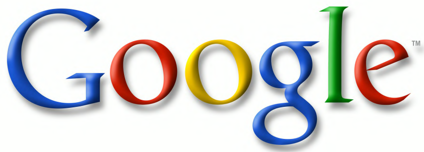
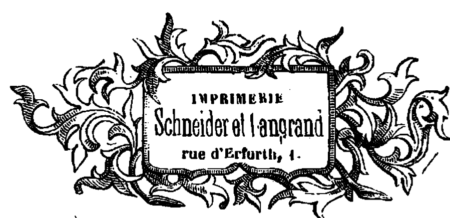


LES
FRANÇAIS.

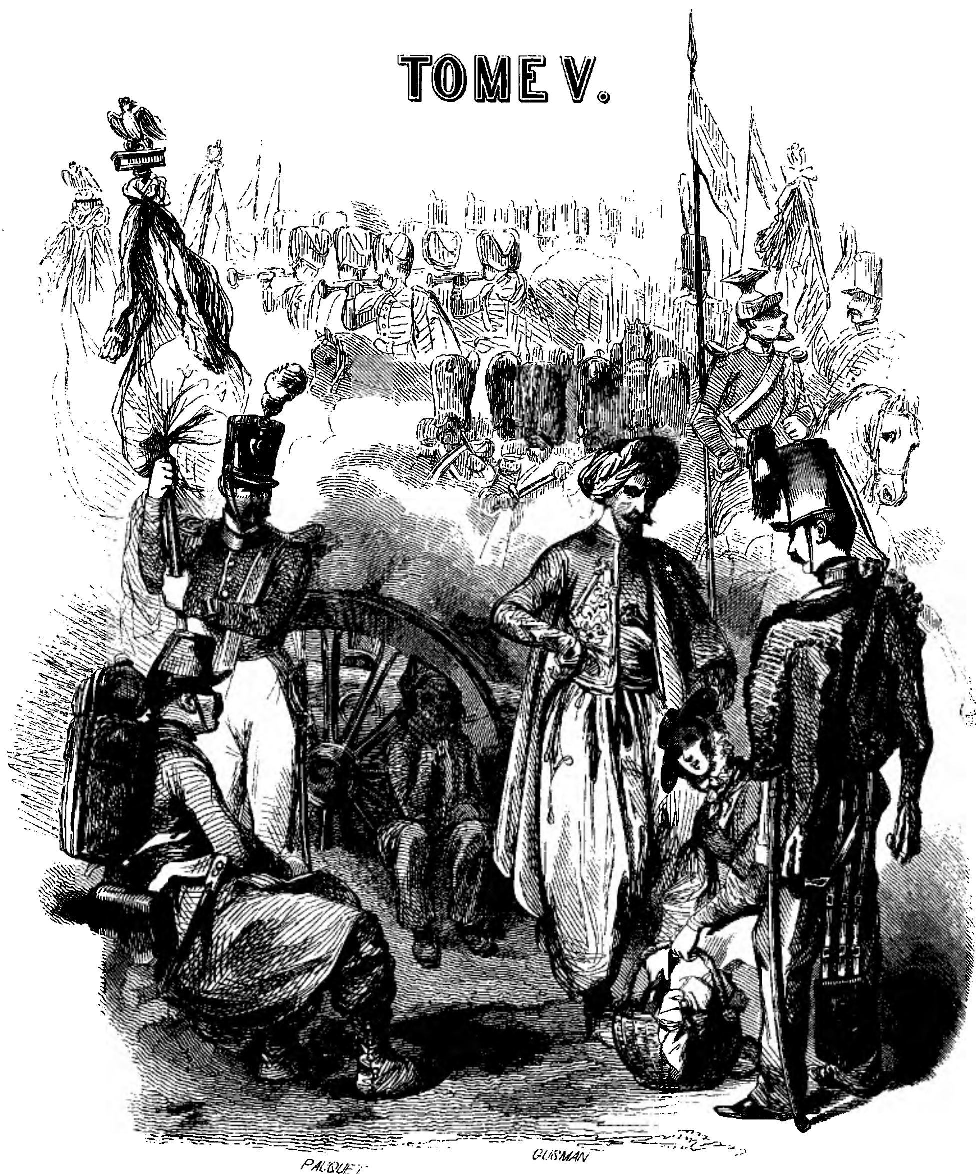
TOME CINQUIÈME.



IMPRIMERIE
Schneider et Langrand
rue d'Erfurth, 1.

LES FRANÇAIS.

TOME V.



LES

FRANÇAIS

PEINTS PAR EUX-MÊMES,

ENCYCLOPÉDIE MORALE

DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

TOME CINQUIÈME.



PARIS,

L. CURMER, ÉDITEUR,

49, RUE DE RICHELIEU,

AU PREMIER

M DCCC XLII.

A

MADAME

ANNA MARIE.

MESSIEURS

RAOUL DE LA BARRE, ROGER DE BEAUVOIR,
É. DE LA BÉDOLLIERRE,
M.-J. BRISSET, T. DELORD, A. DURANTIN, TH. GAUTIER,
J. JANIN, PAUL DE KOCK, É. LASSÈNE,
A. LEGOYT, J. MAINZER.

L'ÉDITEUR RECONNAISSANT.



INTRODUCTION.

DE LA POPULATION DE LA FRANCE[1].

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

§ 1er. — De l'organisation administrative actuelle de la statistique.



ON a dit avec raison que la Statistique est l'arsenal des sciences économiques. Elles lui empruntent, en effet, tous leurs arguments : il n'est pas un fait social ou politique de quelque importance qui puisse être démontré sans le secours des documents qu'elle fournit. Toutefois la relation intime de l'Économie et de la Statistique est fondée sur le besoin qu'elles ont mutuellement l'une de l'autre. La Statistique, en effet, doit être guidée par une pensée intelligente qui mesure et arrête avec netteté le domaine qu'elle doit embrasser. Il est une autre condition indispensable pour qu'elle arrive à des résultats utiles : c'est que ses procédés d'opération aient la plus grande efficacité possible. Là est le principal

[1] Tous les calculs de ce travail sont entièrement inédits, à l'exception de ceux que l'on a extraits des documents officiels. Ces calculs ont été faits en partie sur les publications les plus récentes de l'administration, en partie d'après des matériaux également officiels, mais non encore publiés.

problème. Le jour où il sera résolu, l'économie pourra espérer de changer contre l'état de science son caractère hypothétique actuel.

L'administration, en France, a senti depuis longtemps, je ne dirai pas l'importance, mais la nécessité d'une bonne statistique générale. Louis XIV, ou, pour parler plus historiquement, Colbert avait donné dans ce sens des instructions aux intendants et gouverneurs ; et quelques travaux utiles, notamment le résultat du recensement des provinces, furent, à diverses époques, adressés au gouvernement. C'est d'après ces documents que M. Necker a pu, dans son livre sur l'*Administration en France* (t. I., c. 11) *des finances,* indiquer le chiffre de la population des principales généralités du royaume à l'époque de son entrée aux affaires.

Ces travaux, suspendus par la révolution, furent repris en l'an x et continués sur une vaste échelle pendant l'empire. Il existait alors au ministère de l'intérieur une division de statistique considérable qui, portant d'abord son attention sur les pays nouvellement incorporés à la France, publia sur les départements italiens des documents nombreux disposés avec un ordre et une méthode remarquables. On lui doit encore un exposé de la situation de l'empire imprimé en 1812, accompagné de tableaux statistiques qui résumaient des notes recueillies pendant près de douze années. Sous la restauration, à une époque où les travaux de cette division pouvaient être continués si utilement, elle cessa d'exister, et ses attributions, notablement diminuées, furent réunies à d'autres services, où elles perdirent toute importance. Après la révolution de juillet, un bureau de statistique fut organisé au ministère du commerce et de l'agriculture. Ce bureau prit, sous l'administration de M. Thiers, mais surtout de M. Duchâtel, déjà connu par d'honorables publications économiques, un développement qui ne tarda pas à s'accroître. En 1835, 1837, 1840 et 1841, il a fait paraître des documents de la plus grande valeur, sous la direction d'un savant distingué, M. Moreau de Jonnès.

En 1840, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, fidèle à ses sympathies pour les sciences économiques, a fondé à son département un bureau de statistique chargé de centraliser les documents épars dans les autres services, d'opérer des recensements quinquennaux, et de réunir les tableaux du mouvement annuel de la population. Des bureaux de statistique ont également été organisés dans quelques autres ministères, et ceux où cette création n'a pas eu lieu n'en publient pas moins annuellement des documents du plus haut intérêt, tels que les comptes rendus de la justice criminelle, du mouvement des douanes, des opérations du recrutement, etc., etc.

§ II. — Du degré de certitude que peuvent présenter les documents administratifs.

De ces documents, les plus importants, sans contredit, sont ceux qui ont pour objet la population, cette base de toute étude sociale et politique. Examinons rapidement quels sont les moyens dont dispose l'administration pour les obtenir avec le plus d'exactitude possible. Ces moyens sont au nombre de deux : l'envoi par les préfets du tableau annuel du mouvement de la population dans leurs départements, et les recensements quinquennaux.

§ III. — Des tableaux annuels du mouvement de la population.

Aux termes des instructions ministérielles, les maires font annuellement, dans les

premiers mois de chaque année, un extrait des registres de l'état civil constatant le nombre des naissances, mariages et décès qui ont eu lieu dans le cours de l'année précédente; ils transmettent cet extrait au sous-préfet de l'arrondissement, qui prépare un travail d'ensemble pour son arrondissement, et l'adresse au préfet, chargé d'arrêter le tableau général et de le faire parvenir à l'administration supérieure.

Rien de plus simple, au premier aspect, de moins susceptible d'erreurs que ce mode d'opérer; il entraîne cependant les plus graves inconvénients. Et d'abord, le relevé que l'on exige de l'autorité municipale est à la fois trop long et trop compliqué surtout pour les maires des communes rurales, qu'effrayent avec raison les nombreuses divisions du cadre modèle, et qui n'en comprennent même pas toujours les titres.

Voici l'économie de ce cadre : il est partagé en douze colonnes correspondant chacune à un mois de l'année. Sous la rubrique principale de *naissances*, il contient quatre subdivisions : 1° enfants légitimes (garçons et filles); 2° enfants naturels reconnus (*id.*), 3° enfants naturels non reconnus (*id.*). Les *mariages* sont subdivisés en mariages entre 1° garçons et filles; 2° garçons et veuves; 3° veufs et filles; 4° veuves et veufs. Enfin les *décès* sont répartis d'abord par âge, depuis trois mois et au-dessous jusqu'à cent ans et au-dessus, ensuite par état civil. On comprend, par cette simple analyse, que remplir un pareil cadre ne constitue pas seulement pour les fonctionnaires municipaux une opération fort longue et fort détaillée, mais qu'elle exige encore d'eux un degré d'intelligence qu'on ne saurait leur supposer, au moins dans les communes rurales, les plus nombreuses du royaume. Il faut observer, en outre, que l'inaptitude des maires ruraux aux travaux administratifs qui leur sont imposés par les lois d'attributions a été en quelque sorte aggravée par la nouvelle organisation municipale, qui enlève au pouvoir exécutif la nomination directe des maires, pour l'obliger à déférer au vœu d'une élection trop souvent inintelligente ou passionnée. De là l'avénement aux dignités municipales d'une foule d'hommes complétement illettrés ou hostiles, et, dans les deux cas, entravant à chaque instant l'action administrative, soit par une incapacité absolue, soit par une opposition qui se traduit par un refus de concours et des menaces incessantes de démission. D'un autre côté, le nombre chaque jour croissant des lois organiques dont l'exécution réclame leur coopération surcharge ces fonctionnaires de travaux auxquels leurs occupations et leur intelligence ne leur permettent réellement pas de suffire. Cette double considération, jointe aux difficultés particulières que présente la confection du tableau exigé des maires, justifierait déjà les doutes qui se sont depuis longtemps élevés sur l'exactitude des documents officiels, si d'autres motifs ne venaient encore fortifier ces doutes. C'est d'abord le défaut d'inspection des registres de l'état civil, et de collation des extraits destinés à faire connaître le mouvement de la population; puis l'absence d'une surveillance spéciale, analogue aux inspections des finances, qui permette de vérifier, contrôler, rectifier les expressions numériques de plus de deux millions de mutations en décès, mariages et naissances; c'est encore le grand nombre d'éditions des relevés des maires, inconvénient dont le résultat est de soumettre ces relevés, dans leurs différentes transformations, à des altérations à peu près inévitables; c'est enfin l'irrégularité des registres de l'état civil, l'absence d'uniformité dans la rédaction et dans la nature même des actes, malgré tous les efforts de l'administration centrale pour faire cesser un pareil état de choses. Citons un exemple : en conformité du décret impérial du 4 juillet 1806, qui prescrit de porter au registre des décès les enfants présentés sans vie au magistrat municipal, la plupart des maires ne font qu'un acte de décès, tandis que d'autres rédigent à la fois, et avec raison, un

acte de naissance et de décès, condition indispensable de l'exactitude qui doit exister dans le rapport des naissances et décès. Il n'en est pas moins vrai, toutefois, que ce rapport n'existe pas dans les extraits transmis par la majorité de ces fonctionnaires, et que l'administration supérieure, ainsi induite en erreur, publie, sciemment ou non, des documents erronés. Son travail de révision et de contrôle ne se borne guère, en effet, qu'à relever les erreurs trop considérables à l'aide d'une moyenne déduite de renseignements antérieurs, ou à corriger des fautes de calcul. Il est rare, d'ailleurs, qu'elle obtienne des maires une satisfaction complète, dans le cas où elle pressentirait une erreur, les rectifications qu'elle obtient (et toujours avec beaucoup de peine) étant ou insignifiantes, ou, ce qui est plus grave, accordées sans examen. Dans ces circonstances, la bonne volonté des préfets ne peut que difficilement venir en aide aux efforts de l'autorité centrale, car leur influence, qui est d'ailleurs toute personnelle et officieuse, ne s'exerce guère que sur les maires de l'arrondissement du chef-lieu ; on peut en dire autant des sous-préfets.

Maintenant, en examinant la valeur intrinsèque des documents réclamés des maires, et qui doivent remplir le cadre que nous avons examiné plus haut, on est amené à remarquer que les uns sont de pure curiosité et sans intérêt réel pour la science [1], que les autres ne peuvent être obtenus exactement. C'est ainsi que l'âge, pour les décès, est une source certaine d'erreurs, les maires étant obligés de se contenter des déclarations plus ou moins exactes des témoins de l'acte de décès. L'administration a du reste depuis longtemps compris l'infidélité en quelque sorte obligée de ce genre de documents, puisqu'elle ne l'a jamais fait figurer dans les tableaux publiés en 1812, 1835 et 1837, et qu'elle a laissé la responsabilité de cette publication aux statisticiens, qui en avaient puisé les éléments dans les archives du royaume. Disons en passant, car nous reviendrons plus tard sur ce sujet, qu'on peut juger, par l'observation qui précède, de la valeur des tables de mortalité construites sur des éléments aussi notoirement défectueux.

Jusqu'en 1839, les documents réclamés des maires avaient été les mêmes pour les deux ministères de l'intérieur et du commerce, lorsque ce département, qui n'est, comme on

[1] La subdivision des mariages par état civil n'est qu'un document de pure curiosité, qui pourrait être remplacé utilement par la désignation de l'âge des contractants. On comprend, en effet, qu'il serait du plus haut intérêt pour l'étude physiologique de la population, de connaître la moyenne de l'âge auquel les mariages ont lieu en France. En Prusse, où l'organisation administrative de la statistique est bien préférable à la nôtre, le *bureau de statistique centrale* reçoit un tableau annuel du mouvement de la population, dans lequel les catégories d'âge pour les mariages sont indiquées ainsi qu'il suit :

MARIAGES

d'hommes au-dessous de 45 ans avec des femmes			d'hommes au-dessus de 45 et au-dessous de 60 ans, avec des femmes			d'hommes au-dessus de 60 ans avec des femmes		
au-dessous de 30 ans.	au-dessus de 30 ans et au-dessous de 45.	au-dessus de 45 ans.	au-dessous de 30 ans.	au-dessus de 30 ans et au-dessous de 45.	au-dessus de 45 ans.	au-dessous de 30 ans.	au-dessus de 30 ans et au-dessous de 45.	au-dessus de 45 ans.

sait, qu'un démembrement du premier, après l'avoir dépouillé à son profit du privilége de recevoir et de centraliser seul les documents relatifs au mouvement annuel de la population, modifia d'initiative les anciennes instructions ministérielles relatives à l'envoi des états de ce mouvement, et substitua à l'ancien cadre un modèle de tableau préparé d'après de nouveaux principes. Par ce tableau, beaucoup plus compliqué, bien plus difficile à remplir que le premier, les documents relatifs aux naissances, mariages et décès, sont répartis par arrondissements, au lieu de ne constituer qu'un travail d'ensemble pour tout le département. On y supprime, sans doute comme documents inutiles, l'indication de l'âge pour les décès, et des mois dans lesquels ont eu lieu les diverses phases du mouvement de la population ; mais, en revanche, on ajoute au cadre primitif une série de colonnes destinées à contenir, 1° le chiffre des décès d'individus étrangers au département, et d'individus non Français ; 2° l'indication de la nature ou des causes des décès. Ces innovations à l'ancien modèle ne nous ont pas paru heureuses. Leur principal inconvénient est de substituer à des colonnes de documents difficiles à remplir des demandes de renseignements à peu près impossibles à satisfaire. La distinction prescrite au chapitre des décès entre les individus étrangers ou non au département et les individus non Français exigerait, pour être consciencieusement établie, des recherches longues et minutieuses auxquelles l'autorité municipale n'a pas le temps de se livrer, et qui seraient d'ailleurs infructueuses dans une foule de cas, surtout au sein des grandes villes [1].

Le classement des décès, suivant leur nature, devra rencontrer des obstacles encore plus insurmontables. Il est certain, en effet, qu'il n'existe pas de service médical dans les campagnes, où le médecin demeure souvent à des distances considérables, et où la misère, quelquefois une coupable économie, empêchent de recourir à ses lumières. On peut donc hardiment avancer que la cause de la plus grande partie des décès ne peut y être constatée, et qu'il en est de même dans les villes pour les classes pauvres. Sans doute le nouveau tableau du ministère du commerce ne comprend qu'un nombre res-

[1] Il est assez étonnant que l'administrateur habile qui dirige, au ministère du commerce, le bureau de statistique, après avoir rejeté, comme nécessairement inexact, le chiffre des décès par âge, et avoir vivement critiqué, dans une note adressée à l'Institut, les tables de mortalité de M. de Montferrand, fondées sur ce chiffre, ait voulu le remplacer par un ordre de documents plus difficiles à réunir, et, par suite, d'une authenticité beaucoup plus suspecte ; en effet, les erreurs commises sur l'âge dans les actes de décès ne peuvent être que d'un très-petit nombre d'années, tandis que celles sur la qualité d'étranger au département ou de non Français sont des erreurs absolues et sans compensation. En continuant l'examen critique du nouveau tableau de M. Moreau de Jonnès, nous verrons d'ailleurs cet économiste, égaré par l'exemple de l'Angleterre, jeter la statistique officielle dans des voies encore plus aventureuses.

Une dernière observation. Malgré son antipathie, bien rationnelle d'ailleurs, contre les tables de mortalité, M. de Jonnès semble leur venir en aide par sa distinction, au chapitre des décès, entre les étrangers au département et les étrangers non Français, car jusqu'à ce jour le plus grand reproche qu'on leur avait adressé était de compter indistinctement tous les décès d'une localité, et de méconnaître ainsi les véritables conditions de mortalité de cette localité, conditions qui ne peuvent être connues qu'en calculant seulement sur les décès des habitants qui y naissent, vivent et meurent. Il est vrai que M. de Jonnès pourrait nous répondre que, par la distinction ci-dessus, il n'a eu d'autre but que de constater ces conditions de mortalité dont je viens de parler, dans un intérêt purement général ; mais alors ce but ne pourrait être entièrement atteint (en supposant, avant tout, que la distinction en question fût exactement faite), qu'en l'étendant aux habitants qui, nés dans un département, émigrent de bonne heure de leur pays natal et reviennent, à un âge avancé, y finir leurs jours, ce qui a lieu dans plusieurs départements, et notamment dans la haute Auvergne. On voit dans quel dédale de difficultés on entre forcément quand on n'a pas assigné à la statistique son véritable domaine, et qu'on ne s'est pas fait une idée exacte des moyens d'action dont on dispose.

treint de causes de décès, telles que la *variole*, les *épidémies* ou autres circonstances extraordinaires, les *suicides*, les *morts accidentelles*, les *meurtres* et les *exécutions* [1]; mais fussent-elles encore diminuées, il n'en serait pas moins impossible d'en obtenir la constatation régulière. Il est ensuite une observation importante à faire, c'est que la cause des décès ne peut être désignée dans les actes de l'état civil ; l'officier municipal doit, en effet, se borner à mentionner le fait du décès, aux termes de la loi qui, par cette sage prescription, a voulu que, dans certains cas, l'honneur des familles ne reçût pas une tache ineffaçable, et dans d'autres, que des déclarations souvent inexactes ne fissent pas préjuger de graves questions d'intérêt privé.

Il paraît toutefois que cette considération a échappé à l'auteur du nouveau tableau, car elle ne l'a pas empêché, par un oubli complet des prohibitions formelles du décret du 4 juillet 1806, relative à la présentation à l'état civil des enfants décédés, d'établir une distinction entre les enfants *mort-nés* et *décédés avant la déclaration de naissance*, distinction à laquelle il ne pourrait être satisfait que par une violation des règles relatives à la tenue des registres de l'état civil, distinction encore qui, même dans cette hypothèse, ne saurait être établie avec exactitude, l'autorité municipale devant se contenter de la déclaration des témoins ou de la mère, qui ne manquera pas d'affirmer que son enfant est mort-né en naissant, ne serait-ce que pour éviter des soupçons d'infanticide.

Le nouveau tableau statistique formé au ministère du commerce n'ayant pas été adopté par le département de l'intérieur, la concurrence des deux cadres préparés d'après des principes différents devait entraîner pour conséquence une augmentation de travail pour les maires, c'est-à-dire une raison de plus de douter de l'exactitude des renseignements produits par ces fonctionnaires; c'est ce qui a dû arriver en effet, et on peut assurer que ce résultat ira toujours s'aggravant, jusqu'au moment où la nécessité de n'employer qu'un cadre unique aura été reconnue par les deux départements [2], et où la na-

[1] Nous avons dit que l'exemple de l'Angleterre avait séduit M. de Jonnes. Voici le relevé des causes de décès indiquées dans les tableaux hebdomadaires que l'administration anglaise publie sur le mouvement de la population de Londres :

1° Maladies épidémiques, endémiques, contagieuses, etc., etc.
2° Maladies du cerveau, des nerfs, des sens, etc., etc.
3° Maladies des poumons et des autres organes respiratoires, etc., etc.
4° Maladies du cœur, des veines et des artères, etc., etc.
5° Maladies de l'estomac, du foie et des autres organes de la digestion, etc., etc.
6° Maladies des reins, de la vessie, etc., etc., etc.
7° Couches, maladies de l'utérus, etc., etc.
8° Maladies des jointures, des os et des muscles, etc.
9° Maladies de la peau, etc.
10° Maladies dont le siége est inconnu.
11° Décès par accidents, meurtres, inanition, intempérance.
12° Causes non spécifiées.
13° Décès pour toute autre espèce de cause.

En Prusse, les décès sont classés d'après les causes suivantes : *vieillesse* ou terme naturel, *suicides*, *accidents*, *décès en couches*, *variole*, *hydrophobie*.

[2] Il y aurait avant tout une question d'attributions à résoudre. On ne comprend pas, en effet, l'utilité de centraliser à deux ministères des document entièrement semblables. Il nous semble, d'ailleurs, que la question a été préjugée en faveur du département de l'intérieur, par les ordonnances royales en date des 16 janvier 1822 et 13 mars 1827, qui lui ont confié le soin d'opérer les recensements quinquennaux, et par une sorte de droit de priorité, les documents sur la population ayant été, depuis la loi du 8 janvier 1790, constamment recueillis par ce ministère.

ture des renseignements à demander en commun, ainsi que les moyens de les obtenir, auront été soumis à une discussion approfondie [1].

§ IV. — Des recensements quinquennaux.

Un recensement général a eu lieu en France depuis le commencement du dix-neuvième siècle, à chacune des époques suivantes : 1800, 1806, 1821, 1826, 1831, 1836, 1841. Le système généralement suivi pour ces importantes opérations a consisté à recenser les individus présents au moment du dénombrement; mais en 1836, ce système a changé. Au lieu de recenser dans chaque localité les individus s'y trouvant au moment de l'opération, on a constaté le nombre de ceux qui y avaient leur domicile légal; en d'autres termes, on a substitué à la population *de fait* la population *de droit*. Ainsi, pour prendre un exemple, les contingents militaires fournis à l'armée par la ville de Paris, et dont l'effectif est dispersé dans toutes les garnisons du royaume, ont été compris dans le recensement de la métropole, et ont augmenté fictivement sa population d'environ onze mille quatre cents individus. Les enfants trouvés admis à l'hospice, mais envoyés de suite en nourrice dans des départements éloignés quelquefois de soixante lieues, ont été inscrits comme existant à l'hôpital; de là un nouveau chiffre fictif de quatre mille sept cents âmes ajouté au chiffre réel. Les enfants nés à Paris et envoyés également en nourrice dans les départements ont figuré dans le dénombrement comme s'ils eussent vécu à Paris; de là encore une augmentation illusoire de sept mille quatre cents environ, soit en somme de vingt mille individus. On trouve dans les documents officiels la preuve suivante qu'il y a eu exagération, par suite de l'application du principe du domicile légal, dans le chiffre total de la population de Paris, tel qu'il résulte du recensement de 1836 (neuf cent neuf mille cent vingt-six habitants) : le rapport des décès à la population de Paris avait été, en 1817, de 1 sur 34; en 1821 de 1 sur 32; en 1831 de sur 1 sur 30, quand tout à coup, après le recensement de 1836,

[1] Il est une mesure préliminaire qu'il nous paraît indispensable de prendre, pour obtenir des relevés exacts des registres de l'état civil, c'est qu'ils soient dressés par les employés des préfectures, sous-préfectures, et des autres administrations publiques; rien de plus facile pour ces employés que de se transporter aux greffes des tribunaux à l'époque où les registres de toutes les communes sont soumis au contrôle du procureur du roi, et d'y procéder aux extraits réclamés par les cadres.

Parmi les autres moyens à employer pour recueillir des renseignements présentant le plus de certitude possible, il nous semble que le gouvernement pourrait faire utilement un appel au zèle des particuliers, la statistique étant d'un intérêt général, et le goût des sciences économiques commençant d'ailleurs à se répandre. Pourquoi, s'il en est ainsi, ne pas créer aux chefs-lieux des départements, sous la présidence et la direction du préfet, des sociétés de statistique, comme celles de Paris et de Londres, composées d'abord des fonctionnaires, puis de tous les hommes éclairés et de bonne volonté qui voudraient s'y adjoindre? Ne sommes-nous pas témoins, chaque jour, des services que rendent les correspondants de la Société d'archéologie et de la Société de l'histoire de France créées par le ministère de l'instruction publique? Les Sociétés de statistique, telles que nous les comprenons, auraient des commissions dans les chefs-lieux d'arrondissements; leur but serait de recueillir, d'après un programme arrêté par l'autorité supérieure, tous les documents qui pourraient être utiles à l'administration. Ces documents, réunis d'abord au chef-lieu d'arrondissement, y seraient l'objet d'une première révision destinée à être continuée par la société centrale du département divisée par sections. Ils seraient en outre soumis à un troisième examen dans les bureaux de la préfecture, et de là transmis à l'autorité supérieure. Les travaux des sociétés pourraient être annuellement l'objet d'un rapport au roi inséré au *Moniteur*, avec les noms des collaborateurs qui auraient mérité une mention spéciale. Cette honorable publicité suffirait seule pour qu'elles se recrutassent avec une grande facilité. Le gouvernement ne pourrait-il pas d'ailleurs faire connaître qu'il considérera les services de leurs membres comme des titres d'admission aux emplois?

ce rapport fut de 1 sur 38. Or, il est impossible de supposer que, de 1831 à 1836, la mortalité de la métropole ait pu diminuer, sans aucune circonstance extraordinaire, de près d'un tiers. Il faut donc admttre que le chiffre de la population avait été fictivement augmenté [1].

L'application du domicile de droit, pour le dénombrement de 1837, a eu encore pour effet de mettre en contradiction deux ordres de documents publics également importants : 1° les recensements généraux ; 2° les tableaux des mouvements annuels de la population. En effet, si l'on compte par exemple, parmi les habitants de Paris, les enfants trouvés placés en nourrice dans le Pas-de-Calais, et les militaires en garnison aux Pyrénées, ou sur tout autre point de la frontière, il arrivera que les décès de ces enfants ou de ces militaires étant enregistrés aux lieux où ils vivaient, le rapport des décès ou des naissances, d'une part, et des décès avec la population, de l'autre, pour Paris, se trouvera nécessairement altéré.

Ce système a dû en outre entraîner de nombreuses omissions. Une grande partie de la population flottante des villes n'a pu, en effet, être que bien difficilement recensée, notamment celle des hospices et hôpitaux, des colléges, des prisons, des bagnes, etc., etc. On peut en dire autant des nombreux ouvriers qui émigrent de ville en ville, selon les demandes de travail, et n'ont partout qu'un domicile de fait, ou, si l'on veut, une simple résidence. Dans les grandes villes surtout, où la fréquence des mutations est un obstacle à ce que les magistrats de la police municipale puissent connaître exactement le chiffre des habitants de chaque maison, la distinction entre les deux natures de domicile a dû donner lieu à une foule d'erreurs. Pour les empêcher, il eût été nécessaire que le véritable domicile de tous les résidents fût constaté, et les pièces de cette constatation adressées aux maires des communes où ils auraient eu leur domicile légal, travail immense, disons mieux, complétement impossible.

C'est en 1841, en revenant au principe seul réellement applicable du domicile de fait, qu'on a reconnu, aux réclamations intéressées qu'il a provoquées, tous les abus qu'avait engendrés le système opposé ; ces réclamations, dont l'unique mobile était la crainte de voir augmenter, avec l'effectif de la population, le chiffre des impôts qui ont cet élément pour base, ont, en effet, démontré que, lors du recensement de 1836, l'abandon au libre arbitre de l'autorité municipale de la distinction à faire entre la résidence et le domicile avait permis à cette autorité de diminuer à son gré le chiffre de la population, sans que cette diminution pût être efficacement contrôlée par les agents des contributions indirectes, appelés, en cas de doute grave sur la sincérité des chiffres produits par les recenseurs municipaux, à procéder à un nouveau dénombrement.

Si le produit du recensement de 1836 n'a pas été et ne pouvait être en effet l'expression exacte de la vérité, on peut en dire autant de celui de 1841 ; mais par d'autres raisons. L'impopularité qui a malheureusement frappé le recensement, cependant si légal, si constitutionnel, je dirai même si libéral [2], prescrit par le ministre des finances, en rejaillissant sur celui de la population, base des impôts de *quotité* et des impôts *mixtes*, avait

[1] Si l'on admettait comme sincère le rapport de 1 décès sur 38 individus, à Paris, cette ville surpasserait en salubrité tous les chefs-lieux de nos départements, car les plus favorisés, tels que Metz, Grenoble et Poitiers, ont encore 1 décès sur 37 habitants. Aucune autre capitale, d'ailleurs, n'atteint même ce dernier terme, à l'exception de Saint-Pétersbourg, où, selon les documents russes, il ne mourrait qu'un individu sur 46, espèce de phénomène que l'on a expliqué par l'intérêt qu'ont les magistrats municipaux à faire vivre le plus longtemps possible les habitants dans les villes, pour ne pas payer l'impôt que perçoit l'État à chaque mutation dans le corps des marchands ou de la bourgeoisie.

[2] Quoi de plus libéral que l'intention d'arriver à une plus égale répartition de l'impôt?

porté dans les esprits la conviction que le gouvernement voulait à tout prix, au prix même de la légalité, faire rendre à l'impôt tout ce qu'il pouvait donner, et que le nouveau système appliqué au dénombrement de la population devait servir à ce but, en réunissant en un seul chiffre la population flottante et agglomérée [1]. Dès ce moment on a vu les conseils municipaux protester et un grand nombre de maires refuser de procéder au recensement d'après le nouveau système ; et quand enfin ils y ont consenti, et seulement sur la menace de leur substituer les agents de l'administration supérieure, on peut assurer qu'ils ont procédé avec la ferme intention d'atténuer le plus possible l'effectif des populations de leurs cités.

On ne saurait se dissimuler d'ailleurs que le vice du recensement de 1841 est un vice en quelque sorte normal, c'est-à-dire que l'autorité municipale, s'identifiant complétement avec les intérêts de la cité, au préjudice de l'intérêt général, a une tendance manifeste à amoindrir le chiffre des populations urbaines pour prévenir ou l'application d'un droit nouveau ou l'application de ce droit à un degré supérieur [2].

En Angleterre, la population ne servant pas de base à l'impôt, on peut croire que les recensements décennaux qui s'y opèrent méritent plus de confiance que les nôtres [3].

[1] Cette erreur, qui était d'autant plus tenace qu'elle était fondée sur un intérêt, n'a pu être combattue victorieusement par l'autorité supérieure, malgré les explications les plus franches et les plus catégoriques. Et cependant, si l'on examine la question au fond, on s'apercevra que les populations flottantes, fussent-elles comptées comme élément de l'impôt, il n'y aurait dans ce fait que justice et équité ; car cette population flottante, qui d'ailleurs, ne l'oublions pas, se renouvelle incessamment dans des proportions équivalentes, contribue, aussi bien que les domiciliés de droit, au bien-être de la ville, et ne fournit pas sa part au chiffre des revenus municipaux. Or, si le législateur a calculé l'impôt en raison de l'accroissement de la population, n'est-ce pas en considération de la plus value que cet accroissement donné aux objets de consommation, aux loyers des maisons, aux opérations du commerce? Il y a mieux ; c'est la thèse contraire qui nous paraît insoutenable; il est certain, en effet, que si le principe du domicile de droit était scrupuleusement appliqué, les communes seraient obligées de payer pour des consommateurs qui ne consommeraient pas. Dans la haute Auvergne, par exemple, où un tiers de la population ouvrière émigre annuellement pour revenir à différentes époques de l'année, l'assiette de l'impôt, calculée sur le chiffre des domiciliés de droit, serait évidemment injuste.

[2] On a dit à tort que le gouvernement avait des garanties suffisantes de la sincérité des recensements : 1° dans la présence du commissaire de police; 2° dans la faculté que possède l'administration de faire procéder à un nouveau recensement par les agents des contributions indirectes. Le commissaire de police, quoique nommé par l'autorité supérieure, est en réalité bien plus sous la dépendance du maire, chef de la police municipale que du préfet, avec lequel il n'a que peu de rapports, et il est bien certain que si, dans l'intérêt de l'administration, il avait le courage de faire, à l'occasion du recensement, quelque opposition aux vues secrètes du maire, celui-ci, ou obtiendrait son rappel, ou lui rendrait, par mille tracasseries, ses fonctions difficiles et même impossibles. Quant au contre recensement à faire opérer par les agents des contributions indirectes, d'abord il ne pourrait être prescrit sans que le maire, *l'homme de l'élection*, le représentant intime de la cité, n'y vît un doute sur sa véracité, et ne s'empressât de se démettre, aux applaudissements d'une opposition toujours considérable ; en outre, le nouveau recensement, ainsi opéré au milieu d'une défaveur générale, ne manquerait pas de donner des résultats encore plus incertains. En présence de pareils faits, n'est-il pas permis de regretter que la loi d'organisation municipale ait ainsi désarmé l'administration centrale!

[3] « Hier (7 juin) était le jour désigné (par les dispositions du statut, 3 et 4 (Victoria), chap. 29, intitulé : *Acte du parlement relatif au recensement de la population de la Grande-Bretagne*) pour recenser les individus qui ont *dormi* le 6 juin dans chaque maison de chaque paroisse en Angleterre et dans le pays de Galles. Les recenseurs nommés par les commissaires qu'a institués la loi précitée ont été occupés, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, à recueillir dans les maisons, pour les classer les cadres qui avaient été remis la veille aux propriétaires et principaux locataires, pour être remplis de leurs mains. Ce cadre demandait les renseignements ci-après : 1° le nom (si elle en a) de la maison, le nom du village ou du hameau dont elle fait partie ; 2° l'indication de la rue ou du quartier, et le numéro de la maison; 3° les nom et prénoms de toute personne qui aurait séjourné ou passé la nuit dans la maison, le 6 juin ; 4° l'âge des hommes et des femmes; 5° leur profession, la nature de leur commerce, leur emploi, leurs moyens d'existence; 6° le lieu de leur naissance. Au bas du cadre devait être placée une note faisant connaître si les indications qui y figurent concernent tout ou partie de la maison.

« Pour rendre le recensement plus certain dans ses résultats, chaque paroisse avait été distribuée en

En Prusse, au contraire, ils sont frappés du même inconvénient qu'en France, mais le contrôle sévère dont ils sont l'objet les rend plus dignes de foi [1].

Les autres causes d'inexactitude que renferment nos recensements en France, sont : 1° tantôt l'insuffisance des instructions ministérielles, qui ne prévoient qu'un petit nombre de cas, abandonnant à l'autorité municipale l'appréciation des autres, tantôt leur extrême complication qui les rend inintelligibles pour la plus grande partie des maires et en compromet l'exécution ; 2° l'extrême lenteur des opérations qui laisse se produire entre les divers départements un mouvement considérable de cette portion de la population appelée flottante, et favorise ainsi les doubles emplois [2] ; 3° nos mœurs qui rendent très-difficiles les investigations à domicile; 4° l'intérêt des propriétaires à ne pas déclarer le véritable chiffre de leurs locataires, soit pour s'éviter ou leur éviter le payement de l'impôt mobilier, soit pour les dérober au service de la garde nationale ; 5° la défaveur générale dont toute espèce de recensement est frappée dans l'esprit des individus qui y voient une mesure de police inquiétante.

plusieurs districts, sous la haute surveillance des agents préposés à l'enregistrement des décès et naissances, qui devront transmettre les résultats du recensement des districts à l'agent supérieur de l'enregistrement des décès et naissances pour le comté, et celui-ci à l'agent général pour tout le royaume. Dans le plus grand nombre des paroisses de la métropole *intra* et *extra muros*, les recenseurs n'ont éprouvé que peu de difficultés à obtenir les renseignements nécessaires ; il faut en excepter quelques quartiers habités par les classes ouvrières, où les agents du recensement ont dû se faire accompagner d'un agent de police, sur un ordre émané, la semaine précédente, des commissaires de police.— Les agents de police qui ne seraient pas de service doivent être recensés à leur domicile et figurer sur les cadres à remplir par les propriétaires et principaux locataires; les autres figurent sur un état fourni par leurs chefs respectifs. — En outre des indications et renseignements ci-dessus à obtenir par les agents du recensement, chacun d'eux devra s'informer, dans le ressort de son district, du nombre des individus qui auraient passé la nuit du 6 au 7 juin dans des barques, bateaux, et autres petits bâtiments à demeure sur les canaux et rivières, dans les mines, charbonnières et marnières, dans les granges, hangars, ou autres lieux semblables, dans des tentes ou en plein air, dans toutes les dépendances des maisons d'habitation, quelles qu'elles soient, en désignant nominativement ces personnes. — Les recenseurs devront également constater si un accroissement ou une diminution subite de population n'a pas eu lieu dans les districts par suite de quelque circonstance extraordinaire; mentionner cette circonstance, le genre d'individus qui ont contribué à ce mouvement dans la population, ainsi que le nombre de personnes que l'on saurait avoir émigré du district pour les colonies anglaises ou l'étranger, depuis le 31 décembre 1840. — Les agents du recensement ont une semaine pour réunir ces diverses indications, mais il faut se rappeler que les cadres ont été déposés, pendant toute la durée de la semaine précédente, chez les propriétaires et principaux locataires, ce qui fait qu'on ne pourra savoir qu'après une quinzaine de jours le chiffre dont s'est augmentée la population de l'Angleterre dans le cours de la dernière période décennale. » (*The Globe*, 18 juin 1841.)

L'application de la résidence actuelle et même momentanée est suivie avec la plus grande rigueur dans les recensements en Angleterre. Ainsi on recense les *voyageurs* et les *baigneurs* aux lieux où ils ont couché, la nuit qui a précédé le recensement. Il faut ajouter aux renseignements qui précèdent que la loi anglaise des recensements (art. 18) punit d'une amende de 40 shell. à 5 livres sterl. tout propriétaire ou principal locataire convaincu d'une déclaration inexacte, déclaration d'ailleurs facile à contrôler, à l'aide des *watchmen*, qui connaissent jusqu'au dernier habitant des rues qui sont confiées à leur surveillance. La même condamnation est prononcée contre le recenseur infidèle ou négligent.

[1] Le recensement y est fait tous les trois ans, d'après des instructions émanées du *bureau de statistique* (bureau indépendant, ne ressortissant à aucun ministère et centralisant les documents de tous les départements ministériels). Les opérations en sont confiées aux polices locales, d'après des formules ou cadres imprimés; elles ont lieu dans chaque district provincial par un conseiller (landrath) qui est immédiatement subordonné au conseil de régence (la monarchie prussienne se divise en vingt-cinq arrondissements ou cercles de régence). Les conseillers provinciaux sont chargés de réunir et de classer les renseignements qui ont été recueillis par les autorités locales; ils les adressent ensuite aux régences, qui doivent s'assurer de leur exactitude, et, au besoin, prendre les informations les plus précises. Ces documents, ainsi contrôlés, sont transmis au bureau de statistique, qui les vérifie de nouveau et en fait un travail d'ensemble ordinairement publié dans la Gazette d'état sous le titre d'*Aperçus généraux*.

[2] On vante notre *merveilleux* mécanisme administratif, et les grands avantages qu'il assure à l'action gouvernementale; il n'en est pas moins vrai qu'en Angleterre un recensement général est opéré, contrôlé et dépouillé en six semaines, et que les nôtres exigent presque une année...

Disons que l'administration fait de son mieux pour atténuer tant de chances d'erreurs ou d'omissions; c'est dans ce but qu'elle a introduit dans le recensement de 1837 le principe du dénombrement nominatif, qui doit être regardé comme une amélioration réelle, car il fournit à l'autorité supérieure un moyen de contrôle facile et efficace, et dans un intérêt de police, il constitue une mesure utile; malheureusement il augmente le travail des recenseurs communaux et accroît encore les délais de l'opération.

Dans presque tous les recensements généraux antérieurs à celui de 1841, l'administration avait demandé l'indication de l'âge, du sexe, de la profession, de l'état civil des habitants [1]; en 1841, elle a cru devoir supprimer celle de l'âge, comme le ministre du commerce l'avait déjà fait pour les tableaux du mouvement annuel de la population. Dans les deux cas, en effet, ce renseignement présente la même incertitude; d'ailleurs le dépouillement des âges pour les trente-sept mille communes du royaume exigerait un travail auquel le personnel des bureaux des préfectures ne pourrait que difficilement suffire [2].

RÉSUMÉ.

Par des causes indépendantes ou non de l'administration, les moyens jusqu'à ce jour employés pour recueillir, en France, des documents statistiques sont insuffisants et de nature à jeter de l'incertitude sur les résultats obtenus.

[1] On vient de voir qu'en Angleterre l'administration prend des informations plus nombreuses et plus intimes, puisqu'elle s'enquiert même des *moyens d'existence*. En Prusse, le dénombrement comprend les bâtiments, les habitants et le bétail. Les cadres imprimés contiennent neuf rubriques pour les principales classes d'édifice, et vingt-cinq rubriques relatives au classement des habitants par âge et par sexe. Les enfants comprennent trois divisions, selon qu'ils sont parvenus à leur 5[e], à leur 7[e], à leur 9[e] année. On sait que l'obligation pour les parents de les faire instruire commence à cinq ans révolus, et que la loi civile leur attribue à partir de neuf ans, mais dans une très-légère proportion, la responsabilité de leurs actes. Vient ensuite l'énumération des garçons et des filles qui ont atteint l'âge de quinze et seize ans. La taxe personnelle frappant l'individu à sa seizième année, les hommes, à partir de cet âge, sont classés dans un certain nombre de divisions relatives à l'obligation du service militaire. Les femmes ne forment que trois séries, depuis leur quarante-cinquième année, terme ordinaire de la fécondité, jusqu'à la caducité. Les cadres contiennent encore l'indication des individus mariés, par sexe. Le culte est également l'objet du recensement. Sur six rubriques, trois sont consacrées aux chrétiens des églises réformée, catholique romaine et grecque, qui jouissent de tous les droits civils; la quatrième aux memnonites, les cinquième et sixième aux juifs, qui n'exercent qu'un certain nombre de devoirs civils et politiques. Le même tableau contient plusieurs colonnes réservées aux aveugles et aux sourds-muets, classés par sexe et par âge, avec des observations sur l'état de leurs facultés et les chances de guérison que leur infirmité peut présenter. Dans une annexe à ce tableau figurent quatorze rubriques consacrées au dénombrement des bestiaux. Ce document est destiné à fournir des éléments à une appréciation des progrès de l'économie rurale. Le bureau de statistique fait encore opérer tous les trois ans, par les polices locales, le dénombrement des métiers, des églises et des écoles. Enfin, sous le titre de *Tableau de santé*, les mêmes fonctionnaires lui adressent à cette époque les noms de tous les médecins ou pharmaciens exerçant dans le royaume.

[2] Le bureau de statistique, en Angleterre, quoique convaincu également de l'inexactitude de ce document dans les recensements généraux, a persisté à le réclamer en 1841. Le dénombrement des professions est incontestablement un document utile comme base de la répartition de la population selon la nature des industries dont se compose le travail national, et comme renseignement sur l'importance relative de ces industries; cependant, par une préoccupation singulière, l'administration française s'est jusqu'à ce jour bornée à le réclamer par ses instructions, sans en exiger la transmission par les préfets, de telle sorte que les éléments en restent dispersés dans les bureaux des administrations locales.

D'autres renseignements utiles pouvaient encore être réclamés, mais l'administration a cru devoir les ajourner pour simplifier, autant que possible, les opérations : c'est ainsi qu'à l'exemple de la Prusse elle aurait pu ouvrir dans ses cadres des colonnes aux cultes, aux mendiants et aux aliénés, ces documents intéressant essentiellement un assez grand nombre de services publics. Elle a préféré, à tort selon nous, prescrire en temps opportun des recensements particuliers sur ces deux derniers objets. Pour les cultes, elle a craint que dans certaines localités une semblable enquête n'alarmât les consciences.

1° Les tableaux annuels du mouvement de la population sont dressés par des fonctionnaires trop souvent incapables ou ne pouvant consacrer aux travaux administratifs le temps qu'ils exigent. Les extraits dont se composent les tableaux sont relevés sur des registres tenus, ou inexactement, ou d'après des instructions différentes et quelquefois contradictoires. Quelques-unes des indications des extraits peuvent être considérées comme généralement peu dignes de foi, les officiers de l'état civil étant obligés de se contenter, pour ces indications, de déclarations ou d'appréciations souvent fautives. Enfin, les extraits communaux ne sont pas soumis à un contrôle assez sévère par les préfets et sous-préfets.

2° Les recensements généraux doivent également inspirer une certaine défiance; les maires, dans le désir de conserver leur popularité, dissimulent l'effectif de la population de leur ville, et préviennent ainsi une augmentation des impôts de quotité et mixtes. D'un autre côté, les recensements sont frappés de défaveur dans l'esprit des habitants qui s'efforcent de s'y soustraire. Les modifications introduites à plusieurs reprises dans ce système de recensement, ont dû, en outre, amener du trouble et des hésitations dans le travail. Enfin, la négligence des agents, la complication des instructions ou leur insuffisance, la difficulté des investigations, l'absence d'une sanction pénale pour les déclarations inexactes, l'extrême longueur des opérations, sont autant de motifs de n'accueillir qu'avec réserve leurs résultats [1].

POPULATION. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

1° *Produit des recensements généraux à diverses époques* : 1700 : 19,669,320 h. (moins la Corse et la Lorraine). — 1762 : 21,769,163 h. (y compris la Corse et la Lorraine). — 1784 : 24,800,000 h. (évaluation de M. Necker). Total de l'accroissement en 85 ans : 5,130,680 h. — 1801 : 27,439,003 h. — 1806 : 29,107,425 h. — 1821 : 30,461,875 h. — 1826 : 31,858,937 h. — 1831 : 32,569,223 h. — 1836 : 33,540,910 h. — 1841 : 34,173,234 h. Total de l'augmentation de 1801 à 1841 : 6,744,231 h. — 2° *Naissances*. — Le total des naissances pour la première période de cinq ans (de 1831 à 1835) est de 4,874,678; pour la deuxième (de 1836 à 1840) de 4,755,289; — total général : 9,629,965; — différence au profit de la première période, 119,389; — la moyenne des naissances par année est de 962,996, soit 891,347 pour les naissances légitimes, et

[1] C'est surtout dans les recensements généraux que les sociétés de statistique seraient d'un grand secours. Elles pourraient déléguer leurs membres les plus connus et les plus influents pour assister l'autorité municipale et justifier par leur présence l'intérêt général, au point de vue économique, qui s'attache aux recensements; leur coopération dans les petites communes serait particulièrement efficace. Enfin elles pourraient être consultées avec fruit sur le mode de recensement le plus avantageux à suivre. Sur ce dernier sujet, nous pensons que la première amélioration à apporter au mode actuel consisterait à réunir en un seul tous les recensements spéciaux que l'administration pourrait avoir à faire opérer à diverses époques; cette mesure, qui est en vigueur dans la monarchie prussienne, aurait chez nous pour premier avantage d'alléger la tâche de l'autorité communale; on comprend en effet que les recenseurs pourraient, dans une seule tournée, réunir tous les renseignements que l'on demande à des intervalles différents; il est même permis de croire qu'ils les obtiendraient plus facilement si l'on songe que le renouvellement plus ou moins fréquent de ces tournées doit, dans la disposition actuelle des esprits sur les recensements, les rendre de plus en plus infructueuses. Le mode des recensements dont la législation actuelle remet le choix au ministre de l'intérieur, devrait être arrêté ou par une loi nouvelle, ou par un règlement d'administration publique. L'un des articles de cette loi ou de ce règlement pourrait, entre autres mesures sages, disposer que les listes de population, après le recensement opéré, seraient placées, comme la liste du jury, à la porte de la mairie, et chaque habitant invité à venir présenter toute réclamation qui aurait pour but de les rectifier ou de les compléter. Il nous semble que cette publicité serait de nature à neutraliser en partie les mauvais vouloirs de l'autorité municipale. Il doit d'ailleurs demeurer entendu que si les différents recensements étaient réunis en un seul, la loi à intervenir devrait en confier la direction à un seul département ministériel. Cette loi réglerait encore, d'après la nature de chaque recensement, la composition du personnel des recensements.

71,259 pour les naissances naturelles, ce qui donne pour rapport proportionnel des naissances naturelles aux naissances légitimes le chiffre 0,8 ; il était d'un peu plus de 0,7 de 1831 à 1835 ; le rapport proportionnel des naissances du sexe féminin à celles du sexe masculin, pour le total des naissances de 1831 à 1840, est de 0,94 ; pour les naissances légitimes, ce rapport est de 0,93, et pour les naissances naturelles 0,96 ; le rapport des naissances à la population générale était, de 1770 à 1790, de 1 sur 27 ; en 1801, sur 29, 77 ; en 1806, sur 31, 77 ; en 1821, sur 31, 55 ; en 1826, sur 32, 11 ; en 1831, sur 33, 00 ; en 1836, sur 33, 75 ; en 1841, sur 35, 50. — 3° *Mariages*. — De 1831 à 1835, le total des mariages a été de 1,371,673 ; de 1836 à 1840, de 1,382,542 ; au profit de la deuxième période : 10,869 ; — la moyenne annuelle des mariages est de 275,421. Sur 100 mariages, 83,5 ont lieu entre garçons et filles ; 3,1 entre garçons et veuves ; 9,4 entre veufs et filles ; 3.03 entre veufs et veuves. — Sur 100 garçons, il s'en marie annuellement 23 : sur 100 filles, 27 ; sur 100 veufs, 43 ; sur 100 veuves, 10. Le rapport des naissances à la population générale était en 1801 de 1 sur 134 78 ; en 1806, sur 138 72 ; en 1821, sur 136 79 ; en 1826, sur 128 76 ; en 1831, sur 121 74 ; en 1836, sur 121 74 ; en 1841, sur 124 43, soit une diminution de 10 pour 100 de 1801 à 1836. Les documents nous manquent pour établir l'influence de l'âge sur les mariages. Dans un mémoire lu récemmment à l'Académie des sciences morales, M. Villermé a constaté que l'âge ordinaire du mariage, en Bretagne, est, pour les femmes, de 16 à 24, et pour les hommes, de 21 à 29 ans. La moyenne des différences d'âge entre les époux est de 4 années environ. Les femmes, proportion gardée, recherchent d'autant plus les maris jeunes qu'elles sont plus avancées en âge. Pour les femmes, l'âge du mariage s'arrête communément à 48 ans ; il s'étend, pour les hommes, jusqu'à près de 70 ans. Tout permet de croire que ces proportions sont les mêmes pour le reste du royaume. — 4° *Décès*. — De 1831 à 1835, le total des décès a été de 4,281,149 ; de 1836 à 1840, de 4,089,675 ; diminution 192,144. La moyenne annuelle des décès, de 1831 à 1840, est de 837,083. La proportion des décès annuels du sexe féminin à ceux du sexe masculin est de 0,97. — Sur 1,000 décès on compte 297 garçons, 140 hommes mariés, 70 veufs, 272 filles, 118 femmes mariées, 104 veuves. — On compte 25 décès annuels sur 1,000 garçons, 18 sur 1,000 hommes mariés, 73 sur 1,000 veufs, 24 sur 1,000 filles, 16 sur 1,000 femmes mariées, 52 sur 1.000 veuves. — Le rapport des décès à la population générale était, de 1770 à 1790, de 1 sur 30 ; en 1801, sur 35 42 ; en 1806, sur 37 23 ; en 1821, sur 41 09 ; en 1826, sur 38 04 ; en 1831, sur 40 69 ; en 1836, sur 41 08 ; en 1841, sur 40 90 ; soit une diminution de 36 pour 100, de 1770 à 1836.

LOI DE LA MORTALITÉ EN FRANCE POUR 1,000 INDIVIDUS DE LA POPULATION GÉNÉRALE [1].

Ages.	Vivants	Ages.	Vivants	Ages.	Vivants	Ages.	Vivants	Ages.	Vivants
Au-dessous de 3 mois.	897	De 4 à 5 ans.	728	De 10 à 15 ans.	572	De 40 à 45 ans.	408	De 70 à 75 ans.	167
De 3 à 6 mois.	876	De 5 à 6 ans.	717	De 15 à 20 ans.	549	De 45 à 50 ans.	381	De 75 à 80 ans.	117
De 6 à 12 mois.	842	De 6 à 7 ans.	709	De 20 à 25 ans.	515	De 50 à 55 ans.	351	De 80 à 85 ans.	81
De 1 à 2 ans.	791	De 7 à 8 ans.	702	De 25 à 30 ans.	486	De 55 à 60 ans.	317	De 85 à 90 ans.	53
De 2 à 3 ans.	761	De 8 à 9 ans.	696	De 30 à 35 ans.	461	De 60 à 65 ans.	272	De 90 à 95 ans.	51
De 3 à 4 ans.	741	De 9 à 10 ans.	691	De 35 à 40 ans.	436	De 65 à 70 ans.	224	De 95 à 100 ans.	50

[1] Les chiffres de cette table ont été calculés d'après le tableau officiel du mouvement de la population dans chaque département pour la dernière période décennale (de 1831 à 1840 inclusivement *), c'est-à-dire sur un ensemble de près de *sept cent mille expressions numériques*.

* Abstraction faite des décès des cholériques de 1832.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	Population d'après le recensement de 1841.	POPULATION PAR ÉTAT CIVIL. SUR 1,000 HABITANTS COMBIEN de garçons.	d'hommes mariés.	de veufs.	Total approximatif.	de filles.	de femmes mariées.	de veuves.	Total approximatif.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	Ain.	355,694	295	184	22	501	278	183	49	510
2	Aisne.	542,313	253	218	17	488	249	216	44	509
3	Allier.	311 361	286	190	24	500	265	189	44	498
4	Alpes (Basses-) .	156,055	290	190	28	508	250	190	41	481
5	Alpes (Hautes-).	132.584	313	176	29	518	270	168	40	478
6	Ardèche.	364 416	310	171	24	505	287	170	36	493
7	Ardennes. . . .	319,167	277	202	18	497	257	201	43	501
8	Ariége.	265,607	304	171	25	729	287	147	40	474
9	Aube.	258,180	248	223	20	491	240	220	46	506
10	Aude.	284,285	274	206	25	505	244	206	40	490
11	Aveyron.	375,083	307	164	25	596	297	163	40	500
12	B.-du-Rhône. . .	375,003	291	188	24	503	255	188	50	493
13	Calvados. . . .	496,198	253	196	21	470	269	196	64	529
14	Cantal.	257,423	284	148	24	456	303	150	42	495
15	Charente. . . .	367,893	258	215	24	497	241	214	47	502
16	Charente-Infér.	460,245	269	207	23	499	243	207	48	498
17	Cher.	275,645	291	189	23	503	263	188	44	495
18	Corrèze.	306,480	296	177	25	498	281	177	40	498
19	Corse.	221,463	323	158	22	503	281	160	55	496
20	Côte-d'Or. . . .	393,062	268	204	17	489	257	203	48	508
21	Côtes-du-Nord. .	607,572	300	157	20	477	318	157	45	520
22	Creuse.	278,029	275	184	24	483	284	183	48	515
23	Dordogne. . . .	490,263	273	199	27	499	256	198	46	500
24	Doubs.	275,997	290	166	20	476	306	166	42	514
25	Drôme.	311,498	284	190	22	506	265	190	42	497
26	Eure.	425,780	259	226	21	486	253	159	54	426
27	Eure-et-Loir. . .	286 368	250	215	18	483	243	214	54	511
28	Finistère. . . .	575,925	323	155	23	501	293	158	44	495
29	Gard.	376,062	272	204	26	502	245	202	48	495
30	Garonne (H.-). .	467,628	288	188	24	500	264	188	45	497
31	Gers.	311,147	282	201	24	507	247	199	51	497
32	Gironde.	568,034	241	219	25	485	230	218	57	505
33	Hérault.	367,343	276	197	24	497	249	196	51	496
34	Ille-et-Vilaine.	549,417	296	159	21	476	314	169	48	531
35	Indre	253,076	280	192	24	496	265	192	32	489
36	Indre-et-Loire. .	306,366	249	216	18	483	247	217	51	515
37	Isère.	588,660	298	178	20	496	287	178	40	505
38	Jura.	316,754	291	177	21	489	285	177	46	508
39	Landes.	288,078	298	176	25	499	273	176	50	499
40	Loir-et-Cher. .	249,462	273	200	18	491	261	198	47	506
41	Loire.	433,971	311	166	20	497	297	165	41	503
42	Loire (Haute-) .	297,813	302	159	25	486	314	155	38	507
43	Loire-Infér. . .	486,086	289	170	23	482	298	170	49	517
44	Loiret.	318,452	269	201	19	489	263	199	46	508
45	Lot.	287,739	271	198	25	494	250	192	50	492

N° d'ordre pour la colonne 3.	N° d'ordre pour la colonne 4.	N° d'ordre pour la colonne 5.	Division des départements en 13 séries d'ordre pour la colonne 6.	N° d'ordre pour la colonne 8.	Division des départements en 25 séries d'ordre pour la colonne 9.	N° d'ordre pour la colonne 10.	Combien d'habitants par lieue carrée.	N° d'ordre des départements.	Sur 100 habitants combien appartiennent à la population agglomérée.	Combien à la population non agglomérée ou rurale.	N° d'ordre pour la colonne 20.	Total de la population agglomérée par département.
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
46	27	51	8	22	52	11	1,185	45	10	90	27	54,651
14	50	8	15	42	8	16	1,469	19	20	80	17	107,726
58	26	28	6	51	29	16	870	75	11	89	26	54,917
84	22	28	2	41	28	19	452	85	15	85	22	25,794
86	5	39	1	27	45	20	475	84	9	91	28	11,965
41	7	45	6	17	41	22	1,555	54	15	87	24	46,174
53	52	16	12	57	18	17	1,218	42	21	79	16	68,168
75	11	43	5	17	56	20	1,155	49	15	87	24	55,991
74	54	5	10	49	5	14	858	74	22	78	15	57,551
69	55	15	5	46	15	20	926	66	21	79	16	59,428
59	9	48	5	12	47	20	855	77	12	88	25	45,975
58	21	50	6	59	50	10	1,442	24	22	78	15	85,855
17	50	22	9	28	25	1	1,766	12	12	88	25	60,518
76	28	56	6	8	55	18	872	71	9	91	28	25,480
56	47	10	6	48	9	15	1,206	45	9	91	28	54,751
25	40	12	7	47	12	12	1,590	29	16	84	21	74,756
72	21	29	7	53	50	16	752	79	13	87	24	51,472
60	17	58	5	21	56	20	1,059	55	21	79	16	55,845
82	1	52	8	21	49	5	500	85	22	78	15	49,551
57	41	14	15	57	16	12	905	67	15	87	24	51.497
5	15	53	10	1	52	15	1,787	11	8	92	29	47,900
70	54	54	6	19	52	12	982	62	5	95	51	15,805
18	36	19	5	58	21	14	1,059	55	7	95	50	54,174
71	22	47	10	6	45	18	1,057	56	14	86	25	59,019
56	28	28	8	51	28	18	941	65	20	80	17	62,558
31	58	5	9	50	57	5	1,445	25	11	89	26	47,185
68	52	10	12	47	9	6	1.034	57	11	89	26	51,521
9	1	55	7	14	51	16	1,709	15	29	71	10	166.972
55	57	14	4	45	17	12	1,543	52	29	71	10	110,588
23	24	50	6	52	50	15	1,494	17	24	76	14	112.651
59	29	17	6	45	20	9	981	63	8	92	29	26,878
10	57	7	5	52	6	5	1,149	50	24	76	14	154 195
40	53	21	6	42	25	9	1,162	48	55	45	5	205,154
15	17	51	9	5	42	12	1,625	16	14	86	23	78,171
77	50	26	6	51	26	25	725	80	19	81	18	49,531
61	53	9	12	45	7	9	988	60	19	81	18	59,506
7	15	57	10	17	55	20	1.405	28	14	86	23	84,144
55	21	58	9	18	36	14	1,262	59	18	82	19	55,868
66	15	59	5	24	37	10	622	81	9	91	28	25,855
79	36	18	12	54	21	13	787	78	16	84	21	59,246
50	6	47	10	12	46	19	1,808	9	24	76	14	105.015
65	12	51	5	4	54	21	1,182	46	12	88	25	54,975
20	25	44	7	11	41	11	1,411	27	20	80	17	100 896
54	40	17	11	55	25	14	942	64	25	75	15	79,877
67	58	20	5	41	26	10	1,082	51	10	90	27	28,778

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	Population d'après le recensement de 1841.	POPULATION PAR ÉTAT CIVIL. SUR 1,000 HABITANTS COMBIEN de garçons.	d'hommes mariés.	de veufs.	Total approximatif.	de filles.	de femmes mariées.	de veuves.	Total approximatif.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
46	Lot-et-Garonne.	347,073	244	228	23	495	225	225	54	504
47	Lozère.	140,788	315	158	21	504	255	157	41	453
48	Maine-et-Loire.	488,472	275	191	22	488	271	191	45	510
49	Manche.	597,518	284	169	22	475	231	169	58	458
50	Marne.	355 964	251	219	18	488	246	216	52	514
51	Marne (Haute-).	257,567	257	205	20	484	261	208	45	514
52	Mayenne.	361,592	305	159	21	485	304	159	48	511
53	Meurthe.	444,603	288	192	17	487	287	183	42	512
54	Meuse.	326,372	274	204	18	495	254	205	45	504
55	Morbihan. . . .	440,512	299	156	26	481	315	156	48	519
56	Moselle.	421,258	282	175	19	476	306	170	43	519
57	Nièvre.	305,511	294	191	19	504	259	190	43	492
58	Nord.	1,085,298	314	170	20	504	287	168	41	496
59	Oise.	398,868	233	234	21	488	226	232	52	510
60	Orne.	442,076	260	194	21	475	274	194	47	515
61	Pas-de-Calais. .	685,021	296	173	22	491	289	173	45	507
62	Puy-de-Dôme. . .	587,566	271	192	26	489	274	190	45	509
63	Pyrén. (Basses-).	451,683	298	161	25	484	302	161	48	511
64	Pyrén. (Hautes-)	244,059	300	167	25	492	298	167	49	514
65	Pyrén.-Orient. .	173 592	316	176	20	512	260	177	42	479
66	Rhin (Bas-) . . .	560,113	297	162	21	480	313	163	41	517
67	Rhin (Haut-) . .	465,103	309	162	19	490	312	159	36	507
68	Rhône.	500,627	292	187	18	497	274	185	41	500
69	Saône (Haute-) .	347,627	284	182	19	485	291	171	41	503
70	Saône-et-Loire.	551,543	280	193	18	491	268	193	46	507
71	Sarthe.	470,535	267	196	18	481	272	196	46	514
72	Seine.	1,194 603	299	204	18	521	220	200	55	475
73	Seine-Infér. . .	737,501	270	195	27	492	268	193	51	512
74	Seine-et-Marne.	333,168	255	225	18	498	228	222	50	500
75	Seine-et-Oise. .	470.503	253	225	19	497	218	224	57	499
76	Sèvres (Deux-) .	310,203	282	192	22	496	265	191	44	500
77	Somme.	559,485	264	208	25	487	267	198	47	512
78	Tarn.	351,556	284	195	25	504	257	194	42	493
79	Tarn-et-Garon. .	239,297	245	221	25	491	233	220	53	506
80	Var.	328,010	287	203	24	514	229	204	50	483
81	Vaucluse. . . .	251 080	276	204	25	505	249	203	42	494
82	Vendée.	356,453	299	174	25	498	282	174	44	500
83	Vienne.	294.250	270	202	21	493	259	201	48	508
84	Vienne (Haute-).	292,646	279	199	25	504	255	197	45	497
85	Vosges.	419,992	277	179	18	474	301	179	38	518
86	Yonne.	362,966	263	214	18	495	245	215	45	505
	Totaux.	34,173,234								
	Moyennes pour la France.		281	183	22	486	274	181	49	504

N° d'ordre pour la colonne 3.	N° d'ordre pour la colonne 4.	N° d'ordre pour la colonne 5.	Division des départements en 13 séries d'ordre pour la colonne 6.	N° d'ordre pour la colonne 8.	Division des départements en 23 séries d'ordre pour la colonne 9.	N° d'ordre pour la colonne 10.	Combien d'habitants par lieue carrée.	N° d'ordre des départements.	Sur 100 habitants combien appartiennent à la population agglomérée.	Combien à la population non agglomérée ou rurale	N° d'ordre pour la colonne 20.	Total de la population agglomérée par département
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
49	56	2	7	56	2	6	1,290	56	14	86	25	47,906
85	3	52	9	14	52	19	539	82	9	91	28	15,186
19	54	27	8	26	27	12	1,558	57	16	84	21	78,258
6	28	45	8	51	42	2	1,991	8	19	81	18	75,565
45	51	7	12	44	8	8	886	69	27	73	12	98,263
75	48	15	10	34	11	15	815	76	14	86	23	37,850
43	10	51	9	7	50	12	1,584	50	10	90	27	39,124
27	24	26	13	17	52	18	1,446	22	25	75	13	114,552
52	38	14	12	40	14	15	1,039	55	19	81	18	62,295
29	14	54	4	2	53	12	1,243	40	12	88	25	52,150
32	29	40	11	6	41	17	1.566	15	20	80	17	84,020
62	19	27	11	56	28	17	885	70	14	86	25	44,586
2	4	44	10	17	45	19	3,781	2	31	69	9	338,348
34	59	1	9	55	1	8	1,552	51	15	85	22	62,621
28	46	24	9	23	24	15	1,430	21	10	90	27	46,856
4	17	42	8	16	59	15	2.065	7	11	89	26	75,054
8	58	26	4	23	28	13	1,438	20	11	89	26	69,450
26	15	50	5	9	48	12	1,192	44	12	88	25	57,559
80	13	46	5	11	44	11	1.066	52	15	85	21	57,111
85	2	39	10	55	56	18	854	76	54	66	7	59,644
11	16	49	9	4	47	19	2,580	3	40	60	5	222,465
24	8	49	11	5	50	22	2,259	6	33	67	8	155,762
16	20	51	12	23	31	19	3,364	3	62	58	2	312,658
18	28	35	11	15	40	19	1,292	53	12	88	25	43,690
15	30	25	12	29	25	14	1,273	58	13	87	24	76,950
21	42	52	12	25	25	14	1,495	18	12	88	25	59,514
1	14	14	12	57	19	4	49,775	1	77	23	1	917,745
3	39	23	3	29	25	9	2,414	4	35	65	6	258,485
50	49	4	12	54	4	10	1,172	47	19	81	18	64,055
22	50	4	11	58	3	4	1,657	14	24	76	7	116,621
57	29	26	8	31	27	16	1,010	59	12	88	25	39,516
12	45	18	7	30	21	13	1,799	10	24	76	7	136,151
47	28	23	5	37	24	18	1,212	42	17	83	20	62,642
81	55	6	5	50	5	7	1,286	37	29	71	10	50,961
51	25	15	6	53	15	10	891	68	28	72	11	92,087
78	53	14	7	42	16	18	1,426	25	41	59	4	103,874
44	14	41	5	20	58	16	1,055	58	9	91	28	52,480
64	39	16	9	56	18	12	860	72	16	84	21	48,716
65	31	19	7	59	22	15	1,048	54	15	85	22	43,815
33	52	56	12	10	54	21	1,414	26	19	81	18	80,115
42	45	11	12	45	10	15	985	61	16	84	21	60,642
							1,508		25	75		7,023,892

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	NAISSANCES [1]. Moyenne annuelle des naissances calculée sur la période de 1831 à 1840.	Sur 1,000 habitants combien de naissances.	Division des départements en 16 séries d'ordre.	Proportion des sexes sur 1,000 naissances. Hommes.	Proportion des sexes sur 1,000 naissances. Femmes.	N° d'ordre de la colonne 6.	Moyenne annuelle des naissances légitimes.	Moyenne annuelle des naissances naturelles.	Sur 1,000 naissances annuelles combien sont légitimes.	Combien sont naturelles.	N° d'ordre de la colonne 9.	Sur 1,000 naissances, combien d'enfants abandonnés en 1834.	N° d'ordre des départements.	Nombre des tours par départements en 1834.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1	Ain	10,408	29	7	512	488	19	10,045	363	966	34	42	16	36	3
2	Aisne	14,802	26	10	520	480	11	13,777	1,025	930	70	22	31	22	5
3	Allier	9,756	31	5	524	476	7	9,141	615	938	62	27	51	8	4
4	Alpes (Basses-)	4,811	31	5	509	491	22	4,601	210	957	43	38	58	5	5
5	Alpes (Hautes-)	4,265	32	4	512	488	19	4,075	190	956	44	37	23	30	3
6	Ardèche	11,559	32	4	520	480	11	11,228	331	970	30	45	9	41	3
7	Ardennes	8,368	26	10	519	481	12	7,995	373	956	44	37	15	37	3
8	Ariége	7,854	29	7	521	479	10	7,436	418	947	53	31	26	27	3
9	Aube	6,229	24	12	514	486	17	5,793	436	930	70	22	31	22	3
10	Aude	8,349	29	7	516	484	15	7,873	476	943	57	27	32	21	4
11	Aveyron	11,101	29	7	516	484	15	10,481	620	944	56	28	43	13	2
12	Bouc.-du-Rhône	11,526	30	6	512	488	19	10,360	1,166	899	101	6	67	4	3
13	Calvados	10,578	21	15	511	487	20	9,323	1,255	882	118	4	51	8	6
14	Cantal	6,890	27	9	515	485	16	6,399	491	929	71	21	33	20	3
15	Charente	8,902	24	12	518	482	13	8,293	609	932	68	23	32	21	4
16	Cher-Inférieure	11,285	30	6	516	484	15	10,763	522	954	46	36	39	16	5
17	Cher	9,050	33	3	516	484	15	8,235	815	910	90	9	42	14	3
18	Corrèze	10,292	33	3	516	484	15	9,802	490	953	47	35	25	28	1
19	Corse	6,796	30	6	524	476	7	6,477	319	953	47	35	28	25	6
20	Côte-d'Or	10,296	26	10	520	480	11	9,636	660	936	64	26	17	35	1
21	Côtes-du-Nord	18,981	31	5	513	487	18	18,470	511	973	27	47	6	43	7
22	Creuse	7,643	27	9	510	490	21	7,167	476	938	62	27	32	21	3
23	Dordogne	14,071	28	8	557	443	1	13,274	797	944	56	28	42	14	5
24	Doubs	7,861	29	7	516	484	15	7,296	565	928	72	20	15	37	1
25	Drôme	9,066	29	7	517	483	14	8,568	498	945	55	29	21	32	1
26	Eure	8,876	20	16	516	484	15	8,184	692	922	78	16	15	37	2
27	Eure-et-Loir	7,254	25	11	514	486	17	6,743	511	930	70	22	35	19	3
28	Finistère	19,242	33	3	520	480	11	18,583	659	966	34	42	19	34	4
29	Gard	12,003	32	4	552	448	2	11,583	420	966	34	42	22	31	4
30	Garonne (Haute-)	12,359	26	10	510	490	21	11,476	883	929	71	21	43	13	2
31	Gers	7,275	23	13	520	480	11	6,784	491	933	67	24	54	6	3
32	Gironde	13,484	23	13	516	484	15	11,805	1,679	876	124	3	69	3	1
33	Hérault	11,172	30	6	505	495	24	10,620	552	950	50	34	30	23	7
34	Ille-et-Vilaine	16,523	30	6	514	486	17	15,949	574	966	34	42	25	28	7
35	Indre	7,636	30	6	505	495	24	7,181	455	949	51	33	27	26	2
36	Indre-et-Loire	7,300	23	13	523	477	8	6,823	477	921	79	15	43	13	1
37	Isère	17,735	30	6	517	583	14	16,429	1,306	927	73	19	30	23	2
38	Jura	8,784	27	9	516	484	15	8,296	488	945	55	29	8	42	1
39	Landes	8,762	30	6	536	464	4	8,135	627	929	71	21	36	18	3
40	Loir-et-Cher	7,301	25	11	516	484	15	6,700	601	918	82	13	40	15	3
41	Loire	14,436	33	3	530	470	5	13,769	667	954	46	36	24	29	3
42	Loire (Haute-)	8,839	29	7	530	470	5	8,511	328	963	37	41	24	29	3
43	Loire-Inférieure	13,543	28	8	515	485	16	12,898	645	953	47	35	25	28	1
44	Loiret	9,448	29	7	526	474	6	8,527	921	903	97	7	47	10	3
45	Lot	7,679	26	10	511	489	20	7,255	424	945	55	29	12	40	1
46	Lot-et-Garonne	7,504	21	15	512	488	19	7,081	423	944	56	28	44	12	4
47	Lozère	4,195	29	7	522	478	9	4,027	168	961	39	40	26	27	1
48	Maine-et-Loire	11,697	24	12	519	481	12	10,904	793	932	68	23	45	11	4

[1] Les calculs de ce tableau ont été faits sur des documents embrassant la période décennale de 1831 à 1840. Les documents relatifs aux années 1838, 1839, 1840, sont entièrement inédits.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	NAISSANCES. Moyenne annuelle des naissances calculée sur la période de 1831 à 1840.	Sur 1,000 habitants combien de naissances.	Division des départements en 16 séries d'ordre.	Proportion des sexes sur 1,000 naissances. Hommes.	Femmes.	N° d'ordre de la colonne 6.	Moyenne annuelle des naissances légitimes.	Moyenne annuelle des naissances naturelles.	Sur 1,000 naissances annuelles combien sont légitimes.	Combien sont naturelles.	N° d'ordre de la colonne 9.	Sur 1,000 naissances, combien d'enfants abandonnés en 1834.	N° d'ordre des départements.	Nombre des tours par départements en 1834.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
49	Manche	13,532	22	14	509	491	22	12,667	865	936	64	26	37	17	6
50	Marne.	9,494	26	10	521	479	10	5,771	723	924	76	18	43	13	3
51	Marne (Haute-).	6,529	25	11	520	480	11	6,185	344	946	54	30	22	31	3
52	Mayenne	9,556	26	10	521	479	10	9,030	526	945	55	29	30	23	3
53	Meurthe.	12,560	28	8	514	486	17	11,576	984	922	78	16	29	24	1
54	Meuse	8,562	26	10	523	477	8	8,110	452	948	52	32	16	36	4
55	Morbihan	14,064	32	4	515	485	16	13,647	417	971	29	46	13	39	5
56	Moselle	13,113	31	5	518	482	13	12,270	843	936	64	26	8	42	1
57	Nièvre.	9,798	32	4	520	480	11	9,259	539	945	55	29	33	20	1
58	Nord	34,293	31	5	511	489	20	31,201	3,092	910	90	9	22	31	5
59	Oise	9,925	23	11	518	482	13	9,219	706	929	71	21	26	27	2
60	Orne.	9,223	20	16	506	494	23	8,925	298	968	32	44	24	29	4
61	Pas-de-Calais . .	19,524	28	8	517	483	14	17,691	1,833	906	94	8	23	30	6
62	Puy-de-Dôme. .	16,336	27	9	511	489	20	15,678	658	960	40	39	28	25	4
63	Pyrén. (Basses-).	11,491	23	11	511	489	20	10,555	936	920	80	14	44	12	5
64	Pyrén.(Hautes-).	6,945	28	8	516	484	15	6,417	528	924	76	18	31	22	1
65	Pyrénées-Orient.	5,449	31	5	520	480	11	4,935	514	906	94	8	50	9	1
66	Rhin (Bas-) . . .	19,506	34	2	507	493	23	17,793	1,713	911	89	10	9	41	1
67	Rhin (Haut-) . .	16,437	33	1	512	488	19	15,082	1,355	917	83	12	3	45	5
68	Rhône.	15,640	31	5	512	488	19	13,516	2,124	865	135	2	116	2	1
69	Saône (Haute-) .	9,986	29	7	518	482	13	9,330	656	935	65	25	1	47	1
70	Saône-et-Loire .	16,437	29	7	520	480	11	15,463	974	940	60	27	15	37	5
71	Sarthe.	11,241	24	12	517	483	14	10,371	870	923	77	17	36	18	1
72	Seine.	35,502	30	6	511	489	20	25,030	10,472	704	296	1	152	1	1
73	Seine-Inférieure.	20,648	28	8	513	487	18	18,300	2,348	887	113	5	47	10	5
74	Seine-et-Marne.	8,986	27	9	520	480	11	8,229	757	916	84	11	14	38	3
75	Seine-et-Oise . .	11,506	24	12	509	491	22	10,769	737	936	64	26	5	44	3
76	Sèvres (Deux-) .	7,772	25	11	523	477	8	7,369	403	949	51	33	20	33	3
77	Somme	14,673	25	11	513	487	18	13,522	1,151	921	79	15	25	28	3
78	Tarn.	10,285	29	7	537	463	3	9,884	401	960	40	39	25	28	4
79	Tarn-et-Garonne	5,813	24	12	512	488	19	5,559	254	957	43	38	24	29	3
80	Var	9,174	29	7	512	488	19	8,646	528	943	57	29	54	6	3
81	Vaucluse	8,042	32	4	515	485	16	7,571	471	942	58	28	52	7	4
82	Vendée	10,298	29	7	516	484	15	9,967	331	968	32	44	16	36	3
83	Vienne.	8,051	27	9	505	495	24	7,779	272	967	33	43	22	31	4
84	Vienne (Haute-).	10,020	34	2	514	486	17	9,405	615	939	61	26	40	15	3
85	Vosges.	12,167	29	7	515	485	16	11,280	887	927	73	19	2	46	5
86	Yonne	9,369	26	10	507	493	23	8,876	493	946	54	30	22	31	4
	TOTAUX	962,596	28					891,338	71,258						272
	Moyennes pour la France.				515	485				926	74		34		

* Hufeland assure, après de nombreuses recherches, que la proportion des deux sexes dans les naissances est à peu près la même dans tout l'univers, c'est-à-dire 21 *hommes pour* 20 *femmes*. Quelques *voyageurs* ont pensé que dans les climats chauds il naît plus de femmes que d'hommes ; idée qui leur est venue sans doute à la vue des sérails où les riches habitants de l'Est tiennent un grand nombre de femmes enfermées. C'est d'après cette opinion que Montesquieu a écrit que la polygamie pouvait se justifier dans certains pays. Mais nous ne savons pas qu'elle ait été appuyée sur aucune statistique, tandis que, d'après les registres de baptême tenus par les missionnaires de Tranquebar, d'après les listes dressées par les Hollandais à Amboyne et à Batavia ; enfin, d'après les rensignements pris à Bagdad et à Bombay par Niebhur, nous avons tout lieu de croire que la proportion des deux sexes est la même en Orient et en Europe. (*Colonnes* 6 *et* 7.)

Le nombre total des enfants trouvés était, en 1821, de 33,792 ; en 1825, de 32.278 ; en 1826, de 32,870 ; en 1827, de 32,801 ; en 1828, de 33,749 ; en 1829, de 33,141 ; en 1830, de 33,431 ; en 1831, de 35,814 ; en 1882, de 35,884 ; en 1833, de 33,191 ; en 1834 de 31,771. — La dépense moyenne annuelle d'un enfant trouvé, à l'hospice, est de 82 francs. (*Colonne* 11.)

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	DÉCÈS. Moyenne annuelle des décès.	Sur 1,000 habitants, combien de décès annuels.	Division des départements en 13 séries d'ordre.	Proportion des sexes sur 1,000 décès. Hommes.	Femmes.	N° d'ordre des départements pour la colonne 4.	Excédant annuel moyen des naissances sur les décès ¹.	Proportion de cet excédant sur 1,000 décès.	N° d'ordre des départements.	Accroissement moyen annuel de la population, constaté par le recensement quinquennal opéré en 1836 ².	Différence par rapport aux évaluations de la colonne 9 s'expliquant par les émigrations et immigrations, ou par l'inexactitude du recensement ³.	Accroissement moyen annuel de la population pour 1,000 habitants, d'après le recensement de 1836.	N° d'ordre des départements.	Accroissement moyen annuel de la population, sur 1000 habitants, d'après l'excédant des naissances sur les décès.	N° d'ordre des départements.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
1	Ain.	9,374	26	6	504	496	17	1,054	110	46	1,181	147	3,42	52	2,90	51
2	Aisne. . . .	12,753	23	9	510	490	12	2,049	160	34	2,819	770	5,54	36	3,88	42
3	Allier. . . .	8,261	26	6	504	496	17	1,495	180	28	2,202	707	7,12	20	4,83	31
4	Alpes (B.-) .	4,532	29	3	502	498	19	279	61	59	629	350	3,95	48	1,75	64
5	Alpes (H.-) .	3,747	28	4	488	512	31	518	138	39	412	† 106	3,14	56	3,94	40
6	Ardèche. . .	8,382	24	8	509	491	13	2,678	301	7	263	†2,415	6,82	23	7,57	7
7	Ardennes. .	6,582	20	12	515	485	7	1,786	271	13	3,247	1,461	10,51	4	5,82	19
8	Ariége. . . .	5,903	22	10	521	479	4	1,946	330	3	1,361	† 585	5,22	37	7,46	6
9	Aube.	5,813	22	10	500	500	21	406	88	53	1,501	1,095	4,31	46	1,59	67
10	Aude.	6,995	24	8	508	492	14	1,354	193	23	2,192	838	7,79	15	4,46	36
11	Aveyron. . .	8,880	23	9	506	494	15	2,221	250	15	2,379	158	6,41	87	5,99	18
12	B.-du-Rhône.	12,034	32	1	517	483	6	* 508	*42	70	570	1,078	1,57	69	*1,40	78
13	Calvados. . .	10,437	21	11	494	506	26	141	1	68	1,414	273	2,81	59	0,28	76
14	Cantal. . . .	5,911	23	9	468	532	35	979	165	33	704	† 273	2,63	28	1,70	65
15	Charente. . .	8,423	22	10	496	504	25	479	56	60	519	40	1,45	73	1,32	70
16	Char-Infér. .	10,830	23	9	506	494	15	456	42	64	886	430	2,97	67	1,01	75
17	Cher.	7,644	21	11	520	480	5	1,406	184	26	4,159	2,753	15,01	2	5,09	28
18	Corrèze. . . .	8,605	28	4	497	503	24	1,687	196	22	1,520	† 167	5,02	39	1,64	66
19	Corse.	4,274	19	13	530	470	2	2,522	590	1	1,984	† 538	9,51	7	12,13	1
20	Côte-d'Or. .	8,938	22	10	506	494	15	1,358	152	37	2,112	754	5,99	31	3,52	46
21	Côtes-du-N.	16,254	26	6	500	500	21	2,727	170	30	1,338	†1,389	2,20	63	4,50	35
22	Creuse. . . .	5,915	21	11	467	533	36	1,728	209	20	2,170	442	7,83	14	6,25	16
23	Dordogne. .	12,948	26	6	501	499	20	1,125	86	54	950	† 175	1,94	66	2,30	57
24	Doubs. . . .	6,268	24	8	492	508	28	1,593	254	14	2,148	555	7,77	16	5,76	20
25	Drôme. . . .	7,760	25	7	511	489	11	1,296	167	31	1,188	† 108	3,81	50	4,24	38
26	Eure.	9,478	22	10	500	500	21	* 602	*63	72	213	815	0,05	82	*1,41	79
27	Eure-et-L.	6,811	23	9	502	498	19	443	65	57	1,267	824	4,42	43	1,55	68
28	Finistère. . .	16,930	29	3	506	494	15	2,312	136	40	4,511	2,199	8,22	12	4,22	39
29	Gard.	9,556	25	7	523	477	3	2,646	282	9	1,795	† 851	4,81	40	7,22	10
30	Garonne (H-)	9,831	21	11	502	498	19	2,527	257	13	5,374	2,847	11,92	3	5,55	25
31	Gers.	7,081	22	10	507	493	15	194	27	66	164	† 30	0,52	80	6,20	17
32	Gironde. . .	13,096	24	8	506	494	15	* 415	*30	69	317	730	0,57	79	*0,75	81
33	Hérault. . .	9,779	26	6	510	490	12	1,398	142	38	2,328	930	6,53	25	3,89	41
34	Ille-et-Vil. .	15,811	27	5	498	502	23	712	45	62	433	† 279	0,71	76	1,30	71
35	Indre.	6,545	25	7	493	507	27	1,091	166	32	2,412	1,321	9,31	8	4,24	38
36	Indre-et-L. .	6,641	21	11	504	496	17	659	99	49	1,451	792	4,76	44	2,16	59
37	Isère.	13,873	20	12	500	500	21	3,863	278	10	4,677	814	8,12	13	6,73	12
38	Jura.	7,901	24	8	491	509	29	883	112	45	570	† 313	1,80	67	2,80	53
39	Landes. . . .	7,994	28	4	503	497	18	768	96	50	683	† 85	2,35	61	2,70	54
40	Loir-et-Cher.	6,601	26	6	482	518	34	692	104	47	1,658	966	6,84	24	2,83	52
41	Loire.	10,948	25	7	511	489	11	3,488	320	4	4,256	768	10,30	5	8,33	4
42	Loire (H-.)	6,954	23	9	493	507	27	1,883	273	12	661	†1,224	2,23	62	6,38	15

[1] Les astérisques indiquent, aux colonnes 9, 10 et 16, les excédants des décès sur les naissances.

[2] Nous avons préféré prendre pour base de nos calculs le recensement de 1836, parce qu'il a été fait avec plus de soin que

[3] Le signe † indique que l'augmentation de population constatée par le recensement est moindre que celle provenant de l'excé-

DÉCÈS.														MARIAGES.				
Différence, pour 1,000 habitants, entre l'augmentation annuelle de population constatée par le recensement de 1836, et l'excédant moyen annuel des naissances sur les décès, ladite différence pouvant s'expliquer par		LONGÉVITÉ. Sur 1000 décès annuels, combien ayant eu lieu à 70 ans et au-dessus.		Excédant au profit des		Total annuel des décès de cette catégorie sur 1,000 décès ordinaires.	N° d'ordre des départements pour la colonne 24.	Sur 1,000 décès annuels, combien ayant eu lieu avant la déclaration de naissance.	N° d'ordre des départements.	Proportion des décès annuels des enfants trouvés, à leur nombre moyen annuel.	N° d'ordre des départements.	Vie moyenne.	N° d'ordre des départements.	Nombre moyen annuel des mariages.	Combien de mariages par 1,000 habitants.	N° d'ordre des départements.	Nombre moyen annuel d'enfants par chaque mariage.	N° d'ordre des départements.
l'émigration.	l'immigration.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.													
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
»	0,52	71	73	»	2	144	58	25	27	1 sur 7,00	18	32,5	63	2,932	8,22	24	3,42	35
»	1,46	80	85	»	5	165	47	42	13	9,04	38	39,5	26	4,679	8,83	5	2,94	55
»	2,29	56	50	6	»	106	71	15	34	6,89	17	34,8	50	2,897	9,39	2	3,16	48
»	2,20	87	66	21	»	153	53	25	27	8,03	32	33,3	58	1,207	7,70	41	3,80	20
0,80	»	78	67	11	»	145	57	30	23	13,09	69	33,2	61	940	7,89	37	3,33	41
0,75	»	96	84	12	»	180	41	7	41	15,43	74	36,2	43	2,643	7,26	59	4,25	6
»	4,69	101	101	»	»	202	29	48	9	12,93	68	43,2	9	2,419	7,57	45	3,30	42
2,24	»	101	87	14	»	188	36	11	38	11,34	58	39,3	28	1,805	6,79	70	4,12	10
»	2,72	108	112	»	4	220	21	37	16	6,60	14	42,8	10	2,060	7,99	30	2,81	58
»	3,33	97	91	6	»	188	36	24	28	10,98	56	37,2	39	2,234	7,86	36	3,53	30
»	0,42	114	100	14	»	214	25	11	38	10,69	55	38,1	34	2,593	6,91	67	4,04	12
»	2,97	67	83	»	16	150	55	45	11	6,58	13	31,8	66	3,188	8,50	13	3,24	45
»	2,53	128	148	»	20	276	2	28	24	7,58	26	47,2	2	3,733	7,66	42	2,51	67
»	0,93	103	114	»	11	217	23	22	30	12,59	65	40,2	23	1,806	7,01	65	3,54	29
»	0,11	126	121	5	»	247	12	12	37	12,59	65	42,4	12	2,994	8,13	26	2,76	60
»	1,96	106	116	»	10	222	19	20	31	9,72	46	41,6	17	3,925	5,27	74	2,74	61
»	9,92	64	58	6	»	122	67	23	27	5,53	6	33	59	2,428	8,50	13	3,39	37
»	3,38	65	59	6	»	124	66	9	40	8,66	36	32,8	62	2,613	8,52	12	3,75	22
2,62	»	69	64	5	»	133	62	4	43	5,41	5	42,1	14	1,633	7,37	55	3,96	14
»	2,47	104	115	»	11	219	22	48	9	9,16	39	41	20	3,189	8,11	27	3,02	52
2,30	»	71	84	»	13	155	52	37	16	12,52	64	34,6	51	4,164	6,85	68	4,43	2
»	1,58	91	82	9	»	173	45	10	39	13,44	70	41,6	17	2,302	8,28	22	3,11	49
0,36	»	107	102	5	»	209	26	15	34	8,02	31	36,3	42	4,111	8,38	17	3,22	47
»	2,01	107	116	»	9	223	18	40	15	11,38	59	39,6	25	1,687	6,03	72	4,32	3
0,43	»	101	94	7	»	195	32	27	25	14,39	76	37,2	39	2,505	8,33	19	3,41	36
»	1,46	120	136	»	16	256	8	31	22	7,66	28	46,4	4	3,374	7,92	33	2,42	69
»	2,87	104	115	»	11	219	22	41	14	6,48	11	47	3	2,366	8,26	23	2,85	57
»	4	50	60	»	10	110	69	52	7	10,11	49	31,9	65	4,439	7,70	41	4,19	7
2,42	»	73	67	6	»	140	59	18	32	7,16	22	35,7	45	2,783	7,40	52	4,16	8
»	6,37	116	115	1	»	231	16	52	7	7,10	20	42,6	11	3,542	7,57	45	4,12	10
5,70	»	125	130	»	5	255	9	9	40	9,23	40	43,2	9	2,424	7,79	39	2,08	59
»	1,32	119	122	»	3	241	14	30	23	7,53	25	41,4	18	4,810	8,46	14	2,45	68
»	2,64	83	83	»	»	186	38	13	36	6,50	12	35,6	46	2,932	7,99	30	3,62	26
0,59	»	67	84	»	17	151	54	56	5	6,75	16	33,9	57	4,053	7,34	57	3,95	15
»	5,07	53	76	»	23	129	64	14	35	9,88	47	35,9	44	2,205	8,71	8	3,26	44
»	2,60	142	127	15	»	269	3	40	13	5,53	6	44	6	2,585	8,43	15	2,63	63
»	1,39	80	78	2	»	158	49	42	13	6,71	15	37,7	37	4,475	7,60	44	3,67	24
1	»	107	91	6	»	188	36	30	23	12,78	67	38	35	2,325	7,34	57	3,56	28
0,37	»	64	66	»	2	130	63	5	42	11,44	60	34,4	52	2,352	8,04	29	3,52	31
»	4,01	72	83	»	11	155	52	26	26	5,34	4	35,9	44	2,203	8,83	5	3,04	51
»	1,97	71	68	3	»	139	60	34	19	10,31	50	35	49	3,224	7,44	50	4,27	5
4,15	»	82	83	»	1	165	47	18	32	14,14	75	38,2	33	2,155	7,23	60	3,94	16

celui de 1841.

dant des naissances sur les décès, différence qui pourrait s'expliquer par des émigrations.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	DÉCÈS. Moyenne annuelle des décès.	Sur 1,000 habitants, combien de décès annuels.	Division des départements en 13 séries d'ordre.	Proportion des sexes sur 1,000 décès. Hommes.	Femmes.	N° d'ordre des départements pour la colonne 6.	Excédant annuel moyen des naissances sur les décès.	Proportion de cet excédant sur 1,000 décès.	N° d'ordre des départements.	Accroissement moyen annuel de la population, constaté par le recensement quinquennal opéré en 1836.	Différence par rapport aux évaluations de la colonne 9 s'expliquant par les émigrations et immigrations, ou par l'inexactitude du recensement.	Accroissement moyen annuel de la population pour 1,000 habitants, d'après le recensement de 1836.	N° d'ordre des départements.	Accroissement moyen annuel de la population, sur 1,000 habitants, d'après l'excédant des naissances sur les décès.	N° d'ordre des départements.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
43	Loire-Infér.	12,061	24	8	500	500	21	1,482	123	42	135	† 347	0,23	84	3,14	48
44	Loiret. . . .	8,724	27	5	500	500	21	724	83	55	2,182	1,458	6,95	22	2,29	58
45	Lot.	7,098	24	8	500	500	21	580	81	56	499	† 81	1,72	68	2,02	60
46	Lot et-Gar.	7,904	22	10	509	491	13	* 400	*50	71	134	534	0, 4	85	*1,15	80
47	Lozère. . . .	3,534	25	7	508	492	14	661	187	25	777	116	5,48	34	4,66	33
48	Maine-et-L.	10,800	22	10	493	507	27	897	83	55	1,879	982	3,95	49	1,87	63
49	Manche. . .	12,415	20	12	500	500	21	1,117	90	52	619	† 498	1,04	74	1,88	62
50	Marne. . . .	8,995	25	7	498	502	23	499	55	61	1,654	1,155	3,34	53	1,44	69
51	Marne (H.) .	5,632	20	12	494	506	26	997	177	29	1,228	231	4,79	42	3,89	41
52	Mayenne. . .	8,282	23	9	489	511	30	1,274	153	36	1,836	562	5,07	38	3,52	46
53	Meurthe. . .	10,375	23	9	500	500	21	2,185	209	20	1,759	† 426	4,11	47	5,14	27
54	Meuse. . . .	7,578	23	9	500	500	21	983	130	41	622	† 361	1,96	65	3,09	49
55	Morbihan. .	12,673	28	4	503	497	18	1,391	110	46	3,244	1,853	7,22	19	3,09	49
56	Moselle. . .	10,020	23	9	505	495	16	3,093	318	5	2,049	†1,044	4,75	41	7,23	9
57	Nièvre. . . .	8,224	26	6	504	496	17	1,574	191	24	3,005	1,431	10,13	6	8,29	5
58	Nord.	28,866	26	6	505	495	16	5,427	19	67	7,295	1,868	7,10	21	5,33	25
59	Oise.	9,315	23	9	503	497	18	410	44	63	183	† 227	0,46	81	1,03	74
60	Orne.	8,388	19	13	498	502	23	1,675	200	21	361	†1,314	0,81	78	3,76	43
61	Pas-de-Cal. .	16,905	24	8	504	496	17	2,619	155	35	1,887	† 732	2,83	58	3,94	40
62	Puy-de-Dôm.	13,673	23	9	487	513	32	2,663	121	43	3,266	603	5,52	33	4,51	34
63	Pyrénées(B.)	9,311	20	12	503	497	18	2,180	234	16	3,999	1,819	8,91	11	4,88	29
64	Pyrénées(H.)	4,822	20	12	509	491	13	2,123	441	2	2,227	104	9,12	9	8,69	2
65	Pyrénées-Or.	4,727	27	5	521	479	4	722	152	37	1,454	722	9	10	4,39	37
66	Rhin (Bas). .	15,281	27	5	500	500	21	4,225	276	11	4,329	103	7,70	17	7,52	8
67	Rhin (Haut).	12,695	27	5	513	487	9	3,742	294	8	4,552	810	1,02	75	8,37	3
68	Rhône. . . .	12,876	25	7	514	486	8	2,763	214	19	9,513	†6,750	1,97	64	5,73	21
69	Saône (H.). .	7,784	22	10	497	503	24	2,202	282	9	867	920	2,51	60	6,41	14
70	Saône-et-L.	13,884	25	7	509	491	13	2,553	183	27	2,865	312	5,31	36	4,74	32
71	Sarthe. . . .	9,162	19	13	489	511	30	1,112	121	43	1,903	791	4,76	43	2,38	56
72	Seine. . . .	33,999	28	4	507	493	15	2,102	62	58	34,356	32,254	31,04	1	1,89	61
73	Seine-Infér.	18,863	25	7	499	501	22	1,785	94	51	5,368	3,583	7,45	18	5,47	24
74	Seine-et-M.	7,750	23	9	513	487	9	474	61	59	397	† 77	1,21	72	1,05	73
75	Seine-et-Oi.	10,643	22	10	509	491	13	863	81	56	280	† 585	0,88	77	1,19	72
76	Sèvr. (Deux).	6,334	20	12	500	500	21	1,438	227	17	1,851	413	6,08	30	4,86	30
77	Somme. . . .	13,314	23	9	502	498	19	1,359	102	48	1,756	397	3,17	55	2,45	55
78	Tarn.	8,447	24	8	507	493	15	1,838	217	18	2,154	316	6,21	29	5,30	26
79	Tarn-et-Gar.	5,756	24	8	501	499	20	67	1	68	* 13	† 80	0,05	85	0,27	77
80	Var.	9,805	30	2	540	460	1	* 731	*74	73	345	1,076	1,06	73	3,26	47
81	Vaucluse. . .	7,286	29	3	512	488	10	757	104	47	1,391	634	5,63	32	3,07	50
82	Vendée. . . .	8,049	22	10	500	500	21	2,248	278	10	2,192	† 56	6,42	26	6,60	13
83	Vienne. . . .	6,437	22	10	493	507	27	1,618	250	15	1,054	† 563	3,62	51	5,60	22
84	Vienne (H.).	8,979	30	2	503	497	18	1,051	117	44	1,576	525	5,37	35	3,59	45
85	Vosges. . . .	9,186	22	10	486	414	33	2,881	310	6	2,609	† 272	6,31	28	7,01	11
86	Yonne. . . .	8,065	22	10	507	493	15	1,304	160	34	550	† 754	1,54	70	3,67	44
	Pour la France.	837,083	24	»	507	493	»	125,513	115	»	195,995	70,482	5,84	»	3,74	»

DÉCÈS.														MARIAGES.				
Différence, pour 1,000 habitants, entre l'augmentation annuelle de population constatée par le recensement de 1836, et l'excédant moyen annuel des naissances sur les décès, ladite différence pouvant s'expliquer par		LONGÉVITÉ. Sur 1,000 décès annuels, combien ayant eu lieu à 70 ans et au-dessus.		Excédant au profit des		Total annuel des décès de cette catégorie sur 1,000 décès ordinaires.	N° d'ordre des départements pour la colonne 24.	Sur 1,000 décès annuels, combien ayant eu lieu avant la déclaration de naissance.	N° d'ordre des départements.	Proportion des décès annuels des enfants trouvés, à leur nombre moyen annuel.	N° d'ordre des départements.	Vie moyenne.	N° d'ordre des départements.	Nombre moyen annuel des mariages.	Combien de mariages par 1,000 habitants.	N° d'ordre des départements.	Nombre moyen annuel d'enfants par chaque mariage.	N° d'ordre des départements.
l'émigration.	l'immigration.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.													
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
2,91	»	84	106	»	22	190	34	31	22	1 sur 6,42	9	37,7	37	3,676	7,55	46	3,51	32
»	4,66	76	83	»	7	159	48	23	29	6,06	7	35,1	48	2,790	8,76	6	3,05	50
1,30	»	128	121	7	»	249	11	26	26	12,33	62	38,9	1	2,177	7,54	47	3,33	41
»	1,19	121	117	4	»	238	15	9	40	9,57	42	45	5	2,886	8,31	20	2,45	68
»	0,82	102	85	17	»	187	37	9	40	15,22	77	46,7	40	1,003	7,19	61	4,01	13
»	2,06	99	110	»	11	209	26	52	7	8,16	34	43,4	8	3,875	7,93	32	2,55	65
0,84	»	117	142	»	25	259	6	27	25	7,80	29	42	15	4,070	6,81	69	3,11	49
»	1,90	88	97	»	9	185	39	44	12	7,64	27	38,4	32	3,004	8,42	16	2,91	56
»	0,90	117	133	»	16	250	10	25	27	12,72	66	42,6	11	1,881	7,39	53	3,29	43
»	0,55	90	110	»	20	200	30	33	20	7,17	23	40,2	22	2,528	6,99	66	3,57	27
1,03	»	87	95	»	8	182	40	61	3	13,83	72	39,1	29	3,341	7,51	48	3,46	34
1,13	»	96	107	»	11	203	28	40	15	9,63	44	40,6	21	2,393	7,33	58	3,39	37
»	4,13	55	73	»	18	128	65	25	27	13,84	73	33	59	3,173	7,19	61	4,30	4
2,44	»	82	95	»	13	177	43	34	19	25,44	80	37,4	38	2,986	7,08	63	4,11	11
»	1,84	53	56	»	3	109	70	24	28	9,59	43	34,1	56	2,850	9,33	3	3,24	45
»	1,77	74	82	»	8	156	51	49	8	9,69	45	34,3	53	8,029	7,42	51	3,84	19
0,57	»	104	117	»	13	221	20	27	25	9,50	41	35,9	44	3,429	8,59	10	2,69	62
2,95	»	130	153	»	23	283	1	49	8	11,49	61	50,3	1	3,250	7,35	56	2,74	61
1,11	»	91	98	»	7	189	35	62	2	7,48	24	37,7	37	4,975	7,26	59	3,91	17
»	1,01	86	94	»	8	180	41	33	20	11,19	57	39	30	4,625	7,85	38	3,39	37
»	4,03	91	94	»	3	185	39	9	40	10,65	54	43,9	7	2,712	6	73	3,88	18
»	0,43	147	115	32	»	262	5	10	39	8,47	35	42,8	10	1,543	6,32	71	4,15	9
»	4,61	66	56	10	»	122	67	18	32	4,28	1	54,2	55	1,327	7,64	43	3,72	23
»	0,18	57	61	»	4	118	68	53	6	18,22	78	30,6	67	4,158	7,42	51	4,27	5
7,35	»	58	60	»	2	118	68	60	4	32,57	81	32,2	64	3,308	7,14	62	4,56	1
3,76	»	77	80	»	3	157	50	60	4	9,72	46	35,4	47	4,195	8,36	18	3,22	47
3,90	»	83	95	»	12	178	42	53	6	19,80	79	39,4	27	2,568	7,38	54	3,63	25
»	0,57	71	75	»	4	146	56	36	17	13,76	71	36,6	41	4,780	8,65	9	3,23	46
»	2,38	118	125	»	7	243	13	36	17	7,05	19	47	3	3,704	7,98	31	2,08	59
»	30,15	60	74	»	14	134	61	67	1	5,25	3	34,3	54	9,884	8,19	25	2,53	66
»	1,98	85	109	»	24	194	33	42	13	4,57	2	37,4	38	5,411	7,33	58	3,36	39
»	0,16	102	113	»	11	215	24	35	18	6,46	10	39,9	24	2,973	8,92	4	2,76	60
0,21	»	121	136	»	15	257	7	32	21	10,43	52	42,6	11	4,104	8,72	7	2,62	64
»	1,22	114	115	»	1	229	17	18	32	10,15	48	45	5	2,451	7,90	34	3	53
»	0,72	88	100	»	12	188	36	30	23	8,14	33	40	23	4,440	7,76	40	3,88	18
»	0,92	109	97	12	»	206	27	15	34	10,15	48	37,8	36	2,627	7,47	49	3,76	21
0,22	»	134	131	3	»	265	4	37	16	10,37	51	41,3	13	1,888	7,88	35	2,94	55
2,20	»	88	87	1	»	175	44	30	23	8,90	37	34,6	51	2,654	8,08	28	3,26	44
»	2,56	91	81	10	»	172	46	37	16	7,13	21	32,8	60	1,982	7,88	35	3,67	24
0,18	»	74	85	»	11	159	48	17	33	10,46	53	39,4	27	2,961	8,30	21	3,37	32
1,98	»	83	82	1	»	165	47	23	29	12,41	63	41,1	19	2,238	7,05	64	3,47	33
»	1,78	61	57	4	»	118	68	24	28	6,25	8	30,3	68	2,811	9,60	1	3,34	40
0,70	»	83	90	»	7	173	45	46	10	42,61	82	39,9	24	3,103	7,38	54	3,63	25
2,13	»	98	101	»	3	199	31	17	33	7,84	30	41,9	16	3,101	8,54	11	2,85	57
0,70	1,58	88	94	»	6	152,708	»	35	»	1 sur 7,72	»	38,1	»	275,421	8,6	»	3,23	»

Annexe au Tableau C.

Enfants mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance, depuis 1837 *jusqu'en* 1840.

DÉPARTEMENTS.	1837.	1838.	1839.	1840.	Total général.	Tours supprimés de 1834 à 1837.	DÉPARTEMENTS.	1837.	1838.	1839.	1840.	Total général.	Tours supprimés de 1834 à 1837.
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
Ain	167	176	301	327	971	2	Lot-et-Garonne	90	66	77	71	304	3
Aisne	491	429	602	649	2171	»	Lozère	36	16	38	39	129	»
Allier	72	123	132	166	493	3	Maine-et-Loire	299	240	1324	383	2246	2
Alpes (Basses-)	58	100	112	184	454	4	Manche	250	427	296	458	1353	1
Alpes (Hautes-)	113	118	110	112	453	»	Marne	209	490	437	448	1584	»
Ardèche	46	75	65	88	274	»	Marne (Haute-)	48	44	189	269	550	»
Ardennes	310	277	312	379	1278	»	Mayenne	262	249	396	203	1110	»
Ariége	60	91	66	50	267	»	Meurthe	571	652	674	663	2560	»
Aube	226	206	199	232	863	2	Meuse	307	311	264	350	1232	»
Aude	198	164	90	179	681	»	Morbihan	109	407	403	358	1277	1
Aveyron	65	75	123	132	395	»	Moselle	430	473	401	91	1394	»
B.-du-Rhône	418	525	633	592	2168	1	Nièvre	217	199	197	204	817	»
Calvados	259	285	297	315	1156	5	Nord	1390	1364	1478	1498	5730	»
Cantal	141	115	146	129	531	»	Oise	148	289	275	315	1027	»
Charente	77	76	151	197	401	3	Orne	202	257	1022	158	1639	1
Charente-Inférieure	211	212	239	213	875	1	Pas-de-Calais	588	613	2272	755	4228	3
Cher	209	215	156	180	760	»	Puy-de-Dôme	332	578	449	438	1797	»
Corrèze	71	74	84	72	301	»	Pyrén. (Basses-)	70	94	63	70	297	3
Corse	4	20	20	25	69	»	Pyrén. (Hautes-)	14	44	65	72	195	»
Côte-d'Or	417	573	349	408	1747	»	Pyrén.-Orient	76	92	76	98	342	»
Côtes-du-Nord	535	584	648	631	2398	1	Rhin (Bas-)	837	790	834	823	3284	»
Creuse	57	51	72	61	241	»	Rhin (Haut-)	710	762	803	847	3022	»
Dordogne	122	231	220	227	800	4	Rhône	662	668	840	890	2960	»
Doubs	227	264	176	226	993	»	Saône (Haute-)	390	402	437	418	1647	»
Drôme	143	247	248	215	853	1	Saône-et-Loire	433	446	598	536	2013	4
Eure	306	255	285	357	1203	»	Sarthe	333	318	334	338	1323	»
Eure-et-Loir	350	257	261	264	1132	»	Seine	2107	2285	2391	2387	9170	»
Finistère	952	942	1078	940	3912	»	Seine-Inférieure	960	860	837	921	3578	»
Gard	84	108	227	282	701	4	Seine-et-Marne	285	280	247	289	1101	»
Garonne (Haute-)	337	277	1090	345	2049	1	Seine-et-Oise	286	249	462	366	1363	»
Gers	48	64	77	76	265	2	Sèvres (Deux-)	120	125	119	207	471	»
Gironde	386	425	357	486	1654	»	Somme	346	380	397	445	1568	2
Hérault	71	101	113	233	517	3	Tarn	124	155	152	204	635	»
Ille-et-Vilaine	1062	890	830	789	3580	»	Tarn-et-Garonne	167	212	239	233	851	2
Indre	95	62	105	128	390	»	Var	306	339	350	254	1259	1
Indre-et-Loire	204	230	302	315	1051	»	Vaucluse	291	249	245	293	1078	»
Isère	726	717	484	426	2353	1	Vendée	103	115	167	183	568	»
Jura	216	245	235	226	932	»	Vienne	134	138	159	153	584	»
Landes	35	25	32	66	158	2	Vienne (Haute-)	[illegible]	278	149	244	891	»
Loir-et-Cher	155	174	163	204	696	»	Vosges	613	299	340	480	1732	»
Loire	375	371	387	374	1507	»	Yonne	73	149	139	183	544	3
Loire (Haute-)	148	174	131	63	516	»							
Loire-Inférieure	148	463	440	425	1490	»							
Loiret	169	175	186	267	797	1	TOTAUX	25,938	28,364	33,132	30,053	117,486	67
Lot	175	221	180	168	744	»							

Le document que nous produisons ici, et qui est complétement inédit, nous a paru devoir apporter un élément nouveau et d'un grand intérêt à la solution de la question des enfants trouvés. Que démontre-t-il, en effet? Un fait des plus graves et des plus significatifs, c'est que dans presque tous les départements où un certain nombre de tours ont été supprimés, le nombre des *enfants mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance* s'est subitement élevé dans les plus fortes proportions. Maintenant si l'on cherche sincèrement la cause de cette étrange coïncidence, on arrivera à peu près forcément à conclure que l'augmentation du chiffre des mort-nés est due à de nombreux infanticides non connus et non poursuivis. Il est certain, en effet, que dans la plupart des communes rurales, les maires enregistrent les décès d'enfants nouveau-nés sans se livrer à aucun examen sur la cause de ces décès, dans le but de s'assurer s'ils sont ou non l'œuvre du crime, sans appeler les hommes de l'art, placés souvent d'ailleurs à de trop grandes distances. Auraient-ils même des soupçons fondés, les relations intimes et journalières qu'ils entretiennent avec leurs administrés les empêcheraient de saisir le ministère public. Ceci expliqué, on comprend parfaitement que l'administration française, en ne consultant que les comptes rendus de la justice criminelle, se soit parfaitement rassurée sur l'effet généralement pressenti de la suppression des tours, l'accroisse-

ment des infanticides, et qu'elle ait persisté, avec une entière bonne foi, à provoquer une application plus étendue de cette cruelle mesure. Mais, pour nous, il demeure certain qu'elle a été induite en erreur, soit par les conséquences qu'elle a tirées des documents empruntés aux autres pays, soit par les statistiques faites en France. Il n'existe pas de tours dans les pays protestants, a-t-on dit, et les expositions sont inconnues. Supprimez les vôtres, et vous obtiendrez les mêmes résultats. Sous la domination française, un tour fut, dit M. de Gouroff, établi à Mayence, et les expositions eurent lieu en grand nombre; en 1814, ce tour ayant été supprimé, les expositions cessèrent. Imitez la sagesse du gouvernement allemand, et vous serez délivré de la plaie des enfants trouvés, plaie morale, plaie financière à la fois. Supprimez-les tous, a-t-on écrit encore, en pratiquant d'abord, ou même simultanément, des déplacements, et vous obligerez ainsi les mères à garder leurs enfants. Et nous, nous répondrons : Employez ces remèdes héroïques, et vous arriverez aux résultats suivants dans les départements où vous les aurez appliqués. Dans l'Ain, l'Allier, l'Ardèche, l'Aveyron, la Dordogne, le Gard, la Marne, l'Oise, l'Yonne, les Landes, la Manche, le Tarn, le chiffre des enfants mort-nés a presque ou plus que doublé de 1837 à 1839 ou 1840; dans la Charente, les Basses-Alpes, la Loire-Inférieure, la Garonne, etc., il a presque ou plus que triplé; dans l'Hérault, le Morbihan, le Pas-de-Calais, il a presque quadruplé; dans Maine-et-Loire, la Haute-Marne et l'Orne, il a presque ou plus que quintuplé; dans les Bouches-du-Rhône, il s'est accru de 41; dans la Somme, de 28; dans le Calvados et les Côtes-du-Nord, de 22; dans Saône-et-Loire, de 24; dans la Drôme, de 75; dans Tarn-et-Garonne, de 49; dans le Loiret, de 59; dans le Gers, de 60; dans Seine-et-Oise, de 61; dans les Deux-Sèvres, de 73 p. 100 !!!

Sans doute la suppression des tours et les déplacements ont dû produire une diminution dans le chiffre des enfants trouvés, quoique le contraire semble résulter de la célèbre contre-enquête ouverte, en 1838, par M. de Lamartine, dont l'éloquence inspirée est toujours au service des grands intérêts de la morale et de l'humanité. Mais cette diminution a eu deux terribles compensations; c'est d'une part l'accroissement énorme du chiffre des enfants mort-nés ou des infanticides, et de l'autre, des expositions fréquentes et meurtrières dans les rues, dans les lieux publics, ou dans les endroits solitaires. Les conséquences du déplacement n'ont pas été moins funestes. Partout cette mesure a entraîné des décès nombreux ; elle a produit, dit-on, de fortes économies sur le budget départemental. Et sait-on comment ? D'abord par les décès mêmes qu'elle a provoqués, puis par le dévouement de la plupart des nourrices qui ont voulu garder, sans salaire, les enfants dont on voulait les séparer. Ainsi, l'humanité de ces femmes, toutes pauvres et dénuées, a été plus grande que celle des mandataires du département, et elles ont consenti à augmenter le fardeau de leur misère, pour ne pas dévouer leurs nourrissons à la mort, quand ceux-ci ont reculé devant le vote d'un centime additionnel qui pouvait sauver des milliers de victimes. N'est-ce pas le cas de répéter ce mot magnifique de M. de Lamartine : *On a battu monnaie à la porte de nos hospices !*

On a pensé à tort, selon nous, que l'existence des tours provoquait les abandons. Les classes pauvres ne font point le calcul qu'on leur prête, et il est peu de femmes qui s'exposent à devenir mères, par la raison qu'il est un asile ouvert aux produits de leurs fautes ; on peut même affirmer hardiment que la plupart des femmes séduites ignorent l'existence de cet asile. La principale cause des abandons, c'est la misère, et ce qui le prouve, c'est que les enfants exposés appartiennent presque tous aux classes ouvrières ; les causes secondaires sont la crainte du déshonneur et le libertinage. Ces causes continueront d'agir avec la même intensité, malgré la suppression des tours, parce qu'elles en sont indépendantes ; seulement, si vous fermez l'hospice, ou si vous en rendez l'accès plus difficile, vous exposerez les mères à d'affreuses inspirations, vous les pousserez au crime. Selon nous, il fallait accepter comme une nécessité l'état de choses auquel on a voulu remédier par les mesures dont nous discutons ici l'efficacité; seulement on aurait pu alléger le budget départemental, en portant remède aux abus nombreux qui se sont introduits dans le mode d'admission aux hospices, abus tels, que les enfants légitimes ou naturels, appartenant à des familles *réputées pauvres*, y occupent, chaque jour, en plus grand nombre, et le plus souvent sans droit, la place réservée aux enfants trouvés. Quant à l'accroissement incessant du chiffre de ces enfants, accroissement qui pourrait s'expliquer en partie par la diminution de la mortalité, et qui, du reste, est bien loin d'être général en France, nous pensons : 1° qu'il peut s'expliquer par les souffrances causées par la longue perturbation commerciale qui a suivi la révolution de juillet ; 2° qu'il a atteint son apogée ; 3° qu'il devra cesser avec l'amélioration graduelle du sort de la classe ouvrière.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	ÉCOLES PRIMAIRES élémentaires. Nombre moyen d'élèves, en hiver, par 1,000 habitants.	N° d'ordre des départements[2].	ÉCOLES PRIMAIRES supérieures. Combien d'élèves par 10,000 habitants.	N° d'ordre des départements.	ÉCOLES PRIMAIRES normales. Combien d'élèves par 100,000 habitants.	N° d'ordre des départements.	RÉTRIBUTION. Moyenne, par élève, de cette rétribution.	N° d'ordre des départements.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
								F. C.	
1	AIN.	76, 1	45	1,53	18	11,25	18	1 25	19
2	AISNE.	110,78	22	3,18	57	7, 4	43	0 65	57
3	ALLIER.	53,48	81	4,46	26	7,07	51	1 50	9
4	ALPES (BASSES-). . . .	88,17	55	4,93	25	21,14	5	0 50	42
5	ALPES (HAUTES-). . .	170,12	4	3,01	38	15	8	0 65	36
6	ARDÈCHE.	56,51	61	1,52	69	5,76	59	1 50	9
7	ARDENNES.	136,60	14	9,43	10	11, 5	15	0 50	42
8	ARIÉGE.	41,24	74	2, 9	40	9, 4	27	1 18	21
9	AUBE.	134, 5	15	1,74	62	11,62	18	0 50	42
10	AUDE	62,84	55	1,05	73	10,55	22	1 45	10
11	AVEYRON.	98	28	2,48	45	6, 4	53	1 26	17
12	BOUCHES-DU-RHÔNE. .	64,73	54	16,78	7	5,06	64	1 50	9
13	CALVADOS.	80	43	2,35	48	9,27	24	0 89	30
14	CANTAL.	83,23	37	»	0	5,44	62	1 45	10
15	CHARENTE.	52,52	64	»	0	8,15	41	1 65	5
16	CHARENTE-INFÉRIEURE	67,60	51	5,95	51	6,08	56	1 55	8
17	CHER.	37,35	79	2,12	52	4,58	70	1 50	9
18	CORRÈZE.	32,17	83	2,38	47	14,67	9	0 31	46
19	CORSE.	54,89	63	1,48	67	9,03	56	0 56	40
20	CÔTE-D'OR.	139,85	12	20,81	6	9, 1	28	0 77	31
21	CÔTES-DU-NORD. . . .	40,74	77	33,90	2	4,27	71	0 90	29
22	CREUSE.	27,54	86	2,23	50	9,33	33	1 25	18
23	DORDOGNE.	76,67	46	36,71	1	8,15	41	1 00	27
24	DOUBS.	178,58	1	5,14	21	29, 5	1	0 50	42
25	DRÔME.	95, 1	50	6.90	12	5,15	63	1 55	15
26	EURE.	80,55	42	1,87	60	4,69	69	0 95	28
27	EURE-ET-LOIR	117,43	20	1,92	57	10,10	24	0 76	32
28	FINISTÈRE.	29,73	85	2,10	53	4,16	73	1 00	27
29	GARD.	81	39	1,86	59	6	57	1 37	14
30	GARONNE (HAUTE-). . .	58,04	59	1,02	74	6,41	55	1 25	18
31	GERS.	48,77	70	0,96	75	9,64	30	1 55	8
32	GIRONDE.	68, 7	49	2,41	46	7,04	52	1 75	3
33	HÉRAULT.	89,20	34	9,49	9	4, 9	65	1 70	4
34	ILLE-ET-VILAINE. . .	47,72	71	6,25	15	19, 2	4	1 20	20
35	INDRE.	40,73	78	53,27	3	7,11	49	1 50	16
36	INDRE-ET-LOIRE. . . .	41,08	76	»	0	»	0	1 43	11
37	ISÈRE.	117,77	18	0,83	76	12	14	1 10	24
38	JURA.	148,03	8	6,22	17	10,73	21	1 62	6
39	LANDES	46,88	72	»	0	8	42	1 00	27
40	LOIR-ET-CHER.	66, 5	52	4,40	27	9, 6	26	0 77	31
41	LOIRE.	82,13	37	2,49	51	5,75	60	1 70	4
42	LOIRE (HAUTE-). . . .	97,95	26	»	0	9,51	39	1 09	25
43	LOIRE-INFÉRIEURE. . .	51,92	65	2,84	42	5,93	75	1 23	19

[1] Les calculs de ce tableau ont été faits d'après le dernier rapport au roi sur l'état de l'instruction primaire en France. Ce do-

[2] Les départements marqués du même chiffre, dans les colonnes de numéros d'ordre, sont à un rang égal.

MENSUELLE.		REVENUS des INSTITUTEURS.		INSTITUTEURS laïques et religieux.		IMPOSITIONS par ordonnance royale.		CLASSES D'ADULTES.			Instruction des jeunes gens appelés à concourir au tirage. Moyenne des classes de 1837, 1838, 1839 et 1840	
Sur 100 élèves, combien ne la payent pas, à titre d'indigents.	N° d'ordre des départements.	Traitement fixe et produit des rétributions compris.	N° d'ordre des départements.	Sur 100, combien appartiennent à une congrégation religieuse.	N° d'ordre des départements.	Nombre de communes par département qu'il a fallu ainsi imposer.	N° d'ordre des départements.	Nombre des classes d'adultes par département	Nombre des élèves qui les fréquentent.	N° d'ordre des départements, quant au nombre des écoles.	Combien, sur 1,000, ne sachant ni lire ni écrire.	N° d'ordre des départements.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
		F. C.										
57,47	57	485 »	37	56	7	58	25	1	45	39	414	52
25,83	75	498 01	34	15	20	8	52	»	»	0	323	36
110, 7	9	770 »	4	6	29	50	28	1	34	39	811	1
54,25	66	590 »	72	10	25	3	56	»	»	0	40	65
54,86	64	390 »	62	4	31	19	43	»	»	0	292	61
46,62	42	395 »	61	31	9	69	21	1	65	39	571	28
25,82	71	440 »	51	16	19	»	0	»	»	0	192	69
16,06	84	696 65	14	7	28	10	50	»	»	0	669	14
17,48	83	405 »	56	8	27	»	0	8	500	33	192	69
65,24	28	477 60	40	14	21	33	34	»	»	0	479	41
73,07	23	311 45	71	10	25	33	34	»	»	0	476	42
215,79	3	800 »	3	19	17	9	51	3	400	57	509	38
75,17	21	525 81	30	25	13	154	5	3	260	57	246	65
75,52	20	500 »	33	52	4	46	29	»	»	0	452	46
31,74	68	460 »	46	4	31	130	8	»	»	0	523	36
47,53	39	565 10	23	40	6	75	19	»	»	0	419	51
63,27	27	550 »	25	15	20	148	7	»	»	0	769	4
46,25	43	525 »	31	9	26	18	44	37	689	25	736	6
47,87	38	381 63	63	19	17	151	6	13	146	51	420	50
29,85	70	449 »	48	10	25	17	45	2	50	38	174	71
78,46	18	604 52	15	55	3	56	33	55	888	15	762	10
38,11	55	528 »	27	5	30	38	52	»	»	0	663	15
99,43	12	380 20	65	7	28	102	12	30	300	26	722	8
21,22	80	404 85	57	14	21	93	13	»	»	0	109	77
47,32	40	440 »	51	17	18	6	53	1	200	39	462	49
50	37	375 »	68	14	21	106	10	2	150	38	392	54
38, 5	54	526 50	28	20	16	»	0	2	260	38	553	59
133,57	6	399 »	59	17	18	16	46	42	1,555	21	709	9
104,49	11	469 »	44	25	13	57	24	48	1,985	19	376	56
51,96	67	300 »	35	3	32	77	18	6	97	34	448	45
54,99	63	425 61	52	2	33	46	29	»	»	0	512	37
187,84	4	625 »	13	5	50	44	30	190	4,892	5	419	51
115,53	8	420 »	54	7	28	27	38	4	500	36	408	53
38,07	56	375 »	20	21	15	25	40	2	350	38	644	16
37,17	58	648 »	10	12	23	39	36	47	442	20	782	3
43,28	45	675 »	7	29	16	32	35	120	1,430	10	682	12
61, 8	31	460 »	46	29	41	117	9	194	2,599	4	507	39
40,11	52	396 »	60	13	22	41	31	42	980	21	42	80
30,98	69	380 40	64	8	27	51	26	2	54	38	573	26
68,15	24	400 »	58	12	23	27	38	49	1,975	18	553	55
78,51	19	650 »	9	66	2	79	17	1	120	39	564	31
100	10	383 34	17	78	1	53	27	11	192	32	653	17
15	85	366 »	22	26	12	8	32	39	1,140	24	589	22

ument embrasse la période comprise entre les années 1837 et 1840.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	ÉCOLES PRIMAIRES élémentaires.		ÉCOLES PRIMAIRES supérieures.		ÉCOLES PRIMAIRES normales.		RÉTRIBUTION	
		Nombre moyen d'élèves, en hiver, par 1,000 habitants.	N° d'ordre des départements.	Combien d'élèves par 10,000 habitants.	N° d'ordre des départements.	Combien d'élèves par 100,000 habitants.	N° d'ordre des départements.	Moyenne, par élève, de cette rétribution.	N° d'ordre des départements.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
								f c	
44	LOIRET	84,08	36	1, 8	56	7,14	48	1 15	25
45	LOT	51,85	66	»	0	14,57	19	1 35	15
46	LOT-ET-GARONNE	75,05	48	4,25	28	10,36	23	1 75	3
47	LOZÈRE	152,56	16	1,07	72	21, 3	2	0 75	33
48	MAINE-ET-LOIRE	62,42	56	6,54	13	4,92	67	1 10	24
49	MANCHE	96,19	29	2, 6	41	10,04	25	0 75	25
50	MARNE	146, 5	10	26,85	4	12,36	15	0 57	39
51	MARNE (HAUTE-)	176,06	2	13,54	8	11,64	17	0 40	45
52	MAYENNE	67,87	50	2,68	44	8, 3	38	1 25	18
53	MEURTHE	118,53	17	1,88	58	13, 5	11	0 40	45
54	MEUSE	175,93	3	6,25	16	15,32	7	0 50	42
55	MORBIHAN	34,84	84	1,88	58	4,08	74	0 50	42
56	MOSELLE	138,84	13	1,66	63	11,86	16	0 40	45
57	NIÈVRE	45,04	73	1,14	71	4,91	68	1 45	10
58	NORD	90,55	32	21,35	5	2,85	79	0 75	33
59	OISE	150,62	7	»	0	4,17	72	0 60	38
60	ORNE	75,23	47	3,64	32	7,91	43	1 10	24
61	PAS-DE CALAIS	111,50	21	2,02	55	2,92	78	0 50	42
62	PUY-DE-DÔME	41,14	75	»	0	5,06	77	1 40	12
63	PYRÉNÉES (BASSES-)	92,09	32	4,51	25	8,85	39	0 30	47
64	PYRÉNÉES (HAUTES-)	98,67	27	5, 9	19	16,38	6	0 70	34
65	PYRÉNÉES-ORIENTALES	49,52	69	1,26	70	9,79	29	1 39	13
66	RHIN (BAS-)	157,67	6	6,26	14	16, 6	5	0 29	48
67	RHIN (HAUT-)	146,42	9	6,99	11	13,39	12	0 51	41
68	RHÔNE	80,85	41	2,79	43	7,99	44	1 60	7
69	SAÔNE (HAUTE-)	167,77	5	3,59	34	9,49	32	0 40	45
70	SAÔNE-ET-LOIRE	78,96	44	3,53	35	9,06	35	1 25	18
71	SARTHE	59,79	58	5,01	22	4,45	70	1 15	22
72	SEINE	54,49	67	2,33	49	3,84	76	1 85	2
73	SEINE-INFÉRIEURE	94,04	31	1,62	65	3,83	58	1 15	22
74	SEINE-ET-MARNE	102,29	24	1,67	64	12	15	0 75	33
75	SEINE-ET-OISE	100,57	25	3,01	39	2,82	80	1 25	18
76	SÈVRES (DEUX-)	81,99	40	1,61	66	7,08	50	1 50	9
77	SOMME	117,38	19	1,33	68	8, 4	37	0 60	38
78	TARN	55,09	62	5,67	20	8,53	40	1 02	26
79	TARN-ET-GARONNE	61,95	57	3,63	33	5,55	61	1 50	9
80	VAR	50,26	68	3,40	36	7, 4	43	1 60	7
81	VAUCLUSE	65,44	53	4,18	29	7,55	46	1 20	20
82	VENDÉE	57, 2	60	1,82	61	4, 2	66	1 25	18
83	VIENNE	34,36	80	2,04	54	6,46	54	1 60	7
84	VIENNE (HAUTE-)	33,47	82	4,06	30	7,52	47	1 90	1
85	VOSGES	142,54	11	6,07	18	7,44	48	0 48	43
86	YONNE	108,82	23	4,58	24	11	20	0 66	35
	TOTAUX								
	MOYENNE POUR LA FRANCE	85,44	»	4,51	»	7,92	»	1 06	»

— Sur 100 institutrices ou instituteurs

INTELLECTUELLE.

MENSUELLE.		REVENUS des INSTITUTEURS.		INSTITUTEURS laïques et religieux.		IMPOSITIONS par ordonnance royale.		CLASSES D'ADULTES.			Instruction des jeunes gens appelés à concourir au tirage. Moyenne des classes de 1837, 1838, 1839 et 1840.	
Sur 100 élèves, combien ne la payent pas, à titre d'indigents.	N° d'ordre des départements.	Traitement fixe et produit des rétributions compris.	N° d'ordre des départements.	Sur 100, combien appartiennent à une congrégation religieuse.	N° d'ordre des départements.	Nombre de communes par département qu'il a fallu ainsi imposer.	N° d'ordre des départements.	Nombre des classes d'adultes par département.	Nombre des élèves qui les fréquentent.	N° d'ordre des départements, quant au nombre des écoles.	Combien, sur 1,000, ne sachant ni lire ni écrire.	N° d'ordre des départements.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
		F c.										
55, 9	33	559 »	25	40	25	18	44	188	2,590	6	429	47
44,47	47	412 87	55	8	27	6	55	»	»	0	587	23
50	31	725 »	5	14	21	58	32	22	209	50	559	33
84, 3	14	280 »	73	42	23	175	3	»	»	0	425	48
73,30	22	500 »	33	22	16	46	29	183	2,730	7	592	21
80,90	17	447 83	49	10	25	71	20	2	90	38	255	64
26,74	72	467 36	45	16	19	»	0	40	1,048	23	234	66
55,47	62	460 »	46	30	10	12	48	»	»	0	75	79
62,79	29	500 »	33	34	8	20	42	40	1,206	23	628	19
21,50	78	560 »	70	29	11	11	49	188	2,755	6	165	72
18,88	82	443 89	50	29	11	20	42	305	6,363	1	99	78
228,09	2	590 »	62	51	9	62	23	18	578	28	685	11
13,81	86	455 »	47	20	16	8	52	2	170	58	181	70
21,50	79	685 »	6	29	11	87	16	»	»	0	750	5
60, 8	32	576 73	18	4	31	16	40	27	2,256	27	421	49
19,75	81	489 »	36	7	28	10	50	1	40	39	222	67
44,15	48	558 95	24	31	9	46	29	219	2,593	3	425	48
82,54	16	570 »	69	15	22	28	37	68	1,708	14	198	68
148,16	5	481 03	58	50	10	177	2	»	»	0	729	7
64,61	26	205 65	74	8	27	18	44	5	165	33	456	44
42, 5	59	378 25	66	2	25	184	1	87	912	11	561	58
44,58	46	577 40	19	5	30	90	14	»	»	0	605	20
56,41	61	543 20	26	15	20	5	54	4	519	36	64	64
59,49	35	629 82	12	30	10	3	56	»	»	0	139	76
84,09	13	565 »	23	48	5	66	22	32	2,01[illegible]	16	507	60
58,76	34	518 »	32	11	24	4	35	17	517	29	149	73
42,04	51	800 »	3	6	29	172	4	4	285	36	548	34
95, 2	15	475 »	41	9	26	26	39	76	1,438	12	552	32
792,10	1	1206 »	1	16	19	»	0	51	3,184	17	150	74
55,54	36	816 »	2	16	19	106	11	5	454	55	562	57
26,33	73	481 »	39	5	30	71	20	41	872	22	271	62
43,89	49	600 »	16	16	19	25	41	240	5,068	2	208	63
59,66	55	474 52	42	11	24	6	52	149	1,293	9	492	40
36,82	59	422 59	53	15	20	12	48	»	»	0	561	58
68,13	25	526 18	29	21	13	38	32	8	895	33	570	30
56,55	60	571 »	21	15	22	9	51	30	618	26	583	24
25,61	76	642 »	11	14	21	4	55	»	»	0	575	25
123,81	7	655 99	8	22	14	18	44	42	887	21	462	43
34,85	65	500 »	35	5	30	13	47	»	»	0	621	18
45,45	44	490 »	35	25	13	90	15	155	2,510	8	674	13
62,23	39	571 »	21	29	11	41	31	1	65	39	810	2
23,16	77	576 78	67	20	16	26	59	5	349	35	160	75
26,46	74	471 50	43	21	15	»	0	74	1,443	13	585	55
46,82	»	510 89	»	20	»	4,016	»	3,405	68,508	»	403	»

communaux 89 sont mariés. —

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	Moyenne annuelle des accusés de crimes contre les personnes.	les propriétés.	TOTAL des crimes.	Sur 100 accusés, combien le sont de crimes contre les personnes.	les propriétés.	N° d'ordre des départements pour la colonne 6.	Sur 100 accusés, combien sachant lire.	ne sachant ni lire ni écrire.	N° d'ordre des départements pour la colonne 9.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	Ain	17	23	40	43	57	7	68	32	5
2	Aisne	24	86	110	22	78	27	45	55	18
3	Allier	15	64	79	22	78	27	25	75	35
4	Alpes (Basses-)	16	17	33	48	52	5	32	68	29
5	Alpes (Hautes-)	15	15	30	50	50	4	66	34	6
6	Ardèche	44	79	123	36	64	14	26	74	34
7	Ardennes	8	32	40	20	80	29	44	56	19
8	Ariége	37	45	85	43	57	7	28	72	32
9	Aube	17	51	68	25	75	24	52	48	13
10	Aude	15	32	47	32	68	18	28	72	32
11	Aveyron	19	38	57	33	67	17	35	65	26
12	Bouches-du-Rhône	22	81	103	22	78	27	41	59	22
13	Calvados	27	96	123	22	78	27	45	55	18
14	Cantal	14	23	37	38	62	12	29	71	31
15	Charente	16	50	66	25	75	24	27	73	33
16	Charente-Inférieure	21	103	124	18	82	31	44	56	19
17	Cher	8	21	29	28	72	21	26	74	34
18	Corrèze	23	29	52	44	56	6	22	78	37
19	Corse	71	18	89	80	20	1	56	44	17
20	Côte-d'Or	13	44	57	23	77	26	53	47	14
21	Côtes-du-Nord	23	120	143	16	84	33	14	86	39
22	Creuse	13	13	26	50	50	4	16	84	38
23	Dordogne	31	66	97	32	68	18	24	76	36
24	Doubs	17	31	48	37	63	13	80	20	1
25	Drôme	16	28	44	36	64	14	32	68	29
26	Eure	25	86	111	22	78	27	42	58	21
27	Eure-et-Loir	14	58	72	19	81	30	42	58	21
28	Finistère	25	100	125	20	80	29	14	86	39
29	Gard	35	62	97	36	64	14	34	66	27
30	Garonne (Haute-)	30	87	117	26	74	25	33	67	28
31	Gers	17	38	55	30	70	20	28	72	32
32	Gironde	28	93	121	23	77	26	46	54	17
33	Hérault	26	43	69	38	62	12	43	57	20
34	Ille-et-Vilaine	31	112	143	22	78	27	25	75	35
35	Indre	9	33	42	21	79	28	25	75	35
36	Indre-et-Loire	16	35	51	31	69	29	35	65	26
37	Isère	24	48	72	33	67	17	46	54	17
38	Jura	7	23	30	23	77	26	66	34	6
39	Landes	13	21	34	38	62	12	24	76	36
40	Loir-et-Cher	12	38	50	24	76	25	34	66	27
41	Loire	23	58	81	28	72	21	40	60	23
42	Loire (Haute-)	20	17	37	54	46	2	28	72	32
43	Loire-Inférieure	30	63	93	32	68	18	30	70	30
44	Loiret	13	68	81	16	84	33	41	59	22
45	Lot	21	33	54	39	61	11	25	75	35

Les dix départements où il se commet le plus de crimes contre les personnes sont, par numéros d'ordre, la Corse, la Haute-Loire, la Lozère, les Hautes-Alpes, la Creuse, les Basses-Alpes, la Corrèze, les Pyrénées-Orientales, l'Ain et l'Ariége. Comme on le voit, c'est dans les pays de montagnes que les crimes de cette nature se commettent le plus fréquemment; là, en effet, les passions sont plus profondes et plus tenaces, et cependant ces départements sont en même temps les plus religieux du royaume. En consultant la colonne 12 (instruction primaire), on trouve que les départements ci-dessus ont les numéros d'ordre suivants : 63, 26, 18, 5, 38, 29, 35, 5, 32, 17, ce qui prouve que ces départements, naguère les moins éclairés du royaume (voir la carte de

N° d'ordre des dép. où l'instruction primaire est le plus développée.	Proportion des récidives aux accusés.	Division des départements en 25 séries d'ordre.	Rapport moyen des accusés à la population.	N° d'ordre des départements.	Criminalité spécifique de chaque département, ou accusés de chaque département, quoique ayant été jugés ailleurs.	N° d'ordre des départements.	SUICIDES. Nombre moyen annuel des suicides.	SUICIDES. Sur 10,000 habitants, combien de suicides.	Division des départements en 18 séries d'ordre.	Sur 1,000 naissances, combien d'enfants naturels.	N° d'ordre des départements.	Sur 1,000 naissances, combien d'enfants abandonnés.	N° d'ordre des départements.
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
			1 sur		1 accusé sur								
45	0,20	12	8,729	5	6,923	7	9	3	13	54	42	16	36
22	0,22	10	4,764	48	4,150	56	47	9	7	70	22	31	22
81	0,17	14	4,610	51	4,988	33	6	2	14	62	27	51	8
35	0,15	16	4,847	47	3,699	66	15	10	6	43	38	58	5
4	0,21	11	4,603	50	3,858	61	8	6	10	44	37	23	30
61	0,10	20	2,821	79	3,434	70	6	2	14	30	45	9	41
14	0,20	12	7,921	11	8,075	2	21	7	9	44	37	15	37
74	0,08	21	3,143	76	2,686	82	4	1	15	53	31	26	27
15	0,23	9	3,706	70	4,030	59	24	9	7	70	22	31	22
55	0,10	20	3,989	25	5,405	25	7	3	13	57	27	32	21
28	0,30	3	5,609	32	4,416	49	3	1	15	56	28	43	13
54	0,27	5	3,616	71	6,038	17	32	8	8	101	6	67	4
43	0,30	3	4,081	59	3,830	62	22	4	12	118	4	51	8
37	0,20	12	5,094	33	3,640	67	6	3	13	71	21	33	20
64	0,15	16	6,425	17	5,142	29	31	8	8	68	23	32	21
51	0,12	19	3,957	65	2,876	81	31	7	9	46	36	39	16
79	0,24	8	10,929	3	3,376	72	8	3	13	90	9	42	14
83	6,15	16	6,359	19	5,706	20	6	2	14	47	35	25	28
63	0,07	22	2,487	83	2,259	86	5	2	14	47	35	28	25
12	0,28	4	6,794	15	5,932	18	24	6	10	64	26	17	35
77	0,30	3	4,353	58	3,761	64	12	2	14	27	47	6	43
86	0,04	23	11,076	2	5,635	21	4	2	14	62	27	32	21
46	0,17	14	5,190	38	4,472	48	21	4	8	56	28	42	14
1	0,35	2	5,934	26	5,525	22	13	5	11	72	20	15	37
30	0,27	5	7,179	13	6,109	16	21	7	9	55	29	21	32
42	0,25	7	3,834	69	3,453	69	30	7	9	78	16	15	37
20	0,24	8	4,265	55	3,476	68	24	9	7	70	22	35	19
85	0,30	3	4,468	52	4,675	39	26	4	8	34	42	19	34
39	0,30	3	3,859	68	4,814	35	19	5	11	34	42	22	31
59	0,16	15	4,074	61	4,289	52	14	3	13	71	21	43	13
70	0,13	18	6,008	24	5,489	23	7	2	14	67	24	54	6
49	0,15	16	4,639	49	6,245	14	36	6	10	124	3	69	3
34	0,20	12	5,207	37	5,866	19	14	4	8	50	34	30	23
71	0,24	8	3,915	66	3,813	63	14	2	14	34	42	25	28
78	0,07	22	6,044	21	4,579	41	10	4	8	51	33	27	26
76	0,13	18	6,010	23	6,614	11	30	10	6	79	15	43	13
18	0,28	4	8,020	9	6,829	8	19	3	13	73	19	30	23
8	0,30	3	11,101	1	7,691	3	9	3	13	55	29	8	42
72	0,15	16	9,300	4	8,140	1	10	4	12	71	21	36	18
52	0,18	13	4,881	43	5,192	27	15	6	10	82	13	40	15
37	0,17	14	5,108	40	6,157	15	8	2	14	46	36	24	29
26	0,20	12	8,169	8	5,274	26	5	2	14	37	41	24	29
65	0,17	14	5,186	39	5,173	28	17	4	12	47	35	23	28
36	0,17	14	3,907	67	4,790	37	32	10	6	97	7	47	10
66	0,16	15	5,392	35	4,555	43	6	2	14	55	29	12	40

M. Dupin), ont apprécié le bienfait de l'instruction primaire qui y produit, sans doute, son fruit ordinaire, l'amélioration morale. Dans ces mêmes départements, sur 100 accusés, 44 en Corse, 72 dans la Haute-Loire, 55 dans la Lozère, 34 dans les Hautes-Alpes, 84 dans la Creuse, 68 dans les Basses-Alpes, 78 dans la Corrèze, 75 dans les Pyrénées-Orientales, 32 dans l'Ain, 72 dans l'Ariége, ne savaient ni lire ni écrire. Ainsi, dans la plupart de ces départements, la criminalité est en raison directe de l'ignorance. Les dix départements où il se commet le moins de crimes contre les personnes sont, par numéros d'ordre, le Loiret, les Côtes-du-Nord, la Manche, la Seine-Inférieure, la Charente-Inférieure, Tarn-et-Garonne, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, Finistère et Ardennes ;

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	Moyenne annuelle des accusés de crimes contre les personnes.	les propriétés.	TOTAL des crimes.	Sur 100 accusés, combien le sont de crimes contre les personnes.	les propriétés.	N.° d'ordre des départements pour la colonne 6.	Sur 100 accusés, combien sachant lire.	ne sachant ni lire ni écrire.	N.° d'ordre des départements pour la colonne 9.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
46	Lot-et-Garonne. . .	20	29	49	40	60	10	32	68	29
47	Lozère.	33	29	62	53	47	3	45	55	18
48	Maine-et-Loire. . . .	47	68	115	40	60	10	37	63	25
49	Manche.	17	83	100	17	83	32	45	55	18
50	Marne.	30	94	124	24	76	25	54	46	13
51	Marne (Haute-). . .	17	37	54	32	68	18	58	42	10
52	Mayenne.	20	43	63	32	68	18	42	58	21
53	Meurthe.	23	64	87	26	74	23	58	42	10
54	Meuse.	34	54	88	39	61	11	71	29	3
55	Morbihan.	29	61	90	32	68	18	29	71	31
56	Moselle.	31	58	89	35	65	15	63	37	7
57	Nièvre.	22	30	52	42	58	8	38	62	24
58	Nord	42	92	134	31	69	19	41	59	22
59	Oise.	24	56	80	30	70	20	51	49	16
60	Orne.	19	53	72	27	73	22	51	49	16
61	Pas-de-Calais. . . .	23	58	81	28	72	21	42	58	21
62	Puy-de-Dôme. . . .	45	72	117	38	62	12	29	71	31
63	Pyrénées (Basses-) .	19	37	56	34	66	16	35	65	26
64	Pyrénées (Hautes-) .	19	27	46	41	59	9	29	71	31
65	Pyrénées-Orientales.	31	40	71	44	56	6	25	75	35
66	Rhin (Bas-)	73	153	226	32	68	19	68	32	5
67	Rhin (Haut-)	58	103	161	36	64	14	72	28	2
68	Rhône.	24	76	100	24	76	25	58	42	10
69	Saône (Haute-). . .	18	40	58	31	69	19	57	43	11
70	Saône-et-Loire. . . .	19	50	69	28	72	21	35	65	26
71	Sarthe.	24	64	88	27	73	22	25	75	35
72	Seine.	98	856	954	10	90	35	69	31	4
73	Seine-Inférieure. . .	47	240	287	17	83	32	44	56	19
74	Seine-et-Marne. . .	20	78	98	20	80	29	41	59	22
75	Seine-et-Oise. . . .	39	90	129	30	70	20	59	41	9
76	Sèvres (Deux-) . . .	18	49	67	27	73	22	30	70	30
77	Somme.	25	78	10[illegible]	23	77	26	45	55	18
78	Tarn.	39	56	95	43	57	7	29	71	31
79	Tarn-et-Garonne. .	10	47	57	18	82	31	22	78	37
80	Var.	24	47	71	34	66	16	33	67	28
81	Vaucluse.	20	57	77	26	74	23	35	65	26
82	Vendée.	19	63	82	23	77	26	29	71	31
83	Vienne.	22	78	100	22	78	27	28	72	32
84	Vienne (Haute-) . .	11	62	73	15	85	34	27	73	33
85	Vosges.	22	46	68	32	68	18	60	40	8
86	Yonne.	19	42	61	31	69	19	45	55	18
	Totaux.	2,195	5,256	7,451						
	Moyennes pour la France.				29	71		44	50	

ils occupent, à la colonne 12, le rang suivant : 22, 39, 18, 19, 19, 37, 21, 22, 39, 19, ce qui démontre que l'instruction primaire y est généralement très-développée. Dans ces mêmes départements, sur 100 accusés, 59 dans le Loiret, 86 dans les Côtes-du-Nord, 55 dans la Manche, 56 dans la Seine-Inférieure, 56 dans la Charente-Inférieure, 78 dans Tarn-et-Garonne, 58 dans Eure-et-Loir, 59 dans Seine-et-Marne, 86 dans le Finistère, 56 dans les Ardennes, ne savaient ni lire ni écrire. Les dix départements où il se commet le plus de suicides sont : la Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne, Marne, Basses-Alpes, Indre-et-Loire, Loiret, Bas-Rhin et Aisne ; ces départements (à l'exception des Basses-Alpes) figurent parmi les plus éclairés et les plus industrieux.

N° d'ordre des dép. où l'instruction primaire est le plus développée.	Proportion des récidives aux accusés.	Division des départements en 25 séries d'ordre.	Rapport moyen des accusés à la population.	N° d'ordre des départements.	Criminalité spécifique de chaque département, ou accusés de chaque département, quoique ayant été jugés ailleurs.	N° d'ordre des départements.	SUICIDES. Nombre moyen annuel des suicides.	SUICIDES. Sur 10,000 habitants, combien de suicides.	Division des départements en 15 séries d'ordre.	Sur 1,000 naissances, combien d'enfants naturels.	N° d'ordre des départements.	Sur 1,000 naissances, combien d'enfants abandonnés.	N° d'ordre des départements.
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
			1 sur		1 accusé sur								
48	0,22	10	7,122	15	6,661	9	10	3	13	56	28	44	12
16	0,16	15	2,300	84	2,318	85	2	2	14	39	40	26	27
56	0,22	10	4,261	57	5,486	24	26	5	11	68	23	45	11
29	0,26	6	6,034	22	4,995	32	10	2	14	64	26	37	17
10	0,20	12	2,882	77	3,167	75	51	13	5	76	18	43	13
2	0,24	8	4,878	44	4,538	50	12	5	11	54	30	22	31
50	0,35	2	5,753	30	5,095	30	10	3	13	55	29	30	25
17	0,40	1	4,856	45	6,646	10	32	7	9	78	16	29	24
3	0,20	12	3,607	72	3,416	71	22	7	9	52	32	16	36
84	0,21	11	3,999	63	4,545	45	28	6	10	29	46	13	39
13	0,27	5	4,894	42	4,230	54	25	6	10	64	26	8	42
73	0,08	21	6,668	16	4,723	38	12	4	12	55	29	33	20
32	0,30	3	7,817	11	7,547	4	61	6	10	90	9	22	31
7	0,24	8	5,010	34	5,751	65	63	16	3	71	21	26	27
47	0,20	12	6,389	18	4,527	46	15	3	13	32	44	24	29
21	0,24	8	8,303	7	6,329	13	51	8	8	94	8	23	30
75	0,17	14	5,094	32	4,151	55	13	2	14	40	39	28	25
32	0,10	20	8,480	6	6,377	12	9	2	14	80	14	44	12
27	0,22	10	5,736	29	4,983	34	2	1	15	76	18	31	22
69	0,13	18	2,294	85	2,490	84	5	3	13	94	8	50	9
6	0,25	7	2,514	82	2,571	83	58	10	6	89	10	9	41
9	0,20	12	2,820	80	3,239	74	21	4	12	83	12	3	45
41	0,17	14	4,850	46	7,194	5	24	5	11	135	2	116	2
5	0,26	6	5,865	26	4,577	42	29	9	7	65	25	1	47
44	0,20	12	7,815	12	7,180	6	21	4	12	60	27	15	37
58	0,24	8	5,329	36	4,096	58	21	4	12	77	17	36	18
67	0,30	3	1,164	86	3,284	73	361	30	1	296	1	152	1
31	0,27	5	2,528	81	3,146	76	66	9	7	113	5	47	10
24	0,28	4	3,390	74	3,133	77	46	14	4	84	11	14	38
25	0,23	9	3,488	73	3,100	78	88	18	2	64	26	5	44
40	0,22	10	4,374	54	4,607	40	16	5	11	51	33	20	33
19	0,24	8	5,626	31	4,252	53	40	7	9	79	15	25	28
62	0,12	19	3,975	64	2,980	80	9	3	13	40	39	25	28
57	0,23	9	4,439	53	4,105	57	7	3	13	43	38	24	29
68	0,17	14	4,264	56	4,827	36	33	9	7	57	29	54	6
53	0,22	10	3,263	75	3,906	60	20	8	8	58	28	52	7
60	0,17	14	4,181	59	4,491	47	14	4	12	32	44	16	36
80	0,14	17	2,853	78	3,097	70	14	5	11	33	43	22	31
82	0,14	17	4,002	62	4,309	51	15	5	11	61	26	40	15
11	0,23	9	6,153	20	5,074	31	15	4	12	73	19	2	46
23	0,25	7	5,801	28	4,554	44	21	6	10	54	30	22	31
	0,33		4,319				2,113			74		34	

Les douze départements où il y a le plus de naissances naturelles sont : Seine, Rhône, Gironde, Calvados, Seine-Inférieure, Bouches-du-Rhône, Loiret, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Cher, Nord, Bas-Rhin ; à deux exceptions près, ils figurent parmi les plus riches, les plus populeux et les plus éclairés. Les douze départements où il y a le moins de naissances naturelles sont : Côtes-du-Nord, Morbihan, Ardèche, Orne, Vendée, Vienne, Ain, Finistère, Gard, Ille-et-Vilaine, Haute-Loire, Lozère ; ils figurent parmi les départements les plus pauvres, les moins éclairés, mais aussi les plus religieux. Les dix départements où il y a le plus d'enfants abandonnés sont : Loiret, Seine-Inférieure, Maine-et-Loire, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Aveyron, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Marne et Cher ; la plus grande diversité, sous tous les rapports, règne entre ces départements, ce qui prouve que le nombre des enfants trouvés n'est en raison directe ni de la richesse, ni des lumières, ni de la moralité.

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS EN PRINCIPAL						PATENTES.	N° d'ordre des départements.	CONTRIBUTIONS indirectes.	N° d'ordre des départements.	Total des recettes de chaque département, en y comprenant toutes les natures de produit.	N° d'ordre des départements.
	FONCIÈRES.	N° d'ordre des départements.	PERSONNELLE et mobilière.	N° d'ordre des départements.	PORTES et fenêtres.	N° d'ordre des départements.						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.	
Ain........	1,225,805	64	255,800	61	172,579	52	187,902	64	1,254,042	59	7.046,451	59
Aisne.......	2,691,672	14	502,200	14	459,337	13	607,221	14	3,582,522	12	16,284.816	14
Allier.	1,325,995	59	222,800	70	137,654	65	148,848	71	1,022,653	66	6.389.969	64
Alpes (B-.)..	611,780	80	117,000	83	65,217	83	74,495	83	521,593	83	2 777,449	83
Alpes (H-.)..	502,814	85	83,300	85	61,284	84	57,634	85	485,900	85	2,325,310	84
Ardèche.....	891,119	75	213,600	71	107,219	75	196,122	66	1,067,770	65	5,557.131	72
Ardennes. ...	1,271,073	63	273,786	53	203,409	43	395,514	29	2.272.506	38	10,006.683	39
Ariége.......	597,190	82	166,300	78	104,571	76	115,563	75	585,440	82	3.285.847	82
Aube........	1,413,261	55	278,200	50	180,817	50	274,955	40	1,368,943	53	7.968,676	52
Aude.	1,761,345	35	277,800	51	144,757	62	234,156	50	812,221	73	8.586,031	50
Aveyron.....	1,446,442	53	267,700	57	177,169	49	138,061	73	852.060	71	6,149.715	66
B.-du-Rhône.	1,594,604	47	645,600	8	557,644	6	1,118,453	5	5,200,620	8	47.914.832	4
Calvados....	3,767,558	4	652,700	7	478,110	12	478,302	16	2,914,216	20	20.119.344	10
Cantal......	1,113,705	69	184,500	75	77,572	80	106,226	74	821,716	72	4.662.782	75
Charente....	1,804,181	32	324,555	43	184,179	47	256,925	46	971.233	68	7,553 480	56
Charente-Inf.	2,391,802	18	471,394	17	273,842	21	394,906	26	1.645.591	47	14.493,936	19
Cher.	1,012,230	71	201,200	74	105,256	74	216,171	59	1,096 387	63	5,840.909	70
Corrèze......	859,959	77	174,427	77	103,292	77	83,517	81	943,495	69	4,420,970	77
Corse.......	171,809	86	55,500	86	36,348	86	78,511	82	»	»	1,511.990	86
Côte-d'Or....	2,601,467	15	446,000	23	275,484	23	502,820	13	2,886,373	23	14,463.846	20
Côtes-du-N...	1,695,012	37	367,525	36	160,933	57	172,476	62	3,705,989	11	10,443.417	35
Creuse......	720,313	79	156,773	80	72,568	81	66,234	84	809,612	75	3,944.710	78
Dordogne....	2,114,973	25	351,000	38	170,361	53	190,606	61	1,391,316	56	8,764.882	47
Doubs.......	1,207,027	67	272,900	54	195,243	44	248,740	45	2,458,104	34	8,771,132	46
Drôme.	1,211,512	66	264,548	58	171,916	55	240,088	54	1,369,226	52	6,894,777	61
Eure........	3,159,992	7	478,414	16	494,456	11	450,787	21	2.393,633	36	14,698,342	16
Eure-et-Loir..	2,172,858	24	335,800	41	211,543	40	302,497	38	1,873,913	44	9.898,203	41
Finistère....	1,440,208	54	409,100	27	225,830	35	279,021	39	4,402,854	10	11,907,872	32
Gard........	1,800,720	33	383,100	31	234,504	34	444,568	17	2,478 661	33	13,547,359	24
Garonne (H.-)	2,263,022	22	459,120	18	348,448	15	497,693	15	2,502,067	32	14.521,799	17
Gers........	1,649,123	40	286,900	49	150,703	60	167,441	67	622.479	81	6,057,097	67
Gironde.....	2,955,306	10	756,500	4	510,657	10	1,207,603	6	4,560 948	9	33,002.298	5
Hérault.....	2,291,457	21	446,100	22	243,944	31	456,415	18	2,084 460	40	13,678.121	23
Ille-et-Vilaine	1,931,299	28	448,575	21	222,982	36	315,190	35	3,462.647	15	12,455,612	29
Indre.	1,008,596	72	210,000	72	101,778	79	198,277	63	810.439	75	5.434,161	73
Indre-et-Loire	1,588,059	43	307,300	45	187,318	46	291,852	42	1,457.858	50	8,643,485	48
Isère.	2,396,722	17	441,004	24	274,456	25	413,608	25	2 569.277	31	13,465,069	26
Jura........	1,331,338	58	261,100	59	162,481	56	167,462	68	2.306.706	35	8,628.173	49
Landes......	755,975	78	160,000	79	141,955	64	113,803	76	1,087 244	64	3.923 433	79
Loir-et-Cher..	1,311,484	60	238,300	63	133,961	67	204,892	56	1,147,281	61	6,654.315	63
Loire.......	1,459,939	52	347,007	40	256,717	30	368,468	34	2,622,030	29	9,228,371	43
Loire (Haute-)	1,023,679	70	184,368	76	107,880	73	90,216	80	682.273	80	4,512,853	76
Loire-Infér...	1,609,932	42	510,655	13	263,910	28	597,145	11	3,555,462	14	23,418,759	7
Loiret.	1,850,731	30	381,700	33	273,617	22	391,694	27	2.2'7.286	37	13.476,195	25
Lot.........	1,257,561	62	255,417	62	125,027	68	98,177	79	681.266	79	4,798,660	74
Lot-et-Gar...	2,099,311	27	347,400	39	155,513	58	181,895	60	1,376,447	58	8.396.620	51
Lozère.	592,217	83	85,000	84	55,786	85	46,698	86	291.290	85	2.223,153	85
Maine-et-L...	2,544,024	16	415,500	26	298,575	20	376,019	30	2,760,546	26	12.038.996	31
Manche......	3,368,558	6	377,600	10	349,501	16	273,631	44	2,950,767	18	16,267,392	15
Marne.......	1,851,430	31	400,800	29	339,053	18	571,027	12	2,822.780	24	12.533,075	28
Marne (H.-)..	1,394,607	57	260,900	60	150,450	61	287,652	36	1,214,064	60	7,523,026	54
Mayenne. ..	1,556,450	46	271,365	55	123,798	71	172,683	70	1,886,163	42	7,173,522	58
Meurthe.....	1,736,045	36	385,358	30	274,784	24	412,139	24	7 562 266	4	17.391,325	12
Meuse.......	1,535,461	48	296,709	40	178,607	48	336,674	33	1.623.537	49	8.915,204	44

[1] D'après le compte rendu de l'administration des finances, pour l'année 1830.

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS EN PRINCIPAL — FONCIÈRES.	N° d'ordre des départements.	PERSONNELLE et mobilière.	N° d'ordre des départements.	PORTES et fenêtres.	N° d'ordre des départements.	PATENTES.	N° d'ordre des départements.	CONTRIBUTIONS indirectes.	N° d'ordre des départements.	Total des recettes de chaque département, en y comprenant toutes les natures de produit.	N° d'ordre des départements.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	fr.		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.	
Morbihan....	1,457,749	51	316,045	44	133,335	66	198,449	55	2.900,719	22	8,772.663	45
Moselle......	1,685,290	38	370,801	35	312,189	19	353,493	28	2,677,858	28	13,973.896	21
Nièvre......	1,278,272	61	249,700	66	127,720	70	230,960	51	1,297,026	57	7.583,974	55
Nord........	4,167,969	3	983,300	3	1,008,196	2	1,306,631	4	11,864,511	2	48,561,773	3
Oise........	2,713,605	13	458,988	19	406,901	14	454,344	23	2 797,192	25	14,501.559	18
Orne........	2,355,179	20	405,941	28	242,029	32	269,531	47	1,625,925	48	11,187,544	33
Pas-de-Calais.	3,000,354	9	607,300	9	538,928	8	601,021	9	5,947,299	6	22 627,993	8
Puy-de-Dôme.	2,368,376	19	488,700	15	252,088	29	210,590	53	1,666,071	46	10,238.189	38
Pyrénées (B.-)	875,528	76	289,000	48	237,734	33	265,401	48	3,330.955	16	10,456,147	34
Pyrénées (H.-)	574,130	84	147,100	81	103,244	78	112,400	75	783,179	77	3.602,295	80
Pyrénées-O..	705,047	81	118,600	82	70,970	82	111,605	78	705,511	78	3,542 087	81
Rhin (Bas-)..	1,891,442	29	549,046	12	554,814	5	536,601	10	2,957,020	17	16,288,444	14
Rhin (Haut-).	1,578,661	45	381,000	34	351,771	17	445,246	19	2,725,174	27	12.170,703	30
Rhône......	2,135,644	26	742,625	5	532,505	9	1,456,423	3	6,401,170	5	28,238,924	6
Saône (H.-)..	1,485,997	49	277,700	52	187,059	45	265,877	43	1,351,994	55	7,177,099	57
Saône-et-L....	2,879,948	11	458,400	20	275,566	26	352,536	31	2,912.610	21	13.312,478	27
Sarthe.....	2,200,544	23	382,898	32	221,236	37	302,305	37	2.195,018	39	10.429,295	36
Seine.......	7,586,750	1	3,695,800	1	2,401,068	1	9,027,299	1	33,100,682	1	124 591,245	1
Seine-Infer..	4,824,094	2	1,130,151	2	851,989	3	1,984,081	2	8,577,071	3	55,823,533	2
Seine-et-M..	2,851,329	12	440,800	25	267,514	27	451,166	20	2,939,235	19	13,798,298	12
Seine-et-Oise.	3,395,694	5	679,200	6	541,450	7	717,593	7	5 280,711	7	20.573,405	9
Sèvres (Deux-)	1,467,430	50	248,357	67	127,608	69	175,561	65	986,122	67	5,986 632	68
Somme......	3,101,695	8	568,343	11	579,476	4	596,599	8	3.565,181	13	18,780,973	11
Tarn........	1,647,780	41	294,480	47	175,374	51	237,319	52	890,216	70	7.016 005	60
Tarn-et-G...	1,649,978	89	252,383	65	142,378	63	133,414	72	802.008	76	5,834,229	69
Var.........	1,411,409	56	328,900	42	219,214	38	415,066	22	2,617,964	30	10 337,401	37
Vaucluse....	899,625	74	254,348	63	207,826	41	286,144	41	1,743,624	45	6.643 257	62
Vendée......	1,576,913	44	253,000	64	119,951	72	174,790	69	1,297,304	56	7,693,965	53
Vienne......	1,216,752	65	227,894	60	168,377	54	188,798	58	1.101,247	62	6.175.286	65
Vienne (H.-).	918,469	73	208,500	73	152,292	59	200,363	57	1.355.366	54	5,690,962	71
Vosges......	1,189,922	68	270,400	56	200,253	42	226,158	49	1.982,031	42	9,619,022	42
Yonne......	1,779,710	34	352,100	37	215,990	39	350,415	32	2,001.142	41	9.990,758	40
Totaux......	156,811,000		34,000,000		23,203,000		38,937,891		228 374 358		1,111,772,750	

Voici le relevé de notre situation financière actuelle. — La dette consolidée était, en 1815, de 63,307,637 fr. de rentes, au capital nominal de 1,266 millions. — Au 31 juillet 1830, déduction faite de 32 millions de rentes de la caisse d'amortissement annulées en 1833, elle était de 177,335,582 fr. de rentes, au capital nominal de *trois milliards* 884 millions. Au 1er janvier 1838, elle s'élevait à 193,912,036 fr. de rentes, au capital nominal de *quatre milliards* 457 millions. Enfin, à la fin de 1842, suivant le budget de 1843, elle sera de 217,684,848 fr. de rentes, au capital nominal de *cinq milliards* 93 millions. On peut prévoir que ce capital s'augmentera dans un délai plus ou moins rapproché de près de 1,500 millions, si l'on songe qu'avec nos errements en matière de travaux publics les 500 millions votés en 1840, pour de grands travaux publics, se résoudront en un milliard de dépenses réelles, et que l'exécution des grands chemins de fer exigera *au moins* un second milliard.

Ainsi, depuis 1830, après douze ans de paix, nous avons déjà augmenté notre dette consolidée de 1,211 millions, malgré un excédant de recettes de 240 millions. En effet, au budget de 1830, le produit de nos contributions directes figurait pour 330,186,000 fr.; au budget de 1843, leur produit présumé s'élève à 417,549,000fr., augmentation : 87,363,000 fr. Les revenus indirects étaient évalués, en 1830, à 603,641,000 fr.; en 1843, ils devront rapporter au moins 762,036,000 fr. : augmentation, 158,395,000 fr.; seules, les recettes diverses souffriront une diminution de 5,264,000 fr. : augmentation totale, 240,494,000 fr.

(Tableau G.) **FRANCE INDUSTRIELLE.**

DÉPARTEMENTS.	INDUSTRIE.								PAUPÉRISME, EN 1833 ET 1827.										
	Nombre de forges, fabriques et usines.	Combien de forges, de fabriques et d'usines par myriamètre carré.	Sur 1,000 recrues, combien d'industriels.	Sur 1,000 habitants, combien de patentés.	Montant des patentes.	N° d'ordre des départements pour les 4 précédentes colonnes.	Nombre des brevets d'invention décernés depuis 1790 jusqu'en 1836.	N° d'ordre des départements.	Nombre des hôpitaux et hospices.	Nombre d'individus admis en 1833 dans les hôpitaux et hospices.	Nombre des bureaux de bienfaisance.	Nombre d'individus secourus à domicile, et par les bureaux de bienfaisance.	Sur 1,000 habitants, combien de secourus de ces deux manières.	N° d'ordre des départements.	Combien d'indigents et de mendiants, en 1827, d'après M. de Villeneuve de Bargemont.	Sur 1,000 habitants, en 1827, combien d'indigents et de mendiants.	N° d'ordre des départements.	Valeur moyenne de la journée de travail.	Division des départements en 31 séries d'ordre.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
					fr.													f. c.	
Ain.......	317	5,3	99	28	365	69	4	39	13	1,311	19	1.459	8	72	18,410	53	22	1 52	13
Aisne.....	531	7,3	495	52	709	11	28	19	18	6,871	260	11,167	35	19	35,500	73	9	1 68	6
Allier.....	474	6,5	179	25	366	56	1	42	15	668	8	124	3	84	13.760	48	36	1 25	23
Alpes (B.-)	350	5,1	159	30	334	66	1	42	13	1,141	93	585	11	64	7,734	50	32	1 50	14
Alpes (H.-)	163	3,0	81	25	339	79	2	41	3	664	15	406	8	71	6,697	53	23	1 55	11
Ardèche..	507	9,4	126	24	427	64	12	31	10	870	190	3,779	14	56	16,134	49	35	1 65	8
Ardennes.	545	10,5	337	63	999	5	45	12	7	367	83	3.410	13	57	15,042	53	24	1 47	16
Ariége....	309	6,8	163	27	359	61	4	39	8	1,251	87	2,901	16	50	11,427	46	45	1 00	50
Aube.....	289	4,7	309	63	845	18	17	28	14	702	25	787	6	76	10,800	44	44	1 62	9
Aude.....	569	9,4	204	36	579	52	23	22	7	2,027	139	2,615	17	48	10,299	38	59	1 10	26
Aveyron..	185	2,1	99	23	269	81	1	42	10	2,080	65	1,563	10	67	14,632	41	53	1 37	20
B.-du-R...	678	13,2	315	40	2,192	6	85	5	38	21,337	41	23,565	125	3	22,085	67	12	1 75	5
Calvados..	296	5,3	269	31	633	33	14	29	13	5,548	186	5,938	23	36	23,8[illegible]7	47	37	1 54	12
Cantal....	56	1,0	182	21	282	77	»		12	474	18	1,911	9	68	10,940	42	49	1 50	14
Charente .	392	6,5	166	31	519	45	4	39	10	3,054	16	1,403	12	60	15,246	43	48	1 75	5
Char. Inf.	757	11,6	125	61	792	23	26	20	7	2,752	38	1,825	10	66	17,859	42	50	1 50	14
Cher......	60	0,8	225	29	579	51	2	41	18	2,810	7	753	14	55	7,000	28	82	1 50	14
Corrèze...	95	1,6	102	19	217	83	»		12	894	8	106	3	81	8,000	28	83	1 40	19
Corse.....	29	0,3	254	18	251	»	1	42	3	510	2	150	3	»	4,800	»	»	2 25	1
Côte-d'Or.	380	4,4	124	51	928	33	47	11	16	5,531	63	8,500	37	14	15,000	40	54	1 80	4
C.-du-N..	480	7,1	139	15	243	74	4	39	9	1,713	8	1,942	6	77	44,893	77	7	1 00	30
Creuse....	58	1,0	102	18	212	85	1	42	7	519	4	203	3	83	6,326	24	85	1 04	28
Dordogne.	489	5,3	139	22	323	73	13	30	20	101	26	659	2	85	16,580	35	72	1 25	23
Doubs....	191	3,6	169	28	630	59	20	26	7	3,286	75	4,700	30	23	10,347	40	55	1 62	9
Drôme....	716	10,9	109	33	443	49	18	29	19	3,969	117	5,744	52	21	10 608	37	66	1 75	5
Eure.....	752	12,9	369	44	737	10	25	20	17	2,559	41	2,683	12	61	19,042	45	43	»	
Eure-et-L.	531	10,0	235	43	661	21	6	37	24	3,369	37	2,372	21	41	10,100	36	70	1 50	14
Finistère..	91	1,4	142	17	402	80	9	34	18	4,028	10	9.062	25	31	47,940	98	3	1 02	29
Gard.....	661	11,2	189	38	863	22	76	7	16	7,579	109	10,847	52	8	18,638	53	25	1 30	14
Gar. (H.-).	409	6,6	219	33	733	28	20	25	12	3,365	191	11,9[illegible]0	56	17	21,783	53	[illegible]6	1 10	26
Gers......	194	3,1	206	38	433	46	17	28	7	2,283	112	942	10	65	14,000	45	42	1 08	27
Gironde ..	393	4,0	173	43	1,930	26	40	4	16	12,374	87	11.062	42	12	27,820	51	30	1 25	23
Hérault...	861	13,8	186	37	984	20	68	8	27	8,511	101	5,811	41	13	14.459	42	51	1 37	20
Ille-et-Vil.	70	1,0	259	20	356	68	11	32	18	6,244	45	5,479	[illegible]	39	50.812	94	4	1 00	30
Indre.....	234	3,4	211	29	511	52	1	42	9	801	20	2,207	12	62	8,031	33	75	1 50	14
Indre-et-L.	245	4,0	198	42	698	34	13	30	8	600	41	2,889	12	65	9,031	34	79	1 25	23
Isère.....	1,088	13,1	189	32	572	37	30	17	16	7,676	138	3,000	19	43	20,200	38	62	1 50	14
Jura......	446	9,0	92	29	394	65	9	24	13	2,373	84	3,161	18	46	9 543	30	80	1 43	18
Landes...	382	4,2	127	24	373	75	7	36	12	1,694	24	786	9	69	13,000	56	21	1 25	23
Loir-et-C.	253	4,1	259	42	677	27	3	40	12	4,560	71	4,015	36	18	12,053	52	27	1 55	11
Loire.....	808	17,0	279	19	547	41	83	6	20	6,449	7	1,279	20	42	19,785	52	28	1 37	20
Loire (H.-)	186	3,7	89	13	222	82	1	42	15	1,109	6	300	5	78	13,027	5[illegible]	29	1 25	23
Loire-Inf.	128	1,9	196	25	967	44	37	25	12	9,273	43	8,162	37	15	27,500	60	18	1 25	23
Loiret....	217	3,2	262	42	975	24	21	24	24	5,414	59	9,956	50	9	20,014	65	15	1 75	5
Lot.......	493	9,4	137	24	274	71	2	41	7	1,023	34	1,086	7	73	14.500	51	31	1 25	23
Lot-et-G..	248	4,7	233	29	409	50	8	35	17	1,859	125	2,526	13	59	15.500	46	41	1 50	14
Lozère....	1	0,0	224	23	288	72	4	39	6	772	83	2,791	25	30	4,647	33	76	1 35	21
M.-et-L...	251	3,5	295	29	471	47	8	35	23	8,628	68	16,592	54	7	21,500	47	38	1 25	23
Manche...	668	11,2	208	21	303	57	9	34	18	2,681	45	13,439	27	29	24,921	40	56	1 25	23
Marne....	622	7,6	292	60	1,280	9	29	18	10	7,686	26	8,065	47	10	12.462	37	69	1 75	5
Marne(H.-)	1,019	5,7	293	56	923	15	7	36	11	897	9	780	7	74	8,763	35	73	1 67	7
Mayenne..	250	4,9	319	20	322	58	2	41	11	3,080	36	442	21	38	23,500	66	13	»	
Meurthe..	469	2,8	174	51	689	38	14	29	15	6,553	21	7,870	35	20	13,000	37	67	1 50	14
Meuse....	449	6,8	412	67	808	7	6	37	16	4,721	36	4,2[illegible]6	19	45	12,000	37	68	1 45	17
Morbihan .	131	1,9	84	18	3 9	84	1	42	12	165	8	1,846	5	80	28,130	65	14	0 70	31
Moselle...	228	4,3	186	43	583	39	13	30	9	1,670	35	4,684	13	5[illegible]	13,500	58	60	1 10	26

DÉPARTEMENTS.	INDUSTRIE. Nombre de forges, fabriques et usines.	Combien de forges, de fabriques et d'usines par myriamètre carré.	Sur 1,000 recrues, combien d'industriels.	Sur 1,000 habitants, combien de patentés.	Montant des patentes.	N° d'ordre des départements pour les 4 précédentes colonnes.	Nombre des brevets d'invention décernés depuis 1790 jusqu'en 1836.	N° d'ordre des départements.	PAUPÉRISME, EN 1833 ET 1827. Nombre des hôpitaux et hospices.	Nombre d'individus admis en 1833 dans les hôpitaux et hospices.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Nombre d'individus secourus à domicile, et par les bureaux de bienfaisance.	Sur 1,000 habitants, combien de secourus de ces deux manières.	N° d'ordre des départements.	Combien d'indigents et de mendiants, en 1827, d'après M. de Villeneuve de Bargemont.	Sur 1,000 habitants, en 1827, combien d'indigents et de mendiants.	N° d'ordre des départements.	Valeur moyenne de la journée de travail.	Division des départements en 31 séries d'ordre.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
					fr.													f. c.	
Nièvre....	332	4,9	172	37	599	43	11	32	13	1,848	10	538	8	70	10.700	38	61	1 50	14
Nord	2,376	41,8	254	34	839	13	68	8	49	8,450	618	171 624	182	1	179,751	186	1	1 50	14
Oise......	949	10,6	288	50	634	14	19	26	14	3,370	172	6,022	24	35	23.256	60	17	1 60	10
Orne.	362	5,9	449	26	413	41	5	38	11	2,065	43	849	7	75	25.718	59	19	1 25	23
Pas-de-C..	1,940	29,6	315	33	689	16	39	14	15	8,079	396	49,528	88	6	88,000	150	2	»	
Puy-de-D.	1,035	13,0	147	19	288	67	10	33	16	7,105	46	3,796	19	44	22,000	38	63	1 45	17
Pyr. (B.-).	134	1,8	145	22	351	78	3	40	7	1,542	242	8,713	24	34	19,623	47	39	1 25	23
Pyr. (H.-).	252	5,6	224	29	396	48	3	40	4	124	55	585	3	82	10 602	47	40	1 20	24
Pyr.-Ori..	259	6,3	218	34	531	40	5	38	14	1,844	5	1,453	21	40	6,000	39	58	1 30	22
Rhin (B.-).	718	15,4	237	44	669	12	59	9	19	6,792	11	9,084	29	24	13.961	26	84	1 20	24
Rhin H.- .	961	23,7	389	38	746	8	56	10	26	2,150	17	3,239	13	58	11,783	28	87	1 40	19
Rhône....	621	22,2	370	43	2,472	3	287	2	10	23,646	53	17,100	94	5	33,554	80	5	1 90	3
Saône H.-)	228	4,3	222	39	598	36	22	23	6	958	21	646	5	79	11,853	36	74	1 62	9
Saôn.-et-L.	442	5,2	142	26	455	63	9	34	25	7,082	119	4,188	21	37	20 753	40	57	1 49	15
Sarthe. ...	193	3,1	191	32	480	54	9	34	19	3,222	117	10,129	29	26	27,092	58	20	1 10	26
Seine.....	450	94,6	507	52	6,476	1	3,634	1	22	81,957	92	70,753	166	2	70,542	69	11	»	
Seine-Inf .	1,451	24,1	582	42	1,598	2	127	3	21	11,×93	54	19,130	44	11	46,218	67	10	2 00	2
Sein.-et-M.	1,711	30,4	123	50	753	25	10	33	23	4,3 1	126	4,657	28	28	16,164	50	33	1 50	14
Sein.-et-O.	572	10,2	407	55	1,206	4	14	13	28	4,779	200	11,423	36	16	22,000	49	34	1 50	14
Sèvr. (D.-)	292	4,8	141	27	461	62	3	40	12	4,049	26	4,564	29	25	18.000	62	16	1 60	10
Somme...	610	10,0	577	35	658	17	35	16	23	4,582	25	8,730	21	33	42,030	79	6	1 19	25
Tarn	310	5,4	155	32	485	53	2	41	6	1,510	75	4,024	16	49	14,072	42	52	1 00	30
Tarn-et-G.	157	4,3	190	29	450	60	2	4	9	2,500	36	4,696	17	47	18,080	74	8	1 10	25
Var.......	1,210	16,6	141	37	862	29	12	31	53	5,469	103	3,940	29	27	10.577	33	77	1 50	14
Vaucluse .	338	9,7	161	38	802	30	13	30	70	7,383	74	16,009	98	4	9,020	38	64	1 80	4
Vendée...	124	1,8	163	25	336	76	»	»	7	3,855	8	1,264	15	51	14,000	43	47	1 25	23
Vienne ...	320	4,7	172	32	472	55	»	»	9	4,205	6	2,829	25	32	9.692	36	71	1 60	10
V. (H.-)...	230	4,1	102	25	509	70	7	36	10	2,702	2	6.013	30	22	10,587	58	63	1 40	19
Vosges....	789	13,5	323	32	395	31	11	32	13	1,924	129	3,933	15	53	12,196	52	78	1 40	19
Yonne....	1,710	23,4	184	46	741	19	6	37	15	3,005	49	2,029	14	54	14,762	43	46	1 50	14
Totaux.....	4 ,442						5,534		1,329	425,049	6,275	695,93 :			1,783,673				
Moyennes p. la France..		4,938	222	34	1,845								34			56		1 42	

Voici, selon leur n° d'ordre, les dix-sept départements les plus industriels, d'après les colonnes 2 à 6 : Seine, Seine-Inférieure, Rhône, Seine-et-Oise, Ardennes, Bouches-du-Rhône, Meuse, Haut-Rhin, Marne, Eure, Aisne, Bas-Rhin, Nord, Oise, Haute-Marne, Pas-de-Calais et Somme. — Les dix-sept départements de la série opposée sont : Creuse, Morbihan, Corrèze, Haute-Loire, Aveyron, Finistère, Hautes-Alpes, Basses-Pyrénées, Cantal, Vendée, Landes, Côtes-du-Nord, Dordogne, Lozère, Lot, Haute-Vienne, et Ain. — Les dix-sept départements où le paupérisme a pris le plus d'extension, sont les suivants : Pas-de-Calais, Finistère, Ille-et-Villaine, Rhône, Somme, Côtes-du-Nord, Tarn-et-Garonne, Aisne, Seine-Inférieure, Seine, Bouches-du-Rhône, Mayenne, Morbihan, Loiret, Deux-Sèvres et Oise. — Les dix-sept départements de la série opposée sont : Creuse, Bas-Rhin, Corrèze, Cher, Haut-Rhin, Jura, Indre-et-Loire, Vosges, Var, Lozère, Indre, Haute-Saône, Haute-Marne, Dordogne, Vienne, Eure-et-Loir et Marne. On voit, par ces rapprochements, que l'extension de l'industrie n'est pas toujours accompagnée de la plaie du paupérisme, comme on l'avait érigé en principe.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	ÉLECTEURS POLITIQUES, ou nommant les députés. Nombre des arrondissements électoraux.	Nombre total des électeurs politiques.	Combien d'électeurs pour 1,000 habitants.	N° d'ordre des départements.	Proportion des votants aux électeurs, en 1837 et 1839.	Division des départements en 25 séries d'ordre.	ÉLECTEURS ou nommant, avec les les membres des conseils — JURÉS NON ÉLECTEURS [1]. Nombre total des jurés non électeurs.	Électeurs de cette catégorie qui sont Docteurs, licenciés, membres des sociétés savantes.		Notaires.	Div. des dép. en 7 séries d'ordre.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	Ain.	5	1,329	3,7	47	78	16	210	96	74	5	3
2	Aisne.	7	3,889	7,1	22	86	8	164	43	41	1	7
3	Allier.	4	1,783	5,7	31	84	10	145	64	44	3	5
4	Alpes (Basses-). . .	2	562	3,6	48	66	25	380	43	46	5	3
5	Alpes (Hautes-). . .	2	431	3,2	50	86	8	379	21	23	3	5
6	Ardèche.	4	1,191	3,2	50	71	23	140	61	51	3	5
7	Ardennes	4	1,898	5,9	29	90	4	138	34	42	2	6
8	Ariége.	3	813	3	51	83	11	167	91	36	4	4
9	Aube.	4	1,675	6,1	28	86	8	96	25	31	2	6
10	Aude.	5	2,452	8,6	14	84	10	130	65	43	3	5
11	Aveyron.	5	2,078	5,5	33	82	12	272	181	69	6	2
12	Bouches-du-Rhône.	6	3,688	9,8	6	79	15	323	163	40	5	3
13	Calvados.	7	5,147	14,3	3	77	17	140	72	27	2	6
14	Cantal.	4	1,457	5,6	32	80	14	156	101	41	5	3
15	Charente.	5	2,877	7,8	18	82	12	154	74	41	3	5
16	Charente-Inférieure.	7	3,181	6,6	25	81	13	210	68	70	3	5
17	Cher.	4	1,324	4,4	41	82	12	64	22	25	2	6
18	Corrèze.	4	1,137	3,7	47	86	8	145	78	47	4	4
19	Corse.	2	317	1,8	55	85	9	483	117	87	9	1
20	Côte-d'Or.	5	3,233	8,2	16	93	1	212	92	50	4	4
21	Côtes-du-Nord . . .	6	1,731	2,8	53	73	21	162	36	62	1	7
22	Creuse.	4	805	2,9	52	72	22	138	75	58	4	4
23	Dordogne.	7	2,846	5,8	30	79	15	180	89	74	3	5
24	Doubs.	5	1,350	4,9	37	82	12	236	92	36	5	3
25	Drôme.	4	1,742	5,6	32	88	6	171	78	47	4	4
26	Eure.	7	4,193	9,9	5	79	15	138	54	30	2	6
27	Eure-et-Loir.	4	2,588	9	12	84	10	105	27	42	2	6
28	Finistère.	6	1,887	3,2	50	85	9	249	47	41	1	7
29	Gard.	5	2,933	7,8	18	87	7	202	113	51	4	4
30	Garonne (Haute-). .	6	3,414	7,3	21	82	12	202	115	46	3	5
31	Gers.	5	2,317	7,4	20	75	19	159	91	42	2	6
32	Gironde.	9	5,263	9,2	11	82	12	387	202	86	6	2
33	Hérault.	6	3,957	10,7	4	83	11	311	168	44	2	6
34	Ille-et-Vilaine. . . .	7	2,440	4,4	41	74	20	307	74	60	2	6
35	Indre.	4	1,403	5,5	33	73	21	76	18	36	2	6
36	Indre-et-Loire. . . .	4	2,497	8,1	17	80	14	105	24	51	2	6
37	Isère.	7	3,014	5,1	35	82	12	210	98	61	4	4
38	Jura.	4	1,344	4,2	43	80	14	219	83	59	3	5
39	Landes.	3	1,202	4,1	44	75	19	96	51	24	2	6
40	Loir-et-Cher.	3	1,765	7	23	85	9	84	32	25	3	5
41	Loire.	5	2,224	5,1	35	82	12	165	81	46	5	3
42	Loire (Hante-). . . .	3	1,299	4,3	42	66	25	110	42	89	2	6

[1] Cette colonne se compose : 1° d'électeurs votant dans d'autres départements que ceux où ils sont inscrits comme électeurs mon domicile politique dans la Seine, je nomme dans ce dernier département les membres des conseils généraux et retraite, jouissant d'une pension de 1,200 francs ; 4° de docteurs, licenciés et membres des sociétés savantes ; 5° enfin des notaires.

[2] Ces électeurs se composent d'individus ayant les mêmes qualités que ceux de la colonne précédente, mais qui, par leur tère public), ne peuvent exercer celles de juré.

[3] Cette colonne indique les électeurs se composant des individus les plus imposés au-dessous de 200 francs, qui sont pris, et d'arrondissement, n'est pas atteint par la liste générale du jury. (Loi du 22 juin 1833, article 3.)

DÉPARTEMENTAUX, électeurs politiques, généraux et d'arrondissement.			ÉLECTEURS MUNICIPAUX, ou nommant les membres des conseils municipaux.					RENSEIGNEMENTS DIVERS.			
Électeurs supplémentaires 2.	Électeurs complémentaires 3.	Total des électeurs dépa mentaux.	Électeurs censitaires.	Électeurs adjoints.	Total.	Proportion des votants aux électeurs, lors des élections de 1837.	N° d'ordre des départements.	Sur 1,000 hab., combien exerçant un des droits électoraux.	N° d'ordre des départements.	Moyenne du cens payé par les électeurs municipaux.	N° d'ordre des départements.
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
21	560	791	32,708	832	33,540	0,80	3	94	11	17f.50c.	43
10	»	174	50,199	851	51,050	0,56	17	93	12	18 80	35
4	73	2,225	27,553	480	28,033	0,46	27	90	15	9 44	82
20	758	1,158	15,280	336	15,616	0,59	14	98	8	16 27	47
13	569	951	12,397	213	12,610	0,63	8	95	10	18 90	23
24	491	653	30,492	478	30,970	0,49	24	83	20	14 00	59
19	303	480	28,515	953	29,468	0,58	15	92	13	29 25	4
10	315	492	23,498	486	23,984	0,56	17	90	15	11 57	75
5	152	253	24,502	1,005	25,507	0,68	5	99	7	21 70	17
13	316	461	25,331	916	26,247	0,64	9	92	13	21 64	18
25	348	645	29,430	1,011	30,441	0,82	2	81	24	24 80	5
23	249	695	19,399	785	20,184	0,51	22	54	38	21 88	14
14	»	154	48,563	1,861	50,424	0,46	27	102	4	11 77	74
1	115	272	22,966	164	23,130	0,48	25	90	15	16 80	45
10	20	184	33,801	1,058	34,859	0,57	16	67	35	21 11	21
10	123	343	39,272	1,231	40,503	0,54	19	88	17	20 08	25
10	454	528	23,797	210	24,007	0,52	21	89	16	6 81	84
10	397	552	26,198	679	26,877	0,52	21	87	18	12 02	72
43	2,347	2,873	19,736	415	20,145	0,92	1	91	14	3 23	85
50	130	346	36,531	1,247	3,778	0,51	22	96	9	10 41	79
62	970	1,142	46,873	84	46,957	0,52	21	77	28	12 42	71
38	437	587	24,085	312	24,397	0,46	27	88	17	13 01	66
74	234	426	45,260	916	46,176	0,52	21	94	11	17 74	41
36	280	543	29,263	1,127	30,390	0,60	13	110	1	13 68	61
47	321	505	24,531	789	25,320	0,62	11	81	24	19 65	29
30	»	157	45,052	998	46,050	0,54	19	108	2	19 99	28
5	33	145	25,857	751	26,608	0,58	15	93	12	22 07	13
11	820	1,080	39,750	348	40,098	0,48	25	70	34	10 84	78
8	404	614	28,853	888	29,741	0,62	11	79	26	20 75	23
14	221	437	37,708	1,085	38,793	0,69	4	83	22	17 64	42
6	22	187	29,878	843	30,721	0,57	16	99	7	23 75	7
33	246	666	45,578	1,447	47,025	0,46	27	82	23	20 00	27
22	175	508	27,248	411	27,659	0,63	10	75	30	14 89	57
31	427	675	41,813	655	42,468	0,39	33	76	29	13 38	63
21	136	233	22,213	291	22,504	0,47	26	90	15	13 24	65
3	18	126	26,807	559	27,366	0,69	4	90	15	22 84	9
24	299	533	49,083	1,273	50,356	0,58	15	85	20	18 78	36
8	474	701	30,324	1,126	31,450	0,61	12	100	6	12 70	68
5	407	508	23,975	250	26,225	0,46	27	91	14	7 59	83
6	106	196	21,699	378	22,077	0,55	18	88	17	18 34	38
11	101	277	31,768	259	32,027	0,50	23	71	33	15 99	49
6	378	494	24,460	188	24,648	0,53	20	83	22	15 87	51

politiques. Exemple : j'ai une propriété dans la Sarthe, je nomme les députés de ce département; mais j'ai en même temps
d'arrondissement; 2° de fonctionnaires nommés par le roi à des fonctions gratuites; 3° des officiers de terre et de mer en
(Loi du 19 avril 1831, article 2, § 3 et suivants.)
position ou la nature de leurs fonctions (comme ecclésiastique, juge, procureur du roi, substitut, et autres membres du minis-

dans chaque canton, lorsque le nombre de 50, déclaré nécessaire par la loi pour l'élection des membres des conseils généraux

Numéro d'ordre.	Départements.	Électeurs politiques, ou nommant les députés. Nombre des arrondissements électoraux.	Nombre total des électeurs politiques.	Combien d'électeurs pour 1,000 habitants.	N° d'ordre des départements.	Proportion des votants aux électeurs, en 1837 et 1839.	Division des départements en 25 séries d'ordre.	Électeurs ou nommant, avec les les membres des conseils — Jurés non électeurs. Nombre total des jurés non électeurs.	Électeurs de cette catégorie qui sont Docteurs, licenciés, membres des sociétés savantes.		Notaires.	Div. des dép. en 7 séries d'ordre.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
43	Loire-Inférieure. . .	7	2,356	4,8	38	80	14	170	48	56	1	7
44	Loiret.	5	2,974	9,6	8	86	8	105	41	32	5	3
45	Lot.	5	1,545	5,3	34	77	17	146	78	58	4	4
46	Lot-et-Garonne. . .	5	3,139	9	12	76	18	188	95	56	5	3
47	Lozère.	3	790	5,6	32	76	18	77	44	28	1	7
48	Maine-et-Loire. . . .	7	3,026	6,2	27	77	17	103	42	33	2	6
49	Manche.	8	4,094	6,9	24	84	10	194	105	35	3	5
50	Marne.	6	3,134	8,8	13	83	11	154	45	45	3	5
51	Marne (Haute-). . .	4	1,209	4,6	39	86	8	148	53	39	4	4
52	Mayenne.	5	1,925	5,3	34	70	24	56	15	27	1	7
53	Meurthe.	6	2,248	5	36	84	10	267	88	43	3	5
54	Meuse.	4	1,342	4,1	44	87	7	271	67	38	3	5
55	Morbihan.	6	1,597	3,6	48	84	10	180	38	41	2	6
56	Moselle.	6	1,918	4,5	40	88	6	238	59	29	2	6
57	Nièvre.	4	1,412	4,5	40	80	14	121	42	45	3	5
58	Nord	12	8,026	7,4	20	83	11	249	89	48	1	7
59	Oise.	5	3,585	9	12	80	14	138	41	48	2	6
60	Orne.	7	2,751	6,2	27	92	2	120	55	33	2	6
61	Pas-de-Calais.	8	5,281	7,7	19	80	14	167	66	34	1	7
62	Puy-de-Dôme. . . .	7	2,376	4	45	85	9	263	122	93	4	4
63	Pyrénées (Basses-) .	5	1,282	2,8	53	78	16	246	119	57	4	4
64	Pyrénées (Hautes-) .	3	612	2,5	54	89	5	214	111	42	6	2
65	Pyrénées-Orientales.	3	1,029	5,9	29	80	14	87	44	18	4	4
66	Rhin (Bas-)	6	2,464	4,4	41	87	7	327	131	44	5	3
67	Rhin (Haut-)	5	1,777	3,8	46	89	5	211	79	42	3	5
68	Rhône.	5	4,786	9,5	9	75	19	334	176	54	4	4
69	Saône (Haute-). . .	4	1,201	3,4	49	84	10	174	47	38	2	6
70	Saône-et-Loire. . . .	7	3,414	6,2	27	91	3	204	75	79	3	5
71	Sarthe.	7	2,666	5,6	32	83	11	94	31	39	1	7
72	Seine.	14	19,283	16,1	1	81	13	2,892	1,461	25	9	1
73	Seine-Inférieure. . .	11	8,409	11,4	3	87	7	190	92	34	2	6
74	Seine-et-Marne. . .	5	3,101	9,3	10	88	6	198	63	46	3	5
75	Seine-et-Oise. . . .	7	3,940	8,3	15	83	11	301	93	50	3	5
76	Sèvres (Deux-) . . .	4	1,820	5,8	30	81	13	102	46	39	3	5
77	Somme.	7	4,316	7,7	19	78	16	165	59	57	2	6
78	Tarn.	5	2,752	7,8	18	80	14	170	102	42	4	4
79	Tarn-et-Garonne. .	4	2,313	9,7	7	81	13	102	50	36	3	5
80	Var.	5	2,002	6,1	28	81	13	384	129	56	5	3
81	Vaucluse.	4	1,430	5,6	32	77	17	206	118	40	6	2
82	Vendée.	5	1,592	4,4	41	75	19	109	43	42	2	6
83	Vienne.	4	1,914	6,5	26	82	12	129	52	46	3	5
84	Vienne (Haute-) . .	5	1,819	6,2	27	88	6	134	67	40	4	4
85	Vosges.	5	1,244	3	51	89	5	208	83	46	3	5
86	Yonne.	5	2,166	5,9	29	84	10	144	40	55	3	5
Totaux.		459	224,740					18,749	6,748	3,936		
Moyennes pour la France.				6,5		81					3	

[1] Il ne faut pas oublier que le département de la Seine est régi par une législation électorale spéciale.

DÉPARTEMENTAUX, électeurs politiques, généraux et d'arrondissement.			ÉLECTEURS MUNICIPAUX, ou nommant les membres des conseils municipaux.					RENSEIGNEMENTS DIVERS.			
Électeurs supplémentaires.	Électeurs complémentaires.	Total des électeurs départementaux.	Électeurs censitaires.	Électeurs adjoints.	Total.	Proportion des votants aux électeurs, lors des élections de 1837.	N° d'ordre des départements.	Sur 1,000 hab., combien exerçant un des droits électoraux.	N° d'ordre des départements.	Moyenne du cens payé par les électeurs municipaux.	N° d'ordre des départements.
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
19	623	812	31,437	390	31,827	0,40	31	78	27	15F.35C.	54
11	62	178	26,957	672	27,629	0,57	16	86	19	19 49	30
13	172	331	25,524	487	26,011	0,62	11	90	15	24 56	6
17	46	251	29,228	945	30,173	0,53	20	87	18	22 41	12
11	442	530	13,289	290	13,579	0,66	7	96	9	15 55	53
8	78	189	39,059	755	39,814	0,46	27	81	24	15 60	52
22	103	319	52,503	1,351	53,854	0,48	25	90	15	20 05	26
4	78	237	34,495	1,197	35,692	0,66	7	100	6	21 80	15
3	377	528	26,751	858	27,609	0,58	15	107	3	19 26	32
5	121	182	29,656	145	29,801	0,39	33	82	23	12 54	69
27	93	387	39,597	1,700	41,297	0,53	20	92	13	10 27	80
11	260	542	31,831	1,196	33,027	0,48	25	101	5	23 26	8
1	548	729	32,570	143	32,713	0,38	32	74	31	11 00	77
13	173	444	38,020	1,034	39,054	0,58	15	93	12	18 26	39
7	163	291	25,858	472	26,330	0,58	15	86	19	12 52	70
14	14	277	75,184	1,927	77,111	0,43	30	71	33	19 37	31
91	»	147	38,544	1,095	39,639	0,65	8	100	6	20 97	22
17	75	212	40,318	1,383	41,701	0,50	23	94	11	16 00	49
10	1	178	60,055	1,217	61,282	0,48	25	90	15	14 30	58
5	703	971	47,443	526	47,969	0,50	23	81	24	17 76	40
31	843	1,120	39,154	1,175	40,329	0,57	16	89	16	11 14	76
23	652	889	24,589	394	24,983	0,51	22	102	4	10 20	81
14	171	272	15,014	395	15,409	0,46	27	88	17	13 86	60
25	280	632	45,946	1,490	47,436	0,63	10	84	21	18 59	37
51	166	428	38,041	1,097	39,138	0,59	14	84	21	16 24	48
21	39	394	31,176	1,037	32,213	0,40	31	65	37	21 47	19
13	331	518	33,656	1,201	34,857	0,51	22	100	6	16 83	44
14	342	560	48,646	1,006	49,652	0,45	28	90	15	16 70	46
7	63	164	39,867	1,001	40,868	0,52	21	88	17	18 83	34
172	»	3,064	12,947	620	13,569	0,53	20	111	39	30 23	3
3	»	193	53,815	2,231	56,046	0,50	23	76	29	13 36	64
13	»	211	34,438	1,095	35,533	0,58	15	107	3	22 84	9
8	5	314	43,561	1,528	45,089	0,60	13	95	10	31 50	1
2	272	376	27,594	436	28,030	0,45	28	90	15	15 24	55
21	»	186	51,716	890	52,606	0,49	24	94	11	20 55	24
23	208	401	28,218	467	28,685	0,60	13	81	24	22 47	10
4	39	145	19,055	539	19,594	0,64	9	82	23	31 31	2
7	398	789	23,895	1,072	24,967	0,52	21	66	36	21 79	16
23	190	419	17,667	407	18,074	0,54	19	72	32	22 42	11
14	244	367	29,175	235	29,410	0,44	29	82	23	13 60	62
16	217	362	26,031	511	26,542	0,46	27	90	15	12 98	67
12	185	331	23,165	359	23,524	0,46	27	80	25	11 87	73
18	479	705	37,387	1,337	38,724	0,53	20	92	13	15 17	56
10	224	378	32,700	1,614	34,314	0,67	6	94	11	21 14	20
1,522	23,731	44,159	2,810,012	70,119	2,880,131						

Tableau I. FRANCE JUDICIAIRE.

COURS ROYALES.	DÉPARTEMENTS.	NUMÉRO D'ORDRE DES DÉPARTEMENTS D'APRÈS l'étendue superficielle.	la population.	le montant de la contribution foncière.	le montant de la contribution personnelle et mobilière.	le montant de la contribution des portes et fenêtres.	le montant de la contribution des patentes.	le nombre des affaires civiles.	le nombre des affaires commerciales.	Moyenne annuelle des demandes en séparation de corps.	Sur 1,000 mariages, combien de demandes en séparation de corps.	Division des départements en 24 séries d'ordre.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Agen	Gers	35	55	40	49	60	67	50	36	3	1,2	23
	Lot	69	66	62	62	68	79	63	66	2	1	26
	Lot-et-Garonne	66	45	27	39	58	60	48	42	9	3	10
Aix	Basses-Alpes	17	84	80	83	83	83	77	83	6	5	7
	Bouc.-du-Rhône	73	39	47	8	6	5	14	7	8	2,5	13
	Var	15	51	56	42	38	22	68	68	8	3	10
Amiens	Aisne	13	15	14	14	13	14	52	37	8	1,7	19
	Oise	54	34	13	19	14	23	32	20	14	6	5
	Somme	42	11	8	11	4	8	56	26	19	3	10
Angers	Maine-et-Loire	16	19	16	26	20	30	51	27	7	2	16
	Mayenne	72	40	46	55	71	70	79	62	6	2,3	14
	Sarthe	36	21	23	52	37	37	71	51	15	4	8
Besançon	Doubs	71	71	67	54	44	45	37	38	2	1,2	23
	Jura	75	54	58	59	56	68	36	48	5	2	16
	Haute-Saône	67	48	49	52	45	43	42	71	12	1	26
Bordeaux	Charente	50	38	32	43	47	46	43	46	9	3	10
	Dordogne	5	17	25	38	53	61	27	24		1	26
	Gironde	1	10	10	4	10	6	7	4	15	6	4
Bourges	Cher	38	70	71	74	74	59	64	67	4	2	18
	Indre	49	75	72	72	79	63	49	33	1	0,3	33
	Nièvre	21	62	61	66	70	51	22	21	5	2	17
Caen	Calvados	64	16	4	7	12	16	5	5	24	7	3
	Manche	51	6	6	10	16	44	12	29	17	4	9
	Orne	44	28	20	28	32	47	26	9	6	9	1
Colmar	Bas-Rhin	79	9	29	12	5	10	19	58	12	4	9
	Haut-Rhin	82	26	45	34	17	19	24	59	19	6	4
Corse		5	82	86	86	86	82	83	77	1	0,4	32
Dijon	Côte-d'Or	4	35	15	23	23	13	23	15	13	6	4
	Haute-Marne	31	76	57	60	61	36	73	61	5	2	17
	Saône-et-Loire	7	14	11	20	26	31	9	12	26	5	7
Douai	Nord	59	2	3	3	2	4	41	13	18	5	7
	Pas-de-Calais	28	4	9	9	8	9	44	47	14	3	11
Grenoble	Hautes-Alpes	29	86	85	85	84	85	58	76	1	0,7	29
	Drôme	30	58	66	58	55	54	18	44	10	4	9
	Isère	8	8	17	24	25	25	2	8	10	4	9
Limoges	Corrèze	55	61	77	77	77	81	29	56	1	0,4	32
	Creuse	62	72	79	80	81	84	45	65	2	0,9	27
	Haute-Vienne	63	64	73	73	59	57	46	14	5	2	17
Lyon	Ain	57	46	64	61	52	64	20	64	7	2	17
	Loire	77	32	52	40	30	34	12	23	5	1,5	20
	Rhône	85	18	26	5	9	3	8	3	31	8	2
Metz	Ardennes	80	57	63	53	43	29	53	41	7	3	11
	Moselle	68	29	38	35	19	28	61	63	8	3	11

COURS ROYALES.	DÉPARTEMENTS.	NUMÉRO D'ORDRE DES DÉPARTEMENTS D'APRÈS l'étendue superficielle.	la population.	le montant de la contribution foncière.	le montant de la contribution personnelle et mobilière.	le montant de la contribution des portes et fenêtres.	le montant de la contribution des patentes.	le nombre des affaires civiles.	le nombre des affaires commerciales.	Moyenne annuelle des demandes en séparation de corps.	Sur 1,000 mariages, combien de demandes en séparation de corps.	Division des départements en 21 séries d'ordre.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
MONTPELLIER.	Aude.	33	69	35	51	62	50	34	49	4	2	17
	Aveyron.	6	36	53	57	49	73	5	16	3	1	25
	Hérault.	39	41	21	22	31	18	31	23	5	2	18
	Pyrén.-Orient.	81	83	81	82	82	78	86	82	2	2	18
NANCY.	Meurthe.	46	31	36	30	24	24	40	69	16	5	7
	Meuse.	37	52	48	46	48	35	69	74	17	5	6
	Vosges.	45	33	68	56	42	49	62	75	8	2,5	13
NIMES.	Ardèche.	65	43	75	71	75	66	11	60	1	0,6	30
	Gard.	52	37	33	31	34	17	17	19	2	0,7	29
	Lozère.	70	85	83	84	85	86	54	81	2	2	17
	Vaucluse.	84	78	74	63	41	41	65	52	9	5	7
ORLÉANS.	Indre-et-Loire.	41	59	43	45	46	42	70	35	13	5	6
	Loir-et-Cher.	32	80	60	63	67	56	81	53	2	0,9	27
	Loiret.	25	55	30	33	22	27	55	40	8	3	11
PARIS.	Aube.	43	77	55	50	50	40	75	43	11	5	6
	Eure-et-Loir.	56	67	24	41	40	38	74	45	11	5	7
	Marne.	9	47	31	29	18	12	66	18	11	3	11
	Seine.	16	1	1	1	1	1	1	1	75	7	3
	Seine-et-Marne.	53	50	12	25	27	20	33	36	8	1,4	21
	Seine-et-Oise.	61	25	5	6	7	7	25	17	22	8	2
	Yonne.	14	42	34	37	39	32	47	34	9	3	11
PAU.	Landes.	2	68	78	79	64	76	78	80	0,3	0,1	34
	Basses-Pyrénées.	11	27	76	48	33	48	30	73	3	1,1	24
	Hautes-Pyrénées.	78	79	84	81	78	75	21	32	4	2,1	16
POITIERS.	Charente-Infér.	24	24	18	17	21	26	39	28	7	2	18
	Deux-Sèvres.	47	60	50	67	69	65	80	72	2	0,8	28
	Vendée.	22	49	44	64	72	69	84	78	2	0,7	29
	Vienne.	23	65	65	69	54	58	60	31	3	1	25
RENNES.	Côtes-du-Nord.	20	5	37	36	57	62	76	79	11	2,6	12
	Finistère.	27	13	54	27	35	39	82	85	6	1,5	22
	Ille-et-Vilaine.	26	12	28	21	36	35	72	50	16	4	9
	Loire-Inférieure.	48	20	42	13	28	11	57	30	7	2	17
	Morbihan.	18	23	51	44	66	55	85	84	7	2	16
RIOM.	Allier.	12	56	59	70	65	71	59	59	4	1,4	21
	Cantal.	60	73	69	75	80	74	28	70	2	1,1	24
	Haute-Loire.	76	63	70	76	73	80	15	22	1	0,5	31
	Puy-de-Dôme.	10	7	19	15	29	53	6	11	9	2	16
ROUEN.	Eure.	49	30	7	16	11	21	16	10	21	6	5
	Seine-Inférieure.	40	3	2	2	3	2	4	2	29	5	6
TOULOUSE.	Ariége.	74	74	82	78	76	77	38	55	1	0,6	30
	Haute-Garonne.	34	22	22	18	15	15	10	6	6	2	16
	Tarn.	58	44	41	47	51	52	35	54	6	2,2	15
	Tarn-et-Garonne.	83	81	89	65	63	72	67	57	2	1	26

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	ARMÉE. Nombre moyen annuel des inscrits sur la liste du tirage.	Sur 1,000 habitants combien d'inscrits.	Div. des dép. en 28 séries d'ordre.	Moyenne annuelle du contingent.	Force annuelle moyenne de la partie du contingent mise en activité.	Rapport proportionnel de cette force au total du contingent.	Div. des dép. en 15 séries d'ordre.	Sur 1,000 individus de la population générale, combien passent annuellement sous les drapeaux.	Div. des dép. en 10 séries d'ordre.	Moyenne annuelle des insoumis.	Div. des dép. en 28 séries d'ordre.	Moyenne annuelle des engagements volontaires.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	Ain.	3,167	8,8	1	844	596	0,70	2	1,6	4	0,7	26	19
2	Aisne	5,002	9,2	13	1,335	809	0,60	12	1,4	6	2	24	67
3	Allier.	3,253	10,4	3	869	614	0,70	2	1,9	1	9	17	19
4	Alpes (Basses-). .	1,498	9,6	9	400	277	0,69	3	1,8	2	6	20	10
5	Alpes (Hautes-) .	1,253	9,4	11	343	232	0,67	5	1,7	3	7	19	14
6	Ardèche.	3,443	9,4	11	919	347	0,38	15	0,9	10	9	17	9
7	Ardennes.	3,611	8,1	24	695	409	0,59	13	1,2	8	2	24	59
8	Ariége	2,323	8,7	18	619	423	0,68	4	1,6	4	8	18	22
9	Aube.	2,165	8,3	22	577	389	0,67	5	1,5	5	2	24	42
10	Aude.	2,926	10,3	4	620	346	0,55	14	1,2	8	2	24	37
11	Aveyron.	3,234	8,6	19	862	640	0,70	2	1,6	4	20	9	15
12	B.-du-Rhône. . .	2,657	7,0	27	797	501	0,63	9	1,3	7	12	15	85
13	Calvados.	3,997	8,0	25	1,067	723	0,67	5	1,4	6	15	12	54
14	Cantal.	2,407	8,2	23	561	397	0,70	2	1,5	5	37	4	8
15	Charente. . . .	3,546	9,6	9	946	663	0,70	2	1,8	2	1	25	22
16	Charente-Infér. .	4,055	8,7	18	1,078	688	0,63	9	1,6	4	4	22	31
17	Cher.	2,777	10,1	5	732	509	0,68	4	1,8	2	2	24	20
18	Corrèze.	2,564	8,3	22	772	549	0,71	1	1,8	2	12	15	18
19	Corse.	1,530	6,9	28	496	327	0,66	6	1,4	6	22	7	81
20	Côte-d'Or.	3,305	8,4	21	880	594	0,67	5	1,5	5	1	25	76
21	Côtes-du-Nord. .	5,624	9,2	13	1,499	958	0,63	9	1,5	5	7	19	3.
22	Creuse.	2,684	9,6	9	746	506	0,70	2	1,8	2	15	12	8
23	Dordogne.	4,155	8,4	21	1,117	720	0,64	8	1,4	6	2	24	39
24	Doubs.	2,435	8,8	17	648	450	0,70	2	1,6	4	4	22	53
25	Drôme.	2,895	9,5	12	775	541	0,70	2	1,7	3	2	24	39
26	Eure.	3,547	8,3	22	946	650	0,68	4	1,5	5	8	18	17
27	Eure-et-Loire. . .	2,614	9,1	14	698	425	0,61	11	1,4	6	1	25	19
28	Finistère.	5,031	8,7	18	1,340	826	0,62	10	1,4	6	0,7	26	58
29	Gard.	3,153	8,3	22	840	579	0,69	3	1,5	5	4	22	51
30	Garonne (Haute-)	3,845	8,2	23	1,027	696	0,67	5	1,4	6	30	6	66
31	Gers.	2,554	8,2	23	683	467	0,68	4	1,5	5	3	23	31
32	Gironde.	4,554	8,0	25	1,305	825	0 63	9	1,4	6	17	11	73
33	Hérault.	3,157	8,3	22	841	561	0,66	6	1,5	5	9	17	79
34	Ille-et-Vilaine. .	5,233	9,4	11	1,397	909	0,65	7	1,6	4	13	14	59
35	Indre.	2,659	10,1	5	710	495	0,69	3	1,9	1	3	23	8
36	Indre-et-Loire. .	2,875	9,7	8	768	527	0,68	4	1,7	3	4	22	21
37	Isère.	5,466	9,5	12	1,463	1,025	0,70	2	1,7	3	6	20	72
38	Jura.	2,669	8,4	21	710	486	0,68	4	1,5	5	0	28	53
39	Landes.	2,779	9 6	9	732	511	0,70	2	1 7	3	4	22	17
40	Loir-et-Cher. . .	2,371	9.5	10	633	439	0,69	3	1,7	3	3	23	11
41	Loire.	3,990	9,2	13	1,069	745	0,70	2	1,7	3	20	8	36
42	Loire (Haute-) . .	2,877	9,7	8	767	538	0,70	2	1,8	2	43	1	9
43	Loire-Inférieure. .	4,577	10,1	5	1,225	726	0,59	13	1,7	3	14	13	51
44	Loiret.	2 562	8,0	25	773	470	0,60	12	1,4	6	6	20	29
45	Lot.	2,486	8,6	19	665	468	0,70	2	1,6	4	2	24	12

GARDE NATIONALE.

Numéro d'ordre des départements.	Nombre total des citoyens inscrits au registre matricule en 1832.	Division du chiffre des inscrits au registre matricule entre les contrôles: du service ordinaire.	Division du chiffre des inscrits au registre matricule entre les contrôles: de la réserve.	Sur 100 individus de la population générale combien étaient inscrits au registre matricule en 1832.	Sur 100 inscrits au registre matricule combien sont portés au contrôle: du service ordinaire.	Sur 100 inscrits au registre matricule combien sont portés au contrôle: de la réserve.	Division des départements en 16 séries d'ordre pour la colonne 19.	Numéro d'ordre des départements pour la colonne 20.	Mobilisables de la 1re classe ou mobilisables de 20 à 25 ans, d'après le recensement de 1840: Total des mobilisables de la 1re classe.	Mobilisables de la 1re classe ou mobilisables de 20 à 25 ans, d'après le recensement de 1840: Sur 100 habitants combien de mobilisables de cette classe.	Div. des dép. en 24 séries d'ordre.
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
45	68,496	45,144	23,352	20	66	34	3	20	13,704	40	14
18	105,125	73,027	32,098	20	64	36	3	22	17,383	33	21
45	60,450	40,468	19,982	20	67	33	3	19	12,671	41	13
52	31,437	18,122	13,315	20	58	42	3	28	8,133	51	5
49	27,252	21,141	6,111	21	77	23	2	9	6,135	47	7
53	65,613	42,127	23,486	19	64	36	4	22	15,436	44	10
21	58,689	46,779	11,910	20	80	20	3	6	11,443	37	17
42	48,218	28,526	19,692	19	59	41	4	27	11,997	46	8
29	54,961	43,626	11,335	22	79	21	1	7	9,676	38	16
31	54,540	30,897	23,443	20	57	43	3	27	10,327	37	17
48	64,724	39,987	24,737	18	62	38	5	24	22,224	59	1
11	63,559	41,490	22,069	18	64	36	5	22	14,070	39	15
23	91,735	68,989	22,746	19	75	25	4	11	19,263	38	16
54	32,345	17,473	14,872	12	54	46	11	32	13,484	51	4
42	74,331	50,366	23,965	20	68	32	3	18	15,279	42	12
35	87,867	64,895	22,972	19	74	26	4	12	17,064	38	16
44	47,929	29,846	18,083	19	60	40	4	26	11,578	42	12
46	59,051	31,284	27,767	20	53	47	3	33	12,636	42	12
13	»	»	»	»	»	»	»	»	8,217	40	14
15	76,336	62,293	14,043	20	81	19	3	5	16,205	42	12
31	13,702	5,670	8,032	2 ½	41	59	16	40	28,339	47	7
54	49,712	27,635	22,077	19	56	44	4	30	12,174	44	10
30	93,491	54,273	39,218	19	58	42	4	28	19,597	40	14
24	51,041	43,047	7,994	19	84	16	4	2	14,094	51	4
30	61,663	43,256	18,407	21	70	30	2	16	11,994	39	15
47	87,319	65,358	21,961	20	75	25	3	11	13,409	32	22
45	56,053	38,184	17,869	20	68	32	3	18	9,256	32	22
22	74,146	43,178	50,968	14	58	42	9	28	21,665	40	14
26	66,756	31,349	35,407	19	47	53	4	38	15,705	43	11
19	82,578	50,168	32,170	19	61	39	4	25	19,024	42	12
35	62,516	43,352	18,964	20	69	31	3	17	13,880	44	10
16	109,394	73,492	35,902	19	67	33	4	19	21,579	39	15
14	44,956	19,599	25,357	13	44	56	10	39	16,104	45	9
21	32,826	18,305	14,521	6	56	44	13	30	23,059	42	12
54	40,471	26,295	24,176	20	52	48	3	54	10,328	40	14
43	59,631	41,655	17,996	20	70	30	3	16	11,116	37	17
16	107,690	81,765	25,925	20	76	24	3	10	22,112	39	15
24	62,653	47,750	14,903	20	76	24	3	10	13,827	44	10
47	53,232	30,181	23,051	19	57	43	4	28	11,502	40	14
51	46,727	32,129	14,598	20	69	31	3	17	8,527	35	19
52	68,876	43,538	24,838	17	64	36	6	22	15,894	39	15
53	39,094	19,453	19,641	13	50	50	10	35	12,928	44	10
26	37,134	11,561	25,573	8	30	70	12	42	24,272	52	3
37	63,026	46,283	16,743	21	73	27	2	13	11,511	36	18
50	63,812	44,226	19,586	22	70	30	1	16	13,188	46	8

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	ARMÉE. Nombre moyen annuel des inscrits sur la liste du tirage.	Sur 1,000 habitants combien d'inscrits.	Div. des dép. en 28 séries d'ordre.	Moyenne annuelle du contingent.	Force annuelle moyenne de la partie du contingent mise en activité.	Rapport proportionnel de cette force au total du contingent.	Div. des dép. en 15 séries d'ordre.	Sur 1,000 individus de la population générale, combien passent annuellement sous les drapeaux.	Div. des dép. en 10 séries d'ordre.	Moyenne annuelle des insoumis.	Div. des dép. en 28 séries d'ordre.	Moyenne annuelle des engagements volontaires.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
46	Lot-et-Garonne. .	2,757	8,2	23	735	5 4	0,68	4	1,4	6	5	21	17
47	Lozère.	1,244	9,0	15	331	220	0,66	6	1,5	5	13	14	6
48	Maine-et-Loire. .	4,630	9,4	11	1,238	851	0,68	4	1,7	3	20	8	60
49	Manche.	5,535	9,2	13	1,477	953	0,64	8	1,6	4	20	8	34
50	Marne.	3,019	8,5	20	805	543	0,67	5	1,5	5	1	25	59
51	Marne (Haute-) .	2,095	8,1	24	558	385	0,69	3	1,5	5	2	24	25
52	Mayenne.	3,399	9,4	11	908	625	0,69	3	1,7	3	2	24	23
53	Meurthe.	3,824	8,6	19	1,014	671	0,60	12	1,5	5	4	22	183
54	Meuse..	2,765	8,4	21	736	503	0,68	4	1,5	5	1	25	79
55	Morbihan.	4,734	10,7	2	11,72	727	0,62	10	1,6	4	34	5	58
56	Moselle.	3,915	9,3	12	1,042	686	0,66	6	1,8	2	6	20	233
57	Nièvre.	3,058	10,0	6	816	572	0,70	2	1,8	2	3	23	11
58	Nord.	8,873	8,1	24	2,372	1,615	0,68	4	1,5	5	15	12	238
59	Oise..	3,514	8,8	17	939	646	0,69	3	1,6	4	2	24	39
60	Orne.	3,844	8,7	18	1,025	707	0,69	3	1,6	4	10	16	17
61	Pas-de-Calais. . .	6,019	8,7	18	1,605	1,064	0,66	6	1,5	5	5	21	117
62	Puy-de-Dôme.. .	5,412	9,2	13	1,443	1,019	0,70	2	1,7	3	41	2	37
63	Pyrén. (Basses-) .	4,024	8,9	16	1,073	748	0,69	3	1,6	4	38	3	51
64	Pyrén. (Hautes-) .	2,173	8,9	16	579	403	0,69	3	1,6	4	13	14	18
65	Pyrén.-Orient. .	1,474	8,5	20	394	267	0,68	4	1,5	5	16	10	42
66	Rhin (Bas-). . . .	5,453	9,7	8	1,493	929	0,63	9	1,6	4	9	17	258
67	Rhin (Haut-). . .	4,121	8,8	17	1,096	750	0,68	4	1,6	4	6	20	115
68	Rhône.	3,885	7,7	26	1,036	699	0,67	5	1,3	7	9	17	126
69	Saône (Haute-). .	3,033	8,7	18	806	554	0,68	4	1,5	5	4	22	83
70	Saône-et-Loire. .	5,072	9,2	13	1,353	933	0,69	3	1,7	3	3	23	48
71	Sarthe.	4,366	9,3	12	1,166	835	0,71	1	1,7	3	3	23	39
72	Seine.	6,166	5,1	29	1,645	1,121	0,68	4	0,9	10	19	9	966
73	Seine-Inférieure.	5,970	8,1	24	1,592	1,003	0,65	7	1,3	7	12	15	129
74	Seine-et-Marne. .	3,091	9,3	12	824	570	0,69	3	1,7	3	1	25	52
75	Seine-et-Oise. . .	3,915	8,3	22	1,045	626	0,59	13	1,3	7	2	24	72
76	Sèvres (Deux-) . .	2,885	9,3	12	771	531	0,68	4	1,7	3	3	21	52
77	Somme.	5,122	9,1	14	1,366	936	0,68	4	1,6	4	4	22	47
78	Tarn.	2,975	8,4	21	794	547	0,68	4	1,5	5	8	18	29
79	Tarn-et-Garonne.	2,900	12,1	1	526	360	0,68	4	1,5	5	1	25	19
80	Var.	2,632	7	27	702	420	0,59	13	1,1	9	7	19	97
81	Vaucluse.	2,171	8,6	19	579	391	0,67	5	1,5	5	4	22	30
82	Vendée.	3,416	9,5	10	913	620	0,67	5	1,7	3	4	22	15
83	Vienne.	2,684	9,1	14	716	496	0,69	3	1,6	4	3	23	27
84	Vienne (Haute-) .	2,916	9,9	7	778	542	0,67	5	1,8	2	10	16	28
85	Vosges.	3,509	8,3	22	932	655	0,70	2	1,5	5	0,7	26	60
86	Yonne..	3,218	8,8	17	865	615	0,71	1	1,7	3	0,5	27	33
Totaux.		299,896			80,030	64,672							5,350
Moyenne pour la France.			8,7				0,67		1,5		819[1]		

[1] Soit 1,61 sur 100 relativement aux hommes appelés à l'activité.

GARDE NATIONALE.

Numéro d'ordre des départements.	Nombre total des citoyens inscrits au registre matricule en 1832.	Division du chiffre des inscrits au registre matricule entre les contrôles : du service ordinaire.	de la réserve.	Sur 100 individus de la population générale combien étaient inscrits au registre matricule en 1832.	Sur 100 inscrits au registre matricule combien sont portés au contrôle : du service ordinaire.	de la réserve.	Division des départements en 16 séries d'ordre pour la colonne 19.	Numéro d'ordre des départements pour la colonne 20.	Mobilisables de la 1[re] classe ou mobilisables de 20 à 25 ans, d'après le recensement de 1840. Total des mobilisables de la 1[re] classe.	Sur 100 habitants combien de mobilisables de cette classe.	Div. des dép. en 24 séries d'ordre.
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
47	66,629	53,669	12,960	19	81	19	4	5	11,931	32	22
55	27,873	17,186	10,687	19	62	38	4	24	7,136	50	5
20	59,394	37,624	21,770	15	63	37	10	23	24,897	52	3
33	107,965	75,584	32,381	18	70	30	5	16	26,945	45	9
21	69,753	47,566	22,187	21	68	32	2	18	11,678	34	20
40	54,836	41,686	13,150	22	76	24	1	10	11,173	44	10
41	18,302	7,048	11,254	5	38	62	14	41	20,658	57	2
5	79,773	57,215	22,558	19	72	28	4	14	17,113	40	14
14	60,649	50,607	10,042	19	83	17	4	3	11,526	56	18
22	16,677	9,329	7,348	4	56	44	15	30	19,888	44	10
4	74,136	54,894	19,242	18	74	26	5	12	15,728	37	17
51	56,721	58,034	18,687	20	67	33	3	19	12,351	41	13
3	129,256	84,781	44,475	13	65	35	10	21	44,408	44	10
30	84,099	66,241	17,858	21	79	21	2	7	12,040	30	23
47	84,233	53,485	30,748	19	64	37	4	22	18,092	41	13
8	118,197	71,854	46,363	18	61	39	5	24	29,816	43	11
31	102,327	56,143	46,184	18	55	45	5	31	26,586	45	9
26	84,978	54,940	50,038	20	65	35	3	21	18,104	41	13
46	46,398	34,117	12,281	20	74	26	3	12	10,978	45	9
29	30,020	18,784	11,236	19	62	38	4	24	6,886	42	12
2	67,583	68,092	29,491	18	70	30	5	16	19,723	35	19
9	78,546	62,402	16,144	18	80	20	5	6	18,717	42	12
7	90,051	65,258	24,793	21	72	28	2	14	22,814	47	7
12	65,435	51,884	13,551	19	79	21	4	7	14,741	43	11
27	106,465	75.286	31,179	20	71	29	3	15	20,692	39	15
30	86,123	55,632	30,491	19	65	35	4	21	17,874	38	16
1	192,204	84,006	108,198	20	44	56	5	39	52,953	48	6
6	135,810	82,400	53,410	20	61	39	3	25	27,134	38	16
25	66,998	56,814	10,184	21	85	15	2	1	10,748	33	21
17	94,879	74,720	20,159	21	78	22	2	8	12,508	28	24
25	40,812	29,163	11,649	14	71	29	9	15	15,765	52	3
28	103,212	62,827	40,385	19	61	39	4	25	21,575	39	15
37	63,769	30,521	33,248	19	48	52	4	37	14,165	41	13
45	45,008	21,949	23,059	18	49	51	5	36	9,131	38	16
10	55,229	38,411	16,818	17	70	30	6	16	12,736	39	15
36	43,929	20,768	23,161	18	47	53	5	38	10,337	42	12
48	26,425	12,845	13,580	8	48	52	12	37	17,780	52	3
39	53,376	35,784	17,592	19	67	33	4	19	11,728	41	13
38	51,437	28,366	23,091	18	55	45	5	31	10,616	36	18
20	76,901	56,698	20,203	19	74	26	4	12	18,078	44	10
34	72,587	58,411	14,176	21	81	19	2	5	13,054	37	17
	5,729,052	3,781,206	1,947,846	18	66	34			1,392,812	42	

Nous complétons ce tableau des ressources militaires de la France par le relevé de la population maritime inscrite au 1[er] janvier 1842. A cette époque, l'effectif inscrit était de 105,562 matelots, et de 12,624 ouvriers. Le premier de ces totaux se décompose ainsi : matelots, 54,623; — novices, 20,307 ; — mousses 14,602 ; — capitaines et officiers, 16,030.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	Moyenne annuelle des recrues visitées par les conseils de révision.	Sur 1,000 recrues visitées combien d'exemptées pour défaut de taille.	Numéro d'ordre des départements.	Taille moyenne des recrues.	Numéro d'ordre des départements.	Sur 1,000 recrues combien d'exemptées pour faiblesse de constitution.	Numéro d'ordre des départements.	Sur 1,000 recrues combien d'exemptées pour vices scrofuleux.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
					mètre.				
1	Ain.	1,794	77	53	1,667	8	49	60	7
2	Aisne.	2,648	44	55	1,664	11	119	14	10
3	Allier.	2,133	166	3	1,646	29	136	7	8
4	Alpes (Basses-). .	891	97	19	1,639	36	76	43	4
5	Alpes (Hautes-) .	892	106	12	1,641	34	64	50	8
6	Ardèche.	1,850	106	12	1,641	34	57	57	7
7	Ardennes.	1,534	43	56	1,668	7	94	33	8
8	Ariége.	1,807	101	15	1,648	27	77	42	6
9	Aube.	1,364	49	51	1,665	10	117	15	9
10	Aude.	1,356	82	29	1,651	24	116	16	6
11	Aveyron.	2,119	82	22	1,652	23	80	39	10
12	B.-du-Rhône. . .	1,800	46	53	1,648	27	85	35	7
13	Calvados.	1,934	57	44	1,658	17	125	11	8
14	Cantal.	1,256	92	22	1,649	26	67	47	19
15	Charente. . . .	2,455	41	58	1,643	32	139	9	3
16	Charente-Infér. .	2,348	66	40	1,662	13	126	10	7
17	Cher.	1,730	103	13	1,651	24	115	18	4
18	Corrèze.	2,103	188	2	1,628	38	99	29	6
19	Corse.	1,036	100	16	1,649	26	18	67	7
20	Côte-d'Or.	1,824	29	66	1,659	16	73	45	10
21	Côtes-du-Nord. .	2,531	118	6	1,638	37	62	52	8
22	Creuse.	2,149	73	37	1,643	32	109	22	12
23	Dordogne.	2,548	189	1	1,642	33	178	3	12
24	Doubs.	1,083	20	67	1,678	1	45	63	9
25	Drôme.	1,722	64	41	1,659	16	65	49	10
26	Eure.	2,445	18	68	1,659	16	105	25	7
27	Eure-et-Loir. . .	1,649	53	47	1,656	19	107	23	16
28	Finistère.	2,624	120	5	1,639	36	60	54	10
29	Gard.	1,630	51	49	1,657	18	83	37	11
30	Garonne (Haute-)	2,179	68	39	1,670	5	116	16	5
31	Gers.	1,535	88	25	1,649	26	65	49	4
32	Gironde.	2,788	53	47	1,651	24	77	42	4
33	Hérault.	1,640	60	42	1,659	16	77	42	18
34	Ille-et-Vilaine. .	2,619	112	8	1,641	54	39	64	5
35	Indre.	1,894	115	7	1,652	23	178	3	6
36	Indre-et-Loire. .	2,634	110	9	1,649	26	123	12	3
37	Isère.	3,215	44	55	1,661	14	102	27	10
38	Jura.	1,413	54	64	1,671	4	66	48	8
39	Landes.	1,585	84	27	1,639	36	63	51	2
40	Loir-et-Cher. . .	1,843	99	17	1,653	22	106	24	17
41	Loire.	2,312	87	26	1,639	36	122	13	13
42	Loire (Haute-) . .	1,801	70	38	1,644	31	82	38	18
43	Loire-Inférieure. .	2,026	73	37	1,640	35	61	53	15
44	Loiret.	2,117	88	25	1,664	11	83	37	14
45	Lot.	1,519	99	19	1,644	31	78	41	19

Division des départements en 22 séries d'ordre.	Sur 1,000 recrues combien d'exemptées pour maladies de la peau.	Division des départements en 33 séries d'ordre.	Sur 1,000 recrues combien d'exemptées pour infirmités de toute nature.	Numéro d'ordre des départements.	Sur 1,000 recrues combien d'exemptées pour une cause physique quelconque.	Numéro d'ordre des départements.	Nombre total, en 1837, des aliénés secourus dans des établissements spéciaux, mixtes ou particuliers.	Sur 10,000 habitants combien d'aliénés secourus dans ces établissements.	Division des départements en 32 séries d'ordre.	Moyenne des interdictions prononcées annuellement.	Sur 100,000 habitants combien d'interdits annuellement.	Numéro d'ordre des départements.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
16	13	18	298	38	375	38	331	9	5	7	2	13
13	4	30	303	36	347	48	105	2	21	7	1	19
15	5	31	251	52	417	20	95	9	5	3	1	19
19	6	26	373	9	470	9	20	1	25	0	0	29
15	10	22	366	11	472	8	7	0,4	31	3	2	10
16	6	26	204	60	310	58	48	1	25	5	1	18
15	8	24	347	19	390	29	66	2	21	7	2	12
17	8	24	374	10	473	6	403	15	1	1	0,4	25
14	10	22	391	8	440	16	50	2	21	7	3	7
17	19	12	322	30	404	24	51	2 1/2	18	4	1	14
13	10	22	305	35	387	31	143	3 1/2	13	3	0,8	21
16	8	24	335	22	381	34	376	10	4	5	1	18
15	5	28	237	55	294	64	187	3 1/2	13	25	5	4
4	14	17	285	44	377	37	80	3	16	2	0,8	21
20	15	16	340	21	361	42	24	0,6	29	4	1	18
16	8	24	315	31	381	34	100	2	21	3	0,8	21
19	7	25	333	24	436	17	120	4	12	1	0,4	25
17	10	22	286	42	474	7	38	1 1/4	24	1	0,9	20
16	9	23	167	65	267	67	»	»	»	1	0,5	24
13	9	23	329	25	428	18	57	1	25	23	6,9	1
15	4	30	235	56	353	46	117	2	21	11	2	13
11	10	22	273	47	346	49	61	2 1/4	20	0,7	0,2	27
11	5	28	406	6	595	1	161	3	16	8	1	14
14	4	30	191	62	211	71	96	3	16	6	2	10
13	8	24	335	22	399	26	41	1	25	6	2	13
16	18	13	434	3	452	13	64	1 1/3	23	18	4	5
7	5	28	360	14	413	22	68	2 1/3	19	7	3	7
13	5	31	196	61	316	56	168	3 1/5	15	6	1	19
12	20	10	294	41	345	50	19	0,5	30	18	5	4
18	8	24	290	42	358	43	244	5	9	4	0,9	20
19	2	32	275	46	363	41	59	2	21	5	1	15
19	31	5	326	27	379	35	219	4	12	14	2	9
5	12	19	275	47	333	52	203	5 1/4	8	7	2	13
18	3	31	155	67	267	67	189	3 1/4	14	19	5	3
17	3	31	357	15	472	8	52	2	21	2	0,8	21
20	5	28	343	20	453	12	133	4	12	16	5	4
13	34	4	334	23	378	36	43	0,7	28	8	1	17
15	5	28	217	45	311	57	»	0,2	32	5	1	17
21	23	8	215	59	299	63	5	4 1/4	11	4	1	14
6	21	11	364	13	463	10	110	4	12	10	3	7
10	4	30	327	26	414	21	94	3	16	7	3	7
5	10½	21	260	50	330	52	133	1	25	5	1	19
8	9	25	243	53	316	56	38	4	12	2	0,7	22
9	10	12	297	39	385	32	171	3	16	20	5	4
4	35	3	385	44	382	33	176	6	7	6	2	12

Numéro d'ordre.	Départements.	Moyenne annuelle des recrues visitées par les conseils de révision.	Sur 1,000 recrues visitées combien d'exemptées pour défaut de taille.	Numéro d'ordre des départements.	Taille moyenne des recrues.	Numéro d'ordre des départements.	Sur 1,000 recrues combien d'exemptées pour faiblesse de constitution.	Numéro d'ordre des départements.	Sur 1,000 recrues combien d'exemptées pour vices scrofuleux.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
					mètre.				
46	Lot-et-Garonne. .	1,875	93	21	1,646	29	167	4	4
47	Lozère.	983	109	10	1,646	29	133	8	3
48	Maine-et-Loire. .	2,585	59	43	1,654	21	95	32	5
49	Manche.	2,983	55	46	1,662	13	111	20	13
50	Marne.	1,906	33	65	1,666	9	110	21	8
51	Marne (Haute-) .	1,208	41	58	1,663	12	50	59	10
52	Mayenne.	1,834	83	28	1,644	31	56	58	9
53	Meurthe.	1,957	49	51	1,668	7	82	38	3
54	Meuse..	1,540	52	48	1,664	11	95	32	15
55	Morbihan.	1,665	102	14	1,643	32	19	66	8
56	Moselle.	1,777	48	52	1,665	10	58	56	7
57	Nièvre.	1,967	94	20	1,647	28	117	15	36
58	Nord.	5,980	48	52	1,671	4	183	2	46
59	Oise..	2,090	42	57	1,670	5	96	51	33
60	Orne.	2,767	51	49	1,657	18	507	1	8
61	Pas-de-Calais. . .	3,208	35	63	1,655	20	43	61	6
62	Puy-de-Dôme.. .	2,968	155	4	1,639	36	74	44	11
63	Pyrén. (Basses-) .	2,166	80	30	1,650	25	66	48	6
64	Pyrén. (Hautes-).	1,409	70	38	1,656	19	112	19	5
65	Pyrén.-Orient. .	721	108	11	1,628	38	20	65	1
66	Rhin (Bas-). . . .	2,889	38	61	1,669	6	63	51	8
67	Rhin (Haut-). . .	2,438	56	45	1,662	13	84	36	14
68	Rhône.	2,231	48	52	1,661	14	76	43	13
69	Saône (Haute-). .	1,477	40	59	1,664	11	47	62	9
70	Saône-et-Loire. .	2,931	75	35	1,658	17	95	32	12
71	Sarthe.	2,749	90	23	1,647	28	62	52	4
72	Seine.	3,040	78	51	1,673	3	59	55	8
73	Seine- Inférieure.	4,501	66	40	1,660	15	104	26	8
74	Seine-et-Marne. .	2,123	42	57	1,665	10	139	6	5
75	Seine-et-Oise. . .	2,141	55	46	1,661	14	59	55	7
76	Sèvres (Deux-). .	1,945	76	34	1,653	22	129	9	12
77	Somme.	2,939	35	63	1,667	8	100	28	8
78	Tarn.	1,986	92	22	1,645	30	105	25	7
79	Tarn-et-Garonne.	1,275	74	36	1,649	26	79	40	9
80	Var.	1,446	55	46	1,649	26	98	50	4
81	Vaucluse.	1,284	50	50	1,652	23	60	54	5
82	Vendée.	1,805	76	34	1,644	31	43	61	3
83	Vienne.	1,561	98	18	1,646	29	92	34	8
84	Vienne (Haute-) .	2,139	80	30	1,643	32	145	5	5
85	Vosges.	1,975	36	62	1,652	23	72	46	10
86	Yonne..	1,999	60	42	1,674	2	73	45	5
Totaux moyens.		177,796	13,437				16,447		1,754
Moyennes pour la France					1,655				

[1] L'absence de renseignements pour quelques départements nous a empêché de faire une récapitulation définitive et de donner à

Division des départements en 22 séries d'ordre.	Sur 1,000 recrues combien d'exemptées pour maladies de la peau.	Division des départements en 33 séries d'ordre.	Sur 1,000 recrues combien d'exemptées pour infirmités de toute nature.	Numéro d'ordre des départements.	Sur 1,000 recrues combien d'exemptées pour une cause physique quelconque.	Numéro d'ordre des départements.	Nombre total, en 1837, des aliénés secourus dans des établissements spéciaux, mixtes ou particuliers.	Sur 10,000 habitants combien d'aliénés secourus dans ces établissements.	Division des départements en 32 séries d'ordre.	Moyenne des interdictions prononcées annuellement.	Sur 100,000 habitants combien d'interdits annuellement.	Numéro d'ordre des départements.
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
19	10	22	365	12	458	43	19	0,6	29	13	4	5
20	37	1	395	7	504	2	12	0,8	27	1	1	19
18	5	31	295	40	354	45	257	7	6	16	3	7
10	16	15	272	48	327	54	96	1 1/3	23	14	2	11
15	14	17	456	1	489	4	177	5	9	5	1	16
13	29	6	353	16	394	28	133	5	9	4	1	14
14	20	10	222	58	305	60	406	11	3	10	3	7
20	3	31	252	51	301	62	645	14	2	10	2	12
8	5	28	300	37	352	47	80	2 1/2	18	7	2	13
15	5	28	144	68	246	68	41	1	25	8	2	13
16	4	30	185	63	233	70	112	2 3/4	17	2	0,5	24
2	5	28	333	24	427	19	»	»	»	0,7	0,2	27
1	10	22	395	7	443	15	»	»	»	21	1	14
3	14	17	360	14	402	25	65	1 1/4	24	10	3	7
13	36	2	430	4	481	5	117	2 3/4	17	13	2	12
17	13	18	298	38	333	52	189	2 3/4	17	14	2	12
12	4	30	191	62	346	49	129	2	21	9	1	16
17	10	22	231	57	311	57	175	4	12	3	0,6	23
18	22	9	352	17	322	55	18	0,8	27	2	0,08	28
22	10	22	169	64	277	66	40	3	16	0,3	0,08	28
15	10	22	265	49	303	61	115	2	21	12	2	13
9	1	33	243	55	299	63	59	1	25	12	2	8
10	4	30	323	29	371	39	303	6	7	9	1	8
14	5	31	240	54	282	65	28	0,8	27	8	2	12
11	6	26	162	66	237	69	191	3	16	7	1	11
19	4	30	324	28	414	21	253	5	9	13	3	7
15	5	28	231	57	309	59	»	»	»	63	6	2
15	23	8	435	2	501	3	»	»	»	16	2	13
18	5	28	416	5	458	11	92	3	13	11	3	7
16	5 1/2	27	297	39	352	47	106	2	21	10	2	11
11	6	28	360	14	436	17	51	1 1/3	23	2	0,6	23
15	17	14	309	34	344	51	113	2	21	4	0,7	22
16	36	2	357	15	449	14	31	0,9	26	4	1	18
14	14	17	343	20	417	20	109	4 1/2	10	3	1	17
19	18	13	310	33	365	40	30	0,9	26	9	2	10
18	12	19	348	18	398	27	103	4	12	7	3	7
20	27	7	251	52	327	55	43	1	25	12	3	6
15	5	28	277	45	375	38	88	3	13	7	3	7
18	5	28	309	34	389	30	97	3 1/4	14	3	1	19
13	4 1/2	29	319	31	355	44	81	2	21	16	4	5
18	2	32	352	17	412	23	148	4	12	8	2	12
	2,052		54,665		68,105		1			729	2	

la colonne suivante une moyenne pour la France.

CONSOMMATION ANNUELLE PAR INDIVIDU.

DÉPARTEMENTS.	VIANDE en kilogra. Bestiaux.	Moutons.	Porcs et chèvres.	Total de la consommation en viande.	CÉRÉALES en hectolitres. Froment.	Méteil.	Seigle.	Nº d'ordre pour la colonne 24.	Nº d'ordre pour la colonne 25.	Nº d'ordre pour la colonne 26.
	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33
Ain.	5 98	0 71	8 49	15 18	1 22	0 21	0 63	53	69	57
Aisne. ..	7 87	1 63	5 64	15 14	2 15	1 09	0 75	33	37	23
Allier....	6 16	1 63	4 81	12 60	0 61	0 01	2 00	50	37	65
Alp.(B.-)	1 18	3 50	8 00	12 68	2 23	0 29	0 27	82	14	17
Alp.(H.-)	3 60	3 04	6 39	13 03	1 29	0 39	1 45	74	16	53
Ardèche.	3 09	2 03	11 71	16 83	0 46	0 09	0 78	76	28	67
Ardenn..	9 43	0 96	12 92	23 31	2 45	0 39	0 61	21	59	12
Ariège...	4 64	0 82	10 79	16 25	0 89	0 22	0 76	66	66	61
Aube....	11 31	1 70	11 59	24 60	2 25	0 12	1 28	12	33	16
Aude....	4 99	2 77	8 73	16 49	2 20	0 12	0 52	62	17	19
Aveyron.	2 18	2 56	14 72	19 46	1 00	0 05	1 31	81	19	60
B.-du-R.	7 04	11 61	2 99	21 64	2 86	0 04	0 07	40	2	4
Calvados	10 59	2 41	6 18	19 18	2 89	0 06	0 10	16	21	3
Cantal...	6 70	2 12	9 17	17 99	0 18	0 01	1 82	43	26	74
Charente	6 25	0 88	6 83	13 96	1 67	0 46	0 53	49	62	41
Char.-I..	6 67	2 48	9 13	18 28	1 88	0 17	0 12	44	20	31
Cher....	6 81	0 90	3 05	10 76	1 40	0 23	0 85	42	62	50
Corrèze..	4 64	1 80	6 54	12 98	0 41	0 06	1 76	66	32	69
Corse. ..	9 22	3 50	»	»	1 00	»	0 15	23	14	60
C.-d'Or.	8 50	1 68	15 57	25 75	1 78	0 36	0 44	31	34	38
C.-du-N.	5 40	0 57	9 78	15 75	0 82	0 19	0 79	58	73	63
Creuse.	4 45	1 17	4 07	9 69	0 25	»	2 22	59	52	72
Dordogne	4 34	1 11	7 72	13 17	1 50	0 26	0 49	71	54	46
Doubs ..	9 17	1 46	12 80	23 43	2 02	0 37	0 09	24	41	27
Drôme...	4 45	3 36	9 22	17 03	2 03	0 29	0 63	69	15	26
Eure....	14 61	2 02	6 00	22 63	2 29	0 93	0 43	7	29	15
E.-et-L..	10 67	1 36	8 16	20 19	1 99	1 00	0 52	14	47	29
Finistère	10 65	0 72	8 02	19 39	0 45	0 18	0 78	15	68	68
Gard. ...	5 98	9 17	12 80	27 95	1 84	0 13	0 25	53	4	33
Gar.(H.-)	6 63	1 52	5 43	13 58	1 94	0 22	0 29	45	38	30
Gers.....	3 77	0 64	5 32	9 73	3 07	0 05	0 13	73	71	1
Gironde.	12 09	3 62	0 90	29 62	2 17	0 09	0 67	11	12	21
Hérault..	6 86	13 28	8 73	28 87	2 18	0 07	0 33	41	1	20
Ille-et-V.	10 20	1 32	6 95	18 47	1 35	0 33	0 55	17	48	51
Indre....	6 56	1 10	5 48	13 14	1 83	0 22	1 42	46	55	34
I.-et-L..	8 57	2 16	6 57	17 30	2 61	0 80	0 92	30	25	8
Isère....	7 36	1 41	4 83	13 60	1 26	0 27	1 14	37	45	55
Jura.....	8 97	0 77	8 88	18 62	1 66	0 16	0 12	25	67	42
Landes..	2 42	1 29	10 59	14 30	0 69	0 08	1 12	80	51	64
L.-et-Ch.	6 67	1 32	6 42	14 41	2 20	1 25	1 00	44	48	19
Loire....	9 93	2 48	13 12	25 53	0 26	0 01	1 39	19	20	71
L. (H.-).	5 49	2 23	7 62	15 34	0 21	0 12	1 80	56	22	73
Loire-I..	8 81	1 45	6 36	16 62	1 82	0 21	0 74	26	42	35
Loiret...	12 23	1 15	6 49	19 87	1 70	0 62	1 03	10	53	39
Lot	2 88	0 59	10 34	13 81	1 44	0 08	0 49	78	72	48
Lot-et-G.	5 08	0 90	10 45	16 43	2 84	0 11	0 27	61	62	5
Lozère. .	2 74	3 56	11 64	17 94	0 31	0 22	2 00	73	13	70
M.-et-L.	5 96	1 30	8 98	16 24	1 87	0 53	1 01	54	50	32
Manche .	4 91	2 09	8 41	15 41	1 66	0 07	0 15	64	27	42
Marne ..	14 40	1 39	15 41	31 20	2 10	0 14	1 40	8	46	25
M. (H-.).	7 75	1 65	16 22	25 62	2 48	0 15	0 29	34	35	11
Mayenne	3 34	0 67	7 87	11 88	1 50	0 35	0 77	75	70	46
Meurthe	9 26	1 94	14 20	25 40	2 22	0 09	0 16	22	30	18
Meuse. ..	8 73	1 83	18 56	29 12	2 16	0 02	0 11	27	31	22
Morbih .	7 68	1 03	8 77	17 48	0 54	0 01	1 74	36	57	66
Moselle. .	7 72	1 45	18 29	27 46	2 16	0 12	0 28	35	42	22
Nièvre. .	6 09	0 91	3 89	10 89	1 43	0 24	0 97	51	61	49
Nord....	11 01	0 71	5 97	17 69	2 38	0 29	0 30	13	69	13
Oise. ...	10 12	3 77	8 86	22 77	1 69	1 39	0 68	18	10	40
Orne....	8 72	2 28	4 04	15 04	1 55	0 46	0 38	28	23	44
Pas-de-C.	7 08	1 31	9 96	18 35	2 31	1 56	0 32	39	49	14
P.-de-D.	4 94	1 64	5 89	12 47	0 85	0 14	1 53	63	36	62
Pyr.(B.-	4 60	1 50	11 17	17 27	1 44	0 01	0 02	67	39	48
Pyr.(H.-)	5 31	1 00	4 96	11 27	1 27	0 58	0 59	60	58	54
Pyr.-Or.	8 22	5 02	10 81	24 05	1 53	0 37	0 59	32	8	45
Rh. (B.-)	15 12	0 85	11 72	27 69	1 70	0 22	0 33	6	65	39
Rh.(H.-)	12 32	0 59	11 73	24 64	1 11	0 32	0 48	9	72	58
Rhône...	18 94	6 34	7 85	33 13	1 62	0 11	0 53	3	7	43
S. (H.-)	5 86	1 48	15 02	22 36	1 47	0 34	0 42	55	40	47
S.-et-L..	6 44	1 15	10 60	18 19	1 35	0 05	1 15	47	53	51
Sarthe ..	6 03	1 10	5 75	12 88	1 07	0 95	0 66	52	55	59
Seine....	36 04	9 34	10 24	55 62	2 75	»	0 15	1	3	6
Seine-I. .	16 70	2 63	3 62	22 95	2 54	0 05	0 18	4	18	9
S.-et-M..	15 70	3 74	5 39	24 83	2 86	0 33	0 34	5	11	4
S.-et-O..	19 85	4 91	11 15	35 91	2 53	0 58	0 57	2	9	10
S. (D.-).	4 26	0 93	6 81	12 00	1 25	0 82	0 80	72	60	56
Somme..	8 71	1 42	6 62	16 75	1 43	2 32	0 50	29	44	49
Tarn....	4 47	1 06	11 06	16 59	1 81	0 10	1 01	68	56	36
T.-et-G..	7 25	1 46	6 72	15 43	3 06	0 39	0 22	38	41	2
Var.....	5 45	6 71	5 97	17 77	2 72	0 11	0 09	57	7	7
Vaucluse	4 36	7 27	7 23	19 30	2 14	0 44	0 45	70	5	24
Vendée..	2 98	0 86	9 92	13 76	2 00	0 30	0 77	77	64	28
Vienne..	6 33	2 33	6 86	15 52	1 50	0 45	0 63	48	22	46
V. (H.-)	4 74	2 77	7 98	15 49	0 54	0 01	1 90	65	17	66
Vosges...	5 37	0 53	12 45	18 35	1 34	0 23	0 79	59	74	52
Yonne...	9 70	1 43	6 03	17 16	1 80	0 76	0 66	20	43	37
Moyennes p.la France	8 41	3 14	8 77	19 70	1 66	0 32	0 71			

CONSOMMATION DES BOISSONS.

	Vins.	Eau-de-Vie.	Bière.		Cidre.	
Nombre d'hectares plantés en vigne..	1,960,755 30	»	»		»	
Moyenne en hectolitres du produit annuel par hectare............	20 h. 58.	»	»		»	
Produit total annuel en hectolitres..	36,563,790	1,088,802	3,885,565		10,880,947 f.	
			Forte.	Petite.	Gros.	Petit.
Prix moyen de l'hectolitre.........	11 f. 69 c.	59 f. 29 c.	24 f. 09 c.	9 f. 65 c.	2 f. 51 c.	4 f. 65 c.
Valeur totale en argent de la production annuelle................	417.018.177 f.	59,059.150 f.	58,055,755 f.		84,422,137 f.	
Consommation annuelle en hectolit.	25,435.126	700,115	9.896,259		10,011,956	

1re *Annexe au Tableau* : CONSOMMATION DE LA FRANCE.

CÉRÉALES.

ANNÉES.	NOMBRE d'hectares ensemencés.	RÉCOLTES en hectolitres.	IMPORTATION.	EXPORTATION.	BALANCE — Au profit de l'importation.	BALANCE — Au profit de l'exportation.	PRIX de l'hectolitre de froment.	BESOINS PRÉSUMÉS pour la nourriture des habitants et des animaux, pour les semences et autres usages.	EXCÉDANT de la production sur les besoins.	EXCÉDANT des besoins sur la production.	RÉCOLTE SUBSIDIAIRE EN Pommes de terre.	RÉCOLTE SUBSIDIAIRE EN Châtaignes.	CONSOMMATION moyenne en céréales par individu.	PRODUIT de l'hectare en hectolitres de froment, semences non déduites.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
			quint. m.	quint. m.			f. c.				hectolitres.	hectolitres.	h. l.	h. l. c.
1815	13,279,501	132,094,470	»	»	»	»	19 53	152,480,597	»	20,386,127	21,597,945	3,640,406	3 34	8 59 40
1816	13,078,572	136,648,563	»	»	»	»	28 31	151,038,321	»	14,389,958	25,793,297	841,897	3 36	9 73 03
1817	13,546,633	154,284,224	»	»	»	»	36 16	154,569,949	»	285,525	47,471,847	16 740	3 34	10 27
1818	13,581,426	145,312,948	»	»	»	»	24 65	151 802,765	»	8,289,817	29 231,867	2 829 073	3 37	11 59 84
1819	»	180,408,667	57,098	46,251	10,847	»	18 42	158,669,772	21,738,895	»	38,194,053	2,294,663	3 38	»
1820	13,857,563	138,181,942	460,554	31,681	428,873	»	19 13	162,800,544	»	4,618 602	40,670,683	2,225,601	3 34	9 46 83
1821	13,954,237	180,083,500	181,561	38,015	143,246	»	17 79	168,772,368	11,311 132	»	42,891,324	2,481,643	3 34	12 24 88
1822	14,017,297	157,349,187	»	28,804	»	28,804	15 49	168,343,185	»	10,993,998	41,258,163	3,877,750	3 33	10 60
1823	14,100,692	181,216,332	43	24,416	»	24,373	17 52	172 204,446	9,011,886	»	44,746,049	2,763,215	3 35	12 08 63
1824	14,077 447	185,476,113	»	31,842	»	31,842	16 22	172,860,442	12,615,671	»	46,626,260	2,704 916	3 36	12 63 07
1825	14,021,325	164,784,373	»	47,399	»	47,399	15 74	170,632,953	»	5,848,580	Très-médiocre.	Bonne.	3 33	12 57 38
1826	14,112,427	174,505,196	»	36,746	»	36,716	15 85	173,887,938	417,258	»	»	»	3 32	12 18 20
1827	14,149,060	172,203,037	70 014	22,935	47,079	»	18 21	175,416,210	»	3,684,901	»	»	3 31	11 58 19
1828	14,261,857	181,770,696	630,455	134,375	496 080	»	23 03	176,744,010	5,026,686	»	»	»	3 31	11 80 80
1829	14,386,448	187,480,842	1,250,210	17,585	1,212,625	»	22 59	175,466,008	12 014,834	»	54,381,446	1,482 114	3 29	12 79 44
1830	14,434,370	185,990,592	952,071	15,587	936,484	»	22 39	176,281,774	7,708,818	»	54,835,167	1,431,744	3 28	10 53 17
1831	14,552,949	192,840,097	634,925	66,106	568,819	»	22 10	179,120,868	13,719,229	»	65,942,697	2,143,828	3 29	11 04 50
1832	14,580,532	216,144,554	2,977,699	338,761	2,638,938	»	21 35	179,362,931	36,781,423	»	50,023,474	2,835,491	3 27	12 52 18
1833	14,697,956	190,688,246	2,485	26,683	»	24,198	16 62	178,164,442	12,523,804	»	33,504,749	2 923,280	3 28	12 60 26
1834	14,762,968	191,830,564	204	29,909	»	29,705	15 25	182,370,187	9,460,377	»	75,986,894	2,775,330	3 30	11 68 85
1835	14,888,385	204,165,194	541	20,745	»	20,204	13 25	182,080,752	22,084,442	»	71,982,811	1,843,540	3 29	13 43 14
	Augmentation totale depuis 1815 : 1,609,084 Soit 12 pour 100. Moyenne annuelle : 67,045	Moyenne des récoltes de 1815 à 1824 : 160,925,574 1824 à 1834 : 185 603,800 Différence : 24,678,226 Soit 15 pour 100 d'augmentation.	Moyenne depuis 1830, époque de la mise en vigueur d'une loi qui a remplacé par un droit la prohibition dont l'importation étrangère était frappée dans certains cas : quint. m. 377,585	Moyenne annuelle : quint. m 51,636	Balance moyenne annuelle : 345,949		Prix moyen de 1815 à 1824 : f. c. 21 72 1824 à 1835 : f. c. 20 84	Moyenne des besoins de 1815 à 1834 : 161,354,259 824 à 1834 : 176,744,732 [1] Différence : 15,390,493 Soit 9 pour 100 d'augmentation.	Moyenne de l'excédant annuel de la production sur les besoins depuis 1828 : 14,914 931	»	Moyenne de la récolte de 1818 à 1824 : hectolitres. 40 516,914 1829 à 1835 : hectolitres. 63,951,029 Différence : hectolitres. 23 434,115 Soit 57 pour 100 d'augmentation.	Moyenne de la récolte de 1818 à 1824 : hectolitres. 2,739 557 1829 à 1834 : hectolitres. 2 205 049 Différence : hectolitres. 534 508 Soit 20 pour 100 de diminution.	Consommation moyenne de 1815 à 1824 : k. l. 3 35 1824 à 1834 : k. l. 3 30 Différence ou diminution dans la consommation par individu : 5 litres.	Produit moyen de 1815 à 1825 : h. l. c. 10 96 24 1826 à 1835 : h. l. c. 12 01 87 Différence ou augmentation du produit par hectare : h. l. c. 1 05 66

[1] De ce chiffre doivent être déduits 29,776,070 hectolitres pour les semences.

2e *Annexe au Tableau* : CONSOMMATION DE LA FRANCE.

CONSOMMATION DE LA VIANDE

dans les villes ayant ou n'ayant pas d'octroi, pendant les années 1816, 1820 et 1833.

Année		Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Agneaux et Chevreaux.	Porcs.	Viandes venues du dehors en quantité ou dépecées.	Total des viandes consommées.	Population totale.	Consommation moyenne par individu.
		NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS.									
ANNÉE 1816.	Nombre des bestiaux abattus....................	248,288	116,127	798,709	1,663,585	416,776	457,564	»	»	3,922,388	k. 50,75
	Poids moyen en viande..........................	k 188 26	k 180 54	k 35 90	k 17 53	k 6 05	k 92 26	k »	k »	»	»
	Produit en kilog. de viande des bestiaux abattus...	71,572,330	20,965,865	28,671,471	29,163 672	2,523.912	42,216,818	3,771.582	198,885.650	»	»
	Prix moyen des 5 hectogr. de viande (1/2 livre)...	0 40	0 34	0 43	0 42	0 39	0 51	»	»	»	»
	Moyenne des droits d'octroi par tête de bétail......	fr. c. 12 34	fr. c. 9 70	fr. é. 2 59	fr. c. 0 98	fr. c. 0 47	fr. c. 5 72	* c. 0 09	»	»	»
		SOIT PAR KILOGRAMME.									
		fr. d. c. 0 0 4	0 0 5	0 0 6	0 0 6	0 0 5	0 0 4				
ANNÉE 1820.	Nombre des bestiaux abattus....................	262.093 **	110.941	867,241	1,881,109	429,194	486,135	»	»	4,080,103	»
	Poids moyen en viande..........................	293 50	173 85	35 66	17 96	9 45	93 19	»	»	»	»
	Produit en kilog. de viande des bestiaux abattus...	76,871,394	19'280,408	30,932.627	33,791,257	2,571,324	45,307,132	4,798,073	213,552,073	»	52 34
	Prix moyen des 5 hectogr. de viande (1/2 livre)...	0 39	0 33	0 43	0 41	0 39	0 50	»	»	»	»
	Moyenne des droits d'octroi par tête de bétail......	fr. c. 12 93	fr. c. 9 09	fr. c. 2 69	fr. c. 1 05	fr. c. 0 47	fr. c. 3 93	* 0 09	»	»	»
		SOIT PAR KILOGRAMME.									
		fr. d. c. 0 04 4	0 05 0	0 07 0	0 5 0	0 05 0	0 04 2				

* Par kilogramme de viande dépecée.

** Dont 21,000 environ venus de l'étranger.

ANNÉE 1833.	Nombre d'animaux abattus. Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Agneaux et Chevreaux.	Porcs.	Viandes venues du dehors en quantité ou dépecées	Tot al des viandes consommées.	Population totale.	Consommation moyenne par individu.
Nombre des bestiaux abattus	296,750 *	147,803	983,350	1,959,743	516,320	523,338	»	»	4.803.415	»
Poids moyen en viande	k 286 14	181 41	35 14	18 26	6 15	92 38	»	»	»	»
Produit en kilogr. de viande des bestiaux abattus.	85,001,199	26,769,152	34,555,857	35,793,492	3.476.534	48,347,453	8,588,143	242,231,831	»	50 42 ***
Prix moyen des 5 hectogrammes de viande	0 42	0 35	0 45	0 44	0 39	0 50	»	»	»	»
Moyenne des droits d'octroi par tête de bétail	fr. c. 14 12	9 79	2 89	1 10	0 42	4 08	0 09 **	»	»	
Soit par kilogramme.	fr. d. c. 0 0 5	0 05 4	0 08 4	0 06 0	0 06 0	0 04 3				

* Dont 4,800 venus de l'étranger.

** Par kilogramme de viande dépecée.

*** En 1836 ce chiffre descend encore à 50 40. — Elle est de 38 kilogrammes en Belgique, et de 68 en Angleterre.

CONSOMMATION TOTALE POUR LE ROYAUME.

	Bestiaux. Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Total des Bestiaux.	Moutons.	Porcs et Chèvres.	Chevaux.
Nombre total en France	394,166	1,950,702	5,481,026	2,057,156	9,877,050 *	31,864,247 **	5,698,602	2,801.667
Prix moyen	88 f.	152 f.	87 f.	26 f.	»	13 f. 45 c.	35 f. 00 c. 9 f. 25 c.	168 f.
Valeur totale en France	33,336,570	299,953,574	486,646,907	52,760,424	872,710,535	313,238,180	179,374,851	416.411,493
Revenu moyen	24 f. 89 c.	32 f. 06 c.	37 f. 22 c.	12 f. 15 c.	»	4 f. 31 c.	16 f. 25 c. 5 f. 55 c.	58 f. 58 c.
Revenu total	9,599,491 f.	62,089,154 f.	214,368,132 f.	25,072,852 f.	311,127,629 f.	119,555,124 f	73,957,181 f.	107,091,854 f. Total général.
Abattus annuellement pour la consommation.	»	487,681	715,429	2,486,456	3,637,566	5,737,268	4,054,883	13,996,717
Prix moyen du kilogramme de viande	»	0 f. 79 c.	0 f. 65 c.	0 f. 77 c.	»	0 f. 79 c.	00 f. 85 c. 0 f. 45 c.	
Consommation totale en kilogrammes	»	122,861,169	102,333,830	72,850,781	298,045,780	79,168,165	290,423,899	Total général 667,637,844

* Ce total, plus considérable que celui qui figure dans notre tableau, *France agricole*, formé d'après les documents officiels de 1837, est extrait des dernières publications du ministère du commerce sur l'*agriculture en France*, vaste travail complété seulement depuis peu de jours. — ** Même observation.

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	RÉGIONS.	SOL DOMINANT [1].	NOMBRE DE			ÉTENDUE territoriale en hectares [2].	CONTENANCE		
				Arrondissements.	Cantons.	Communes.		Terres labourables.	Prés.	Vignes
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	Ain.	E.	IV	5	35	444	592,674	246,608	81,143	16,869
2	Aisne.	N.	I	5	37	838	728,531	496,731	42,569	9,077
3	Allier.	C.	VII	4	26	323	723,982	467,614	69,751	17,975
4	Alpes (Basses-). .	S.-E.	III	5	30	257	682,644	155,393	17,504	13,959
5	Alpes (Hautes-).	S.-E.	III	3	24	189	553,264	97,484	23,636	5,901
6	Ardèche.	S.–E.	III	3	31	329	538,988	128,943	43,912	26,863
7	Ardennes.	N.–E.	V	5	31	478	517,385	314,223	48,190	1,725
8	Ariége.	S.–O.	VI	3	20	336	454,809	148,391	33,522	11,591
9	Aube.	N.-E.	V	5	26	447	609,000	393,571	37,430	22,908
10	Aude.	S.	I	4	31	433	606,397	273,484	11,059	50,148
11	Aveyron.	S.	II	5	42	230	887,873	364,723	121,516	34,410
12	Bouc.-du-Rhône.	S.–E.	III	3	27	104	512,991	99,051	4,995	39,491
13	Calvados.	N.–O.	II	6	37	809	556,094	316,523	123,059	»
14	Cantal.	S.	III	4	23	265	582,959	164,188	221,715	388
15	Charente.	O.	V	5	29	454	603,250	288,064	70,692	99,494
16	Charente-Infér. .	O.	V	6	40	481	654,685	328,603	78,600	111,682
17	Cher.	C.	VI	3	29	297	712,560	375,098	111,319	12,883
18	Corrèze.	S.	III	3	29	291	582,803	155,397	73,069	15,204
19	Corse.	S.–E.	III	5	60	355	874,745	371,044	449	16,113
20	Côte-d'Or.	E.	IV	4	36	728	856,445	457,088	62,970	26,371
21	Côtes-du-Nord. .	N.–O.	I	5	48	375	672,096	411,379	54,516	»
22	Creuse.	C.	VI	4	25	281	558,341	239,782	132,342	»
23	Dordogne.	S.-O.	II	5	47	582	915,275	348,292	78,156	89,894
24	Doubs.	E.	IV	4	27	639	525,212	191,577	79,892	8,011
25	Drôme.	S.-E.	III	4	28	360	653,557	259,101	17,953	23,986
26	Eure.	N.–O.	I	5	36	798	582,127	358,863	23,210	1,677
27	Eure-et-Loir. . .	N.–O.	I	4	24	455	548,305	435,277	22,581	5,101
28	Finistère.	N.–O.	II	5	43	281	666,705	273,211	40,911	»
29	Gard.	S.-E.	II	4	38	342	592,108	157,535	8,382	71,306
30	Garonne (Haute-).	S.–O.	I	4	39	599	61,8558	352,418	39,637	48,908
31	Gers.	S.–O.	II	5	29	497	626,399	333,586	60,866	87,772
32	Gironde.	S.–O.	II	6	48	543	975,100	228,356	64,607	138,823
33	Hérault.	S.	I	4	35	329	624,362	156,566	8,537	103,682
34	Ille-et-Vilaine. .	N.–O.	II	6	43	349	668,697	397,496	73,349	138
35	Indre.	C.	VI	4	23	249	688,851	401,521	85,303	18,110
36	Indre-et-Loire. .	O.	V	3	24	285	611,679	334,910	33,463	35,004
37	Isère.	E.	III	4	45	555	829,031	316,387	66,713	27,698
38	Jura.	E.	IV	4	32	575	496,930	183,113	50,547	21,027
39	Landes.	S.–O.	II	3	28	334	915,139	168,044	26,594	20,679
40	Loir-et-Cher. . .	C.	V	3	24	297	625,971	369,627	31,635	26,591
41	Loire.	E.	IV	3	28	318	474,620	248,104	85,632	13,897
42	Loire (Haute-). .	S.-E.	III	3	28	267	498,560	226,072	79,432	5,855

[1] Les chiffres romains de la quatrième colonne de ce tableau désignent la nature du sol dominant, comme il suit : I. Bonnes et mélangé. — VII. Sol de gravier.

[2] L'étendue territoriale de la France a été établie d'après les opérations cadastrales exécutées jusqu'en 1834. Les fractions et elles ont été négligées au-dessous de ce dernier chiffre.

[3] Le défaut d'espace n'ayant pas permis de donner les détails de la contenance non imposable, on a dû se borner à comprendre

DES PROPRIÉTÉS IMPOSABLES EN

Bois.	Vergers, pépinières et jardins.	Oseraies, aunaies, saussaies.	Étangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation.	Landes, pâtis, bruyères.	Canaux de naviga-tion.	Cultures diverses.	Superficie des propriétés bâties.	TOTAL de la contenance imposable.	Contenance non imposable [3].
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
119,863	2,102	247	19,854	76,587	»	»	4,198	567,451	25,223
96,288	20,907	5,277	1,463	11,420	»	11,972	4,345	700,048	28,482
63,828	5,056	518	5,970	28,714	218	»	3,072	662,716	61,266
109,727	338	3,464	29	306,163	»	3,322	858	610,760	71,884
77,226	506	480	23	220,158	»	»	680	426,594	126,870
98,904	1,205	3,262	16	148,376	»	62,853	1,282	514,698	24,290
95,461	9,802	439	497	10,821	281	836	1,592	483,667	33,718
89,707	1,679	750	1,165	135,608	»	394	1,415	424,220	30,588
79,653	3,868	1,953	2,278	22,061	6	»	2,819	566,547	42,453
44,149	1,946	1,667	2,484	183,218	»	2,014	874	571,043	35,354
83,565	2,260	»	81	209,032	»	40,511	2,333	858,431	29,442
63,702	2,139	3,987	16,475	143,725	»	106,415	1,701	481,681	31,310
39,795	40,325	30	305	13,114	»	98	3,588	536,836	19,258
62,447	2,878	»	137	103,124	»	12,076	1,640	568,593	14,366
74,204	4,172	2	328	33,919	»	8,200	4,614	584,188	19,061
71,109	5,568	28	8,014	13,971	»	»	5,658	623,233	31,452
103,473	6,929	17	3,095	62,828	»	985	1,842	677,466	35,094
31,044	1,688	»	1,233	164,330	»	122,440	1,876	566,282	16,521
79,067	6,976	»	»	347,516	»	51,551	380	853,096	21,649
198,057	6,009	411	2,778	28,943	»	»	2,961	785,588	70,857
40,539	5,532	3	1,495	129,635	»	5	3,301	646,405	25,691
33,119	1,876	»	2,582	120,309	»	11,859	1,610	543,489	14,852
167,641	3,719	78	519	99,977	»	98,551	4,396	891,283	23,992
120,646	5,757	5	840	101,688	»	50	1,576	510,042	15,170
165,176	996	2,806	166	143,365	»	3,009	1,457	618,015	35,542
111,045	34,732	233	495	18,806	»	2	3,309	552,372	29,755
49,426	5,982	795	696	5,626	»	31	3,186	528,703	19,602
31,117	10,035	»	3,668	268,573	»	»	4,535	632,050	34,655
106,472	1,592	2,162	2,766	158,058	»	58,156	1,548	567,977	24,131
87,140	5,567	39	408	46,194	»	3,175	3,723	587,209	31,349
59,276	6,101	261	233	35,711	»	20,634	4,515	608,955	17,445
106,709	7,060	6,664	6,653	326,411	»	27,470	7,457	920,189	54,911
77,644	1,485	166	12,268	214,040	»	27,273	1,338	602,999	21,363
42,519	13,201	15	3,651	103,559	»	381	5,167	659,476	29,221
57,319	4,610	36	10,123	75,013	»	2,749	2,557	657,341	31,510
79,641	4,416	1,016	2,766	62,879	»	18,241	2,980	575,416	36,263
168,420	7,109	988	1,778	171,990	»	2,305	4,334	767,722	61,309
115,615	2,339	334	1,423	79,009	»	128	1,824	455,360	41,570
226,645	4,604	3,491	9,711	392,113	»	2,762	3,855	858,498	56,641
70,210	5,883	403	9,529	80, 96	»	148	2,457	596,580	29,392
63,462	3,513	274	5,926	37,363	39,90	13	2,293	458,521	16,099
74,030	3,792	388	323	90,239	»	35	1,507	481,675	16,885

terres. — II. Landes et bruyères. — III. Terres de montagnes. — IV. Sol pierreux. — V. Sol crayeux. — VI. Sol sablonneur.

d'ares et de centiares n'ayant pu trouver place dans les colonnes 8 à 21, on les a considérées comme unité au dessus de 50 ares

le total de chacune de ses divisions dans le résumé du tableau.

V. h

Numéro d'ordre.	Départements.	Régions.	Sol dominant.	Nombre de			Étendue territoriale en hectares.	Contenance		
				Arrondissements.	Cantons.	Communes.		Terres labourables.	Prés.	Vignes.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
43	Loire-Inférieure.	O.	II	5	45	206	681,704	321,602	105,062	29,346
44	Loiret.	C.	I	4	31	348	667,680	394,591	24,464	39,882
45	Lot.	S.	I	3	29	350	525,280	232,533	25,825	58,627
46	Lot-et-Garonne. .	S.-O.	II	4	35	354	530,711	286,101	42,322	69,349
47	Lozère.	S.	III	3	27	188	514,795	208,660	35,166	985
48	Maine-et-Loire. .	O.	II	5	34	384	722,163	440,196	80,023	38,260
49	Manche.	N.-O.	II	6	49	646	593,777	380,416	94,056	»
50	Marne.	N.-E.	V	5	32	693	817,037	614,825	38,454	18,495
51	Marne (Haute).	N.-E.	V	3	28	550	625,043	335,611	35,528	13,136
52	Mayenne.	N.-O.	VI	3	27	275	514,868	354,299	69,339	1,290
53	Meurthe.	N.-E.	IV	5	29	714	608,922	303,636	71,851	16,371
54	Meuse.	N.-E.	IV	4	28	589	620,555	335,190	49,472	13,540
55	Morbihan.	N.-O.	II	4	37	228	699,641	260,971	69,032	685
56	Moselle.	N.-E.	I	4	27	594	532,797	303,914	45,597	5,291
57	Nièvre.	C.	VII	4	25	319	681,093	295,261	67,396	9,900
58	Nord.	N.	I	7	60	660	567,864	359,570	95,833	»
59	Oise.	N.	I	4	35	683	582,570	389,486	29,928	2,604
60	Orne.	N.-O.	II	4	36	534	610,561	333,400	131,045	»
61	Pas-de-Calais. . .	N.	I	6	45	903	655,645	492,375	46,210	»
62	Puy-de-Dôme. . .	C.	I	5	47	443	797,238	366,339	90,131	29,152
63	Pyrénées (Bass.).	S.-O.	II	5	40	629	749,491	156,223	66,254	25,173
64	Pyrénées (Haut.-).	S.-O.	II	3	26	497	452,790	94,539	44,376	15,382
65	Pyrénées-Orient.	S.	III	3	17	227	411,624	92,555	9,796	38,443
66	Rhin (Bas-). . .	N.-E.	I	4	33	543	464,781	180,921	56,024	13,124
67	Rhin (Haut-). . .	N.-E.	I	3	29	490	406,032	155,571	52,567	11,141
68	Rhône.	E.	IV	2	25	255	279,081	143,120	36,399	30,552
69	Saône (Haute-). .	E.	III	3	28	581	530,991	256,104	58,953	11,769
70	Saône-et-Loire. .	E.	IV	5	48	592	856,472	456,323	126,655	37,936
71	Sarthe.	N.-O.	VI	4	33	395	621,600	393,457	58,120	10,082
72	Seine.	N.	I	3	8	81	47,548	29,295	1,544	2,784
73	Seine-Inférieure.	N.	I	5	50	757	602,912	378,017	28,024	»
74	Seine-et-Marne. .	N.	I	5	29	556	563,482	367,824	33,295	18,972
75	Seine-et-Oise. . .	N.	I	6	36	688	560,337	367,741	20,091	16,711
76	Sèvres (Deux-). .	O.	I	4	31	356	607,351	404,355	74,953	20,894
77	Somme.	N.	I	5	41	835	614,287	476,362	15,432	14
78	Tarn.	S.	I	4	35	327	573,977	326,410	41,849	31,244
79	Tarn-et-Garonne.	S.	I	3	24	191	366,976	229,225	17,347	36,705
80	Var.	S.-E.	III	4	35	210	726,866	118,052	8,476	67,657
81	Vaucluse.	S.-E.	III	4	22	148	347,378	157,739	6,201	28,595
82	Vendée.	O.	I	3	30	294	681,700	408,565	109,896	17,070
83	Vienne.	O.	V	5	31	299	676,000	413,131	42,732	28,744
84	Vienne (Haute-).	O.	VI	4	27	203	554,266	213,354	129,899	3,043
85	Vosges.	N.-E.	IV	5	30	547	585,964	244,746	76,330	4,490
86	Yonne.	C.	IV	5	37	481	728,747	433,101	31,266	37,543
	Totaux.			363	2,834	37,187	52,760,299	25,559,152	4,834,621	2,134,822

DES PROPRIÉTÉS IMPOSABLES EN									
Bois.	Vergers, pépinières et jardins.	Oseraies, aunaies, saussaies.	Étangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation.	Landes, pâtis, bruyères.	Canaux de navigation.	Cultures diverses.	Superficie des propriétés bâties.	TOTAL de la contenance imposable.	Contenance non imposable.
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
33,076	10,985	250	2,289	129,352	»	896	2,927	635,785	45,919
99,475	5,965	542	4,642	56,860	325,70	»	2,872	629,620	38,060
87,255	1,671	3	20	71,284	»	30,890	2,293	510,401	14,879
68,615	2,760	941	84	39,652	»	3,996	2,107	515,925	14,786
44,589	660	»	2	179,033	»	29,026	2,711	498,830	15,965
61,858	8,693	962	1,748	48,271	»	5,703	5,383	691,077	31,086
23,958	20,259	71	633	46,293	»	102	5,550	571,317	22,460
78,901	7,106	2,172	3,728	16,961	»	2	2,945	783,589	33,448
174,275	3,857	115	616	27,970	»	2,693	1,592	595,394	29,650
26,380	8,596	59	1,881	24,429	»	2,534	3,728	492,535	22,333
116,209	6,236	109	3,447	6,171	»	23	1,877	525,930	82,992
137,755	7,387	1,131	5,236	11,992	»	»	1,566	561,269	59,286
34,462	16,880	1	3,118	291,531	»	»	3,707	680,407	19,234
92,229	11,920	229	564	6,592	»	88	1,477	467,901	64,895
239,561	3,607	69	4,714	15,857	400	469	2,562	639,596	41,497
35,827	16,335	109	1,096	7,568	361	3,731	4,652	525,081	42,782
80,579	15,388	1,415	620	15,709	»	»	4,255	539,962	42,608
72,006	11,121	1	1,330	18,253	»	7	3,758	570,921	39,640
43,107	21,855	977	746	18,846	»	25	4,997	629,136	26,509
82,389	4,627	1,300	1,168	192,112	»	776	3,013	771,007	26,231
130,172	6,227	868	351	340,732	»	»	2,529	726,533	22,958
84,611	2,687	1,784	254	173,579	»	6,937	1,860	426,009	26,781
43,877	1,125	88	5,098	188,408	»	7,985	649	388,025	23,598
117,755	5,924	762	47	19,995	»	506	3,891	398,948	65,834
113,216	5,819	104	1,770	28,637	»	1,202	1,975	372,002	34,030
34,466	2,384	670	62	12,239	»	4,499	1,795	266,186	12,895
154,230	4,264	58	1,538	22,661	»	1,257	1,958	512,803	18,187
150,694	3,850	117	5,598	26,269	»	710	4,439	812,591	43,884
68,320	10,480	79	1,364	45,388	»	1,625	4,609	593,524	28,077
1,354	3,502	14	73	249	»	»	2,225	41,042	6,507
68,845	61,173	156	328	18,273	»	9	3,108	557,932	44,980
79,862	6,607	560	798	9,286	»	194	2,988	520,384	43,098
77,213	7,660	747	531	10,924	»	525	3,651	505,794	54,543
36,090	9,676	625	1,353	22,793	»	406	4,279	575,427	31,924
51,207	20,550	547	2,420	8,265	»	16,541	4,574	595,912	18,375
80,292	2,539	»	2	61,439	»	8,272	1,296	553,342	20,635
45,388	1,856	392	24	16,562	»	3,237	1,745	352,479	14,497
230,713	2,060	98	594	187,778	»	83,882	1,945	701,255	25,611
62,411	5,546	2,717	163	67,761	»	11	1,048	532,193	15,185
29,660	8,232	126	3,103	65,826	»	»	3,234	646,342	35,358
80,372	5,619	32	1,249	75,467	»	972	3,515	651,535	24,467
38,858	3,764	»	2,078	93,244	»	51,583	1,870	537,693	16,573
129,474	4,605	8	1,175	36,351	»	»	1,789	499,168	86,795
146,570	5,887	790	1,490	18,225	»	»	2,724	697,597	31,151
7,422,315	643,699	64,490	209,431	7,799,672	1,632	951,934	241,862	49,863,610	2,896,689
							Chiffre égal au total de la huitième colonne.	52,760,299	

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE TOTAL DES Propriétaires.	NOMBRE TOTAL DES Parcelles.	Combien de parcelles pour un propriétaire.	Division des départements en 17 séries d'ordre.	Combien de parcelles par hectare.	Division des départements en 33 séries d'ordre.	FROMENT. Hectares ensemencés.	FROMENT. Produit par hectare en hectolitres.
		22	23	24	25	26	27	28	29
1	Ain.	137,619	1,256,468	9	13	2,1	20	51,000	12 94
2	Aisne..	209,256	2,262,992	10	12	3,1	11	92,000	20
3	Allier.	66,829	759,992	11	11	1	31	36,270	16 80
4	Alpes (Basses-). . . .	53,858	835,485	13	7	1,3	27	57,118	9
5	Alpes (Hautes-). . . .	44,471	1,195,994	27	1	2,1	20	25,341	13 50
6	Ardèche.	94,398	1,261,355	13	9	2	21	5,239	12
7	Ardennes.	115,752	1,445,501	12	10	2,8	19	57,300	15 92
8	Ariége.	83,766	1,068,277	13	9	2,3	18	28,650	8
9	Aube.	184,680	2,385,731	13	9	4	6	58,828	13 21
10	Aude.	80,845	943,775	11	11	1,5	26	76,000	11
11	Aveyron.	122,660	1,169,862	9	13	1,3	28	40,800	8 93
12	Bouches-du-Rhône. .	91,232	658,498	7	15	1,5	26	48,944	11 16
13	Calvados.	168,605	1,142,252	7	15	2	21	97,292	16
14	Cantal.	58,793	765,688	13	9	1,5	28	5,600	9 90
15	Charente.	153,064	1,814,401	12	10	3	12	50,000	6 87
16	Charente-Inférieure.	229,638	2,884,463	12	10	4,4	4	98,450	6 75
17	Cher.	83,827	784,363	9	13	1,1	30	64,987	10 25
18	Corrèze.	58,130	1,024,133	17	5	1,7	24	6,350	8 10
19	Corse.	69,122	352,692	5	17	0,4	32	18,240	30
20	Côte-d'Or.	161,326	2,232,740	14	8	2,6	15	88,740	14 62
21	Côtes-du-Nord. . . .	158,114	1,680,238	14	8	2,5	16	58,201	14 94
22	Creuse.	68,443	1,064,454	15	7	2	21	1,600	8
23	Dordogne.	153,153	2,062,161	13	9	2,2	19	107,000	5 10
24	Doubs.	98,606	1,287,439	13	9	2,4	17	32,000	12
25	Drôme.	91,364	1,020,279	11	11	1,5	26	70,914	12 48
26	Eure.	181,670	1,458,356	8	14	2,5	16	114,833	17 20
27	Eure-et-Loir.	144,494	1,366,974	9	13	2,5	16	90,164	17 13
28	Finistère.	95,356	1,646,440	17	5	2,4	17	33,140	17
29	Gard.	114,874	1,143,478	10	12	2	21	28,953	12 60
30	Garonne (Haute-). . .	129,754	1,120,797	9	13	2	21	108,790	11 11
31	Gers.	102,145	1,191,277	20	3	2	21	158,600	5 77
32	Gironde.	179,260	1,833,928	12	10	1,9	22	69,544	8 05
33	Hérault.	120,616	1,088,213	9	13	1,7	24	50,000	15
34	Ille-et-Vilaine. . . .	151,647	1,614,251	10	12	2,4	17	58,000	24
35	Indre.	86,977	1,050,523	12	10	1,6	25	56,100	12
36	Indre-et-Loire. . . .	111,984	1,518,107	14	8	2,5	16	79,270	14
37	Isère.	179,575	1,529,893	9	13	2	21	59,200	15 60
38	Jura.	123,064	1,370,995	8	14	3	12	46,580	17 28
39	Landes.	40,549	655,775	16	6	0,7	33	37,000	7
40	Loir-et-Cher.	93,727	1,314,394	14	8	2,1	20	47,200	10
41	Loire.	93,367	685,567	7	15	1,4	27	11,500	14
42	Loire (Haute-). . . .	93,181	1,290,419	14	8	2,6	15	12,500	7 44

PRODUCTION DES CÉRÉALES.

MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		SARRASIN.		MAÏS ET MILLET.		AVOINE.	
Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.	Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.	Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.	Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.	Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.	Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.
30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
10,700	11 50	35,500	11 25	30,500	7 50	35,200	6 75	15,700	25	13,100	7 50
35,000	18 40	32,000	18	10,000	13 50	3,000	10	»	»	92,500	22
80	17 50	78,000	20 70	26,350	16	1,200	14	»	»	29,500	21
11,844	7 50	6,337	7 50	262	10	»	»	»	»	5,019	16
4,994	16 50	10,269	22 50	2,160	26 88	»	»	»	»	4,744	13 44
909	11	43,539	12	9,065	13 50	1,211	12	364	18 65	7,268	12 45
12,600	16	22,000	16	28,000	7 50	860	8	»	»	53,000	15
7,786	8	15,142	10	532	11 25	7,115	11 20	15,044	16	7,320	11
3,753	12 05	50,105	10 45	24,265	13 46	3,098	9 50	»	19 60	79,030	12 19
2,400	10	14,000	11	2,400	21	700	20	30,000	12 80	21,000	27
3,000	10 12	53,400	11 47	9,850	11 75	1,850	7	8,790	7 50	29,000	14 15
140	11 10	2,521	11 10	4,025	11	»	»	»	»	5,971	14 08
1,807	16 92	5,970	17 50	18,710	25	20,781	7	»	»	31,678	25
800	11	80,000	9 90	1,900	13 20	13,600	9	5	9	5,200	17 40
16,000	6 87	26,000	8 12	24,000	8 12	2,000	8	23,000	9 80	14,000	9 37
19,470	5	9,650	4 80	35,730	8 25	»	»	20,060	15	29,220	20
12,690	9 23	34,085	10 26	42,011	9 02	3,302	4 84	»	»	30,090	13 48
1,125	7 20	76,100	3 90	675	9	21,150	9 50	600	12 50	4,140	18
»	»	1,899	30	7,953	27	»	»	1,992	17 50	»	»
22,840	12 65	35,078	10 50	44,370	11 83	1,475	8 91	4,227	15 90	82,768	15 30
10,553	14 50	39,169	15	16,079	18 25	68,099	5 80	»	»	63,257	29 10
»	»	140,000	10	1,300	10 50	29,500	15	»	»	12,000	12
13,500	5 10	42,000	5 10	7,300	5 10	2,200	9	50,400	4 60	3,200	5 50
10,000	12	4,000	12	9,000	14 62	»	»	2,500	15	32,000	18
8,145	11 71	21,987	11 59	3,021	13 91	6,049	2 88	1,068	1 27	12,395	15 40
14,653	16 80	15,169	16	6,108	15 20	»	»	»	»	39,719	19 55
35,949	11 59	15,977	13 26	21,759	15 98	»	»	»	»	107,273	18 56
4,300	22	35,670	18	25,700	23	34,300	10	»	»	44,200	20 50
1,681	10 50	6,286	10 50	5,644	12 60	2,081	9 12	1,181	9 80	7,900	16 80
6,878	9	18,571	16 50	1,464	14	2,808	16	40,695	15 25	5,983	2 39
800	4 12	11,800	4 12	5,500	4 95	»	»	21,000	9 18	11,600	7 44
4,366	7 09	35,803	5 10	158	4 20	291	9 50	16,997	7 50	5,463	11 60
1,200	10	12,200	12	1,800	15	100	6	1,000	12 50	12,000	20
15,000	19 20	41,000	18 40	9,000	19 80	92,000	4	»	»	34,000	27
6,800	12	23,400	14	43,600	12	600	10	»	»	37,700	14
16,653	13	28,674	12	19,777	11	469	5	946	5	70,453	12
20,700	20 80	40,800	20 80	9,200	15 60	14,000	14 40	1,200	12	11,740	12
3,990	15 35	3,980	11 97	22,760	18 48	2,120	20 65	18,450	19 47	14,980	23 15
»	»	60,000	5	60	9	»	»	70,000	6 50	800	7
18,900	10	26,250	10	23,500	7	12,200	10	»	»	86,614	7
300	10	110,000	12	4,000	12	500	10	100	10	22,000	18
15,000	11 55	78,500	15 26	11,000	12 65	300	2	»	»	9,000	14 40

Numéro d'ordre.	Départements.	Nombre total des Propriétaires.	Nombre total des Parcelles.	Combien de parcelles pour un propriétaire.	Division des départements en 17 séries d'ordre.	Combien de parcelles par hectare.	Division des départements en 33 séries d'ordre.	Froment. Hectares ensemencés.	Froment. Produit par hectare en hectolitres.
		22	23	24	25	26	27	28	29
43	Loire - Inférieure. . .	132,534	2,349,459	12	10	3,4	10	55,172	12 50
44	Loiret.	115,370	1,727,118	15	7	2,6	13	50,527	12
45	Lo	107,886	1,198,226	11	11	2,3	18	84,000	7 65
46	Lot-et-Garonne. . . .	122,965	1,401,104	18	5	2,6	13	146,120	7 50
47	Lozère.	45,227	554,506	12	10	1	31	8,500	13 50
48	Maine-et-Loire. . . .	138,819	1,652,460	12	10	2,3	18	62,815	16
49	Manche.	195,057	1,586,088	8	14	2,6	15	80,553	15 26
50	Marne.	176,402	2,540,836	14	8	3,1	11	102,000	15
51	Marne (Haute-). . . .	110,292	2,222,408	20	3	3,5	9	97,500	12 35
52	Mayenne.	74,916	898,825	12	10	1,7	24	75,600	17 10
53	Meurthe.	163,582	2,185,425	13	9	3,6	8	80,062	20 25
54	Meuse.	158,965	2,616,442	17	5	4,2	5	98,400	12 12
55	Morbihan.	125,917	1,893,504	15	7	2,7	14	38,500	11
56	Moselle.	146,552	2,149,555	14	8	4	6	71,500	17
57	Nièvre.	80,535	1,037,000	13	9	1,5	26	42,800	12 15
58	Nord.	218,202	1,331,302	6	16	2,3	18	115,452	22 22
59	Oise.	208,923	2,094,704	10	12	3,6	8	64,829	22 47
60	Orne.	150,582	1,157,984	7	15	2	21	66,500	12
61	Pas-de-Calais.	229,514	1,418,020	6	16	2,2	19	82,710	16 50
62	Puy-de-Dôme.	223,866	2,424,522	10	12	3	12	40,953	11 20
63	Pyrénées (Basses-). .	88,786	893,397	10	12	1,2	29	24,360	12 09
64	Pyrénées (Hautes-). .	77,234	675,129	9	13	1,5	26	62,300	9
65	Pyrénées - Orientales.	54,310	435,734	8	14	1	31	21,000	7 20
66	Rhin (Bas-).	223,019	2,531,368	11	11	5	2	50,788	20 50
67	Rhin (Haut-).	171,751	1,673,077	9	13	4	6	28,209	17 20
68	Rhône.	84,060	727,085	8	14	2,6	16	18,000	9
69	Saône (Haute-). . . .	127,038	1,992,741	16	6	3,7	7	57,719	13 26
70	Saône-et-Loire. . . .	153,266	1,555,723	10	12	1,8	23	62,000	13
71	Sarthe.	124,588	1,672,338	14	8	2,7	14	56,014	10
72	Seine.	67,913	396,446	6	16	8	1	5,090	19 37
73	Seine - Inférieure. . .	134,043	831,639	6	16	1,3	28	119,000	18 49
74	Seine-et-Marne. . . .	173,556	2,355,695	14	8	4	6	102,264	21 25
75	Seine-et-Oise.	229,623	2,669,690	13	9	4,7	3	78,560	22
76	Sèvres (Deux-). . . .	132,018	1,438.784	11	11	2,3	18	70,890	11 38
77	Somme.	249,963	1,664,116	7	15	2,7	14	70,612	19
78	Tarn.	92,265	1,011,885	11	11	2	21	94,100	10
79	Tarn-et-Garonne. . .	83,821	857,128	10	12	2,3	18	136,000	8 75
80	Var.	103,825	818,811	8	14	1,1	30	73,378	7 54
81	Vaucluse.	87,579	670,364	7	15	2	21	35,843	12 60
82	Vendée.	125,540	1,572,584	13	9	2,3	18	130,000	13 50
83	Vienne.	130,062	1,765,585	13	9	2,6	16	88,150	10
84	Vienne (Haute-). . .	50,748	1,093,881	21	2	2	21	10,700	15
85	Vosges.	137,870	1,846,417	14	8	3,1	11	43,654	15
86	Yonne.	193,124	2,942,619	15	7	4	6	74,953	15
	Totaux.	10,896,982	123,360,338					5,338,043	
	Moyennes pour la France.			118		2 4			13 43

PRODUCTION DES CÉRÉALES.

MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		SARRASIN.		MAÏS ET MILLET.		AVOINE.	
Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.	Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.	Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.	Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.	Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.	Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.
30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
1,590	12	23,900	10	2,429	13	30,253	10	1,080	30	7,752	17
22,805	12	31,747	12	22,586	12	5,262	5	200	10	71,734	14
4,000	7 65	30,000	7 65	7,000	8 50	12,000	7	40,000	10	9,000	15
»	»	36,480	12	700	7 50	»	»	18,600	5	1,650	10 50
5,500	14 10	21,000	15 40	4,500	14	2,000	4 50	»	»	5,250	13 75
10,500	12	45,640	12	8,300	12	4,200	7 50	340	6 25	9,700	9
5,000	14 55	11,709	12 94	58,314	20 68	63,804	5 56	»	»	28,994	19 94
»	»	102,000	10	31,000	10	10,000	8	»	»	143,000	10
7,500	13 30	10,000	8 50	28,000	10	300	9	»	»	83,000	11
7,200	17 10	46,750	11 90	6,500	11 40	55,600	5 25	»	»	47,700	»
2,040	18	7,139	16 80	12,762	13 80	24	12	327	22 80	69,503	18
590	10 25	4,950	11 88	45,000	10 89	»	»	»	»	60,000	10 93
200	8	76,080	13 80	200	5 20	57,750	2 40	9,200	2 40	30,000	22 40
5,000	16	7,500	15	22,000	17 50	»	»	»	»	56,000	16 60
10,500	11 45	25,000	10 16	27,000	13 34	1,500	11 40	»	»	25,000	13 60
14,060	21 72	10,773	19 52	13,432	32	291	23	15	44	41,465	40 56
32,853	22 85	22,693	19 90	10,667	20 18	»	»	»	»	65,357	23 92
16,830	10	16,130	12	34,940	14	21,000	11 25	»	»	65,620	14
59,300	17	15,300	17	18,500	30	30	6 60	40	17 50	68,390	26
14,310	10 40	116,020	12 50	20,082	13 50	3,708	11 20	»	»	35,239	13 20
10,100	12 48	11,600	12 60	2,800	18 56	1,800	18	21,500	19 50	7,900	16 50
100	8 80	800	9 90	2,000	9 90	»	»	72,000	14 40	1,000	12
5,008	8 80	12,000	8 80	800	13 20	500	18	2,000	50	700	14
4,125	21 40	8,187	18 51	23,500	24 25	37	8 05	1,699	17 56	9,612	23 82
9,613	16 70	12,139	16 60	22,751	13 40	722	12	676	16	9,610	11 30
4,000	10	21,700	12 50	2,500	15	2,100	14	400	8	15,500	26
8,678	13 08	9,340	11 85	21,966	12 55	1,224	18 83	2,945	11 34	32,415	14 10
1,400	13	68,000	13	5,150	19	11,750	12	19,000	12	10,700	18 25
30,057	10	42,706	10	53,477	9	3,649	14	2,855	18 75	26,290	10
182	16 28	3,508	19 77	1,546	17 09	20	15	»	»	5,331	27 75
11,000	16 82	12,000	18 58	12,000	20 54	»	»	»	»	90,000	27
8,804	18 66	13,216	14 66	11,808	17 25	484	6	»	»	96,921	20
13,522	21	20,521	18	11,154	18	415	18	»	»	87,172	24
13,650	10 74	46,356	17 50	39,003	12	912	15 51	2,809	11 25	17,990	20 21
73,432	19	14,563	18	12,771	22 10	200	9	»	»	114,760	16
4,967	10	53,440	10	842	10 80	570	6	29,529	10	12,885	17
5,000	12	16,000	15 75	400	10 40	»	»	16,000	12	8,000	22
2,750	7 50	2,295	7 56	1,540	8 84	»	»	»	»	14,733	11 60
9,463	10 50	14,501	10 50	1,220	12 60	800	9 12	330	9 80	5,000	16 80
14,000	13 50	10,000	14 25	30,000	13 50	3,000	2 25	2,500	7	4,900	15
17,977	11	24,696	12	33,000	9	70	9 75	1,754	9 86	37,300	17
»	»	80,000	13	1,000	7	20,000	9	2,000	20	4,000	24
4,843	13 73	15,298	15	9,377	14	2,656	20	109	7 50	45,597	16
22,951	14	27,040	13	36,022	13	300	10 50	»	»	71,885	13
874,276	14 05	2,638,948	12 50	1,500,186	13 98	700,890	7 38	593,227	11 72	2,840,360	17 41

NUMÉRO D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	PRODUCTION DES CÉRÉALES. POMMES DE TERRE. Hectares ensemencés.	Produit par hectare en hectolitres.	Prix moyen de l'hectolitre de froment.	Prix moyen de l'hectolitre d'avoine.	TOTAL de la récolte.	N° d'ordre des dép. pour la col. 29.	BESTIAUX. ESPÈCE bovine.	BÊTES à laine.	N° d'ordre des dép. pour la col. 49.
		42	43	44	45	46	47	48	49	50
				F. C.	F. C.					
1	Ain.	14,000	48	15 09	6 70	2,144,034	31	195,842	107,878	10
2	Aisne.	9,000	36	14 10	6 43	6,225,000	9	118,510	780,010	29
3	Allier.	8,500	72	13 01	5 75	3,328,856	18	135,264	492,207	23
4	Alpes (Basses-). . .	12,881	56	19 09	8 88	791,555	48	17,028	377,375	79
5	Alpes (Hautes-) . .	1,634	320	20 21	7 88	805,624	28	33,225	270,742	75
6	Ardèche.	9,000	20	19 62	9 49	833,772	39	17,278	405,800	78
7	Ardennes.	4,300	60	12 28	5 49	2,586,380	21	99,261	299,158	45
8	Ariége.	17,685	96	16 37	7 42	880,641	55	70,367	410,653	63
9	Aube.	4,525	101 56	12 53	6 02	880,641	30	50,437	290,465	72
10	Aude.	5,000	52	17 60	7 18	2,056,500	44	26,176	577,740	76
11	Aveyron.	12,400	250	15 20	7 02	1,637,483	49	112,195	929,651	35
12	Bouches-du-Rhône.	»	»	20 07	9 74	686,978	43	3,844	551,377	85
13	Calvados.	800	72	14 58	8 16	3,171,463	20	198,563	135,688	8
14	Cantal.	10,000	40	15 94	7 47	1,196,730	47	175,314	371,800	16
15	Charente.	16,000	65	13 89	7 66	1,304,000	60	85,518	285,997	60
16	Charente-Inférieure.	12,450	60	13 77	7 21	2,151,654	61	104,149	322,449	41
17	Cher.	3,607	39	12 64	6 28	1,948,748	45	98,771	613.358	46
18	Corrèze.	»	»	18 08	6 89	1,120,695	51	100,095	401 397	44
19	Corse.	1,385	125	19 51	»	911,006	1	57,167	297 715	70
20	Côte-d'Or.	7,800	95	14 02	6 98	4,065,309	26	115,259	403,129	34
21	Côtes-du-Nord. . .	10,115	101	14 46	7 01	4,146,936	25	248,921	144,305	2
22	Creuse.	8,500	70	14 83	4 56	2,017,110	53	110,368	498,200	37
23	Dordogne.	22,000	39	16 24	8 81	1,178,320	62	118,002	584,180	30
24	Doubs.	4,500	75	15 24	6 17	1,345,562	39	115,958	92,298	33
25	Drôme.	13,000	80	16 47	8 40	1,521,459	34	13,894	377,147	82
26	Eure.	5,850	128	15 46	7 50	3,526,112	14	68,870	432,802	64
27	Eure-et-Loir. . . .	4,413	33 75	15 04	6 96	4,531,910	13	86,161	700,820	57
28	Finistère.	16,200	80	15 44	6 74	3,140,540	17	180,463	47,323	15
29	Gard.	2,643	60	20 47	9 55	827,452	33	5,039	508,585	85
30	Garonne (Haute-). .	6,793	124	16 27	7 72	2,500,447	42	96,427	363,406	51
31	Gers.	30,000	19 33	14 80	7 77	1,336,261	61	141,350	387,900	20
32	Gironde.	19,543	11 80	15 99	8 36	1,014,835	51	101,034	368,454	42
33	Hérault.	4,000	64	19 16	8 49	1,231,850	24	6,358	533,996	84
34	Ille-et-Vilaine. . . .	8,600	60	13 04	7 02	3,906,370	2	222,071	142,650	4
35	Indre.	4,000	80	14 21	6 59	2,154,400	39	89,679	765,021	52
36	Indre-et-Loire. . .	»	»	13 90	7 09	2,790,783	27	78,659	219,944	62
37	Isère.	57,600	187	16 06	7 24	2,739,120	22	136,942	357,190	22
38	Jura.	6,070	118 44	13 50	7 40	2,157,709	13	154,881	56,405	18
39	Landes.	700	40	16 82	9 02	1,086,140	59	57,320	400,599	69
40	Loir-et-Cher.	2,600	50	14 33	7 35	1,861,598	46	97,231	277,700	48
41	Loire.	5,000	70	15 92	7 35	1,979,000	27	86,850	164,300	56
42	Loire (Haute-) . . .	14,000	192	15 08	6 53	1,782,246	57	187,800	278,300	13

Numéro d'ordre.	Départements.	Production des céréales. Pommes de terre. Hectares ensemencés.	Pommes de terre. Produit par hectare en hectolitres.	Prix moyen de l'hectolitre de froment.	Prix moyen de l'hectolitre d'avoine.	Total de la récolte.	N° d'ordre des dép. pour la col. 29.	Bestiaux. Espèce bovine.	Bêtes à laine.	N° d'ordre des dép. pour la col. 48.
		42	43	44	45	46	47	48	49	50
				F. C.	F. C.					
43	Loire-Inférieure. .	»	»	15 19	7 97	1,451,871	32	217,524	238,839	5
44	Loiret.	1,830	160	14 97	7 32	2,619,083	39	108,920	398,637	38
45	Lot.	12,000	30	16 51	7 40	1,619,200	54	60,316	386,320	68
46	Lot-et-Garonne. . .	10,000	15	16 13	8 72	1,821,735	56	107,015	188,016	40
47	Lozère.	3,000	155	16 67	7 58	667,907	28	36,356	310,745	73
48	Maine-et-Loire. . .	9,947	100	13 65	7 56	2,127,913	20	223,539	180,940	3
49	Manche.	6,508	92 25	14 09	7 87	3,640,356	23	189,136	291,543	12
50	Marne.	»	»	12 35	6 14	4,570,000	24	119,905	506,306	28
51	Marne (Haute-). .	10,000	110	11 68	5 30	2,643,795	35	84,141	221,340	59
52	Mayenne.	1,740	120	12 77	6 59	3,006,005	16	213,828	144,126	7
53	Meurthe.	19,303	111	12 63	5 58	3,434,554	8	84,153	167,432	58
54	Meuse.	17,800	77	10 95	5 10	2,440,427	37	80,650	219,090	61
55	Morbihan.	4,650	50	16 26	8 21	2,316,624	44	193,049	247,812	9
56	Moselle.	20,000	96	11 48	5 17	2,818,600	17	100,411	188,311	43
57	Nièvre.	7,500	48	12 49	6 22	1,621,525	36	132,379	315,198	24
58	Nord.	13,065	150	15 00	6 86	5,975,029	4	214,100	193,707	6
59	Oise.	4,625	112	14 45	6 82	4,606,367	3	96,574	537,941	50
60	Orne.	2,370	28	14 63	7 03	2,850,350	39	125,311	203,315	27
61	Pas-de-Calais. . . .	10,500	145	14 14	6 75	5,557,653	19	190,760	309,933	11
62	Puy-de-Dôme. . . .	25,000	48	13 93	6 51	2,965,321	41	156,003	380,635	17
63	Pyrénées (Basses-).	3,700	88	17 48	10 02	1,211,248	38	87,404	356,336	54
64	Pyrénées (Hautes-).	1,250	60	17 36	9 35	1,643,350	48	116,844	464,263	31
65	Pyrénées-Orientales	2,500	125	19 80	8 53	442,160	58	14,376	406,604	81
66	Rhin (Bas-).	27,964	569 68	15 69	6 94	2,238,848	7	126,971	80,534	26
67	Rhin (Haut-). . . .	17,953	137	15 13	7 34	1,302,124	14	107,485	50,527	39
68	Rhône.	»	»	14 86	6 90	2,681,000	48	64,301	68,267	66
69	Saône (Haute-). . .	11,149	92 24	13 87	6 01	1,818,239	29	116,626	116,161	32
70	Saône-et-Loire. . .	50,000	45	14 23	7 41	2,558,716	24	250,000	405,000	1
71	Sarthe.	20,530	56	14 24	7 15	2,181,450	46	128,640	133,062	25
72	Seine.	2,653	97 54	15 55	8 75	343,827	10	14,856	25,188	79
73	Seine-Inférieure. .	3,200	181 88	14 45	6 91	5,313,000	12	139,030	430,900	21
74	Seine-et-Marne. .	5,072	108	14 69	7 66	4,768,244	6	18,760	319,910	76
75	Seine-et-Oise. . . .	4,577	99	15 60	7 75	4,818,810	5	96,876	750,456	49
76	Sèvres (Deux-). . .	8,030	121 92	12 74	6 91	2,706,216	40	110,566	401,532	36
77	Somme.	6,715	90	13 95	6 47	5,757,878	11	50,961	367,966	71
78	Tarn.	11,241	30	16 31	8 14	2,141,428	46	87,001	618,723	55
79	Tarn-et-Garonne. .	1,200	50	15 28	8 33	1,914,360	50	63,028	260,985	67
80	Var.	3,850	52	20 73	10 19	834,059	54	7,564	270,738	82
81	Vaucluse.	5,122	60	20 72	8 76	827,452	33	1,862	228,316	86
82	Vendée.	»	»	12 82	6 56	2,914,250	28	187,177	376,400	14
83	Vienne.	3,500	144	12 78	7 21	2,337,214	45	66,464	512,454	65
84	Vienne (Haute-). .	8,300	150	14 25	7 43	1,541,500	24	97,362	609,449	47
85	Vosges.	19,188	100	13 18	5 57	1,918,629	24	139,929	97,317	20
86	Yonne.	3,782	36	13 21	6 74	3,255,638	24	89,060	229,463	53
Totaux.		803,854				276,148,005[1]		9,130,632	29,130,231	
Moyennes pour la France.			89 55	15 25	7 32					

[1] Total de la récolte, en y comprenant les légumes secs et autres menus grains.

NOTES.

ANNEXES AU TABLEAU : *France morale.*

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA CRIMINALITÉ EN FRANCE de 1830 à 1839 (inclusivement).

1° *Tableau indiquant le nombre des crimes, le total des accusés, leur sexe, leur âge, leur instruction, leur état civil, leurs professions.*

	Crimes contre						Accusés d'après leur sexe.		Accusés d'après leur âge. Sur 100 accusés combien						État civil des accusés.		Instruction des accusés				PROFESSIONS.					
	les personnes.	les propriétés.	Total.	Total des accusés.	Pour 100 accusations combien d'accusés.	Rapport du nombre des accusés à la population.	Hommes.	Femmes.	ayant moins de 25 ans.	ayant de 25 à 35 ans.	ayant plus de 35 ans.	d'accusés de crimes contre les personnes, ayant moins de 25 ans.	ayant de 25 à 60 ans	ayant 60 ans et plus.	Célibataires.	Mariés ou veufs.	sachant lire ou écrire imparfaitement.	ne sachant ni lire ni écrire.	sachant bien lire et bien écrire.	ayant reçu une instruction supérieure.	Attachés à l'exploitation du sol.	Ouvriers industriels.	Domestiques.	Commerçants.	Professions libérales.	Gens sans aveu.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
1830	1,158	3,910	5,068	7,962	137	4,576	5,608	1,354	»	»	»	»	»	»	3,908	3,054	2,138	4,319	688	129	2,598	1,815	394	1,395	374	388
1831	1,321	4,019	5,340	7,606	142	4,281	6,380	1,226	33	35	32	»	»	»	4,280	3,326	2,047	4,600	767	190	2,919	1,985	388	1,454	481	469
1832	1,331	3,965	5,526	8,237	149	4,304	6,891	1,346	31	34	35	»	»	»	4,492	3,745	2,456	4,749	775	257	3,047	2,054	383	1,602	549	632
1833	1,414	3,477	5,004	7,315	146	4,676	6,178	1,137	33	33	34	19	»	»	3,849	3,113	2,082	4,273	696	264	2,568	1,435	385	1,386	493	469
1834	1,511	3,536	5,125	6,952	146	4,684	5,793	1,159	35	30	34	»	»	32	4,168	2,784	2,061	4,080	608	203	2,576	1,578	464	1,198	372	769
1835	1,771	3,457	5,228	7,223	138	4,644	6,031	1,192	33	33	34	»	»	»	4,239	2,984	2,253	4,079	584	307	2,546	1,466	486	1,504	459	765
1836	1,558	3,742	5,300	7,232	136	1,638	5,893	1,339	35	31	34	24	31	37	4,306	2,926	2,075	4,239	665	235	2,568	1,435	537	1,453	373	866
1837	1,555	4,318	5,873	8,094	138	4,144	6,669	1,424	36	30	34	22	28	37	4,784	3,310	2,530	4,604	709	254	2,632	1,743	577	1,720	427	996
1838	1,632	4,212	5,844	8,014	137	4,185	6,554	1,460	34	31	35	19	27	34	4,580	3,434	2,567	4,469	702	276	2,796	1,732	581	1,791	448	676
1839	1,597	4,024	5,621	7,858	140	4,268	6,409	1,449	34	32	34	23	29	34	4,566	3,292	2,549	4,397	705	207	2,761	1,881	617	1,804	440	355
Moyennes.	1,485	3,866	5,395	7,549	138	4,440	6,244	1,309	34	32	34	21	28	35	4,317	3,497	2,306	4,381	690	234	2 698	1,722	481	1,551	442	639

2e Tableau indiquant le nombre des condamnés et la nature des peines, le nombre des acquittés, et la nature des crimes dont ils étaient accusés, la proportion des circonstances atténuantes pour 100 accusés, le nombre des récidives.

NATURE des PEINES.	NOMBRE DES CONDAMNÉS — De 1825 à 1831 inclusivement. Total.	De 1825 à 1831 — moyenne annuelle.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	en 1835.	en 1836.	en 1837.	en 1838.	en 1839.	Moyenne annuelle depuis 1832.
28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39
Mort *	706	101	74	42	25	54	30	33	44	39	42
Travaux forcés à perpétuité..	1,901	272	228	127	151	151	148	477	198	197	172
Travaux forcés à temps.....	7,350	1,050	882	784	825	777	751	782	883	852	847
Réclusion.....	7,949	1,136	851	726	694	796	763	856	923	861	829
Bannissement.	8	1	»	»	3	»	»	»	»	1	»
Déportation ..	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Détention....	»	»	1	»	1	1	1	»	»	2	»
Carcan.......	37	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Dégradation civique.......	11	2	»	»	»	»	»	»	2	2	»
Peines correctionnelles ...	11,489	1,641	2,369	2,401	2,437	2,599	2,904	3,230	3,072	3,081	2,761
Détention correctionnelle..	333	48	42	25	25	20	26	39	38	30	30
Totaux....	29,785	4,256	4,448	4,105	4,161	4,398	4,603	5,117	5,161	5,065	
* Exécutions ..	de 1827 à 1831. 282	56	41	34	15	41	21	25	34	22	29

	NOMBRE DES ACQUITTÉS Sur 100 accusés (pour les principaux crimes). Moyenne de 1825 à 1830.	Moyenne de 1831 à 1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	Moyenne annuelle depuis 1836.
40	41	42	43	44	45	46	47
Parricide	48	52	45	30	27	39	35
Infanticide......	48	47	39	39	31	40	37
Assassinat	40	39	30	27	37	29	31
Tentative d'assas.	»	»	»	43	40	30	37
Empoisonnement.	63	56	32	35	24	32	31
Tentative d'emp.	»	»	»	61	55	50	55
Meurtre	51	52	40	34	37	21	30
Tent. de meurtre.	»	»	»	42	30	37	36
Viol et attentat à la pudeur.....	52	53	49	42	51	41	47
Sur des enfants..	36	34	29	30	29	29	29
Incendie d'édifices habités	72	65	64	60	60	59	61
Coups et blessures à des ascendants	48	47	32	46	42	34	38
Vol............	30	31	27	28	28	28	28
Totaux........	488	476	387	517	491	469	
							moyenne totale. 33

Circonstances atténuantes. ANNÉES.	Sur 100 accusés combien en faveur desquels le jury en a reconnu.
	48
1833	43
1834	45
1835	46
1836	53
1837	52
1838	54
1839	56
moyenne annuelle.	49

RÉCIDIVES. ANNÉES.	Récidives.	Combien ayant subi plus d'une condamnation à l'époque du nouveau crime.	Combien ayant de 21 à 27 ans.
	49	50	51
1830	1,370	256	198
1831	1,296	338	204
1832	1,429	413	194
1833	1,318	450	188
1834	1,400	476	204
1835	1,486	511	217
1836	1,486	541	232
1837	1,732	662	307
1838	1,763	674	282
1839	1,749	713	297
	1,503		

3° *Tableau indiquant la nature de quelques-uns des principaux crimes, ainsi que les instruments à l'aide desquels ont été exécutés les meurtres et assassinats.*

	NATURE DE QUELQUES-UNS DES PRINCIPAUX CRIMES.									Vols.		Nombre des accusations par contumace.	INSTRUMENTS DES CRIMES DE MEURTRE ET D'ASSASSINAT.					
	Parricides.	Assassinats.	Meurtres.	Empoisonnements.	Infanticides.	Avortements.	Viols et attentats à la pudeur.	Incendies volontaires.	Banqueroutes frauduleuses.	Total des vols jugés p. la cour d'assises.	Valeur approximative des effets volés.		Fusil.	Pistolet.	Sabre, épée et autres armes permises.	Stylet, poignard et autres armes prohibées.	Couteau.	Bâtons, cannes et pierres.
	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86
											fr.							
1830	2	172	204	32	98	3	210	123	61	3.382	»	654	96	18	7	9	72	36
1831	12	186	264	33	79	4	194	96	55	3,432	»	510	109	33	26	21	48	40
1832	17	216	253	24	80	12	216	155	53	3,319	»	604	95	14	18	21	68	52
1833	16	194	191	28	87	7	270	124	46	2.864	»	621	128	30	11	12	58	37
1834	18	194	185	28	100	8	334	151	43	2,942	»	451	137	32	6	10	67	33
1835	12	224	192	23	119	10	357	139	57	2,820	»	480	142	38	6	12	90	24
1836	12	215	195	31	135	8	315	121	47	3,120	1 477 246	585	153	44	6	16	70	27
1837	13	192	153	44	128	10	359	133	77	3 564	850 224	456	125	48	5	17	67	22
1838	16	239	147	40	129	19	392	177	110	3 359	1 164,045	564	123	55	11	14	66	33
1839	17	202	154	51	147	12	415	146	93	3,196	1,737,393	470	125	64	10	13	73	18
Moyennes.	13	203	194	33	110	9	326	156	64	3.120	1,232,227	559	125	38	11	14	68	32

4° *Tableau indiquant le nombre des plaintes laissées sans poursuites par le ministère public.*

	CRIMES PRINCIPAUX.								TOTAL des crimes de toute nature.	DÉLITS. Total.	TOTAL général.	Combien de plaintes laissées sans poursuites parce que les auteurs étaient inconnus.
	Assassinats et tentatives d'.	Meurtres.	Empoisonnements.	Infanticides.	Avortements.	Incendies volontaires.	Viols et attentats à la pudeur.	Vols qualifiés.				
87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99
1831	57	72	25	98	25	1,222	73	3.289	5 132	26,431	31,563	8,168
1832	64	90	46	73	24	1,863	90	3.699	6 307	30,244	36,551	10,292
1833	54	56	28	112	30	1,604	101	3.481	5.779	27,509	33,288	8,998
1834	73	66	19	119	33	1'776	91	3,289	5.822	29,095	34,927	8,917
1835	61	93	19	146	36	1,459	134	3,208	5.651	31,242	36,893	9,431
1836	60	139	45	135	65	1.576	108	3 356	6 248	36,903	43,151	10,455
1837	72	123	39	150	55	1,485	183	4 319	7,826	39,313	46,339	11,635
1838	78	308	29	143	64	1 797	174	4,536	7.790	41,718	49,508	12,282
1839	68	153	47	167	60	2 069	187	4.804	8,074	45,086	53,160	12,487
Moyennes.	63	122	33	127	37	1.650	127	3.799	6,425	34,477	40,598	10,296

5° *Tableau.–Suicides.*

	SEXE.		AGE.										MOYENS OU INSTRUMENTS DES SUICIDES.									
	Hommes.	Femmes.	De moins de 16 ans.	De 16 à 21 ans.	De 21 à 30 ans.	De 30 à 40 ans.	De 40 à 50 ans.	De 50 à 60 ans.	De 60 à 70 ans.	De 70 à 80 ans.	De 80 et au-dessus.	D'âge inconnu.	TOTAL.	Submersion.	Strangulation.	Armes à feu.	Asphyxie par le charbon.	Instruments tranchants et aigus.	Poison.	Chute volontaire d'un lieu élevé.	Autres moyens divers.
102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123
1835	1,784	5'1	19	145	390	439	411	357	271	142	31	100	2,305	703	701	406	178	75	51	78	11
1836	1,775	565	11	114	435	391	406	388	279	156	37	125	2,340	789	672	378	156	87	47	94	17
1837	1,811	632	19	134	411	464	462	372	304	143	40	94	2,443	809	744	414	158	116	77	105	20
1838	1,886	700	25	112	4 9	493	477	442	299	190	34	87	2,586	851	780	435	201	115	66	119	19
1839	2,049	698	19	147	456	493	509	463	335	186	41	98	2,747	958	846	440	189	104	80	143	17
Moyennes.	1,861	625	18	150	424	492	453	404	297	163	36	100	2,484	822	742	414	176	99	64	108	17

FAITS PRINCIPAUX RÉSULTANT DES ANNEXES DU TABLEAU : *France morale.*

Un grand nombre d'enseignements du plus haut intérêt ressortent de cette suite de tableaux. Nous allons essayer de les analyser [1].

1er TABLEAU. *Colonne 2e. Crimes contre les personnes.* — Deux mouvements en sens opposé se font remarquer pour les crimes de cette nature, dans la dernière période décennale. On les voit augmenter dans une proportion assez notable, de 1830 à 1835, puis suivre une progression descendante, quoique moins rapide, de 1835 à 1839 [2]. En présence de ce second mouvement, il nous paraît impossible d'attribuer le premier, comme on a essayé de le faire, à l'introduction des circonstances atténuantes dans notre législation criminelle. Il est à remarquer, d'ailleurs, que la période d'accroissement des crimes contre les personnes avait commencé dès 1830. Pour nous, nous avions cru, au premier aspect, que l'explication cherchée était dans la longue crise industrielle qui a suivi la révolution de juillet, et les souffrances qu'elle a provoquées; mais nous avons reconnu notre erreur, en observant que les crimes contre la propriété n'avaient pas suivi la même marche progressive. Espérons que la décroissance qui se manifeste depuis 1836 dans les crimes de cette nature, continuera en raison directe de l'extension de l'instruction primaire; il est démontré, en effet, par les chiffres du tableau *France intellectuelle*, que c'est dans les départements les moins éclairés que les crimes contre les personnes sont les plus fréquents.

En divisant le chiffre du terme moyen annuel des crimes contre les personnes par celui de population, on trouve 2 crimes de cette nature pour 100,000 habitants.

Colonne 3. Crimes contre les propriétés [3]. —Les crimes contre les propriétés ont suivi un mouvement de progression marqué, quoique irrégulier, de 1836 à 1839, surtout dans le chiffre des incendies volontaires. Cette augmentation, qui peut-être s'explique par l'habileté croissante de notre police judiciaire, correspond à la diminution des crimes contre les personnes, les termes des différences entre ces deux espèces de crimes étant généralement corrélatifs. On s'est partagé sur la question de savoir si la prédominance des crimes contre les propriétés constituait réellement une amélioration morale; les uns n'y ont vu qu'une transformation du crime, qu'une modalité nouvelle dans sa perpétration, fondée sur une connaissance plus exacte de notre législation pénale par la classe dans laquelle se recrutent les coupables. Cette opinion serait soutenable si les récidivistes formaient la majorité des accusés, mais il est loin d'en être ainsi. Ajoutons que l'adoucissement progressif de la pénalité, par suite de la faculté donnée au jury d'user des circonstances atténuantes, devrait être, dans le système que nous combattons, une sorte d'encouragement aux grands crimes et les multiplier, hypothèse qui heureusement ne se réalise pas. Il faut donc en conclure que la diminution des crimes contre les personnes est due à une moralité meilleure. Dans notre conviction, c'est le paupérisme qui est la principale cause des crimes contre la propriété; l'on en trouve une preuve dans ce fait qu'ils augmentent surtout en hiver, saison des grands besoins. Aussi pensons-nous qu'avec l'amélioration du sort de la classe ouvrière devra s'opérer dans leur chiffre une diminution notable.

Colonne 6. Sur 100 accusations combien d'accusés? — La proportion est de 148 [4]. Elle est la même dans les deux périodes quinquennales de 1830 à 1839. Ce résultat est rassurant : il démontre que l'association pour le crime, circonstance qui en assure l'exécution et en rend la répression très-difficile, ne va pas en augmentant, comme on avait paru généralement le craindre.

Colonne 7. Rapport du nombre des accusés à la population. — Il est de 4,502 pour la 1re période de 5 ans et seulement de 4,376 pour la 2e [5]. Ainsi la criminalité n'augmente pas comme la

[1] Nous n'avons pas fait figurer les *délits* dans nos tableaux, parce qu'ils n'apprennent que peu de chose sur la moralité du pays. La plus grande partie des délits, 64 p. 100, sont de simples contraventions au Code rural, aux lois de douane, et surtout aux lois forestières. On ne remarque d'ailleurs aucune régularité dans leur accroissement ou leur diminution. En 1825, on en compte 141,000; en 1831, 253.000; en 1835, 164 seulement.

[2] En 1840, les crimes contre les personnes ont augmenté de 25 par rapport à 1839. Cette augmentation porte sur les viols et attentats à la pudeur.

[3] En 1840, ils ont augmenté de 357 par rapport à 1839. Cette augmentation porte sur les vols.

[4] Elle est de 137 pour 1840.

[5] Il est de 4,077 seulement pour 1840.

population; or, comme l'accroissement de la population est dû, principalement en France, à l'élévation du chiffre de la vie moyenne, c'est-à-dire à l'augmentation du bien-être général, en d'autres termes, de la richesse sociale, il faut en conclure que les crimes n'augmentent pas dans la proportion des occasions de nuire, ce qui nous paraît constituer un véritable progrès moral dû à la civilisation.

Colonnes 8 *et* 9. *Accusés d'après leur sexe.* — Sur 100 accusés il y a un peu moins de 23 femmes. Il est difficile de constater si ce résultat s'explique autant par la moralité plus grande de leur sexe que par la faiblesse de leur organisation physique et la douceur naturelle de leurs penchants. Dans les meurtres et les assassinats, on ne trouve que 8 femmes pour 100 hommes; on en compte 53 parmi les parricides, et 86 dans les empoisonnements Sur 195 attentats de ce genre, de 1825 à 1837, 117 ont été commis par des femmes sur leurs maris La proportion des femmes aux hommes dans les vols domestiques est de 57 pour 100; elle est de 18 pour les autres vols. En Angleterre, sur 100 accusés, il y avait 18,8 femmes en 1834; 20 en 1835, 1836 et 1837.

Colonnes de 10 *à* 15. *Age des accusés.* — En voyant qu'il se commet autant de crimes à l'âge inférieur à 25 ans qu'à 35 ans et au-dessus, on s'afflige de la perversité précoce des jeunes générations qui entrent dans la carrière du crime, perversité due, soit au défaut d'instruction et d'éducation, soit à l'absence du principe religieux dans l'instruction, soit aux mauvais exemples puisés au foyer domestique, soit enfin à une misère héréditaire qui disperse de bonne heure les jeunes membres de la famille. Il faut remarquer toutefois que le chiffre considérable des accusés au-dessous de 25 ans pourrait s'expliquer en ce sens qu'étant généralement à leur début dans le crime, ils tombent plus facilement dans le domaine de la répression, ce qui n'a pas lieu pour les accusés de l'âge de 25 ans et au-dessus, qui sont en partie récidivistes et associés. Du reste, c'est à l'âge de moins de 25 ans que les crimes contre les personnes sont le plus rares. Fait remarquable! c'est par les accusés de 60 ans et au-dessus qu'ils sont commis en plus grand nombre, et cependant on devrait naturellement penser qu'à un âge où l'énergie physique et morale s'est affaiblie, le résultat contraire devrait avoir lieu; l'étrangeté du fait s'explique pourtant, quand on songe que ces crimes sont commis, pour la plupart, par des libérés récidivistes, habitués à ne point reculer devant l'effusion du sang. On a remarqué que la femme entre plus jeune dans la carrière du crime, et en sort un peu plus tôt. En Angleterre, sur 100 accusés, il y en avait, pendant les 5 dernières années, 41 ayant moins de 25 ans et 71 ayant plus de 30 ans.

Colonnes 16 *et* 17. *État civil des accusés.* — Sur 100 accusés, 57 sont célibataires, 42 sont mariés. La conséquence à déduire de ces chiffres, c'est que le mariage est, à un certain degré, un élément de moralisation; d'abord il fait cesser l'isolement, source et aliment des mauvaises inspirations. On comprend ensuite que la crainte de faire rejaillir son déshonneur sur la tête de sa femme et de ses enfants, ou d'avoir à rougir devant eux et de donner à ces derniers un funeste exemple, oblige le mari à chercher dans un travail régulier des éléments d'existence pour sa famille qu'il ne trouverait pas d'ailleurs dans les vicissitudes du crime. Aussi ne sommes-nous pas étonné de remarquer que les mariés avec enfants ne figurent que pour un très-faible chiffre dans le contingent des accusés de cette catégorie.

Colonnes 18 *à* 21. *Instruction des accusés.* — Là est le grand problème dont la solution est avidement cherchée par le législateur. L'ignorance est elle, après ou en même temps que le paupérisme, la cause principale des crimes? Voici la réponse de la statistique : sur 100 accusés, 58 ne savent ni lire ni écrire, 30 ne savent lire ou écrire qu'imparfaitement, 9 savent bien lire et bien écrire, 3 seulement ont reçu une instruction supérieure à ce degré. Dans un mémoire lu devant la Société de statistique de Londres, en décembre 1840, un des membres de cette Société démontrait, par des calculs faits sur les trois dernières années, que, sur 1,000 accusés de crimes, en Angleterre, 4 sur 100 seulement avaient reçu de l'éducation, 10 sur 100 savaient bien lire et écrire, 35 sur 100 ne savaient ni lire ni écrire, et 54 sur 100 savaient lire ou écrire imparfaitement. Ces résultats nous semblent décisifs. Il y aurait maintenant une autre question à se poser, la voici : L'instruction constitue-t-elle un élément de moralisation intrinsèque, absolue, en ce sens qu'elle rend sacrées pour ceux qui en sont doués la vie et la propriété d'autrui; ou seulement en leur facilitant les moyens de se créer une existence honorable, leur évite-t-elle la fatale séduction qui résulte du besoin? Nous nous trompons peut être, mais il nous semble que plus on creuse autour de cette idée, plus on est près de conclure que la criminalité est une question de paupérisme.

Colonnes 22 *à* 27. *Profession des accusés.* — Sur 100 accusés, un peu plus de 35 sont attachés

à la culture du sol; un peu moins de 23 sont ouvriers industriels; 6 sont domestiques; 20 sont commerçants; 6 environ exercent des professions libérales; 8 appartiennent à la catégorie des gens sans aveu.

La part moyenne annuelle de chaque profession dans le total des accusés a été, dans les deux périodes quinquennales de 1830 à 1839, ainsi qu'il suit :

	1re période.	2e période.			
Attachés à la culture du sol,	2735	2776	augmentation	1	p. 100.
Ouvriers,	1773	1651	diminution	7	*id.*
Domestiques,	403	559	augmentation	36	*id.*
Commerçants,	1407	1654	*id.*	17	*id.*
Professions libérales,	454	429	diminution	6	*id.*
Gens sans aveu,	545	732	augmentation	34	*id.*

2e TABLEAU. *Nombre des condamnés, nombre des acquittés, circonstances atténuantes.* — Le rapprochement des documents contenus dans ce tableau donne lieu à la remarque suivante, c'est que l'augmentation du nombre des condamnés coïncide avec celle de l'usage des circonstances atténuantes par le jury. Ce fait est tout en faveur de la modification apportée sous ce rapport par la loi de 1832 au code pénal de 1810. La même expérience a déjà été faite en Angleterre, à la suite des réformes introduites dans la législation criminelle de ce pays, par les lois de 1832, 1833, qui ont diminué le nombre des cas où la peine capitale était encourue. C'est qu'en Angleterre, comme en France, la disproportion du crime et de la répression était souvent pour le jury une raison d'absolution. En cas de doute, il acquittait, en cas de doute aujourd'hui, il condamne. On peut affirmer hardiment que, dans l'esprit du juré français, l'admission des circonstances atténuantes est un véritable compromis entre le doute et la conviction. Par suite de l'usage de cette faculté d'atténuer la peine, les condamnations à la peine de mort ont diminué considérablement; elles étaient en moyenne de 114 par année, de 1825 à 1831; elles ne sont plus maintenant que de 35; c'est une diminution de plus des deux tiers. En Angleterre, il y avait, en 1835, 25 condamnations à mort sur 100 accusés; en 1840, cette proportion n'est plus que de 3 ! ! ! Dans le même espace de temps, le rapport des exécutions aux condamnations, qui était de 6 pour 100, s'est élevé à un peu moins de 12. En Prusse (la Prusse rhénane exceptée), la proportion des exécutions capitales aux condamnations, a été de 46 pour 100 dans les 23 dernières années. Sur 35 condamnations annuelles en France, 27 seulement sont exécutées; les autres sont commuées. La même raison qui a successivement réduit le nombre des condamnations capitales, a fait augmenter l'application de la peine des travaux forcés.

La moyenne des acquittés, pour les crimes principaux, est de 38 sur 100 accusés.

L'admission des circonstances atténuantes a suivi une marche régulièrement progressive. Elle est en moyenne de 49 pour 100 accusés. Elle a augmenté de 30 pour 100 de 1833 à 1839. Ainsi que nous l'avons vu, l'usage, chaque jour plus grand, de cette faculté par le jury correspond à une augmentation progressive des condamnations; elle rend donc la répression plus certaine. En présence de ce rapprochement, devraient s'arrêter toutes les polémiques hostiles dont l'exercice de cette faculté est continuellement l'objet.

Colonne 49. *Récidives.* — Le nombre de récidives est en moyenne de 1,503 par année; c'est un peu moins du 20e du total des accusés. De 1830 à 1835, cette moyenne était de 1,362; de 1833 à 1839, elle s'est élevée à 1,643; augmentation, 20 pour 100. Le chiffre des récidivistes ayant subi plus d'une condamation à l'époque du nouveau crime, était, de 1830 à 1834, en moyenne, de 388; dans la deuxième période quinquennale, il est élevé à 620; augmentation, 72 pour 100. Le nombre des récidivistes de 21 à 25 ans suit également une proportion rapide; de 197, dans le cours de la première période quinquennale, on le voit monter, pour la deuxième, à 267; augmentation, 35 pour 100. La fréquence des récidives, principalement chez les accusés de 21 à 25 ans, a été attribuée à trois causes principales : le régime corrupteur de nos prisons, surtout des prisons départementales, où tous les âges, toutes les moralités et souvent les deux sexes sont confondus; la douceur de notre régime pénitentiaire, douceur qui, par une étrange anomalie, va croissant avec le degré et la nature de la peine et se fait sentir de préférence dans les bagnes, destinés cependant à l'expiation des plus grands crimes; enfin l'absence des sociétés de patronage, d'établissements de bienfaisance, prêts à recevoir les libérés à la fin de leur peine, et à leur offrir dans le travail un refuge contre la misère à laquelle leur condition de libéré doit inévitablement les conduire. La question

de la réforme pénitentiaire a été longuement agitée en France. Un assez grand nombre de systèmes sont nés de cette discussion ; ils peuvent toutefois se réduire à deux. Le premier consiste à renfermer pour la nuit les condamnés dans une cellule séparée, et pendant le jour à les faire travailler en commun, mais en silence ; le second sépare absolument les condamnés le jour comme la nuit. L'isolement de nuit seulement a été mis le premier en pratique : cet essai, qui dure encore, a eu lieu à Auburn. Onze états de l'Union américaine l'ont depuis adopté. Le canton de Genève en a appliqué les règles à son pénitencier, et le roi de Sardaigne aux prisons de son royaume. Le système de l'isolement de jour et de nuit est en vigueur dans les états de Pensylvanie, de New-Jersey et de Rhode-Island. Depuis longtemps introduit dans la prison de Glascow, en Écosse, il doit s'étendre successivement, depuis le bill du 17 août 1839, à toutes les prisons d'Angleterre. En France, il forme la base du régime de la prison destinée aux jeunes détenus de Paris.

Le gouvernement, appelé à se prononcer sur les deux systèmes, a adopté celui de l'isolement de jour et de nuit. C'est dans ce sens qu'est conçu le projet de loi présenté aux chambres le 10 mai 1840. Voici l'analyse des conclusions de la commission chargée de l'examiner 1° Adoption du système pensylvanien avec cette modification : 1° que les détenus pourront être visités par le directeur, le médecin, l'instituteur, l'aumônier, les membres des commissions de surveillance et des sociétés charitables, les parents et les agents des travaux à l'intérieur ; 2° que la lecture de livres autorisés par le directeur leur sera permise ; 3° qu'ils recevront les éléments de l'instruction primaire. 2° Suppression des bagnes. 3° Construction de trois catégories de prison : les maisons de travaux forcés, les maisons de reclusion, les maisons d'emprisonnement, en remplacement des bagnes, des maisons centrales et des maisons départementales ; 4° maisons spéciales de jeunes détenus. 5° Le travail, improductif pour les forçats, productif au gré de l'administration et dans une part à fixer par elle, pour les reclusionnaires, productif de droit pour les correctionnels. 6° Modification du code pénal quant à la durée de la détention, le maximum des travaux forcés à temps devant être réduit de 20 à 12, celui de la reclusion de 10 à 8, celui de l'emprisonnement à 7. 7° Maintien des détentions perpétuelles, mais application du système d'Auburn aux condamnés de cette catégorie, après 12 ans d'emprisonnement solitaire. 8° Application partielle, immédiate du nouveau régime, par l'intervention d'une ordonnance royale qui, dès qu'une prison du nouveau modèle aurait été construite, désignerait les départements dont les prévenus ou les accusés à juger auraient, en cas de condamnation, à y subir leur peine. 9° Augmentation du personnel des commissions des prisons départementales, et l'extension de leur surveillance à tous les lieux de détention.

D'après un travail fort complet remis à la commission, le gouvernement évaluait à 36,526,573 f., dont 7 millions pour le seul département de la Seine, les dépenses à faire pour la construction des prisons nouvelles, ou l'appropriation des constructions actuelles au système cellulaire de jour et de nuit.

3e TABLEAU. *Colonnes* 69 à 78. *Nature de quelques-uns des principaux crimes.* — *Parricides.* — Les crimes de cette nature ont subi, dans les deux périodes quinquennales de 1830 à 1839, un mouvement oscillatoire curieux à constater. De 1830 à 1834, ils ont augmenté d'un tiers ; revenus à leur chiffre le plus faible, en 1835 et 1836, on les voit s'accroître de nouveau d'un tiers de cette époque à 1839. Sous l'influence de quelles causes ce double mouvement a-t-il pu s'opérer ? Rien dans l'état moral de notre société, de 1830 à 1839, ne saurait l'expliquer. — *Assassinats.* La moyenne de ces crimes, de 1830 à 1834, était de 194 ; de 1835 à 1839, elle s'est élevée à 214 ; c'est une augmentation de 10 pour 100 ; mais si nous comparons entre elles des périodes plus rapprochées, comme celles de 1834 à 1836, et 1837 à 1839, nous trouverons que la moyenne est la même dans cet intervalle de six années. Ainsi le chiffre des crimes de cette nature tend à rester stationnaire. — *Meurtres.* De 1830 à 1834, la moyenne de ces crimes est de 219 ; de 1835 à 1839, elle n'est plus que de 168 ; c'est une diminution de 30 pour 100. — *Empoisonnements.* De 1830 à 1834, la moyenne de ces crimes est de 29 ; elle s'élève de à 38, de 1835 à 1839 ; augmentation 38 pour 100. Ce résultat est un des plus douloureux que présente la statistique judiciaire, car l'empoisonnement est presque toujours un crime domestique, c'est-à-dire le plus grave de tous ; en même temps il témoigne chez ses auteurs d'une perversité d'autant plus dangereuse qu'elle s'est montrée plus habile, qu'elle a mieux calculé les chances d'impunité que la nature du crime pouvait offrir. C'est ici le moment de reproduire une observation dont la justesse devient chaque jour frappante. On sait que les faits ont démontré qu'il y a une contagion pour le crime comme pour le suicide, ou, en termes plus généraux, qu'il y a une contagion

morale et une contagion physique. Cette contagion morale a sa source dans la reproduction toujours dramatisée des moindres crimes par les organes de la presse. Les crimes rares, comme les empoisonnements, reçoivent surtout une publicité d'autant plus dangereuse qu'ils sont racontés dans les plus grands détails, et qu'il n'est pas rare, en outre, de voir la presse accorder hautement ses sympathies aux accusés. Ainsi, d'une part, on ouvre en réalité une école au crime, en racontant avec complaisance les divers modes de perpétration mis en œuvre par les coupables; de l'autre, on leur offre la prime si funeste et si dangereuse d'une sorte de célébrité. — *Infanticides*. La progression de ces crimes a été constante et régulière. Cette remarque vient à l'appui des opinions que nous avons émises dans la question des enfants trouvés. — *Avortements*. Leur progression est encore plus rapide ; ils ont quadruplé depuis 1830. La cause en est la même. — *Viols et attentats à la pudeur*. Ils ont doublé de 1830 à 1839. Il est assez remarquable que ces crimes augmentent en raison directe de la diminution des mariages. — Les *incendies* volontaires ouvrent la série des crimes contre les propriétés. De 1830 à 1834, ils se sont élevés en moyenne à 130 par année, et à 143, de 1835 à 1839 ; augmentation, 10 pour 100. — *Banqueroutes frauduleuses*. Elles étaient en moyenne de 51, de 1830 à 1834 ; de 1835 à 1839, elles se sont élevées à 77 ; augmentation, 51 pour 100. La fièvre des spéculations industrielles depuis 1830 n'explique pas suffisamment cette progression ; la cause en est surtout dans la mauvaise foi qui va sans cesse présidant à nos transactions commerciales, mauvaise foi qui est la principale cause de la diminution de nos débouchés à l'extérieur, et que l'on doit s'attendre à voir empirer, tant que l'industrie n'aura pas été organisée d'après des conditions qui concilient à la fois la liberté des professions et la sécurité des consommateurs. — *Vols qualifiés*. De 1830 à 1834, ils ont été en moyenne de 3,188; de 1835 à 1839, de 3,212 ; augmentation, un peu moins de 1 pour 100.

Colonne 79. *Valeur approximative des objets volés*. — Elle est en moyenne de 1,232,227 fr. par an; mais il faut observer que le produit d'un grand nombre de vols n'a pu être estimé. En Angleterre, ce produit, pour Londres seulement, a été évalué à 25 millions. Il y a probablement une grande exagération dans ce chiffre.

Colonne 80. *Nombre des accusations par contumace*. — De 1830 à 1834, il est en moyenne de 568, de 1835 à 1839, il descend à 511 ; c'est le 10e environ du total des accusations. Cette diminution peut être attribuée en partie à l'expérience, chaque jour plus éprouvée, de notre police judiciaire, en partie à l'adoucissement de notre législation pénale, qui fait que les accusés préfèrent courir les chances d'une condamnation peu rigoureuse, que d'accepter les souffrances d'une vie errante et proscrite.

Colonnes 81 *à* 86. *Instruments des crimes d'assassinat et de meurtre*. — L'usage des armes à feu pour la perpétration de ces crimes suit une progression notable. Pour la 1re période quinquennale, le chiffre de ceux commis avec un fusil est de 113, pour la 2e de 133 ; augmentation, près de 18 pour 100. Cette augmentation dénote une habileté, c'est-à-dire une perversité croissante chez les coupables, l'usage du fusil permettant d'accomplir le crime à une distance qui dérobe le meurtrier à la vue de la victime et lui offre plus de chances d'évasion. L'augmentation est plus considérable pour les homicides commis avec un pistolet ; pour la 2e période quinquennale, elle est de près de 50 pour 100. Cette considération devrait peut-être faire mettre cette arme au nombre de celles que la loi prohibe ; dans tous les cas, la vente ne devrait en être autorisée que sous certaines conditions qui pourraient faire l'objet d'un règlement de police. En même temps que le nombre des crimes commis par les armes à feu augmentait, celui des homicides par les armes blanches devait diminuer. Pour les armes blanches, dites armes permises, c'est le résultat que constate la colonne 7. L'usage des stylets, poignards et autres armes prohibées est le même pour les deux périodes quinquennales ; celui du couteau reçoit, de 1835 à 1839, une augmentation de près de 18 pour 100 ; enfin celui des bâtons, cannes et pierres diminue, pour la 2e période quinquennale, de 62 pour 100.

4e TABLEAU. *Plaintes laissées sans poursuite par le ministère public*. — Nous avons hésité à donner ce tableau, et en vérité nous doutons que l'administration fasse chose utile en le publiant dans le compte rendu annuel de l'administration de la justice criminelle. C'est un document intéressant pour elle, en ce sens qu'il lui apprend si le domaine de la justice s'étend ou diminue, si, par conséquent, il faut augmenter ou non les moyens d'action. Mais il y a un funeste enseignement dans la publicité régulière donnée à ce fait, que, sur une moyenne annuelle de 11,818 crimes, 6,425 échappent à la vindicte publique, soit 54 pour 100, ou plus de la moitié.

En consultant successivement les diverses colonnes de ce tableau, on voit que tous les princi-

paux crimes *non poursuivis* ont à peu près doublé de 1830 à 1839 (deux ont plus que doublé, les *avortements* et les *attentats à la pudeur*), circonstance qui ne se reproduit pas dans le chiffre des mêmes crimes *poursuivis*. Ainsi il n'y a pas de rapport dans le mouvement de cette double criminalité, et les chiffres de la criminalité poursuivie ne donnent qu'une idée inexacte de la criminalité réelle. Ces résultats nous conduisent à conclure que la société est chaque jour plus désarmée contre l'audace croissante du crime, et qu'elle a besoin de trouver d'abord dans une répression plus sûre, c'est-à-dire dans une police judiciaire plus nombreuse, puis dans des institutions soit pénitentiaires, soit de bienfaisance, mais surtout dans l'élément religieux et moral, qui doit être plus que jamais la base de l'instruction primaire, une digue à ce débordement croissant de passions mauvaises dont elle est la proie. Le gouvernement opérera graduellement ces améliorations; mais il est un mal contre lequel nous pensons qu'il ne peut agir qu'avec une extrême difficulté, mal que nous considérons comme la source principale du crime : c'est le paupérisme, c'est-à-dire, non pas l'insuffisance du travail par rapport au nombre des travailleurs, mais la mauvaise distribution du travail.

En nous reportant aux colonnes 96 et 97 du 4e Tableau, que nous analysons, nous voyons que l'augmentation du total des délits a été plus rapide que celle du total des crimes; ces derniers en effet, de 1830 à 1839, se sont accrus dans la proportion de 55 pour 100, tandis que pour les délits cette proportion a été de 75 pour 100.

Le nombre des crimes ou délits non poursuivis, parce que les auteurs sont demeurés inconnus, a augmenté, de 1830 à 1840, d'un peu plus de 52 pour 100; en 1839, il formait le quart du chiffre total des crimes et des délits. C'est là preuve la plus décisive de l'insuffisance du personnel de notre police judiciaire. On peut présumer que le plus grand nombre des crimes dont les auteurs demeurent inconnus sont commis par les condamnés libérés, quand on songe que nos prisons rejettent chaque année au milieu de la société des milliers d'individus, sans pain, sans asile, profondément corrompus et aigris, s'étant particulièrement initiés aux moyens d'échapper à la justice, et se hâtant de pratiquer celui dont l'efficacité leur a été le mieux démontrée, l'association.

5e TABLEAU. *Suicides.* — La moyenne des suicides est de 2,484 par an ; il y a trois fois plus de suicides d'hommes que de femmes. La progression des suicides a été constante depuis 1835. De 1835 à 1839, l'augmentation totale est de 19 pour 100, pour les hommes; elle a été de 15, pour les femmes, de 34 pour 100. Cette augmentation a porté sur presque tous les âges. De 16 à 21 ans, le chiffre des suicides, après des oscillations de hausse et de baisse, est demeuré à peu près le même; de 21 à 30, il s'est accru de 17 pour 100; de 30 à 40, de 12 pour 100; de 40 à 50, de 21 pour 100 ; de 50 à 60, de près de 30 pour 100; de 60 à 70, de plus de 23 pour 100 ; de 70 à 80, de 31 pour 100; à 80 et au-dessus, de 32 pour 100. Ainsi la proportion de l'accroissement des suicides est généralement en raison directe de l'âge : c'est l'effet du désillusionnement moral et des infirmités de la vieillesse.

Parmi les moyens ou instruments de suicide, viennent par ordre d'importance numérique la submersion, la strangulation, les armes à feu, l'asphyxie par le charbon, la chute volontaire d'un lieu élevé, les instruments tranchants ou aigus, le poison. Les deux tiers des cas d'asphyxies volontaires par le charbon appartiennent au département de la Seine.

Il résulte du tableau des causes présumées des suicides publié par l'administration, que la majorité des suicides doit être attribuée à la misère.

FAITS PRINCIPAUX RÉSULTANT DES ANNEXES DU TABLEAU :
Consommation par individu.

2e ANNEXE.

Colonnes 2, 3 *et* 15.—Il résulte des chiffres de cette colonne que le nombre des hectares consacrés à la culture des céréales a augmenté, de 1815 à 1835, dans la proportion de 12 p. 100. Cette augmentation a été prise en grande partie sur le domaine des cultures fourragères, qui n'est que de 10,586,852 hect., soit le sixième du territoire ; les défrichements n'y ont contribué que pour une faible portion. La prédominance du système céréale en France est unanimement regardée comme un obstacle à une agriculture perfectionnée. Il conduit à l'appauvrissement des terres sur la diminution du bétail, c'est-à-dire de l'engrais, et entraîne, comme conséquence obligée, l'emploi des jachères. En An-

gleterre, en Belgique, et dans quelques parties de l'Allemagne, le domaine fourrager, au lieu d'être, comme chez nous, seulement le sixième du domaine agricole, en compose le tiers. La conséquence de cette différence est pour nos voisins un rendement de 22 hect. par hectare, tandis qu'il n'est en France que de 12, et une alimentation en viande de 58 à 68 kilog. par individu, dans les villes, tandis qu'il n'est chez nous que de 50. On a la preuve historique que la France a vu successivement diminuer ses produits en céréales, par l'augmentation incessante du domaine arable. En effet, jusqu'au milieu du dix-septième siècle, elle était considérée comme le grenier de l'Europe. Elle fournissait à la Suisse, à la Savoie, à l'Espagne, à l'Angleterre, un complément considérable à leurs approvisionnements. Vers le milieu du dix-septième siècle, son produit en froment, qui, au siècle précédent, s'élevait à 90,000,000 d'hect., tombe successivement à 6,000,000, après les chertés de 1715, 1723, 1724, 1725, 1726 et 1739, les disettes de 1740, 1741 et la famine de 1709.

L'Angleterre arrive à un résultat contraire en suivant, soit par l'intelligence de ses cultivateurs, soit par la loi de son climat, un principe agricole opposé. Après avoir été longtemps tributaire de l'étranger, elle se suffit à elle-même. Dès le commencement du dix-huitième siècle, de 1715 à 1755, elle seule nous fournit pour 200 millions de francs de froment : si de nos jours elle est parfois obligée de demander à l'importation un complément à sa récolte, c'est d'abord parce que la propriété est concentrée dans les mains de l'aristocratie, naturellement coalisée pour maintenir au plus haut prix possible ses produits agricoles, c'est ensuite parce que la population s'y est développée avec une rapidité imprévue, et qu'enfin l'Angleterre a peut-être abusé du principe même de sa prospérité agricole, la culture fourragère. Relativement au bétail, les conséquences de ce mode de culture ont été immenses. Au commencement du dix-huitième siècle, l'Angleterre (l'Écosse et l'Irlande non comprises) possédait 4 millions de têtes de gros bétail, donnant ensemble un poids en viande de plus de 600 millions de kilog. ; un siècle plus tard, elle possédait 6 millions de têtes de gros bétail, destiné à la consommation, donnant un poids en viande de 2 milliards 340 millions de kilog. Même accroissement pour les bêtes à laine. Au commencement du dix-huitième siècle, elle avait 16 millions de bêtes à laine adultes, donnant ensemble un poids de 220 millions de kilog. Cent ans plus tard, il y avait en Angleterre 35 millions de moutons et brebis, donnant au poids 1 milliard 400 millions de kil. de viande. De là une alimentation abondante et substantielle, de là le secret de la force physique, de la constance, du travail de l'ouvrier anglais ; de là un approvisionnement facile pour l'industrie en laine, peaux, suif, os, corne, etc.

Les différences produites par les deux systèmes agricoles, celui de la France, celui de l'Angleterre, seront rendues plus sensibles par le rapprochement suivant que nous devons à un agronome distingué. Nous avons déjà dit que le rendement moyen du blé en France est de 12 hectolitres à l'hectare, tandis qu'il est de 22 à 25 hect. en Belgique, en Angleterre et dans quelques parties de Allemagne. Il faut ajouter qu'avec notre système de jachères, ces 12 hect. sont le produit de deux années. Dans les trois pays que nous venons de citer, chaque année donne sa récolte, et la jachère n'est pas, en moyenne, le huitième du domaine arable. Chez nos voisins, un domaine de 100 hectares nourrit soixante-quinze bêtes à cornes ; c'est le quart chez nous. Sur ce troupeau, ils peuvent en consommer annuellement le quinzième, en ne le laissant vivre que cinq ans, et cela sans nuire à leur approvisionnement. En France, on n'abat guère que 2 ou 3 têtes sur 25, le reste étant nécessaire aux travaux de culture ; et encore ne peut-on, par la même raison, commencer à engraisser qu'à six ou neuf ans. En Belgique et en Angleterre, le même domaine suffit à la nourriture sublantielle de 390 personnes ; en France, il ne fournit que du pain et fort peu de viande à 50 individus seulement. Chez nos voisins, le même domaine reçoit annuellement 1,500 charretées de fumier, et les quatre cinquièmes de son étendue n'ont à produire que des récoltes herbacées ; en France, nous ne pouvons réparer qu'avec 200 charretées seulement l'épuisement d'un sol exclusivement consacré à des récoltes en grains

Voici d'ailleurs quelques documents extraits des dernières publications du ministère du commerce sur la richesse agricole de la France : la valeur totale annuelle de la production des cultures est évaluée à 1,542,085,761 fr. ; la valeur des céréales restant disponible après prélèvement des semences, à 1,717,552,169 fr. ; la valeur totale annuelle des productions de toute nature du domaine agricole, à 4,508,425,194 fr., non compris le revenu des animaux domestiques.

Colonnes 4, 5 *et* 8. — Les chiffres de la colonne 7 demeureraient sans explication, si nous ne retracions rapidement les diverses phases de notre législation sur les céréales.

Jusqu'en 1765, la circulation des grains dans le royaume trouvait un obstacle permanent dans l'organisation fiscale des provinces, chacune d'elle étant régie par un système de douanes diffé-

rent. Dans les temps de cherté ou de disette, des édits et des lettres patentes devaient intervenir pour permettre ou interdire le passage des grains d'une province à l'autre ou l'exportation à l'étranger. En 1763, cet obstacle disparut ; le commerce des grains dans l'intérieur, et même l'importation, furent déclarés libres ; on autorisa également l'exportation, mais à des conditions qui devaient rendre cette faculté à peu près nominale. Le développement agricole de la Russie et des États-Unis ayant, dans les années 1817 et 1818 principalement, amené en France des quantités de blé considérables, et cette invasion du blé étranger menaçant les intérêts du cultivateur français, une loi fut faite, en 1819, qui prohibait entièrement l'importation étrangère, tant que le prix des blés dans le royaume resterait au-dessous d'une certaine limite, variable selon les diverses classes de départements, et l'autorisait, avec droits, quand cette limite était dépassée : la loi de 1819 parut insuffisante ; elle fut rapportée par celle de 1821, qui éleva les prix que devaient atteindre les blés avant que l'importation pût être permise. Pour que la limite de ces prix fût autant que possible uniforme dans le royaume, la loi de 1821 chercha à la maintenir dans les départements frontières qui furent groupés en quatre classes : dans la première, la limite des prix resta fixée de 24 à 26 fr. l'hectolitre ; de 22 à 24 dans la deuxième ; de 22 à 20 dans la troisième, et de 18 à 20 dans la quatrième. La même loi soumit en outre l'importation et l'exportation à des conditions telles que les prix restassent généralement compris, dans chaque classe, entre les limites établies.

Une nouvelle loi, du 20 octobre 1830, facilita l'entrée des grains en abaissant les droits sur l'importation.

Une quatrième disposition législative, votée en 1832, tout en maintenant la subdivision des départements frontières en quatre classes, substitua au principe de la prohibition de l'importation ou de l'exportation en certains cas, celui de la libre entrée ou sortie des grains avec un double tarif très-bas ; elle autorisa en même temps les entrepôts fictifs aussi bien que les entrepôts réels. Cette loi, dont l'effet devait cesser au 1er juillet 1833, nous régit encore ; elle a été l'objet de critiques vives ; les producteurs l'ont accusée d'avoir provoqué l'avilissement du prix du blé. Cette accusation trouve, ce nous semble, une réponse péremptoire, d'abord dans les chiffres des colonnes 7 et 8, qui montrent que l'exportation a constamment dépassé l'importation, et qu'ainsi la loi de 1832 n'a porté aucun préjudice à l'agriculture nationale ; ensuite dans ceux de la colonne 9, où l'on voit que le bon marché des grains, de 1833 à 1835, s'est reproduit plusieurs fois, même sous l'empire de la législation de 1821. Ce bon marché, qui du reste ne sera que provisoire, tant que notre principe agricole ne sera pas modifié, s'explique bien plus naturellement par l'augmentation incessante du domaine arable, et par les améliorations, quoique bien faibles encore, qui se sont introduites dans notre culture, dans nos départements de l'Est et du Nord.

Colonnes 10, 11, 12 *et* 13. — Depuis 1828, la récolte, bonne ou médiocre, a dépassé constamment les besoins. Bien que des documents précis nous manquent depuis cette époque, on serait autorisé à penser d'après les comptes rendus de l'administration des finances, qui établissent pour 1839, et surtout pour 1840, une importation considérable de céréales étrangères, que cette supériorité des produits aux besoins ne s'est pas maintenue : toutefois il serait inexact de conclure ainsi. Nous voyons, en effet, en nous reportant aux chiffres des colonnes 4 et 5, que des importations considérables ont eu lieu, même pendant les années où la récolte dépassait le plus la consommation. Bien mieux, en 1832, année de la plus forte importation, et cependant de la meilleure récolte obtenue depuis 1819, l'exportation s'élève au chiffre le plus élevé qu'elle ait encore atteint. Quelle conséquence raisonnable tirer de ces faits économiques ? C'est que ni les importations ni les exportations n'expriment exactement les besoins généraux du pays ; l'importation, en effet, ne répond presque toujours qu'à un besoin local, et l'exportation aux intérêts des spéculateurs, c'est-à-dire au prix des céréales sur les autres marchés européens. Quant à l'importation, on peut prévoir qu'il viendra un jour où elle indiquera avec précision la différence de la production et de la consommation, c'est celui où, le bas prix et la rapidité des communications facilitant le transport des céréales d'une région à une autre du royaume, il s'établira une sorte d'équilibre dans les prix du blé sur les différents marchés nationaux. Dans tous les cas, il demeure certain, en comparant l'accroissement de nos produits en céréales avec celui de la population, que les subsistances, de 1824 à 1834, se sont accrues de 15 p. 100, et la population au plus de 8 ou 9 pour 100 seulement. Or, il est incontestable que les progrès *obligés* de notre agriculture devront augmenter incessamment ce résultat.

Colonnes 12 *et* 13. — Il est remarquable que l'augmentation de nos produits en pommes de terre coïncide, quoique dans des termes inégaux, avec la diminution des produits en châtaignes.

On ne peut d'ailleurs que se féliciter de ce résultat, la pomme de terre étant un farineux plus substantiel que la châtaigne.

Colonne 4. — Il semblerait résulter des chiffres de cette colonne que la consommation par individu suit une marche décroissante; cette diminution peut s'expliquer de deux manières : ou les rapports des préfets sur le véritable chiffre de la consommation individuelle ont pris chaque année plus d'exactitude, ou les bases de l'alimentation se modifient. Ces deux explications, du reste, pourraient d'ailleurs être admises simultanément, la dernière surtout, quand on tient compte de la proportion considérable dans laquelle nos produits en pommes de terre ont augmenté.

En 1789, Lavoisier avait évalué la consommation en pain, dans Paris, pour chaque habitant de tout âge et de tout sexe, *intra muros*, à 15 onc., ou 0,45891 kil. par jour; 342 liv. 3 onc., ou 167 50 kil. par an. En 1818, elle a été évaluée à 0,46025 kil. par jour; ou 167 99 kil. par an.

Cette évaluation, exacte peut-être pour la population de la capitale, cesse vraisemblablement de l'être pour la population générale du royaume, dont près des trois quarts, employés aux travaux des champs, doivent naturellement consommer davantage, et pour lesquels d'ailleurs le pain est l'alimentation principale et souvent unique.

M. Necker était plus près de la vérité, lorsque, « se conformant à la variété du sort des habitants « de la France, et ayant égard aux enfants en bas âge et aux malades qui ne font aucun usage de « pain, » il avait estimé, dans son livre sur le commerce des grains, la consommation individuelle à 1 liv. 8 onc., ou 0,7343 kil. par jour; 347 liv. 8 onc., ou 268 kil. par an. C'est ce que l'on pourrait démontrer par le calcul suivant :

Sur 100 habitants, on en compte			
21 de l'âge de 0 à 15 ans, qui ne doivent au plus consommer en moyenne, par jour, que 1 liv., ensemble.	21 liv.	» onc.
70 de l'âge de 15 à 60, savoir :		»
36 femmes consommant chacune 1 liv. 8 onc., ou ensemble	54	»
34 hommes consommant 2 liv., ensemble.	68	»
9 de l'âge de 60 ans et au-dessus, consommant 1 liv.	9	»
100 — 100 : 152 :: 1 : 1,52	152	»

Ce qui reproduit à une très-minime fraction près, les chiffres de M. Necker.

Maintenant quelle est la quantité de blé nécessaire pour obtenir les 268 kil. de pain nécessaires à chaque individu? Dans la boulangerie de Paris, pour chaque sac de farine pesant 159 kil., on obtient 208 kil. de pain. 208 : 159 :: 268 : 205.

Donc, pour obtenir les 268 kil. de pain consommés individuellement par annés, il est nécessaire d'avoir 205 kil. de farine qui, augmentés de 41 kil. pour l'extraction du son, représentent 246 kil. de blé. Ces 246 kil., divisés par 74 kil., poids moyen de l'hectolitre, donnent 3,33 hectol. par individu, ce qui porte la consommation annuelle, pour tout le royaume, à 111,691,230 hectol. Toutefois cette évaluation ne peut être rigoureusement exacte, puisqu'elle est subordonnée au poids du blé, qui varie lui-même de 75 à 72 hectol., selon la nature du sol où il est cultivé, selon le degré de sécheresse ou d'humidité de l'année.

Colonne 15. — Voici le tableau du rendement par hectare pour les dix régions du royaume d'après la récolte de 1835, qui est considérée comme bonne.

	Froment.			Seigle.			Orge.			Avoine.			Pommes de terre.		
	h.	l.	c.	h.	l.	c.	h.	l.	c.	h.	l.	c.	h.	l.	c.
1re. Nord-Ouest......	15	41	»	14	17	»	16	97	»	20	23	»	71	86	»
2e. Nord	19	55	»	17	47	»	21	10	»	22	53	»	110	06	»
3e. Nord-Est.........	15	45	»	11	92	»	12	68	»	13	13	»	118	23	»
4e. Ouest...........	11	53	»	12	49	»	10	43	»	15	44	»	96	26	»
5e. Centre...........	12	43	»	12	74	»	11	80	»	12	63	»	58	97	»
6e. Est...............	14	53	»	13	33	»	14	28	»	16	63	»	107	14	»
7e. Sud-Ouest........	7	64	»	7	42	»	8	25	»	15	05	»	34	15	»
8e. Sud-Est..........	9	76	»	10	61	»	12	25	»	18	61	»	90	53	»
9e. Sud	10	67	»	13	53	»	13	93	»	13	06	»	93	55	»
10e Corse......... ...	24	»	»	22	50	»	22	50	»	non cultivée.			100	»	»
Pour toute la France...	13	43	14	12	50	10	13	98	59	17	41	33	89	54	73

3e ANNEXE.

Les faits dominants résultant du tableau ci-dessus sont les suivants :

En 1816, sous l'empire d'une taxe qui frappait de 3 fr. à l'entrée chaque tête de bétail étranger, 1° la consommation en viande, dans les villes, était de 50 k. 75 h. par individu. La consommation en viande de bœuf seulement était de 18 k. 2 h.; 2° le prix des 5 hect. de viande en moyenne de 0 f. 41 c.; 3° le droit prélevé par l'octroi par kilog. de viande, de 0 f. 05 c. 1 m.

En 1820, sous l'empire de la même taxe, 1° la consommation dans les villes s'élève à 52 k. 24 h.; en viande de bœuf à 18 k. 8 h.; 2° le prix des 5 hect. de viande n'est plus que de 0 f. 40 c.; 3° cependant le droit prélevé par l'octroi s'est élevé à 0 f. 05 c.

En 1833, sous l'empire d'une taxe de 55 f. à l'entrée sur chaque tête de bétail étranger gras ou maigre, 1° la consommation n'est plus que de 50 k. 42 h.; en viande de bœuf seulement à 17 k. 7 h.; 2° le prix des 5 hect. de viande s'est élevé à 0 f. 42 c. 5 m.; 3° le droit prélevé par l'octroi à 0 f. 06 c.

En 1836, la consommation est encore descendue à 50 k. 40 h.

La consommation totale *pour tout le royaume* était évaluée, en 1789, pour une population de 25 millions d'habitants, de 24 k. 20 h.

En 1842, pour une population de plus de 34 millions d'habitants, elle est en moyenne de 19 70.

Avant l'application du droit de 55 f. par tête de bétail étranger, il entrait 28,000 bœufs en France, ce qui, en kilogrammes de viande, donnait 8,204,000 k. de viande, soit 1 k 77 h. par individu dans les villes.

D après la loi douanière de 1821, l'importation est descendue à 4,500 têtes, soit en kil. de viande 1,318,500, ou par individu 0 k. 27 h. Ainsi l'importation étrangère fournissait à la consommation de chaque habitant des villes un supplément de 1 k. 30 h. de viande dont il est actuellement privé.

Le renchérissement de la viande, en 1833 ne saurait être entièrement attribué à l'augmentation du droit d'octroi; cette augmentation, par rapport à 1820, n'étant en moyenne que de 1 c., ce qui porterait le prix de la viande à 0 f. 41 c. au lieu de 0 f. 42 c., on doit donc en chercher la cause dans la diminution de l'approvisionnement, diminution toujours croissante, puisque la consommation n'est plus que de 50 k. 40 h. en 1836, et qu'elle a encore décru, selon toute probabilité, si l'on en juge par ce qui se passe à Paris et dans les grandes villes du Nord et de l'Est.

Un second fait remarquable à l'appui de l'opinion que la production, en France, n'est pas en rapport avec les besoins, c'est que, d'après les documents statistiques de 1830, les éleveurs ne peuvent livrer annuellement à la consommation que 312,848 bœufs, et que nous en consommons un surplus de 170,501 qui sont enlevés à l'agriculture.

En admettant comme démontré que la production est insuffisante en France, il faudrait examiner si cette insuffisance n'est que passagère, si elle ne tient qu'à des causes momentanées, et si, par conséquent, on peut espérer que, dans un délai rapproché, l'élève du bétail augmentera proportionnellement aux besoins : or, nous ne le pensons pas. La France manque de bétail parce que son système agricole est mauvais et ne saurait être changé de longtemps. En effet, nous avons une agriculture céréale, et c'est une agriculture fourragère seule qui pourrait favoriser l'élève du bétail en même temps qu'elle doublerait la production en céréales. Or, bien loin que la France s'engage dans cette voie de progrès, elle augmente annuellement ses ensemencements en céréales, et le nombre d'hectares dont elle accroit ainsi le domaine arable est pris en grande partie sur celui des prairies artificielles ou naturelles Il faut reconnaître en outre que la latitude méridionale et la nature sablonneuse du sol des départements d'une partie de la France s'opposent à ce qu'il soit donné toute l'extension désirable à la culture des plantes fourragères. Il est une autre raison pour que l'approvisionnement en viande subisse une diminution progressive en France c'est le morcellement croissant de la propriété, et par conséquent la substitution de la petite à la grande culture, qui seule est compatible avec l'élève des bestiaux. On a encore remarqué que l'absence de capitaux rend chaque jour plus précaire l'industrie des éleveurs, et les oblige à engraisser prématurément, c'est-à-dire de livrer à la consommation des produits imparfaits, parce qu'ils n'ont pas de ressources qui leur permettent d'attendre pour les bêtes bovines un développement suffisant. De là une perte d'engrais considérable, de là également une destruction rapide du troupeau destiné à l'alimentation de la France.

S'il en est ainsi, si les causes de l'insuffisance de notre approvisionnement en viande sont plutôt permanentes que passagères, il nous semble indispensable de recourir dans de certaines limites à

l'importation étrangère, d'abord parce que l'abaissement des droits d'octroi serait pour les communes un sacrifice à peu près impossible par suite de l'accroissement incessant de leurs charges annuelles, et ensuite parce que cette dernière mesure n'amènerait qu'une diminution à peu près insensible sur le prix de la viande. Il en est une autre qui pourrait être utilement essayée préalablement à l'introduction du bétail étranger en France, ce serait la substitution du droit au poids au droit par tête à la frontière et à l'intérieur, réforme dont la conséquence serait d'augmenter l'approvisionnement des marchés, en y faisant concourir les petites races qui, jusqu'à ce jour, en étaient généralement bannies, au détriment du consommateur et de l'agriculture. Mais il est permis de croire que cette amélioration n'atteindrait pas entièrement le but désiré, et que l'on se trouverait forcément ramené à l'idée de l'importation étrangère.

Pour concilier autant que possible tous les intérêts, cette importation devrait se borner au bétail maigre, frappée d'une prohibition à peu près absolue seulement par la loi de 1826. L'agriculture et les éleveurs ne pourraient évidemment qu'y gagner, puisqu'ils payeraient l'élève moins cher qu'aujourd'hui ; la concurrence n'atteindrait donc que les producteurs ; mais cette concurrence, si l'on en juge d'après le chiffre des importations antérieures à la loi de 1821, et d'après la nature des approvisionnements de l'Allemagne et de la Belgique, serait bien moins une cause de ruine qu'un stimulant qui obligerait peut-être les producteurs nationaux à suivre les progrès des pays voisins, et à importer, par exemple, les belles races de Durham, de Sussex et du canton de Schwitz. D'ailleurs cette importation pourrait n'être que passagère, et rien n'empêcherait de la faire cesser quand il serait démontré, d'une part, que l'agriculture est suffisamment fournie en bêtes bovines, et, de l'autre, que les producteurs nationaux ne peuvent réellement écouler leurs produits.

1re ANNEXE AUX TABLEAUX B ET C.

NAISSANCES, DÉCÈS ET MARIAGES,

Rangés selon les mois de l'année dans lesquels ils ont eu lieu, et par ordre décroissant pour une moyenne de dix années (de 1831 à 1840).

NAISSANCES.		DÉCÈS.		MARIAGES.	
Mars	89,644	Mars	87,315	Février	43,156
Janvier	85 393	Avril	80,319	Novembre	31,871
Février	83,541	Décembre	76,101	Janvier	30,3[illegible]5
Avril	82,552	Janvier	75,832	Juin	25,237
Octobre	80,778	Février	70,890	Octobre	22,456
Décembre	77,977	Septembre	69 416	Juillet	21,250
Novembre	77,876	Mai	68,554	Mai	20,301
Mai	77,799	Octobre	66,438	Septembre	18,852
Septembre	77,477	Août	64,763	Avril	16,2[illegible]7
Août	76,870	Juillet	59,586	Août	16,[illegible]08
Juillet	74,271	Juin	59,442	Mars	15,236
Juin	68,833	Novembre	57,326	Décembre	14,132
TOTAL	962.996	TOTAL	837,083	TOTAL	275,221

2e ANNEXE AUX TABLEAUX B ET C.

Rapport des NAISSANCES, DÉCÈS *et* MARIAGES *à la population générale, à diverses époques.*

ANNÉES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	MARIAGES
De 1770 à 1790	1 sur 27		1 sur 30
En 1801	29 77	1 sur 134 78	33 42
1806	31 77	138 72	37 23
1821	31 53	136 79	41 09
1826	32 11	128 76	38 04
1831	33	121 74	40 69
1836	33 75	121 74	41 08
1841	33 50	124 42	40 90

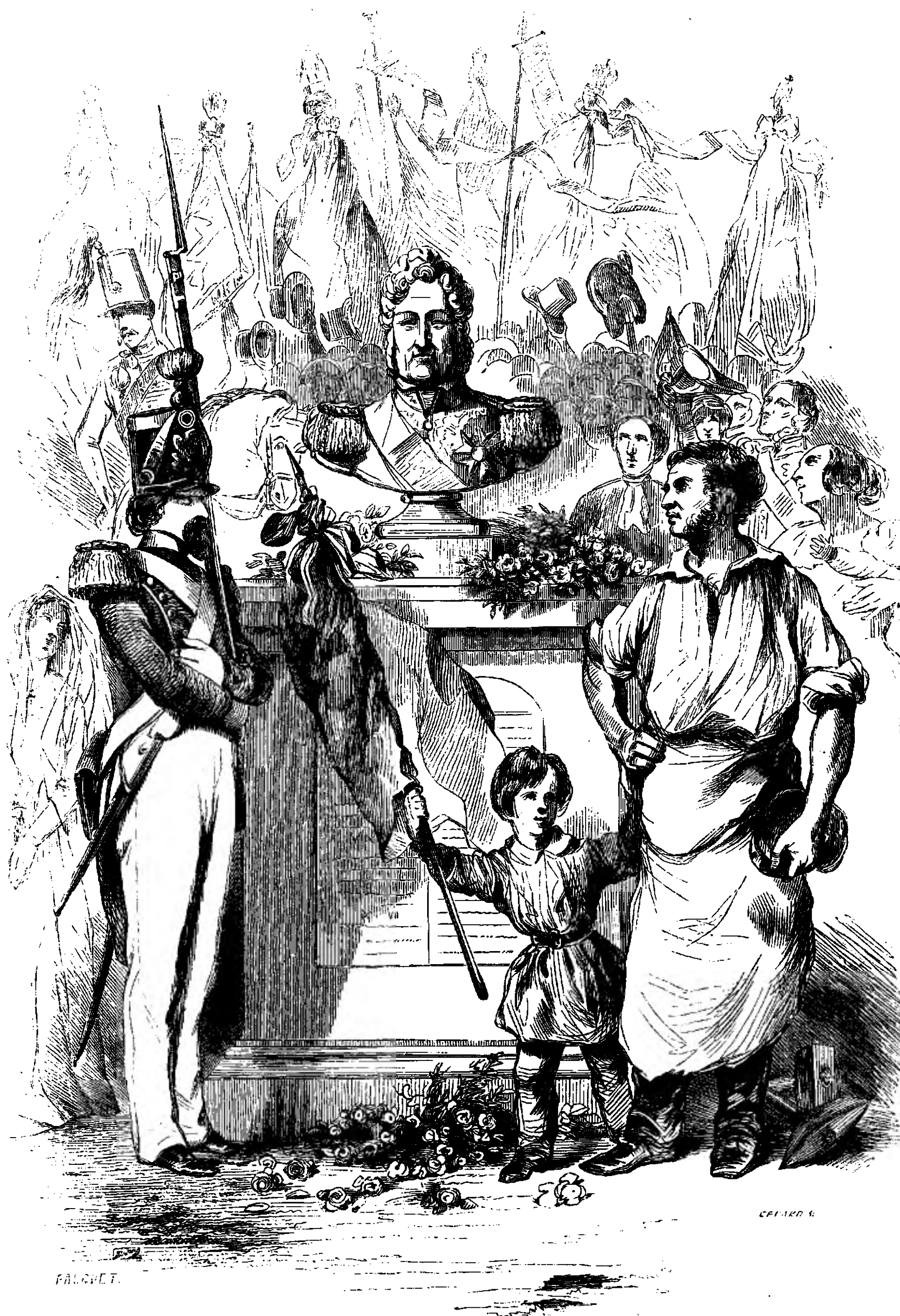
Il résulte de ce tableau 1° que les naissances diminuent dans une proportion presque régulière; 2° que les mariages [1] suivent une loi de diminution à peu près semblable; 3° enfin que les décès obéissent à la même loi, mais dans des proportions plus rapides. En présence de ces faits, l'augmentation de la population s'explique par celle de la vie moyenne et par les immigrations [2]. Ces deux causes d'accroissement sont l'indice irrécusable d'une prospérité matérielle croissante. Il est à regretter que les documents nous manquent pour établir si l'augmentation de la vie moyenne a lieu aussi bien dans la classe ouvrière que dans les classes riche et moyenne. C'est ce que nous serions d'abord tenté de conclure, en voyant l'artisan mieux vêtu et mieux logé; mais d'un autre côté, en considérant que la nature et la quantité de l'alimentation ne se sont pas améliorées depuis 1789, et que le paupérisme paraît s'accroître, au moins dans certains départements, en raison directe de l'extension du régime industriel, malgré les développements, et peut-être même en raison des développements que prend chaque jour la charité officieuse et officielle, on reste dans un doute pénible. Il faut tenir compte toutefois de l'heureuse influence exercée sur la population par la découverte de la vaccine, par les progrès de la médecine, surtout par l'accroissement du personnel médical dans les villes et les campagnes, par la substitution des machines au travail manuel, enfin par deux institutions bien jeunes encore, et cependant d'une efficacité déjà reconnue, les caisses d'épargne et les salles d'asile. Il est une autre question dont la solution faciliterait beaucoup celle qui nous occupe, c'est de savoir quel a été en France, depuis le dernier siècle, par exemple, le rapport des salaires et des subsistances dans les villes et dans les campagnes; et les diverses écoles économiques ont fourni pour cette solution des éléments opposés dont il faut, par cette raison, également se défier. Les unes ont produit des chiffres qui tendaient à faire penser que les salaires ont suivi exactement les phases croissantes et décroissantes du produit du blé; les autres ont prétendu que les salaires avaient toujours été en raison directe de la production, et que la production était indépendante des variations dans le prix des subsistances. Jamais les deux systèmes ne s'étaient livré un combat plus vif que dans la dernière session du parlement anglais, à l'occasion du projet du gouvernement anglais, de diminuer les droits sur les blés étrangers. La lutte se reproduisit plus vive encore et non moins intéressante dans la presse et dans les meetings; mais de cette discussion que nous avons analysée avec le plus grand soin, il n'est rien sorti de concluant et de décisif. M. Ch. Dupin, chargé du rapport du projet de loi sur la diminution du droit sur l'importation des céréales (1832), a présenté un tableau d'où il résulterait que le prix moyen de la journée [3] a suivi la marche croissante de celui du blé de 1730 à 1830; mais cependant que la somme restant à la disposition de l'ouvrier, une fois son pain payé, s'est accrue de près de 100 p. 100. En supposant exactes les données du tableau de cet économiste, il faudrait en conclure que le sort de la classe ouvrière s'est considérablement amélioré; néanmoins cette amélioration semble porter sur le vêtement, que les perfectionnements introduits dans notre industrie permettent de livrer à plus bas prix qu'autrefois.

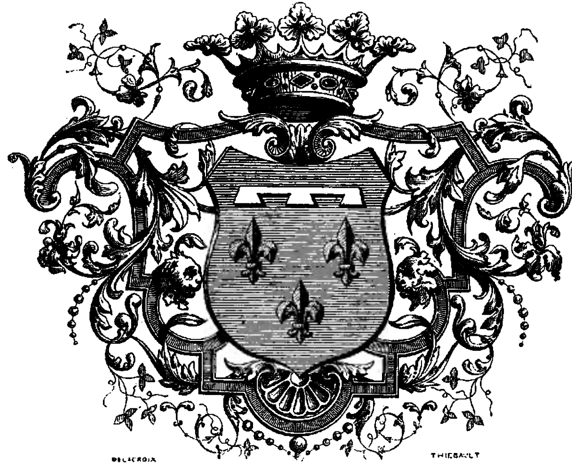
[1] La diminution des naissances en France ne doit pas être attribuée exclusivement à celle des mariages, mais bien à l'esprit d'ordre, de prévision qui tend à prévaloir même dans les masses, et qui augmentera avec la diffusion des lumières. Dans les classes riches, où il n'est pas douteux que cette diminution soit la plus forte, elle a principalement pour cause la lutte des instincts aristocratiques contre le principe de la division des héritages.

[2] Nous ne possédons aucun document officiel sur les immigrations et les émigrations. On sait seulement que les départements alpestres perdent environ 2,000 individus qui émigrent annuellement pour Montevideo, et qu'un grand nombre de familles alsaciennes vont s'établir dans l'Amérique du Nord et choisissent de préférence les plus jeunes États de l'Union.

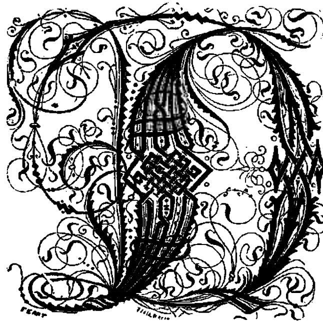
[3] Le document que nous donnons à la colonne 19 du tableau G (France industrielle) est le premier de ce genre qui ait été recueilli par l'administration. Il indique la valeur moyenne de la journée de travail en France. Si les éléments étaient parfaitement exacts, il devrait donner la mesure du degré de richesse de chaque département; malheureusement nous avons lieu de craindre qu'il n'en soit pas ainsi. Il faut remarquer en outre que, comme il est extrait du dernier rapport au roi (1842) sur l'exécution de la loi des chemins vicinaux, c'est beaucoup plus pour les campagnes que pour les villes qu'il donne le prix moyen de la journée de travail. D'après ce document, la moyenne de ce prix pour la France serait de 1 fr. 42 cent.

A. Legoyt.





LE ROI.



ANS les divers états dont se compose la nation française, le Roi exerce la profession la plus remplie de difficultés et de périls, et, disons-le, la profession la plus ingrate. Qui de nous, à âge égal, a affronté tant de fortunes si diverses, a subi tant de misères, a porté des deuils plus touchants ou plus terribles? Son labeur est un labeur sans fin, sans repos, de tous les jours, de toutes les heures. Au mois de juillet 1830, à l'instant même où la chambre des députés, surprise à l'improviste par une révolution que personne en France n'avait osé prévoir, on a dit au duc d'Orléans : *Vous êtes roi,* son œuvre a commencé pour ne plus s'arrêter. Roi nouveau d'une royauté nouvelle, roi bourgeois nommé par des bourgeois, il est le seul monarque de l'Europe moderne qui ait le droit de tenir sa place dans cette histoire, où quiconque vit de sa propre force a le droit d'apparaître. Autrefois, quand il y avait à Versailles de vieux rois par la grâce de Dieu, qui disaient en toute conscience : *L'État, c'est moi!* c'eût été une insolence impossible que de placer le roi dans une histoire des *Français peints par eux-mêmes;* mais aujourd'hui que, grâce à l'élection, grâce à la liberté constitutionnelle, grâce aux deux chambres, à ces lois, à ces arrêts que nous faisons tous ensemble, chacun de

nous est un peu roi de France et des Français; aujourd'hui que chaque électeur, son vote à la main, chaque garde national, l'arme au bras, fait partie de la souveraineté nationale, oublier le roi dans cette vaste galerie des Français peints par eux-mêmes, à coup sûr ce serait un oubli étrange, et le roi serait le bienvenu à nous dire : « Puisque moi aussi je suis l'enfant de mes œuvres; puisque moi aussi j'exerce une profession glorieuse et difficile, la plus glorieuse et la plus difficile de toutes, pourquoi donc dans ce Versailles populaire que vous élevez aux gloires utiles de mon royaume, pourquoi donc m'oubliez-vous? »

Mais, nous dira-t-on, dans quels termes allez-vous parler du roi? Comment allez-vous faire pour rendre à César ce qui est à César? Comment vous-même allez-vous aborder ce noble portrait qui n'appartient qu'aux peintres à venir? Aurez-vous le bon goût, à propos du roi comme à propos du général d'armée, par exemple, de vous tenir dans les généralités les plus hautes, ou bien aurez-vous le courage, au hasard même d'être juste, d'aborder franchement la question qui vous est posée, et de parler tout simplement du roi des Français? Véritablement nous aurons ce courage. Il y a en France un grand nombre de lieutenants généraux, il n'y a qu'un roi. C'est de celui-là qu'il faut parler; car il est le premier de la monarchie qu'il a fondée, car il entend et il exerce sa profession royale d'une façon toute nouvelle, à ce point que nous ne savons plus guère ce que signifie ce terrible synonyme : *Régner, gouverner.* Règne-t-il? gouverne-t-il? Grande question que nous n'avons pas le droit de débattre, mais qui se débattra d'elle-même quand nous aurons dit à la France cette histoire de la royauté moderne, que la France sait mieux que nous.

Le roi dont il est question est déjà un vieux roi pour la France : — bientôt quatorze ans de durée. Il a été éprouvé par toutes les fortunes. L'exil a passé sur sa tête sans la courber. Il a subi avec une grandeur d'âme incroyable des misères si grandes, qu'il est presque impossible de les raconter. Il a été, comme nous tous, le sujet très-dévoué de Sa Majesté Louis XVIII et de Sa Majesté Charles X. Il a été comme nous tous un homme de l'opposition; mais son opposition a été calme, austère, patiente surtout; car c'est par la patience aujourd'hui que l'on gagne les couronnes et qu'on les sauve. Mais quel courage et quel sang-froid ne faut-il pas pour attendre ainsi, pendant quarante ans, que l'heure de la royauté ait sonné pour votre compte! Aussi bien Sa Majesté le roi Louis-Philippe a été plus que patient, il a été de bonne foi. Ce rôle de premier prince du sang royal, de premier sujet du roi de France, lui convenait à merveille. Il convenait à ses mœurs, à ses goûts, à son besoin de refaire une fortune perdue, d'élever comme il la voulait élever la jeune et nombreuse famille réservée à cette illustre destinée. Donc ce serait se tromper que de vous montrer le duc d'Orléans rêvant à la couronne du roi son cousin. Il ne l'attendait ni ne l'espérait; bien plus, il ne la désirait pas. Ce trône attaqué, mais attaqué par d'autres moyens que l'opposition légale, aurait rencontré en M. le duc d'Orléans un loyal défenseur. Il était le premier au sacre de Reims, et il y était si sérieusement, qu'il se fâcha contre le poëme de M. de Lamartine, où il était dit : *d'Orléans!* sans autre commentaire. Un écrivain populaire en

ce temps-là, et qui avait voulu prédire la royauté du duc d'Orléans, en fut pour ses prédictions et pour deux années de prison qu'il a subies sans que jamais la faveur du prince lui soit venue en aide. A la fête donnée au roi Charles X, rien qu'à voir M. le duc d'Orléans, la tête nue, et le visage rayonnant d'orgueil, venir recevoir, au bas de l'escalier du Palais-Royal, le roi légitime, qui se fût douté que celui-là qui entrait ainsi reçu comme un maître, entouré de ses gardes du corps, fêté, honoré, adoré, n'avait plus que dix mois de royauté viagère? A-t-on assez fait de conspirations contre la maison de Bourbon, pendant quinze ans? Lui a-t-on tendu assez d'embûches, lâches, perfides, impitoyables, cachées? Eh bien, jamais le nom de M. le duc d'Orléans n'a été prononcé dans ces tristes conciliabules; jamais les conspirateurs n'ont compté sur son concours. Ceux qui lui ont osé parler de trahison lui ont fait horreur. N'était-il pas le digne petit-fils du régent d'Orléans, ce loyal dépositaire de la couronne de France, plus fier de conserver le trône à qui de droit, que d'y faire monter un prince de sa maison?

Donc on ne peut pas dire que la royauté de M. le duc d'Orléans ait été une royauté prévue. Trois jours avant les trois jours, personne ne savait encore, pas même M. de Lafayette, M. de Lafayette moins que personne, que M. le duc d'Orléans allait monter sur le trône de France. Toutefois, dans ses instants d'humiliation et de colère, car il fut bien souvent maltraité à cette cour remplie de volontés, de dévotions et de caprices, le duc d'Orléans a dû se dire : Dieu protége la France, mais aussi il me protége! Il m'a ramené de l'exil moi et mes enfants, mais il m'a ramené à la suite du roi de France. Au roi, Dieu a rendu sa couronne; mais à moi il a donné de nombreux enfants, pleins de vie, de force, de courage et d'avenir; j'ai près de moi, pour m'attacher tous les cœurs, une femme aimée et honorée de tous; dans ce pays où la fortune est pour tant de choses dans l'estime des hommes, je suis le plus riche propriétaire; j'appartiens aux vieux libéraux par les souvenirs de 89, j'appartiens à la jeune France par mes cinq fils dont, chaque année, les noms glorieux retentissent dans les luttes du collége; j'appartiens aux plus grandes maisons de l'Europe par mon nom de Bourbon. Je suis le maître dans l'atelier du peintre, sur l'échafaudage du maçon, dans le cabinet du poëte, et pour peu qu'un homme de talent soit froissé dans son ambition ou dans sa gloire, cet homme de talent m'appartient. Bien plus, dans cette France qui a si grand'peur de la réaction religieuse, j'ai trouvé le moyen d'être regardé comme un des derniers voltairiens sur lesquels on puisse compter. Certes, la position est grande et belle, et maintenant sachons attendre comme un galant homme, comme un bon père de famille, comme un sujet fidèle, ce que nous réserve l'avenir.

Ainsi le duc d'Orléans attendait sans rien attendre. En fait de monarchie nouvelle, il était impossible de rien prévoir. A cet homme sage et patient, une couronne achetée au prix d'une trahison eût paru trop chère et surtout trop peu solide; il fallait, pour bien faire, si la restauration avait à tomber comme le prévoyaient les habiles, que la restauration tombât dans l'abîme et tout d'une pièce, sans que personne l'y eût poussée, sinon sa propre folie; alors de cet abîme innocent pouvait s'élever un trône pour quelqu'un. Mais le moyen de penser jamais que les Bourbons de la race

aînée joueraient pour si peu la couronne de saint Louis, comme on disait en ce temps-là? Le moyen de jamais croire que le roi Charles X, si bon, si aimé, si honoré de tous, noble cœur, charmant esprit, roi chevalier, roi des meilleurs jours de l'histoire, s'abandonnerait ainsi lui-même à ces tristes hasards qui peuvent compromettre toutes les monarchies? Ainsi firent-ils cependant. Les insensés! les malheureux! ils jouèrent à pile ou face cette monarchie si vieille, qu'elle en était vermoulue. M. de Polignac tenait en l'air l'écu de six livres, à l'effigie de Louis XVI, sur lequel fut jouée cette grande partie; seulement sur la face de cet écu une main invisible avait gravé la tête de Louis-Philippe I[er], et sur le revers le drapeau tricolore. Ainsi donc, dans ce jeu formidable d'une pareille monarchie, les dés étaient pipés. C'est qu'aussi il y a des choses qu'il ne faut pas remettre sur le tapis quand une fois la Providence vous les a données ou rendues, car ce sont là de ces inestimables présents qu'elle ne fait pas à deux fois.

Vous savez le coup de foudre des trois jours de juillet 1830, et comment tomba tout d'un coup cette monarchie bienveillante, dévouée, inoffensive, à qui la France ingrate avait dû quinze années de gloire, de liberté, de repos, d'une fortune incroyable. Elle fut brisée avec la joie insensée que mettent des enfants à briser un jouet qui leur plaît et qui les charme. Quant à la révolution de juillet, c'est à qui maintenant en écrira l'histoire, comme si cette histoire nous l'avions oubliée, nous autres les témoins oculaires. Allez dans le palais de Versailles et dans les plus belles salles, aux places que Louis le Grand lui-même réservait à sa personne et à sa gloire, vous retrouverez représentée *ad vivum* cette révolution bien-aimée. Le roi ne l'a pas faite, il est vrai, mais il l'a adoptée avec transport. Il en sait le commencement et la fin. Il en dit tous les mouvements et toutes les péripéties. Il a compté les pavés soulevés; il sait les noms de tous ceux qui l'entouraient, de tous ceux qui ont travaillé au nouveau trône; il se rappelle avec joie ce vif triomphe, ces jours de poussière, de soleil, de désordre, de victoire, de clameurs triomphantes, de sentiments généreux, d'éclat souverain. Il a encore sous les yeux cette noble foule couverte de poussière, ces ouvriers, ou plutôt ces héros qui se battaient, — par besoin du danger, par amour de la victoire; il revoit ses enfants (et surtout à cette heure de deuil et de douleur, il se rappelle son fils aîné, l'orgueil et l'honneur de sa maison) accourant autour de leur père, et la foule entrant au Palais-Royal en chantant l'hymne ressuscité des jours de 89. Or, tant que le roi se souviendra de cette histoire de juillet 1830, personne ne peut l'oublier en France, car les uns s'en souviennent avec des larmes de regret, d'autres avec des chants de triomphe. Cependant, avant de faire l'histoire du roi de la révolution, attendons qu'il y ait un roi; il faut que la France le reconnaisse et le désigne. Ces heures d'interrègne sont terribles et douloureuses pour une nation bien faite. A qui obéir? D'où nous viendra l'autorité? Comment faire pour que, parmi ces trente-deux millions de rois que contient la France, chacun se résigne à abdiquer en faveur d'un seul? Entre la dynastie qui s'en va et la dynastie qui arrive, entre le noble vaincu de Cherbourg; entre ce roi si grand dans la défaite, si grand, si calme, si touchant, qui retourne dans l'exil d'un pas aussi ferme que si le château des Tuileries était

encore au bout du voyage ; entre le roi sacré à Reims et le roi improvisé au Palais-Royal, quel abîme ! Cependant on crie : *Vive le roi!* par nécessité, par souvenir, par habitude, par instinct d'une société qui ne veut pas périr. *Vive le roi!* On a beau dire, ce sera toujours en France un cri sauveur. A ce cri vainqueur, la France de 1830 s'apaise, l'Europe se calme, les vieilles monarchies sont moins tremblantes; la bourgeoisie, heureuse et fière de sa victoire dernière, se renferme dans ses retranchements ; le peuple, heureux de s'être bien battu, revient à ses travaux de chaque jour; les grands seigneurs du mois passé, les noms illustres, ceux qui portent d'une noble façon et la tête haute les grands noms de la vieille France, se retirent du bruit et du mouvement de la vie publique pour y rejeter leurs enfants plus tard, ou bien pour y rentrer eux-mêmes, quand la patrie française aura besoin de leur conseil ou de leur épée. Dans cette France bouleversée de fond en comble, tout recommence au cri de : *Vive le roi!* Alors arrive, et c'est alors véritablement que cette royauté s'établit et commence, arrive Casimir Périer, le premier et le plus courageux ministre de la révolution de juillet. Le premier soin de Casimir Périer, ce fut d'exiger que le roi quittât le Palais-Royal pour venir habiter le château des Tuileries. — « C'est là, disait-il, la véritable demeure du roi. Sur ce seuil formidable la royauté commence; allons-y. » Mais à cette proposition d'un homme dont la volonté ne connaissait pas d'obstacle, le roi (et cependant il n'était pas encore dans l'entier exercice de son nouveau pouvoir) répondit tout d'abord par un refus formel. Quoi donc! abandonner ainsi son toit domestique, ce Palais-Royal qui était à la fois sa maison et la plus riche boutique du monde ! quitter ces vastes salons remplis des tableaux qu'il aimait ! renoncer à ces promenades aériennes sur ces vastes galeries, ou plutôt sur ces jardins suspendus d'où il semblait dominer tout le vice, toute la fortune et toute la corruption parisiennes! Perdre ainsi son droit de bourgeoisie, et changer son foyer domestique contre le palais d'un roi vaincu ! C'était impossible, disait le roi. Le Palais-Royal était trop rempli de souvenirs qui lui étaient chers et précieux. Dans ces salons qu'on lui propose d'abandonner si brusquement, il avait jeté, avec la plus calme et la plus intelligente persévérance, les fondements de sa propre grandeur ; cette maison avait été ouverte à tous les mécontents d'esprit, de talent, de génie ou de courage dont la restauration s'inquiétait jusqu'à l'injustice ; là, dans ce nid bruyant et pourtant peu soupçonné de sa royauté, sa sollicitude paternelle avait élevé, Dieu sait avec quels soins ingénieux, toute cette jeune et belle famille qui était, sans contredit, les plus beaux diamants de sa couronne. Il tenait au Palais-Royal par instinct, par souvenir, par piété filiale, par vanité de propriétaire, par amour-propre d'architecte et d'artiste. Là, il avait été roi chez lui, avant que d'être roi des Français ; là, il avait formé tant d'amitiés précieuses ; il avait refait sa fortune privée tout en s'occupant de la fortune publique; il avait reçu le peuple de juillet en lui tendant la main et en chantant : *Allons, enfants de la patrie!* il avait été le premier bourgeois et en même temps le premier gentilhomme de Paris. Aussi ne voulait-il pas quitter le Palais-Royal. Le roi rêvait encore à ces premiers jours de royauté, que sa maison n'était gardée que par un portier, et qu'il pouvait se pre-

mener dans les rues de Paris, son architecte sous un bras et son parapluie sous l'autre bras.

Mais à ces honnêtes et bourgeois raisonnements l'inflexible Casimir Périer, qui à tout le courage d'un tribun unissait toute la morgue d'un grand seigneur, Casimir Périer répondait qu'il ne s'agissait plus d'être un bourgeois et de s'aller promener dans la rue en attendant le dîner, que c'était un roi et tout à fait un roi sur son trône, la couronne sur la tête et le sceptre à la main, qu'il fallait à la France. Qu'à cette haute position, nul détail ne devait manquer, surtout dans ces jours malheureux où la royauté de France avait subi tant de mépris et tant d'outrages dans la personne du plus vieux, du plus honorable et du plus noble gentilhomme de l'Europe. « Le roi, disait Casimir Périer, appartenait de droit au château des Tuileries, comme il appartiendra plus tard, à force de sagesse, de prévoyance et de bonheur, aux caveaux de l'église de Dreux, le Saint-Denis de sa famille. Tant qu'on ne verrait pas le château des Tuileries occupé du haut en bas, tant que la vie, le bruit, le mouvement, l'éclat des lumières, les couleurs triomphantes du drapeau tricolore, l'agitation des soldats armés, l'ardente curiosité de l'Europe, ne seraient pas rendus à ces murs, le peuple de France ne pouvait pas se persuader qu'il avait un roi. En effet, avant toute autre croyance, ce qu'il importait de rétablir, c'était la croyance à la royauté. Le pouvoir! le pouvoir! l'autorité, l'obéissance! tel était le cri de guerre de Casimir Périer. — Il répétait : *Il faut régner*, avec autant d'acharnement que le vieux Caton répétait le *delenda Carthago*. A ces exigences inattendues de sa monarchie naissante, le roi Louis-Philippe regardait son ministre d'un air étonné; car, dans les premiers enivrements de cette royauté nécessaire qui lui était venue avec tout le sans-gêne et tout l'imprévu du hasard, il n'avait pas encore passé par les terribles enseignements de l'émeute, de la guerre civile et de l'assassinat.

Ce n'est pas que ce roi gentilhomme, et, qui au fond de l'âme, est plus fier d'être le petit-fils du roi Henri IV (et plus proche parent de Henri IV que du roi Charles X, comme on le dit au château), n'eût pas dans son esprit et dans son cœur tous les instincts des rois qui savent régner; au contraire, il aime la royauté en homme qui sait tenir un sceptre et porter une couronne; il en aime les pompes, les fêtes, les cérémonies, les priviléges. Il n'a jamais autour de lui assez de grandeur, assez d'éclat. Sa grande joie, ce serait d'être entouré d'une éclatante cour où se presseraient en foule tous les grands noms de la monarchie. Il sait bien tout ce qu'il doit d'empressement et de déférence aux hommes nouveaux, aux vertus nouvelles; mais cependant il n'est rien moins que malheureux quand on annonce aux Tuileries quelque nouveau venu du temps des croisades ou de Charlemagne. Il y a chez lui le double instinct du gentilhomme et du bourgeois de Paris, du petit-fils de saint Louis et du roi de la révolution de juillet; il se souvient très-bien qu'il était en personne à Jemmapes et que ses ancêtres étaient à Roncevaux. Même dans ses plus grandes familiarités, et elles sont charmantes, le roi vous rappelle, sans le vouloir peut-être, de quelle race il descend.

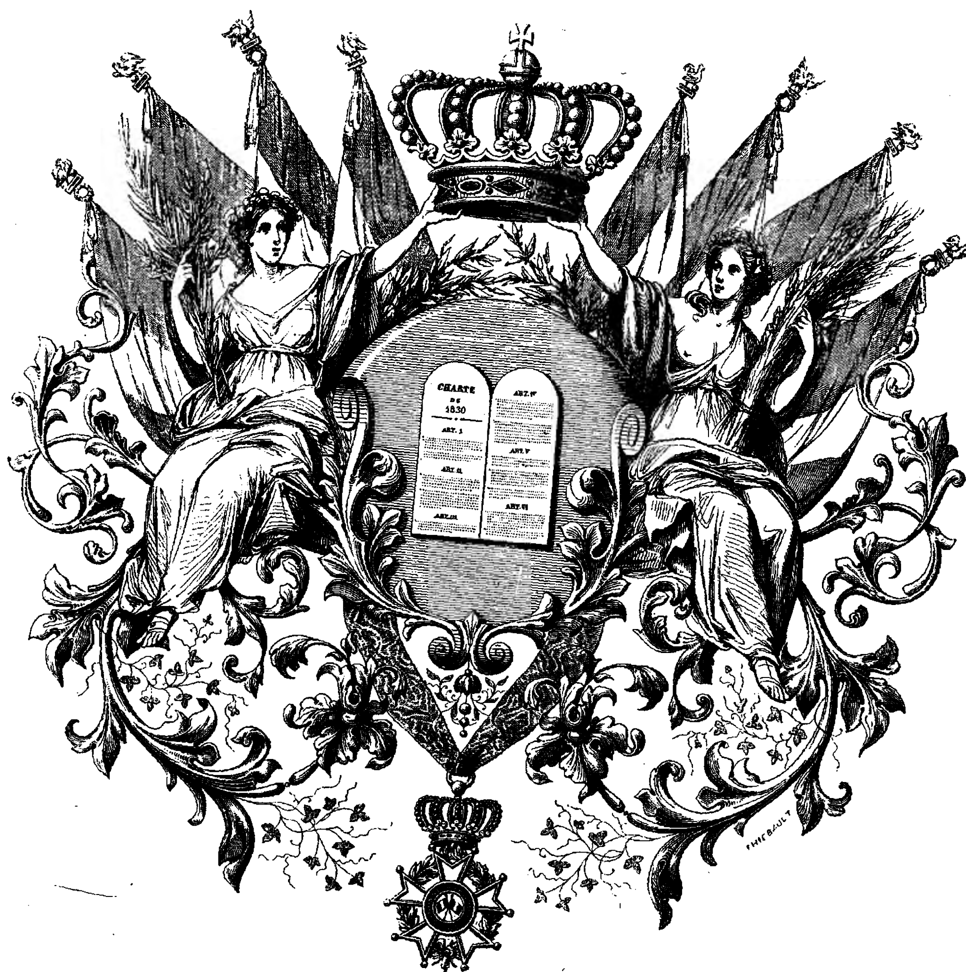
Il vous dit, par exemple : *Monsieur le régent, mon aïeul.* — Il porte à son père

une tendresse infinie, un respect sans bornes. Non-seulement il n'évite pas la conversation lorsqu'elle se porte sur ce terrible personnage des mauvais jours, mais encore c'est un sujet de conversation qu'il recherche, et alors vous l'entendez qui prend en main la défense de feu le duc d'Orléans, et qui donne à sa conduite toutes sortes d'explications loyales et bien senties. Le roi, on le sait, écrit chaque soir l'histoire de son règne. Il a écrit jour par jour l'histoire de la révolution française. Il est né avec elle, pour ainsi dire, il en a suivi toutes les phases, il en a connu tous les hommes, il en a subi toutes les vicissitudes; nul plus que lui ne peut dire le *pars magna fui;* il sera donc, à n'en pas douter, un très-curieux et très-singulier historien de la révolution française. Du reste, il a plusieurs des qualités de l'historien. Il a le coup d'œil, le sang-froid, la connaissance des hommes, le bon sens qui observe et qui juge, le style abondant, la mémoire prompte et rapide, la bonne foi. Chaque période de ces mémoires, qui feront une rude concurrence aux mémoires du prince de Talleyrand, en supposant que le prince de Talleyrand ait écrit ses mémoires, est reliée en manuscrit par le relieur du roi. Que de choses dans ces livres! que de souvenirs! que d'actions illustres! que de gens réduits à leur juste valeur! Comme on y retrouvera à chaque page le politique habile et ferme, prudent et dissimulé, patient et prévoyant, qui a sauvé l'Europe à plusieurs reprises des fureurs d'une guerre universelle. Que de veilles, que de travaux, que de négociations seront racontées dans ces pages! Ainsi, grâce à l'empereur Napoléon, grâce au roi Louis-Philippe Ier, et grâce à M. de Chateaubriand; le dix-neuvième siècle français, ce siècle tout rempli de tous les côtés, du côté de la révolte et de l'obéissance, de la guerre et de la paix, de la révolution et de la monarchie, de la victoire et de la défaite, du côté de la croyance et de l'art, sera dignement représenté dans l'avenir. L'empereur Napoléon, dictant les quelques belles pages contenues dans ce fouillis populaire qu'on appelle le *Mémorial de Sainte-Hélène,* enseignera aux races futures comment se fondent les monarchies à force de courage et de génie; le roi Louis-Philippe Ier leur dira comment se conservent les monarchies, à force de sagesse, de travail et de prudence; en même temps viendra M. de Chateaubriand pour dire à tous, de sa voix éloquente et inspirée, comment les vaincus eux-mêmes se sauvent par la poésie, par la croyance. M. de Chateaubriand fera l'élégie et l'oraison funèbre de ce siècle; l'empereur Napoléon en chantera l'*Hosanna in excelsis;* le roi Louis-Philippe en formulera l'esprit et les maximes :... trois grands historiens qui ne laisseront rien à dire après eux, sinon les louanges qu'ils ne se seront pas données. Heureux sera le plus modeste des trois, car sa part et sa bonne part lui sera faite par la postérité!

Je ne sais pas une plus noble occupation pour un roi, plus utile pour lui-même et plus utile pour son peuple, que celle d'écrire l'histoire de chaque jour. Ainsi forcé de revenir sur tous les événements, sur toutes les émotions de la journée, il est son propre juge à lui-même. Il faut nécessairement qu'il se regarde face à face. Il s'interroge tout bas, il se répond tout haut. Il faut qu'il soit juste pour lui-même, juste pour les autres. L'homme qui écrit ses commentaires à une certaine distance des événements peut bien se faire une sorte d'illusion sur ses propres mérites;

mais à cette loyale confession de toutes les heures, à cet examen de la conscience d'un roi, il faut que la vérité surgisse. A faire le résumé de sa vie, le roi passe une partie de la nuit. A dix heures du soir sa journée est achevée, il n'appartient plus à personne, sinon à lui-même ; autour de lui toutes choses sont en ordre ; il n'a remis au lendemain que les affaires qui n'étaient pas les affaires sérieuses ; autour de lui tout fait silence ; il est seul, et pendant quatre heures tout au moins, il s'abandonne à ce rare et difficile travail. Bien souvent le jour va paraître quand un valet de chambre vient avertir Sa Majesté qu'il est temps de se mettre au lit ; aussitôt couché, le roi s'endort. Il dort du calme sommeil de l'homme qui a travaillé tout le jour. Trois heures, quatre heures de sommeil tout au plus lui suffisent ; à huit heures du matin on le réveille ; aussitôt il est debout et sa journée commence. Il lit les dépêches, il s'informe du travail de la journée, on lui apporte les rapports des ambassadeurs ; à onze heures il sait déjà tout ce qui s'est dit en Europe sur son compte, et il le sait de première main. Il lit peu de journaux, sinon les journaux anglais, mais il les tolère tous. Vous trouveriez dans l'antichambre du roi, à côté des feuilles qui défendent son gouvernement avec le plus de conscience et de courage, les plus vils et les plus atroces pamphlets contre sa personne. Il dit qu'il faut que tout le monde vive, qu'un pamphlet n'a jamais tué que les morts, et qu'il a accepté les inconvénients de la liberté de la presse en acceptant ses avantages. — Son déjeuner est bientôt fait ; après quoi c'est le tour des ministres. Il vit avec eux dans la plus grande familiarité. L'homme qu'il adopte a tout de suite, chez le roi, ses grandes et ses petites entrées ; il est reçu à toute heure de la nuit et du jour. Le roi prend fait et cause pour son ministre comme pour lui-même. Il s'intéresse à ses succès de tribune, à ses succès de tout genre ; il le défend vivement et sincèrement, et quand il faut le remplacer, il ne lui dit jamais *Adieu*, mais : Au revoir. Ceux-là partis, il adopte ceux qui viennent, comme il avait adopté ceux qui partent, tant c'est là un roi constitutionnel habitué aux mécanismes compliqués et sévères du gouvernement représentatif.

Le roi préfère cette causerie sans-façon, mais non pas sans portée, avec chacun de ses ministres, à l'imposante discussion du conseil des ministres ; quand il tient un homme tête à tête, il est rare qu'on lui résiste. Il est éloquent, il subjugue, il entraîne, il sait donner à ses prières une si bonne tournure de commandement, et il sait si bien donner à ses ordres la tournure d'une demande ordinaire ! Pas un homme, quel qu'il soit, ne fait peur au roi ; il l'aborde du côté le plus convenable, et une fois qu'il le tient, il en vient à bout. Ce qu'il a fait de M. Laffitte, dans les premiers jours de la révolution de juillet, est incroyable. — *Suivez-nous, Messieurs!* Ainsi il parlait aux membres de la chambre des députés, lui, tenant sous le bras M. Laffitte. *Suivez-nous!* C'était faire M. Laffitte participant du trône de France. Aussi M. le général Lafayette le savait bien. Plus d'une fois il s'est rendu chez le nouveau roi, tout disposé à faire éclater quelques-uns de ces mécontentements puérils qui ont été une grande partie de la popularité du général Lafayette ; il en revenait écrasé, abasourdi, et sans avoir rien trouvé à répondre à cet habile et spirituel logicien.


CHARTE
DE
1830

Ainsi la vie du roi se passe à étudier le matin, à réfléchir dans la nuit sur les émotions de la journée, à se défendre tout le jour lui-même ou à se gagner des amitiés, car il ne dédaigne pas une amitié de son royaume. Il faut que l'ouvrier qui passe, ou le pair de France qui l'aborde, s'en aillent contents du roi. Sa familiarité est noble et franche. Son bon sens est exquis, sa sévérité même est tempérée par une affabilité qui n'est qu'en lui. Il a en horreur l'odeur du tabac, et il trouve que dans un château royal cette fumée est abominable ; mais, comme tout le monde fume aujourd'hui, il a trouvé une certaine façon de s'en plaindre qui n'offense personne. Un jour, M. le maréchal Lobau arrivait tout imprégné de la fumée d'un corps de garde. « Tenez, dit le roi, on dit que j'ai une volonté, et pourtant je ne puis empêcher mes valets de pied de fumer dans mon antichambre, et ça me gêne. » Il aime à se voir entouré de visiteurs, de solliciteurs, de gens qui vont au loin ou qui en reviennent, et il est bien rare qu'il ne leur parle par très-couramment dans leur propre langue ou qu'il n'ait pas vu lui-même tous ces pays-là.

De midi à trois heures il est occupé à recevoir qui veut lui parler. Il a pour les uns et pour les autres des encouragements, des exemples et des conseils. Comme il a subi les fortunes les plus diverses, il peut dire lui aussi : *Nihil humani a me alienum;* et il parle à chacun son langage : à l'artiste, de tableaux et de statues; au fabricant, d'ouvriers et de machines; aux politiques, de M. de Metternich, de l'empereur de Russie, de tous les hommes qui mènent le monde; et il affecte, quand il en parle, d'être plein de courtoisie, car il sait très-bien tous les mauvais propos qui partent des cours de l'Europe contre sa personne ; mais il s'en console en pensant que, sans lui, les cours de l'Europe auraient d'autres occupations que la médisance et la calomnie. Son érudition est vaste, sa mémoire formidable, son abord facile, son regard imposant. Qui veut bien le voir n'a qu'à se rendre aux Tuileries les jours de réception solennelle. On entre très-facilement en donnant son nom à la porte, en mettant un petit bout de broderie à son habit. D'abord Sa Majesté fait le tour des salons, disant à chacune des dames invitées un petit mot bien tourné, parlant à chacune son langage, et Dieu sait s'il faut changer à chaque pas de question et de langage! Puis à leur tour les hommes passent devant le roi : et alors il relève la tête, son regard se pose sur vous, il vous domine de toute sa hauteur. Vous avez beau, en ce moment-là, payer vos 500 francs d'imposition et être capitaine dans la garde nationale, toute votre fraction de royauté s'en va et s'efface, vous restez seul devant le roi, et vous comprenez, chose étonnante! qu'il y a en effet quelqu'un au-dessus de vous dans ce pays de l'égalité et de la liberté. — Ce sont là les joies du roi, mais il n'abuse guère de sa majesté ; pour peu qu'on l'ait reconnue, il se rend aimable : il aura été roi pendant tout le dîner, par exemple ; mais à peine le dîner fini, le roi sort de table, non pas comme faisait l'empereur pour que ses convives affamés fassent comme lui, mais pour aller visiter les jardins, les constructions, les échafaudages. Il aime avec passion tout ce qui est le plâtre, la chaux, le fer, le bois de chêne, le ciseau et l'équerre. Il grimpe à l'échelle du maçon, que c'est plaisir. Il n'est pas d'écha-

faudage si élevé sur lequel il ne marche d'un pied ferme. Dans cette inspection de chaque jour, rien ne lui échappe : à un pouce près, il vous dira combien l'ouvrage d'hier a avancé aujourd'hui. Le Musée de Versailles a endetté le roi, rien n'est plus vrai; mais pour l'argent qu'il y a dépensé, il a eu bien des instants de repos et de bonheur. Qui ne l'a pas vu montrant à la France entière le palais, sauvé par lui, du roi Louis XIV, ne sait pas à quel point peut aller le bonheur d'un roi constitutionnel.

L'ouverture du Musée de Versailles fut pour le roi un grand jour de triomphe. A lui seul il fit les honneurs de ce vaste palais, comme ils n'avaient jamais été faits depuis l'an 1654, quand le roi Louis XIV était jeune, plein d'orgueil et plein d'amour. De toutes les merveilles contenues dans ces murailles, rien n'était plus beau à voir que le roi Louis-Philippe marchant à la tête de toutes les illustrations de la France, et les conduisant de haut en bas, à travers cet immense labyrinthe de tableaux, de statues, de souvenirs. On eût dit que les deux siècles, le dix-septième et le dix-huitième siècle, marchaient à sa suite, étonnés de se rencontrer dans un cercle commun de liberté, étonnés de se voir chacun à sa place; ici Louis XIV, et plus loin Mirabeau ; ici Bossuet, et plus loin Voltaire ; à l'OEil-de-Bœuf, Racine et Fénelon ; à l'Opéra, Jean-Jacques Rousseau et le vieux Gluck. Entre ces deux générations si diverses de croyants et de sceptiques, de philosophes et de chrétiens, de rois absolus et de révoltes intérieures, s'avançait fièrement l'empereur Napoléon, précédé de sa grande armée, et poussant devant lui l'Europe entière, jusqu'à ce qu'il tombe lui-même dans les glaces incendiées de Moscou! Grande idée de sauver ainsi, en la couvrant de la gloire nationale, la plus illustre ruine qu'ait jamais possédée la France. Toute cette journée de l'ouverture de Versailles fut pour le roi une journée de triomphe; mais surtout dans la galerie des statues, parmi tous ces morts, toutes ces tombes, tous ces blasons, toutes ces vanités fragiles de la pierre et du marbre, il y eut un instant où, tout d'un coup, l'assemblée s'arrêta frappée d'une admiration unanime : on se trouvait devant la statue de Jeanne d'Arc, ce noble marbre devenu populaire parmi nous ! « Messieurs, dit le roi, voilà l'auteur ! » En même temps il montrait, dans la foule de sa famille, la princesse Marie, le plus grand artiste de ce temps-ci.

C'est un des penchants du roi d'achever ce qui est commencé, de sauver les ruines, de venir en aide aux débris des temps écoulés. La France le supplierait de commencer le Louvre, que le roi hésiterait à se charger de cette œuvre immense; mais le jour funeste où le roi sera malade, où il succombera sous le coup de tant de travaux et de tant d'émotions si diverses, un moyen sûr de lui donner dix ans de vie, ce sera de lui voter les vingt millions qu'il demande pour avoir le droit d'en dépenser soixante à l'achèvement du Louvre. Ce qu'il a fait de ses maisons particulières est admirable. Au château d'Eu, où il va une fois tous les ans passer huit jours, il a tout réparé et tout reconstruit, depuis la chapelle où les vieux Guise sont ensevelis, jusqu'aux cuisines, qu'on dirait creusées là pour quelque Charlemagne accompagné des chevaliers de la Table ronde. Il vient d'envoyer une statue de marbre du bon Henri au château de Pau, un des berceaux de la maison de Bourbon. Et le château de Fon-

tainebleau, quelle merveille! Le roi l'inaugura le jour même où madame la duchesse d'Orléans fut amenée au prince royal. Certes, du haut de cet escalier de Fontainebleau, s'était passé un grand drame; de ces hauteurs historiques, l'empereur Napoléon avait dit adieu à son aigle blessé à mort, il avait embrassé son dernier soldat, il avait brisé sa noble épée qui pesait d'un poids si formidable sur les destinées du monde. Eh bien, le roi a pensé avec raison que cet escalier de Fontainebleau ne serait pas fâché de servir à une solennité de famille. Là, il vint attendre la princesse royale, et lorsqu'elle s'élança tout émue de sa voiture, lorsqu'elle franchit les marches formidables qu'avait ébranlées le pas solennel de l'empereur aux abois, lorsqu'elle se jeta aux pieds de son père, qui la releva avec tant de bonne grâce en la pressant sur son cœur, on put comprendre que l'escalier de Fontainebleau n'était pas déparé par cette touchante cérémonie. C'est ainsi que le roi se sert parmi nous de toutes choses, et même de la gloire de l'empereur Napoléon. Les cendres même du captif de Sainte-Hélène, il s'en est servi pour donner à son fils, le capitaine de vaisseau, un renom éternel. « Sire, je vous amène le corps de l'empereur Napoléon, disait le prince de Joinville, sous le dôme des Invalides. — Je l'accepte au nom de la France, » répondit le roi. Homme habile autant qu'heureux! Il a commencé par envelopper sa jeune dynastie dans le drapeau tricolore; bien avant la révolution de juillet, il avait parmi ses pensionnaires l'auteur de la *Marseillaise*, et parmi les sujets les plus empressés de son nouveau règne, il eut l'honneur de compter le poëte Béranger.

Une fois que la liste des audiences est épuisée, et sans que personne ait attendu plus d'une heure, car le roi lui-même vous avertit qu'il a bien à faire aujourd'hui, et que vous ayez à revenir ou demain, ou dans trois heures, que le temps est précieux pour lui aussi bien que pour vous, le roi rentre pendant deux heures dans la méditation et le repos. Il a de nouveaux rapports à lire, de nouveaux projets à étudier. On lui apporte les nouvelles de la chambre des députés, de la chambre des pairs. En un mot, c'est l'heure où il reçoit ses amis, car il en a; ce n'est pas le repos, ce n'est pas le travail, ce sont des instants qui lui appartiennent et qu'il donne à qui lui plaît. A cinq heures, le roi sort pour la promenade, non pas la promenade en voiture avec grand renfort de cavaliers qui l'accompagnent; cette sorte de promenade est plutôt pour le roi une fatigue qu'un divertissement. Quand il sort, il a ses chevaux à ménager et en même temps les chevaux et les jambes de son escorte, composée de gardes nationaux montés au hasard; la promenade qu'il aime, faute d'une autre promenade plus étendue, c'est la terrasse des Tuileries, et alors sa plus grande distraction, c'est M. Fontaine, l'architecte du roi. Entre M. Fontaine et le roi s'est établie une amitié véritable, il y a longtemps de cela. Lorsque M. le duc d'Orléans revint enfin de l'émigration, il voulut savoir quel était l'architecte qui bâtissait le plus solidement une maison bourgeoise, on lui indiqua M. Fontaine. Depuis lors ils ne se sont jamais quittés, le prince et l'architecte. Même un jour que M. le duc d'Orléans dînait à Rosny, il crut comprendre, avant qu'on se mît à table, que M. Fontaine dînerait avec les officiers de la maison; aussitôt le voilà qui se rappelle qu'une affaire importante le réclame à Paris et qui emmène son

architecte en lui disant : Nous dînerons ensemble ce soir, chez moi, au Palais-Royal. Quand l'heure du dîner est venue, le roi veut qu'on se mette à table, le dîner commence sans lui ; pendant tout le premier service le roi s'habille, et ce n'est qu'à la fin du second service qu'on le voit paraître; alors il dîne, il mange vite et peu, il prend ensuite une tasse de thé, et il sort le premier sans déranger ses convives. Après le dîner, la conversation s'établit entre les membres de la famille royale ; on parle un peu de tout et de tout le monde : les beaux-arts, la chronique de la ville, les anecdotes, les faillites, les mariages, c'est une conversation vive et sévère à la fois, la conversation d'une honnête famille qui sait que toute parole tombée de si haut peut devenir une parole de vie ou de mort. Cependant la reine et les princesses travaillent à des ouvrages de broderie. Ce sont des pauvres à vêtir, des loteries de charité à encourager ; ressources ingénieuses de la plus active bienfaisance. Il n'y a pas de salon bourgeois plus rempli de grâce, de vivacité, de moquerie sans malice, et de bien-être. La maison du roi est en effet ce qu'on appelle une bonne maison.

Ce palais des Tuileries a été habité longtemps par des rois qui ne pensaient qu'à leur majesté extérieure; le roi actuel a pensé au bien-être avant tout. Dans ce château royal, le roi accomplit une révolution qui paraissait impossible. Ceux qui n'ont pas vu le palais des Tuileries quand le roi vint l'habiter, ceux-là ne peuvent se faire une juste idée de cette ruine. Le palais des Tuileries était alors dans un affreux état de désordre et de confusion, et pour tout au monde le roi, qui a poussé dans ses maisons la science du comfort aussi loin qu'elle peut aller, n'aurait pas consenti à habiter les Tuileries dans ce triste état. Le véritable créateur du château des Tuileries, c'est l'empereur Napoléon : il l'avait réparé et agrandi à sa taille. Il l'avait entouré d'un égout pour l'assainir; il avait fait dorer et peindre les plafonds et les murailles; mais toutes ces grosses réparations avaient été improvisées pour ainsi dire, et ce palais, tout éclatant qu'il était au dedans et au dehors, conservait cependant encore toutes les apparences d'un palais provisoire, destiné à être habité par un héros vagabond qui passait la moitié de sa vie sous la tente et qui n'avait guère d'autre cour que son armée. L'empereur campait au château des Tuileries, mais il ne l'a guère habité. De retour en France, la famille des Bourbons rapporta avec elle cette admirable insouciance du présent, du passé et de l'avenir, qui en a fait une famille de prédestinés. Louis XVIII et sa famille avaient trop de hâte de rentrer aux Tuileries pour se donner le temps de les réparer à leur usage ; à peine s'amusa-t-on à gratter, sur les murs, les aigles impériales et les autres emblèmes de l'empereur; ce fut là toute la réparation que la nouvelle royauté fit au château des Tuileries, après quoi elle s'y arrangea de son mieux. Le roi, le comte d'Artois, le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc et la duchesse de Berri, l'aumônier, les officiers des gardes, les gentilshommes de la chambre, toute l'émigration, ils se logèrent tous tant bien que mal dans ce château qui suffisait à peine à contenir la gloire passagère de Napoléon Bonaparte. Roi, princes et gentilshommes dans ce château des Tuileries, ils étouffaient à l'envi l'un de l'autre; mais ils étaient heureux, ils étouffaient dans le palais du roi. C'était un véritable

pêle-mêle de toutes les idées vieillies et de toutes les idées nouvelles, de charte et de royauté, de révolution et de contre-révolution. Les Bourbons de la branche aînée ne tenaient guère qu'à la représentation, ils étaient très-peu difficiles sur l'ordre domestique et sur l'arrangement intérieur de leurs demeures. Cette royauté-là descendait en droite ligne de la royauté d'apparat et d'étiquette de Louis XIV, et qui lui eût dit qu'on pouvait habiter des appartements mieux disposés et mieux tenus que les siens, celui-là n'eût été écouté qu'avec impatience et avec chagrin. D'ailleurs le beau moyen d'être bien servi, que d'avoir pour valets de chambre et pour domestiques, des ducs, des marquis, des grands seigneurs, toutes sortes de valets qui ne sont que des flatteurs et qui font fort mal leur office de bons et habiles serviteurs. Le roi de la révolution de juillet est plus sage; il a remplacé tous ces gentilshommes par quatre cents beaux et bons domestiques qui savent très-bien frotter et cirer un parquet, très-bien faire un lit et balayer un escalier, très-bien tenir, dans une propreté vraiment flamande, un des plus vastes palais de l'Europe. Celui-là n'a pas de gentilshommes pour le servir, il a beaucoup mieux que cela, il a des domestiques, et chez lui tout est sur le pied d'une excellente maison bourgeoise bien ordonnée. Aussi dit-on que le roi recula de vingt pas quand il entra, accompagné de son architecte, dans le château des Tuileries tel que l'avaient fait les Bourbons et la révolution des trois jours. C'étaient des appartements incommodes, mal tenus, sans dégagements, sans air, sans lumière, sans aucun de ces agréments du plus simple bien-être dont la plus honnête maison parisienne ne saurait se passer. Il y avait dans le palais des Tuileries tel appartement royal, celui de madame la dauphine par exemple, où il fallait des lampes en plein midi pour éclairer les corridors. A peine, au temps de leur splendeur, ces appartements étaient-ils lavés et nettoyés une fois par an, quand la cour était à Fontainebleau ou à Compiègne; le reste du temps, on se contentait d'ôter la poussière la plus apparente. Aussitôt le roi de juillet se mit à l'œuvre, et je ne serais pas étonné que le plaisir de nettoyer de fond en comble ces écuries d'Augias ne fût entré, pour beaucoup, dans sa détermination d'habiter les Tuileries. Cette fois tout le château est bouleversé: on ouvre des portes et des fenêtres nouvelles, on abat les couloirs obscurs, on arrache les sales tapis, on refait les parquets ruinés, on remplace les tentures tachées, on appelle dans les chambres étouffées l'air et le soleil; les appartements étaient séparés les uns des autres; le roi, qui veut vivre en famille, fait rétablir toutes les communications et en fait établir de nouvelles. Sa femme, sa sœur, ses filles, ses fils auront autour du roi leurs appartements, à la fois séparés et réunis; les cuisines sont réparées; les combles même sont mis en état de loger les serviteurs les plus utiles. Ce n'est pas tout, le roi se trouvait mal à l'aise; aux jours de réception il n'avait pour recevoir que la salle du trône, il veut aussitôt qu'on ajoute un immense salon à ses autres salons sur la façade du Carrousel; dans le jardin même et sur le devant du palais, le roi se pratique un petit jardin particulier entouré d'un fossé de lilas et de gazon. Vous avez voulu que le roi habite les Tuileries! soyez tranquilles, il habitera les Tuileries, mais il faut qu'il les arrange à son usage et à l'usage de sa famille. Il faut que, sous ce toit nouveau, toute cette famille royale soit à l'aise

et puisse recevoir dignement toute la France. Par ces nouveaux arrangements la façade de Philibert Delorme sera quelque peu gâtée, tant pis pour la façade; le coup d'œil extérieur sera moins beau, mais l'intérieur sera plus commode. Il faut en même temps que tous les détails de ce comfort répondent à l'ensemble; que les meubles, les tableaux, la vaisselle, les tapis, le trône nouveau accompagnent dignement cette royauté bien installée. Le roi en toutes ces choses est le plus recherché des hommes. Il donne à dîner tous les jours, et il reçoit à sa table tous les grands personnages, c'est-à-dire les plus illustres gourmands de l'Europe. Il veut que sa table soit dignement servie. On cite comme des modèles sa cave, sa salle à manger, ses cuisines, son service. Chez lui on dîne presque aussi bien que l'on dînait chez M. de Talleyrand, et ce n'est pas un médiocre éloge; il aime à recevoir comme il aime à donner à dîner; il faut que ses salons soient éclairés avec autant d'éclat que les salons de l'ancien Versailles. Il ne trouve jamais qu'on brûle dans la maison assez de bois et assez de bougies. Il veut que ses hôtes soient entourés de toutes les prodigalités, de tous les soins, de toutes les prévenances. Entrez chez lui, et fussiez-vous le plus obscur des visiteurs, les cent valets de l'antichambre se lèvent soudain comme un seul homme; à table, vous êtes servi avec autant d'empressement que président de la chambre des députés dans les salons; les jours de bal, c'est une profusion de glaces et de friandises, et mieux que tout cela, c'est le roi qui vient au-devant de vous et qui vous parle, c'est la reine affable et bonne qui vous met elle-même au courant de ce qu'on dit autour d'elle, c'est une jeune et belle princesse qui vous fait inviter pour la première contredanse, ce sont de beaux jeunes gens, l'orgueil et la parure de leur mère. Êtes-vous chez un roi puissant? Êtes-vous chez un riche particulier qui reçoit ses amis et qui se charge de leur bonheur pendant trois heures? Vous êtes chez l'un et l'autre, vous êtes dans le plus riche palais de l'Europe, vous êtes dans la meilleure maison bourgeoise de Paris.

Dans ces nombreuses réunions, quand les affaires marchent bien, quand son ministère, au grand complet, a devant lui cinq ou six semaines de durée, le roi est assurément un homme heureux. Il aime naturellement tous les hommes supérieurs dans tous les genres; il les recherche, il les attire à lui, il leur fait une belle place à ses côtés; il parle à chacun d'eux son langage; il a l'esprit toujours présent; sa parole est facile, sa mémoire est prompte. Il a beaucoup vu, beaucoup étudié, encore plus appris; il a été éprouvé par la bonne et par la mauvaise fortune: prince du sang, soldat, proscrit, exilé, maître d'école, roi, il a été au niveau de toutes ces conditions si diverses. Le mouvement et la variété de sa vie, Louis-Philippe les porte dans ses pensées et dans ses discours. Il a des amis dans toutes les parties du monde, et des amis véritables; en Italie, en Allemagne, aux États-Unis, en Angleterre surtout, où il a fait récemment un bel héritage, qui s'appelle aujourd'hui le Musée Sandwich, et il est l'hôte de toutes ces amitiés. Politique attentif aux moindres murmures des hommes et des partis, il comprend à merveille ce que cet homme qui entre au château le sourire sur la bouche a pensé la veille, ce que cet homme qui sort pensera demain. Affable enfin, prévenant et digne, ne jetant sa politesse à la tête de personne, mais au contraire attendant qu'il puisse être affable sans rien

perdre de sa dignité, il n'est jamais plus à l'aise que lorsqu'il est entouré de toutes ces passions, de toutes ces ambitions rivales. Alors vraiment il est un roi. Calmer l'un, exciter l'autre, retenir celui-ci par le souvenir du passé, pousser celui-là en vue de l'avenir, vanter la jeunesse aux jeunes gens, la vieillesse aux vieillards, défendre à la fois l'empire et la restauration, exalter Napoléon, plaindre et protéger le roi Charles X et réunir toutes ces sympathies opposées autour de la révolution de juillet, dont il parle toujours avec une reconnaissance exaltée et bien sentie, voilà les beaux moments du roi. Dans son palais des Tuileries, quand toute la ville s'y presse et s'y pousse, quand ses vastes salons étincellent de mille feux, quand la conversation parisienne s'élance et se perd dans les champs infinis de l'esprit, de la grâce et de l'imagination française, il fait beau voir le roi aller et venir çà et là, de l'un à l'autre, circuler dans tous ces groupes attentifs à sa parole, persuader, convaincre, railler, louer, blâmer, parler et même penser tout haut. On a alors, et seulement alors, la plus haute idée possible de la France, telle qu'elle est dans toutes ses sommités : sommités de l'autorité, sommités de l'aristocratie, sommités de la fortune, sommités de l'esprit, sommités de l'art.

Certes Paris est une ville terriblement occupée; elle travaille le jour, elle travaille la nuit; elle se presse, elle se pousse, elle s'agite, elle en veut en même temps à la fortune, à la gloire, à la science, à la vertu, au crime, à toutes les passions, à tous les vices, à toutes les supériorités humaines; eh bien, dans cette ville ainsi occupée, il n'y a pas un homme plus continuellement occupé que le roi. A peine debout, jusqu'à l'instant où il s'endort, le roi est à l'œuvre; avant toute affaire, les affaires sérieuses ; après quoi, lorsqu'il ne pense ni à la chambre des députés, ni à la chambre des pairs, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur du royaume, ni à l'Angleterre, ni à l'Espagne, ni à la Russie, ni aux États-Unis, ni à sa famille; quand il n'a pas à lutter contre l'émeute, contre le poignard, contre l'opposition, contre les journaux, contre les pamphlets, lorsque aussi tous ses enfants sont à ses côtés, et qu'on ne vient pas leur dire : Lis ! il faut accourir : votre fils chéri se meurt! votre duc d'Orléans est mort! alors il s'occupe du château des Tuileries, du château de Versailles son amour, du château de Fontainebleau, du château de Compiègne, du château de Pau, du château d'Eu, de tous les châteaux et de toutes les maisons dont il est le propriétaire ou l'usufruitier. Il veut savoir à la fois ce qu'on dit à la chambre des députés, ce qu'on dit à la chambre des pairs, ce que murmurent les ouvriers de Lyon, ce qui se débat au conseil d'État, et quel tableau s'achève dans la *galerie des Batailles*. Il a l'œil à tout, l'oreille à tout; il ne s'occupe guère moins de la nomination d'un sous-préfet que du choix d'un pair de France. Il sait presque tous les noms de la France. Il vous dira à coup sûr quels sont ses amis et quels sont ses ennemis; et parmi ses amis il a des catégories: — amis douteux, amis pourtant; et parmi ses ennemis, les ennemis impitoyables, dangereux, les ennemis innocents, utiles. C'est une tête bien faite et très-active qui s'avance toujours par la ligne droite pour tout comprendre, et par la ligne courbe pour aller à son but quand il a tout compris.

Il est, on peut le dire, le centre unique où viennent aboutir toutes les opinions,

toutes les louanges, tous les bons, tous les mauvais vouloirs, tous les blasphèmes, toutes les malédictions, toutes les bénédictions de la France. Jamais roi de France n'a plus occupé son peuple et n'en a été plus occupé. Vous le retrouverez sans peine au fond de toutes les pensées, de tous les projets, de toutes les haines, de tous les amours, de toutes les sympathies de ce pays. Deux fois le roi a pris le deuil pour deux de ses enfants que la France aimait d'un amour maternel, et deux fois à ce deuil du père et du roi la France sera abreuvée avec des larmes, avec des gémissements, avec toute la pitié, tous les regrets, toute la douleur. Il ne faut pas un médiocre sang-froid, savez-vous, pour suffire à tout ce mouvement et à toutes ces agitations en sous-œuvre; en même temps, il vit au milieu de tous les extrêmes : aujourd'hui flatté jusqu'à l'adulation, demain accusé jusqu'au blasphème. Aujourd'hui accueilli par les bravos de la foule, le lendemain attendu par l'assassinat. Aujourd'hui triomphant, heureux, honoré, sûr de l'avenir; et le jour suivant, hélas! pouvant contenir à peine le sanglot qui lui coupe la parole, les larmes qui roulent dans ses yeux, les affreuses secousses qui brisent son cœur. Quant à l'assassinat, le roi le méprise et le dédaigne. Dans ces tristes instants où le crime plane sur sa tête, le roi respire librement, il est merveilleusement à son aise, il joue sa vie avec un abandon et un courage incroyables. Il se souvient toujours qu'il a été soldat et révolutionnaire, qu'il a joué sa vie dans le double jeu des révolutions et des batailles. Quand une main invisible et lâche tira sur lui le premier coup de pistolet du pont Royal, personne en France ne voulut croire à la vérité de l'attentat; le roi seul fut persuadé que le coup était sérieux, et les assassinats subséquents ne l'ont, hélas! que trop prouvé. Le jour de Fieschi, jour honteux et terrible, quand la machine infernale vomit sur tous ces citoyens assemblés une grêle de balles, le roi, ému un instant, s'assure d'abord que ses fils sont restés sains et saufs à ses côtés; alors il continue sa route tranquillement, le calme et la paix sur le visage. Voilà, j'espère, un grand courage. Cette fermeté d'âme ne se démentit même pas quand, après avoir suivi toute la ligne des boulevards, le roi retrouva à la chancellerie sa femme et sa sœur, éperdues et tremblantes, les pauvres femmes, et qui depuis si longtemps imposaient silence à leur douleur et à leur joie. Le roi embrassa sa femme et sa sœur d'un air calme et grave; toutes ces émotions réunies furent contenues dans les bornes les plus délicates et les plus calmes du tableau historique. Plus tard encore le roi fut exposé à deux balles : l'une bien hardie et bien forcenée, la balle d'Alibaud; l'autre jetée avec une adresse qui devait être fatale; le roi reçut ces deux balles en homme qui est habitué à de pareils présents.

Si on laissait faire le roi à chaque émeute, il sortirait à cheval par la ville, et il irait lui-même apaiser la foule. Au besoin, il serait un homme d'action, et il ne serait pas très-malheureux s'il fallait marcher à la bataille. Il se souvient de Jemmapes et de Valmy, et son courage tient plus à son cœur qu'à sa tête. Quand il rentra à Neuilly, le jour d'Alibaud, c'était par un beau soleil, et sa famille l'attendait pour le dîner : « *Dînons*, dit le roi, *je ne suis pas encore mort.* » Disant ces mots, il était si calme, que ses enfants pouvaient croire à peine quel grand danger leur père venait de courir.

Avant tout, ce roi des Français, entouré de tant de travaux et de tant de dangers, est père de famille. Il a compris de bonne heure qu'une grande famille était de nos jours, pour les princes, le luxe le moins ruineux, le plus excellent, et le plus facilement pardonné de tous les luxes. Comment il aime ses enfants, hélas ! vous pouvez savoir comment il les aime, en voyant combien il les pleure. Le roi a été pour ses enfants comme une Providence visible. Que de larmes ! que de peines ! que de sollicitudes sans fin ! mais, je le vois, c'est à ce moment-là que vous m'attendez pour savoir où le père famille en est maintenant, après avoir perdu ces deux nobles enfants, que son regard ému et charmé ne retrouvera plus jamais autour de sa gloire et de sa personne : Marie de Wurtemberg ! le duc d'Orléans ! Celle-ci, morte au moment où elle avait fait ses preuves de grand artiste, et celui-là, celui-là, frappé tout d'un coup, hier, pas plus tard, à la porte du château de Neuilly, dans ces belles allées de jardin anglais qu'il parcourait depuis son enfance d'un pas ferme et radieux, à l'instant même où il venait dire adieu à son père !... Oui, certes, voilà une misère inattendue dans cette histoire. Voilà ce qui nous doit arrêter tout d'un coup dans ce récit commencé à la façon d'un récit où les plus grands malheurs s'effacent peu à peu, à force de succès et de triomphe. De la princesse Marie elle-même, le souvenir nous apparaissait déjà moins entouré d'amertume et de regrets, que de gloire et de sympathies ; mais à cette nouvelle que le prince royal est mort, le crâne brisé sur le seuil du palais de Neuilly, comment voulez-vous que nous ayons le courage de poursuivre ce récit commencé?

Eh bien, le roi lui-même, tenant dans ses bras le cadavre du prince aîné de sa maison, le roi, agenouillé devant ce cercueil abrité sous le toit paternel dix-sept nuits et dix-sept jours, le roi, qui entend les larmes de la mère et de l'épouse et les larmes des enfants, et des frères, et des sœurs, et des serviteurs, et des amis du prince, le roi, un instant égaré par cette immense douleur, à peine a-t-il payé à la nature ce premier tribut de cris et de larmes qui ont retenti dans le monde entier, le roi relève la tête ; il se dit à lui-même que l'enfant de son enfant est là dans son berceau, et qu'il faut lui conserver cette couronne, et que la France de juillet sauvée par lui il y a douze ans espère encore en sa sagesse et en son courage. Allons ! dit-il, que la monarchie que j'ai fondée ne meure pas faute d'un homme ! Soyons aussi grand que notre infortune ! Allons montrer aux représentants de la France notre douleur et nos espérances ! — Et du même pas le roi se présente à la chambre des députés. Il traverse lentement ce peuple immense qui lui sert de cortége ; il s'assied, non pas sans pâlir, sur ce trône dont la première marche reste vide encore, et enfin d'une voix à laquelle il commande comme il commande à sa douleur, le roi parle de l'avenir. Oui, certes, l'avenir appartient à ce grand cœur, à cette héroïque résignation, à ce noble vieillard qui s'appuie d'une main si ferme sur un frêle petit enfant de quatre ans ; père que protégent tous les pères de famille ; roi que protégent son enfant mort et ses fils vivants, sa douleur et son courage. Ah ! s'il avait été un moins bon père, s'il n'avait pas travaillé avec tant de zèle et d'amour à l'éducation de ce beau jeune homme, l'espoir de son trône ; s'il avait fait moins ses preuves complètes de prince prévoyant et de père dévoué, et surtout si ce

jeune homme qui vient de mourir avait été moins digne du trône et moins digne de commander à ce royaume qui devait en attendre de si grandes choses, soyez-en sûrs, la douleur de Sa Majesté n'aurait pas été si puissante sur toutes les volontés de la France, son deuil n'eût pas été le deuil universel; on aurait plaint le père de famille, mais la France entière n'eût pas frémi d'épouvante sous la consternation du monarque; elle n'eût pas été de moitié dans ses espérances et dans son désespoir. Grand art, ou, ce qui vaut mieux, grande vertu d'un souverain qui peut se dire à soi-même : Dans cette ville immense sauvée par moi de l'anarchie, je suis attendu par les plus vils meurtriers, je puis mourir frappé d'une balle honteuse au coin de la rue; mais, par le ciel! pas une larme de mes yeux, pas une douleur de mon cœur ne restera sans une tristesse qui réponde à ma tristesse, sans une douleur qui réponde à ma douleur. Ma vie, c'est la vie de cette nation tout entière. Quoi qu'il arrive, quelle que soit la mort qui m'attende, j'attends l'Europe à mes funérailles, et alors on verra s'il y avait en moi ce qui fait un souverain.

Nous, cependant, abandonnons à tant de légitimes douleurs cette cruelle épreuve du 13 juillet 1842. N'y a-t-il pas un tableau où le roi Priam nous est montré la tête voilée, quand il assiste aux funérailles d'Hector? Respectons ce voile sacré; à Dieu ne plaise que nous voulions le soulever d'une main impie! Laissons le roi calmer ses peines à force de résignation, à force de travail; laissons-le se retrancher dans la noble confiance des royautés bien établies. Après tout ce qu'il a perdu, voyez cependant ce qui lui reste. Où donc trouverez-vous un père mieux entouré, une monarchie mieux défendue, une maison royale qui sache mieux réparer ses brèches comme cette tour formidable dont parle Bossuet dans l'oraison funèbre du prince de Condé? Le prince royal mort et couché dans les caveaux de l'église de Dreux, à côté de sa noble sœur, quatre princes restent au roi et à la France, jeunes, braves, hardis, dévoués, et qui s'aiment comme des frères qui ont mis toutes choses en commun. Le noble jeune homme qui, par la mort de M. le duc d'Orléans, se trouve l'aîné de cette illustre maison, est un calme courage, un esprit sérieux, un gentilhomme plein de dignité et de réserve, un très habile général. Comme il était destiné à ne jamais venir que le second dans cette France dont son frère aîné devait être le roi quelque jour, M. le duc de Nemours s'était maintenu dans les limites naturelles de ses destinées probables. On ne le voyait guère qu'à l'armée et les jours de bataille. Autour de lui point de bruit, point d'enthousiasme, pas de dévouement bruyant, rien de l'animation qui entoure ses plus jeunes frères. Bien plus, il était si complétement un homme bien élevé, un gentilhomme calme et sérieux, un esprit silencieux, que c'est une opinion répandue dans la foule : M. le duc de Nemours est plein de dédain et d'orgueil, il est plus un prince que les princes ses frères, il est peu aimé, il ne sera jamais populaire. Il a offensé par sa froideur la chambre des députés, et partant la nation tout entière... Ainsi parlent les politiques en plein vent, et ils ne voient pas que ces accusations même sont autant de louanges pour ce jeune prince. M. le duc de Nemours, il est vrai, n'a pas voulu d'une popularité trop facile, il a dédaigné les amitiés vagabondes, il a voulu voir s'il parviendrait à être tout simplement respecté... Quand la chambre des députés refusa

à M. le duc d'Orléans une dotation qu'il n'avait pas demandée, M. le duc de Nemours savait très-bien qu'avec quelques salutations plus amicales et quelques poignées de main données à propos, il obtiendrait cette dotation. Il garda son chapeau sur sa tête, il remit ses gants à ses mains, il conserva sa fierté un peu sérieuse. Qu'avait-il à faire d'être populaire en effet? Mais aujourd'hui que le nom de son frère aîné a fait de M. le duc de Nemours un homme nécessaire, aujourd'hui qu'il s'agit non pas de rester à l'écart mais de se mêler nécessairement aux passions et à l'orgueil des multitudes, aujourd'hui qu'il s'agit pour M. le duc de Nemours non pas d'une dotation à obtenir, mais de maintenir sur la tête de son neveu le comte de Paris une couronne si chèrement achetée, vous pouvez compter que M. le duc de Nemours saura bien faire le calcul du roi Henri IV : si Paris vaut bien une messe, Paris vaut bien un coup de chapeau et une poignée de main.

Tout au rebours, M. le prince de Joinville est l'amour et l'orgueil du Parisien. Paris l'a adopté comme un enfant de Paris. Sa belle tête, ses cheveux noirs, son geste hardi et surtout plus d'un bel acte de témérité et de folie lui ont été comptés pour du bel et bon esprit comptant. Les Français, et même les Français selon la charte, ne haïssent pas quelques propositions hardies, quelques bons coups de tête franchement exécutés, quelques vives et soudaines saillies ; bref, ils n'aiment pas que les fils de rois soient plus sages que leurs propres enfants. Ajoutez le souvenir de l'empereur Napoléon ramené de si loin avec tant de courage et tant de zèle, et vous comprendrez la popularité du prince de Joinville. — Le quatrième des enfants du roi est un vif esprit, un noble cœur, un bon, facile et intelligent jeune homme. C'est lui qui disait en pleurant sur le corps de M. le duc d'Orléans : — Que va dire Joinville? Il aimait le duc d'Orléans avec une passion véritable. Il lui obéissait avec la plus généreuse soumission. Quand on lui apprit cet horrible malheur, le duc d'Aumale était à la salle d'armes, à Courbevoie; aussitôt il se précipite à tout hasard, il rencontre en chemin un cabriolet de place dont le cheval tout essoufflé arrivait de Paris. — Va, dit-il au cocher, songe que tu me conduis près de mon frère qui se meurt. — Le dernier des quatre fils du roi, M. le duc de Montpensier, est à peine sorti du collége, on ne l'a pas vu encore ; à peine s'il a revêtu son uniforme d'artilleur, cependant nous ne serions pas étonnés qu'il en fût accusé, lui aussi, d'être fier. Tous ces enfants ont été pour leur père un doux sujet de travail et d'inquiétudes sans cesse renaissantes. Les uns et les autres, ils ont été élevés au collége parmi tous les enfants de leur génération ; ils ont suivi les mêmes cours, ils ont disputé les mêmes palmes, et de ces palmes si enviées et si disputées, ils ont eu leur part, mais à grand'peine, et à force de travail. Leur père les a suivis pas à pas dans leurs études ; il les a dirigés l'un après l'autre. Ces enfants ont été sa joie et son orgueil. Il les a aimés avec passion et à la fois avec prudence. Quand ils étaient au collége, une grande peine du duc d'Orléans, c'était de voir sa table dégarnie ; si par hasard l'enfant ne venait pas dans le salon de son père, et c'était là un grand châtiment, alors le père était triste ; il demandait au précepteur quelle faute retenait d'Aumale ou Montpensier. Plus d'une fois il quittait son salon sans rien dire, et il allait chez son pauvre enfant,

pour l'embrasser ou pour le regarder dormir. Il se souvient fort bien de son ancien métier de précepteur, et, au besoin, il récite de longs fragments de Virgile et de Tacite, ou même des morceaux entiers du *Jardin des Racines grecques*, et ses enfants étaient fort étonnés de voir leur père savoir leur leçon aussi bien qu'eux. Quant à leurs progrès, au soin de leur fortune publique et privée, aux alliances présentes et à venir, les enfants du roi peuvent être en repos, leur père veille sur eux.

A côté du roi, et comme l'ange gardien de cette famille royale, se tient la reine, modeste, aimable et habile femme, qui n'a pas peu contribué à la fortune de sa maison. La reine, fille de rois, épousa le duc d'Orléans, qu'il n'était qu'un fugitif. En ce temps-là, la maison de Bourbon n'avait guère de chances de remonter sur le trône de France. Elle était tombée de trop haut pour espérer remonter de si bas. Ce fut donc, entre le duc d'Orléans et sa femme, un honnête mariage fondé bien plus que sur des intérêts, fondé sur une estime et sur une inclination réciproques. Ils s'aimaient, parce qu'ils étaient appelés l'un et l'autre à un grand avenir. Un homme qui marche en avant toujours est à coup sûr un objet digne d'intérêt et de respect pour la femme qui marche avec lui. La duchesse d'Orléans aima son mari, d'abord parce qu'il était malheureux, parce qu'il était pauvre, errant, fugitif, en butte même aux reproches de ses parents de l'émigration. Elle l'aima ensuite pour son courage à supporter dignement la mauvaise fortune, pour sa patience, pour cette noble vie passée dans les joies intérieures du bonheur domestique. Ces deux esprits distingués s'entendirent à merveille pour être toujours, l'un aidant l'autre, un peu au dessus de leur position, quelle que fût leur position. Ils eurent beaucoup d'enfants, comme d'honnêtes gens qui n'ont rien de mieux à faire, et c'est même une des coquetteries de leur maison de montrer à l'étranger leur lit nuptial. J'ai vu plusieurs de ces lits, du roi et de la reine. Sur une même couchette sont placés les deux lits; la reine est un peu moins sur la dure que le roi, mais le roi dort sur une planche dont il n'est séparé que par un mince matelas recouvert en coutil. Ils dorment ainsi à côté l'un de l'autre, sans jamais avoir fait lit à part.

Quand M. le duc d'Orléans, qui avait compris, lui aussi, et l'un des premiers, que de nos jours, pour être un homme considérable, il fallait avoir une grande fortune, se remit à faire sa fortune, la reine le seconda avec un grand courage; ils eurent de durs instants à passer l'un et l'autre. Il fallait payer toutes les dettes de feu le duc d'Orléans, retrouver arcade par arcade tout le Palais-Royal, reconnaître leurs forêts patrimoniales arbre par arbre, racheter, tableau par tableau, meuble par meuble, les galeries et le mobilier de leur famille; il fallait bâtir des palais et des boutiques, acheter et vendre, réparer et restaurer, embellir, bêcher, relever, élever; mener de front la rente, les canaux, les usines, l'indemnité, les vieux et les nouveaux serviteurs; en un mot, c'était la plus grande fortune de la France à reconstruire de fond en comble, et à retrouver dans le plus horrible pêle-mêle d'intérêts, d'usurpations, de morcellements, de changements, de dilapidations, de révolutions. Tout autre que M. le duc d'Orléans eût mieux aimé se faire une fortune toute nouvelle que de la refaire ainsi, tant la chose était

pleine de difficultés, d'oppositions, de jalousies et de périls : périls du côté du peuple, qui était toujours en transes que les biens nationaux ne revinssent à leurs anciens propriétaires, périls du côté de la royauté qui ne comprenait pas ce que voulait faire le duc d'Orléans d'une fortune qui lui fût personnelle, et quel besoin il avait d'être riche, en dehors de la royauté de son cousin Sa Majesté le roi très-égoïste Louis XVIII? Imprévoyante royauté! imprévoyante jusqu'à la misère! Car à présent que la maison de Bourbon était remontée sur son trône, elle ne soupçonnait pas qu'elle pût jamais en descendre, et elle vivait au jour le jour, non pas de sa fortune privée, elle n'avait pas de fortune privée, mais elle vivait de la fortune publique, dépensant cette fortune au gré de sa bonté qui était inépuisable, au gré de son imprévoyance plus inépuisable que sa bonté; ainsi la restauration dilapida le présent sans rien garder pour le lendemain, c'est-à-dire pour les révolutions à venir! Seul entre tous ces imprévoyants, le duc d'Orléans éprouvait le besoin d'être riche, riche par lui-même, et de devenir ainsi l'homme indépendant des caprices, des nécessités du budget. Il se mit donc à reconstruire peu à peu l'édifice abattu de sa fortune. Le roi Louis XVIII et le roi Charles X le regardaient faire en souriant de pitié. Mais que lui importaient ces sourires partis de si haut? Peu à peu il retrouva, il racheta, il répara, il augmenta son patrimoine. Il passait pour le prince le plus riche, le plus foncièrement riche de l'Europe, quand Sa Majesté le roi Charles X passait pour le plus pauvre. On l'instruisait comme un grand homme d'affaires, quand le roi Charles X s'était cité pour un prodigue, et enfin un jour arriva où l'imprévoyance du roi de France et la sagesse du duc d'Orléans devaient porter leurs fruits : ce fut le jour des trois jours. Alors, malgré sa pauvreté ou même à cause de sa pauvreté, le roi Charles X fut grand et vraiment un roi. Il emprunta, pour se rendre aux frontières de son royaume, un million de francs qui lui suffit à peine à accomplir ce triste pèlerinage. Abattu et frappé de toutes parts, il montra à qui voulut le voir le visage calme et résigné d'un chrétien que la fortune peut abattre, mais non pas dompter. O! quel pèlerinage à travers cette France ameutée! O combien le vieux roi et le jeune enfant, marchant au pas, au milieu des gardes du corps, dévoués et fidèles derniers courtisans de cette royauté vaincue, méritaient toutes nos sympathies et tous nos respects! La famille du roi fugitif se trouva, tout comme lui, réduite à cette misère des rois détrônés, qui est bien la plus insolente, la plus impitoyable et la plus rapide des misères. A peine s'étaient-ils mis en route, que madame la dauphine s'aperçut qu'elle n'avait pas une seule robe, et madame la duchesse de Berry qu'elle n'avait pas de linge, et que les souliers du jeune duc de Bordeaux ne tenaient plus à ses pieds, dans ces rudes sentiers de l'exil. Et quand enfin il eut touché d'un pied si ferme la terre étrangère, le roi Charles X fut poursuivi par les créanciers de sa royauté perdue; parmi ces créanciers se trouvait le comte de Pfaffenhoffen; il avait prêté sa fortune au premier exil des Bourbons, et la royauté des Bourbons n'avait pas eu le temps de rembourser ce digne homme en quinze années de fortune et de puissance. Avouez que c'est trop de ces deux misères à la poursuite d'un roi : un huissier et une révolution. Or, voilà justement de ces misères dans lesquelles S. A. R. le duc d'Orléans ne voulait pas tomber; mais aussi pour arriver

à reconstruire sa fortune, avait-il mis en pratique la prévoyance et les enseignements des mauvais jours.

Pendant que le roi Charles X, ce généreux et imprévoyant gentilhomme, était ainsi cité à tous les tribunaux de commerce de France, d'Angleterre et d'Allemagne, pendant qu'il était obligé, pour vivre, d'accepter la fortune de M. le duc de Damas, qui portait à son roi cinq millions des six millions qui lui restaient, la révolution de juillet était en quête d'une nouvelle royauté qui fut, à l'entendre, moins dispendieuse que la royauté légitime. Pendant un instant le royaume de France fut à l'encan, comme cela arriva pour l'empire romain après Tibère; seulement c'était, parmi les prétendants à l'empire romain, à qui le payerait le plus cher ; c'était, parmi les prétendants à la couronne de France, à qui serait roi à meilleur marché. Bien en prit alors au duc d'Orléans d'être le maître et le créateur de cet important patrimoine, et d'avoir mérité cette excellente réputation d'homme riche et bien entendu dans les affaires. Sa fortune privée, non moins que sa naissance royale, le désigna au choix du peuple; grâce à sa richesse personnelle, il put accepter la royauté de France à un rabais très-sensible (un million par mois au lieu de trois millions et demi par mois que touchait la dynastie perdue) ; en même temps toutes ces avidités honteuses que jettent les révolutions à la surface des sociétés, immonde écume, purent tendre la main au nouveau roi qui jeta dans ces mains impures toutes ses économies. On cite un membre de la chambre des députés, éloquent et perdu de dettes, tribun effréné et joueur effréné, qui coûta à lui seul cent mille écus au nouveau roi. Après quoi cet homme, ainsi payé, mourut subitement, et cette mort fut à peu près un acte d'escroquerie, car le roi pouvait lui crier au fond de sa tombe, comme crie Chicoineau au portier de Perrin Dandin : *Mais rendez donc l'argent!*

Une fois sur le trône, la duchesse d'Orléans agit et pensa comme une reine. Elle est reine comme elle a été mère de famille, sans ostentation, mais au contraire d'une façon très-cachée, bien que très-laborieuse et dévouée. Cette royauté qui lui est venue par la toute-puissance des faits, la reine ne l'avait ni désirée ni rêvée. Elle se plaisait à l'ombre du trône, elle s'y trouvait à l'aise pour élever sa jeune famille; à qui lui eût proposé cette couronne d'épines, cette grandeur entourée de tant de périls et de tant d'embûches, la reine serait morte d'épouvante. Elle a accepté la couronne comme une nécessité. Elle a été reine par dévouement, par obéissance, par une admiration sincère pour le roi son mari, et parce qu'enfin il fallait se soumettre aux décrets de la Providence. Sainte femme! L'outrage et la calomnie l'ont respectée. Les ennemis du roi son époux ont eu pitié de la reine. A chaque fureur nouvelle, la France pensait à la reine. A chaque douleur inattendue, la France a prié pour la reine ; mais aussi comme elle est bonne, dévouée, généreuse, et que de vertus elle nous a fait aimer! Dans cette position royale où sa voix serait toute-puissante, la reine n'est guère occupée qu'à veiller sur le roi, à aimer ses enfants, et enfin à faire sentir, à qui l'implore, sa vive et ardente charité. C'est une femme accessible à tous, qui comprend à merveille tout ce qu'elle doit savoir et tout ce qu'elle doit ignorer. Ses pensées, ses actions, ses

craintes, ses espérances, ses ambitions, sont tout à fait les pensées et les actions, les craintes, les espérances et les ambitions du roi, et pourtant ils agissent l'un l'autre et chacun de son côté avec tant d'aisance et des façons si indépendantes, qu'on ne saurait soupçonner l'accord merveilleux qui règle leurs paroles et leurs discours. Les Français aiment la reine, mais non pas de l'affection qu'ils portent au roi. Ils aiment le roi comme l'homme le plus utile, le seul homme indispensable de son royaume; ils aiment la reine, parce qu'elle est bonne et simple, et si naturellement bienveillante, qu'il faudrait l'aimer, même quand elle ne serait pas la reine. Ajoutez qu'il était bien plus facile à la reine de se faire aimer que cela n'était facile au roi. Le roi remplaçait sur le trône Charles X, le plus affable et le plus gracieux des rois de France. A celui-là l'affabilité était facile, il n'avait qu'à être affable. Débarrassé qu'il était de tous les soins du gouvernement, il n'avait rien de mieux à faire qu'à se faire aimer. Plus il était entouré de l'auréole royale, et plus son moindre sourire avait de prix.

Pensez donc, en effet, quel honneur c'était là en 1828, être invité au jeu du roi! Du reste, rempli de bonne grâce, généreux jusqu'à la prodigalité, ne réservant rien pour lui-même, n'ayant jamais assez d'argent à jeter autour de lui, aimant le luxe, les chevaux, les équipages, les forêts royales, la chasse surtout, ce plaisir des rois, le roi Charles X frappait tous les regards par une magnificence qui lui convenait à merveille. Son départ même de cette France, qu'il aimait comme on aime son patrimoine et sa patrie, et cette résignation plus que chrétienne avec laquelle il descendit sans se plaindre du trône le plus auguste de l'univers, ne l'avaient rendu que plus digne d'intérêt et de respect. Donc remplacer un roi si ingénu et si porté à plaire à tous était chose difficile, surtout pour un roi comme celui de la révolution de juillet, fondateur de dynastie, qui devait tout voir de ses yeux et tout faire par lui-même. Roi exposé, par la nouveauté même de sa grandeur, à toutes les ambitions, à toutes les calomnies, à toutes les envies; en vain était-il affable, bon et populaire, jusqu'à l'être un peu trop, on ne lui savait aucun gré de cette affable politesse, car les bourgeois ses sujets ne le trouvaient pas assez bien un roi pour qu'ils se sentissent honorés, comme ils devaient l'être, de manger à sa table; en vain il se faisait l'égal de tous ceux qui l'avaient porté sur le trône, on disait qu'il ne faisait que son devoir. En même temps ses amis, qui auraient voulu s'élever aussi haut que lui, se voyant, par la force même des choses, obligés de rester à la même place, se demandaient si cela était juste qu'il fût roi et qu'eux-mêmes ils ne fussent pas les premiers gentilshommes de sa chambre? que sa royauté fût héréditaire, pendant que leur pairie n'était plus héréditaire? qu'il réunît dans sa personne toutes les dignités et toutes les noblesses, pendant qu'ils ne pouvaient espérer ni le cordon bleu, cette grande dignité, ni le plus petit duché, ni même la plus infime baronnie? Ainsi, du côté de ses amis eux-mêmes, le roi nouveau perdait de sa popularité chaque jour. Quant à ses ennemis, et ils étaient nombreux, les royalistes l'appelaient traître, comme si le roi Charles X n'avait pas le premier oublié son serment en violant la charte jurée à la face du peuple; les républicains l'appelaient traître, comme si le roi avait accepté la couronne pour en faire un bonnet rouge? Les uns ne l'aimaient

pas, parce qu'il était habile; les autres ne l'aimaient pas, parce qu'il était heureux.

Au contraire, la reine fut facilement aimée. Depuis l'infortunée, et si belle et adorée si longtemps, Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, la France n'avait pas eu de reine. Elle avait aimé quelque temps l'impératrice Joséphine, mais elle l'avait bientôt oubliée comme une femme aimable et bonne, et qui n'était pas faite pour le trône. Elle avait eu pour son impératrice l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, mais jamais elle n'avait pu se faire à la hauteur allemande de cette captive de l'empereur; quand l'empereur fut vaincu, jamais la France ne pardonna à l'impératrice Marie-Louise son indifférence pour cette héroïque infortune et la misérable insouciance avec laquelle cette femme n'attendit pas la mort de son mari pour se jeter dans les bras d'un courtisan autrichien. L'impératrice Marie-Louise est restée atteinte et convaincue du crime de félonie et de trahison envers Napoléon le Grand, l'élu de Dieu et le favori du peuple; le peuple de France a craché sur la mémoire de cette femme, et il l'a enveloppée dans l'oubli de son mépris. Ainsi donc le trône était veuf depuis trente ans au moins. Restaient, il est vrai, dans l'avenir deux reines qu'on aurait acceptées, l'une avec respect, l'autre avec joie : madame la duchesse d'Angoulême et madame la duchesse de Berry; celle-ci austère et sainte entre toutes les femmes, celle-là élégante et vive, et très-heureuse d'être Française; l'une, qui méritait le trône par la grandeur de sa naissance, par la majesté de ses vertus, par l'étendue de ses malheurs; l'autre, qui l'a mérité à force de zèle, de dévouement et de courage. Madame la duchesse d'Angoulême représentait à merveille la grande dame de la royauté d'autrefois. Sa voix était brève, son regard superbe, son maintien sévère, son geste calme et solennel. Hélas! c'étaient les larmes qui avaient desséché ce froid regard où la bonté admirable de cette âme si belle, si pure et si résignée ne pouvait plus se montrer! Madame la duchesse de Berry, au contraire, vif esprit, joyeux regard, affable sourire, âme bienveillante, ne demandait pas mieux que de plaire et d'être aimée. L'horrible mort de son mari, assassiné par cet abominable Louvel, avait jeté sur cette princesse un intérêt tout-puissant; madame la duchesse de Berry n'avait été occupée qu'à élever pour le trône ce bel enfant que déjà cherchaient tous les regards. Elle avait aimé et encouragé tous les beaux-arts; pas un peintre malheureux, pas un poëte, pas un sculpteur ne s'adressait en vain à *Madame*. Elle avait pour axiome que les princes de la famille royale étaient faits pour acheter les mauvais tableaux, et comme elle le disait, elle le faisait. Enfin elle donnait des fêtes brillantes, elle avait un théâtre, le Gymnase, et un poëte comique, M. Scribe, qui faisaient la joie universelle; elle entraînait aux bains de Dieppe, chaque année, tout le Paris de la richesse et de l'élégance; elle se mêlait incessamment à nos joies, à nos bonheurs, à nos plaisirs : les pauvres l'appelaient: la bonne duchesse. — Mais la veuve de M. le duc de Berry ne pouvait plus être reine de France, madame la duchesse d'Angoulême était notre reine pour l'avenir, et, disons-le, malgré ses vertus, l'austérité de cette princesse, la conscience de ses malheurs et de nos crimes envers elle, sa profonde douleur à certains anniversaires de sang et de honte, au 21 janvier, par exemple,

cette heure abominable dans l'histoire des peuples modernes, nous faisait redouter madame la duchesse d'Angoulême pour notre reine. — Devant elle nous étions tristes, abattus, découragés, nous sentions en nous-mêmes quelque chose qui ressemblait au remords.

Ainsi donc, quand madame la duchesse d'Angoulême, arrivée à ce sommet auguste de la grandeur et de l'infortune, eut suivi jusqu'à la fin le roi son père ; quand madame la duchesse de Berry, que devaient protéger de leur jeunesse, de leur innocence, de leur bon droit, ses deux nobles enfants, eut été enveloppée dans cet exil d'où elle est revenue avec un grand courage, pour s'exposer, l'imprudente ! à tous les hasards d'une guerre civile, la France s'estima heureuse de rencontrer, pour l'entourer de ses hommages et de ses respects, une reine comme elle l'avait rêvée. Pieuse sans austérité, bienveillante et ferme à la fois, qui n'avait pas de crimes à nous reprocher, à qui nous n'avions à pardonner aucune faiblesse, une femme d'un âge mûr, mais cependant assez heureuse et assez jeune pour se mêler à nos joies et pour les comprendre ; — aussi loin de l'esprit morose que de la vie dissipée ; — aussi à l'aise dans le monde qu'heureuse dans l'intérieur de sa maison ; telle a été sa très-douce , très-clémente et très-gracieuse Majesté Marie-Amélie. Après quoi on l'a aimée pour ses enfants, pour ses bienfaits, pour sa grâce parfaite ; — on l'a aimée aussi pour sa piété, pour ses belles manières, pour sa majesté tempérée par sa bienveillance ; on l'a aimée enfin pour sa résignation, pour son courage, pour ses douleurs cachées, pour les larmes qu'elle ne pouvait contenir, pour les larmes qu'elle a répandues en silence, pour ces cruelles misères qui lui tiraient du fond de l'âme ces exclamations touchantes : *Grand Dieu qui m'avez repris une fille chérie! j'ai une fille de moins, vous avez un ange de plus dans le ciel ! — O mon fils! j'étais trop fière de lui, et Dieu me l'a ôté!* On l'a aimée enfin pour ces terribles angoisses sans cesse renaissantes, quand il fut bien convenu qu'à chaque instant, le dernier assassin en haillons et couvert de lèpre pouvait tirer à bout portant sur le roi son époux. Alors la cause de cette pauvre couronnée fut la cause de toutes les femmes et de toutes les mères, et ainsi, malgré sa modestie, sa vie cachée, le soin scrupuleux avec lequel la reine évite les regards, elle devint populaire en France ; elle eut mieux que les honneurs de la popularité, elle en eut tous les bénéfices et toutes les bénédictions.

A côté, ou plutôt de l'autre côté de la reine, pour aimer le roi et pour veiller sur ses jours, se trouve à chaque instant la sœur du roi, madame Adélaïde. Elle est le bon génie de la famille royale, mais un de ces bons génies qui ne se reconnaissent qu'à leurs œuvres. Élevée avec le roi, et, comme le roi, au milieu des pressentiments et des tumultes d'une révolution ; libre de bonne heure à force de misères et de souffrances, pauvre, exilée, sans autre appui que son frère l'exilé, madame Adélaïde est mieux que la sœur du roi, elle est son frère. Jamais, dans sa vie, elle n'a rencontré à son gré un plus beau gentilhomme, un courage plus sincère, un plus honnête cœur. Son frère est tout pour elle : son ami et son roi ; il lui a servi de père qu'elle était bien jeune encore et orpheline, et elle l'a appelé Monseigneur quand on lui disait à peine citoyen. Pendant longtemps madame Adélaïde a vécu ina-

perçue dans la maison de M. le duc d'Orléans, et il a fallu que l'éclat de la couronne de France retombât sur elle, pour que la France s'aperçût qu'il y avait au monde la princesse Adélaïde; et encore nul ne peut savoir la toute-puissance de la princesse sur l'esprit du roi son frère, sur l'administration des hommes et des choses, sur le gouvernement de cette grande maison. Dans l'obscurité modeste où elle se cache, madame Adélaïde sait à merveille tous les hommes importants de ce siècle; elle sait leur valeur personnelle, leurs ambitions, leurs défections, et ce qu'il faut en croire, et ce qu'il faut en craindre; elle est comme l'Égérie sévère et quelquefois impitoyable qui n'impose jamais son avis quand on ne le lui demande pas, mais qui le dit hardiment quand on veut le savoir. Esprit sévère, volonté ferme, cœur dévoué, mais dévoué seulement à son frère. Demandez à la princesse quelle est sa devise; sa devise, la voici: *Hors de mon frère, point de salut.*

Pour qui voudrait écrire l'histoire entière de la famille royale il faudrait composer un gros livre. Chacun des chapitres de cette histoire pourrait être rempli des plus curieux détails. Mais quoi! ce n'est pas une histoire que nous écrivons là, c'est un portrait. Écrira qui saura l'écrire, l'histoire de ce règne si rempli déjà de tant d'émanations de tout genre. La tâche sera longue et pénible à qui voudra être tout simplement honnête homme et juge impartial. Pensez donc, en effet, que de travaux, que de combats, que de misères, que de luttes au dedans, que de luttes au dehors! Pensez que le roi s'est élevé sur toutes sortes de ruines; qu'il a été exposé à toutes les haines du passé, à toutes les colères du temps présent; qu'il a eu devant lui, comme autant d'obstacles que l'on disait insurmontables, le mauvais vouloir des rois de l'Europe au dehors, et au dedans les émeutes, les complots, les villes révoltées, les assassins sans cesse découverts et revenant sans cesse à la charge. Comptez donc seulement, si vous les pouvez compter, les ambitieux, les parvenus, les gens arrivés qui se sont partagé le pouvoir autour de ce roi immuable. Comptez les changements de ministère, les bruits de guerre, les coups de fusil, les complots, les coups d'État; comptez les haines, les injures, les insultes, les outrages, les mensonges; et ce deuil qui commence, et la misère inattendue, la perte d'un fils digne de tant d'amour, noble tête en laquelle reposaient tant de justes et vastes espérances paternelles. Vous donc qui vous plaignez de votre destinée, vous, tous les Français des divers états dont il me semble que j'entends les lamentations et les plaintes à travers les pages diverses de cette histoire, aujourd'hui accomplie, si par hasard, dans un jour de repos et de bonheur, quand vous êtes heureux et tranquilles à l'ombre de vos arbres, à côté de votre femme, entourés de vos enfants, libres de soucis et d'inquiétudes, si par hasard vous venez à comparer la vie du roi et la vôtre, ses longs travaux et vos travaux faciles, sa patience et votre emportement, ses luttes de chaque jour et vos victoires sans coup férir, cet enfant que sa mère pleurera jusqu'au tombeau, et votre jeune fils plein de force et de vie, qui donc, répondez-moi, vous paraîtra le plus digne d'envie, le roi ou le sujet? Le sort du sujet, à coup sûr. En effet, le sujet est le véritable roi de la France. Il fait lui-même les lois de son pays, il a le droit de paix et de guerre, il élève la voix chaque matin pour dire son avis sur toutes les choses qui s'agitent en Europe. Qui est son propre

maître du roi ou du sujet, je vous prie? C'est le sujet. Il commande au roi lui-même. Il a trois ou quatre cents représentants de toutes les opinions et de toutes les nuances qui sont toujours prêts à dire : — *Je m'y oppose!* à chaque mouvement, à chaque désir de la royauté. Par quels moyens voulez-vous gouverner un pareil peuple, divisé sur toutes les questions? Que peut offrir un roi, ainsi lié de toutes parts, aux ambitions qui entourent le trône? Il n'a rien à donner, il n'a même rien à promettre. Presque toutes les récompenses qui n'apportaient que de l'honneur, ces titres héréditaires, noble sujet de l'ambition humaine, ces cordons si chèrement payés de tout le sang des héros, de toute la science des savants, de toute la poésie des poëtes, presque rien n'est resté à la disposition du roi; difficile royauté celle-là qui doit vivre de sa propre vie, qui doit se suffire à elle-même, que rien n'entoure, que rien ne protége, qui marche et qui parle au grand jour, dépouillée de tout le prestige et de tous ses appareils d'autrefois. A de pareilles conditions d'isolement, de pauvreté, de calomnies et de censures de tout genre, quand le premier venu a le droit de vous maltraiter dans la personne de votre ministre; quand trente-deux millions d'hommes sont là nuit et jour, l'œil ouvert, l'oreille attentive, qui écoutent et qui regardent pour savoir si vous n'êtes pas tombé dans quelque faute punissable; quand on rapporte, à vous, à vous seul, tout ce qui est le mal : la misère, la peste, la famine, la dette publique, la défaite, pendant qu'au contraire la nation se loue elle-même quand elle est grande, glorieuse et forte, ô Français de 1830, qu'il faut gouverner à bon marché et qui refusez au second fils du roi une pension que le roi vous demande, allez vous jeter aux pieds de M. le cardinal de Richelieu ou de Sa Majesté Louis XIV, et les priez de vous gouverner à ce prix-là, vous verrez ce qu'ils vous répondront.

« Si vous étiez roi de Prusse, disait Frédéric II au marquis d'Argens, que feriez-vous? — Sire, répondit l'autre, je chercherais en France quelque dupe qui consentît à me donner une belle terre en Provence, en échange de mon royaume. »

Ce que le marquis d'Argens disait de la Prusse, il y a quatre-vingts ans, il n'est pas un électeur tant soit bien posé dans le monde qui ne le dise du trône de France aujourd'hui.

Or, déjà en ce temps-là, le temps des royautés absolues, le marquis d'Argens avait raison.

J. JANIN.





L'ARMÉE.

INTRODUCTION.

DE L'ESPRIT MILITAIRE ACTUEL.



La France est une nation essentiellement guerrière. L'histoire des soldats français est celle du peuple tout entier, car sous Clovis comme sous Louis IX, sous Charlemagne comme sous Napoléon, sous Philippe-Auguste comme sous Louis XIV, contre le mahométisme ou contre les monarchies coalisées, croisés pour la défense de la religion, ou se levant en masse au nom de la liberté, ils ont été constamment les mandataires de notre nationalité, les représentants des idées françaises, l'instrument des destinées de la patrie. Que de glorieux souvenirs environnent à la fois le drapeau

fleurdelisé de la monarchie antique, et les trois couleurs de la jeune génération ! Que de brillantes journées depuis Tolbiac jusqu'à Mazagran ! Que de guerriers illustres depuis Charles Martel et Roland jusqu'aux renommées récemment écloses sous le ciel d'Afrique ! L'agent le plus énergique de la civilisation européenne a été l'armée française. C'est elle qui, dans les premiers siècles du christianisme, a repoussé les Goths ariens, les Sarrasins, les Saxons; c'est elle qui a constitué l'unité nationale en conquérant successivement la plus grande partie de notre territoire actuel; c'est elle qui a prodigué son sang pour consolider l'édifice nouveau de 1789, et qui, battant en brèche les royaumes, a promené du Tage à la Moskowa les étendards de la révolution.

Aujourd'hui que le continent est provisoirement pacifié, que les haines nationales couvent sous la cendre, que l'Algérie seule retentit du bruit du canon français, l'armée est-elle moins digne d'attirer nos regards ! Non, sans doute. Tôt ou tard elle doit avoir un rôle immense à accomplir; tôt ou tard des laves doivent jaillir du volcan qui semble assoupi. Il y a dans la politique européenne des nœuds gordiens que le fer seul peut trancher. Tant de théories hostiles sont en présence, qu'un jour l'action succédera nécessairement à la pensée, la guerre à la diplomatie, l'épée à la plume. Préoccupés des chances d'une collision plus ou moins prochaine, nos législateurs votent sans hésitation des sommes considérables pour l'entretien des troupes, et l'armée, prête à répondre au premier signal, préludant par l'étude aux opérations stratégiques, attend avec calme le moment d'attaquer ou de repousser l'ennemi.

L'esprit militaire a été certainement modifié par la prolongation de la paix. Le paysan que le sort arrache à la glèbe, l'ouvrier condamné à troquer sa veste contre un uniforme, ne s'accoutument pas si facilement qu'autrefois à leur nouvelle destinée. N'étant surexcités ni par l'enivrement de la victoire ni par l'espoir de l'avancement, ils acceptent le service comme une pénible nécessité. Enlevés à leurs familles, à leurs occupations, à leurs amours, comment ne se sentiraient-ils pas glacés en entrant dans ces sombres casernes, qui ne sont plus comme jadis l'antichambre du champ de bataille? Comment ne regretteraient-ils pas la maison paternelle en pénétrant dans ces lourds et tristes édifices où se meut, avec une inflexible régularité, une masse d'hommes silencieusement agitée? On a vu parfois la douleur des jeunes recrues poussée jusqu'à la nostalgie. Les engagements sont de plus en plus rares, et les hommes, calculant jour par jour avec impatience le temps qui leur reste à faire, s'empressent, au bout des sept années, de regagner leurs fermes ou leurs ateliers, n'emportant de leur existence de caserne que des souvenirs d'amourettes passagères et l'habitude enracinée de boire sans soif. Serait-ce que tout enthousiasme belliqueux est mort, que les bras sont ankylosés par le repos, qu'une indifférence glaciale a remplacé l'ardeur des volontaires de Fleurus et des grenadiers de Marengo? Non pas ! souvenez-vous de 1830. Alors on ne demanda pas de quel œil les souverains étrangers verraient ce bouleversement inattendu; on ne se préoccupa point de la sentence que prononcerait leur puissant tribunal. On cria : A la frontière! on chanta *la Marseillaise*, les enrôlements volontaires se multiplièrent avec une ferveur qui rappelait les jours où les hérauts criaient par les places que la

patrie était en danger. Il semblait qu'on n'eût qu'à étendre les mains pour saisir d'un côté la Belgique et les provinces rhénanes, de l'autre la Savoie et l'Italie. La France était prête à déborder sur le monde. Et récemment encore, quand des bruits de guerre circulèrent dans la foule, quand une imprudente étincelle ralluma le brasier des haines nationales, il n'est pas un soldat peut-être qui n'ait rêvé de la gloire passée et de la gloire future.

Dans le mouvement instinctif qui emporte le Français vers les batailles, il y a seulement intermittence. Les pulsations se ralentissent, mais le cœur bat toujours. Voyez plutôt la conduite de nos troupes à Alger : qu'on transplante en cette colonie si chèrement acquise, si laborieusement conservée, des bataillons qui végètent au fond d'une province, et qui sentent le renfermé, aussitôt leur apathie disparaît. Ils frémissent, ils s'agitent, ils aspirent au combat, ils se ruent sur les Arabes ; ni le climat, ni les fièvres, ni les marches forcées, n'amortissent leur vaillance réveillée d'un lourd sommeil. Ce ne sont plus des laboureurs qui regrettent leur village, des artisans pressés de reprendre leurs travaux interrompus par la conscription, ce sont des soldats, ce sont des héros. Ils reviennent en France transformés, retrempés par la victoire, éprouvés par les dangers, rapportant comme de saintes reliques leurs drapeaux dentelés par les balles, et ils tressaillent de joie quand le peuple dit, en les voyant défiler : « Voici les vainqueurs de Mazagran ! voici les compagnons de Changarnier, de Galbois, de Cavaignac, de Lelièvre et de Lamoricière ! »

Le défaut d'occasion est donc la seule cause de l'inertie apparente de nos troupes. Le repos n'est point leur état normal, et elles y sont gauches et mal à l'aise. Que la guerre éclate, et elles solderont les arrérages d'une activité comprimée, tandis que ceux qui ont combattu en Afrique mettront dans la balance des combats le poids de leur expérience et de leurs succès !

Si la paix a refroidi l'esprit militaire, elle a aussi permis de maintenir dans l'armée cet ordre immuable, cette régularité de mouvement auxquels l'agitation des guerres porte toujours atteinte. On pourrait la comparer à une belle statue merveilleusement organisée sous le rapport mécanique, et qui, au moindre souffle inspirateur, va se mouvoir et marcher. L'héroïque grognard de l'empire était un peu pillard, entre nous. Il avait pris assez de villes, gagné assez de batailles, reçu assez de blessures pour avoir ses licences ; il se croyait au-dessus des *pékins* de toute la hauteur de son dévouement à l'Empereur ; il obéissait à son chef quand le chef était présent, et se dédommageait sur le bourgeois de cette soumission forcée. Il n'y avait pour lui qu'un noble métier, celui des armes. Quiconque ne portait pas le fusil passait alors pour incapable de s'en servir. La vieille garde eût dit volontiers, parodiant l'axiome catholique : hors l'état militaire point de salut.

De nos jours, l'armée ne se considère que comme une fraction de la grande famille ; elle a le sentiment de ses devoirs envers ses concitoyens, elle n'entretient point de folles idées de domination par le sabre et de suprématie de la force. Elle a abjuré toutes les hérésies oppressives d'une époque où la guerre avait cessé d'être un moyen pour devenir un but.

Lorsqu'un incendie, un sinistre, ou des travaux d'urgence réclament les secours

des troupes d'une garnison, elles offrent leurs bras, elles exposent leurs vies avec un dévouement fraternel. Jamais la moralité des troupes n'a été meilleure qu'aujourd'hui. Les rigueurs draconiennes dont le Code militaire est hérissé sont presque mises au rebut, comme de vieilles armes rouillées. Nos soldats n'ont pas besoin d'être domptés par la crainte, comme des Autrichiens, des Anglais ou des Russes. L'idée du knout les révolte, non-seulement parce que ce supplice offense leur dignité, mais encore parce qu'il leur semble inutile. Leur sens droit leur fait comprendre l'utilité de la discipline, et ils s'y soumettent par raison comme les étrangers par terreur. Malgré la pétulance du sang français, de graves délits ne troublent que de loin en loin l'ordre général. Le seizième régiment de ligne a compté en une année quatorze cents hommes sans punition. Quand la peine de mort est prononcée par les conseils de guerre, elle est presque toujours commuée; et tel est le bon esprit des troupes, qu'on peut se dispenser d'exemples terribles, et montrer impunément de la clémence. La diminution des désordres et celle de la force répressive sont des faits corrélatifs dont le premier engendre naturellement le second.

L'armée est presque un peuple dans le peuple. Ce vaste corps, tiré de la masse, a son mouvement particulier, son existence indépendante; il accapare les soins journaliers d'une administration immense, à la tête de laquelle est le ministre de la guerre, assisté du comité de la guerre et de la marine [1]. La législation militaire, composée d'une multitude de décrets, de lois, d'arrêtés, d'ordonnances, de décisions royales, est presque aussi considérable que la législation civile, malgré l'inégalité proportionnelle du nombre des soldats, comparés au reste de la population. Une magistrature exceptionnelle connaît des crimes et délits militaires; mais, quoiqu'elle semble si nettement séparée de l'ordre politique, l'armée s'y rattache par l'application de tous les principes fondamentaux de nos institutions. Elle reflète notre organisation sociale, et la devance même sous certains rapports. La loi du recrutement qui appelle au tirage tous les Français âgés de vingt ans est une des conséquences de l'égalité. « Cette loi fut portée, dit le général Foy, pour être dans les siècles le palladium de notre indépendance; loi excellente, quand même elle ne serait pas nécessaire, parce qu'en mettant la nation dans l'armée, et l'armée dans la nation, elle fournit à la défense des ressources inépuisables. »

La loi d'avancement [2], en déterminant la quantité relative des grades qui sont donnés à l'ancienneté ou laissés au choix du roi, a provoqué souvent des récriminations motivées par des passe-droits injustes. Telle qu'elle est cependant, elle reconnaît aux plus obscurs soldats le droit de s'élever aux plus brillants emplois. Nous ne sommes plus, grâce au ciel, au temps où la roture de Fabert était un obstacle à sa promotion. Si tous les soldats n'ont pas de bâtons de maréchaux dans leurs gibernes, si la *faveur* influe encore sur l'avancement, du moins la naissance a cessé d'être la condition *sine quâ non* de la première dignité militaire. Tandis qu'en

[1] L'exactitude des documents donnés par l'Annuaire militaire (p. 1 à 13) nous dispense d'entrer dans de longs détails sur l'organisation du Ministère de la guerre.
[2] 10 avril 1832. Collection de Duvergier, t. XXXII, 1833.



PENGUILLY. GUILBAUT.

MARECHAL DE FRANCE.



LIEUTENANT-GÉNÉRAL

Angleterre on achète encore des régiments, tandis que dans les armées d'Allemagne et de Russie le droit de commander appartient en grande partie à la noblesse, l'armée française a pour chefs des hommes issus du peuple, fils de leurs propres œuvres, recommandables par l'obscurité même de leur extraction, car leur mérite se mesure à la distance qui sépare le but qu'ils ont atteint, du point d'où ils sont partis.

L'armée française, d'après le classement adopté au Ministère de la guerre, comprend le personnel suivant :

1° L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL, composé des Maréchaux, Lieutenants généraux et Maréchaux de camp ;

2° Le CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR;

3° L'INTENDANCE MILITAIRE;

4° L'ÉTAT-MAJOR DES PLACES;

5° L'INFANTERIE;

6° La CAVALERIE;

7° L'ARTILLERIE;

8° Le GÉNIE;

9° La GENDARMERIE ET LA GARDE MUNICIPALE;

10° Les VÉTÉRANS;

11° Les OFFICIERS DE SANTÉ;

12° Les SERVICES ADMINISTRATIFS placés sous les ordres de l'intendance militaire.

En dehors de cette nomenclature sont les ÉCOLES MILITAIRES, pépinières d'officiers instruits, et les INVALIDES, avant-dernier asile des soldats vieux ou mutilés.

Nous allons suivre cet ordre dans la monographie de l'armée. Nous négligerons autant que possible la statistique pour le côté moral ; nous étudierons la vie privée et les habitudes des soldats ; nous dessinerons la physionomie particulière des différents corps, et tâcherons de saisir ces individualités curieuses qui se meuvent sous la tente ou dans les chambrées.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MARÉCHAUX DE FRANCE, LIEUTENANTS GÉNÉRAUX, MARÉCHAUX DE CAMP.

Le cadre des officiers généraux se divise en deux sections : celle de l'activité et de la disponibilité, et celle de la réserve[1]. Quatre-vingts lieutenants généraux, cent soixante maréchaux de camp, forment en temps de paix l'effectif de la pre-

[1] Loi du 4 août 1839.

mière section; la réunion de tous les officiers généraux compose l'état-major général de l'armée. Un état-major particulier est en outre attaché à chacune des divisions militaires et des brigades actives.

Les lieutenants généraux commandent, à l'intérieur, des divisions militaires dont la circonscription embrasse plusieurs départements. Quelques-uns font partie des comités consultatifs de l'infanterie et de la cavalerie, de l'artillerie et des fortifications; d'autres sont employés, en qualité d'aides de camp, auprès du roi ou des membres de sa famille.

Le nombre des aides de camp du roi et des princes est fixé par le ministre de la guerre. On en compte dix auprès du roi, quatre auprès du prince royal; ils sont distingués des autres officiers par l'aiguillette et le pantalon écarlate. Leur solde est à la charge du roi. On leur confie souvent des commandements, et plusieurs ont versé leur sang en Afrique. On a encore choisi dans toutes les armes, parmi les chefs de bataillon, les chefs d'escadron et les capitaines, douze officiers d'ordonnance du roi qui conservent l'uniforme des corps auxquels ils appartiennent en y ajoutant les aiguillettes.



Les maréchaux de camp sont aux lieutenants généraux ce que les sous-préfets sont aux préfets dans l'administration civile, et la plupart commandent des départements ou des brigades.

L'antique dignité de maréchal de France, supprimée par la convention, a été

rétablie par Napoléon. La loi du 4 août 1839 pose en principe qu'il y aura seulement six maréchaux de France en temps de paix, et qu'il pourra y en avoir douze en temps de guerre. C'est parmi eux que le roi choisit ordinairement le gouverneur des Invalides, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le commandant en chef de la garde nationale parisienne, et souvent des ministres et des ambassadeurs. L'insigne de leur dignité est un bâton de soixante centimètres de long sur neuf centimètres de diamètre, recouvert de velours bleu de roi, brodé en relief, et entouré d'un cercle d'or à chaque extrémité. L'un de ces cercles porte le nom du dignitaire, l'autre cette devise : *Terror belli, decus pacis.* Deux bâtons d'azur sont placés en sautoir derrière leurs armoiries.

Un habit bleu de roi boutonnant droit sur la poitrine et brodé en or sur les tailles, une culotte blanche, un chapeau à plumes, une ceinture à ganses, des bottes à l'écuyère, tel est le grand uniforme de tous les officiers généraux; seulement les maréchaux de camp portent deux étoiles sur leurs épaulettes à graine d'épinards ; les lieutenants généraux trois étoiles, et les maréchaux deux bâtons en croix.

L'entrée d'un maréchal de France dans une place de guerre dont il a le commandement, annoncée officiellement, offre un spectacle des plus imposants. Un escadron vient à sa rencontre à un quart de lieue des glacis et l'escorte jusqu'à sa demeure; les trompettes sonnent la marche, le canon retentit treize fois, la garnison prend les armes. Le commandant de la place le reçoit à la barrière, les maires et adjoints l'attendent chez lui; les cours et tribunaux s'y rendent en corps, et une garde d'honneur est placée près de sa personne.

La réunion de plusieurs divisions sous un seul chef, maréchal de France ou lieutenant général, compose soit une armée, soit un corps d'armée, soit une aile, un centre d'armée ou une réserve.

Les membres de l'état-major commandant les divisions et les brigades ont mission d'assurer en tous points, dans les troupes sous leurs ordres, l'exécution des règlements de police et de discipline, d'administration et d'instruction. Le chef d'état-major transmet les ordres du général, tient la clef de la correspondance et des opérations, communique l'impulsion aux troupes. Le général en chef, dépositaire responsable du sort des soldats et de celui de la patrie, tenu d'embrasser d'un seul regard l'ensemble et les détails, est le centre d'où le mouvement rayonne, la tête qui dirige le bras, le foyer de l'activité militaire.

Certes, aucun poste n'exige de plus hautes capacités ; et pour s'y maintenir, même sans éclat, il faut une énergie et des talents peu communs. Aussi de quelle vénération l'on entoure ceux qui ont marché à la tête de nos troupes en Autriche, en Russie, en Prusse, en Champagne, hélas! Quelle admiration l'on éprouve pour ces braves qui, après avoir conquis l'Europe et défendu nos frontières, se sont délassés des fatigues de la guerre par celles de la vie politique ! avec quel empressement le pouvoir leur demande des conseils sur l'organisation des corps, l'administration de l'armée, la direction du service! avec quelle avidité on les écoute raconter leurs campagnes, et quelle noble émulation leur exemple inspire à nos jeunes généraux ! On fait à ceux-ci l'injure de manquer de confiance en eux ; on

n'ose espérer que l'avenir égale jamais la splendeur du passé. Comparez cependant les vieux compagnons de Napoléon avec les généraux de la génération contemporaine, et le parallèle sera peut-être à l'avantage de ces derniers. Vous verrez à la tête des légions de la grande armée des hommes d'un vaste talent naturel, d'une bravoure surhumaine, et dont l'Empereur exigeait plus d'obéissance que de spontanéité; vous verrez la plupart peu savants en théorie, mais développés par la pratique, rarement appelés à concevoir, souvent sublimes dans l'exécution. Nos généraux n'ont point hanté tant de champs de bataille que leurs prédécesseurs, mais ils savent ce que ceux-ci pressentaient; ils possèdent à fond tout ce que donne l'étude, tout ce que l'instruction ajoute au génie. Riches d'idées, altérés d'application, une fois sur le terrain, ils étonneront le monde par les combinaisons les plus hardies. Les fruits de leurs méditations n'attendent pour mûrir que les premiers feux des combats.

CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR.

Le corps royal d'état-major, formé par la fusion de celui des ingénieurs-géographes avec des officiers instruits de toutes armes, est sous la direction immédiate des hauts dignitaires dont nous venons de parler.

Le cadre en est fixé, pour le pied de paix comme pour le pied de guerre, à cinq cent soixante officiers, savoir :

Trente colonels ;
Trente lieutenants-colonels ;
Cent chefs d'escadron ;
Trois cents capitaines ;
Cent lieutenants [1].

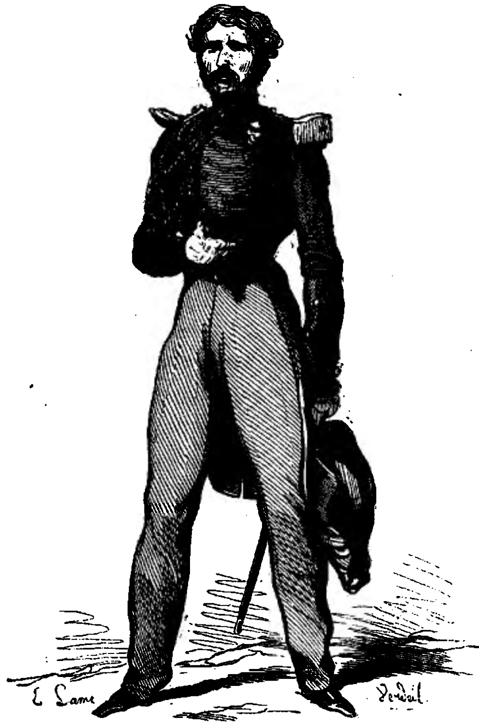
A quoi sert, direz-vous, ce nombre prodigieux d'officiers sans troupe? L'état-major n'est-il point une arme exclusivement réservée aux favoris et aux protégés, une superfétation nuisible à l'armée et onéreuse au budget? La constitution de ce corps, au contraire, en ouvre l'entrée à tous. Le moindre soldat, en passant les examens requis, peut entrer aux écoles où se recrutent les officiers d'état-major. Ce corps forme un faisceau de lumières, d'idées, de connaissances, qui éclairent le jugement et fixent l'indécision des chefs. « On peut le regarder, dit Rocquancourt, comme les yeux et les jambes des généraux. » La multiplicité des fonctions de ces cinq cent soixante officiers démontre l'étendue de leur savoir, la variété de leur aptitude, l'utilité de leurs services. Une quinzaine, à la disposition du ministre des affaires étrangères, remplit dans les ambassades une mission analogue à celle d'attachés. Sept composent l'état-major du ministre de la guerre ; six autres, sous la présidence d'un colonel de l'arme, adjoints à la commission scientifique de

[1] Ordonnances des 6 mai 1818, 10 décembre 1826, 22 février 1831, 23 février 1838.



OFFICIER D'ETAT-MAJOR.

l'Algérie, étudient la géologie et les ruines, les bouleversements du sol et ceux des cités. Une centaine servent d'aides de camp ou d'officiers d'ordonnance au roi, aux princes, aux maréchaux et généraux ; le reste est réparti dans l'état-major de l'armée d'Afrique, dans la brigade topographique, dans les bureaux des divisions militaires et au ministère de la guerre. Les officiers d'état-major ne demeurent jamais inactifs. Après avoir créé le corps dont ils font partie par des occupations diverses et peu déterminées, on a soin de créer pour eux des occupations ; et comme ils approchent des puissances, ils savent toujours démontrer la nécessité de se faire envoyer en mission dans une contrée quelconque, auprès d'un empereur, d'un roi, d'un vayvode, d'un pacha, du sultan ou du schah de Perse.



Peu d'officiers ayant survécu aux derniers désastres de l'Empire, le général Gouvion-Saint-Cyr provoqua la création d'un corps destiné à fournir des chefs d'état-major et des aides de camp : ainsi fut constitué le corps royal d'état-major. Pour lui arranger une spécialité, on rogna la part de l'artillerie et du génie. On exigea des candidats la connaissance de la statistique, de l'histoire, de la géographie et du dessin ; on voulut qu'ils fussent capables de lever des plans, de faire des reconnaissances, d'asseoir et de fortifier des camps, d'attaquer et de défendre des places, de suivre avec les intendants les détails de l'administration [1]. C'est donc à tort qu'on accuse les officiers d'état-major d'ignorance présomptueuse et de pompeuse frivolité. Dans les hautes régions qu'ils occupent, la vanité française se développe chez eux à un degré qui peut choquer l'homme modeste, mais leur mérite et leur instruction n'en sont pas moins incontestables.

Tous les officiers d'état-major sortent de l'école d'application ; mais ils y sont arrivés soit par l'école de Saint-Cyr, soit par l'école polytechnique, ou bien ce sont de simples sous-lieutenants de toutes armes qui ont acquis les connaissances nécessaires pour se présenter au concours. Ces éléments divers ne se confondent

[1] Ordonnance du 6 mai 1818.

point ; aucun corps de l'armée n'est moins homogène ; la camaraderie y est presque nulle ; n'étant jamais réunis en troupes, membres du seul corps dont le cadre n'admet point de soldats, les officiers d'état-major n'ont point d'occasion de fraterniser. Le frottement du monde use les nuances distinctives de leurs caractères, sans qu'une existence commune les empreigne d'une couleur uniforme. Chacun d'eux suit isolément sa route, allant où la Fortune l'appelle, sans s'inquiéter du sort de ses collègues.

L'ordonnance du 23 février 1833 exige que tous les officiers d'état-major, avant de parvenir au grade de capitaine, servent deux ans dans l'infanterie, et deux ans dans la cavalerie ; elle ajoute qu'ils pourront être envoyés à la suite, pendant une autre année, dans l'artillerie ou le génie ; mais cette condition facultative n'est jamais accomplie. C'est dans les régiments d'infanterie et de cavalerie que débutent les lieutenants d'état-major, et ils auraient sans doute des droits à la reconnaissance des officiers dont ils allégent le service. Ceux-ci pourtant, les ingrats ! n'éprouvent que de l'envie à l'égard de leurs confrères provisoires. « Heureux jeunes gens ! se disent-ils ; de brillantes missions leur sont réservées ; ils parviendront vite et sans peine, tandis que nous végéterons obscurément. »

Isolés par leur position, les lieutenants d'état-major délaissent la société des officiers de troupe qui les jalousent, pour se lancer dans le monde, où ils brillent par leur élégance, leurs grâces, leur sémillante galanterie ; ils peuvent être, aux termes de l'ordonnance institutive, distraits des corps dès l'expiration de la seconde année, si l'on juge leur présence utile ailleurs : aussi mettent-ils tout en œuvre pour quitter le régiment dans le plus bref délai, ou y rester du moins comme capitaines à la suite.

Les officiers d'état-major enrôlés dans la brigade topographique obtiennent généralement d'être affranchis du stage dans les régiments. La loi les en exempte dans le cas où ils montreraient une capacité spéciale pour les travaux géodésiques[1] ; et avec quelques protections ils démontrent sans peine qu'ils sont prédestinés à la topographie par leurs dispositions naturelles.

La brigade topographique travaille assidûment, depuis un temps immémorial, à cet ouvrage de Pénélope, appelé la *carte de France*. Les membres qui la composent passent la belle saison à la campagne, autant pour faire *des levées à la boussole*, que pour jouir des plaisirs champêtres et de l'hospitalité des châteaux. Quiconque les verrait dans la plaine, avec leurs cartons, leurs crayons, leurs instruments de mathématiques, les prendrait pour des artistes, sans les éperons jaunes dont leurs bottes sont invariablement armées. C'est tout ce qu'ils conservent de leur uniforme, momentanément échangé contre une blouse et un chapeau de paille. L'hiver les ramène à Paris ; ils rentrent au ministère comme les abeilles à la ruche, rapportant pour butin des plans ébauchés qu'ils achèvent de rendre dignes de cette magnifique carte de France, qui, dans son ensemble, doit éclipser celle de Cassini.

[1] Ordonnance du 23 février 1833, titre III, art. 12.

La brigade topographique comprend des lieutenants et des capitaines. Les premiers, au bout de quatre années, sont assimilés à ceux qui ont passé le même espace de temps dans les régiments, et peuvent également prétendre aux fonctions de capitaines d'état-major ou d'aides de camp.

On se représente ordinairement les aides de camp comme des adolescents pimpants et légers. Il en est sans doute d'à peu près conformes au modèle tracé dans les vaudevilles : héros des salons, rois de la danse, joyeux convives, lions de nos boulevards, et partageant involontairement l'opinion du monde sur leur bonne mine. Mais quoique quelques jeunes gens doivent une élévation phénoménale à l'influence de leur entourage ou à la supériorité de leur mérite, la plupart des aides de camp ont atteint la maturité.



Les aides de camp sont les plus impopulaires de tous les officiers. L'un d'eux passe, élégant, empanaché, caracolant. Son habit bleu de roi est orné d'aiguillettes en or mat, et son bras paré d'un éclatant brassard [1]. Vous croyez qu'on va l'admirer? Nullement. « Allons, v'là encore un traîneur de sabre ! c'est dans les antichambres qu'il a ramassé ses grades, » disent les ouvriers du faubourg, en regardant de travers celui qui leur semble une incarnation de l'aristocratie. On lui rendrait plus de justice si on le voyait sur une autre scène. Une bataille se prépare : l'aide de camp parcourt le pays ennemi, en dresse le plan, prend des renseignements statistiques indispensables à la sécurité de l'armée ; les combattants s'ébranlent, la fusillade s'engage, et voilà l'aide de camp lancé au galop, passant et repassant devant les lignes, intrépide messager du général.

A vrai dire, l'aide de camp est largement dédommagé des périls qu'il affronte. Il est en relief ; il sera le premier cité au rapport, que d'ailleurs il rédige lui-même. Son général le prônera, le recommandera, le *portera* pour la décoration. Le brillant officier qui, exposé au feu des deux armées, courait devant le front des régiments, récoltera une ample moisson de gloire, tandis que personne ne songera à l'obscur

[1] Or et rouge pour les lieutenants généraux ; or et bleu pour les maréchaux de camp.

capitaine d'infanterie, battu pendant de longues heures par un ouragan de balles et de mitraille.

L'aide de camp est le secrétaire, et souvent le confident de son général. Dans les tournées d'inspection, c'est lui qui reçoit les placets, pétitions et réclamations des vieux officiers aspirant à l'avancement ou à la retraite.



Son crédit est en raison inverse de son indépendance. Nous félicitons toutefois celui qui la conserve, au risque de déplaire à son chef et de ne jamais être ni l'écuyer tranchant de la maison, ni le Sigisbé de madame la générale.

Les officiers d'état-major attachés aux divisions militaires transmettent les ordres à la place, et régularisent les mouvements des troupes dans le ressort de la division; fonctions quasi-pacifiques qui tendent à les mettre sur la ligne des bureaucrates.

Il y a dans chaque division importante, outre l'aide de camp attaché à la personne du lieutenant général commandant, un chef et trois ou quatre capitaines d'état-major, tant de première classe que de deuxième. La première division, dont le siége est à Paris, et dont la circonscription embrasse sept départements, occupe seule trente-deux officiers. Ces privilégiés réunissent les honneurs de l'état militaire aux avantages des emplois civils les plus élevés. La décoration étincelle sur leur poitrine; leur vie est un perpétuel enchaînement de fêtes et de plaisirs. En rapport avec l'élite de l'oligarchie parisienne, ils se consolent aisément de ne tenir que la plume et de ne pas s'être fait tuer au service de la patrie.



OFFICIER D'ETAT-MAJOR



INTENDANT MILITAIRE.

Les officiers d'état-major disséminés dans les autres divisions pactisent avec la société bourgeoise, prennent les habitudes de la localité, épousent une femme du cru, fréquentent les bals et les soirées musicales, et l'inscription placée sur leur tombeau, si elle ne fait mention d'aucune action d'éclat, rappelle du moins qu'ils furent bons pères, bons époux et bons citoyens.

Dans cette catégorie peu voyante, mais honorable, rentrent les officiers d'état-major employés au *Dépôt de la guerre*. Cette fraction du ministère de la guerre est partagée en cinq sections, dont les travaux cadrent avec la nature des études de l'état-major. La première s'occupe de la carte de France et de tous les travaux géodésiques et topographiques qui s'y rapportent; la seconde trace des cartes, grave, dessine et dresse des plans. Les archives depuis la campagne de 1792 sont dans les attributions de la troisième; la quatrième recueille les matériaux de la statistique militaire, tant en France qu'à l'étranger. La bibliothèque, l'administration intérieure du dépôt, les archives antérieures à la révolution, les cartes manuscrites et gravées, l'imprimerie, le mobilier, sont du ressort de la dernière section.

INTENDANCE MILITAIRE, COMMIS ENTRETENUS DE L'INTENDANCE, FONCTIONS DES INTENDANTS EN TEMPS DE PAIX ET DE GUERRE.

Chargée de la partie administrative de l'armée, l'intendance prend les soldats à leur entrée au service, et ne les abandonne qu'après leur mort ou leur libération. C'est elle qui les paye, les équipe, leur fournit des habits, des armes, des chevaux; leur ouvre l'asile des casernes et des hôpitaux. Délégués directs du ministère de la guerre, indépendants des généraux, auxquels ils ne sont soumis qu'en cas de besoins imprévus, les fonctionnaires de l'intendance distribuent parmi les troupes l'argent du trésor public, et entretiennent le mouvement et la vie dans l'immense corps de l'armée. Voyez comme leurs travaux sont divers, nombreux, compliqués! Déterminer les droits des troupes aux prestations en deniers et en nature; surveiller la gestion des conseils d'administration des régiments, et des officiers comptables des différents services administratifs;

Ordonnancer toutes les dépenses militaires, sauf celles de l'artillerie et du génie, et celles dont le ministre se réserve l'ordonnancement direct;

Appliquer les dispositions restrictives des règlements;

Dresser les procès-verbaux pour expertises, enquêtes, ventes, adjudication publique des fournitures de chauffage, d'éclairage, etc.;

Instruire en première instance les demandes de pensions militaires;

Constater les prestations de serment;

Remplir les fonctions de commissaire près les conseils de révision, de recrutement, et les tribunaux militaires de révision;

Aux armées, veiller au service du trésor et des postes, administrer le pays conquis, frapper et lever les contributions, servir d'officiers de l'état civil pour les militaires sans troupes.

Les intendants portent un habit bleu orné de feuilles d'acanthe en argent. Quand ils passent des revues sur le terrain et aux quartiers, ils se coiffent, dans ces occasions solennelles, d'un chapeau à plumes noires, et les deux étoiles de maréchal de camp brillent sur leur ceinture bleue et argent. Dans les revues, sur le terrain, ils constatent l'effectif de la troupe au moment de son départ ou de son arrivée dans une garnison nouvelle; ils s'assurent de la présence des soldats, de la réalité des mutations, de la réception de toutes les prestations accordées par les règlements, de l'état des hommes et des chevaux. Dans les revues de quartier, ils descendent jusqu'aux plus minutieux détails, et se font ouvrir les sacs des soldats pour voir s'il s'y trouve, conformément aux règlements, un étui, une brosse à habits, un peigne, trois aiguilles, etc. Ce sont eux encore qui vérifient et arrêtent, pour en faire un rapport au ministre, les comptes présentés par tous les corps. Ils examinent si l'emploi des fonds a été utile et judicieux, si les prix et qualités des objets achetés remplissent les conditions déterminées par les tarifs.

Ces détails multiples étaient confiés sous l'empire à deux corps, l'*inspection aux revues*, et le *commissariat des guerres*. L'un avait dans ses attributions la solde et la vérification des comptes; l'autre, les subsistances, le casernement, les hôpitaux, le campement, etc. L'utilité de ce dernier corps augmentait durant l'état de guerre, tandis que le premier, par la nature même de ses fonctions, avait moins d'importance en campagne qu'à l'intérieur. Tous deux, réunis aujourd'hui [1], forment l'intendance militaire, qui comprend :

Vingt-cinq intendants;
Soixante-quinze sous-intendants;
Quarante adjoints de première classe;
Trente-cinq de seconde.

Il y a par division un intendant militaire et un ou plusieurs sous-intendants. Sous leurs ordres immédiats sont les commis entretenus de l'intendance, et les employés des services administratifs suivants, que nous détaillerons à la place qu'ils occupent dans la classification :

Service des hôpitaux;
— des subsistances militaires;
— du chauffage et éclairage;
— de l'habillement;
— du campement;
— du casernement;
— des lits militaires;
— de la remonte générale;
— des transports et convois militaires.

[1] Ordonnances des 29 juillet 1817, 10 juin 1835, et 27 août 1840.

Les commis entretenus, nommés par le ministre de la guerre, sont au nombre de deux cent quatre-vingts :

Trente de première classe;

Cent et un de deuxième classe;

Cent quarante de troisième [1].

Ils sont employés dans les bureaux à des travaux de rédaction, d'écritures, d'examen, de vérification; ils classent, tiennent et gardent les archives. Rarement vêtus de l'uniforme qu'ils ont droit de porter, ils font cependant partie de l'armée. La plupart ont été choisis parmi les sous-officiers âgés de moins de trente-cinq ans, et ayant deux ans de grade. Ils peuvent être appelés à suivre l'armée, mais ils ne reçoivent ni indemnité de logement, ni gratification d'entrée en campagne.

Le service des bureaux de l'intendance comprend, en outre, des commis auxiliaires pris parmi les soldats, ou les jeunes gens âgés de moins de trente ans, et qui ont satisfait à la loi sur le recrutement. Quand ces employés appartiennent à un régiment, ils continuent à porter l'uniforme de leur corps.

Les intendants militaires sont appelés à exprimer leur opinion personnelle sur les candidats qui désirent entrer dans l'intendance ou aspirent aux emplois de trésorier, capitaine d'habillement et major. Ils proposent pour l'avancement, la décoration ou la retraite, les sous-intendants, adjoints, commis entretenus, dont ils ont apprécié le zèle et la capacité durant le cours de leur inspection.

Le rôle de l'intendance semble au premier abord assez pacifique, et certains vieux militaires murmurent de ce que les grades d'intendant, sous-intendant et adjoint soient assimilés à ceux de maréchal de camp, colonel, lieutenant-colonel, chef d'escadron et capitaine. On reproche à ces fonctionnaires semi-civils de se montrer trop avides d'honneurs militaires; mais, quelle que soit l'exagération de leurs prétentions, ne contribuent-ils pas autant que les soldats à la défense du pays? ne se recrutent-ils pas dans les rangs de l'armée active [2]? n'accompagnent-ils pas les troupes en campagne? n'ont-ils pas besoin d'autant de présence d'esprit que de courage, de force d'âme que de vigueur corporelle, pour résister aux fatigues, aux marches, à l'insomnie? ne leur faut-il pas suivre l'état-major, prévoir les besoins, rassembler, ménager, improviser des ressources, présider aux distributions, conduire des convois à travers les lignes ennemies, parcourir le champ de bataille pour faire relever les blessés, s'exposer à la mort pour secourir les mourants? Leurs dangers ne sont-ils pas en raison directe du puissant intérêt qu'ont les ennemis à affamer nos troupes? n'ont-ils pas à redouter les attaques imprévues, les embuscades sournoises, les engagements partiels, plus terribles souvent que les batailles rangées? Pourquoi donc ne participeraient-ils pas à la gloire, puisqu'ils participent

[1] Ordonnances des 23 septembre 1840 et 28 février 1833.

[2] Les adjoints de deuxième classe sont choisis parmi les capitaines, et les sous-intendants de deuxième classe parmi les lieutenants-colonels. L'ordonnance du 11 décembre 1830 a créé un cadre de remplacement composé de trois candidats pour le grade de sous-intendant, et de quatre pour celui d'adjoint. Ils portent le titre de leur emploi, en attendant qu'ils en remplissent les fonctions.

aux périls? Soldats administrateurs, non moins préoccupés parfois du soin de leur défense personnelle que des besoins de l'armée, ils sont loin de mériter le dédain de leurs compagnons d'armes et l'injuste indifférence que leur témoigne un public incomplétement initié à la connaissance de leurs pénibles et honorables fonctions.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES, COMMANDANTS DE PLACES, MAJORS, ADJUDANTS, SECRÉTAIRES-ARCHIVISTES.

Si, dûment muni d'une autorisation du ministre, vous montez dans les combles de l'hôtel des Invalides, vous y trouverez les plans en relief de la plupart de nos places fortes. Là sont les villes de Flandre et d'Alsace, dont les arides glacis contrastent avec la verdure riante des environs, dont les murs s'élèvent au milieu de campagnes fleuries. Là se dressent les forteresses des Pyrénées et de la Franche-Comté, protégées par l'art et la nature, hérissées de redoutes et de rochers. L'aspect de ces miniatures étonne, et peu à peu, en suivant de l'œil les longues lignes des esplanades, les angles des bastions, les contours des demi-lunes, les escarpements des fossés, vous croyez voir les images grandir jusqu'à ce qu'elles atteignent les proportions des modèles. Vous vous représentez ces formidables remparts battus en brèche par le canon ennemi, grêlés par les bombes, garnis de défenseurs non moins inébranlables qu'eux. S'il fallait repousser une agression injuste, nous pourrions, soyez-en sûrs, aller chercher l'étranger sur son territoire, voir s'il y a encore un grand chemin qui mène à Austerlitz, car nous laisserions derrière nous de bonnes gardiennes de pierre, et des hommes de fer pour les défendre ou mourir.

Il en est des places fortes comme de ces armures impénétrables qui n'avaient pourtant de valeur qu'autant qu'un preux chevalier les endossait. Aussi les officiers attachés au service des places sont-ils presque tous d'anciens militaires, criblés de cicatrices, éprouvés par de longs travaux, auxquels on accorde ce poste de confiance, moins pour les récompenser que pour utiliser leur expérience. On en compte deux cent soixante-sept, savoir :

Cent sept commandants ;

Onze majors ;

Douze adjudants ;

Trente-sept secrétaires-archivistes.

Quoique confié à des hommes que l'âge rend impropres au service actif, l'emploi de commandant de place est loin d'être une sinécure. Chef responsable, chargé du maintien de l'ordre et de la conservation des fortifications, c'est lui qui répartit les troupes de la garnison dans les différents postes, qui concourt avec le sous-intendant à l'établissement des troupes dans les casernes, qui inspecte tous les terrains et bâtiments militaires, forts, redoutes, arsenaux, magasins, prisons, portes,

casemates, etc. Esclave de ses devoirs, il ne peut coucher hors des barrières, ni franchir de jour le rayon d'investissement sans l'autorisation *ad hoc* du commandant de la division. Toutes les feuilles de route, toutes les permissions qu'accordent les chefs de corps sont visées par lui. Les demandes et réclamations des retraités domiciliés en la place sont transmises au ministre par son intermédiaire, et avec l'expression de son opinion personnelle sur l'objet de la pétition. Deux rapports qu'il expédie journellement, l'un au commandant de la division, l'autre au maréchal de camp, rendent compte de la réception des lettres, des mutations de troupes, du passage des maréchaux de France, généraux, ambassadeurs, préfets, princes et autres personnages marquants ; du prix courant des grains, de tous les événements enfin qui peuvent intéresser le service. La tranquillité publique, la bonne harmonie entre les citoyens et les soldats dépendent de sa sagacité. Il doit baser sa conduite sur une connaissance approfondie du caractère des habitants et de l'esprit de la garnison, et se concerter avec les autorités civiles pour faire observer les lois. Une autre connaissance qui ne lui est pas moins nécessaire, c'est celle de la place. Il en prévoit sans cesse l'attaque, il en étudie les ressources; il sait comment prévenir la disette de vivres et de munitions ; il connaît le nombre d'hommes en état de porter les armes ou de servir comme ouvriers; il a déjà rédigé son plan de défense, examiné le terrain, désigné à chacun son poste : que les ennemis paraissent, et les artilleurs seront à leurs pièces, les fantassins aux glacis, les cavaliers prêts à sabrer les assiégeants dans les sorties. Alors le commandant de place sera transformé en dictateur suprême. Les autorités administratives et judiciaires lui obéiront; les directeurs de l'artillerie et du génie, les sous-intendants militaires, agiront sous sa direction ; il assumera sur sa tête la responsabilité de toutes les mesures. Son avis aura force de loi dans le conseil de guerre, et les officiers supérieurs conserveront seulement le droit de constater leur opposition sur le registre des délibérations. Ne sait-on pas que, dans toutes les circonstances difficiles, pour les forteresses comme pour les empires, le seul moyen de salut est l'unité de pouvoir et d'action?

Communément le commandant de place a fait les campagnes de l'Empire, voire même de la République. Aussi léger d'argent que chargé de famille, contraint par son âge à renoncer à l'avancement, il accepte volontiers un emploi honorable, qui augmente le taux de sa retraite et l'exempte de déplacements onéreux. Son bon sens naturel compense son défaut d'instruction théorique ; il parle peu, mais avec une correction suffisante, qu'on ne retrouve pas toujours dans son orthographe. Ses mœurs de bivouac ont été tempérées par la fréquentation des hautes classes. Dans le monde, il ne joue pas, et accepte rarement des invitations que sa position pécuniaire ne lui permettrait pas de rendre. Il appréhende la dépense, et craint pour ses filles le sort de celles de son prédécesseur. Pauvres orphelines ! elles avaient en partage la jeunesse, la beauté, la vertu, cette trinité de trésors célestes ; Tant qu'a vécu leur père, elles ont vu tous les salons s'ouvrir pour elles, tous les jeunes gens les entourer d'hommages ; elles ont été conviées à toutes les fêtes, à tous les bals, à tous les plaisirs, et maintenant que leur unique soutien a retrouvé ses

frères d'armes au tombeau, laissant pour tout héritage le souvenir de sa loyauté, elles végètent tristement dans une solitude forcée. En vain leur père avait acheté le droit de vivre en exposant mille fois sa vie, elles sont redevenues ce qu'elles auraient été s'il n'avait jamais quitté la chaumière de ses ancêtres, d'humbles ouvrières qu'on délaisse, tout en les plaignant.

Ce n'est point dans les cercles, où il s'ennuie, c'est chez lui qu'on peut observer le commandant de place. En pénétrant dans son salon, vous vous concilierez tout d'abord sa bienveillance, si vous faites l'éloge du portrait qui le représente en grand uniforme ; c'est l'œuvre de sa fille aînée, élève de la maison royale de Saint-Denis. Remarquez dans un coin ce coffre de bois cerclé de fer, qui renferme les clefs des poternes, vannage, écluses, aqueducs et autres ouvertures de la place. Les clefs des portes qui s'ouvrent chaque jour y sont déposées le soir, chacune dans un sac de cuir, sur lequel le nom de la porte est inscrit. Si le temps est beau, le vieux soldat sera dans le jardin que lui prête le gouvernement ; vous l'apercevrez sous une tonnelle, dépouillé de tous ses insignes, vêtu d'une blouse, cachant sous un large chapeau de paille ses cheveux taillés en brosse, à la mode de la *vieille*. Il fume philosophiquement sa pipe, et épie d'un regard paternel la végétation de la salade et des choux qu'il a plantés.

Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonne plus que Mars soit jardinier.

A la parade, il a changé de face : revêtu de son grand uniforme, droit et robuste comme à vingt-cinq ans, portant avec orgueil une décoration obtenue après dix ans de campagnes, il paraît fièrement devant le front des troupes de la garnison, et les soldats s'écrient en l'admirant : « Dieu de Dieu ! ça devait faire un fameux troupier ! »

Les commandants de place ont sous leur autorité des majors chargés de diriger les détails de service à Thionville, Strasbourg, Besançon, Lyon, Toulon, Brest, Lille, Bayonne, Perpignan, Alger et Constantine. Dans les autres places fortes, les fonctions des majors sont remplies par les seuls adjudants. Les secrétaires-archivistes s'occupent de la correspondance et de l'expédition des ordres. Tous les soirs, une heure après la fermeture des portes, ils font un relevé des rapports de tous les portiers-consignes sur les étrangers entrés dans la place. Même en temps de paix, quand ils ne tiennent pas la plume au conseil de guerre, ils ont à rédiger des volumes de rapports, états et situations ; rapport général quotidien, registre du service de la place ; situation détaillée qu'on envoie tous les cinq jours aux commandants de la division et du département ; état mensuel des déserteurs, état des extinctions survenues dans l'ordre de la Légion d'honneur et dans l'ordre de Saint-Louis ; rapports trimestriels sur la conduite des troupes ; états des corps de garde, des marrons de chauffage et d'éclairage, des officiers et employés logés dans les bâtiments militaires. Les secrétaires-archivistes sont nécessairement les plus lettrés de l'état-major des places, et, comme tels, ils coopèrent souvent à la rédaction du journal de la localité.

INFANTERIE.

C'est dans l'infanterie, composée aujourd'hui de soixante-quinze régiments de ligne et de vingt-quatre d'infanterie légère, c'est dans cette nation des camps, comme a dit M. de Barante, que nous examinerons le soldat; mais n'attendez de nous ni analyse des règlements, ni description des uniformes. Les lois et ordonnances régulatrices du service intérieur ont été consignées dans des livrets qui sont entre les mains de tous les officiers; quant aux uniformes, l'*Annuaire militaire* les indique en détail, sans omettre ni retroussis, ni passepoils, ni pattes de parements, ni soutaches, ni brides d'épaulettes. Nous nous estimons donc heureux de pouvoir vous faire grâce de ces explications techniques, pour vous entretenir des mœurs militaires et de l'aspect des casernes.

Observons d'abord un régiment en bataille : les trois bataillons sont placés sur une seule ligne; les fusils étincellent au soleil comme les barreaux d'une grille d'argent. Le bleu foncé des habits fait ressortir l'éblouissante blancheur des buffleteries. La garance des pantalons forme, au-dessus du sol, comme une longue barrière écarlate. En avant, au milieu, chevauchent le colonel, le lieutenant-colonel et le commandant du premier bataillon, ayant à leur droite les tambours, les sapeurs, la musique, les clairons des voltigeurs, tout le belliqueux orchestre dont les vibrations retentissantes surexcitent et soutiennent les courages. A la droite de chaque bataillon sont les grenadiers[1], reconnaissables à leurs épaulettes de laine rouge, à leurs sabres-poignards, aux mouches dont leurs mentons sont parés. Ce sont des soldats d'élite, qui servent depuis six mois au moins, et auxquels leur bonne conduite et leur taille[2] assurent cinq centimes de haute paye quotidienne, la garde d'honneur du drapeau, et l'exemption des corvées autres que celles de la compagnie. A la gauche du bataillon se tiennent les voltigeurs, prêts à s'éparpiller en tirailleurs dans le champ de manœuvres. Entre les grenadiers et les voltigeurs, nous apercevons la masse des fantassins, le *profanum vulgus*, les chasseurs, ou plus vulgairement les *tourlourous*, soldats affranchis de l'honneur de porter le sabre-poignard, arme si éminemment utile en campagne, pour couper de la viande ou du bois. Que ces bataillons se divisent en pelotons, qu'ils se forment en carré, qu'ils s'allongent en colonne, et nous admirerons la précision, la promptitude, l'homogénéité compacte de leurs mouvements. Ce sont des figures géométriques qui marchent, des lignes droites qui, remuant tous leurs points à la fois, se combinent en angles divers. Pour apprécier convenablement la sublimité de ces manœuvres régulières, songeons que la présence de l'ennemi ne troublerait point

[1] Appelés carabiniers dans l'infanterie légère.
[2] 1 mètre 73 centimètres.

leur ordre inflexible. Au milieu de la mêlée comme au Champ de Mars, on dirait aux soldats : Marchez! et ils marcheraient, modérant leur enthousiasme, pliant leur impétueuse ardeur aux sévères exigences de la tactique. On leur dirait : Allez vous faire tuer! ils répondraient comme le colonel Schwardin à Kléber : « Oui, mon général ; » et ils mourraient à leur poste.

Les fonctions des deux espèces d'infanteries, dans les batailles, étaient autrefois différentes. L'une s'avançait comme une muraille vivante ; l'autre fournissait d'agiles et audacieux tirailleurs ; elles ne se distinguent plus que par des détails d'uniforme. Les régiments, classés par armes et numéros, se subdivisent en bataillons, au nombre de trois, et en compagnies, sections et escouades. Dans les manœuvres, chaque bataillon est partagé en quatre divisions, huit pelotons, seize sections et trente-deux demi-sections.

La composition des régiments d'infanterie de ligne et d'infanterie légère est réglée par les ordonnances du 27 février 1825 et 7 mai 1831. On a successivement créé depuis l'infanterie d'Afrique, les corps des zouaves, la légion étrangère, et enfin les tirailleurs de Vincennes ou chasseurs à pied.

Ce corps de création nouvelle, dont l'organisation s'étendra peut-être un jour à toute notre infanterie, nécessite une mention spéciale. La première compagnie-modèle avait été formée par M. le général comte d'Houdetot. Une ordonnance du 28 août 1839 constitua définitivement les tirailleurs de Vincennes en un corps isolé, composé aujourd'hui de dix bataillons, chacun de mille hommes; n'étant pas réuni en régiments, il n'a, jusqu'à présent, ni colonels, ni lieutenants-colonels, ni majors ; ses détails de comptabilité sont confiés aux capitaines d'habillement.

Chaque régiment d'infanterie a fourni pour le corps des chasseurs à pied cent vingt et un hommes, petits, lestes, vigoureux, presque tous indigènes des montagnes de la Corse, de la Gascogne et du Béarn. Quand ils parurent pour la première fois à Paris, en avril 1841; quand, le 4 mai, ils reçurent le drapeau des mains du roi sur la place du Carrousel, on loua unanimement leur tenue martiale, leur agilité, leur aisance et leurs barbes à la Richelieu. Leur uniforme est commode et d'une élégance sévère ; la capote, en gros drap bleu, est froncée à la ceinture; les épaulettes sont vertes avec torsades ; le pantalon, en drap bleu, à plis, se boutonne par devant et par derrière ; les buffleteries, le sac, la giberne et le schako sont noirs. En marche ou en campagne, ils s'enveloppent d'un manteau en toile vernie, dont le large capuchon leur donne l'air de pénitents. La giberne est suspendue au ceinturon, autour duquel elle peut tourner horizontalement. Les mouvements les plus brusques ne dérangent point leur sac, dont les bretelles sont accrochées au ceinturon, au moyen de deux petites courroies. S'il est vrai que la vivacité





INFANTERIE.

Nouvel uniforme, 1842.

soit l'une des qualités des soldats français, cet uniforme a l'avantage de la favoriser, en laissant aux membres toute leur liberté d'action.

Les carabines des chasseurs à pied sont intérieurement cannelées en hélice, ce qui communique au projectile un mouvement de rotation. La balle bouche hermétiquement le canon, au fond duquel, lorsqu'on charge, elle est aplatie par un vigoureux coup de baguette. Les carabines sont à percussion, et portent à deux cent cinquante mètres. La baïonnette-poignard, imaginée par M. le commandant d'artillerie Thiéry, est une arme des plus formidables.

Les premiers chasseurs à pied avaient combattu en Algérie, et reçu des Arabes le surnom de *soldats de la mort*, le plus beau que puissent désirer des hommes dont le métier est de tuer les autres. Leur glorieuse coopération à l'enlèvement des crêtes du Téniah avait fait sentir leur importance. Aussi, dès que les dix bataillons furent formés, S. A. R. le duc d'Orléans et le général Rostolan se consacrèrent activement à l'instruction du nouveau corps. On l'installa au camp de Saint-Omer, sous des barraques de bois couvertes en paille, pendant l'hiver de 1840-41. On le soumit à un rude apprentissage, plus meurtrier peut-être que les *razzias* d'Afrique. Les soldats, le sac sur le dos, en sabots et en chaussettes de laine, allaient à l'exercice de sept à neuf heures, puis de midi à deux heures, et rentraient, haletants et couverts de sueur, dans leurs barraques glacées, où des officiers, la théorie à la main, leur développaient les principes du tir, la manière de tenir la carabine, la ligne de mire, la ligne trajectoire, etc.; leurs seuls délassements étaient de s'encaquer dans les cantines, dont la chaude atmosphère contrastait dangereusement avec le froid extérieur. Ceux qui ont résisté à ces fatigues valent des soldats éprouvés par plusieurs campagnes.



Les chasseurs à pied marchent sur quatre rangs, par le flanc droit ou gauche. Ils sont habitués successivement au pas gymnastique sur place, au pas modéré, au pas accéléré, au pas de course, au saut en largeur. Leur vitesse, au pas gymnastique, est d'un quart de lieue (974 mètres) en cinq minutes, ou de trois lieues (1 kilomètre 694 mètres) à l'heure. Ils rivalisent, par leur adresse au tir, avec les chasseurs tyroliens et les

riflemen anglais. Un lieutenant par bataillon, un sergent supplémentaire par compagnie, sont spécialement chargés de leur enseigner le tir. Ils font feu dans toutes positions, couchés à plat-ventre, ou penchés sur le talus d'un fossé. Après le commandement : En joue! ils visent et tirent à volonté, sans attendre celui de : Feu! et leur décharge, pour n'être pas simultanée, n'en est que plus sûre et plus redoutable. Ils manœuvrent comme une arme blanche la carabine surmontée de sa baïonnette, lançant des coups, faisant volte-face à droite et à gauche, double passe en avant et en arrière. Quand ils se déploient en tirailleurs, ils s'avancent par groupes de quatre, et se disposent au besoin en carré ; s'ils forment le carré sur les centres, le premier rang fait l'escrime avec les carabines, pendant que le second foudroie l'ennemi.

On apprend aux chasseurs à pied à construire en terre des fours, des cuisines et des redoutes. Chaque compagnie fournit deux sapeurs, dont les insignes sont une pelle et une pioche en sautoir sur le bras. La compagnie de carabiniers de chaque bataillon est exercée à la manœuvre du canon, et armée de fusils de remparts, dont la portée est de six cents mètres. Il y a, par compagnie, quatorze soldats de première classe, distingués par un galon jaune.

Après avoir mentionné en peu de mots les armes d'ancienne date, on conçoit pourquoi nous parlons plus longuement de cette arme nouvelle. N'est-elle pas le prélude d'une réforme prochaine[1] ? les uniformes, les manœuvres, la tactique, la stratégie d'aujourd'hui, ne peuvent-ils pas être bientôt aussi loin de nous que les hauberts et les cottes de maille? Les faits auxquels assiste une génération se partagent toujours en deux séries rattachées, l'une à ce qui fut, l'autre à ce qui sera. Ainsi, dans l'ordre militaire, la constitution actuelle de l'infanterie est un résidu du passé, celle des chasseurs à pied une préparation de l'avenir.

Avant de pénétrer dans la vie intime du soldat, occupons-nous de ceux qui les commandent ; voici, d'après l'ordonnance du 27 février 1825, l'effectif du grand et du petit état-major d'un régiment d'infanterie.

[1] Le 13e régiment de ligne a commencé, en juillet 1841, à s'exercer au pas gymnastique, sur l'avenue de Breteuil, derrière les Invalides. On va s'occuper d'apprendre les nouvelles manœuvres à la garde municipale à pied, que l'on doit armer de la carabine à piston et à balle forcée.

TABLEAU DES OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS, OFFICIERS SUPÉRIEURS, COLONELS, LIEUTENANTS-COLONELS, CHEFS DE BATAILLON, MAJORS.

				EFFECTIF au PIED DE PAIX.
OFFICIERS	DU GRAND ÉTAT MAJOR.	Colonel		1
		Lieutenant-colonel		1
		Chefs de bataillon		3
		Major		1
		Adjudants-majors		3
		Trésoriers		1
		Officiers d'habillement		1
		Porte drapeau		1
		Chirurgiens	major	1
			aides	2
	DES COMPAGNIES	Capitaines	de première classe	6
			de seconde classe	18
		Lieutenants	de première classe	12
			de seconde classe	12
		Sous-lieutenants		24
		Total des Officiers		81
SOUS-OFFICIERS	DU PETIT ÉTAT MAJOR.	Adjudants sous-officiers		3
		Tambour-major		1
		Caporaux tambours		3
		Caporal sapeur		1
		Musiciens, dont un chef		12
		Maîtres	armurier, tailleur, cordonnier	3
	DES COMPAGNIES	D'ÉLITE	Sergents-majors	6
			Sergents	24
			Fourriers	6
			Caporaux	48
		DU CENTRE	Sergents-majors	18
			Sergents	72
			Fourriers	18
			Caporaux	144
		Total des Sous officiers et Caporaux		359

Plus immédiatement en rapport avec les soldats que le général, le colonel [1] tient leurs destinées entre ses mains. Suivant qu'il est juste ou partial, qu'il signale au gouvernement les plus dignes ou se laisse circonvenir par l'intrigue, les officiers d'un mérite réel sont récompensés de leur dévouement, ou primés par les élus de

[1] *Insignes :* Deux épaulettes à graine d'épinards, corps en argent, torsades en or; ou corps en or, torsades en argent, selon le régiment.

la faveur et du népotisme. S'il est tracassé par l'ambition, jaloux de présenter au général un régiment bien tenu, il harcèle les soldats, les accable de revues, double la durée des exercices fixée par les règlements à deux heures. Zélé sans exagération, dominateur sans despotisme, sévère sans rigueur, un bon colonel sait veiller à la discipline et à l'instruction des troupes, tout en leur épargnant d'inutiles fatigues, et attend avec calme l'avancement qui lui est dû.

Les corps changent presque de physionomie au gré du colonel; la manière dont il envisage le service se fait sentir dans la vie journalière des soldats. Quelle que soit l'inflexibilité des règlements militaires, il dépend toujours du chef d'en modifier l'exécution. Pourquoi voit-on tant de femmes à la suite de ce régiment? c'est que le colonel les tolère. Si elles sont au contraire sévèrement bannies de l'enceinte d'une autre caserne, c'est qu'un colonel insensible en interdit sévèrement l'importation.

Le lieutenant colonel[1] remplissait sous l'Empire les fonctions de major d'aujourd'hui; c'était lui que les soldats appelaient le *gros-major*. Actuellement, son utilité n'est pas incontestable : ou c'est l'instrument passif de son supérieur, ou il en usurpe l'autorité. Dans le premier cas, il est presque inactif; dans le second, il nuit au service par une opposition systématique.

Le grade de chef de bataillon[2] est le premier échelon qui mène aux hautes dignités de l'armée. Du moment qu'un capitaine l'a obtenu, il commence à entrevoir le généralat, le bâton de maréchal cesse même d'être chimérique à ses yeux; il entre dans le grand monde, fréquente les salons des députés et des autorités constituées, converse presque familièrement avec les colonels et les généraux : il a le pied dans l'étrier.

L'intendant du régiment, le major, vérifie les comptes et les états de solde, dresse le tableau d'avancement, surveille l'administration intérieure des compagnies. Quand les troupes partent pour une expédition lointaine, il demeure au dépôt avec le trésorier, tous deux provisoirement privés de gloire et condamnés à une existence bureaucratique. Le major se résigne; il calcule, examine, rédige, écrivasse, avec la patience laborieuse d'un commis du ministère, car le temps approche où, mûr pour le grade de lieutenant-colonel, il partagera de nobles chances avec ses vieux compagnons d'armes.

[1] *Insignes :* Épaulettes à graine d'épinards, dont les torsades sont en argent quand celles des épaulettes du colonel sont en or, et *vice versâ*.

[2] *Insignes :* Épaulette à graine d'épinards à gauche.



E. LAMI. SOYE

COLONEL, ADJUDANT-MAJOR ET SOUS-LIEUTENANT.

(Infanterie légère).

OFFICIERS. — ADJUDANTS-MAJORS, TRÉSORIERS, PORTE-DRAPEAUX, CAPITAINES, LIEUTENANTS, SOUS-LIEUTENANTS. MOEURS DES OFFICIERS, OPINION QUE LES SOLDATS EN ONT, SOBRIQUETS QU'ON LEUR DONNE, PENSIONS D'OFFICIERS, ETC.

On comprend sous la dénomination d'officiers les capitaines commandants d'une compagnie, les capitaines en second, les capitaines à la suite, les adjudants-majors, trésoriers, capitaines d'habillement, lieutenants, porte-drapeaux et sous-lieutenants.

L'adjudant-major est le commissaire de police du quartier. Vous avez pu remarquer, quand un rassemblement tumultueux encombre la rue, la terreur que répand ce cri : « Voilà monsieur le commissaire ! » Telle est celle qu'inspire la présence de l'adjudant-major. Officiers de semaine, faites scrupuleusement votre devoir, ou l'adjudant-major vous signalera dans son rapport au chef de bataillon ; hommes de corvée, soumettez-vous sans répugnance à votre rude besogne, car l'adjudant-major est là qui vous regarde ; cantiniers, bannissez de votre établissement les perturbateurs, ou l'adjudant-major le ferait fermer aussitôt ; détenus, songez que l'adjudant-major peut entendre vos séditieux discours. L'adjudant-major désigné pour le service de semaine rôde partout, dans les cours, les corps de garde, les prisons, toujours prêt à sévir contre les coupables. A la garde montante, il indique l'heure des rassemblements, corvées et manœuvres. Si le colonel paraît au quartier, l'adjudant-major le suit obséquieusement, et celui qui jette la crainte dans tous les cœurs apprend à la ressentir à son tour.

Membre responsable et secrétaire du conseil d'administration, le trésorier perçoit les fonds alloués au corps par l'État, acquitte les dépenses prévues par les règlements, et tient les contrôles annuels. Il est assisté d'un officier payeur, qui, dans les bataillons détachés, remplit temporairement les fonctions de trésorier.

Diriger la compagnie, y maintenir l'ordre, y répartir les diverses prestations en argent et en nature, vérifier les registres, faire arrêter les comptes, tels sont les principaux devoirs du capitaine commandant. Sous ses ordres, le capitaine en second s'assure de l'exécution des règlements dans l'intérieur de la compagnie, de l'emploi du prêt, de la bonne qualité des comestibles. Le capitaine à la suite, qui n'a pas encore de compagnie à commander, se croise les bras, espère et attend.

Les lieutenants et sous-lieutenants sont employés par le capitaine en premier à tous les détails de service, de police et d'administration. Ce sont ses yeux et ses jambes, comme l'état-major ceux des généraux. Le porte-drapeau, qui fait parfois

[1] *Insignes.* Pour les capitaines, deux épaulettes à frange de la couleur du bouton d'uniforme ; pour les lieutenants, une épaulette de capitaine à gauche ; pour les sous-lieutenants, une épaulette de capitaine à droite.

le service de semaine en remplacement d'un officier absent, porte l'épaulette de sous-lieutenant, et touche la solde de lieutenant en second.

Les officiers n'ont avec les soldats que les relations nécessitées par le service. Ils vivent hors de la caserne, ayant leurs salles, leurs cafés, d'où le *vulgum pecus* est sévèrement exclu, leurs amusements particuliers. Ils planent dans une sphère supérieure, et leurs subordonnés les contemplent d'en bas avec une vénération corroborée par la crainte de la salle de police.

« Tout militaire, disent les règlements, depuis le simple soldat jusqu'au grade le plus élevé, doit, en tous lieux et en toute occasion, le respect aux grades qui lui sont supérieurs. Le grade inférieur prévient toujours le grade supérieur par le salut d'usage. Le supérieur doit rendre le salut.

« Le salut doit se faire militairement, et en regardant la personne, c'est-à-dire qu'il faut porter vivement la main à sa coiffure, la paume en dehors et contre la visière, le coude presque à la hauteur du poignet. Si un officier passe à portée, il est de la bienséance que l'inférieur se tourne de son côté pour le saluer. »

Ces marques extérieures de respect ne donnent pas toujours la mesure de celui qu'on porte réellement aux officiers. On se venge d'abord de cette déférence obligatoire, en les affublant de sobriquets plus ou moins baroques. Cet adjudant au crâne pelé est connu sous le nom de *Tête-de-Veau*, et ce corpulent major sous celui de la *Grosse Bombarde*. Une verve cicéronienne et une éloquence à l'avenant ont valu à ce capitaine l'épithète physico-morale de *Poireau le Blagueur*. *Bras de fer* est un brave et inflexible commandant; le *Juif* appartient à la communion hébraïque; *Giberne* examine l'arsenal aux cartouches avant toute autre partie du fourniment; *Bas la Chique* est un vieux lieutenant qui retire délicatement sa chique de sa bouche pour adresser la parole aux dames. Une malice impitoyable, spirituelle parfois, découvre et résume en une désignation les ridicules des supérieurs.

Quand un chef est d'une sévérité exagérée, on le maudit, on l'appelle *chien*, on débite sur son compte, dans l'intérieur des chambrées, une multitude d'inventions calomnieuses, que les sous-officiers feignent de ne pas entendre. Une longanimité bonasse n'a pas moins d'inconvénients pour un officier; elle l'expose au mépris et à la raillerie. Un bon officier n'est ni grue ni soliveau. Sévère avec justice, digne avec affabilité, il fait respecter son rang sans hauteur, évite de punir, et, par des réprimandes opportunes, remet dans le devoir ceux qui s'en écartent.

Quoique le logement soit dû aux officiers dans les bâtiments militaires, il est d'usage qu'ils reçoivent une indemnité, et se casent en chambres garnies. Dans certaines villes, on leur assigne un domicile chez des bourgeois, où ils s'impatronisent, devenant dépositaires des secrets de la famille, participant à ses plaisirs, égayant ses repas, dirigeant les parties, inspirant de l'estime aux parents et des sentiments plus tendres aux demoiselles de la maison.

Les officiers ne partagent point la chétive pitance des soldats. Les capitaines, adjudants-majors et trésoriers dînent ensemble; ensemble les lieutenants et sous-lieutenants : de sorte que des rapports de fraternité ne dérangent jamais l'ordre hiérarchique.

En arrivant dans une garnison, les officiers dépêchent l'un d'entre eux à la découverte d'une pension. Il se met en campagne, et trouve au café des Officiers une lettre rédigée par un de ceux qui viennent de s'éloigner. On lui recommande de ne pas s'adresser à madame***, dont l'humeur est maussade, la cuisine abominable et le garçon impertinent. Désireux de vérifier les faits *de visu*, le fondé de pouvoirs se rend à la pension indiquée, s'aperçoit que la fille de l'hôtesse a des yeux charmants, et demeure convaincu que les assertions du correspondant officieux sont de la dernière fausseté.

Trois ou quatre hôteliers sont, dans chaque ville, en possession du privilége de nourrir les officiers, moyennant 40 à 50 francs par mois. Les dépenses devraient être basées sur les appointements de l'officier le moins élevé en grade, mais cet article du règlement est rarement observé. Un officier pauvre rougirait de s'autoriser de son peu de fortune pour contraindre ses collègues à des festins au rabais.

La conversation est naturellement plus grave, plus sérieuse, plus calme, dans les pensions de capitaines que dans les autres. On s'y entretient assez fréquemment de la théorie, des règlements, des grands drames militaires de l'empire, dans lesquels on a joué un rôle honorable ou éclatant. Les lieutenants jasent des conquêtes amoureuses, qui les dédommagent de celles qu'une tranquillité trop générale leur interdit. De nombreux paris égayent la fin du repas, et permettent d'ajouter à l'ordinaire quelques bouteilles de champagne. Le jeune lieutenant rit bruyamment, cajole la servante, tutoie et plaisante le garçon. Ainsi, lorsque les mets ne seront pas offerts assez vite à l'appétit des convives, il lui dira d'un ton goguenard :

« Si tu ne veux pas nous servir, donne-nous de l'argent; nous irons ailleurs. »

Et pour faire l'éloge de la soupe : « Ton potage est excellent, tu m'en garderas une portion pour mon dessert. »

Il serait difficile de dire comment, avant l'invention des cafés, les officiers usaient l'étoffe dont la vie est faite. Sans le billard, les cartes, les cigares et les causeries, le spleen britannique envahirait infailliblement les états-majors français. Depuis quelques années, de jeunes officiers se sont créé des récréations moins prosaïques. Ils ont invoqué contre l'ennui le secours des beaux-arts, de la peinture, de la sculpture, des études littéraires. Nous en savons qui enrichissent de leurs œuvres la presse périodique; d'autres dont les tableaux paraissent avec éclat dans le sanctuaire des expositions; d'autres entre les mains desquels s'animent le marbre et l'argile. La statuette d'un clairon des chasseurs à pied, si admirée à l'étalage des marchands de bronze parisiens, est d'un lieutenant du 50e régiment de ligne.

Les officiers en masse sont abonnés au spectacle; presque tous louent des livres, mais c'est moins une distraction qu'une formalité pour certains grognards, parvenus grâce à l'ancienneté de leurs bons et loyaux services, en dépit d'une éducation insuffisante. La maîtresse d'un cabinet de lecture disait un jour à l'un de ces vieux braves : « Désirez-vous vous abonner au roman ou à l'histoire?

— A l'histoire, répondit-il après quelques instants de réflexion. Donnez-moi *Victor ou l'Enfant de la forêt.* »

Gardons-nous de railler le vieil officier, parce qu'il ne sait parfaitement que son

noble métier. Son zèle, sa bonhomie, sa probité, compensent largement son défaut d'instruction. C'est un homme rangé, sobre, d'une tenue sévère, et dont la bravoure persévérante a lentement conquis tous ses grades Il ne cause guère que pour déverser sur ses compagnons le trop plein de ses souvenirs, préfère la solitude au brouhaha du monde, et prise médiocrement les dîners d'apparat. « Voyez-vous, dit-il énergiquement, quand j'ai mangé la soupe et le bœuf, moi, je me fiche du reste. »



Le vieil officier dédaigne habituellement les jeunes gens qui passent des écoles dans l'armée, les qualifie d'*officiers de salon,* et prétend qu'*ils sentent le musc et l'ambre*. Deux lieutenants entrent ensemble dans une chambrée ; l'un porte son mouchoir à son nez, et s'écrie avec l'accent de la conviction la plus profonde : « Sacristi, que ça pue ici ! »

L'autre, sans rien témoigner des impressions de son sens olfactif, dit d'une voix tonnante : « Ouvrez donc les fenêtres ! aérez donc les chambres ! »

Le premier est un vieux troupier rapproché du soldat par l'identité d'origine, la communauté d'habitudes, la longue participation aux mêmes périls ; le second, récemment éclos à la vie militaire, s'expose à ce qu'un *troubadour* lui réplique :



E. LAMI. HANS.

SOUS-OFFICIERS

(Infanterie légère)

« Mon lieutenant, c'est pas avec 1 sou par jour qu'on peut acheter des parfums. »

Les jeunes officiers ont la turbulence, l'entrain, l'enthousiasme de leur âge. Il y a des instants où ils rêvent la guerre, l'avancement, les blessures, les victoires éclatantes; et d'autres où, entraînés au courant des plaisirs, ils ne songent qu'à papillonner. Quoiqu'on ait diminué la valeur des épaulettes, supprimé les plumets et guirlandes, remplacé par des galons de drap les galons d'or et les riches chamarrures, simplifié tous les uniformes, la coquetterie des jeunes lieutenants sait tirer encore de leur costume un parti avantageux. L'idée de jeune officier réveille celle d'élégance, de grâce, de séduction. Pourquoi cet Othello bourgeois s'est-il acculé dans un coin du bal, sombre comme la statue du commandeur? c'est que sa femme vient d'être invitée pour la troisième fois par un jeune officier. Pourquoi cette mère prudente emmène-t-elle sa fille avant minuit? c'est qu'elle a remarqué les dangereuses assiduités d'un jeune officier. Les femmes ont eu de tout temps une vive prédilection pour les militaires gradés. Il semble que, songeant qu'une balle malencontreuse peut, d'un jour à l'autre, rayer des cadres ces brillants cavaliers, elles veulent rendre heureuse une existence souvent passagère. Ce n'est pas sans raison que les parties intéressées se défient des uniformes.

Nos officiers donnent souvent de louables exemples d'humanité. Fait-on des quêtes pour les pauvres, organise-t-on des bals de charité, ils sont les premiers à s'inscrire, eux, les plus mal rétribués de tous les fonctionnaires. Un lieutenant au 9e de dragons vient de recevoir de l'Académie une de ces récompenses qui effarouchent la vertu modeste sous prétexte de la récompenser, et tendent à l'anéantir en lui donnant l'air d'une spéculation. Il a immédiatement disposé de son prix de 2,000 fr. en faveur de familles indigentes. Au mois de mai 1841, un conscrit du 6e de ligne en garnison à Metz était en proie à la nostalgie; sa mère accourt auprès de lui, le console, le guérit par sa seule présence. Mais, sur le point de retourner au pays, elle avait épuisé toutes ses ressources. Les officiers se sont empressés d'ouvrir en sa faveur une souscription.

Le service personnel des officiers est fait par des soldats qu'on nomme *brosseurs*. Ce sont des paysans tranquilles et pacifiques, et, dans les compagnies d'élite, des Parisiens ou des Rouennais, espèce de Mascarilles en uniforme. Le brosseur reçoit 6 francs d'un capitaine, 5 francs d'un lieutenant ou sous-lieutenant, et paye un remplaçant qui fait son service, dont il n'est exempt qu'en campagne. Ses camarades l'accusent de *caponner,* et quand il se met en route pour aller remplir ses devoirs de domestique, ils disent en le voyant passer : « V'là un clampin qui *va au rapport sans armes.* »

Le brosseur conçoit parfois pour son officier un attachement inaltérable, lui est dévoué comme un chien, et pleure en s'en séparant. Quand il a obtenu son congé définitif, il n'a guère de souvenirs militaires; mais, pour peu qu'il soit enclin au calembour, il répète souvent : « Dieu de Dieu! en ai-je essuyé *des revers!* »

SOUS-OFFICIERS. — ADJUDANTS, SERGENTS-MAJORS, REGISTRE MATRICULE, MASSE DE LINGE ET CHAUSSURE, PRÊT, VENTE DES EFFETS BOURGEOIS, FEUILLE DE JOURNÉE, LIVRE DES RECONNAISSANCES, LIVRE ROUGE, BUVEURS D'ENCRE, FOURRIERS, DISTRIBUTIONS EXTRAORDINAIRES, LIVRE D'ORDRES, LECTURE DES PEINES ET DÉLITS MILITAIRES, CAPORAUX, ÉLÈVES FOURRIERS, SERGENTS, CAPORAUX, CAPORAUX D'ORDINAIRE.

L'adjudant [1], premier sous-officier du régiment, bras droit de l'adjudant-major, est un inspecteur infatigable, qui observe les sous-officiers, épie les indisciplinés prêts à *tirer une bordée* [2], prévient les délits et fait exécuter les punitions.

Dans un coin du local affecté à chaque compagnie, est une petite chambre meublée d'une table et de trois lits. Les lambris sont garnis de sabres, fusils, pains de munition, vieux souliers, effets d'équipement, amoncelés dans un désordre qui n'*est* pas *un effet de l'art*. Sur la table sont placés différents registres, et dans un angle la cruche à l'eau, accessoire obligé de toute chambre de soldats. Tel est le domicile du sergent-major, du fourrier et du caporal élève fourrier, trinité qu'on peut représenter en altérant une expression proverbiale, comme une *tête dans trois bonnets*.

Logé à proximité de sa compagnie, retenu presque toute la journée dans sa chambre par ses travaux, le sergent-major [3] jouit d'une autorité assez étendue. Le matin, après s'être assuré que le caporal et le sergent de semaine sont à leur poste, après avoir jeté un coup d'œil sur la propreté des hommes et des chambres, signé les billets d'hôpital, il va au rapport, et reçoit de l'adjudant-major, du chef de bataillon de service, ou du colonel, les instructions relatives au service du jour ; il fait connaître les ordres verbalement au capitaine, directement ou par le sergent de semaine aux officiers. A onze heures et demie, il fait l'appel, groupe des chiffres jusqu'au soir, préside au dernier appel, et, libre enfin, va se délasser au café de sa laborieuse journée.

Les deux principaux registres tenus par le sergent-major sont le *registre matricule* et le compte ouvert à la *masse de linge et chaussure*. Sur le premier sont inscrits, au *recto*, le nom et prénom de chaque homme, son dernier domicile, le

[1] *Insignes*. Épaulette de la couleur de celles de l'adjudant-major, avec quelques fils de soie rouge sur le dessus.

[2] S'échapper du quartier sans autorisation.

[3] *Insignes*. Deux galons d'or ou d'argent sur chaque manche.

lieu de sa naissance, son signalement, ses services, ses campagnes, ses blessures; au *verso*, est le millésime de tous les effets d'habillement qu'il a reçus. Ce registre doit concorder avec la matricule du corps, tenue par le trésorier, et les registres des officiers préposés à l'armement, l'habillement et l'équipement. Chaque feuille est détachée, et, quand celui qu'elle concerne change de corps, le sergent-major la remet au trésorier, qui l'envoie au corps désigné par l'ordonnance de mutation.

Le compte ouvert à la *masse de linge et chaussure* est la note des effets fournis aux soldats de la compagnie. La *masse* est une somme accordée par le gouvernement à tout homme entrant au service; elle est de 35 francs pour l'infanterie. On prélève sur cette somme le prix des effets de linge et chaussure, chemises, caleçons, bretelles, cols, souliers, épinglettes, etc. Une commission de trois capitaines, nommés pas leurs collègues, a la mission d'acheter ces effets, sous la présidence du major.

La masse est entretenue par un prélèvement trimestriel de 9 francs sur la solde. Chaque soldat, porteur d'un livret sur lequel est consigné l'état de sa masse, règle tous les trois mois avec le sergent-major, et touche l'argent qui se trouve en plus de la somme fondamentale de 35 francs; mais s'il a troué son pantalon, endommagé sa giberne, reçu quelques fournitures, il redoit plus ou moins à sa masse. Souvent, pour combler le déficit, le capitaine s'occupe de procurer au débiteur obéré quelque occupation lucrative, en lui faisant promettre de verser mensuellement à sa masse une partie de son pécule. On tâche aussi de le déterminer à payer la dîme de l'argent que ses parents lui expédient. Il est arrivé à des capitaines exigeants et tracassiers de consigner des hommes, uniquement pour les empêcher de se ruiner en chaussures.

La vérification du *livret d'ordinaire* est également dans les attributions du sergent-major. On désigne sous le nom de *prêt*, la somme que l'état alloue aux troupes pour nourriture et centimes de poche, parce qu'elle est toujours payée par avance, de cinq jours en cinq jours. Le sergent-major soumet la *feuille de prêt* au capitaine, la porte chez le trésorier, touche les espèces, et les dépose immédiatement entre les mains du commandant. Chaque jour, celui-ci remet lui-même, ou par l'intermédiaire du sergent-major, au caporal d'ordinaire [1], l'argent nécessaire aux dépenses du lendemain. C'est seulement le premier jour du prêt suivant qu'il délivre la solde des sous-officiers, les centimes de poche et les hautes payes. Le sergent-major inscrit exactement sur le *livret d'ordinaire*, que lui présente le caporal de service, la somme revenant à l'ordinaire, en raison du nombre d'hommes qui y mangent, l'à-compte que lui a remis le capitaine, et, à l'expiration de chaque prêt, les bénéfices produits par les retenues faites sur les punis, par le prêt des hommes irrégulièrement absents, par les services payés, etc.

Les soldats, qui ne comprennent rien aux détails compliqués de la comptabilité, s'imaginent toujours que les sergents-majors les *refont au même*, et *mangent* auda-

[1] Chargé de l'achat des provisions, viande et légumes.

cieusement *la grenouille* [1]. Les sous-officiers doivent, dit-on, à leurs rapines les pièces de cinq francs qu'ils font tinter dans leur poche au café, pour accroître leur crédit. On débite sur leur compte plusieurs facéties légendaires. Ainsi l'un d'eux, réglant avec un conscrit, lui disait : « Tu as eu une brosse et un sac à brosse ; il ne te reste donc rien. Tiens, tu vas voir ; récapitulons : brosse, sac à brosse, et puis brosse, *ça fait brosse.* »

Un autre établissait ainsi une soustraction : « 8 et 6 font 14 ; je pose 4, et retiens... Il y en a qui te retiendraient quelque chose ; mais moi, je suis généreux, voilà quatre sous. »

Citons encore un dialogue apocryphe qui a cours dans les casernes.

Le sergent-major (*avec impatience*). Qu'est-ce qu'il veut encore celui-là ? qu'est-ce que c'est ? Probablement vous avez quelques réclamations à présenter !

Le conscrit. Non, major, mais enfin...

Le sergent-major. Enfin, quoi ?

Le conscrit. Vous m'avez mis sur mon livret deux chemises, et je n'en ai reçu rien qu'eune.

Le sergent-major. Mais sais-tu lire ?

Le conscrit. Non, major.

Le sergent-major. Eh bien, lis, animal, et tu verras que t'as ton compte.

Ces imputations traditionnelles ont pu être justifiées par la conduite de certains sergents-majors, qui ont profité, pour *faire leur beurre,* du désordre inséparable des guerres de l'empire, et se sont parfois approprié la masse des hommes tués. Les sergents-majors ont aujourd'hui très-peu d'occasions de bénéficier sur l'état ou les soldats. L'une des plus saillantes est celle-ci. Une classe arrive, on l'habille ; il importe de faire disparaître rapidement les vêtements bourgeois des recrues, sales et vieilles nippes, au dire du sergent-major, qui les regarde d'un air dépréciateur. On va donc en traiter en bloc avec un marchand d'habits, et la somme obtenue sera répartie entre tous les hommes. Il serait possible en ce cas, au sergent-major, d'empocher sans bruit un droit de courtage sur le produit de la vente.

Le sergent-major tient la *feuille de journée*, compte rendu de toutes les mutations, vérifié à la fin du trimestre par le trésorier ; le livre des *reconnaissances*, où sont enregistrés tous les mandats sur la poste envoyés aux soldats ; le *livre rouge,* ou des punitions, destiné à conserver la mémoire de toutes les fautes et de leur châtiment, depuis un mois de cachot jusqu'à vingt-quatre heures de consigne. Même après l'expiation, ces notes suivent le coupable dans toute sa carrière militaire, aussi bien que la nomenclature de ses services.

Pendant la période impériale, il était préjudiciable à un sergent-major de montrer trop de capacité. Les comptables étaient rares, et on les conservait avec soin. En vain un sergent-major possédait à fond l'école du peloton, l'école du soldat, la théorie du service, du démontage et remontage des armes, etc. ; ses connaissances

[1] *Manger la grenouille,* distraire des fonds. D'après une ordonnance du maréchal Soult, la peine de trois ans de fer au moins, et de cinq ans au plus, est applicable à ce délit.

en calligraphie et en arithmétique étaient trop précieuses pour qu'on s'en privât en lui accordant de l'avancement. La disette des sergents-majors n'est pas à craindre actuellement. Autour des sergents-majors actuels, gravitent toujours des jeunes gens sans grade encore, mais propres à les remplacer un jour. Ces soldats-commis, surnommés *buveurs d'encre*, sont dédaignés par le gros des soldats ; mais, quoique exempts des corvées, ils peuvent s'acquérir de la popularité, en composant les déclarations amoureuses adressées aux cuisinières, et les missives *carottières* destinées aux *banquiers que nous a donnés la nature.*

Sous la direction des sergents-majors, les fourriers[1] distribuent le pain, le bois, les liquides, toutes les provisions que le gouvernement fournit ; ils préparent le rapport quotidien, sont préposés au casernement, tiennent les registres, écritures et états. Secrétaires des sergents-majors, ils pourraient s'attribuer la plus grande partie des éloges que ceux-ci reçoivent parfois des généraux inspecteurs. On sait que les commis travaillent toujours plus que les chefs de bureau.

Les fourriers sont choisis parmi les jeunes gens doués d'un certain degré d'instruction, et les vieux sergents, jaloux de leur sémillante allure, les nomment par dérision les *jolis garçons*, la *clique aimable*. Ils courtisent avec un succès toujours croissant les bonnes et les femmes de chambre, et causent, par leurs saillies intarissables, l'admiration des cambusiers chez lesquels les sous-officiers sont en pension à raison de 40 centimes par jour, leur pain et leur bois.



Les fourriers ne prennent guère le service au sérieux. Ce sont souvent des engagés volontaires, oiseaux de passage dans l'armée, se repentant d'un coup de tête, et tâchant d'égayer leur vie militaire en attendant l'heure du congé. Ils suivent les spectacles, hantent les cabotins, exécutent avec adresse le carambolage, dessinent, riment des pamphlets, font des *charges*, des chansons, des calembours. Voici, d'après un fourrier misanthrope, la composition d'une compagnie d'infanterie ; il avait travesti les trois officiers, le

[1] *Insignes.* Un galon de sergent, et, vers le haut de la manche, un second galon vulgairement appelé *sous-pied de guêtre.*

sergent-major, les quatre sergents, le fourrier, les huit caporaux, les deux tambours et les quatre-vingt-dix soldats en :

5 loups,
1 larron,
4 mendiants,
1 galopin,
8 esclaves,
2 insolents,
90 malheureux.

Quant aux deux enfants de troupe, le satirique impitoyable les avait affublés d'une qualification éminemment injurieuse pour leurs respectables mères.

Les prévarications qu'on reprochait jadis aux fourriers diminuent de jour en jour; il leur est difficile d'échapper à l'œil vigilant des chefs. Supposez que vingt hommes partent en semestre; joyeux de prendre leur volée, ils s'inquiètent médiocrement de leurs rations. Il pourrait donc s'établir un pacte entre le fourrier et le fournisseur : ce dernier compterait à l'état vingt rations qu'il ne livre pas, et dont le fourrier partagerait le prix avec lui; mais la sévère et active surveillance des capitaines empêche le plus souvent toute manœuvre frauduleuse.

Les distributions extraordinaires de vin, aux fêtes de juillet, du roi, etc., offrent aux sergents-majors et fourriers une légère occasion de se désaltérer au détriment de la compagnie. Selon les règlements, toujours invoqués et souvent violés, le fourrier qui reçoit le vin de la compagnie devrait le porter immédiatement dans les chambrées, et le partager également avec des mesures d'un demi-litre, ou d'un demi-setier; mais il le dépose préalablement dans la chambre du sergent-major, et comme les soldats sont consignés pour recevoir leurs rations, il entreprend lui-même un voyage à la découverte d'une mesure. Dans l'intervalle, le *brosseur* et confident du sergent-major opère, avec la dextérité d'un marchand de vin émérite, des transvasements, des mélanges, de mystérieuses manipulations. Le fourrier est de retour; il n'a pas trouvé de mesure, mais il est porteur d'une tasse quelconque qui en tient lieu parfaitement, et qui disparaît pour toujours après la distribution. On assure que des fourriers ont étudié l'art de verser avec économie, et que le liquide, dirigé adroitement sur la paroi du vase, tournoie, laisse un creux au centre et semble déborder le récipient qu'il remplit à peine.

Sitôt que le fourrier s'est éloigné, les chambrées retentissent de clameurs. « C'est dégoûtant! on nous *fait la queue!* J'ai bu ma ration tout d'un coup! Je n'aurais jamais pu avaler un demi-litre! » Il n'y a jamais plus de plaintes, de murmures, de mécontentement, que les jours de réjouissances publiques.

Le lendemain, tous les yeux épient l'allure du sergent-major et du fourrier, et quelle qu'ait été leur tempérance, des chuchotements accusateurs volent de bouche en bouche : « As-tu rencontré le sergent-major? il ne peut pas se tenir. — Et le fourrier, donc? Il est rouge comme un coq. »

Si un *réclameur* s'aventure à présenter une requête en supplément de portion : « Qu'est-ce que c'est! s'écrie le sergent-major; est-ce que vous n'avez pas eu votre compte? Ils croient qu'on tient à leur vin, ces gredins-là! Fourrier, donnez-lui donc ma ration! »

Et le soldat indemnisé peut se retirer, en disant : « *J'ai bu ; me voilà désarmé.* »

« J'étais consigné à la chambre, nous racontait un ex-fourrier. On venait de faire distribuer aux soldats de l'eau-de-vie pour mêler à leur eau, comme c'est l'usage dans les garnisons du Midi. Je vois de ma fenêtre un de mes collègues et amis traverser la cour à pas précipités ; je l'appelle.

« Ohé! Joseph! viens donc me tenir compagnie!

« Point de réplique : je réitère mon invitation, en donnant à ma voix tout le développement dont elle était susceptible. Au lieu de répondre, mon camarade tourne à demi la tête, et me lance par-dessus l'épaule un regard farouche et réprobateur.

« Je me demandais encore avec inquiétude en quoi j'avais pu lui déplaire, quand, un quart d'heure après, il entra dans ma chambre, et m'expliqua l'énigme en quelques mots. »

« Imbécile! me dit-il, j'avais deux litres d'eau-de-vie dans mon shako! »

Le règlement, pour prévenir toute adultération, accorde aux soldats le droit de demander l'aréomètre et de mesurer eux-mêmes le degré de l'alcool distribué. Le malheur est qu'ils ignorent l'usage et même le nom de cet instrument; ils craindraient d'ailleurs d'encourir le ressentiment des sous-officiers en se montrant trop soupçonneux.

C'est le fourrier qui consigne sur le *livre d'ordres* tous ceux qui émanent du régiment, de la place ou de la division. Dans l'après-midi du samedi, il lit à haute voix *la nomenclature des peines et délits militaires*, code terrible, affiché dans toutes les chambrées, imprimé en trois pages de petit-texte sur tous les livrets, mais dont on veut graver profondément les prescriptions dans les esprits. Après avoir crié aux soldats assemblés : « A droite et à gauche, formez le cercle! Peines et délits militaires, » le fourrier débite sa kyrielle du ton d'un écolier qui estropie Télémaque.

Amputation de traits de chevaux, — mort.

Armes portées contre la France, — *idem.*

Assassinat, — *idem.*

Assassinat pour fuir, — *idem.*

Les conscrits ignorants se creusent la tête pour deviner quel genre de punition est cet *idem* si souvent répété. Si le fourrier est de bonne humeur, il se permet de falsifier drôlatiquement les passages les plus sérieux :

Attentat à la liberté ou à la sûreté, — prison, *cinquante ans.*

Attentat à la liberté avec vol et voies de fait, — fers, *deux ans.*

Chef d'attroupement, — mort, *vingt-cinq ans.*

Abandon de voitures, — mort, *à perpétuité.*

Sur les traces du fourrier marche le caporal élève-fourrier[1], colporteur quotidien des ordres à *messieurs les officiers*, inexact aux appels, invisible aux exercices, et toujours cuirassé contre le châtiment par la nature de ses fonctions. On le voit partir; qui sait quand il reviendra? Il arpente la rue, le shako sur l'oreille, la taille serrée, souriant aux grisettes qui reconnaissent en lui leur élégant danseur, et imite ces petits clercs qui, dans leurs pérégrinations judiciaires, prennent les Champs-Élysées pour se rendre au Palais. Le livre d'ordres est son excuse, la flânerie son but.

Les sergents, commandant deux escouades ou une subdivision, surveillent l'entretien des effets et la propreté des chambrées. Beaucoup sont de vieux grognards inflexibles, contempteurs du *pékin*, ne voyant d'état possible que l'état militaire, qui leur a été cependant peu profitable. Quelques-uns aspirent à se donner le *chique* des soldats de Charlet, étudient les caricatures, en copient les poses, et en intercalent les légendes dans leurs discours, comme des épices dans un ragoût.

Moins lettrés que les fourriers, les sergents sont parfois embarrassés, quand ils ont été de garde à un poste, pour rédiger le rapport. Ils sont ravis que l'absence de circonstances extraordinaires leur permette de se borner à ces trois mots : « Rien de nouveau. » L'un d'eux avait pris une telle habitude de cette formule, qu'il écrivit un jour : « Rien de nouveau : le tonnerre est tombé sur le poste, et a tué trois hommes. »

Comme les intendants de grands seigneurs, les sous-officiers sont plus fiers, plus sévères avec les soldats que les chefs. Le caporal, qui n'est qu'un premier soldat, et vient de sortir des rangs pour commander une escouade de douze hommes, s'enfle comme la grenouille ambitieuse. Il affecte un air capable, donne sentencieusement aux recrues de longues explications sur le maniement des armes, et fait la police de sa chambrée avec la gravité d'un régent de collége.

Deux soldats conversaient, étendus sur leurs lits : « C'est vrai, dit l'un d'eux, que les capitaines sont moins durs que les chefs subalternes.

— Qu'appelez-vous chefs subalternes? s'écria avec indignation un caporal; vous irez à la salle de police pour deux jours! » Cette histoire est caractéristique.

Cependant quelques caporaux exercent fraternellement leur tâche de surveillance et d'instruction, et s'exposeraient à des punitions pour en épargner aux soldats.

Les caporaux devraient être désignés alternativement pour le service de l'ordinaire; mais comme on a reconnu qu'un homme s'acquittait mieux d'un emploi, quand il le remplissait continuellement, le même caporal est, pendant plusieurs mois de suite, pourvoyeur du pain blanc, de la viande et des légumes. Agréable privilége! Qu'il est aisé de *faire danser l'anse du panier*, soit qu'on reçoive des fournisseurs le *sou pour livre*, soit que l'on conspire avec un boucher pour compter vingt kilogrammes de viande et n'en prendre que dix-huit! Et puis, malgré le

[1] *Insignes.* Galon de laine, galon d'or ou d'argent vers le haut de la manche.

règlement qui exige le payement immédiat, on a l'avantage de ne régler que tous les cinq jours ! Prospère donc dans ton modeste négoce, ô caporal d'ordinaire ! Apaise, en leur payant *la goutte*, les scrupules des deux hommes de corvée qui t'accompagnent, et n'aie jamais affaire à ces *réclameurs* intolérables, scrupuleux inquisiteurs de balances, et inaccessibles à la séduction du petit verre !

TÊTE DE COLONNE, TAMBOURS-MAJORS, TAMBOURS, SAPEURS, MUSICIENS.

La *tête de colonne,* composée des tambours-majors, tambours, sapeurs et musiciens, nous sépare encore des soldats.

On recherche moins avidement qu'autrefois les tambours-majors démesurés. Il devait être agréable à un colonel d'étaler aux regards, en tête de son corps, un colosse de deux mètres ; mais le phénomène, acquis avec peine, et croyant à l'impossibilité de son remplacement, s'autorisait de son importance pour être indiscipliné. On a fini par préférer, avec raison, les qualités morales aux dimensions physiques, et la régularité d'un bon soldat à la forfanterie d'un géant.



Les tambours sont pour la plupart de Paris, de Rouen ou de Lyon ; amis de l'indépendance et du vacarme, les enfants de ces grandes villes prennent plaisir à faire résonner la peau d'âne et à porter le sabre du grenadier, sans être obligés comme lui de monter la garde. Leur allure est *crâne* et dégagée ; leur bonnet de police leur laisse le front découvert ; leur physionomie annonce l'intelligence et l'audace.

Avant d'arriver à la parfaite connaissance du *ra* et du *fla*, ils ont besoin de s'exercer longtemps; leurs salles d'études sont des champs où, protégés du soleil par quelque muraille, ils tambourinent pendant plusieurs heures consécutives, au grand déplaisir des habitants du voisinage.



Le tambour-maître est un hâbleur qui a fait toutes les campagnes, a séduit les femmes de tous les généraux, et forcé les plus vaillants maîtres d'armes à lui demander quartier. Quand on lui adresse quelques reproches, il crie à l'injustice, et menace de *rendre ses baguettes; le gouvernement s'arrangera comme il pourra.*

Les sapeurs servent de jalons dans les exercices pour indiquer les changements de marche, et sont de planton à la porte du colonel, dont ils exécutent les commissions. Leurs haches, inutiles en temps ordinaire, servent en campagne à abattre des bois. Dépossédés, dans beaucoup de régiments, de leurs barbes longues et noires, ils ont perdu toute espèce de droits à l'admiration des bonnes d'enfants. Quel-



ques-uns cependant conservent une carrure majestueuse; ceux des régiments d'Afrique, dont le bonnet à poil a été transformé en casquette, sont aussi gracieux et aussi lestes que les autres sont lourds et imposants.



Les sapeurs ont sur les bras, pour insignes, deux haches en sautoir.

Les musiciens, divisés, il y a quelques années encore, en musiciens soldats et gagistes, font tous aujourd'hui partie de l'armée. Ils reçoivent, outre leur paye, de 5 à 40, et quelquefois 50 francs par mois, proportionnellement à leur mérite. Ils augmentent leurs appointements en contribuant aux charmes solennels des distributions de prix, en faisant danser leurs semblables dans les bals publics, et les chevaux dans les cirques forains. Semi-artistes, semi-militaires, on les retrouve à la guinguette après les avoir entendus à la parade. Leur costume ambigu se compose souvent d'un pan-

talon garance, d'un chapeau de soie et d'une redingote. La plupart ne se contentent pas de cultiver un seul instrument, et l'on voit des clarinettes de première force sur le violon.

Les musiciens de l'ancienne armée n'étaient que des croque-notes, comparativement aux nôtres. Nous possédons des chefs de musique qui arrangent habilement en marches les airs des opéras nouveaux, et sont même des compositeurs habiles. Un gymnase musical a été créé, où, sous la direction de M. Carafa, des soldats, choisis à cause de leurs talents spéciaux, apprennent assez de musique vocale et instrumentale pour devenir des Meyerbeer, s'ils en ont l'étoffe.

La partie de l'armée que nous venons d'étudier en détail a des mœurs différentes de celles de la masse. Prenons maintenant une recrue par la main, entrons avec elle à la caserne, assistons à sa transformation morale et physique.

CONSCRITS ET TROUBADOURS.

Lorsqu'en 1811, une recrue arrivait au corps, elle tombait au milieu de *durs-à-cuire*, qui, transplantés de contrée en contrée, avaient rompu tout pacte avec l'impiété de la vie bourgeoise. Avant qu'elle atteignît leur degré d'héroïsme, de callosité, de détachement des choses terrestres; avant qu'elle n'eût plus d'autre famille que le régiment, elle devait passer par de rudes épreuves. On la bernait, on la provoquait, on ne lui épargnait ni les leçons, qu'elle écoutait humblement, ni les coups de sabre, qu'elle rendait sans usure, et il lui fallait *mentem sanam in corpore sano* pour résister à l'initiation.



Les gens entre lesquels la recrue contemporaine vient prendre place sont cantonnés sur le sol de la patrie, perdent à peine de vue leur clocher; correspondent avec leur famille toutes les fois que l'exigent leur amour filial et l'état de leur bourse, et sont en communication permanente avec des bourgeois. Le *pied bleu,* comme on l'appelle, n'est donc pas trop dépaysé; il ne prête pas longtemps à rire par sa gaucherie, son embarras et la grotesque façon dont il plante son bonnet de police en arrière, le gland perpendiculaire à la racine du nez. Effarouché d'abord par l'aspect plus que sévère du vieux *grognard* qui commande la manœuvre, il finit par reconnaître



TYPES D'INFANTERIE

que cette rude écorce cache un naturel franc, généreux et bienveillant. Il voit dans l'usage universel du tutoiement une marque de fraternité plutôt que de dédain. Ses camarades l'accueillent avec bienveillance, et profitent seulement de son sommeil pour mettre en pratique d'anciennes *charges* toujours nouvelles. Ainsi, harassé des fatigues de l'instruction, le *pied bleu* dort paisiblement. Soudain il se sent tiraillé par le pied; il s'étend, entr'ouvre les yeux, les referme, éprouve de nouvelles secousses, se débat, est en proie à d'affreux cauchemars, et se réveille, à sa grande surprise, les jambes pendantes sur le carreau. Pour amener ce résultat, on lui a noué autour de l'orteil une ficelle dont l'autre extrémité a été attachée au lit de la rangée parallèle. Un voisin perfide, prenant en main le ballant de la corde, a opéré une traction qui semblait venir d'en face. Cette plaisanterie s'appelle *le moine,* nom enfantin de la toupie, qui obéit à la ficelle comme la recrue en cette circonstance.

D'autres fois, quand le guerrier néophyte sommeille sur les planches d'un corps de garde, on lui graisse la superficie de son soulier avec du suif, sur lequel on applique un large morceau d'amadou allumé. Le suif fondu traverse le cuir, et la victime réveillée en sursaut, gambade avec la gracieuse pétulance d'un Calabrais mordu par une tarentule.

Quelques mois encore, et le conscrit, par sa tenue, démentira les inventions pseudo-comiques des rimeurs de chansonnettes, habitués à le ridiculiser sous les qualifications de *Jean-Jean* et de *pioupiou*. En entrant au service, il appréhendait la guerre; il s'ennuiera de ce qu'on ne la fait pas, et, s'animant au récit des campagnes, brûlera d'échanger son inaction contre les glorieux dangers qu'il ignore.



La recrue trouve dans le *troubadour* un complaisant instituteur qui lui arrange son fourniment et le met au fait du service, sans espérer d'autre récompense qu'une *goutte* qu'il n'exige jamais. Le *troubadour* a deux ou trois chevrons, indiquant au moins quinze années [1] de service. Il s'est accoutumé dès longtemps à faire faction à la pluie ou au soleil. Il se distingue par la longueur de ses mousta-

[1] Le premier chevron se porte au bout de sept ans de service; le second quatre ans après, et le troisième au bout de quatre autres années. On peut avoir plus de quinze ans de service, mais on ne porte que trois chevrons, et l'on ne reçoit de haute paye que pour ce nombre.

ches grises, et sa propreté exemplaire, quoiqu'il enfonce au hasard son bonnet de police, sans examiner si, conformément à l'ordonnance, le gland vient tomber au-dessus de l'œil droit. Il possède à fond toutes les rubriques du métier, toutes les légendes des chambrées, toutes les chansons militaires ; il a la science du bien et du mal, et sait l'art de se divertir, sans jamais dépasser les colonnes d'Hercule de la punition ; de mœurs douces, de caractère résigné, d'instinct casanier, il mourra sous les armes ou aux Invalides. Il est acclimaté, il a élu domicile dans les casernes, toujours mécontent, mais de plus en plus attaché à ses pénates d'adoption à mesure que ses cheveux grisonnent.



Et cependant, sans la diversion périlleuse, mais brillante, des combats, que la vie du soldat est insipide ! quelle régularité monotone ! quels travaux pénibles sans compensation !

JOURNÉE DU SOLDAT, TOILETTE, NOURRITURE, CUISINIER EN PIED, RÉCLAMEUR, APPEL DE ONZE HEURES, BRELOQUE, GARDE DE POLICE, SOLDATS HORS DE LA CASERNE, INTÉRIEUR DE LA CHAMBRÉE, JEU DE LA DROGUE, TATOUAGE, ÉCOLES RÉGIMENTAIRES, RETOUR A LA CASERNE, APPEL DU SOIR, EXTINCTION DES FEUX, COUCHER.

A quatre heures du matin, le roulement du tambour de service ébranle la caserne. Le caporal de semaine passe dans les chambres et désoriente les paresseux en enlevant d'une main leste les draps et les couvertures. Chacun s'habille, prend une gorgée d'eau qu'il se verse dans le creux des mains, et se débarbouille de son mieux. De serviettes, point ; et il est défendu de s'essuyer avec les draps. Arrangez-vous.

Dix minutes après, nouveau roulement. Tous, vêtus de pied en cap, se précipitent dans la cour du quartier ; les pelotons et les bataillons se forment, et l'on se rend au terrain d'exercice, où l'on marche *par file à droite* et *par file à gauche* jusqu'à neuf heures du matin.

C'est le moment d'un déjeuner simple et frugal. Point de ces combinaisons



compliquées qu'enseigne le *Cuisinier Royal;* point de bisques, de coulis, d'atelets, de cromesquis; à tous les repas, à cinq heures du soir comme à neuf heures du matin, la soupe et le bœuf, et de temps à autre le *rata,* mets affectionné des paysans. Pour obtenir la soupe, « faites bouillir de l'eau, ratissez tant bien que mal des légumes, prenez un morceau de cornet; quand l'eau bout à gros bouillons, jetez-le dans la marmite sans vous demander s'il sera trop dur; écumez peu, laissez mijoter, et servez. »

Pour le *rata :* « Faites bouillir de l'eau, prenez des pommes de terre, du riz ou des haricots; jetez le légume choisi dans la bassine, ajoutez trois kilogrammes de lard par cent hommes, remuez et servez. »

Vous connaissez la vieille plaisanterie militaire sur la manière de couler le beurre dans les haricots : « Prenez une carabine, mettez-vous directement au-dessus de la marmite. Attention!... joue!... feu!... et voilà! »

Les Vatels de ces festins sont le cuisinier en pied, le cuisinier à tour de rôle et l'aide de cuisine. Ces deux derniers sont de corvée; mais le premier, exempt de tout service, reçoit 10 centimes par homme pour se lever chaque jour à une heure du matin et préparer les aliments de la compagnie. On nomme souvent un soldat cuisinier en pied, uniquement pour le mettre à même de compléter sa masse. Ce fonctionnaire n'est jamais qu'en petite tenue, et quelle tenue! Il trafique des os comme un chef de bonne maison, et se réserve des *grillades* qu'il arrose de vin ou d'eau-de-vie. Son métier est rude malgré ces douceurs. L'insomnie l'accable, le feu le dessèche, les parfums de la cuisine lui ôtent l'appétit; et il est parfois obligé de renoncer aux avantages de sa profession, parce qu'il n'en peut soutenir les fatigues.



Le soldat français est le plus mal payé et le plus mal

nourri de l'Europe, mais en même temps le plus jovial et le plus dispos. On ne l'excite pas, comme l'Anglais, en lui promettant de succulents roastbeefs : c'est sur son esprit qu'on agit, c'est par l'exaltation morale qu'on l'entraîne, et jamais par l'appât du bien-être physique. Les caricatures, cette moderne *sagesse des nations,* nous montrent un représentant du peuple disant à des *troupiers* presque nus : « Quoi ! vous vous plaignez, et l'Europe vous envie ! » Et les *troupiers,* aux oreilles desquels on a fait rimer *gloire* et *victoire,* le ventre creux et la tête en feu, prennent Maestricht en onze jours, ou montent sur la glace à l'assaut de la flotte hollandaise. Il est possible qu'à notre époque

Ce soit par des dîners qu'on gouverne les hommes ;

mais les soldats français font exception à la règle.

Aussi, quelque chétive que soit la chère ci-dessus mentionnée, chaque compagnie déjeune gaiement, tant à la chambrée, au pied des lits, que dans les postes où les hommes de *corvée de soupe* portent les rations.

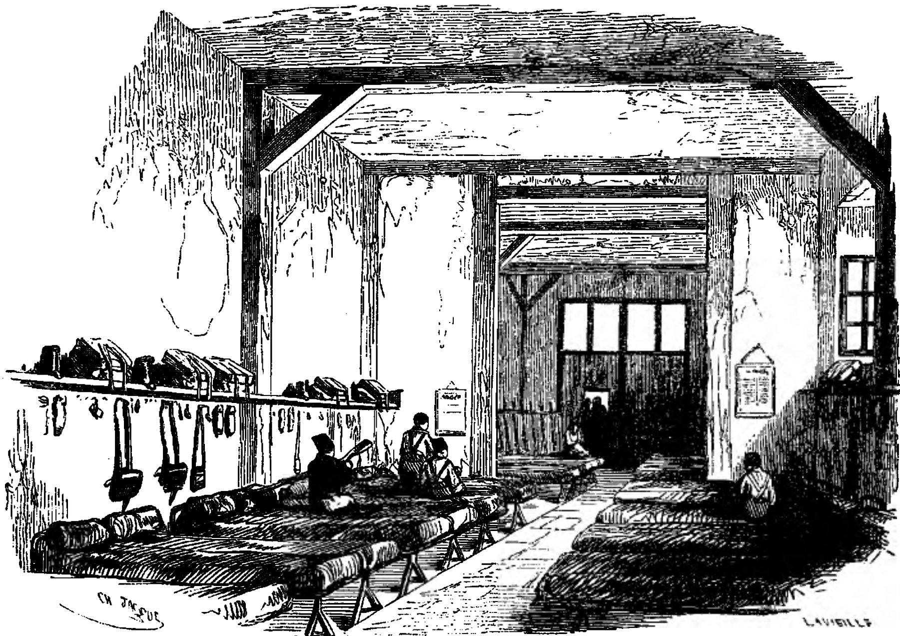


Qu'un officier passe et crie : « Eh bien, la soupe est-elle bonne ? » une affirmation sort de toutes les bouches. Le *réclameur* seul murmure, et dit en retournant dédaigneusement son bœuf : « Voyez donc la belle portion ! » C'est le même qui demande avec acharnement à être de *corvée de vivres,* pour constater les frauduleuses manœuvres du caporal d'ordinaire.



Les rations qu'on envoie aux postes sont réparties dans des boîtes de fer-blanc rondes et plates. Le conscrit de corvée de soupe est souvent embarrassé pour trouver son chemin vers le poste désigné ; et l'hiver, ses doigts, crispés par un froid de dix degrés, laissent parfois échapper la provision qu'attendent impatiemment ses camarades.

Le repas terminé, on se prépare à paraître à l'appel de onze heures. Les *hommes de chambre* emploient le balai avec lequel on a fait la *corvée de quartier,* à nettoyer la table où le troubadour vient d'égruger son sel. Les compagnies se rangent dans la cour, le sergent-major fait l'appel, les capitaines et lieutenants de semaine passent en revue les hommes et leur communiquent l'ordre du jour. Puis le tambour bat la *breloque,* l'heureuse *breloque* qui ordonne la rupture des rangs. Permis à la majorité d'aller chercher le plaisir partout où elle espère le trouver. Des groupes nombreux, pressés de franchir la porte, défilent devant la garde de police, et le sous-officier de planton interdit la sortie aux négligents qui ne lui semblent pas en tenue. Dispersés dans la ville, les soldats prennent leurs ébats à leur guise, s'arrêtent devant les marionnettes, les saltimbanques et les chanteurs ambulants, contemplent l'étalage des Chevets indigènes, visitent leurs *particulières,* coupent des baguettes dans les haies, pêchent à la ligne ou vont dans les guinguettes boire plusieurs litres et *pincer un léger rigaudon.*



Quelques indolents se tiennent à la chambrée, local qui n'a pourtant rien de récréatif : vaste salle meublée de deux rangs de lits en fer [1], d'une cruche, de portemanteaux pour suspendre les buffleteries, de planches pour mettre les sacs, et, au milieu, d'une table où l'on dépose les pains. Les uns font leur *flanc* (sieste) au milieu des tourbillons bleuâtres que forme l'odorante fumée du *caporal;* les autres *astiquent* leur fourniment ou raccommodent leurs habits. Ceux qui s'adonnent au jeu compliqué et intéressant de la *drogue* sont reconnaissables à la pyramide de chevilles en bois qui leur pincent le nez.

Le tatouage est un divertissement assez usité parmi les soldats. Pour le pratiquer, on applique sur la peau du patient un calque dont on suit les contours avec un paquet de trois aiguilles fines, imbibées d'encre de Chine. A la suite de cette cruelle opération, on a l'agrément d'avoir les bras ou la poitrine ornée de hideuses figures, cachées heureusement par l'uniforme. Si vous le soulevez, vous apercevez un mélange hiéroglyphique de noms, de sabres en croix, de portraits d'hommes et de femmes, de Christs, de saints-sacrements, de dates mystérieuses, de mille symboles religieux, érotiques ou guerriers.

« Vous avez dû bien souffrir, disais-je à un soldat qui me présentait son buste ainsi décoré.

— Ah ! monsieur, quand je me suis *fait piquer* le bras droit, j'ai manqué en mourir, et j'ai été obligé d'attendre six mois avant de me *faire piquer* le bras gauche. J'en ai pour plus de 8 francs sur le corps, mais ce n'est pas sans peine. Je connais des bourgeois bien habillés qui ne voudraient pas se *faire piquer* pour 6 francs. »

Certains soldats, dédaignant de grossiers plaisirs, se rendent aux cours des *écoles régimentaires*. Avec l'aide de l'enseignement mutuel, ils peuvent développer leurs dispositions, apprendre l'écriture, la lecture, le calcul, les éléments de la grammaire et de la géométrie, l'histoire militaire de la France, le dessin linéaire, la comptabilité militaire et la théorie. On voit des paysans incultes s'épanouir brusquement à la lumière intellectuelle, et acquérir par de rapides progrès la capacité conditionnelle de leur avancement. Le zèle des élèves répond à celui des officiers professeurs et des sous-officiers maîtres d'études. Bientôt peut-être on verra se renouveler les vieux exemples d'élévation merveilleuse ; des génies ignorés surgiront du sein de ces écoles ouvertes à tous,

Et plus d'un maréchal de France
Partira le sac sur le dos.

Nous avons vu les plaisirs, les occupations et les études des soldats ; assistons au retour des abeilles dans la ruche. Une heure avant l'appel, on commence à rentrer; des rassemblements se forment dans la cour et dans les chambrées ; tout en fumant une dernière pipe ou en épuisant le suc d'une chique remâchée, chacun rend

[1] Depuis quelques années chaque homme a son lit. On couchait autrefois par couple.

compte de l'emploi de son temps. L'imagination des causeurs, animée par le vin, s'envole au pays des chimères. « Moi, j'ai bu du pomard ! — J'ai fait la connaissance d'une grande dame ! — Y a une bourgeoise qui m'a appelé par la fenêtre, et qui m'a invité à dîner en tête à tête. — Moi, j'ai *carotté un blaireau*[1], et nous avons mangé du macaroni au gratin. — Je suis l'amant d'une jeune personne crânement jolie, mon cher ! des yeux !... longs comme le bras !... une bouche... si petite qu'on ne la voit pas. — Moi, j'ai fait un repas avec nappe et serviettes, et je me suis régalé d'une fameuse matelote de homards ! » Que ne vous est-il donné de croire à vos propres assertions, ô vous qui faites assaut de craques dans vos fabuleux comptes rendus? Vous oublieriez un moment du moins l'ennui qui vous talonne, vous vivriez joyeusement pendant quelques minutes, à cent lieues des manœuvres, du *rata*, de la salle de police et de l'appel du soir.

Mais les tambours reviennent en battant la retraite, escortés par une bande de gamins. Un quart d'heure après, le sergent-major procède à l'appel, en présence de l'officier de semaine, qui peut exiger, aux termes du règlement, que ses auditeurs se tiennent au pied de leur lit, debout et la tête découverte. Les amoureux et les épicuriens en retard produisent les excuses habituelles : « Major, j'ai rencontré un pays. — Major, mon père a passé dans la ville. » Ou, ce qui est plus rapproché de la vérité : « J'ai bu un peu d'eau-de-vie, major, et je ne sais pas pourquoi ça m' fait plus d'effet qu' d'habitude. » Une heure s'écoule, et un roulement prolongé donne le signal de l'extinction des feux. Le sergent qui commande la garde de police jette un coup d'œil sur les fenêtres, et fait souffler les chandelles qui brillent encore. Quelques conversations sont échangées, les voix s'éteignent graduellement, les permissionnaires de dix heures se couchent sans bruit, et le silence n'est plus troublé.

VEILLÉES, CONTES DE CHAMBRÉES.

Les soirs d'hiver, quand l'appel s'est fait de bonne heure, on a recours à des récits pour retarder ou faciliter le sommeil.

« Un conte ! un conte ! tel est le cri qui retentit dans la chambrée.

— Voyons, dit nonchalamment un beau parleur ; j' vas vous conter ça. Y en a-t-il beaucoup qui veillent ? »

Et il en constate l'état en échangeant alternativement avec eux un certain nombre de mots incohérents.

« Cric ! — Crac ! — Sabot ! — Cuiller à pot ! — Sous-pied de guêtre ! — Sergent major au prêt ! — En route ! — Pas accéléré ! — Marrrche ! »

Point d'histoire sans cette formule traditionnelle, qui, répétée de temps en temps pendant le récit, tient les auditeurs en éveil.

Le narrateur commence, échelonnant le long de son discours des mots licencieux

[1] On appelle *blaireaux* les victimes des carottiers.

et d'effroyables jurons. On dirait qu'il a étudié à l'école des dramaturges, si les termes qu'il emploie n'étaient plus énergiques et moins civils que *Notre-Dame!* et *Par la messe!*

On suppose naturellement que les sujets des contes de chambrée sont les batailles anciennes et modernes; on s'attend à des souvenirs du camp de *la Lune,* de la conquête d'Italie, du bivouac d'Austerlitz, de la retraite de Moscou : eh bien, ils se mêlent rarement aux créations des romanciers de caserne. On choisit plus volontiers l'histoire de saint Jérôme, le martyre d'une jeune vierge injustement soupçonnée, ou les aventures extraordinaires d'un prince favori des fées. Si l'on met en scène des personnages distingués, c'est pour leur faire jouer un rôle fantastique. Dans un conte où figure le baron Larrey, il recolle adroitement la tête d'un soldat décapité par les Mameluks, et le fait porter à l'ambulance. C'était le soir : en entrant, les aides maladroits heurtent le blessé, dont la tête se détache et roule en poussant des cris de détresse. On se hâte de la recoller et de mettre le patient au lit.

Le lendemain, Larrey lui rend visite, le trouve pâle et bouleversé, et s'aperçoit bientôt que la tête est tournée sens devant derrière. Les aides, dans l'obscurité, avaient commis cette funeste erreur.

« Ça peut se réparer, dit Larrey; la peau a déjà repris, mais, si tu veux, mon camarade, je vais te recouper la tête et la placer comme elle doit être.

— Ça sera-t-il douloureux? demanda le soldat.

— C'est l'affaire d'une minute.

— Allons donc!... oh bien, non... Au fait, j' veux rester comme ça; j'aurai l'avantage de pouvoir me faire la queue à moi-même. »



Le plus connu des contes de chambrée est l'*Histoire de La Ramée;* il résume merveilleusement l'esprit des soldats, et met en relief leurs idées, leurs opinions, leur caractère. *La Ramée* est un type de *troubadour* et de *réclameur,* et reproduire ses aventures telles que nous les avons souvent entendues, c'est présenter à nos lecteurs le soldat *peint par lui-même.*

HISTOIRE DE LA RAMÉE.

Il y avait une fois un vieux grouin de soldat qu'était entré au service dans l'espérance d'arriver au grade de caporal. « Vous le serez avant qu'i soit longtemps, qu'on lui dit. Comment qu' vous vous appelez? — J' m'appelle La Râmée. »

V'là qu' La Ramée fait un congé de huit ans, et on ne le nomme pas seulement un peu caporal. « Cré nom d'un!... qu'i dit, on m'a enfoncé! — Tiens, que lui répond le capitaine, si tu veux te rengager, avant qu'i soit un mois tu seras caporal. — Ma foi, qu'i dit, si c'est comme ça, j'veux bien. »

V'là mon vieux cornichon qui s' rengage pour huit ans; mais les huit ans s'écoulent, pas le moins du monde caporal. « C'est comme ça qu'on me tient parole, que dit La Ramée; pour c'te fois-là, j' m'en vais. — Allons, que lui dit le capitaine, reste! si je n' t'ai pas fait avancer, c'est que j'ai pas pu; l'avancement est si difficile maintenant! Mais si tu veux rester, t'es sûr que le premier caporal à passer, ça sera toi. — Allons, dit la Ramée, nous verrons si vous t'nez parole. » Et v'là qu'i' s' rengage encore pour huit ans. V'là qu'au bout d' quatre ans La Ramée faisait toujours faction; pas plus d' sardines sur les bras que de perruques à la broche. Quand La Ramée vit ça, il dit: « Ma foi, puisqu'on n' veut pas me faire passer caporal, il faut au moins qu'on m' donne des effets propres, et qu'on me nourrisse bien. V'là vingt ans que j' suis au service, et j'ai toujours le même habit! Et j' crois qu'on m' fait manger pendant quinze jours les mêmes z-haricots. J' vas réclamer. »

Le capitaine voyant ça, et que les autres de la compagnie se plaignaient aussi, arrive à l'appel, et leur dit avec indignation : « Malheureux!... depuis quand que vot' capitaine ne vous fait pas justice? Vous avez osé murmurer!... vous n'êtes pas des hommes!!... vous mériteriez que je vous fisse tous fusiller, mais c'est une mort trop honorable pour des gredins comme vous, et j' vous fais grâce pour c'te raison-là! Dorénavant qu'on m'instruise des besoins de la compagnie, et je vous montrerai que je suis toujours là pour maintenir vos droits, pour vous servir de père! Ainsi qu'on m'apporte demain tous les habits de la compagnie, et, pour que ça ne coûte rien, je les retournerai moi-même; j'ai été tailleur dans le temps.

— Ah! qué brave homme! que dirent tous les soldats; en voilà un de capitaine. » En effet, quatre ou cinq jours après, v'là qu'on rend les habits à la compagnie, mais v'là que tous les habits étaient trop étroits. « Le capitaine s'est trompé! dirent les soldats. — Eh! non, tas de nigauds, s'écria La Ramée; vous ne voyez donc pas que le capitaine avait un mauvais habit, et qu'il nous a pris à chacun un morceau du nôtre pour s'en faire un neuf. — C'est vrai, répondent les soldats; c'est toi qu'est le plus ancien, tu vas réclamer. »

V'là que le colonel passe dans les chambres, et La Ramée lui conte l'affaire. « Bien, dit le chef, on te fera justice, mon vieux brave. » En effet, il rassemble tous les capitaines : « Comment, qu'il leur dit, messieurs les officiers se permettent de

tromper de pauvres soldats, malgré mes leçons et mon exemple! Cré nom d'un, voilà une belle équipée! Pour un rien, je rendrais mes épaulettes. Et puis, pourquoi souffre-t-on que ce polisson de La Ramée viole le règlement en n'observant pas l'ordre hiérarchique? Ne devait-il pas adresser ses réclamations à son caporal, qui les aurait transmises au sergent de semaine, qui les aurait reportées au sergent-major, qui en aurait fait part au lieutenant de semaine? Ce dernier, pour ne pas se brouiller avec le capitaine, eût trouvé moyen d'apaiser la chose en fourrant une vingtaine d'hommes à la salle de police, et l'affaire en serait restée là. Mais v'là qu'un animal de la cinquième du premier m'interpelle comm' si ça me regardait! C'eût été gentil si un général était venu dans les chambres à ma place! Rien qu'avec le compte rendu d'un pareil désordre, il m'aurait reculé mon avancement de trois ans, et avancé le sien de six; mais heureusement j'ai l'œil à tout et je sais empêcher la dilapidation. Capitaine Bastimiachem, vous serez aux arrêts forcés pour quinze jours... »

— Cric!

— Crac!

— Est-ce qu'*il* y en a qui *dorment*!

— Non, non!

— Cré mâtin! les capitaines ne demandaient pas leur reste. Y en avait pas un qu'avait une goutte de sang dans sa poche. Celui de la cinquième du premier n'était pas plus content qu'il ne fallait; on aurait dit un canard de quinze sous qui va en semestre. Il arrive chez lui avec une figure qui faisait pitié. « Brigand d' La Ramée, qu'i dit en entrant à sa femme; j'aurais toujours dû me méfier de ce gueux-là; j'ai réchauffé un serpent dans mon sein; c'est un ambitieux qui ne sait quel moyen prendre pour monter en grade!

— Tu t'embêtes dans les feux de file, que lui dit sa femme, qu'avait plus d' tête que les autres n'en ont ordinairement; j' m'en vas aller trouver l' colonel. »

V'là qu'elle s'attifaille avec ses belles fanfreluches, et allons donc, la v'là partie. Faut vous dire qu'elle n'avait pas plus d' trente-trois ans, et qu' c'était une beauté, quoi! Le colonel, qui ne crachait pas sur les beautés, consentit à lever les arrêts du capitaine, à condition qu'on infligerait à La Ramée une punition exemplaire, et Bastimiachem s'empressa de le fourrer en prison pour trois mois. V'là qu'est bien!

Trop échaudé pour recommencer, La Ramée ne réclama plus; ce qui prouve bien que la discipline a été inventée pour la tranquillité des soldats. Quand il eut fini son troisième congé: « Ma foi, qu'i dit, on m'a esquinté d'injustices; on ne m'a pas tenu compte de mes services; je suis toujours resté dans le plus simple troubadouriat, mais c'est égal; i' n' me faut plus que six ans pour avoir ma retraite, eh bien! je m' rengage. Au bout d' six ans j'aurai ma retraite, et avec ça, pour peu que j' gagne seulement trois francs par jour, j'aurai d' quoi vivre. »

V'là qu'après l'appel, le sergent-major s' met à dire: « La Ramée, fusilier à la cinquième du premier, a droit à quitter aujourd'hui le régiment, et à rentrer dans ses foyers respectives.

— Eh bien, major, que dit La Ramée, je m' rengage ; v'là vingt-quatre ans que je sers mon pays, et j' veux faire encore six ans pour manger du pain de la patrie. — La patrie se passera très-bien de toi, répliqua le capitaine, qu'était devant la compagnie. N'est-il pas de mon devoir de purger le régiment d'un réclameur comme toi, d'une pratique, d'une brebis galeuse? Allons, allons, pas de plus long séjour! qu'on lui flanque sa feuille de route, et qu'il détale ! — Comment, dit La Ramée, est-ce que... — Pas d' réponse, où j' te fais faire six mois de prison d' ville avant de t'en aller. »

La Ramée avait 58 francs de sa masse à toucher; le fourrier lui fait de suite son compte, lui retient tant pour une vis de culasse, tant pour une goupille, tant pour une tache à sa couverture, et trouve qu'il ne lui revient que 2 centimes. On les lui remet avec une ration de pain et sa feuille de route ; le v'là parti...

Cric!

— Crac!

« Eh bien, ce n'est pas drôle, que se disait en route La Ramée ; comment, ces gredins-là me flanquent mon congé ! Enfin, n'importe ; nous d'viendrons ce que nous pourrons. »

La Ramée, qu'avait le cœur gros d'avoir quitté ses camarades, ne put pas manger de deux jours. Le troisième jour, il mangea la moitié de sa ration de pain, et tout en déjeunant, il découvrit par ses calculs qu'on l'avait carotté d'une ration de pain et de plusieurs centimes.

« Ça n' peut pas se passer comme ça, qu'i' s' dit ; je n' suis qu'à vingt six lieues et demie de la caserne ; j' vas aller réclamer. »

Comme il remettait le reste de son pain dans son sac, un homme passe, et lui demande la charité pour l'amour de Dieu. « Ma foi, dit La Ramée, je n'ai que 2 centimes sur moi ; mais, si vous avez faim, prenez mon pain, j'en gagnerai d'autre à la ville voisine. Que je m' mette à travailler un peu plus tôt ou un peu plus tard, qu'importe? Je suis encore solide, et disposé à m'établir partout où je trouverai de l'ouvrage. Je n'ai plus ni pays, ni famille ; j'ai presque oublié le nom de mon village. Ma mère, la pauvre vieille! est morte. Avant d'entrer au service, j'étais tendrement aimé d'une payse, mais elle a maintenant soixante-quinze ans et quatorze enfants. J'avais encore un ami fidèle, qui a jugé à propos de faire un voyage d'agrément en Belgique, en m'emportant mon héritage. Malgré tout ça, je compte que la Providence protégera La Ramée, ex-fusilier à la cinquième du...

— Arrête, s'écria le mendiant. Je te connais depuis longtemps ; j'ai su que tu étais victime des injustices de tes chefs ; j'apprécie ton bon cœur, et, pour te récompenser, je te fais le don de faire entrer dans ton sac tout ce qui te viendra à l'idée. Tu pourrais croire que je blague, mais, tel que tu m' vois, je suis saint Matthieu. »

La Ramée voulait se jeter aux pieds de son bienfaiteur, mais celui-ci lui dit fièrement : « Un militaire ne doit jamais se mettre à genoux , » et à l'instant il disparut dans un nuage avec un très-grand fracas....

Cric!

— Crac!...

— Ah ! ma foi, je n' conte plus ; y en a des masses qui dorment.

— Bah ! bah ! y en a pas plus de trois ou quatre ; va donc, va donc !

La Ramée se remit en route, mais à peine eut-il fait dix-neuf lieues de plus qu'il rencontra un autre individu, qui lui dit : « Monsieur, vous n'avez pas l'air d'un millionnaire ; voulez-vous accepter une bonne place ? Vous ne me refuserez pas sans doute, quand vous saurez que je vous suis adressé par saint Matthieu, qui est enchanté de vos procédés, et désire vous être utile. — Je suis à vous, que dit La Ramée. — Venez donc, » reprit l'inconnu.

Ils entrèrent dans un bois, et s'introduisirent dans une longue galerie souterraine et invisible, au bout de laquelle il y avait un tas de chaudières. « Votre emploi, dit l'inconnu, sera d'entretenir le feu sous ces chaudières ; mais sans jamais regarder dedans, songez-y bien. Je vous donnerai 25 francs par jour ; et, dans quelques années, vous pourrez vous retirer avec un joli bénéfice. »

La Ramée accepta, et l'étranger le laissa seul. Au bout de quelques jours, l'ex-fusilier, s'embêtant à mort, ne put résister au désir de lever les couvercles des chaudières. Qu'y vit-il ? une foule d'individus qui se mirent à crier ensemble : « Ah ! mon cher La Ramée ! ah ! mon pauvre La Ramée ! je t'en supplie, tire-moi d'ici ! ah ! mon adorable, mon délicieux La Ramée ! — N' parlez pas tous à la fois, qu'i' dit ; pourquoi diable êtes-vous là ? — J' vas t' conter ça, que dit un beau parleur, moi qui t'aimais tant, moi qui ai toujours été pour toi le plus tendre des sergents-majors. Le lendemain de ton départ, un gredin d' choléra nous a esquintés, moi, le capitaine, sa femme, le fourrier, le colonel et le caporal d'ordinaire ; le diable nous a empoignés tous parfaitement bien, attendu qu'il a été longtemps gendarme, et il nous a amenés ici, où tu es chargé de nous faire rôtir. Sensible La Ramée, délivre-nous ! »

La Ramée avait si bon cœur qu'il allait se décider à rendre la liberté aux damnés, quand il vit venir son bourgeois. Vite, il replaça tous les couvercles, et courut chercher du bois pour alimenter le feu ; mais le diable avait vu le manége, et lui lançait déjà des regards terribles.

« Tenez, dit La Ramée, en mettant son sac sur son dos, je vois bien que je ne vous conviens pas. Ainsi, j'aime autant vous quitter. — Me quitter ! s'écria le diable ; c'est-à-dire que tu vas rejoindre dans la chaudière ton sergent-major et tes autres chefs. — Saint Matthieu, viens à mon aide, que dit la Ramée ; je forme le vœu d'avoir le diable dans mon sac ; » et à l'instant le diable y fut. La Ramée ouvrit toutes les portes, et il sortit ce jour-là de l'enfer tous ceux qui avaient obtenu des grades depuis la création du monde, fourriers, gros majors, adjudants et autres. « Heureusement, que s' disait le diable dans l' sac, qu'i' n'en manquera jamais pour les remplacer ! » Mais v'là que La Ramée, rencontrant quatre maréchaux ferrants, met son sac sur l'enclume, et leur dit : « Prenez vos marteaux, camarades, et battez-moi mon sac de toutes vos forces et aussi longtemps que vous pourrez. » Pan ! pan ! pan ! les maréchaux battent le sac pendant deux heures, et le rendent à La Ramée, en lui disant : « Cré nom ! c'est dur comme le diable. — Je l' crois bien. »

que dit La Ramée, et, ouvrant le sac, il leur fit voir le diable, qui décampa sans demander son reste.

La Ramée se servit très-avantageusement du don de saint Matthieu. Voyait-il des napoléons, un bon pâté, une brioche, une paire de bottes ou un château ; vlan ! il souhaitait, et l'affaire était dans l' sac. Il s' procura tous les plaisirs de la vie, tels que des femmes de tous les grades, de la gomme élastique, du vin d' Bordeaux, des aiguilles anglaises et des gibelotes de lapin. Mais enfin il mourut, et se mit en route pour le paradis. Arrivé à la porte, à cent lieues au-dessus du soleil levant, il voit saint Pierre en train de balayer. « N'est-ce pas ici que demeure saint Matthieu ? — Si fait ; qu'est-ce que tu lui veux ? — Je veux lui parler. — Ton nom ? — La Ramée. — Ah ! mon ami, faut t' passer d'entrer pour aujourd'hui ; franchement, tu t'es conduit sur terre comme un pas grand'chose. — Y a donc pas moyen d' s'arranger ? — Impossible. — Une goutte n'est pas de refus. — J' suis sourd. — Au moins, tu m' laisseras bien reposer un p'tit instant sur mon sac. »

La Ramée ôta son sac, le lança dans le paradis dont la porte se trouvait entrebâillée, et forma le désir d'être dedans. Saint Pierre courut après lui pour le faire sortir, mais le bon Dieu, qui se trouvait là, prononça ces paroles remarquables : « Qu'on le laisse en paradis, puisqu'il y est entré. »

Malgré son allure fantastique, ce conte est un tableau de mœurs exact, et c'est à ce titre que nous l'avons sténographié, après l'avoir patiemment écouté à plusieurs reprises et de diverses bouches. Nous avons distillé la quintescence des meilleures versions, et cherché à reproduire fidèlement le langage des narrateurs. *Cric*, cher lecteur ! faites-nous entendre un *crac* indicateur de votre attention. *Cric !... cric !* . *cric !...* Lecteur, seriez-vous endormi ?

LE SAMEDI. REVUE DE LINGE ET CHAUSSURE. INSPECTION GÉNÉRALE. CHANGEMENT DE GARNISON. TROUPES EN ROUTE. GRAND'HALTE. LOGEMENT CHEZ L'HABITANT.

Tous les jours s'écoulent à peu près semblables à celui que nous avons décrit. Le samedi amène un surcroît de travaux. On se prépare, en blanchissant les buffleteries et nettoyant les gibernes, à la revue probable du lendemain. En avant le *tripoli*... deux onces de *racine de patience*... de *l'huile d'avant-bras*... Les interminables travaux de ce jour ont inspiré aux cavaliers une interminable chanson :

C'est aujourd'hui samedi.
Pansage de saint Denis.
Astiquage et tripoli,
Revue des effets sur les lits.

Cette revue a lieu le dimanche. Chaque compagnie se partage en deux sections, l'une inspectée par le lieutenant, l'autre par le sous-lieutenant, qui vérifient scrupuleusement l'état des effets de linge et chaussure, étalés aux pieds des lits avec autant de symétrie que dans la montre d'un magasin.

Une fois par an, vers l'automne, l'inspection générale varie peu agréablement la monotonie de l'existence militaire. Le général inspecteur, désigné par une circulaire du ministre de la guerre, arrive à l'improviste, et pendant huit à vingt jours, est l'autocrate du régiment. Il interroge officiers et soldats sur leur instruction respective, il examine meubles et immeubles, hommes et choses, fait brusquement succéder les revues d'ensemble aux revues de détail, ordonne d'exhiber le contenu des sacs, puis de les endosser de nouveau pour la manœuvre. C'est sans doute afin d'indemniser les troupes de ce tracas, qu'on accorde à cette époque les congés de semestre, et les congés illimités, en vertu desquels le militaire renaît à la vie commune :

Tandem liber equus, campoque potitus aperto.

Le changement de garnison est encore une distraction désirée. A peine a-t-on mis le pied dans une ville, qu'on brûle d'en être sorti. «Quand donc changerons-nous?» demande-t-on ; et des plaisants, exploitant l'inconstance commune au profit de leur humeur joviale, s'amusent à semer de faux bruits : « Savez-vous la nouvelle ? Nous allons à Douai. — Bah ! — C'est positif... J'ai entendu le capitaine dire au lieutenant que le général avait dit au colonel qu'on lui avait dit que nous allions être envoyés à Arras. — Tiens !... » Le lendemain, on désigne une autre localité, et en quelques jours, on a ainsi parcouru toute la France sur les ailes de l'imagination.



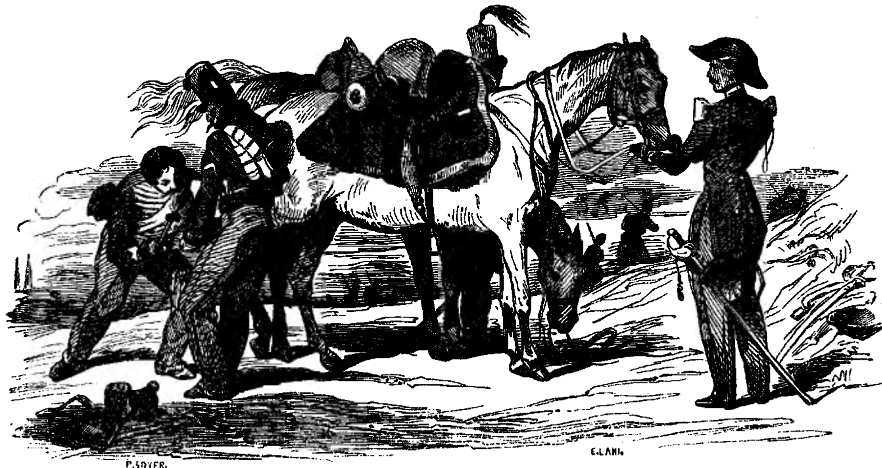
Enfin l'ordre de départ est donné. Les Arianes délaissées s'apprêtent à mettre en action les *Regrets* et *Souvenirs* de M. Dubuffe. Les réclamations des créanciers, qui n'ont pas eu la précaution de régler la veille, se confondent avec le bruit des roulements, et les malheureux apprennent à leurs dépens comment on peut *payer ses dettes au son du tambour*. Ils suivent quelque temps, en marquant le pas, le corps qui s'éloigne, et rentrent en se promettant de se venger sur celui qui va venir. On s'achemine vers l'étape lointaine; le gros de la troupe s'avance pédestrement, les faibles et les malades suivent sur des charrettes. Les plaisirs qu'on laisse derrière soi, ceux que promet l'avenir, les amours brusquement interrompues, font le sujet des entretiens. On chante des chansons dont la reproduction nous est interdite par les lois qui punissent les attentats à la pudeur. S'il reste dans le bataillon quelque vieux *grognard*, ex-beau chanteur de la Grande Armée, il redresse la tête, et débite en se dandinant des refrains militaires, comme l'*Entrée des Français à Berlin*, anecdote historique en cinquante-sept couplets :

Roi de Prusse, êtes-vous endormi?
Voilà minuit qu'il sonne,
Ce sont les Français qui entrent dans Berlin ;
Pour vous jouer le réveille-matin.

LE ROI DE PRUSSE (*se mettant sur son séant*) :

Ah ! que me dites-vous là !
Votre discours m'étonne;
Si les Français sont dans mes États,
J'ai perdu ma couronne.

La grand'halte met trêve aux chants, aux causeries, aux vœux, aux regrets, aux châteaux en Espagne. On s'arrête ; les uns déjeunent avec des reliefs du repas de la veille; les autres, plus fortunés, mettent en réquisition les talents suspects des Mignots villageois.



Les officiers de l'état-major font panser et ferrer leurs chevaux ; puis on continue la route en faisant ample consommation de *charges* et de tabac à fumer. La pipe et les bons mots aident à oublier la pluie ou le soleil, et abrégent la distance qui sépare les voyageurs de l'étape. Comme l'élégant prêt à paraître dans un salon, les soldats, avant d'entrer en ville, font halte pour reviser leur toilette, rajuster leurs buffleteries, rétablir l'ensemble dans leurs mouvements et la sévérité dans leur tenue. Ils paraissent, musique en tête, tambour battant, et les citoyens, tout en admirant le bon ordre de la procession guerrière, songent avec ennui aux billets de logement qu'on va leur présenter.

Le logement des militaires marchant en corps, ou isolément avec feuille de route, est une charge pesante pour les habitants des villes. Aussi, quand les malencontreux locataires ne consentent pas à accepter une indemnité pécuniaire et à coucher à l'auberge, les bourgeois se contentent, aux termes de la loi, de leur *prêter les ustensiles de cuisine,* de leur *donner place au feu et à la chandelle,* et de les reléguer dans une mansarde. Mais chez les paysans, plus voisins du soldat par leur éducation, chez les simples agriculteurs d'entre lesquels sort la majorité de l'armée, les militaires voyageurs trouvent une hospitalité digne de Ruy Gomez de Sylva. Au lieu d'écorner leur ration de pain et leur prêt, ils s'asseyent à la table de la famille, sont copieusement régalés de cidre et de soupe au lard, et regrettés, quand ils s'éloignent, comme des amis de la maison.

PUNITIONS. DROIT DE PUNIR. PRATIQUES. REMPLAÇANTS. CONSIGNE. SALLE DE POLICE. EXERCICE DES PUNIS. PRISON. CACHOT. COMPAGNIES DE DISCIPLINE. DÉGRADATION MILITAIRE. EXÉCUTION.

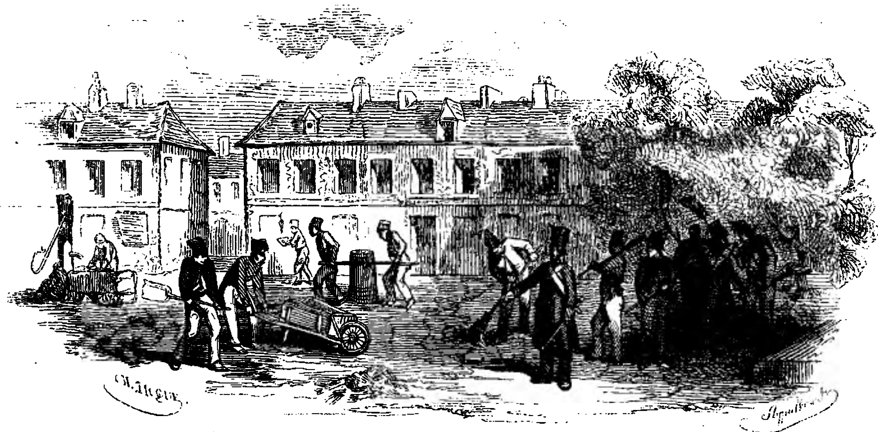
Dans le cours de cette vie militaire, dont presque tous les actes sont déterminés par des règlements, sous l'empire de lois sévères et de chefs absolus, il n'est guère de soldat qui échappe à la consigne, à la salle de police, à la prison et même au cachot.

Le droit de punir appartient aux chefs proportionnellement à leur grade. Le caporal peut infliger quatre jours de consigne et deux jours de salle de police, et la puissance pénale va toujours s'élargissant, jusqu'au faîte de la hiérarchie militaire. Les colonels et lieutenants-colonels ont la faculté de condamner un homme à quinze jours de prison, quatre jours de cachot, un mois de salle de police, un mois de consigne.

Celui qui accumule les châtiments sur sa tête reçoit de ses camarades le titre de *pratique*. Ce n'est ni un mauvais soldat, ni un *sale soldat ;* il a d'ordinaire en partage l'intelligence et l'intrépidité. Il se costume proprement, n'est jamais *mal ficelé,* se drape dans l'uniforme, frise ses moustaches, pose sur le coin droit de l'œil droit son bonnet de police, en casse la corne, allonge la corde du gland. Son allure est

gracieuse et hardie ; il boit avec élégance, le coude à la hauteur de la main. Pourquoi donc mettre au nombre des brebis galeuses ce séduisant cavalier, ce courageux partisan? c'est que la *pratique*, turbulente, amie des plaisirs et de la *bamboche*, manque aux appels, brave les chefs, grève sa masse, vend clandestinement ses effets, et passe la moitié de sa vie en prison par amour de l'indépendance.

Les remplaçants, plus incorrigibles encore que les pratiques, apportent dans les régiments l'esprit d'insubordination ; mais comment se délivrer de ces êtres vénaux? proscrira-t-on le remplacement comme contraire à l'égalité, au risque d'enlever aux sciences, aux arts, au barreau, aux administrations, des jeunes gens capables et instruits? Doit-on déterminer, comme les cas d'exemption, ceux où l'on sera admis à se faire remplacer? Faut-il que l'État, se substituant à d'avides spéculateurs, désigne lui-même les remplaçants? En attendant la solution de ces questions, soyez sûrs que, parmi les consignés occupés à *passer la jambe à Thomas* [1], vous trouverez toujours plusieurs remplaçants.



Avant la récente adoption des guêtres en cuir, l'étranger qui pénétrait dans une caserne sous la protection indispensable d'un officier, l'auteur de cet article, par exemple, s'étonnait de voir des soldats chaussés d'une guêtre blanche et d'une guêtre noire. Ce travestissement ridicule annonçait qu'ils étaient consignés, astreints à toutes les corvées et aux ordres du sergent-major, qui en pouvait faire l'appel à toute heure. La consigne est restée en vigueur, mais le signe ignominieux en a été justement supprimé.

[1] Vider les baquets d'urine.



La salle de police est une vaste chambre, garnie de lits de camp, avec sommiers, couvertures et traversins. Les murailles, jadis surchargées d'inscriptions, sont depuis peu proprement entretenues. Il est expressément défendu aux hôtes de ces lieux d'y jouer et d'y fumer, ce qui ne les empêche nullement d'y faire l'un et l'autre. Autrement, comment tromper l'ennui? on n'aurait contre lui d'autre ressource que celle de médire des chefs, mais on se lasse à la longue de répéter les mêmes accusations, les mêmes diatribes, les mêmes injures. Il est vrai que, pour distraire les punis, un vieux sergent, désigné par le colonel, les tire de leur gîte deux fois par jour, et leur fait faire l'exercice; parfois il les mène rudement, les chicane sur la rectitude de leurs mouvements, et prolonge les ports d'armes; mais, le plus souvent, non moins ennuyé que ses victimes, il les commande avec mansuétude, excuse leur mollesse à lever les bras, et se hâte de les congédier.

Les punis militaires ont, comme tous les prévenus, la manie d'être victimes de la plus odieuse injustice. Qu'un officier supérieur entre à la salle de police, les délinquants qu'il interroge lui répondent par des protestations d'innocence. « Moi! mon colonel, j'ai été coffré sur un soupçon ; on m'a soupçonné d'avoir découché, et me voilà. » Les plus coupables en action sont les plus innocents en paroles, mais moins par hypocrisie que par une illusion de l'amour-propre.

L'emprisonnement, dont la durée ne peut excéder quinze jours, est plus ou moins rigoureux, selon qu'on le subit à la prison du corps ou à la prison de ville. Quelle honte, en effet, de traverser les rues sous bonne escorte, exposé en spectacle à la multitude! Le soldat, dans une punition, envisage moins les souffrances physiques que l'idée de déshonneur qu'on y attache ; le cachot, variété de la prison, est regardé

comme un séjour bien plus redoutable. On y est dispensé de corvées et de service, on n'y dort pas moins à l'aise qu'à la salle de police, mais c'est le cachot.

Lorsqu'un soldat a lassé la patience des chefs, lorsque le nombre de ses punitions forme, sur le *livre rouge*, un effrayant total, le colonel du régiment, sur le rapport du capitaine et l'avis du chef de bataillon, convoque un conseil de discipline, présidé par un chef de bataillon, et composé de trois des plus anciens capitaines et de trois des plus anciens lieutenants, pris hors du bataillon auquel appartient le militaire inculpé. Le lieutenant général prononce en dernier ressort, et, s'il juge tous les moyens de répression épuisés, fait diriger le soldat sur une compagnie de discipline, que le ministre a désignée. Les huit compagnies de fusiliers et les quatre de pionniers de discipline réunissent donc le rebut de l'armée, confié à la direction d'officiers capables et sévères. L'auteur de l'*Algérien* vous fera rire et frissonner en vous peignant la vie aventureuse et désordonnée des *zéphirs;* mais cette même effervescence, qui ne peut s'accommoder aux règles calmes et froides de la discipline, est souvent formidable aux ennemis. L'amour du bruit, du tumulte, des rixes, est devenu du courage en présence des Arabes, et plusieurs fois les proscrits se sont réhabilités par la victoire.

L'inconduite amène devant le conseil de discipline; le crime, devant le conseil de guerre [1]. Avant de subir une peine infamante, le condamné cesse de faire partie de l'armée. Vous l'avez vue, cette lugubre cérémonie qui attristait à Paris les habitants de la place Vendôme, et n'a plus lieu sur un emplacement déterminé. Le tambour bat, des détachements se rangent en bataille; d'une voiture grillée, prison ambulante, sortent des hommes affublés de casaques grises, traînant un boulet aux pieds. On les conduit au milieu du carré formé par les troupes, et, dès que leur dégradation militaire est prononcée, ils sont promenés entre les rangs, le front pâle et la tête baissée. C'est là le commencement d'une expiation qui finit à Belle-Ile-en-Mer ou au fort de Mers-el-Kebir.

Spectacle plus douloureux encore! le condamné à mort marche au milieu d'un peloton de douze vieux soldats, dont l'abattement prouve qu'ils répugnent au métier de bourreaux. Des bataillons du même corps, sans armes, suivent pour assister à ce terrible exemple. Le condamné s'avance d'un pas ferme, fumant son *brûle-gueule* avec une apparente tranquillité. Quelles pensées l'agitent? est-il torturé par les remords, attendri par le repentir, épouvanté de ce qui l'attend de l'autre côté du tombeau? Non; une seule idée le préoccupe : il songe à tomber avec courage; il a peur, non de la mort, mais du mépris de ses camarades; c'est assez d'être odieux par son crime, il tâche de ne pas être vil par sa lâcheté. Le voici à la place fatale; il met un genou en terre, il refuse le bandeau qu'on lui présente, il use du dernier privilége de commander lui-même le feu. Une détonation retentit; quatre hommes ont visé à la tête, quatre au ventre, quatre à la poitrine : le condamné tombe; et si

[1] Il serait inutile de reproduire ici les renseignements contenus dans l'*Annuaire militaire*, les règlements et le livre de M. Durat-Lasalle sur la pénalité militaire. Nous renvoyons aussi nos lecteurs à l'article de M. Moreau Christophe sur les Détenus.



CANTINIÈRE.

quelque étincelle de vie lui reste encore, un des soldats recharge son arme, et, d'un coup à bout portant dans la tempe, achève le moribond ensanglanté. Ah! puisque la peine de mort n'est pas encore rayée de nos codes, pourquoi, du moins, n'épargne-t-on pas à nos soldats un pénible fratricide? d'où vient qu'on ne livre pas les condamnés militaires aux bourreaux de profession ? C'est que des prestiges d'honneur environnent le soldat jusque dans l'ignominie, et qu'on a voulu que son supplice ressemblât à la mort sur le champ de bataille.

CANTINES. GOUTTE MILITAIRE. PREMIER JOUR DE L'AN. CAROTTIER. CANTINIÈRES. BLANCHISSEUSES-VIVANDIÈRES. CANTINIERS. ENFANTS DE TROUPE.

Passons à de moins sombres tableaux. Dans notre analyse de la journée du soldat, nous avons omis à dessein les cantines, assez fréquentées pour mériter un paragraphe spécial.

Les tables de la cantine sont garnies de bouteilles du matin au soir. Sur des bancs de bois se succèdent sans cesse des couples qui trinquent fraternellement, car, suivant un axiome des casernes, *un soldat français ne boit jamais seul.* La civilité exige que l'individu altéré cherche un confrère pour lui tenir tête, et il ne manque jamais d'en trouver. S'il ne fait point les premières avances, si sa générosité a besoin d'être stimulée, un camarade lui adresse l'invariable formule du bonjour militaire : *Payes-tu la goutte?* Et la réponse est rarement négative. Celui qui reçoit une *lettre chargée* contracte l'obligation de laisser une partie de ses fonds entre les mains du cantinier. « Allons, suivez-moi, les autres ; *y a gras* aujourd'hui : mon père s'est *fendu* d' dix francs, j' paye une *goutte militaire.* » Cette qualification désigne un grand verre rempli de *tord-boyaux* jusqu'aux bords. Sans mal augurer de l'énergie digestive de nos lecteurs, nous présumons que la plupart n'accepteraient pas volontiers cette politesse.

C'est principalement le premier jour de l'an que la cantine regorge de visiteurs. L'usage de se souhaiter *une bonne année accompagnée de plusieurs autres*, équivaut, pour les soldats, à celui de s'offrir une *goutte,* également accompagnée. A force d'*honnêtetés* réciproques, il y a peu d'hommes, au déclin de ce grand jour, qui soient capables de suivre géométriquement le plus court chemin d'un point à un autre. La discipline s'est relâchée, et l'on en profite amplement. On se couche au milieu d'un monde imaginaire créé par les vapeurs de l'ivresse, et qui se dissipe avec elles; mais, le lendemain, que le réveil est triste! on se frotte les yeux, on se cherche : « Où donc est Pierre ? — A la prison de ville, pour avoir tiré le sabre contre un bourgeois. — Où donc est Jean ? — A la salle de police, pour dispute de cabaret. — Où donc est Paul? — Ah! le pauvre diable!... il a insulté un lieutenant dans la rue ; il a levé la main sur lui ; mais on aura égard à son état d'ivresse, et il ne sera probablement condamné qu'aux compagnies de discipline. »

Dans ce pays de la cantine est un être aborigène, le *carottier*, enjôleur de conscrits, narrateur de batailles, dont il s'est tenu à distance respectueuse, et dans ses complaisances, dans ses récits emphatiques, dans ses flatteuses apostrophes, guidé uniquement par le désir de riboter aux dépens d'autrui.

Il y avait en 1832, dans le 6e régiment de lanciers, un cuisinier en pied nommé Génot, buveur comme une éponge et carottier infatigable. Il s'enivrait fréquemment d'eau-de-vie, et un jour qu'il avait été saisi par le froid, il serait mort asphyxié si on ne l'avait enterré dans le fumier. Sa formule de pétition était : « Bonjour, bonsoir, tu vas m' payer la goutte ; » et il fallait obéir ou dégaîner.

Un soir, rentrant au quartier, il aperçoit un nouveau venu parmi les soldats de la garde de police : « Bonjour, bonsoir, lui crie-t-il ; t'es un nouveau, tu vas m' payer la goutte. J' te fais la cuisine ; c'est mon droit. »

Le soldat avait été averti des exigences de Génot, et il répondit sans s'émouvoir : « C'est possible, mais je ne te payerai rien du tout.

— Tu me r'fuses ?

— Positivement.

— Alors, mon garçon, nous nous alignerons.

— Ça me va. »

On prend rendez-vous pour le lendemain, et après l'appel d'onze heures on se rend sur le terrain. Celui que Génot avait pris pour une recrue était un remplaçant qui avait déjà six ans de service, et qui soutint de pied ferme les attaques de son adversaire. Il le laissa s'escrimer inutilement, le ménageant, et opposant le plus imperturbable sang-froid à la fureur du cuisinier demi-ivre. Enfin celui-ci reçut un coup de pointe sous l'aisselle droite.

« Bonjour, bonsoir, » dit-il en prenant possession d'un lit d'hôpital, qu'il ne devait pas occuper longtemps : un quart d'heure après il râlait. Il resta plusieurs minutes sans prononcer un seul mot, puis on l'entendit murmurer : « Bonjour, bonsoir. » Ce furent ses dernières paroles.

Les cantines sont tenues par des femmes de sous-officiers désignées par le colonel, et qu'il ne faut pas confondre avec les blanchisseuses-vivandières. Celles-ci, femmes de sapeurs, de tambours, ou de simples soldats, sont reconnaissables à leur chapeau ciré, à leur corsage bleu, à leur jupe écarlate. Elles colportent de l'eau-de-vie dans un tonnelet, et suivent à pied les régiments en marche, tandis que les vivandières-cantinières, à la tête d'un établissement plus stable, achètent une charrette pour se transporter avec leurs bagages. Pour obtenir le privilége de débiter des liqueurs alcooliques, il faut être légitimement unie à un militaire en activité dans le corps, et les colonels ne doivent accorder aucune permission de mariage qui aurait pour résultat d'excéder le nombre de cantinières déterminé par l'ordonnance du 1er mai 1832. Cette ordonnance règle en même temps celui des enfants de troupe.

	ENFANTS DE TROUPE.	BLANCHISSEUSES-VIVANDIÈRES.	
		PAIX.	GUERRE.
Bataillon d'infanterie	1	4	4
Escadron de cavalerie de ligne	2	1	1
Escadron de cavalerie légère	2	1	2
Batterie montée	2	1	2
Batterie non montée	2	1	1
Bataillon de pontonniers	1	1	1
Bataillon d'ouvriers d'administration	2	1	1
Escadron du train des parcs d'artillerie	2	1	1
Escadron du train des équipages militaires	2	1	1
Compagnie d'ouvriers d'artillerie, de génie, du train du génie et des équipages militaires	2	1	1
Compagnie de sous-officiers, canonniers et fusiliers vétérans du génie	2	8	8
Compagnie de fusiliers et de pionniers de discipline	2	4	4

Les vivandières sont nées pour la guerre et pour l'amour. Il en est de surannées qui, sur les buttes Chaumont, portaient à boire aux derniers défenseurs de Paris, et qui disent : « Telle que vous me voyez, mon mari a reçu quatorze blessures. » L'armée garde le souvenir d'Antoinette Moron, cantinière du 25e de ligne, décorée de la Légion d'honneur au siége d'Anvers, en décembre 1832. Dans les actions les plus chaudes, elle courait de rang en rang, distribuait ses liquides, exhortait les conscrits, relevait les blessés, et passait entre les tranchées et la citadelle pour aller porter à boire à des détachements isolés. « Antoinette Moron, cantinière du 25e de ligne, dit l'ordre du jour du 24 décembre, donne des preuves journalières de courage et de dévouement; elle a retiré sous le feu de l'ennemi un mineur qui était tombé dans un fossé; déjà elle avait eu son chapeau traversé d'une balle en secourant un blessé, et elle avait cherché un brancard pour en transporter un autre, au milieu des bombes et des boulets : elle mérite la reconnaissance de l'armée. »

Cette femme héroïque avait alors environ trente-deux ans, les cheveux bruns, la physionomie expressive, la taille peu élevée, mais le corps robuste. Les soldats l'aimaient et la respectaient à l'égal d'une sœur de charité.

Les vivandières passent pour avoir les mœurs faciles; mais ne faudrait-il pas que ces femmes, isolées au milieu d'une population masculine, fussent des citadelles bien imprenables, pour résister aux attaques d'une légion d'adorateurs? leur périlleuse position n'excuse-t-elle pas quelques faiblesses? et si leurs maris sont totalement dénués de philosophie, ne peuvent-elles leur répéter ces paroles foudroyantes d'une cantinière à son époux outragé : « Tais-toi! tu n'es qu'un égoïste. »

Jamais, dans ses amours, la vivandière ne s'abaisse jusqu'au *pékin* : l'état militaire est pour elle la noblesse, et elle ne veut pas déroger. Un bourgeois lui ferait inutilement une cour assidue durant plusieurs années consécutives; on ne la séduit que sous l'uniforme : si vous voulez lui plaire, engagez-vous.

Le cantinier ou cambusier s'efface devant sa femme. Soldat cabaretier, renonçant à toute espèce d'avancement, il ne se propose que de s'enrichir en débitant ses den-

rées. Compatissant à la détresse de ses camarades, il leur prête aisément de l'argent, avec ou sans intérêt. Il est souvent possesseur d'un chien caniche qui suit les traces du grand Munito. Le fidèle compagnon du cantinier fait le mort, marche sur trois pattes, porte dans la gueule un billet d'hôpital quand il joue le rôle de blessé, mord les soldats, se laisse caresser par les officiers, et accompagne toujours la garde montante de la caserne à la place d'armes.

Les enfants de troupe sont des fils légitimes de soldats, caporaux et sous-officiers décédés ou en activité. Leur admission est proposée par le chef du corps, et décidée par le lieutenant général commandant la division. Les fils d'officiers ne sont reçus qu'à défaut d'autres, et nommés par le ministre de la guerre sur la demande des chefs de corps et des commandants de divisions. On admet les enfants de troupe à deux ans, si le père et la mère font partie du corps, et, dans le cas contraire, à huit ans révolus. A quatorze ans, ils sont tenus, sous peine d'exclusion, de servir comme tambours, clairons, trompettes ou musiciens, en attendant qu'ils aient l'âge de s'engager. Destinés par leur naissance au service, ces enfants partagent pour le *pékinisme* l'aversion des vieux troubadours, et comparent fièrement leur précoce expérience avec la gaucherie des recrues nouvellement débarquées. Grandissant dans les casernes, ils apprennent de bonne heure, pour peu qu'ils aient des dispositions naturelles, à jurer, à boire, à fumer, à jouer de la canne. Heureusement que leur éducation ne se borne pas à l'acquisition de ces précieuses qualités, et qu'ils recueillent l'héritage du courage et du dévouement paternels.

COMPAGNIE HORS RANG. VAGUEMESTRE. PERRUQUIER. MAITRE D'ARMES. DUELS.

Outre les soldats qui font le service, il est dans tous les corps des soldats-ouvriers, tailleurs, bottiers, armuriers, selliers, maréchaux ferrants, personnages plus *industriels* que *militaires*. Ils forment, sous les ordres du capitaine d'habillement, la compagnie ou peloton hors rang, de laquelle dépendent aussi le vaguemestre et le perruquier.

Le vaguemestre, facteur du régiment, est un sergent-major dans l'infanterie, et dans la cavalerie un adjudant. Il reçoit sa commission du conseil d'administration. Il retire de la poste, sous sa responsabilité, les lettres, paquets, argent et effets, et les répartit immédiatement, sans exiger personnellement aucune rétribution, entre les sergents-majors des compagnies, qui les distribuent au moment de l'appel. Il remet lui-même les lettres adressées au colonel et aux soldats de la compagnie hors rang.

Quand arrive une lettre chargée toujours impatiemment attendue, les fonds qu'elle contient ne sont perçus qu'avec des formalités dont le but est d'en assurer la remise intégrale. Le soldat qui vient de recevoir un souvenir matériel de ses parents ou de ses débiteurs porte son mandat chez le sergent-major. On inscrit sur le *livre des*

reconnaissances le nom des lieux de départ et d'arrivée, la date de l'arrivée, les nom et prénom du destinataire; le précieux mandat passe entre les mains du vaguemestre qui touche l'argent, et le rapporte au sergent-major; celui-ci, en présence de l'officier de semaine, remet la somme au soldat, libre enfin de jouir de son trésor, après avoir signé ou fait une croix sur le livre des reconnaissances.

En campagne, le vaguemestre escorte les équipages qui sont portés à dos de mulet, à la suite de l'armée.

Facétieux comme un gascon, alerte comme un enfant de Paris, bavard comme une vieille commère, et passablement ivrogne, le perruquier de régiment a conservé sous l'uniforme presque toutes les allures du Figaro civil. Il porte sous le bras les instruments de supplice avec lesquels il se vante de faire une barbe par minute. Ses pratiques, hélas! sont victimes de ses prétentions à la célérité, et quiconque sort de ses mains avec trois balafres seulement doit s'estimer aussi heureux qu'une sentinelle perdue qui échappe aux balles des avant-postes. Ses ciseaux ne sont pas moins dévastateurs, et détériorent sans pitié les plus belles têtes. Il est constamment placé entre les deux cornes d'un dilemme, la coquetterie des soldats et la tyrannie de l'ordonnance; s'il coupe les cheveux trop court, s'il les réduit aux dimensions fixées par le règlement, il provoque le ressentiment du soldat qu'il prive d'un ornement naturel. S'il laisse des touffes et des boucles, il s'expose aux reproches du caporal : cruelle perplexité!

Le perruquier touche mensuellement, sur les fonds de l'ordinaire, dix centimes par homme qu'il rase; deux fois par semaine, accompagné de l'adjudant de service, il va raser les malades et les détenus.

Le maître d'armes, exempt de service comme les membres de la compagnie hors rang, est ordinairement un sous-officier qui enseigne avec un égal succès l'escrime, la danse, le bâton, et même la savate. Fier de sa science, il n'échangerait pas sa position contre un grade supérieur, s'il lui fallait renoncer au plaisir d'apprendre à ses camarades le contre de quarte et le contre de tierce. Dans les assauts d'armes, il rivalise avec les professeurs civils par l'habileté de son jeu, et, le lendemain du jour où il s'est signalé, il montre avec orgueil cette réclame insérée dans les journaux : « Un assaut d'armes donné dimanche, au bénéfice de M. N., ex-premier maître du 56e de ligne, a été très-remarquable; tous les premiers maîtres des régiments de la garnison de Paris se sont fait un devoir d'y paraître, et on a surtout admiré le jeu de MM. ***; tous ceux qui ont assisté à cet assaut ont rendu justice pleine et entière aux représentants que l'armée avait envoyés à cette cérémonie militaire. »

Le maître d'armes intervient dans tous les duels. Deux soldats se sont insultés ou frappés; ils exposent leurs griefs réciproques à leur lieutenant, qui, s'il juge le cas grave, sans se compromettre par une autorisation positive, leur dit d'un ton bourru : « Ça ne me regarde pas; allez trouver le maître d'armes. » Ce dernier règle les conditions et fournit les armes d'un combat rarement meurtrier. L'effusion de quelques gouttes de sang satisfait l'honneur offensé; mais la querelle est plus sérieuse, quand elle s'est élevée entre des hommes de divers corps. Aux causes de

désunion antérieures à l'entrée au service, la différence de pays, de mœurs, de dialecte, de caractère, s'adjoignent, dans le cours de la vie militaire, des haines engendrées par l'esprit de corps. Chaque régiment se croit supérieur aux autres. La rivalité n'existe pas seulement entre la cavalerie, qui appelle les fantassins *pousse-cailloux, sous-pieds de guêtres*, et l'infanterie qui riposte par les mots de *grands panseurs* et de *crottin de cheval;* les divisions et subdivisions d'une même arme aspirent à la primauté. Des animosités traditionnelles ont souvent pris naissance dans une faveur accordée à tel régiment au préjudice de tel autre, dans des modifications d'uniforme ordonnées pour celui-ci et refusées à celui-là. Ces discussions, amorties par le calme de la vie de garnison, se raniment plus vivaces que jamais durant la guerre, au moment où l'union est indispensable.

Les duels suivent la marche ascendante ou décroissante de l'esprit militaire. La garde impériale comptait dans son sein des troupiers qui provoquaient un homme, parce qu'ils *n'aimaient pas son physique, non plus que sa musique*, et l'individu qu'ils avaient regardé de travers avait d'excellentes raisons pour faire un testament. Les duels se multiplièrent après 1830, et cessèrent avec l'exaltation belliqueuse de cette époque. En Afrique, où la guerre est implacable et acharnée, nos soldats tournent souvent les uns contre les autres des armes qu'ils devraient réserver à la défaite des compagnons de l'émir.

CAVALERIE. SA FORCE. ÉTAT-MAJOR D'UN RÉGIMENT. COMPOSITION D'UN ESCADRON. CORRESPONDANCE DES GRADES DE LA CAVALERIE AVEC CEUX DE L'INFANTERIE. OFFICIER DE CAVALERIE. ENGAGÉS. VIE DU CAVALIER. SONNERIES. PANSAGES. NOURRITURE. CLASSES. CORVÉES DE POMPE, D'ÉCURIE, DE FOURRAGE. GARDE D'ÉCURIE. CARABINIERS. CUIRASSIERS. DRAGONS. LANCIERS. HUSSARDS. CHASSEURS. CHASSEURS D'AFRIQUE ET SPAHIS RÉGULIERS.

Toutes les précédentes esquisses s'appliqueraient exactement au cavalier si les soins de sa monture n'augmentaient ses charges et ne diminuaient ses loisirs. Il en résulte des différences morales que nous ne devons point négliger.

La cavalerie française comprend soixante-trois régiments, subdivisés chacun en cinq escadrons et seize pelotons [1].

[1] Ordonnance du 29 septembre 1840. Une ordonnance du 9 mars 1834 réduit de six à cinq le nombre des escadrons.



TYPES DE CAVALERIE.



E. LAMI. LOUIS.

CHAMBRÉE D'OFFICIERS DE CAVALERIE.



E. LAMI BRUGNOT.

LIEUTENANT PORTE-ETENDARD

(Carabiniers).



OFFICIER DU 8e RÉGIMENT DE HUSSARDS.



COLONEL DES CHASSEURS D'AFRIQUE

	ARMES.	NOMBRE DES RÉGIMENTS.
Grosse cavalerie ou de réserve.	Carabiniers...........	2
	Cuirassiers...........	10
Cavalerie mixte ou de ligne.	Dragons.............	12
	Lanciers.............	8
Cavalerie légère.	Chasseurs	13
	Chasseurs d'Afrique....	7
	Hussards............	9
		61

On compte en outre en Algérie cinq escadrons de spahis réguliers, auxquels la population indigène a fourni son contingent.

La composition de l'état-major d'un régiment de cavalerie, et celle de chaque escadron, sont ainsi fixées :

ÉTAT-MAJOR.

PIED DE PAIX.

	OFFICIERS.	TROUPE.	CHEVAUX d'Officiers.	CHEVAUX de Troupe.
Colonel	1		8	
Lieutenant-colonel	1		3	
Chefs-d'escadron	2		4	
Major	1		2	
Capitaine instructeur	1		2	
Adjudants-majors	2		4	
Trésorier	1		1	
Adjudant au trésorier (lieutenant ou sous-lieutenant)	1		1	
Officier d'habillement	1		1	
Porte-étendard	1		1	
Chirurgien-major	1		1	
Chirurgien-aide	1		1	
Adjudants-sous-officiers		2		2
Adjudant vaguemestre		1		1
Vétérinaire en premier		1		1
Vétérinaire en second		1		1
Trompette (maréchal des logis)		1		1
Trompette (brigadier)		1		1
PELOTON HORS RANG.				
Maîtres ouvriers		4		
Maréchaux des logis		4		
Brigadier-fourrier d'état-major		1		
Brigadiers		6		
Cavaliers		38		
	14	60	29	7

COMPOSITION D'UN ESCADRON.

PIED DE PAIX.

	OFFICIERS.	TROUPE.	CHEVAUX d'Officiers.	CHEVAUX de Troupe.
Capitaine commandant	1		2	
Capitaine en second	1		2	
Lieutenant en premier	1		1	
Lieutenant en second	1		1	
Sous-lieutenant	2		2	
Maréchaux des logis chef		1		1
Maréchaux des logis		6		6
Maréchal des logis fourrier		1		1
Brigadier élève fourrier		1		1
Brigadiers		12		12
Cavaliers de 1re classe [1]		32		32
Cavaliers de 2me classe montés		69		69
Cavaliers de 2me classe non montés		20		
Maréchaux ferrants		3		
Trompettes		3		
	6	148	8	122

On voit que les grades sont les mêmes dans l'infanterie que dans la cavalerie, jusqu'à celui de maréchal des logis chef exclusivement. A partir de ce dernier, la concordance s'établit de la manière suivante :

Maréchal des logis chef.	Sergent-major.
Maréchaux des logis.	Sergents.
Maréchaux des logis fourriers.	Fourriers.
Brigadier élève fourrier.	Caporal élève fourrier.
Brigadiers.	Caporaux.
Trompette maréchal des logis.	Tambour-major.
Trompette brigadier.	Caporal tambour.

Les officiers de cavalerie sont plus pimpants, plus séducteurs, plus sémillants que les officiers d'infanterie. Quoique leurs appointements soient modiques, et parfois écornés par des pertes de chevaux, l'économie n'est point leur vertu. Ils prodiguent l'argent et usent de leur crédit avec une aisance de gentilshommes. Ils éclipsent, par le faste de leurs dépenses au café, leurs collègues de l'infanterie. Ils semblent avoir besoin de plus d'émotions, de plus d'agitation, de plus de plaisirs pour se distraire de soins pénibles et rebutants. Ils cherchent dans les cercles, auprès du beau sexe, l'oubli des chevaux et de l'écurie; et la rudesse de leur ton, la brusquerie de leurs manières, rappellent rarement le lieu où ils ont souvent passé la matinée.

[1] Ce sont les grenadiers de la cavalerie.



Les sous-officiers enchérissent encore sur leurs supérieurs par leur bonne humeur, leur libéralité, leur aisance et leur air déterminé. Tandis que les fourriers d'infanterie n'élèvent guères leurs prétentions conquérantes au-dessus des grisettes, les sous-officiers de cavalerie, plus sveltes et plus audacieux, exercent sur les jeunes filles de la classe bourgeoise la magnétique influence de leur bonne mine.

Les armes de la cavalerie sont : pour les carabiniers, le sabre droit ou *latte*, le pistolet et la hachette ; pour les cuirassiers, la *latte* et le pistolet ; la cavalerie mixte et la cavalerie légère portent le sabre *à la Montmorency*. Les dragons ont un fusil sans baïonnette, qui leur permet de remplir au besoin l'office de tirailleurs. Il y a par régiment de lanciers deux escadrons de tirailleurs, armés de mousquetons, et exercés au tir à cheval.

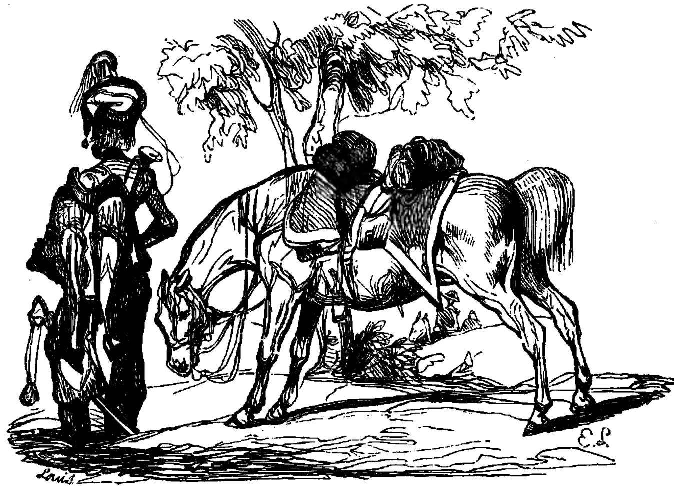


Les uniformes de la cavalerie surpassent en magnificence ceux de tous les autres corps. Riches pelisses, amples dolmans, légers czapskas, élégants shakos, casques aux crinières ondoyantes, lui ont été prodigués. Le bleu céleste, le gris argentin, le cramoisi, le garance, l'aurore, le jonquille, l'écarlate, le noir, le blanc, le vert, s'unissent sur les vêtements des lanciers et des hussards. La beauté du costume, la noble tournure du cavalier en selle, l'avantage de dominer la foule du haut d'un bucéphale normand ou mecklembourgeois, sont autant d'appâts qui attirent dans la cavalerie plus d'enrôlés volontaires que dans les troupes à pied. Vous n'avez jamais été fort en version grecque, jeune homme ; l'Université vous a donné peu de science et beaucoup de pensums ; vos professeurs vous ont prédit que vous mourriez sur l'échafaud ; échappé du collége, vous montrez un goût prononcé pour l'estaminet, la poule, la bouillotte et les grisettes. Que fait votre famille, désolée au point de regretter les lettres de cachet ? elle vous insinue que vous n'êtes bon qu'au métier des armes, et, pressé sur le choix d'un état, incapable de rester assis devant un bureau, vous optez pour la cavalerie. Un faux éclat vous a séduit ; mais après quelques jours d'épreuve, quel cruel désappointement ! Vous espériez de nobles occupations, et vous êtes soumis à une tâche de palefrenier ! vous comptiez vous parer d'un superbe uniforme, et la plupart du temps, vêtu d'un grossier pantalon d'écurie, les pieds nus dans de rudes sabots, vous piétinez sur le fumier ! Aussi, quand vous saisissez la plume pour écrire à votre famille, votre lettre est-elle le triste exposé de vos tribulations.

« Mes chers parents,

« La présente a pour but de vous annoncer que je me porterais à merveille, si je n'étais courbaturé des pieds à la tête. Cette circonstance ne vous paraîtra nullement surprenante quand vous aurez idée de l'existence que je mène. Vous me plaindrez, je n'en doute point, malgré vos griefs contre moi, et vous conviendrez qu'il vaut mieux être clerc de notaire, saute-ruisseau, ou même garçon herboriste, que de servir dans la cavalerie.

« La trompette nous réveille à six heures du matin. Si nous n'avions pas l'agrément d'être au mois de novembre, ce maudit instrument retentirait dès quatre heures et demie ; mais ses accords, pour être plus tardifs, n'en sont pas moins exigeants. Les sonneries sont les grandes régulatrices de notre journée ; les soldats qui ont de l'oreille savent reconnaître la signification de chacune d'elles, et les interprètent par des paroles correspondantes. On sonne le déjeuner des chevaux : « *Donnez la botte, donnez la botte.* » On sonne la manœuvre : « *Oh ! les pierres en bois ! les pierres en bois.* » Ou, pour varier : « *Oh ! les maladroits ! les maladroits.* » Cette langue musicale est encore de l'hébreu pour moi, et la présence du plus chétif des trompettes me fait tressaillir comme celle d'un odieux persécuteur.



« Nous sommes réellement les domestiques, les esclaves de nos *poulets* d'Inde. En nous levant, nos premiers soins sont pour eux. Ils prennent leur nourriture dès six heures un quart, tandis que nous restons à jeun jusqu'à neuf heures. Leur domicile est récuré chaque matin, et entretenu aussi proprement qu'une salle de danse. On sonne à midi pour leur dîner, à deux heures pour leur pansage, à sept heures et demie pour leur souper; les hommes semblent leur être totalement sacrifiés. Tout bien traités qu'ils sont, ces animaux ont de bizarres caprices; il en est de sincèrement attachés à leurs maîtres, et qui réaliseraient au besoin cette gravure du *cheval du trompette*, suspendue aux murs du salon de mon père. Il en est de bons et honnêtes envers leurs camarades, mais j'en ai vu prendre en grippe un voisin, et faire tapage, briser leurs liens, lancer des ruades, tant qu'ils n'avaient pas obtenu qu'on éloignât l'objet de leur antipathie. D'autres, gourmands, égoïstes, au lieu de manger l'avoine qu'ils ont devant eux, commencent par dévorer celle d'un confrère, dont ils repoussent ensuite à coups de dent les tardives réclamations. D'autres encore, sachant par expérience que l'encombrement de l'écurie ne permet pas à tous de se coucher, se hâtent de s'étendre sans avoir besoin de sommeil, et contraignent ainsi les moins prévoyants à se tenir debout faute de place.

« Ces études sur la race chevaline ne sont point sans intérêt; mais pourquoi suis-je à même de les faire?

> « Dieux ! que ne suis-je assis à l'ombre des forêts!

ou plutôt à la table paternelle, que la cuisine du quartier n'est pas de nature à

me faire oublier! Je mange, moi, septième, à la gamelle. Les plus avides désignent, du bout de leur cuillère, le morceau de viande qui leur convient; chacun puise à la terrine sa quote-part de bouillon aveugle, et quiconque veut se servir avant son tour reçoit de rudes coups sur les doigts. Il y a de vieux routiers qui courbent le manche de leur cuillère pour qu'elle contienne davantage; quelle petitesse!

« Comme digestifs, j'ai l'exercice, la leçon de *paquetage,* le maniement des armes et les *classes!* Ce mot renouvelle en moi de cuisants souvenirs! Croiriez-vous qu'un barbare instructeur me fait trotter pendant une demi-heure *à cru,* sans la moindre apparence de selle! J'y songe d'autant plus vivement, que je suis assis pour vous écrire.

« Et puis, je suis accablé de corvées, *corvée de pompe*, *corvée d'écurie*, *corvée de fourrage*, etc. Tantôt je pompe pendant une heure pour abreuver les chevaux; tantôt, tenant en main un *pinceau*, plus vulgairement nommé balai de bouleau, je nettoie le sol de l'écurie, et transporte ensuite à l'extrémité de la cour le fumier amoncelé dans une lourde civière. Voilà trois jours, on m'a envoyé chercher du fourrage au magasin. Je suis revenu portant sur la tête dix bottes de foin, serrées dans le moindre volume possible avec la corde à fourrage. Cette coiffure, appelée *trousse*, *colback*, ou *bonnet à poil*, ne me sied pas merveilleusement, à ce qu'il paraît, car les gamins de l'endroit m'ont poursuivi de leurs sarcasmes pendant toute ma route. Quelle humiliation pour un homme qui a fait ses humanités!



« Mon lieutenant, d'un ton goguenard et dégagé, m'annonce pour demain une *garde d'écurie.* Après avoir veillé pendant le jour à la propreté de l'écurie et à la bonne harmonie des chevaux, je passerai la nuit sans dormir auprès de ces heureux quadrupèdes, m'exposant à être consigné par le maréchal des logis de semaine si je me fabrique un *lit de plume* avec deux civières et une botte de paille. A midi, lorsqu'on relèvera la garde, il faudra me présenter en pantalon de treillis, sabots cirés et musette au bras [1].

« Vous voyez mes peines, chers parents; tâchez donc de me faire rentrer dans le 6e *chapeau rond;* sollicitez mon congé; placez-moi où vous voudrez, dans une étude ou dans un magasin; mais rendez-moi à la vie civile, puisque la prolongation de la paix ne me permet point d'espérer une glorieuse diversion à mes ennuis.»

Astreints aux mêmes travaux, les cavaliers de différentes armes devraient fraterniser ensemble; mais l'esprit de corps les sépare.

[1] La musette est un sac qui contient les objets de pansement.



Les carabiniers dédaignent les cuirassiers; un porte-étendard de carabiniers, fièrement assis sur son coursier robuste, semble se considérer comme chargé de l'oriflamme. Les cuirassiers, de leur côté, sont jaloux des prérogatives des carabiniers, qui jouissent d'une haute paye de 5 centimes, portent la mouche, prennent la droite de la ligne de bataille, portent des épaulettes à torsades, et, au centre de leur cuirasse, le soleil de Louis XIV. Les soldats de ces deux corps ont cependant de l'analogie par la taille, le port, la physionomie, la tendance à engraisser qui leur a valu les sobriquets de *gros frères, gros talons, gros lolos*. Même sous le costume bourgeois, au milieu d'officiers de différentes armes, vous reconnaîtrez un officier de la grosse cavalerie à ses proportions colossales. On en voit dont le poing briserait un dynamomètre, et qui pèsent plus de deux cents kilogrammes.

Sous le rapport des dimensions et de la force physique, les carabiniers passent pour l'élite de la cavalerie. Ce sont des hommes massifs, à la haute stature, aux articulations souples, aux muscles solides. Leur prestance rappelle celle que devait avoir le corps des Géants créé par l'empereur Maximilien d'Autriche, et dont les armures énormes étonnent quiconque visite le Musée d'Artillerie parisien. Chaque carabinier peut s'appliquer orgueilleusement la devise du royal fondateur de l'arme : *Nec pluribus impar*.

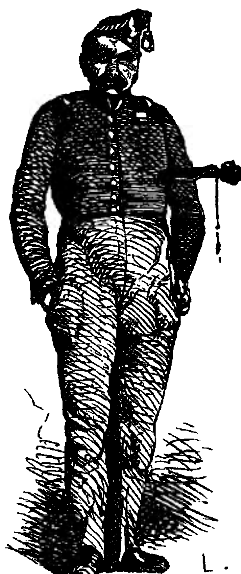


La cuirasse des officiers de la grosse cavalerie est en acier, et pèse sept kilogrammes; celle des soldats est en fer poli, et du poids de onze kilogrammes. Elles sont à l'épreuve de la balle par devant seulement; en ne donnant à la plaque de derrière que l'épaisseur d'une feuille de papier, on a supposé que les cavaliers français ne tournaient jamais le dos.

Sous l'empire, un grand nombre de cuirassiers revenaient du combat avec les bras cassés par les balles qui ricochaient sur la poitrine. Une rigole saillante, placée aux entournures de la cuirasse actuelle, rend de pareils accidents plus rares; mais, quelle que soit la solidité de cette arme défensive, elle a pour effet principal d'inspirer de la confiance aux soldats.



Pour apprécier le cuirassier, il faut le voir muni de l'enveloppe métallique à laquelle il doit son nom. En petite tenue, il perd son caractère et son prestige ; il est comme une tortue sans carapace, comme un commissaire sans écharpe, comme un oiseau déplumé.



La fonction des cuirassiers est de désorganiser, par leur choc, les bataillons auxquels on les oppose ; ils tombent sur eux comme une vivante masse de fer. A leur aspect, le cri : « Voilà les cuirassiers ! » se prolonge de rang en rang, rassure l'infanterie indécise, et présage à l'ennemi sa défaite.

L'effet d'une charge est en raison de la puissance multipliée par la vitesse. Ainsi, à vitesse égale, une charge de cuirassiers montés sur de gros chevaux normands, sera plus formidable qu'une charge de dragons. Mais si ces derniers chargent deux fois plus rapidement que les cuirassiers,



CUIRASSIER

ils compenseront d'autant l'infériorité que leur donne la petitesse relative de leurs chevaux.



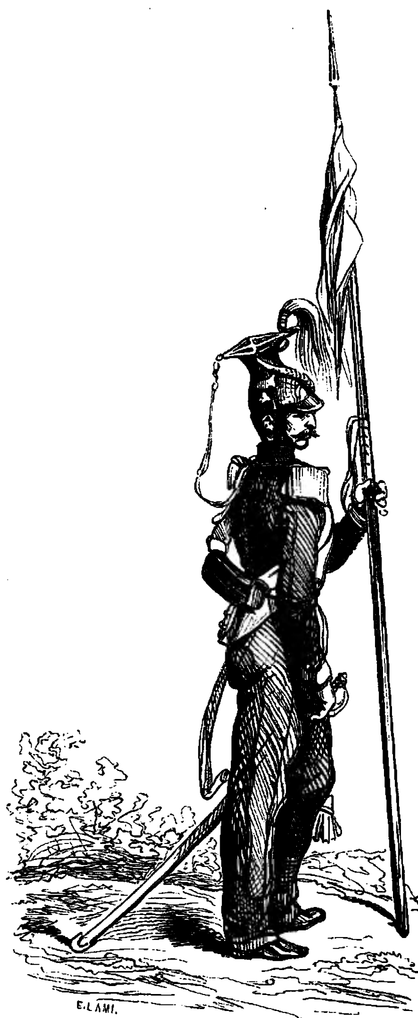
La cavalerie de ligne sert d'auxiliaire tantôt aux cuirassiers et carabiniers, tantôt aux chasseurs et hussards. Elle est mixte par ses mœurs comme par son usage, car les dragons participent des lourds cuirassiers, tandis que l'élégante coquetterie des lanciers les rapproche des hussards.

La lance est la seule arme du moyen âge que nous ayons conservée, et cependant le corps des lanciers est un des plus récents de notre armée, puisqu'il date seulement de 1807. Il fut d'abord presque exclusivement composé de Polonais, pauvres étrangers dont la plupart, combattant vaillamment pour une cause injuste, tombèrent sous les balles espagnoles. Dans les garnisons, l'intérêt qu'inspirait leur qualité d'étrangers, leur bravoure constatée par de nombreux faits d'armes, la richesse de leur équipement, leur valurent les suffrages de toute la population féminine. Le souvenir de la scandaleuse affaire de Chatellerault est resté comme un monument de l'engouement dont ils furent l'objet, et de l'abus qu'ils en tirent. Maintenant encore ils disputent aux hussards le privilége d'être d'irrésistibles séducteurs.

Les hussards ! voilà, si l'on en croit leur propre témoignage et celui de bien des dames, voilà les cavaliers par excellence ! Point d'uniforme plus séduisant, d'allure plus martiale, d'esprit plus chevaleresque. A eux le cœur et l'admiration des belles ; à eux les triomphes du salon ou de la guinguette, suivant le grade, après ceux du champ d'honneur. Le costume des hussards réunit les couleurs les plus vives, combinées de manière à ressortir les unes par les autres. Les nouveaux régiments surtout sont éblouissants.

Les hussards ont pris soin de se célébrer eux-mêmes dans une longue chanson, beaucoup trop inconvenante pour être mise sous les yeux du public. Il est permis toutefois d'en citer ce couplet, qui prouve le peu de cas que les hussards font des cavaliers des autres armes :

Le hussard en campagne,
Le hussard,
Mange les ailes de pigeon,
Et laisse les os au dragon,
Le hussard ! le hussard ! le hussard !!!



Ces prétentions, qui ne nous ont pas empêché de reconnaître les droits et les qualités du lancier, ne doivent pas non plus nous rendre injustes à l'égard des chasseurs. Voltigeurs de la cavalerie, les chasseurs engagent l'action, combattent aux avant-postes, vont en éclaireurs au-devant de l'ennemi. Ils jouaient un rôle important dans les armées républicaines, où ils s'étaient multipliés sous diverses dénominations : chasseurs montagnards, chasseurs braconniers, chasseurs basques, etc. Après la campagne de 1792, tous les généraux en réclamèrent l'augmentation, et leur vive allure, cadrant avec l'impétuosité générale des troupes et le système d'opérations rapides qu'on avait adopté, contribua pour une large part à nos victoires.

Le périlleux emploi des chasseurs leur a communiqué une hardiesse aventureuse, traditionnellement conservée, et qui s'est développée au plus haut point chez les chasseurs d'Afrique et les spahis réguliers. Chercher les Bédouins dans leurs *douars*, tenter les *razzias* les plus téméraires, telle est leur occupation de chaque jour. Guidés par d'intrépides colonels, ils dépassent l'Arabe en ruse, en prestesse, en audace. Par de rudes chemins, par des routes hérissées de buissons d'aloès et entrecoupées de ravines, ils pénètrent au milieu des tribus les plus redoutables. Là, faisant face à tous, opposant au nombre l'adresse et le courage, ils prouvent aux anciens maîtres de l'Algérie qu'après avoir détruit leur repaire de pirates, la France a d'invincibles légions pour en empêcher à jamais le rétablissement.



E. LAMI. HANS.

FOURRIER DE LANCIERS

(1er Régiment).



E. LAMI. BRUGNOT

DRAGON.



HUSSARDS

(7e, 8e et 9e régiments).



CHASSEUR A CHEVAL.



OFFICIER D'ARTILLERIE



ARTILLEURS EN CAMPAGNE.

ARTILLERIE. ORGANISATION NOUVELLE. BATTERIES MONTÉES ET NON MONTÉES. CANONNIERS CONDUCTEURS ET SERVANTS. FORCE DE L'ARTILLERIE. ÉTABLISSEMENTS DE L'ARTILLERIE. COMITÉ CONSULTATIF. COLONELS DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS. CAPITAINES EN RÉSIDENCE FIXE. CAPITAINES ET LIEUTENANTS D'ARTILLERIE. ARTILLEURS. PONTONNIERS. COMPAGNIES D'OUVRIERS D'ARTILLERIE. TRAIN DES PARCS D'ARTILLERIE.

L'organisation actuelle du corps de l'artillerie, déterminée par ordonnances des 5 août 1829 et 18 septembre 1833, diffère totalement de l'ancienne. Toutes les pièces sont pourvues d'attelages, et ont cessé d'être conduites par les soldats du train des parcs d'artillerie. Les batteries sont *montées* ou *non montées*, c'est-à-dire composées de servants assis sur des coffrets, ou de servants à cheval. Toutes ont une égale légèreté, et comme les roues de toutes les voitures militaires sont confectionnées d'après un modèle unique, les avaries se réparent aisément.



Les canonniers ont tous le même uniforme et les mêmes droits à l'avancement; mais ils se distinguent en canonniers servants et canonniers conducteurs. Ceux-ci connaissent aussi bien que les autres la manœuvre des pièces; ils peuvent, au besoin, quitter le fouet pour l'écouvillon, et s'armer du levier pour remuer les lourds canons.

Le nombre des régiments d'artillerie est de seize, chacun subdivisé en quinze batteries depuis les dernières alertes [1]; on compte soixante et douze bouches à feu par régiment. L'état-major de chaque régiment comprend :

[1] Trente-deux batteries nouvelles ont été créées par ordonnance du 24 novembre 1840.

1 colonel, — 1 lieutenant-colonel, — 6 chefs d'escadron, — 1 major, — 1 instructeur d'équitation et de conduite des voitures, — 2 adjudants-majors, — 1 trésorier, — 1 adjoint au trésorier, — 1 chirurgien-major, — 2 aides-chirurgiens, — 17 officiers, — 3 adjudants (dont un chargé du casernement), — 1 chef artificier, — 1 vétérinaire en premier, — 1 vétérinaire en second, — 1 maréchal des logis trompette, — 1 brigadier trompette.

Les quatre premiers régiments ont trois de leurs batteries non montées, et les dix autres deux seulement.

L'effectif des batteries montées et non montées, comme celui de l'état-major des régiments, est réglé par l'ordonnance du 18 septembre 1833.

	PIED DE GUERRE.				PIED DE PAIX.			
	BATTERIE à cheval.		BATTERIE à pied, m.		BATTERIE à cheval.		BATTERIE à pied, m.	
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.
Capitaines en premier	1	3	1	3	1	2	1	2
Capitaines en second	1	3	1	3	1		1	
Lieutenants en premier	1	2	1	2	1	1	1	1
Lieutenants en second	1	2	1	2	1	1	1	1
TOTAL des officiers	4	10	4	10	4	4	4	4
Adjudant de batterie	1	1	1	1				
Maréchal des logis chef	1	1	1	1	1	1	1	1
Maréchaux des logis	8	8	8	8	6	6	6	3
Fourriers	2	2	2	2	1	1	1	1
Brigadiers	12	12	12	6	6	6	6	3
Artificiers	6	6	6		6		6	
Canonniers servants de 1re classe	28	66	24		16	32	16	
Canonniers servants de 2e classe	54		36		24	.	24	
Canonniers conducteurs de 1re classe	40	156	44	180	10	24	10	
Canonniers conducteurs de 2e classe	58		66		16		16	24
Ouvriers en bois et en fer	4		4		4		4	
Maréchaux ferrants	3	3	3	3	2		2	
Bourreliers	2		2		1		1	
Trompettes	3	3	3	3	3	2	3	2
TOTAL des sous-officiers et canonniers	222	258	212	204	96	72	96	34

En cas de guerre, on crée un cadre de dépôt, formé de 4 officiers, 19 sous-officiers et soldats, 2 enfants de troupe et 14 chevaux, dont 10 de troupe.

Au corps de l'artillerie sont annexés un bataillon de pontonniers, douze compagnies d'ouvriers d'artillerie, et six escadrons du train des parcs. De l'artillerie

dépendent encore de vastes établissements, arsenaux, fonderies, forges, manufactures d'armes, poudreries et raffineries de salpêtre. Pour le service de l'artillerie, on a partagé la France en vingt-six directions.

Les arsenaux et autres établissements militaires emploient divers fonctionnaires chargés de surveiller, diriger et régulariser par une comptabilité sévère la fabrication des armes et munitions. Ce sont :

25 agents principaux comptables,
85 gardes d'artillerie de première classe,
211 gardes de seconde classe,
10 chefs ouvriers, dits ouvriers d'état,
15 sous-chefs ouvriers d'état,
114 ouvriers d'état,
16 maîtres artificiers,
8 chefs artificiers.

Les agents principaux comptables se recrutent parmi les gardes d'artillerie, qui sont tirés d'entre les sous-officiers, et prennent rang immédiatement après les sous-lieutenants de toutes armes; ils ont jusqu'à présent fait d'inutiles tentatives pour obtenir d'être assimilés aux officiers. Les gardes d'artillerie sont des soldats parvenus qui ont renoncé à l'avancement, et dont ce poste est la retraite. Le gouvernement les gratifie d'une maison avec cour et jardin, où leur vie s'écoule paisiblement, partagée entre le soin du matériel et celui des légumes. Ils s'attachent à leurs pièces, les choient, les inspectent avec amour, examinent attentivement si les affûts ne pourrissent pas, et vont regarder ensuite si leurs chicorées ont besoin d'eau.

On compte, en outre, dans les établissements de l'artillerie, un grand nombre d'administrateurs spéciaux : commissaires des poudres et salpêtres, élèves commissaires, entrepreneurs de salpêtres, contrôleurs des manufactures d'armes, réviseurs d'armes, contrôleurs des forges, contrôleurs des fonderies, contrôleurs adjoints des forges et des fonderies, contrôleurs d'armes des directions, maîtres ouvriers des fonderies, maîtres poudriers et maîtres raffineurs.

Le comité consultatif de l'artillerie administre le personnel et le matériel du corps[1]. Les neuf membres qui le composent sont d'anciens lieutenants généraux ou maréchaux de camp, recommandables par leur longue et honorable carrière. Peut-être leur reproche-t-on avec raison d'être ennemis des innovations; mais comment renonceraient-ils de plein gré à de vieux systèmes éprouvés, qui n'ont pas empêché l'empereur de gagner des batailles? Les glorieux souvenirs du passé sont une espèce de forteresse dans laquelle ils se retranchent pour se défendre de l'esprit réformateur.

Lorsque le comité juge convenable de vérifier, par l'application, les perfectionnements qu'on lui propose, il en donne l'ordre au maréchal de camp commandant la division. Celui-ci le transmet aux colonels des régiments d'artillerie; des commissions de capitaines et de lieutenants sont organisées sous la présidence d'un chef d'escadron; on fait des expériences pendant les *écoles à feu;* le plus jeune lieute-

[1] Ordonnances des 27 août 1830 et 19 août 1836.

nant rédige le rapport, en tenant un compte exact des *tirés* et des *ratés* ; et, d'après le résultat de cette enquête, le comité prononce en dernier ressort.

Les membres de l'état-major de l'artillerie ne sont pas tous en activité dans les régiments. Vingt-six colonels directeurs, placés dans autant de villes, font connaître aux établissements d'artillerie les ordres du ministre de la guerre, relativement à la confection des armes et des munitions. Neuf commandants d'écoles siégent à Toulouse, Metz, Strasbourg, Besançon, Toulon, Rennes, Lafère, Vincennes et Lyon. Ils dirigent les exercices à feu et le mouvement du matériel : tâche facile, qu'on peut accomplir sans faire une excessive dépense de forces intellectuelles ou physiques. Le commandant d'école, au bout de quelques années, est enclin à prendre du ventre et des besicles.

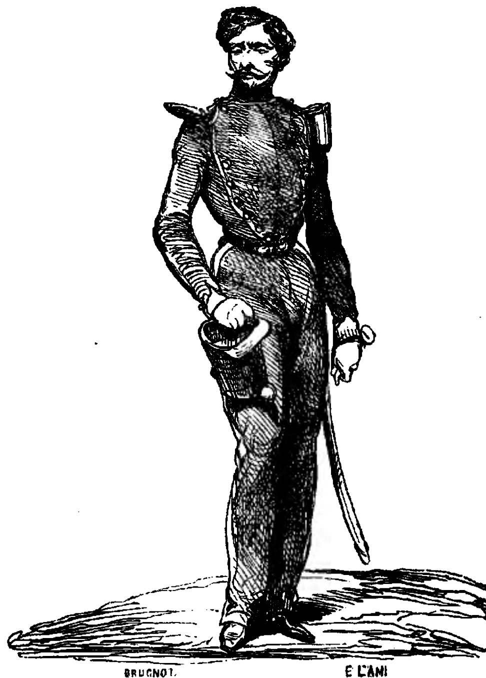
Trente-neuf colonels, lieutenants-colonels, chefs d'escadron ou capitaines, dirigent les compagnies d'ouvriers, reçoivent les matières premières, distribuent la besogne, emmagasinent les objets fabriqués; enfin cinquante-neuf capitaines en résidence fixe surveillent le matériel des places.

On rencontre dans les capitaines d'artillerie en premier trois grandes qualités du vieux soldat : l'abnégation, l'esprit d'indépendance et la résignation. Ils sont rarement pressés du désir d'arriver à un grade supérieur ; tout ce qu'ils ambitionnent, c'est d'être détachés avec leur batterie sur pied de guerre, afin de remplir, au moins par intérim, les fonctions de chef de corps, auxquelles ils ne parviendront peut-être jamais.

Le grade de capitaine en second est vivement désiré par les lieutenants d'artillerie. Ils y trouvent, jeunes encore, une position honorable, passablement rétribuée, eu égard à la modicité générale de la solde des officiers français. Il leur est facile de se faire envoyer dans un arsenal, où ils achèvent paisiblement leur éducation militaire, en attendant leur avancement ; mais quand ils l'ont obtenu, devenus étrangers au service actif, ils sont souvent obligés de recommencer leur apprentissage dans un régiment.



La connaissance parfaite de la théorie n'implique aucunement celle de la pratique, car le jeune élève de l'école poly-



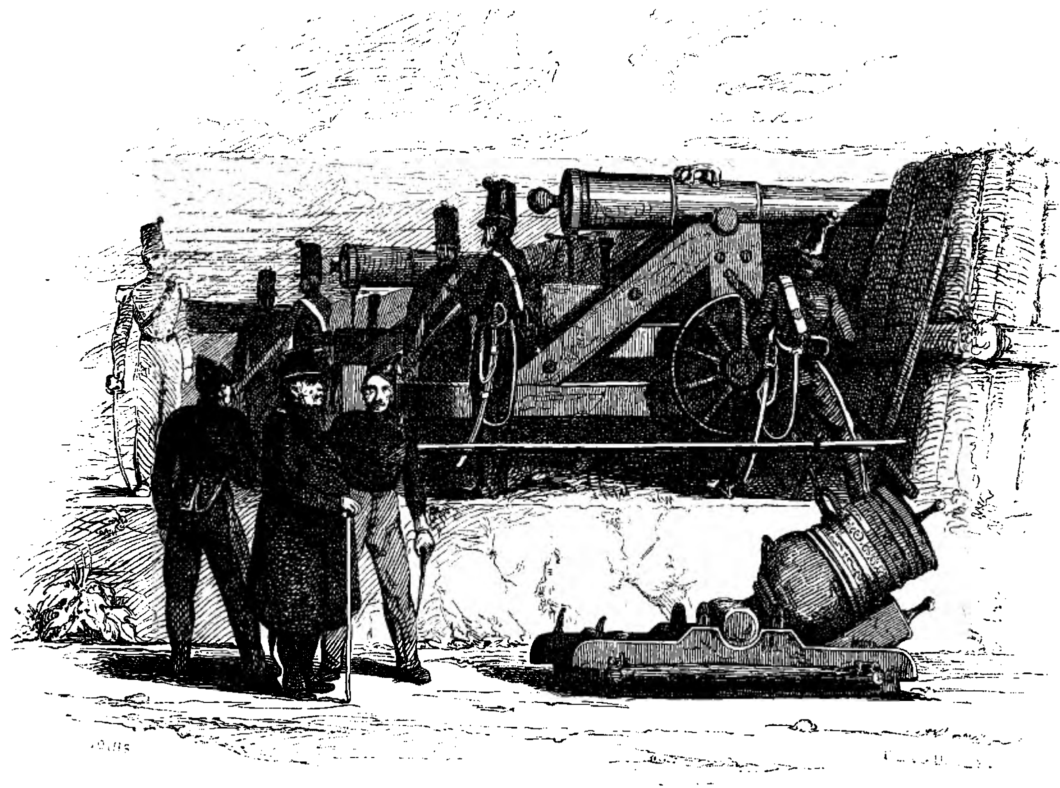
technique qui, après deux ans d'études à l'école d'application de Metz, tombe tout à coup au milieu d'une caserne, reconnaît bientôt l'inutilité provisoire de ses travaux, et met de côté les livres pour observer les hommes et les choses. Le poids du service l'accable d'autant plus qu'il n'en avait point pressenti la pénible complication. L'importance du matériel exigeant presque toujours la division d'un régiment en fractions, le rapport du nombre des officiers avec celui des soldats diminue, et les charges augmentent, parce qu'elles ne sont point suffisamment partagées. Aussi le lieutenant découvre-t-il chaque jour de nouveaux devoirs à accomplir : instruire les canonniers, diriger les manœuvres, les écoles à feu, la construction des batteries, la confection des cartouches et des voitures, rédiger des rapports, surveiller les chevaux, étudier la force de la poudre et la portée des projectiles, suivre les cours des capitaines, donner aux sous-officiers et aux soldats des leçons de langue française, d'orthographe et de théorie. Malgré ces nombreux tracas, le lieutenant économise encore assez de temps pour s'occuper de toute autre chose que de son métier. Tantôt il se passionne pour les arts, l'archéologie, la physique, la géologie, la numismatique; tantôt, sans faire au gouvernement une opposition directe, il rêve la reconstruction de la société croulante sur les bases indiquées par Saint-Simon, Fourier et consorts.

Ces velléités philosophiques ne se propagent point jusqu'au simple artilleur, dont les travaux surpassent en durée, en difficulté, ceux du fantassin et du cavalier même. Les manœuvres à pied et à cheval, les exercices du polygone ne permettent point à ses idées de franchir un cercle limité. La réforme de l'artillerie augmente encore ses fatigues en lui confiant le soin des chevaux de trait, si bien, qu'abstraction faite de ses inclinations, il est involontairement sobre, grave et actif. Il n'a le loisir de penser, ni aux voluptés gastronomiques, ni aux déclarations galantes. Cependant le canonnier servant, plus hussard que le conducteur, ne dédaigne pas les litres successifs, et répond volontiers aux passions amoureuses qu'il est susceptible d'inspirer.



De vieilles traditions ont été transmises à l'artillerie par l'ancien corps des bombardiers. Elle célèbre pompeusement, et surtout bachiquement, la Sainte-Barbe, le 4 du mois de décembre. Ce jour-là, officiers et soldats sont en liesse ; toutes les escarcelles se vident en faveur des restaurateurs et des cabaretiers ; les artilleurs et les soldats du génie, s'ils se trouvent réunis dans une même ville, se traitent mutuellement et fraternisent le verre à la main. L'indulgence des chefs est presque sans bornes, la joie des soldats presque sans frein, et les plus implacables officiers, en rentrant le soir au quartier, regardent les retardataires d'un œil attendri.

Autre fête accidentelle, mais non moins solennellement chômée : un canonnier, durant l'exercice, a mis, à six cents mètres, une bombe dans le tonneau hissé au bout d'une perche. Toute la batterie, silencieuse et haletante à l'instant du pointage, a trépigné d'enthousiasme. On donne avis de cet exploit à l'adjudant-major, qui envoie six magnifiques chevaux blancs au polygone. L'habile canonnier est placé sur un chariot de parc, l'air rayonnant et embarrassé ; il tient à la main les instruments de pointage, le fil à plomb et le quart de cercle ; des branches d'arbres



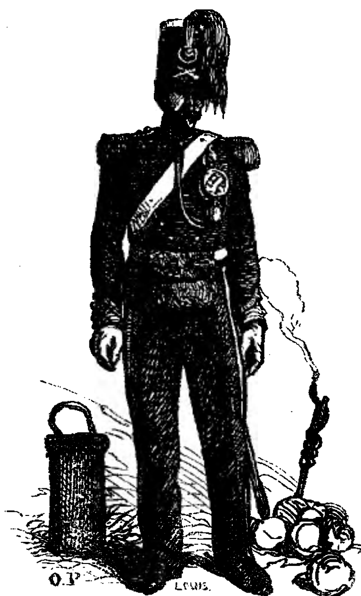
BATTERIE DE COTE



ARTILLERIE EN CAMPAGNE

entrelacées l'environnent d'une verte barrière; des fanions rouges agitent leurs banderoles autour de lui; les trompettes sonnent d'éclatantes fanfares. Les six chevaux blancs sont attelés au char triomphal; le cortége s'avance, précédé de musique, fait le tour de la ville, aux applaudissements des habitants, et va rendre visite aux autorités. L'état accorde au pointeur 30 francs pour le tonneau, 15 francs pour la perche; les officiers lui octroient une gratification, et la totalité des fonds perçus paye la dépense d'un repas colossal. Le lendemain on suspend aux murs du quartier un tonneau tricolore sur lequel est inscrit le nom de l'artilleur et la date de l'événement.

Les bons pointeurs doivent leur capacité moins à l'éducation qu'à la nature, qui les a doués d'un coup d'œil juste et d'un esprit calculateur. Brigadiers ou simples canonniers, ils rendent en temps de guerre d'importants services, et consolident la réputation qu'ils se sont acquise dans les écoles à feu. On cite parmi les pointeurs célèbres le canonnier qui tua Moreau à la bataille de Dresde, le 24 août 1813. On lui commanda de viser au milieu d'un groupe d'officiers supérieurs placés à découvert au sommet d'une colline. Il pointa sa pièce, et le boulet emporta les deux jambes du général transfuge.



On a vu dans tous les journaux, au commencement d'octobre 1841, cette phrase : « Les écoles des artilleurs de Vincennes, au tir du polygone, viennent d'être closes pour cette année; le tonneau a été atteint *cent fois* par la bombe : c'est un des plus beaux résultats qui aient jamais été obtenus dans le cours d'une école. » Cette nouvelle est ce qu'on appelle en terme de presse un *canard*. Le tonneau a été abattu *six fois* seulement, et, au dire des experts, c'est déjà un magnifique résultat. Voilà donc comme on écrit l'histoire !

Les pontonniers sont complétement étrangers au reste de l'artillerie, dont toutefois ils portent l'uniforme, et dans laquelle leurs officiers ont droit d'avancement. Leur bataillon est composé d'un état-major, de douze compagnies, et en temps de guerre seulement, d'un cadre de dépôt. Le complet est de :

	PIED DE GUERRE.		PIED DE PAIX.	
	HOMMES.	CHEVAUX.	HOMMES.	CHEVAUX.
Officiers	63	141	58	
Sous-officiers, caporaux et soldats	1513		849	
Enfants de troupe	12		12	
TOTAL GÉNÉRAL	1588	141	919	

L'emploi des pontonniers est de jeter des ponts de campagne, les ponts fixes étant du ressort du génie. En temps de paix, leur service est facile et presque nul. Changeant très-rarement de garnison, ils se mêlent à la population bourgeoise, qui ne manque jamais d'assister à leurs manœuvres comme à une fête. Ils s'organisent aux environs de la caserne un ménage légitime ou illégitime, ils se *pot-bouillassent*, comme disent les soldats; et quand, par aventure, ils sont appelés à quitter la ville, les gémissements des femmes, des enfants, des amis, composent un douloureux concert.

En temps de guerre, les fonctions des pontonniers sont brillantes et périlleuses. Napoléon faisait cas de ce corps, qui se dévoua pour le salut de l'armée au passage de la Bérésina. Nos troupes approchent d'un fleuve; l'ennemi, campé sur la rive opposée, les décime par les feux de son artillerie. La nôtre y répond, pendant que les voltigeurs, traversant les eaux sur des barques, engagent une vive fusillade. Le capitaine des pontonniers fait mettre à flot les nacelles. Les pontonniers s'embarquent, exposés au feu de l'une et l'autre armée. La précision de leurs mouvements, leur adresse à manier la gaffe et la rame, leur inébranlable sang-froid, sont d'autant plus admirables que les balles et les boulets pleuvent sur eux de toutes parts. Ils laissent dériver les nacelles, après avoir jeté l'ancre en aval de l'endroit où l'on doit établir le pont. Le corps-mort, poutre sur laquelle se placent les premières poutrelles, est fixé contre la rive occupée par l'ennemi. Des madriers, posés transversalement sur les nacelles, forment le tablier du pont, et sont recouverts de poutrelles assujetties avec des cordages. L'armée défile sur cette route tracée au milieu des eaux. Mais que de victimes parmi les héroïques travailleurs !

Les mœurs douces des pontonniers se représentent dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie. Elles ne sont point enrégimentées, et ne quittent point les ateliers. Elles sont ainsi réparties : deux à Metz ; deux à Grenoble ; une à Douai ; une à Rennes ; deux à Auxonne ; une à Strasbourg, et une à Alger. Chaque soldat touche, outre sa solde, une rétribution proportionnée à ses œuvres, et se laisse vivre sans bruit, sans ambition, sans péripétie, le moins militairement possible.

Chaque compagnie d'ouvriers, commandée par quatre officiers, est formée, sur le pied de guerre, de cent sous-officiers et soldats, et un enfant de troupe ; et sur le pied

de paix, de soixante-dix sous-officiers et soldats, et un enfant de troupe. Une compagnie d'armuriers, organisée pour le temps de guerre seulement, doit avoir quatre officiers, cent sous-officiers et soldats, et un enfant de troupe.

Depuis que les canonniers traînent eux-mêmes leurs pièces, le train des parcs d'artillerie conduit les parcs de campagne, les équipages de siége et de ponts, les madriers, les boulets, le gros matériel. Les hommes de ce corps ont un costume particulier, qui ne ressemble à celui des artilleurs que par la forme du shako. Ce sont moins des soldats que des rouliers.

L'état-major de chacun des six escadrons du train des parcs d'artillerie est composé, sur le pied de paix, de :

1 lieutenant-colonel ou chef d'escadron commandant;
1 capitaine major commandant en second ;
1 capitaine adjudant-major;
1 trésorier (capitaine ou lieutenant) ;
1 chirurgien-major.
Total des officiers : 5.
2 adjudants;
1 vétérinaire en premier ;
1 vétérinaire en second ;
1 brigadier trompette.
Total des sous-officiers et brigadiers : 5.

Sur le pied de guerre, on ajoute à l'état-major un capitaine adjudant-major, deux aides chirurgiens et un vétérinaire en second. Les compagnies sont au nombre de huit, ainsi composées :

	PIED DE GUERRE.		PIED DE PAIX.	
	HOMMES.	CHEVAUX.	HOMMES.	CHEVAUX.
Lieutenant	1	2	1	1
Sous-lieutenant	1	2		
TOTAL des officiers	2	4	1	1
Maréchal des logis chef	1	1	1	
Maréchaux des logis	6	6	2	3
Fourrier	1	1	1	
Brigadiers	6	6	4	
Soldats de 1re classe	46	190	8	16
Soldats de 2e classe	66		10	
Maréchaux ferrants	2	2	1	
Bourreliers	2	2	1	
Trompettes	2	2	2	1
TOTAL des sous-officiers et soldats	132	210	30	20

L'artillerie est chargée, concurremment avec l'administration des douanes, du soin de garder les côtes de France et d'Algérie.

GÉNIE. DIRECTIONS. GARNISONS. ÉTAT-MAJOR. GARDES DU GÉNIE. FONCTIONS. RÉGIMENTS. SAPEURS-CONDUCTEURS. OUVRIERS DU GÉNIE. CARACTÈRE DES OFFICIERS ET DES SOLDATS.

Si l'on discutait le mérite relatif des troupes des différents peuples, certaines nations nous opposeraient peut-être leur infanterie ou leur cavalerie ; mais la supériorité du génie français est, nous le croyons, constatée par l'unanime assentiment. Parmi nous est né Vauban, le grand architecte militaire ; nous avons construit ou réparé les plus inexpugnables citadelles de l'Europe, et nous saurions reprendre au besoin celles qui ne sont plus entre nos mains.

L'artillerie et le génie sont l'élite de l'armée, non par le courage, égal dans toutes les armes, mais par l'instruction. L'organisation de ces deux corps est analogue. Comme le premier, le second est dirigé par un conseil de neuf membres, le comité consultatif des fortifications. Il comprend aussi vingt-six directions, dont la circonscription, embrassant toutes les villes de guerre et de casernement, est établie d'après un système défensif.

Les troupes du génie, auxquelles est nécessaire la disposition d'une vaste étendue de terrain, n'ont que trois garnisons, Montpellier, Arras et Metz. Leur état-major se compose de quatre cent quatre-vingt-quatre officiers, vingt-huit colonels, autant de lieutenants-colonels, quatre-vingts chefs de bataillon, cent quarante-quatre capitaines de première classe, quatre cent vingt-quatre capitaines de deuxième classe et lieutenants.

Des gardes du génie, tant principaux que de première et de deuxième classe, sont employés dans les places à surveiller les travaux, faire les écritures, dénoncer les contraventions à la loi des servitudes défensives. On les choisit, comme ceux de l'artillerie, parmi les sous-officiers ayant au moins six ans de service.

Le génie, en temps de paix, gère le domaine militaire, inspecte les citadelles qui ceignent les frontières, acquiert pour le compte de l'état les terrains nécessaires à la construction des travaux défensifs, provoque l'expropriation pour cause d'utilité publique, entretient et agrandit les fortifications. En temps de guerre, il assiége ou défend les places, et avec quelle bravoure, avec quel talent ! Comme il est sublime de sang-froid, l'officier supérieur du génie, qui, sous le feu des assiégés, fait le tour de leurs remparts, et reconnaît le point faible d'une place ! Quelles louanges payeraient le courage des sapeurs et des mineurs, quand, sans craindre de servir de cible à l'ennemi, ils plantent des piquets, avancent des parallèles, ouvrent des embrasures aux canons ; quand ils creusent des puits, pénètrent sous les bas-

tions par des galeries souterraines, et allument, au péril de leur vie, un volcan dévastateur?

Les régiments du génie sont divisés en deux bataillons, dont chacun comprend une compagnie de mineurs, sept de sapeurs, une de sapeurs-conducteurs, et une compagnie hors rang. L'état-major est composé d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, de deux chefs de bataillon, d'un major, de deux capitaines adjudants-majors, d'un trésorier (capitaine en premier), d'un adjoint au trésorier (lieutenant ou sous-lieutenant en second), d'un officier d'habillement, d'un chirurgien major et de deux aides majors.

Les soldats du génie sont choisis parmi les ouvriers en bois, en pierre ou en fer, mais principalement parmi les terrassiers. Le cadre de chaque compagnie est arrêté de la manière suivante :

	PIED DE GUERRE.	PIED DE PAIX.
Capitaine de première classe	1	1
Capitaine de deuxième classe	1	1
Lieutenant de première classe	1	1
Lieutenant de deuxième classe	1	1
OFFICIERS	4	4
Sergent-major	1	1
Sergents	8	6
Fourrier	1	1
Caporaux	12	8
Maitres ouvriers	6	4
Mineurs sapeurs de première classe	60	40
Mineurs sapeurs de deuxième classe	60	40
Tambours	2	2
	150	102

Les compagnies de sapeurs-conducteurs, destinés à remplacer le train du génie, qui fut supprimé en 1833, ont une organisation distincte. Leur uniforme est le même que celui des sapeurs et des mineurs, mais leur nature équestre est indiquée par un habit à basques courtes et un pantalon mi-parti de peau de veau.

	PIED DE PAIX. Hommes.	PIED DE PAIX. Chevaux.	PIED DE GUERRE. Hommes.	PIED DE GUERRE. Chevaux.
Capitaine commandant		«	1	3
Lieutenant en premier	1	1	1	2
Lieutenant en second	1	1	1	2
OFFICIERS	2	2	3	7
Maréchal des logis chef	1		1	1
Maréchaux des logis	2		4	4
Maréchal des logis fourrier	1	5	1	1
Brigadiers	4		6	6
Soldats de 1re classe	12	12	41	158
Soldats de 2me classe	18		62	
Vétérinaire	«		1	1
Maréchaux ferrants	1	«	2	2
Bourreliers	1	«	2	2
Trompettes	2	1	2	2
	42	16	122	177

L'immense disproportion qui existe entre le pied de paix et le pied de guerre n'a rien de surprenant, si l'on songe qu'à l'intérieur le génie, cloué au sol, se meut dans un étroit espace, de sorte que les faibles moyens de transport mis à sa disposition lui suffisent toujours largement.

Deux compagnies d'ouvriers du génie, composées de cinq huitièmes d'ouvriers en fer et de trois huitièmes d'ouvriers en bois, sont occupées à Metz et à Alger. Dans le premier de ces arsenaux est une escouade d'*ouvriers d'état*, assimilés aux ouvriers d'artillerie, par l'ordonnance institutive du 24 avril 1822. Elle comprend un chef, un sous-chef, et quatre ouvriers nommés par le ministre de la guerre, et pris parmi les sergents de la compagnie d'ouvriers. Elle dirige la fabrication des pelles, pioches et autres outils indispensables aux opérations de l'arme. Les ouvriers, au bout de cinq ans de service dans l'escouade, ont droit au grade de sous-chefs, mais le lieutenant en second ou le sergent-major de la compagnie d'ouvriers peut seul devenir chef ouvrier d'état.

Les officiers du génie parviennent par trois routes différentes : les uns, en quittant l'École polytechnique, entrent sous-lieutenants-élèves à l'école d'application de Metz, d'où ils sortent lieutenants après deux ans d'étude et les examens requis ; d'autres commencent leurs études dans les écoles régimentaires, sont en état, avant vingt-cinq ans révolus, de subir des examens dont le programme est arrêté par le



ministre de la guerre, et, après avoir passé par l'École polytechnique, viennent prendre place à côté des premiers sur les bancs de l'école de Metz. Il en est encore, — honneur à eux ! — qui montent de grade en grade sans cesser de faire partie du régiment. Ils ont moins de droits que leurs collègues, en ce qu'attachés au service de troupes, ils ne peuvent être employés aux travaux de fortification.

Malgré la diversité d'origine, il n'y a dans le génie qu'un seul esprit. Si les Messins dédaignent *in petto* les officiers de troupe, qui leur reprochent à leur tour une certaine dose de pédantisme, tous ensemble ont contracté une alliance offensive et défensive, ont établi autour d'eux une ligne de circonvallation, comme pour appliquer à l'ordre moral leurs théories d'ingénieurs. Ce n'est point par sympathie les uns pour les autres qu'ils se soutiennent ; peut-être trouverait-on plus de fraternité, plus de bienveillance mutuelle chez les officiers d'artillerie. Ceux du génie, sans intimité individuelle, sont coalisés pour défendre leur arme, la glorifier, en consolider les prérogatives. Jaloux de l'artillerie, ils la voient avec regret en possession du service des pièces de siége et des ponts de campagne, et de la construction de ses propres arsenaux.

Livré à des abstractions trigonométriques, harcelé par des racines carrées, persécuté par des binômes, l'officier du génie n'a point l'aménité communicative, l'humeur sociable, le caractère expansif du cavalier. La négligence de sa tenue annonce la constante préoccupation de son intelligence. A table avec d'autres officiers, il se retranche dans un coin, et évite d'adresser la parole à qui que ce soit. Il est moins artiste que l'artilleur ; mais, plus engoué d'études philosophiques, il boit avidement à la source encore peu clarifiée des idées réformatrices.

Le Génie, dit-on, fournit plus de cas de folie et de suicide que tous les autres corps. Ce ne serait pas impossible, savez-vous? Voici un jeune homme ardent, instruit, capable, gros de science, bouillant d'ambition; eh bien ! on l'envoie dans une affreuse citadelle, nue, aride, rocailleuse, presque inhabitée. Ses connaissances y dor-

ment sous le boisseau : point de société, point de vie intellectuelle, point d'occasion de briller. L'imagination de l'exilé travaille sans qu'il ait aucun confident de ses rêves. La régularité torpide de ces lieux contraste douloureusement avec l'agitation fiévreuse de son âme, et il ne tarde pas à succomber à la pléthore intellectuelle.

Le soldat du Génie est posé, actif, studieux. Pendant que les fantassins traînent leur oisiveté de rue en rue, lui s'exerce à creuser des tranchées, suit assidûment les cours des écoles régimentaires, institutions importantes dont le personnel se compose, dans le Génie, d'un chef de bataillon commandant, d'un capitaine adjoint et de trois professeurs civils. N'ayant point de chevaux à panser, comme en a l'artilleur, à moins qu'il n'appartienne à la compagnie des sapeurs-conducteurs, le soldat du génie a le temps d'apprendre la grammaire, l'écriture, les mathématiques, le dessin, tant au sein des écoles qu'auprès des officiers et sous-officiers qui font gratuitement ce qu'on appelle des *cours de degrés*. Souvent, paysan inculte en entrant au service, il se fait inscrire pour l'école, où il est tenu dès lors d'assister aussi régulièrement qu'aux appels, et, se dégrossissant graduellement, il se rend, à force de travail, digne des grades les plus élevés.

Comme on a reproché au soldat du génie de ne savoir tenir que la pioche, il se perfectionne dans le maniement de l'arme blanche et du fusil. Le sapeur, qui, le front couvert d'un pot en tête, la poitrine garantie par une cuirasse, vient d'avancer le boyau de tranchée, devient tirailleur s'il est surpris par les assiégés. Des soldats du génie ouvrent une route à travers les montagnes ; l'ennemi arrive, ils jettent la pioche et la pelle, et font des feux de peloton avec autant de précision que les meilleurs grenadiers.

GENDARMERIE. FONCTIONS. EFFECTIF. CONDITIONS D'ADMISSION. SERVICE. GARDE MUNICIPALE. VOLTIGEURS CORSES.

Les corps que nous venons de passer en revue défendent la France contre l'étranger ; celui dont nous allons nous occuper garantit la société des tentatives de ses membres eux-mêmes. Veiller à la sûreté publique, prévenir les crimes, arrêter les coupables, transférer les prisonniers, escorter les fonds de l'état, avoir l'œil sur les vagabonds, déjouer les complots, dissoudre les rassemblements, voilà l'office de la gendarmerie, héritière directe de la maréchaussée d'autrefois. C'est l'auxiliaire armée de la magistrature, l'*ultima ratio* de la Justice et du Pouvoir, la planche de sauvetage des gouvernements en péril. Il est des circonstances où un officier de gendarmerie ébauche la besogne du procureur du roi, reçoit les plaintes et les dénonciations, entend les témoins, visite les papiers du prévenu, décerne un mandat d'amener. Le salut d'une commune, d'un département, de l'état même, peut dépendre d'un simple maréchal des logis, qui, après avoir éventé une conspiration



GENDARMERIE DE LA SEINE



GENDARMERIE MUNICIPALE

et adressé directement un rapport au ministre, monte au Capitole remercier les dieux.

Par son personnel et son organisation, la Gendarmerie est sous la direction du ministre de la guerre; sa participation à la défense de l'ordre la met en rapport avec le ministre de l'intérieur; elle ressortit du ministre de la justice pour l'exécution des règlements de police, et de celui de la marine pour la surveillance des gens de mer et le service des ports et arsenaux. De même que la mythologique Pandore fut dotée par toute l'assemblée céleste, de même la gendarmerie a reçu des présents de toutes les puissances humaines. L'autorité militaire lui a remis, sous la forme d'un sabre et d'une carabine, un tonnerre qui fait trembler les méchants; la justice lui a cédé ses balances et un coin de son bandeau; l'autorité municipale l'a parée de sa douceur et de sa clémence. Avec ses importantes attributions, ses qualités reconnues, son dévouement éprouvé, est-il étonnant qu'elle ait toujours été considérée comme un corps d'élite; que ses officiers, l'épée au côté, passent, dans l'ordre des préséances, avant les officiers d'état-major du grade correspondant au leur; qu'elle prenne la droite sur toutes les troupes de ligne; qu'un lieutenant-colonel de l'armée n'ait point le droit d'être nommé colonel chef de légion, ou d'entrer avec son grade dans la gendarmerie?

On affecte de confondre les gendarmes avec les agents de police; quelle erreur! D'où vient que le mouchard (puisqu'il faut l'appeler par son nom) est un objet d'antipathie? c'est qu'il est à vos côtés au moment où vous vous abandonnez sans défiance; c'est qu'il revêt tous les costumes, tous les masques, tous les signes de ralliement, pour livrer les victimes qu'on lui a désignées. Le gendarme, au contraire, agit ostensiblement; la ruse lui est inconnue. « Tout déguisement est interdit à la gendarmerie, même pour des opérations importantes et déterminées; à plus forte raison ne saurait-on en exiger d'elle pour un service occulte, auquel la gendarmerie n'est point affectée; service de nature à déconsidérer les hommes à leurs propres yeux, tout en attirant sur eux l'animadversion populaire[1]. » On disait du gendarme : « Il ne porte point de moustaches, afin de pouvoir se cacher sous des vêtements bourgeois, le perfide! » Eh bien! le gendarme a réclamé, protesté, crié, sollicité, et il a fini par obtenir les moustaches dont on lui contestait si injustement la possession. Et maintenant, jaloux de convaincre les plus incrédules de sa franchise, de sa loyauté, il pousse le scrupule jusqu'à éviter d'avoir affaire aux commissaires de police : c'est par-devant le maire ou le juge de paix qu'il conduit de préférence ses criminels.

A l'armée, la gendarmerie remplit des fonctions analogues à celles qu'elle exerce dans l'intérieur. Le détachement qui accompagne les troupes en marche est commandé par un colonel grand prévôt, et subdivisé en divisions de trois brigades, sous les ordres d'un lieutenant prévôt[2]. Peu aimés des soldats, dont ils répriment l'indiscipline, auxquels ils font sentir le frein de l'ordre au milieu du tumulte de

[1] Circulaires ministérielles des 11 juin 1835 et 12 mai 1837. Instruction sur les revues de 1836, 38 et 39.
[2] Ordonnance du 3 mai 1832 sur le service des armées en campagne.

la guerre, les gendarmes attachés à l'armée en campagne rallient les traînards, poursuivent les déserteurs, reçoivent les plaintes des habitants et les protégent contre le pillage; ils exercent une surveillance spéciale sur les domestiques, marchands à la suite de l'armée, vivandiers et cantiniers, qui ne peuvent s'établir sans l'autorisation du grand prévôt.

Le corps de la gendarmerie comprend :

La gendarmerie départementale à pied.	3,809 hommes.
La gendarmerie départementale à cheval.	9,922
La gendarmerie d'Afrique.	708
La gendarmerie coloniale..	456
La garde municipale de Paris.	3,244
Le bataillon des voltigeurs corses	421
	18,560

Chacune des vingt-cinq légions de la gendarmerie départementale est divisée en compagnies, lieutenances et brigades. Le colonel ou lieutenant-colonel chef de légion siége au chef-lieu de la légion; le chef d'escadron commandant de compagnie, au chef-lieu d'un département : chaque brigade, composée de six hommes à pied ou de cinq hommes à cheval, fait le service d'un canton. Si un aussi petit nombre d'hommes suffit pour assurer l'exécution des lois dans les communes, c'est moins parce qu'ils sont armés, que grâce à l'influence morale de l'institution.

N'est pas gendarme qui veut. Pour obtenir ce titre, il faut réunir certaines conditions d'âge, de taille, de service et d'instruction; avoir de vingt-cinq à quarante ans, savoir lire et écrire aussi correctement que Lhomond lui-même, avoir servi activement pendant trois ans au moins; présenter des certificats de bonne conduite, d'aptitude physique et de *toisage* en présence d'un officier de recrutement ou d'un maire. On est alors *dignus intrare;* on peut s'offrir comme candidat au commandant de la gendarmerie du département, qui soumet la proposition au chef de légion. Le ministre de la guerre décide de l'admission. Le néophyte se pare de sa grande tenue, comparaît devant un tribunal, lève la main, et prête solennellement ce serment :

« Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume;

« Je jure en outre d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé, et, dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. »

A partir de ce moment, il est en droit de faire des tournées, de dresser des procès-verbaux, d'explorer les grandes routes, les chemins de traverse, les champs et les bois, de faire cause commune avec les gardes forestiers et les gardes champêtres, de se battre avec les braconniers, et de gagner des gratifications et des indemnités en se faisant assommer par des voleurs.

Ne croyez pas que le gendarme soit comme le soldat du centenier ; il ne suffit pas qu'on lui dise : « Faites cela, » pour qu'il le fasse. Il n'accorde son concours aux autorités civiles, judiciaires ou militaires, que lorsqu'il est requis en vertu d'une loi avec certaines formules non impératives. Il ne s'emploie à porter des dépêches que si des événements imprévus exigent la transmission d'un avis urgent, et n'obtempère à l'invitation des particuliers que dans le cas de flagrant délit. Aux termes de la loi, il peut se refuser à extraire un prévenu de la prison s'il n'est accompagné de l'huissier du tribunal. Il est témoin des exécutions, jamais acteur. Au mois de mai 1830, un soldat du 50e de ligne, nommé Debuire, convaincu d'assassinat sur la personne de son sergent-major, allait subir le supplice. « Gendarme, dit un officier d'état-major, bandez les yeux au condamné. — Ça n'est pas mon affaire, répond le brave gendarme ; je le ferai si mon commandant me l'ordonne ; mais ce n'est point dans mes attributions. » Le commandant consulta le comte de Wall, maréchal de camp, commandant de la place, et celui-ci déclara que ce devoir était celui d'un caporal du régiment dont le condamné faisait partie.

Avec un chef même, le gendarme conserve un certain degré d'indépendance. Qu'on lui adresse d'injustes représentations, qu'on veuille le contraindre à modifier les expressions d'un procès-verbal, il jouit du privilége de demander sa démission, privilége dont l'exercice, à la vérité, l'exposerait à mourir de faim.

Le gendarme présente le phénomène d'un soldat propriétaire de sa monture et de ses armes : les conseils d'administration lui ont accordé, sur la masse de la compagnie, une avance de 400 francs, avec lesquels il a payé son équipement et un cheval à *à tous crins, noir, bai ou alezan, bien tourné et d'un bon service.* Le gendarme vit bourgeoisement, quoique caserné ; il a dans la maison affectée à sa brigade son appartement particulier, son ménage, sa femme et ses enfants. *Où peut-on être mieux ?* La sévérité militaire est toujours tempérée en lui par l'inoffensive bonhomie du père de famille. Ce que ces fonctions ont parfois de rebutant est compensé par les charmes de la vie d'intérieur. Pour oublier la face livide du condamné à mort, les traits contractés du prisonnier, il n'a qu'à contempler les gracieux et riants visages qui s'épanouissent autour de lui.

Une régularité exemplaire est exigée du gendarme ; jamais il ne commet d'action qui le mette dans le cas, s'il fait son devoir, de s'arrêter lui-même ; jamais il ne se laisse entraîner au charme des libations prolongées ; s'il subissait pour ivrognerie des punitions de discipline à trois reprises différentes, il pourrait être immédiatement réformé. Il est tenu de rentrer à la caserne à neuf heures du soir en hiver, et à onze heures en été ; il doit, avant de s'absenter, prévenir le commandant de la brigade ; afin de le conserver tout entier à ses devoirs, on lui interdit de faire commerce, et de tenir cabaret[1].

Comment se fait-il qu'on n'éprouve pas une admiration exclusive, universelle, pour cet honnête et bon citoyen, pour cet énergique soutien de l'ordre public, pour

[1] Ordonnance du 29 octobre 1820.

cet infatigable défenseur de la loi? N'est-il pas intrépide, franc, humain, dévoué? n'est-il pas toujours à la tête de ceux qui affrontent les flammes de l'incendie, les flots tumultueux de l'inondation? ne protége-t-il pas les propriétés et les personnes? La première cause de l'antipathie que beaucoup de gens éprouvent pour lui, c'est qu'il est l'ennemi de la liberté individuelle, bien précieux, largement donné par la nature, rogné par la société! Une main crispée sur un collet, voilà quel pourrait être le blason de la gendarmerie, avec ces mots pour devise : « Empoignez-moi cet homme-là. » Quand un gendarme vous demande votre passe-port, dont vous avez peut-être oublié de vous munir, vous gémissez involontairement de cette exigence importune. Le banqueroutier qui se dirige en même temps que vous vers la Belgique exhibe des papiers parfaitement en règle; mais votre mère était malade, vous êtes parti à l'improviste, vous n'avez pas pris le temps de faire constater devant les fonctionnaires compétents que vous étiez M. ***, nez ordinaire, bouche ordinaire, front ordinaire; et, par suite du retard que vous cause ce maudit gendarme, vous ne trouverez peut-être qu'un cercueil à la porte de la maison maternelle.

Voudriez-vous qu'ils eussent une vive affection pour le gendarme, les malheureux tracassés par lui au nom de la loi; le cabaretier qui n'a fermé qu'après minuit; le propriétaire qui a planté un pied de tabac dans son jardin; le pêcheur qui a puisé un peu d'eau salée dans la grande mer; le voiturier dont les essieux ont quelques millimètres de trop; la pauvre femme accusée de délit forestier, parce qu'elle a ramassé du bois mort; le mendiant dont le seul crime est d'être vieux et d'avoir faim? Des paysans égarés, alarmés de l'enlèvement des grains de la contrée, s'attroupent sur la place du marché, la gendarmerie accourt, exécute la loi martiale et les fusille. Sans doute elle gémit de ce fratricide, sans doute elle frappe en détournant la tête; mais que font de stériles remords aux veuves et aux orphelins?

Si la loi était infaillible, le gendarme serait sublime; mais ceux qui la diraient parfaite seraient démentis par les améliorations qu'elle subit journellement. Protectrice ou oppressive, la loi a deux faces, et le gendarme aussi : il assure le maintien de l'ordre. Mais qu'est-ce que l'ordre? repose-t-il sur des bases immuables? celui d'aujourd'hui est-il celui d'hier? Tout ordre ne commence-t-il point par être le désordre, comme toute majorité par être une fraction? L'ordre est le maintien d'une organisation quelconque, et quand cette organisation est défectueuse, les justes sont ceux qui la combattent. Comparez les martyrs chrétiens avec les bourreaux qui soutenaient l'ordre romain, comparez les serfs insurgés avec les barons qui les pendaient au nom de l'ordre du moyen âge; en ces cas comme en une foule d'autres, la cause des rebelles n'est-elle pas évidemment celle de la civilisation? En veillant à la conservation de l'ordre, le gendarme se trouve souvent du côté de la justice, mais il peut être aussi le champion de l'iniquité.

1830 le démontre. La constitution est violée, une lutte s'engage, dans laquelle le peuple avait pour lui le bon droit, contre lui la gendarmerie. Celle-ci combattit jusqu'au dernier moment avec un courage inflexible, une résignation stoïque, une

fidélité aveugle, sans examiner les questions politiques, car elle a pour invariable mission de défendre ce qui est contre ce qui n'est pas.

Depuis cette époque, en vertu d'une ordonnance du 16 août 1830, la gendarmerie parisienne s'appelle garde municipale. Ce nouveau titre a été comme ces adjuvants employés par les docteurs pour pallier le mauvais goût d'une médecine.

Così all' egro fanciul porgiamo aspersi
Di soave licor gli orli del vaso.

Cependant il reste entre la classe ouvrière et les gendarmes transfigurés un ferment de haine qui se manifeste par de sauvages querelles, de lâches attaques, de déplorables violences. Le 8 juillet 1841, des ouvriers tonneliers et dérouleurs accostent dans un cabaret de Bercy plusieurs gardes municipaux qu'ils insultent, frappent, désarment, et qu'ils eussent probablement jetés à l'eau sans l'arrivée du commissaire et d'un détachement de ligne. De pareilles scènes sont fréquentes.

Le cadre de la garde municipale comprend, depuis le 1er juillet 1841, un état-major, un peloton hors rang, seize compagnies d'infanterie et cinq escadrons de cent vingt hommes chacun. Elle a les mêmes devoirs et les mêmes droits que la gendarmerie départementale ; mais, en raison de son importance et de son utilité politique, elle est plus avantageusement traitée. Un garde municipal à pied touche annuellement 416 francs 10 centimes, et sa masse d'entretien est de 200 francs 75 centimes. La solde d'un garde municipal à cheval est de 547 francs 50 centimes, et sa masse de 383 francs 25 centimes par an. Des masses de boulangerie, de fourrages, d'hôpital et de secours sont en outre allouées au corps. La force numérique, la nécessité de le réunir à la moindre alerte, lui ont fait appliquer dans toute son étendue le régime militaire. Le tambour réveille et rappelle au gîte les gardes municipaux, leurs repas sont servis à neuf heures et à quatre heures : la soupe et le bœuf le matin ; le soir, un plat de viande et des légumes, du riz, des pruneaux ou de la salade. On ne leur épargne point les distributions extraordinaires, et la quantité de liquide qu'on leur octroie est le thermomètre de la stabilité gouvernementale.

Pénible est le service des gardes municipaux : ils sont seuls chargés du service des plantons d'ordonnance auprès de tous les ministères ; ils ont à surveiller une population turbulente, à tenir en échec la ville des Barricades, de la Fronde, du 14 juillet, du 5 prairial, des trois journées. Il doit leur sembler parfois que le pavé se soulève sous leurs pas, que sur leurs têtes gronde un orage de balles, de pierres et de vieilles commodes ; que devant eux se dresse sanglant et hagard le spectre de la guerre civile. Querelles, attroupements, complots, vols, incendies, assassinats, émeutiers, ivrognes, tapageurs nocturnes, forçats libérés, ne leur laissent aucuns loisirs. Dans les bals publics, ils sont en discussion perpétuelle avec les téméraires novateurs qui perfectionnent la chorégraphie au détriment des bonnes mœurs ; au théâtre, après avoir entrevu le spectacle du haut du cintre, ils reprennent durant les entr'actes

leurs fusils suspendus au râtelier dans le vestibule, et livrent des combats sans fin aux marchands de contre-marques. Les jours de fêtes, leurs tracas redoublent : on les campe au coin des rues pour prévenir l'encombrement des voitures, on les consigne de crainte d'une émeute, on les place au milieu de la foule endimanchée comme un épouvantail dans un jardin, pour effaroucher les perturbateurs.

La gendarmerie de la Seine, qui a deux casernes à Paris, n'intervient point dans le service de la ville, mais elle coopère à celui des prisons avec la garde municipale.

Quittons maintenant Paris pour la Corse, cette île franco-italienne, où la *vendetta*, quoique plus rare qu'autrefois, est encore à l'ordre du jour. Les gendarmes y ont affaire à une espèce de bandits toute spéciale. Pietro, discutant avec Paolo au sujet d'un quartier de terre, s'oublie jusqu'à l'appeler polisson. Paolo sort en le menaçant, et peu de jours après, prenant l'air à sa fenêtre, Pietro reçoit deux balles dans la tête. L'assassin se sauve et devient bandit; il erre dans les *makis*, tue du haut des rochers les gendarmes qui le traquent, entre dans les cabanes, où on lui donne des aliments par affection ou par terreur, quand il n'aime pas mieux lever la *contribution noire*, c'est-à-dire exiger le dépôt de certaine somme en certain lieu. Pour atteindre les bandits dans les forêts, au sommet des montagnes, au fond des ravins, il faut une connaissance parfaite des localités. C'est ce qui a déterminé la création d'un bataillon auxiliaire de la gendarmerie, recruté parmi les indigènes. Divisé en quatre compagnies, il est composé d'un chef de bataillon, de cinq capitaines, cinq lieutenants, quatre sous-lieutenants, un chirurgien aide-major, un adjudant sous-officier, trois maîtres ouvriers, un caporal-clairon, quatre sergents-majors, seize sergents, quatre fourriers, trente-deux caporaux, huit clairons et trois cent trente-six soldats.

BATAILLON DE SAPEURS-POMPIERS. EFFECTIF. SERVICE DANS LES THÉATRES. SERVICE JOURNALIER. MŒURS ET HABITUDES.

Revenons à Paris trouver le pompier, le seul militaire qui, ne combattant point, ait besoin toutefois d'intrépidité, de sang-froid, de présence d'esprit, dénote les qualités des vrais soldats. Si quelques critiques voulaient lui refuser l'honneur d'appartenir à l'armée, nous leur opposerions l'art. 2 du titre 1er de l'ordonnance du 25 septembre 1841, sur l'organisation des pompiers. « Le bataillon de la ville de Paris compte dans le complet de l'armée. » Il se recrute d'ailleurs par les enrôlements volontaires, ou le contingent des classes.

Paris, au moyen d'un crédit ouvert annuellement au préfet de police, entretient, pour le service de surveillance contre l'incendie, un bataillon de huit cent vingt-neuf hommes.



SAPEURS-POMPIERS

ÉTAT-MAJOR.	OFFICIERS.	TROUPE.
Lieutenant-colonel ou chef de bataillon commandant	1	»
Capitaine adjudant-major-ingénieur	1	»
Sous-lieutenant chargé des détails du recrutement et de l'habillement	1	»
Chirurgiens { major	1	»
Chirurgiens { aide-major	1	»
Trésorier (emploi civil)	1	»
SECTION HORS RANG.	6	»
Adjudants sous-officiers	»	2
Sergent-major, garde-magasin	»	1
Sergent, premier secrétaire du trésorier	»	1
Caporal, secrétaire du commandant	»	1
Caporal, second secrétaire du trésorier	»	1
Sapeurs, ouvriers au magasin du matériel des incendies	»	2
COMPOSITION DE CHACUNE DES CINQ COMPAGNIES.	»	8
Capitaine	1	»
Lieutenant	1	»
Sous-lieutenant	1	»
Sergent-major	»	1
Sergents	»	4
Fourrier	»	1
Caporaux { de 1re classe	»	18
Caporaux { de 2e classe	»	18
Sapeurs { de 1re classe	»	58
Sapeurs { de 2e classe	»	58
Tambours	»	2
	3	160

L'administration du bataillon des sapeurs-pompiers présente certaines particularités. Elle est confiée, sous l'autorité du préfet de police, à un conseil de sept membres : le chef du corps, deux capitaines, un lieutenant, l'officier d'habillement, un sous-lieutenant, et le trésorier secrétaire du conseil. Les capitaines, le lieutenant et le sous-lieutenant sont renouvelés chaque année à tour de rôle et par rang d'ancienneté. Il est alloué à un sapeur-papier de première classe une solde de 65 cent. par jour, et une masse annuelle de 164 fr. 25 cent. pour l'achat, l'entretien et le renouvellement des effets d'habillement et d'équipement. On a formé trois autres masses qui ne donnent point lieu à décompte au profit des hommes, et dont l'excédant est versé à la caisse municipale :

Masse de boulangerie par jour.	» fr.	20 cent.
Masse de chauffage.	»	12
Masse d'hôpital.	»	5

La dépense annuelle, pour le corps entier, est fixée à 492,219 fr. 20 cent.

Les sapeurs-pompiers ne sont jamais appelés à préparer eux-mêmes leurs aliments; ils ignorent ce que c'est qu'un cuisinier à tour de rôle ou en pied. Un restaurateur, adjudicataire des fournitures de bouche, perçoit les 40 cent. par homme versés à l'ordinaire, et confectionne le repas quotidien.

Depuis l'époque de la création (18 novembre 1811), le corps des pompiers s'est toujours concilié l'estime et l'affection des Parisiens. Les barbares des faubourgs, pour nous servir de la fameuse expression des *Débats*, les plus turbulents ennemis de toute force armée, sympathisent avec le pompier. Plusieurs chansons en son honneur, fort populaires, quoique inédites, sont journellement chantées dans les cabarets.

Sapeur-pompier, ta vaillante uniforme
Couvre à la fois l' soldat z'et l'ouvrier;
Lion dans l' feu, t'as d' plus aimables formes
Aussitôt que t'as fini ton métier,
Car pour la grâce et le bon ton,
C'est le pompier qu'a le pompon.

Sexe charmant, si digne d'être heureuse,
Du p'tit chasseur craignez le faux serment;
La troup' légère a la blague trompeuse;
N'y a qu'à la gloir' qu'elle se montre constant,
Mais en amour faut du bon ton,
Et c'est le pompier qu'a l' pompon.

Le voltigeur a le talent de plaire,
Il est aimable, que'qu'fois même insinuant,
Troupier fini, en amour comme en guerre,
L'enn'mi, les bell' le voient par-devant;
Mais si vous tenez au bon ton,
C'est le pompier qu'a le pompon.

D' fameux vainqueurs sont les hussards sans doute;
Ils sont toujours diablement dangereux.
C'est au galop qu'ils enlèv' un' redoute,
Mais en amour nous galopons mieux qu'eux,
Car pour la grâce et le bon ton,
C'est le pompier qu'a le pompon

Les calonniers se font un' plaisant'rie
D' brûler un fort comm' le cœur des tendrons;
Mais, grâce à nous, l'on n' craint plus l'incendie..
S'ils mett' le feu, c'est nous qui l'éteignons,
Car pour la grâce et le bon ton,
C'est le pompier qu'a le pompon.

Les cuirassiers, les dragons, les gendarmes,
L' carabinier, les lanciers, les tambours,

Il faut l'avouer, c'est de bien belles armes ;
Mais c'est nous seuls qu'est fichus pour l'amour.
Ils ont d' la grâce et du bon ton,
Mais c'est l' pompier qu'a le pompon.

Si vous voulez consulter mon amie,
Adressez-vous à Manon Rosalba ;
C'est un' brocheus' que j'aime à la folie ;
Elle s'y connaît, et surtout vous dira
Que pour la grâce et le bon ton
Je suis l' pompier qu'a le pompon.

Si les pompiers sont préconisés par la classe ouvrière, et admis à partager avec elle les divertissements du dimanche, c'est qu'étrangers aux discordes politiques, ils n'ont jamais été les satellites d'aucun gouvernement. On les a requis une seule fois pour donner une douche à l'émeute, et l'originalité du moyen répressif a fait excuser cet empiétement sur le service de la garde municipale. Ils apparaissent à la population, non comme des machines passives qu'on décoche aux rassemblements, mais comme des génies tutélaires qui savent conjurer l'incendie.

Il est plus de minuit : il ne reste sur le pavé que des patrouilles, des coureurs de bals, des ivrognes, des chiffonniers et des voleurs ; soudain des hommes effarés courent çà et là, en criant au feu ! frappent à toutes les portes, recrutent tous les passants pour faire la chaîne. De rougeâtres tourbillons illuminent le quartier ; les lourds tonneaux des porteurs d'eau roulent avec un mugissement sourd. Les pompiers sont avertis du sinistre ; la section qui est de service a eu soin, en se couchant, de ranger ses effets, de se distribuer les postes, afin d'être prête au premier signal. Cinq minutes après que la sonnette de la caserne a retenti, les pompiers sont dans la rue. Tel est leur zèle, qu'au dire de tous les officiers, il serait nuisible, si l'on ne prenait soin de le réprimer. Bientôt l'artillerie liquide est dirigée sur le foyer de l'incendie. Les sapeurs-pompiers, le casque en tête, la hache à la main, traversent les flammes, sautillent sur les poutres embrasées, grimpent sur les toits qui craquent, se cramponnent aux cheminées qui chancellent, arrachent les enfants de leurs berceaux, sauvent la vie et la fortune des incendiés ; et quand, pour prix de leurs travaux, de leurs dangers, de leurs blessures, on leur offre une récompense, ils répondent avec une noble simplicité : « Nous sommes payés par la ville, il nous est défendu de rien recevoir ; mais nous accepterons un verre de vin, car l'ouvrage a été rude. »

Et remarquez qu'à la faveur du désordre, au milieu de ce labyrinthe de feux, où seuls ils osent pénétrer, il leur serait facile de s'approprier quelque objet précieux, dont la disparition passerait sur le compte de l'incendie. Mais le pompier a horreur du vol ; jamais l'occasion n'a eu le pouvoir d'en faire un larron ; son intégrité est notoire : s'il était mandé pour éteindre le feu à la Banque de France, il ne détournerait pas une pièce d'or, pas un billet.

Et ce n'est point seulement pour combattre la flamme que le pompier est debout ; sa vigilance découvre l'étincelle cachée, et, par un continuel exercice, il se met en

mesure de lutter contre son formidable ennemi. Outre les manœuvres d'infanterie et le service de la pompe, il étudie assidûment la gymnastique, qui lui donne de la vigueur et de l'agilité. Une instruction spéciale assez étendue est requise de quiconque aspire à un grade dans le corps. Un candidat sous-lieutenant doit connaître tout ce qui est relatif aux manœuvres de la pompe ; les dispositions à prendre pour l'attaque de toute espèce de feu ; l'agencement de toutes les parties d'un édifice, et particulièrement de la charpente ; les quatre premières règles de l'arithmétique ; les éléments de la géométrie jusqu'aux solides ; on exige encore qu'il sache dessiner un plan, et possède parfaitement sa langue. Que de garanties pour la régularité du service et la sécurité publique !

Tous les jours, le bataillon se distribue dans les postes des différents quartiers, ou dans les théâtres, concerts et salles de bal. L'industrie des sapeurs-pompiers a longtemps changé leurs corps de garde en ateliers, où ils fabriquaient des épinglettes, des agrafes en cuivre, des chaussons de lisière, des bagues et des chaînes de sûreté. Ils ont gagné jusqu'à quinze francs par jour à ces travaux manuels, que la concurrence leur a fait presque généralement abandonner.

Le préfet de police détermine la force du détachement à fournir pour chaque théâtre. Il est ordinairement de douze hommes, commandés par un sergent ; ils reçoivent du directeur une rétribution déterminée par le préfet. On se figure qu'admis dans les coulisses, le pompier fraternise avec la troupe, courtise les figurantes, s'entretient avec les acteurs. Il peut lui arriver, par fanfaronnade, de se vanter d'être au mieux avec certaine actrice, de connaître M. Alexandre Dumas, et d'avoir été consulté par M. Victor Hugo, pendant la répétition de *Ruy-Blas*. La vérité est que, la plupart du temps, il ne converse avec personne. Campé près du *manteau d'arlequin*, il écoute la pièce avec un muet recueillement, rit des saillies du comique, maudit le traître, s'apitoie sur le sort de la victime ; tout disposé à imiter ce vieux militaire, qui, voyant de la coulisse la Dumesnil jouer *Rodogune*, lui cria avec accompagnement d'un coup de poing dans le dos : « Va-t'en, chienne ! va-t'en à tous les diables ! »

C'est quand la toile est tombée que le rôle du pompier commence. Un rideau en fil de fer sépare la salle de la scène, la pompe est mise en arrêt, et ses longs tuyaux serpentent sur les planches, comme la croupe du monstre envoyé par Neptune. Le pompier passe la nuit auprès de sa batterie aquatique, faisant des rondes par intervalles, et espionnant le feu près d'éclore pour l'anéantir à l'instant. Ces précautions, loin d'être superflues, sont parfois insuffisantes, puisqu'elles n'ont pas empêché la destruction de la Gaieté, de l'Ambigu, du Vaudeville et du Théâtre-Favart. L'Opéra a failli brûler récemment, le dimanche 17 octobre 1841. Un machiniste avait mis précipitamment sa pipe mal éteinte dans la poche de sa redingote, qu'il avait serrée dans une armoire du deuxième cintre ; sans la surveillance du sergent des pompiers, la flamme se communiquait de la pipe à la redingote, de la redingote au théâtre, et du théâtre au quartier.

En louant les vertus du pompier, devons-nous taire ses défauts, ou plutôt son défaut, le défaut unique qui l'expose à visiter souvent la salle de police. Il nous est

révélé par ce proverbe populaire : *Boire comme un pompier;* proverbe dont l'exactitude est constatée par une expérience journalière. On accuse aussi le pompier de consacrer trop de temps aux amours; mais le moyen de résister aux agaceries des cuisinières, des brodeuses et des blanchisseuses de fin! Il a une *femme* quand il n'a point d'*épouse* : c'est sous ce dernier titre qu'il désigne sa moitié légitime. Il serait trop à plaindre s'il était condamné à ne jamais connaître d'autres feux que ceux de l'incendie.

VÉTÉRANS. RETRAITES.

De même que les gendarmes et les pompiers, les vétérans stationnent à l'intérieur : braves gens qui se conservent soldats par le souvenir; espèce intermédiaire entre l'armée active et les invalides [1].

Il a été successivement créé, organisé, réduit, modifié des compagnies de sous-officiers-vétérans, fusiliers-vétérans, cavaliers-vétérans, canonniers-vétérans, vétérans des troupes du génie, et gendarmes-vétérans [2]. Ces compagnies sont le refuge des militaires qui, comptant quinze ans d'activité, sont trop âgés pour pouvoir compléter, à soixante ans au plus tard, le temps de service nécessaire à l'obtention d'une pension de retraite. Elles sont également l'asile des soldats encore verts, mais affaiblis par des blessures qui les condamnent à s'exiler de l'armée.

Huit compagnies de sous-officiers-vétérans et dix de fusiliers sont disséminées tant dans la capitale que dans les villes où il existe des maisons de détention, et dans certaines petites places qui ne méritent pas une garnison plus valide. A Paris, elles gardent le ministère de la guerre, le Jardin des Plantes et les vénérables législateurs du Luxembourg : *similis simili gaudet.* Les sous-officiers se distinguent extérieurement des fusiliers par une boutonnière en or, placée à chaque côté du collet de l'habit et de la capote.

Quatre compagnies de cavaliers-vétérans sont casernées à Caen, à Saint-Maixent, à Guéret et à Auch, afin d'aider de leur concours les agents des dépôts de remonte établis en ces villes. Treize compagnies de canonniers-vétérans, qui se recrutent parmi les militaires de l'artillerie et de la marine, sont affectées au service de l'artillerie dans les places et sur les côtes. Les vétérans des troupes du génie ne forment qu'une seule compagnie, organisée à Metz, pour être employée dans les citadelles, suivant les besoins du service du génie. Les deux compagnies de gendarmes-vétérans établies à Riom reçoivent dans leur sein ceux qui se trouvent hors d'état de supporter les fatigues du service, avant d'avoir acquis des droits à la retraite.

[1] Voyez l'*Invalide*, tome II, page 217.

[2] Ordonnances des 2 avril 1818, 19 mars 1823; 25 novembre, 31 décembre 1830; 22 janvier, 26 juillet, 16 octobre, 17 et 19 novembre 1831; 17 juillet 1832; 10 septembre 1834; 10 décembre 1833; 8 janvier 1840.

La pension de retraite n'est accordée qu'après trente ans accomplis de service effectif à partir de l'âge où la loi permet de contracter un engagement volontaire. Le temps des campagnes compte double [1]. La retraite peut être acquise par suite de blessures graves et incurables, provenant des fatigues et des dangers du service. Les lieutenants généraux âgés de soixante-cinq ans et au delà, les maréchaux de camp âgés de soixante-deux ans et au delà, ont droit à rentrer dans la vie civile.



C'est avec un douloureux sentiment que l'on consulte le tarif annexé à la loi de 1831. Un maximum de 6,000 francs pour un lieutenant général, de 1,600 francs pour un capitaine, de 340 francs pour un soldat, après cinquante années de service, campagnes comprises, voilà le faible secours, l'obole de Bélisaire, que la France donne à ses vieux défenseurs. Il semble qu'on ait craint d'amoindrir le mérite du dévouement, en le récompensant convenablement. Quelle figure peut faire un vieil officier, dans la société bourgeoise où sa position l'appelle? Que deviendront, après sa mort, sa veuve et ses enfants, pour lesquels la pension est réduite au quart du maximum? S'il n'a point de ressources personnelles, l'officier retraité végète péniblement, ennuyé de son inaction, tracassé par les rhumatismes et les créanciers, mené par sa femme ou sa gouvernante, n'ayant pour indemnités morales que la culture de son jardin, la promenade au soleil, une vieille pipe d'écume, un chien de chasse, des cartes, la lecture de l'Histoire militaire, et la mémoire de ses faits d'armes.

OFFICIERS DE SANTÉ. EFFECTIF. CONSEIL DE SANTÉ. RÉFORMES NOUVELLES. CHIRURGIENS-MAJORS. VISITES QUOTIDIENNES. AMBULANCES. MÉDECINS ADJOINTS, ORDINAIRES ET PRINCIPAUX. VÉTÉRINAIRES.

Ce géant aux mille bras que l'on appelle l'armée, cet être multiple que la balle déchire, que le sabre balafre, que le boulet démembre, a pour médecins le corps des officiers de santé, composé de [2] :

[1] Loi du 11 avril 1831; ordonnances des 5 avril 1832, 19 mai 1834.
[2] Ordonnance du 19 octobre 1841; Bulletin des lois, IXe série, no 858, p. 341.

MÉDECINS	INSPECTEURS			2	
	principaux	de 1re classe	7		
		de 2e classe	7	14	
	ordinaires	de 1re classe	22		
		de 2e classe	44	66	
	adjoints			45	127
CHIRURGIENS	INSPECTEURS			2	
	principaux	de 1re classe	12		
		de 2e classe	12	24	
	majors	de 1re classe	83		
		de 2e classe	166	249	
	aides-majors	de 1re classe	134		
		de 2e classe	268	402	
	sous-aides			460	1,137
PHARMACIENS	INSPECTEUR			1	
	principaux	de 1re classe	5		
		de 2e classe	5	10	
	majors	de 1re classe	12		
		de 2e classe	24	36	
	aides-majors	de 1re classe	22		
		de 2e classe	44	66	113
				TOTAL	1,377

La direction du corps des officiers de santé, la surveillance du service, la fixation du programme des examens, sont confiées à un conseil de santé dont le personnel est de deux médecins, deux chirurgiens, un pharmacien et un chirurgien-major secrétaire. Pour l'éducation des jeunes gens qui se destinent à la médecine militaire sont institués à Strasbourg, à Metz et à Lille des hôpitaux d'instruction, dont les savants professeurs enseignent spécialement la thérapeutique des maladies particulières à l'homme de guerre, et des plaies occasionnées par les armes. L'hôpital de perfectionnement est établi au Val-de-Grâce à Paris. A chaque hôpital d'instruction sont attachés : un médecin principal ou ordinaire, premier professeur; deux médecins ordinaires ou adjoints professeurs; un chirurgien principal ou major, premier professeur; deux chirurgiens-majors ou aides-majors, professeurs; deux chirurgiens-majors, dix-huit sous-aides, un pharmacien principal ou major, premier professeur; deux pharmaciens-majors ou aides-majors; un pharmacien aide-major.

L'empire avait des chirurgiens dévoués et capables, éprouvés par de rudes campagnes, familiarisés avec tous les dangers; mais ceux d'aujourd'hui se sont élevés bien au-dessus de leurs prédécesseurs par la science théorique. L'organisation du corps des officiers de santé, telle que Napoléon l'avait laissée, a été complétée par la loi du 12 août 1836, loi toute française par l'esprit d'égalité dont elle est empreinte [1]. Elle soumet les candidats à de rigoureuses conditions d'admission. Sur le

[1] On en trouve le texte dans la collection de Duvergier, tome 36, page 341. Elle a été modifiée par l'ordonnance du 6 février 1839 (Duvergier, tome 39, page 12).

seuil des hôpitaux, un jury sévère interroge ceux qui frappent à la porte, et repousse sans pitié les indignes. Comme l'initié antique, le chirurgien-élève, à chaque pas qu'il fait dans la carrière, est soumis à de nouvelles épreuves; il a des examens à subir pour passer de la première division dans la seconde à l'hôpital d'instruction; pour entrer au Val-de-Grâce; pour être reçu chirurgien-sous-aide. La durée du service dans chaque grade est limitée; le diplôme de docteur en médecine est exigé de l'aspirant au grade d'aide-major. Les fonctions les plus importantes sont la récompense de ceux qui ont obtenu les premières places dans les concours, et les officiers de santé parcourent différents degrés, de manière à être attachés successivement, selon leur mérite, aux hôpitaux ordinaires, aux ambulances ou hôpitaux d'une armée active, aux armes spéciales, aux hôpitaux militaires et aux postes sédentaires de l'intérieur.

Certains vieux chirurgiens que nous a légués l'empire éprouveraient peut-être quelque embarras, s'il leur fallait entrer en lice scientifique avec notre active et intelligente jeunesse. Brusquement enlevés à leurs études pour être envoyés aux armées, appelés à tailler bras et jambes avant d'avoir approfondi l'anatomie, ils sont parvenus glorieusement peut-être, mais sans examen, sans concours, sans avoir à soumettre leur bagage de connaissances médicales à l'inquisition d'un jury. Aussi regrettent-ils l'époque où il suffisait d'être brave et zélé, sans qu'on eût à faire preuve d'une instruction solide. Ils sont fanatiques de Napoléon : ils ont son portrait sous toutes les espèces, peint, gravé, lithographié, dessiné, en pied, en buste, de face, de profil, et leur idolâtrie s'étend à tous les membres de la famille impériale. C'est chez eux surtout qu'on trouve des feuilles du saule de Sainte-Hélène, des poils de la queue du cheval que l'empereur montait à Waterloo, et autres reliques du héros que déifient les vieux soldats.

Le chirurgien-major, qui se fait appeler d'ordinaire M. le Major, est le personnage médical le plus important d'un régiment. Non-seulement il envoie les malades à l'hôpital, mais encore il propose des mesures d'hygiène, inspecte la nourriture, empêche les hommes de s'enrhumer en descendant le cou nu dans la cour, distribue aux imprudents les recommandations et les réprimandes, arrête les indispositions dès leur début, et s'entend avec les chefs pour conserver la santé du régiment.

Le matin, le caporal de semaine erre de chambrée en chambrée, réveille en sursaut les dormeurs en criant d'une voix terrible : « Personne de malade? » et s'esquive, poursuivi par ceux qui sont tentés de répondre à son interrogation. Puis il se rend chez le sergent-major, y prend le billet de santé qu'il porte au corps de garde de police, après avoir inscrit les noms de ceux qui doivent passer à la visite du chirurgien-major. Tous les billets de santé sont déposés sur la table du corps de garde, ou placés par le factionnaire entre la baguette et l'extrémité supérieure du canon de son fusil.

Le chirurgien-major paraît sur les huit heures et examine les candidats à l'hôpital. Il lui faut une certaine dose de perspicacité pour distinguer les véritables malades de ceux qui, las du service, simulent une indisposition. L'un en se meurtrissant le coude contre le mur communique à son pouls des battements irréguliers; l'autre



CHIRURGIEN-MAJOR

se pique avec des épingles, se flagelle avec des tiges d'ortie, pour se donner des pustules et des boutons. Quelques-uns, émules de Guzman d'Alfarache, savent se fabriquer de faux ulcères. Les *pratiques* et les *carottiers* excellent dans ces honteux subterfuges ; ils aspirent à l'hôpital comme à un lieu de repos et d'oisiveté, et une fois qu'ils y sont installés, ils cajolent les sœurs de charité, exagèrent leurs souffrances, se donnent pour demi-morts afin d'obtenir une prolongation.



Après la visite, le chirurgien-major signe les billets d'hôpital, et rend compte au lieutenant-colonel ou au chef de bataillon de semaine. Telles sont, en temps de paix, ses principales occupations ; mais, vienne la guerre, et il marche avec l'état-major, et pendant que nos troupes affrontent les bataillons ennemis, lui, représentant de

l'humanité, au milieu des mêlées destructives, organise, de concert avec ses aides et avec l'administration, les ambulances où il dispute des proies à la mort. On choisit d'ordinaire pour l'établissement d'une ambulance une vieille chapelle en ruines, un manoir à moitié détruit par le temps ou les boulets. Les paillasses, les sacs à paille, les draps, les couvertures, le matériel, les objets de consommation et de pansement, les caisses à amputation et à trépan, les couteaux de rechange, sont méthodiquement rangés ; mais que cet ordre dure peu ! bientôt l'asile protecteur est encombré de victimes ; le sang baigne le pavé ; les gémissements retentissent sous les voûtes ; cependant, les ambulances volantes, caissons légers dont chacun a pour escorte deux chirurgiens, un officier d'administration et deux infirmiers, parcourent le champ de bataille et portent des secours aux plus mutilés. Ni les balles qui sifflent, ni les boulets qui ricochent, ni les obus qui éclatent, ni les cris de la douleur ou de l'agonie, ne détournent de leur noble tâche les bourreaux sauveurs. Les blessés, immédiatement ou après le premier pansement, sont transférés à l'ambulance fixe, au faîte de laquelle flotte un drapeau rouge, et de là, s'ils peuvent supporter la route, évacués sur des hôpitaux temporaires de première, deuxième et troisième ligne. Quiconque a été témoin de ces scènes de deuil, quiconque a vu les habiles et impassibles opérateurs poser des appareils, coudre des plaies, scier des os, détacher des ligaments déchirés, est convaincu qu'il faut plus de courage pour tenir le couteau du chirurgien que le fusil du soldat.

Le personnel d'une ambulance est, dans la cavalerie, de :

Un chirurgien-major ;
Un chirurgien aide-major ;
Quatre sous-aides ;
Un pharmacien aide-major ;
Deux sous-aides ;
Un officier d'administration de première classe ;
Un officier d'administration de deuxième classe ;
Un sous-adjudant ;
Deux infirmiers-majors ;
Huit infirmiers ordinaires.

Une ambulance d'infanterie comprend le même nombre de chirurgiens et de pharmaciens, un officier comptable, un adjudant de première classe, un adjudant de deuxième classe, deux sous-adjudants, trois infirmiers-majors, et dix-sept infirmiers ordinaires.

Les médecins adjoints ordinaires, ou principaux employés dans les hôpitaux ou à l'enseignement, sont moins immédiatement en contact avec le soldat que les chirurgiens-majors. Le poste de médecin adjoint est au concours. Un chirurgien aide-major, après deux ans de service, peut solliciter un congé qu'on lui accorde avec solde entière, et se présenter aux examinateurs du Val-de-Grâce, comme un jeune et timide adolescent. Une liste de candidats, classés par ordre de mérite, est dressée annuellement par le conseil de santé.

Les médecins ordinaires sont choisis, moitié à l'ancienneté, moitié au choix,

parmi les médecins adjoints ayant deux ans de service, et ils peuvent, quatre ans plus tard, prétendre au principalat. Dans ces hautes régions de l'art médical, on devient étranger à l'armée pour n'appartenir qu'à la science.

Les vétérinaires ne sont point considérés comme membres du corps des officiers de santé, quelles que soient leur aptitude et leur instruction. Ils prennent rang après les adjudants, ou seulement après les maréchaux des logis chefs, quand ils ne sont qu'en deuxième : ils commandent aux cavaliers désignés pour le service des chevaux à l'infirmerie.

Le vétérinaire soigne gratuitement les chevaux des officiers, qui ne lui paient que les médicaments. Dès qu'une nouvelle monture arrive à l'écurie, il lui applique sur la fesse gauche la marque du régiment, il éloigne les chevaux malades, désigne ceux qu'on doit mettre au vert, scarifie, pose des sétons, en ayant soin de prévenir le capitaine instructeur de toutes les opérations importantes.

La commission des remontes a proposé, en 1824, de comprendre les vétérinaires dans le grand état-major. Ce serait une mesure équitable, qui assignerait enfin à ces hommes honorables une position digne de leurs connaissances et de leur capacité.

SERVICES ADMINISTRATIFS. OFFICIERS D'ADMINISTRATION SERVICE DES HOPITAUX, DES SUBSISTANCES, DE L'HABILLEMENT, ETC. BATAILLON D'OUVRIERS D'ADMINISTRATION. TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. OUVRIERS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. SERVICE DE LA REMONTE GÉNÉRALE.

Il nous reste, pour compléter notre série de tableaux, à donner sur les services administratifs quelques notions, que nous ne pouvons malheureusement dépouiller de leur caractère didactique. Toutefois ce paragraphe, quoique peu récréatif, satisfera-t-il peut-être les gens sérieux, qui désirent acquérir une idée générale de l'administration militaire. Les lecteurs qui ont la bonté de parcourir un article comme celui-ci sont comme des voyageurs sur une grande route, où le ruisseau coule au pied de l'âpre rocher ; où la chaumière étale sur le bord de la lande avide ses murs parés de vigne et de chèvrefeuille ; où les sites sauvages succèdent à des paysages moins désagréables aux yeux.

Nous nous efforcerons du moins d'être clairs et précis.

Des services administratifs, les uns sont régis par des employés du gouvernement, les autres exploités, à leurs risques et périls, par des entrepreneurs qui en obtiennent l'adjudication au rabais, au chef-lieu d'une division militaire, pour une période de temps indiquée au cahier des charges.

Sept cent soixante-cinq officiers d'administration desservent les services des hôpitaux, des subsistances, de l'habillement et campement[1].

	HOPITAUX.	SUBSISTANCES.	HABILLEMENT ET CAMPEMENT.
Adjudants en second	150	100	24
Adjudants en premier	120	90	24
Officiers comptables de 2e classe	25	80	12
Id. de 1re classe	25	80	12
Officiers principaux	8	12	3
	528	362	75
		765	

Le personnel du service des hôpitaux comprend, outre les officiers d'administration, des officiers de santé, et les infirmiers militaires.

Les officiers principaux d'administration, les premiers dans l'ordre hiérarchique, gèrent les hôpitaux d'instruction ; les officiers comptables dirigent les autres hôpitaux militaires : tous ont à fournir un cautionnement fixé par le ministre de la guerre.

Le service des subsistances se partage en trois branches : les vivres, les fourrages et les approvisionnements[2]. Les agents, dits agents entretenus, sont divisés en agents comptables, commis de première et de seconde classe. A l'armée, où ils distribuent les vivres aux compagnies, on leur donne le sobriquet de *riz-pain-sel*.

Les services de chauffage et d'éclairage, confiés en temps de paix à des entrepreneurs, deviennent en campagne un annexe de celui des subsistances, soit que l'intendance passe des marchés avec les négociants français ou étrangers, soit que la troupe elle-même, et c'est le cas le plus ordinaire, fasse sans scrupule des coupes de bois dans les lieux où elle est campée.

Trois classes d'agents comptables et trois classes de commis composent le personnel du service d'habillement et de campement, qui se subdivise en habillement proprement dit, coiffure, grand équipement, et harnachement[3]. Les prestations accidentelles et temporaires dues aux troupes campées ou mises sur le pied de guerre et de rassemblement sont du ressort du service de campement. Le service du logement, divisé en casernement et lits militaires, comprend, avec leur mobilier, les casernes d'infanterie, les quartiers de cavalerie, les pavillons d'officiers, les écuries, les ma-

[1] Ordonnance du 8 septembre 1838.
[2] Ordonnances des 8 juin 1815, 21 janvier 1831, 5 mars 1835
[3] Ordonnance du 10 novembre 1830.

néges, les corps de garde, les prisons, les hôpitaux, les magasins et manutentions. et les tribunaux militaires. Un concierge, placé dans chaque bâtiment, rend directement compte à l'intendance de toutes les modifications qui surviennent dans la distribution des logements, et de ce qui intéresse la conservation du mobilier. La fourniture des lits est à la charge d'entrepreneurs adjudicataires; mais, afin de prévenir les fâcheux effets de leur négligence, une décision ministérieille du 10 novembre 1840 a créé un service auxiliaire des lits militaires, sous les ordres des officiers d'administration.

Ces différents services occupent un grand nombre d'ouvriers organisés en un bataillon de onze compagnies. Chacune d'elles comprend : un capitaine; un lieutenant; deux sous-lieutenants ; un sergent-major ; un fourrier ; un nombre de sergents et de caporaux déterminé suivant les fixations en usage [1] ; quatre maîtres ouvriers maçons; quatre maîtres ouvriers charpentiers ; deux maîtres ouvriers serruriers ; douze infirmiers-majors; douze brigadiers principaux des subsistances; quatre romainiers de vivres-viandes ; et deux classes des soldats. Dans la première, sont quatre maçons ; huit charpentiers ; quatre menuisiers ; un tonnelier ; un serrurier ; un coutelier ; douze brigadiers boulangers ; huit bouchers; dans la seconde, soixante-huit infirmiers ordinaires ; trente-six boulangers pétrisseurs ; quatre toucheurs; quatre botteleurs ; douze ouvriers de magasins, et deux clairons [2].

Les ouvriers d'administration ont, outre leur solde, une prime de travail. Ils dépendent immédiatement de l'intendance, et sont subsidiairement chargés de la garde des établissements administratifs.

Le train des équipages militaires forme quatorze compagnies, placées, pour la police et la discipline, sous la direction de l'autorité militaire. Il transporte des points de manutention à ceux de distribution, sur des caissons à quatre roues, le pain, les biscuits, le riz, les fourrages. Il conduit à la suite des divisions actives le matériel des ambulances, et à la suite des quartiers généraux le matériel en mobilier et médicaments. Les ouvriers des équipages militaires, divisés en cinq compagnies, maréchaux ferrants, bourreliers, charrons, selliers, armuriers, tailleurs, bottiers, travaillent dans les parcs de construction et de réparation, à Vernon, à Châteauroux et à Alger [3].

En temps de paix, le train des équipages est secondé par des charretiers à la solde d'un entrepreneur, qui fournit des voitures de un à quatre colliers, des chevaux de selle, de trait ou de bât, pour le transport des caisses, des bagages, des corps et détachements de troupes, et pour celui des militaires et marins, blessés ou convalescents, voyageant isolément.

Dans cette belle et vaste administration, tous les besoins ont été prévus, tous les genres de travail spécialisés, de manière à éviter l'insuffisance, la disette et l'en-

[1] C'est-à-dire six sergents et douze caporaux pour cent cinquante hommes.

[2] Ordonnances des 29 janvier, 3 février et 9 avril 1825; des 24 février et 10 novembre 1830, 28 février 1838 et 5 octobre 1840.

[3] Ordonnances du 26 février 1825. 10 novembre 1830. 27 août 1831. 25 septembre 1840.

combrement. On ne s'est pas occupé seulement de l'homme ; comme on reprochait à notre cavalerie d'être la plus mal montée de l'Europe, on a créé des dépôts de remonte en différentes villes, pour encourager la production et l'élève des chevaux en France, et effectuer l'achat de ceux qui paraissent propres au service de l'armée.

DÉPÔTS.	SUCCURSALES.
CAEN	Saint-Lô. Alençon. Le Bec.
GUINGAMP	Morlaix.
VILLERS.	
SAINT-MAIXENT	Saint-Jean-d'Angély. Fontenay-le-Comte.
GUÉRET	Aurillac.
AUCH	Tarbes. Castres.

D'autres dépôts de remonte vont être organisés, et déjà, au mois de mai 1841, M. le général Oudinot a visité plusieurs localités du département des Landes, dans le but de constater celles qui sembleraient propres à l'élève du cheval de cavalerie légère.

Faire connaître aux éleveurs l'importance des commandes, acheter les chevaux, leur faire donner des soins pendant leur séjour au dépôt, former les contingents, les remettre aux corps, telle est la tâche de l'officier commandant d'un dépôt de remonte. Il a sous ses ordres des officiers, sous-officiers, cavaliers et vétérinaires, détachés des corps de troupes et des compagnies de vétérans. Les officiers attachés aux dépôts, parcourant les foires et les campagnes, s'abouchent avec les paysans, ne dédaignent pas de leur tenir tête en sablant un ou plusieurs verres de vin, et s'acquittent le plus consciencieusement possible du métier de maquignon. Il n'est acheté pour la remonte que des chevaux hongres, et un nombre de juments déterminé par le ministre de la guerre. Les chevaux doivent être d'origine française, exempts de tares, à tous crins, de l'âge de cinq ans au moins et de sept ans au



plus, ferrés et pourvus d'un licou fourni par le vendeur. On exige que, mesurés sous potence, ils aient une taille déterminée :

Cavalerie de réserve . . . . de	1,542	à 1,597	millim.
Artillerie à cheval, dragons et lanciers. . . .	1,515	1,542	
Chasseurs et hussards.	1,475	1,515	
Trains des parcs d'artillerie, du génie, et des équipages.	1,488	1,542	

Les chevaux définitivement reçus sont marqués au fer chaud, sur le côté gauche de l'encolure, d'une empreinte indiquant le dépôt qui les a reçus et l'année de leur achat. Ils demeurent au dépôt jusqu'à ce que le corps auquel ils sont destinés reçoive avis du ministre de la guerre, et les envoie chercher. C'est pour un jeune lieutenant une besogne assez agréable que de commander un détachement qui va en remonte : il visite une partie de la France aux frais du gouvernement, il touche une certaine somme pour l'entretien de chaque cheval, et pourrait, s'il était peu scrupuleux, accroître son ordinaire au détriment de ses pensionnaires quadrupèdes ; mais, esclave de son devoir, il dépense pour eux son allocation complète, et leur embonpoint, la vigueur, la santé qu'ils ont en arrivant au corps, font l'éloge de sa probité.

A l'armée, c'est l'intendant militaire en chef qui passe ou autorise les marchés pour la fourniture des chevaux.

CONCLUSION

Notre tâche est accomplie. Grâce au concours des militaires qui nous ont éclairé de leurs conseils, qui ont répondu patiemment à nos interminables questions, qui nous ont fourni verbalement ou par écrit les notes les plus détaillées, nous avons pu tracer de l'armée un tableau que nous croyons fidèle [1]. Si, par aventure, on

[1] Nous devons surtout exprimer notre vive et sincère reconnaissance à M. le général marquis Oudinot ; M. le général d'Astorg ; M. le général marquis de Saint-Simon ; M. colonel Mac-Shéehy ; M. le colonel Perrin-Sollier ; M. le colonel commandant la place de Douai ; M. Renaudin, capitaine de sapeurs-pompiers ; M. Birouste, capitaine au 50[e] de ligne ; M. de Mont-Louis, capitaine au 66[e] de ligne ; M. Dejardin, chef du bureau de la gendarmerie au ministère de la guerre ; M. Bourseulc, secrétaire-archiviste ; M. Pianelli, adjudant de place ; M. Penguilly-l'Haridon, lieutenant d'artillerie ; M. Poisson, lieutenant d'artillerie M. Eugène Lami ; M. Jacque, ex-caporal-élève-fourrier ; M. Eugène Nyon, ex-cavalier au 6[e] de lanciers ;

nous reprochait des assertions erronées, nous ferions observer qu'à l'étude de l'armée la vie d'un homme ne suffirait pas. D'ailleurs l'effectif des corps change chaque jour; les uniformes sont modifiés presque mensuellement; de nouvelles ordonnances compliquent sans cesse l'inextricable labyrinthe des lois militaires. Aussi avons-nous souvent renvoyé aux recueils spéciaux, pour nous attacher à la peinture des mœurs qui se perpétuent en dépit des transformations réglementaires.

Malgré l'insuffisance des documents qui nous ont été transmis sur l'état moral antérieur de l'armée, certains indices permettent de constater que le caractère du soldat français, essentiellement lié à celui de la nation, a peu varié depuis longtemps. C'est toujours la même insouciance joyeuse, le même esprit d'indépendance sous la servitude disciplinaire; la même impétuosité irrésistible dans le premier élan, mais déconcertée par la résistance; la même facilité à s'enthousiasmer pour des idées, à se dévouer à des principes.

Nous sommes loin d'appeler de nos vœux une conflagration universelle; nous pensons que la guerre est souvent contraire aux intérêts des peuples, et toujours déplorable aux yeux de la philosophie. Mais, en certaines circonstances, un duel entre nations devient inévitable; et la patrie, menacée dans son honneur, dans ses droits, dans son existence même, est réduite, après d'inutiles réclamations, à la discussion armée. Si donc l'indépendance de la France était mise en péril par les prétentions des autres peuples; s'il fallait soutenir encore une fois, comme en 92, la cause de la civilisation et de l'humanité contre celle de l'absolutisme et des ténèbres; si la lutte du bien et du mal renaissait, on trouverait l'armée française toute prête à s'élancer au-devant de l'ennemi, à refouler les invasions, à prodiguer son sang et son courage. Qu'on en soit convaincu, la France s'endort quelquefois, mais aussi, quel réveil! Maintenant comme jadis, elle porte dans ses flancs les quatorze armées de la république. L'empire l'a guérie de la périlleuse manie des conquêtes, sans lui ôter l'énergie qui repousse les agressions injustes. Que le territoire soit menacé, et le vieil esprit national se réveillera dans toute sa puissance, et pour guider nos bataillons, il se trouvera d'habiles capitaines, qui, cachés aujourd'hui dans la foule, monteront au rang suprême en vertu de leur pesanteur spécifique. Les soldats français, avec leurs qualités et leurs défauts, peuvent s'offrir sans crainte à l'examen de l'étranger, et lui dire orgueilleusement : « Voilà comme nous sommes... quand vous voudrez ? »

M. Gustave Naquet, ex-fourrier ; M. Lebreton-Champlâtreux, compositeur d'imprimerie, ex-sergent-major ; M. Birouste, garde municipal ; M. Dumineray, tirailleur de Vincennes ; M. Henri Brot, commis de l'intendance.

Émile de la Bédollierre.



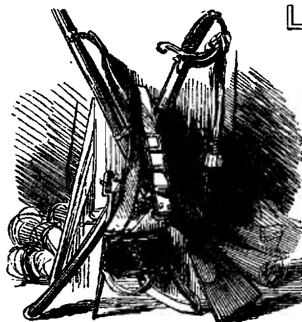
ÉCOLES MILITAIRES

École Polytechnique. — École de Saint-Cyr. — École de Saumur



LES ÉCOLES MILITAIRES.

INTRODUCTION[1].



Le but de l'institution des écoles militaires est de former des officiers. L'armée se recrute principalement dans la classe des travailleurs; la conscription décime les habitants des bourgades et des ateliers, et n'atteint que faiblement la minorité bourgeoise, dont les enfants profitent, pour se soustraire aux obligations de la loi, de la faculté du remplacement. On eût donc été exposé à manquer de chefs suffisamment capables, s'il eût fallu choisir la totalité des officiers dans la masse illettrée des soldats; et c'est pour prévenir cette disette qu'on a organisé des établissements où, par de longues études, par de rigoureuses épreuves, des jeunes gens se préparent au service actif. Ces établissements sont l'école polytechnique, l'école d'application de l'artillerie et du génie (à Metz), l'école d'application du corps royal d'état-major, l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, et l'école de cavalerie de Saumur. Le collége

[1] L'Introduction.
L'École polytechnique.
L'École de Metz.
} Par M. E. DE LA BÉDOLLIERRF.

L'École de Saint-Cyr.
L'École d'état-major.
L'École de Saumur.
} Par M. RAOUL DE LA BARRE.

royal militaire de la Flèche n'est qu'un asile ouvert aux fils d'officiers sans fortune, depuis l'âge de dix ans jusqu'à dix-huit.

L'*Annuaire militaire,* d'ordinaire assez laconique, est explicite en ce qui concerne les écoles. Il indique minutieusement les ordonnances qui les ont constituées, ou qui en ont modifié l'organisation ; il nous apprend les conditions d'admission, le nombre des professeurs, la durée des études, l'époque des concours, la destination des élèves ; il nous est donc permis, pour notre avantage et pour celui des lecteurs, de mettre de côté les explications réglementaires, et de nous borner à des peintures de mœurs.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Nous devons d'abord (*ab Jove principium*) gravir la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, au bout de laquelle nous apercevrons une lourde façade récemment construite, et décorée de cette inscription : ÉCOLE ROYALE POLYTECHNIQUE. Après avoir traversé une première cour, nous entrons dans un vaste parallélogramme planté d'arbres rabougris. A droite et à gauche sont de vieux bâtiments, débris des colléges de Navarre et de Boncourt, où l'on a installé la bibliothèque et la salle de dessin. En face de nous s'élève un pavillon à quatre étages, contenant les réfectoires, les salles d'étude, et le casernement. Une cour ombragée, la *cour des acacias,* sépare cet édifice des laboratoires. Telle est la description topographique de cette enceinte, centre du monde savant, métropole des mathématiques. Là ont professé des hommes d'une renommée européenne, tels que Monge, Lacroix, Laplace, Fourier, Lagrange, Fourcroy, Guyton-Morveau, Berthollet, Chaptal, Vauquelin, Chevreul, Thénard ; de là sont sortis, pour la gloire et la prospérité de la France, des savants, des ingénieurs, des capitaines, des ministres, des administrateurs : Arago, Biot, Gay-Lussac, Poisson, Fresnel, Binet, Demonferrand, de Clermont-Tonnerre, Chabrol de Volvic, Valazé, Paixhans, de Tholozé, Héricart de Thury, Ajasson de Grandsagne, de Montalivet, Héron de Villefosse, Boilleau, Lamoricière, et une foule d'autres qui, sans obtenir la célébrité, ont cependant mérité la considération publique.

Quoiqu'elle fournisse des employés aux ponts et chaussées, aux mines, et même à l'administration des tabacs, l'école polytechnique compte parmi les écoles militaires. Elle forme un bataillon de quatre compagnies commandées par des officiers supérieurs ; des capitaines et des adjudants y remplissent l'emploi de surveillants. Les élèves portent un uniforme et l'épée, doivent le salut aux officiers de toutes armes, et sont passibles, comme les soldats, de la salle de police et des arrêts. Deux fois appelés au combat par les circonstances, ils ont rivalisé avec les plus intrépides. En 1814, leur artillerie décimait encore les Prussiens du haut des buttes Chaumont, quand le gouvernement provisoire avait déjà capitulé. En 1830, ils guidèrent le peuple à l'assaut du Louvre, et l'un d'eux paya de sa vie la prise de la caserne de Babylone.



ÉLÈVE DE SAINT-CYR

L'estime qu'inspirent les élèves de l'école polytechnique est justifiée par leur loyauté, par leur mérite, par le génie spécial qu'ils doivent déployer dans leurs études. Il faut des esprits d'une trempe peu commune pour pénétrer les mystères de la géométrie descriptive, de l'analyse, de la géodésie ou du calcul des probabilités. Le simple *taupin*, le candidat qui se présente à la *colle* (à l'examen) d'admission, possède déjà des connaissances supérieures à celles du commun des martyrs. Combien donc est aveugle l'ambition des parents qui, sans mesurer les facultés de leurs fils, les destinent imprudemment à l'école polytechnique! Des malheureux qui auraient fait de charmants clercs d'avoué ou de parfaits employés des contributions, victimes des illusions paternelles, pâlissent sur les logarithmes, suent à résoudre des équations indéterminées, composent et décomposent des forces, cherchent le centre de gravité du triangle et de la pyramide, pour arriver à être repoussés avec perte par les examinateurs d'admission. Il s'ensuit que la société s'encombre d'algébristes avortés, de demi-savants qui ne sont propres à rien, et qui tombent du haut de leurs espérances dans la triste réalité d'une place de répétiteur ou d'un grade de caporal.

Lorsque le *taupin* a été admis, il devient *conscrit*, et, comme tel, *tangent à l'absorption*. Cette cérémonie, qui s'accomplit annuellement d'octobre à janvier, pendant les récréations, a été imaginée par les anciens élèves pour dépayser les nouveaux, les initier aux habitudes de l'école, les accoutumer au tutoiement, et substituer une cordiale fraternité aux distances établies par le degré d'instruction.

Dans l'*absorption*, point de voies de fait, point de brutalités, point de ces *brimades* qui ont longtemps déshonoré Saint-Cyr. L'usage de faire *courir la poste au conscrit*, en le poursuivant à coups de mouchoirs, est aboli depuis plusieurs années. Les épreuves qu'on lui fait subir sont exclusivement morales, et dans le cas où son attitude ne semble point satisfaisante, on se borne à le menacer de lui faire démontrer, la tête en bas, le carré de l'hypoténuse.

Les sergents des conscrits sont d'abord appelés, et écrivent sous la dictée d'un *ancien* des commandements traditionnels :

Ton ancien tu tutoieras,
Et ton *co-cons* pareillement [1].

A l'ancien le punch tu payeras,
Et la prune pareillement [2].

Si par hasard étant en omnibus
De loin tu voyais, *pedibus*,
Ton ancien, tu l'appellerais,
Et ta place lui offrirais.

Chaque conscrit, placé à tour de rôle au milieu d'un cercle, doit répondre à diverses interrogations d'un genre tout à fait autochthone. Ces jeunes savants font des plaisanteries avec le binôme de Newton, des calembours avec les exponentielles, des jeux de mots avec le rapport du diamètre à la circonférence. Hommes distingués par la science et par le cœur, mais encore collégiens par l'âge et les allures, ils mêlent bizarrement les équations de l'algèbre à de puérils divertissements. Ainsi

[1] *Co-cons*, pour *co-conscrit*.
[2] Ce rafraîchissement alcoolique se prend chez la mère Leblanc, petite boutique située en face de l'école.

l'ancien, chargé de l'*absorption,* commence par prouver algébriquement qu'il n'a jamais été conscrit. « Admettons un moment, dit-il (nous raisonnons par l'absurde), que l'ancien ait pu être conscrit. L'ancien est évidemment une *tête à* $\times$; on pourrait donc poser l'égalité $\theta \times =$ ex-conscrit ; en divisant par $\times$, il reste $\theta =$ e-conscrit ; si nous divisons ensuite par e, nous aurons $\frac{\theta}{e} =$ conscrit ; or, il est absurde que le conscrit soit une *tête assurée.* »

Tous les problèmes que l'on pose au conscrit sont dans ce goût. « Comment peuple-t-on un pigeonnier avec un jonc? — On décrit une circonférence avec ce jonc pour rayon, et l'on a 2π joncs. » — « Quel rapport y a-t-il entre la *royale* et les blanchisseuses? — Les élèves de la *royale* passent les *colles* (les examens), et les blanchisseuses les repassent (les cols). » — « Le nombre des bordages, des clous, des voiles d'un vaisseau étant donné, dis-moi l'âge du capitaine ? »

L'absorption a été terminée, en 1841, par l'inspection générale des conscrits en habit bourgeois, le sac de nuit sur le dos, le bonnet de coton sur la tête, et des queues de billard à la main. On a voulu parodier ainsi l'inspection que passe le général ; et pour rendre l'imitation plus exacte, un élève, du haut du perron, a *piqué un laïus* analogue à la circonstance. *Piquer un laïus* est une expression du cru. Dans le dialecte de l'école, tout discours est un *laïus,* depuis la création du cours de composition française en 1804. L'époux de Jocaste, sujet du premier morceau oratoire traité par les élèves, a donné son nom au genre. Les députés à la chambre, les avocats au barreau, les journalistes dans les *premiers-Paris, piquent des laïus ;* et que fais-je moi-même en ce moment ? Je vous *pique un laïus* sur l'école polytechnique.

Le conscrit est souvent absorbé avant d'avoir endossé l'uniforme, et senti battre sur sa cuisse gauche l'arme que les élèves nomment *tangente au point q*. Quel glorieux jour pour lui, pour sa famille surtout, que celui où il se montre pour la première fois l'épée au côté, le chapeau à cornes sur l'oreille, la taille serrée dans son *elbeuf* de grande tenue ! Comme il est fier, et avec raison, d'appartenir à la noble école ! La capote, dite *berry,* qu'il porte à l'intérieur, diffère essentiellement de l'habit sous lequel il s'offre à l'admiration de ses concitoyens. Toujours plus ou moins *culottée, graphiquée* d'encre, veuve d'un certain nombre de boutons, elle porte de nombreuses taches de *ripatonnage. Ripatonner*, en langage de l'école, c'est raccommoder, réparer, tâche dont s'acquittait avec succès un tailleur nommé Ripaton, longtemps logé aux frais de l'État, dans les combles du casernement. On *ripatonne* un édifice en le recrépissant ; on *ripatonne* un livre en en publiant une édition revue et corrigée ; le présent article, ô lecteur, a été plus d'une fois *ripatonné,* et cette opération était urgente, car il fallait vous introduire dans un monde nouveau, emprunter des termes à un vocabulaire local, et vous présenter des tableaux qui, nous le croyons, n'ont jamais été tracés.

L'école est réveillée au son du tambour. Une demi-heure après, la porte de l'escalier du casernement, la *ratière,* est fermée, et les *rats* sont punis de leur lenteur par une consigne. Cette expression de *rat* s'applique à tout retardataire : quiconque, après les examens de sortie, est exclu par son rang des ponts et chaussées, est *rat*

de ponts ; le *rat de soupe* est celui qui, arrivant trop tard à table, apprend à ses dépens la valeur de l'adage : *Tardè venientibus ossa*.

La matinée, sauf les courts instants d'un frugal déjeuner, est consacrée aux leçons et à l'étude dans les salles, dont chacune renferme un groupe de dix élèves. Cette décurie travaille de conserve, mange à la même table, couche dans le même dortoir. L'intimité qui règne entre les compagnons de salle ne les isole pas du reste de la communauté. Aucune association n'est plus étroitement unie que l'école polytechnique; elle compose un corps indivisible, dont sont membres les professeurs eux-mêmes, ainsi que les capitaines inspecteurs, la plupart anciens condisciples. Le général, juste et bienveillant directeur, est comme le chef patriarcal de cette famille. Une chaîne solide lie les élèves présents à l'école avec ceux qui l'ont quittée, avec les candidats qui seront admis dans son sein. Le grade et les insignes de sous-officiers, accordés aux seize premiers de chaque division ne leur donnent aucune autorité sur leurs camarades ; les majors et sergents servent seulement d'intermédiaire entre les supérieurs et les élèves, de distributeurs de plumes et de papier à leurs salles respectives, si bien que, malgré leurs galons, ils vivent avec les autres sur le pied d'une égalité parfaite. Jamais une mesquine jalousie ne trouble la concorde générale; jamais une rivalité toute naturelle n'empêche les élèves de se communiquer mutuellement leurs cahiers, leurs notes, leurs épures; les discussions, inévitables dans toute réunion d'hommes, s'apaisent comme des orages passagers, et depuis la création de l'école (7 vendémiaire an III), on n'a vu qu'un seul exemple de duel : querelle déplorable, dont les suites funestes, la mort d'un jeune homme aimé de tous, la ruine d'une famille, l'inconsolable douleur d'une mère resserrèrent les liens qui unissaient les élèves. Ils semblent avoir adopté depuis, pour règle de conduite, les paroles prononcées par l'un d'eux sur le tombeau de la victime. « Camarades, que cette mort nous serve d'éternelle leçon ! Avancez-vous vers cette tombe pour y prendre cet engagement : celui qui aura fait l'offense, et celui qui l'aura reçue, se détourneront un instant de leur chemin avant de marcher l'un contre l'autre ; ils viendront demander à cette tombe, le premier, la force de reconnaître ses torts, le second, celle de pardonner. »

Ce vivifiant esprit de fraternité a produit une admirable institution, celle d'une caisse permanente, destinée à secourir ceux qui sont hors d'état de payer la pension annuelle de 1,000 francs. Deux caissiers, désignés par les élèves de première année pour l'année suivante, sont chargés de rechercher secrètement les conscrits peu fortunés. L'autorité de ces caissiers est absolue, sans contrôle: ils fixent le montant de la cotisation trimestrielle, le perçoivent après avoir prévenu quinze jours à l'avance, pour éviter tout retard, et répartissent comme ils l'entendent les fonds recueillis. M. le duc d'Orléans envoie annuellement 4,000 francs à la caisse de l'école. Les noms des boursiers ne sont jamais révélés ; personne ne cherche à les connaître, personne ne s'enorgueillit individuellement du bienfait. Il n'y a qu'une seule bienfaitrice, l'école, et elle ajoute au mérite de la libéralité celui de la plus complète abnégation.

La bonne intelligence qui règne entre les polytechniciens se manifeste durant

les études par des causeries amicales. De joyeuses saillies tempèrent l'ennui du X et du *triple* X ; des paris s'engagent, dont l'enjeu est presque toujours une certaine quantité de ***suçons, vulgò*** sucres d'orge, qu'on va acheter chez l'un des tambours de la division. Bizarre contraste! singulier amalgame d'enfantillage et d'instruction, de légèreté juvénile et de profondeur scientifique! Ces élèves, occupés à transformer en cônes des cylindres de sucre d'orge, lisent à livre ouvert Lagrange et Laplace!

Par intervalles, en dépit de l'article 4 du règlement, circulent des projets successivement mis aux voix dans les trente-deux salles. « Camarades, l'on propose d'envoyer les majors chez le général pour demander qu'on aille à l'école de natation. » — « On propose d'envoyer les majors chez le général pour demander la levée des consignes pour demain. » D'autres fois, les circulaires ont un but moins intéressé: ce sont des appels à la générosité publique en faveur d'anciens conducteurs des ponts et chaussées, des réfugiés ou des détenus. Les circulaires politiques, sévèrement proscrites, sont devenues plus rares à mesure que l'impulsion générale de 1830 a perdu de son énergie. La politique est à l'état latent; l'indifférence a gagné la majorité des élèves, dont la fougue se dissipe en révolutions intérieures, en *bans* donnés à l'*autorité*. Quelques-uns, cependant, ont pris part aux émeutes qui suivirent 1830, dernier effort de l'orage après la chute du tonnerre. L'un d'eux est mort à la Conciergerie, en juin 1832; un mausolée de marbre blanc lui a été élevé à frais communs, et, chaque année, un assez grand nombre d'élèves vont entendre prononcer sur sa tombe, comme sur celle de Vanneau, des panégyriques en l'honneur des martyrs de la liberté. Un levain démocratique fermente toujours dans cet établissement, dont la république fut la mère. Les polytechniciens savent qu'en toute occasion, les masses qui les environnent les écouteraient comme des conseillers éclairés, les suivraient comme des guides fidèles, et cette conviction de leur influence sur le peuple entretient en eux les opinions par lesquelles on obtient la popularité.

Quelques polytechniciens *pélicanent*, se saignent les flancs par une assiduité qui ne se dément jamais, mais tous ne sont pas également rectilignes dans le travail. Il en est qui ne se font point scrupule de *piquer l'étrangère, bouquiner, piquer un chien,* c'est-à-dire rêver pendant les classes, lire des livres interlopes, ou se pelotonner dans un coin pour dormir. D'autres font une excursion au longchamp, cour oblongue, bordée d'une file de cabinets, dont nous laisserons deviner la destination. Comme c'est le seul endroit où, pendant les heures d'études, les élèves puissent aller humer l'air, fumer, causer, chercher des distractions, le *longchamp* a acquis une grande importance. Il est devenu non-seulement une promenade, mais encore une enceinte sacrée, un asile inviolable, dont l'autorité n'ose franchir le seuil. Si un adjudant nouveau, et pressé du désir de *faire sa tête,* s'avisait de s'y montrer, la division dont il léserait ainsi les droits acquis se lèverait en masse contre lui.

Si des amphithéâtres nous passons aux laboratoires, où les élèves sont appelés une fois par semaine, nous verrons chacun d'eux, vêtu d'une blouse grise, manipuler avec un camarade, qu'il nomme énergiquement son *binôme*. Les mélanges dé-

tonants éclatent; les cornues se brisent; la cour des acacias retentit du bruit des explosions; on se noircit, on se brûle, on se blesse, et l'on n'en rit pas moins fort.

Cependant deux heures vont sonner, et le dîner s'apprête; aux termes du règlement, deux élèves sous-officiers de chaque division ont été commis pour assister à la réception des vivres, et reconnaître la qualité des denrées. La carte, orthographiée aussi drolatiquement que possible, a été affichée au bas de l'escalier.

DÉJEUNER.	DÎNER.	SOUPER.
Roc for.	*Soupe.*	*Bœuf à la mode.*
	Poulaizori.	*Salade.*
	Frits.	

On désigne sous le nom de *frits* ou *frits mâles*, les salsifis, et sous celui de *frites*, *frits femelles*, les pommes de terre. Quand on sert de ces dernières, ceux qui n'aiment pas à dîner vite les entassent dans de longs cornets et les savourent pendant une partie de la récréation. Les mêmes menus reparaissent périodiquement tous les quinze jours. A table, les élèves ont pour échansons de vieux militaires, actifs serviteurs de l'école, après avoir été ceux de l'État. Si les comestibles semblent d'une saveur équivoque, d'une fraîcheur suspecte, d'une insuffisance évidente, tous les convives de vociférer en chœur : *La tête! la tête! la tête du pourvoyeur!* et, évoqué par ce terrible appel du fond d'un cabinet voisin, le négligent Vatel présente humblement ses explications.

La récréation suit le dîner, et se prolonge de deux heures et demie jusqu'à cinq heures. Pendant cet intervalle, toutes les portes sont ouvertes; permis à tous de parcourir la maison, de monter au casernement, de se promener dans les cours, de fumer leur pipe, de *cristalliser* au soleil. Des salles sont consacrées au billard, aux échecs, au trictrac, jeux dont les combinaisons cadrent avec la nature des études quotidiennes. Si l'on se permet clandestinement les cartes, qui sont prohibées, on obéit du moins à l'esprit de la défense dont on enfreint la lettre, car on ne joue jamais d'argent.

Préfère-t-on au jeu des plaisirs intellectuels, on monte à la bibliothèque, où l'on demande naturellement des livres propres à distraire de la géométrie. On dévore Walter Scott; on rêve avec le vaporeux Lamartine; on parcourt avec madame de Staël la brumeuse Allemagne ou l'ardente Italie; on s'enivre des chaleureuses déclamations de Jean-Jacques. A cinq heures, les travaux sont repris jusqu'au souper. L'emploi du temps est invariablement déterminé pour chaque heure de la journée, pour chaque jour de la semaine. Le bataillon tout entier se meut, travaille, mange, se divertit et se couche à des instants rigoureusement fixés, avec une régularité mécanique.

Les sorties reviennent les mercredis et les dimanches. Si vous tenez à voir ces jours-là bon nombre d'élèves réunis, il suffit de monter à l'estaminet des Mille Colonnes: rarement vous les rencontrez au spectacle, attendu la triste obligation de

rentrer au bercail à dix heures. Quand ils obtiennent une prolongation ou une permission de découcher, ils hantent les Français, l'Opéra, l'Opéra-Comique, les Italiens où ils ont le privilége d'entrer sans *queue* préalable; l'occasion les conduit parfois au théâtre du Palais-Royal, mais jamais ils ne s'aventurent dans le sombre empire des mélodrames en quinze tableaux. Un goût littéraire est développé par les leçons des meilleurs professeurs, et beaucoup cultivent la musique, dont les théories ne sont peut-être pas sans corrélation avec les sciences mathématiques. Sous l'empire, assure-t-on, alors qu'ils rentraient assez tard pour paraître au spectacle, ils formaient dans le parterre un noyau de judicieux aristarques. Fallait-il leur ravir ces plaisirs intellectuels pour la plus grande gloire d'une infructueuse discipline?

Dans le cours de l'année, l'aptitude des élèves est sans cesse éprouvée par des *colles* (des examens). On est toujours *tangent à une colle,* soit que le professeur vous interroge à l'amphithéâtre, soit que le sort vous ait désigné pour être examiné par le répétiteur sur les travaux des huit jours précédents; la *colle* est une épée de Damoclès, constamment suspendue sur la tête des polytechniciens, et chacun d'eux peut, au moment où il est le moins préparé, entendre le tambour lui murmurer ces paroles sinistres : « Monsieur, on vous demande à la *colle!* »

Il y a des *colles générales* à la fin de tous les cours, des cours d'analyse et de mécanique, de géométrie descriptive, de physique ou de chimie ; mais la plus formidable de toutes est celle de fin d'année, qu'on subit pour passer de la seconde à la première division, ou pour être déclaré apte aux services publics. Les cours cessent au mois de juillet; le *temps de pioche* commence, pendant lequel on va se préparer aux examens, et cette époque d'application soutenue ressemble trop à un carême pour n'être pas précédée d'un carnaval. Voilà ce qui explique une fête qui semble de prime abord inexplicable, une réjouissance bouffonne et délurée, le *bal des fruits secs* [1]. En plein jour, au mois de juillet, dans la *cour des acacias,* aux accords d'un orchestre recruté parmi les *dilettanti* du bataillon, gambadent les élèves, affublés de travestissements variés : sauvages tatoués, Arabes du désert, femmes postiches, préfets, chevaliers, officiers généraux, templiers drapés dans les draps du casernement, tous affectant les plus étranges costumes, les plus exhilarantes tournures, les plus grotesques contorsions. Des emblèmes de *fruit-section* ont été peints sur une bannière oblongue par un artiste du cru. On y voit, par exemple, le directeur des études tenant sous le bras un *fruit sec,* qui s'allonge pour lui échapper, et avançant la main droite pour saisir une tête grimaçante en forme de *fruit sec.* On peut y représenter aussi le trophée de l'école et sa parodie : d'un côté un casque, une cuirasse, une ancre, deux canons en sautoir ; de l'autre, un bonnet de police, un *berry,* une queue de billard et deux pipes. Ce dernier trophée est au premier ce qu'est la tenue du *bal des fruits secs* à la vie ordinaire de l'école. Les contredanses se multiplient, le coco circule, les éclats de rire retentissent; les *fruits secs* présumés font provision de gaieté pour supporter le coup qui

[1] Les *fruits secs* sont ceux qui, après l'examen de sortie, ne sont pas déclarés admissibles dans les services publics.

menace leur avenir. Un *berry*, imprégné de thérébentine, est élevé sur des queues de billard et brûlé triomphalement. Si le tableau de ces réjouissances vous déride, lecteurs graves, veuillez ne pas juger trop sévèrement la profane cérémonie qui les a terminées en 1840 et 1841. N'envisagez pas comme une impiété un divertissement dont les inventeurs, tout en parodiant certaines formes du culte, n'ont assurément pas songé à ridiculiser les croyances religieuses. Un élève, en costume sacerdotal, monte sur le perron, accompagné d'un sergent de chœur, qui asperge les assistants avec le contenu d'une large cornue. Le pseudo-curé les bénit, et récite des litanies, où les noms des professeurs sont substitués à ceux des saints.

Sancte Duhamel, miserere nobis.
Sancte Matthieu, miserere.
Sancte Chevreul, miserere.
Sancte Monferrand, miserere nobis.
Sancte Babinet, miserere.
A fruitsectione perpetuâ lib. nos, Coriolis.

Ainsi est couronnée cette *fête des fous* de l'école polytechnique, cette résurrection estivale du mardi gras. *Mementote quia pulvis estis*... Reprenez vos cartons, vos compas, vos crayons, ô jeunes élèves; repassez la mécanique et la géométrie à trois dimensions, rappelez-vous les leçons du père *Tire-Ligne*, le professeur de dessin topographique; le *temps de pioche* est venu!

Une caricature répandue à l'école représente l'*ancien en temps de pioche*. Il a pour chapeau, pour basques et pour bras des équerres; pour poitrine un rapporteur; pour jambes un compas décrivant une circonférence. Pendant cette importante période, les plus négligents deviennent les plus actifs, et tâchent de réparer les heures perdues en *sublimant, id est* en travaillant la nuit. Afin de tromper la surveillance des adjudants, celui qui *sublime* place son lit renversé sur quatre tabourets, rabat la couverture par-dessus, et, étendu à terre sous cet abri, rumine en paix les problèmes ardus des mathématiques transcendantes.

Après le *temps de pioche*, les polytechniciens subissent à tour de rôle, de huit jours en huit jours, quatre examens rigoureux, qu'ils désignent par le nom des examinateurs: « J'ai passé mon Monferrand; — je n'ai plus que mon Babinet. » Le résultat des réponses faites sur chaque partie de l'enseignement est relatif à l'importance qu'on attache à cette partie. Tel qui est premier en chimie peut se trouver *fruit sec*, s'il est le dernier en mathématiques. Sitôt que les élèves de la première division ont répondu victorieusement aux questions de leurs juges, ils cessent de faire partie de l'école pour entrer dans les services publics. Sans nous occuper de ceux qui choisissent les ponts et chaussées, les mines, la marine ou les tabacs, suivons dans sa carrière l'élève de l'école d'application de Metz.

E. DE LA BEDOLLIERRE.

ÉCOLE DE METZ.

Vers la fin de l'année, Ernest Borel part pour Metz avec une quarantaine de co-sous-lieutenants. Ils s'en vont tout joyeux, égayant les diligences de leurs saillies, sablant le champagne d'Épernay, traitant les conducteurs et les postillons, semant sur la route cette verdeur de jeunesse, cette surabondance de vie, ces trésors d'insoucieuse gaieté qu'on perd si vite et qu'on oublie si lentement. A quelque distance de Metz, nos voyageurs aperçoivent à l'horizon une caravane de voitures, de pataches, de charrettes traînées par des bœufs : ce sont les anciens qui viennent au-devant des nouveaux. Ils ne sont pas étrangers les uns aux autres; les premiers ont quitté *la royale* quand les seconds y débutaient. De cordiales accolades sont échangées; des reconnaissances plus ou moins dramatiques touchent et réjouissent les assistants. « Comment ça va-t-il? — Te voilà donc? Une poignée de main, mon vieux ! » Ernest y retrouve un sien *binôme,* un ami intime, qui se charge de le piloter dans sa nouvelle condition. Les conscrits descendent de diligence; c'est à qui en conduira le plus à sa suite; ils s'installent à côté des anciens dans les véhicules amenés de Metz. Ernest, qui n'a pu s'y placer, s'assied bravement sur un bœuf, dont il presse la marche en servant de son épée en guise d'ardillon.

On arrive à Moulins, petit village qu'habitèrent Fabert et madame de Sévigné; mais il est un personnage vivant plus intéressant pour les sous-lieutenants élèves que ces illustres défunts : c'est la mère Husson, respectable hôtelière, au logis de laquelle le cortége fait halte pour une *biture* générale. Notre héros achève, le verre à la main, de renouveler connaissance avec son *binôme,* Théophile Barroyer, et tous deux sont légèrement animés quand ils sortent de l'établissement de la mère Husson.

A la brune, on entre triomphalement dans la ville de Metz, par la porte de France. « Va t'habiller, dit l'ancien, et reviens me rejoindre à ma pension, place Napoléon. » Ernest secoue à la hâte la poussière du chemin, et court au restaurant indiqué. Il trouve l'escalier illuminé, la table somptueusement servie, un surtout doré au milieu, des fleurs aux quatre coins de la salle, et s'aperçoit avec satisfaction que la *biture* du matin ne lui a pas ôté l'appétit.

« Allons prendre la demi-tasse au Heaume, lui dit l'ancien après un festin prolongé : le Heaume est le plus beau café de Metz... Quatre magnifiques billards ! Il n'a de rival que le Parisien, où je te mènerai ce soir, pendant un entr'acte. Ce sont les seuls cafés que nous honorions de notre présence, et nous laissons le café Cornet aux commis voyageurs. Pas accéléré! En route par la rue des Clercs. »

Au café du Heaume, quelle file de demi-tasses! quelles causeries animées! Le joyeux vacarme qui s'y fait dans les deux salles s'entend jusque sur l'esplanade. Le poêle sert de tribune à plus d'un orateur dont les fumées du repas surexcitent l'éloquence. Une voix s'élève : « Au théâtre ! » et les deux promotions, bras dessus, bras dessous,



ELÈVE DE METZ.

passent le pont des Roches, et entrent à l'*hôtel des Spectacles* avec l'impétuosité d'une avalanche. La pièce est interrompue ; les acteurs attendent que ces messieurs soient installés ; les bourgeois murmurent ou sourient. Durant la représentation, Borel saisit les premiers aperçus de la discipline : il en comprend la rigueur, en voyant un malheureux ancien disparaître sur l'ordre d'une autorité compétente, et aller se livrer à la méditation dans la solitude de la salle de police. Borel remarque en même temps que chaque élève semble disposé à prendre fait et cause pour ses camarades, et que la fraternité de *la royale* s'est transmise à l'école de Metz. Cet esprit de corps y est fortifié par le sentiment d'unité et de cohésion militaires, qui se manifeste toutes les fois que les sous-lieutenants messins sont en contact avec les bourgeois.

Trois jours sont employés à fêter l'arrivée de la promotion nouvelle, traitée aux frais des généreux anciens, sauf à déverser sur les futurs conscrits une semblable libéralité. Une partie du dernier jour se passe à visiter les bâtiments ; le conscrit admire, dans l'ancien couvent de Saint-Arnould, la bibliothèque, le laboratoire de chimie, les riches collections d'armes, de modèles, de machines, de minéraux, d'instruments de physique. La vue des deux pavillons de la Haute-Seille, où logent les élèves sous-lieutenants, lui cause moins de satisfaction. « Voilà ta chambre, lui dit l'ancien ; ça n'est pas beau, et, en revanche, ça n'est guère commode. Des murs blanchis à la chaux, des rideaux rouges, des meubles en noyer, un petit miroir, et un pot à l'eau en faïence ! La vie des élèves de Metz a été toute bouleversée depuis l'adoption de cette nouvelle mesure, le casernement ! Le joug de la discipline nous était autrefois léger ; de joyeuses bombances, de mystérieux rendez-vous nous faisaient oublier la topographie et l'art militaire ; rien n'était plus aisé que de se défiler [1] de l'autorité, d'endosser le soir *son bourgeois, son pékin,* et de se divertir *in fiocchi ;* mais nos beaux jours, nos beaux soirs sont passés, c'est à peine si nous pouvons nous permettre bien clandestinement deux ou trois maîtresses. Il faut rentrer à la Seille à onze heures, s'éveiller au son du tambour, descendre par deux ou par trois, se ranger devant la porte de l'escalier et répondre à l'appel du capitaine. Tout officiers que nous sommes, on nous traite comme des soldats. »

Le troisième jour, après une station au Heaume, commencent pour deux années les cours de topographie, construction, mécanique, artillerie, etc. Avant d'entrer aux salles d'études, la promotion présente ses hommages au général qui, dans une harangue bienveillante, exhorte les élèves à travailler, à gagner promptement le grade de capitaine. En sortant d'entendre ce *laïus*, qu'il n'a pas écouté avec toute l'attention convenable, Borel demande à son ami quelques renseignements sur les autorités de l'école. « Le commandant, lui répond-on, est un homme à la fois juste et sévère. En s'occupant activement de l'école, il réduit les fonctions de commandant en second à une quasi-sinécure. Ces deux dignitaires marchant côte à côte et parallèlement, l'un est inévitablement éclipsé par l'autre. Si le commandant laisse

[1] Expression locale. Une fortification est défilée de l'ennemi quand il ne la voit pas.

tomber le sceptre, sa doublure s'en empare et acquiert une grande prépondérance; dans le cas contraire, le second est annihilé.

« Cet homme que tu vois passer, dont le nez est serré par une paire de lunettes, et la vue protégée par une visière verte, est le chef d'escadron chargé de l'instruction de l'artillerie; brave et honorable militaire, fanatique de la tenue, et qui persiste à préférer le Gribeauval au nouveau matériel.

« Nos professeurs appartiennent à l'armée, mais depuis longtemps affranchis du service actif, ils ont pris des habitudes bourgeoises, et ne se soucient guère de s'aller faire casser la tête, après avoir consacré tant de veilles à la meubler. La plupart prennent femme parmi les héritières de Metz, et renoncent aux lointains exploits pour cultiver tranquillement les théories militaires. »

Muni de ces instructions, Borel se met bravement à filer la coque scientifique d'où il doit sortir lieutenant. Il ne tarde pas à reconnaître la vanité de ses idées de plaisir, de ses projets d'amusement; enfermé par la discipline dans un cercle des plus étroits, il ne peut le franchir qu'à de rares intervalles. De sérieuses études absorbent toute son attention; et comme la pratique y suit toujours la théorie, comme il apprend en même temps le métier d'officier et celui de soldat, il n'a que peu de loisirs. L'hiver il suit des cours d'application des sciences aux arts militaires, aux constructions, aux fortifications, à la balistique; l'été, il se plie aux manœuvres, s'exerce au polygone, simule des attaques et des défenses, ou va lever des plans aux environs de Metz. Ces *levers à la planchette* sont ce que ses travaux lui offrent de plus agréable. Les élèves sous-lieutenants se dispersent par groupes; ils partent, le matin d'un beau jour de printemps, errent dans les champs fleuris qu'arrose la Moselle, fraternisent avec les maires de village, folâtrent avec les jeunes paysannes, et rapportent à la Seille peu de travaux, mais de gais souvenirs.

Au terme de la carrière de l'élève sous-lieutenant de Metz, nous retrouvons, comme à l'école polytechnique, un rude *temps de pioche,* et un examen plus rude encore. Si on ne lui reconnaissait pas la capacité suffisante, il aurait à racheter sa négligence par une année de nouveaux efforts; mais il est à croire que, pénétré de l'importance de l'épreuve, il se sera préparé à la subir, et portera bientôt les épaulettes de lieutenant.

E. DE LA BEDOLLIERRE.

ÉCOLE DE SAINT-CYR.

Depuis l'âge des premières impressions, jusqu'à celui où le calcul commence à s'introduire dans les décisions de la vie, le goût du militaire s'empare exclusivement du jeune homme. Il ne rêve que tambours battants, musique retentissante, uniformes resplendissants au soleil, chevaux qui piaffent et bondissent sous leurs élégants cavaliers. Il est ébloui par un éclat trompeur. Pour quelques-uns, les séduisantes images de ce prisme mensonger disparaissent avec l'analyse, mais pour



ÉLÈVE DE SAINT-CYR.

le plus grand nombre, l'illusion ne s'évanouit que lorsqu'ils ont courbé leur tête sous le joug pesant de la servitude militaire, et rongé le mors dont l'acier était caché sous les fleurs. De toutes les vocations, celle de l'état militaire est la plus répandue parmi nous. Interrogeons nos souvenirs, plongeons notre regard dans cette source pure et limpide, où notre enfance se reflète à nos yeux comme dans un miroir. Quels ont été nos premiers amusements? de nous organiser en bataillons pour combattre, armés de boules de neige ; de défiler au trot, à cheval sur un manche à balai; de couvrir nos jeunes têtes d'une coiffure militaire, ou de nous attacher au sabre d'un soldat. Parmi les cadeaux sans nombre qui encombraient nos tables, le jour du premier de l'an d'agréable mémoire, lesquels préférions-nous? C'étaient certainement nos tambours, nos trompettes et nos soldats de bois. Bien souvent nous avons pris plaisir à les masser en colonne serrée ou à les allonger en files sur des baguettes, ouvrant et diminuant à volonté les angles de leurs articulations mobiles. Qui de nous n'a pas passé plus de temps à disposer l'une contre l'autre son infanterie et sa cavalerie de plomb, qu'à recomposer les quatre-vingt-six départements sur son jeu de patience? Enfants, nous avons appris bien des leçons avec ardeur, dans le seul espoir d'obtenir un canon de cuivre, ou bien un cheval à bascule pour pouvoir, écuyers naissants, chevaucher et dévorer l'espace par le mouvement accéléré de ses oscillations circulaires. Oui, pour l'enfance il existe un charme magique dans tout ce bruit du régiment. Les revues, les petites guerres, voilà ses spectacles de prédilection. La musique militaire et les tambours, telle est l'harmonie qu'elle préfère. Souvent ces impressions disparaissent avec le jeune âge, souvent aussi elles ont été tellement profondes qu'elles lui survivent. Cette passion de l'enfant devient alors un ardent amour de jeune homme. Le goût pour l'état militaire se dessine franchement; la vocation est irrévocable. L'aurore de la vie ressemble à l'aurore du jour, tout y est couleur de rose. L'existence militaire avec ses dangers et ses émotions apparaît couverte d'un manteau de poésie qui nous charme. L'on s'élance dans la carrière comme le chevalier dans le tournoi, sans savoir si dans le combat l'on rencontrera des armes discourtoises, et si la coupe dont on savoure le miel ne renferme pas de l'absinthe. Mais faisons trêve à des réflexions qui pourraient devenir amères, et suivons les débuts du jeune homme qui entre dans l'armée en passant par la rude étamine de l'école militaire.

Chaque année, les élèves admis par voie de concours à l'école de Saint-Cyr arrivent à Paris dans les premiers jours de novembre. A cette époque, les voitures de Versailles sont constamment pleines : c'est une allée et venue continuelle de futurs officiers. Collégiens, fashionables des boulevards, enfants timides et naïfs, sortis pour la première fois de leur province, et ouvrant de grands yeux à la vue de Paris et de ses merveilles, tous sont destinés aux mêmes jouissances et aux mêmes peines. Leur famille les accompagne. Là, ce sont des mères dont le cœur se brise à l'idée de la séparation et des vexations de la *brimade ;* de vieux pères à moustaches, qui donnent à leurs jeunes fils des conseils fondés sur une longue expérience ; des jeunes filles qui serrent la main de leurs frères, et soutiennent leur courage par de douces paroles. Anges de consolation, qui, sous une frêle enveloppe, cachent une âme tou-

jours énergique et dévouée. Bientôt un omnibus à dix places, traîné par une rosse, que l'on zèbre à coups de fouet, se dirige vers *le fatal bahut*[1]. A droite, au haut d'un monticule, un vaste, bâtiment entouré d'une cour murée frappe vos regards. A ses fenêtres grillées, l'on serait tenté de le prendre pour une prison ; l'on se tromperait étrangement, car c'est l'infirmerie, l'oasis du désert, le paradis terrestre. Quelques pas plus loin, une porte cochère, portant une inscription de lettres blanches sur un fond noir, indique l'entrée de l'*école spéciale militaire*.

Le seuil de cette porte fatale une fois franchi, adieu tous les plaisirs ! Que l'espoir pendant deux ans soutienne votre courage, malheureuse chrysalide, destinée à souffrir. Au bout de ce terme, vous vous envolerez dans le sein de vos familles, papillons aux ailes veloutées et étincelantes d'or et d'argent, car l'épaulette, les aiguillettes et les cordons dorés formeront votre parure.

L'école, enterrée pour ainsi dire au milieu du village de Saint-Cyr, est écrasée par la colline qui mène aux étangs de Trappes, et sur laquelle serpente la route de Paris à Rambouillet. La situation en est triste : ses murs élevés, leur teinte noirâtre, sa sombre couverture d'ardoises, ses fenêtres grillagées lui donnent un aspect sévère. Bâtie sous Louis XIV, par madame de Maintenon, elle se compose de cinq cours intérieures et d'une seconde enceinte où les élèves manœuvrent. Au delà, l'on trouve le polygone et la campagne. Dans le principe, c'était un couvent de jeunes filles nobles, sa destination a bien changé depuis. Les bâtiments existent encore ainsi que le petit pavillon qu'habitait cette souveraine. Souvent elle y venait, au milieu de ses chères élèves, se reposer dans la solitude, et fuir le tumulte de la cour. Du haut de ce pavillon, l'on aperçoit le palais de Versailles. Six urnes sont encore debout sur le toit à l'italienne ; leurs flammes de pierre, symbole de constance et d'amour pour le roi, sont toutes tournées vers le château. Ce logement est celui du général. L'église est devenue grave et silencieuse : l'orgue ne soupire plus sous ces voûtes qui retentissaient autrefois des cantiques des jeunes filles ; cependant, chaque dimanche, on y dit une basse messe à laquelle toute l'école assiste. Ces corridors, que de timides vierges traversaient d'un pas léger, semblables à de blanches ombres, et dont le silence n'était troublé que par le bruit du frôlement des robes, résonnent maintenant sous les souliers ferrés des Saint-Cyriens, marchant en cadence. Les échos des dortoirs ne redisent plus les prières. Aux réponses des litanies a succédé la chanson tant soit peu leste de l'élève qui *astique* son fusil ; au réfectoire, plus de saintes et édifiantes lectures, plus de conversations à voix basse, plus de chuchotements ; c'est un tumulte de voix qui se croisent et s'entrechoquent. Dans ces immenses greniers qui ont entendu les vers harmonieux de Racine, dans ces lieux où Esther eut pour la première fois les honneurs du triomphe et de la scène, devant toute la cour de Louis XIV, les rats courent en liberté, l'araignée file sa toile en silence.

Dans les cours, l'on n'entend plus le murmure des conversations, doux et confus

[1] L'on appelle *bahut* à Saint-Cyr le coffre placé près du lit, et dans lequel on met les brosses. Mais ce mot a la même signification que *chose*, *machine*. On s'en sert pour exprimer tout. Bahuteur, bahuter, bahut, ont une extension illimitée, et qui se reproduit à chaque instant dans la conversation des élèves.

comme le bourdonnement d'un essaim d'abeilles; l'air est rempli par les cris des Saint-Cyriens, qui entonnent de toute la force de leurs poumons les commandements de la théorie. Les frais ombrages, les bosquets mystérieux ont disparu, ces allées de charmilles, dépositaires de tant de naïves confidences, ont subi le même sort. La hache a coupé le tronc des arbres : les potagers nécessaires à l'entretien de l'école ont pris leur place. Tout a été nivelé pour la manœuvre. Le magasin à poudre, la salle d'artifice, se sont élevés sur l'emplacement des tonnelles ; les canons à la bouche béante dorment à l'endroit où se balançaient les escarpolettes ; les boulets, les obus, sillonnent ces prairies où paissait le troupeau du couvent, et le lièvre poursuivi dans la campagne vient parfois au polygone chercher un gîte dans les trous creusés par la chute parabolique de la bombe.

Lorsqu'elle est plongée dans le sommeil ou dans l'étude, l'école ressemble à un cloître désert et silencieux. Quelques instants après, les clameurs de quatre cents jeunes gens qui crient et commandent, la détonation de leurs armes dans les manœuvres, le bruit terrible des mortiers et des canons qui grondent, la remplissent de tumulte : on dirait celui d'une ville révoltée. Les anciens noms des cours ont été effacés depuis longtemps, à l'exception d'un seul ; on n'a pas voulu être ingrat envers la fondatrice : la cour de Maintenon existe encore. Les autres ont changé de nom avec les époques; elles ont suivi la destinée de ces vaisseaux en construction qui, debout sur leurs chantiers, voient passer les révolutions, par chacune desquelles ils sont baptisés et débaptisés tour à tour. Avant celle de 1830, les princes de la famille déchue venaient souvent voir manœuvrer *le premier bataillon de France* [1]. Il y avait alors la cour de Madame, la cour de Bordeaux ; elles s'appellent maintenant cour de Wagram, d'Orléans, de Nemours. Les fils du roi honorent aussi quelquefois l'école de leur présence.

Suivons maintenant le nouveau venu dans les épreuves successives de son pénible noviciat. — La première visite est pour le général. Un tambour de service vous conduit ensuite chez le perruquier, dont les ciseaux ont bientôt fait tomber cheveux, barbe et moustaches. L'ordonnance du 2 mai 1833 est ennemie jurée des longs cheveux, et les moustaches du *recrue* [2] sont impitoyablement proscrites par l'*ancien*.

La fatale toilette commence; il faut vous dépouiller de vos habits de *pékin* [3], pour revêtir l'uniforme et les *galettes* [4] du *pousse-caillou*, dont l'état vous fait cadeau, moyennant la modique somme de 750 francs, laissée préalablement par votre père chez le trésorier, et destinée à l'achat du trousseau. Dans l'uniforme, une chose

[1] Autrefois, lorsqu'une sentinelle venait reconnaître l'école, le tambour-major, placé à la tête, répondait : *Premier bataillon de France*. Depuis 1830, la garde nationale marche avant l'armée; l'on répond au qui vive : *École spéciale militaire*. Autres temps, autres mœurs!

[2] Que les grammairiens ne nous jettent pas la pierre pour avoir transposé le genre du mot *recrue ;* nous avons voulu conserver autant que possible la couleur locale et les expressions usitées à Saint-Cyr.

[3] Mot que le militaire emploie pour désigner tout ce qui n'est pas l'armée. A Saint-Cyr, on dit *être pékin d'un cours*, pour être libre, être débarrassé d'un cours, l'avoir enterré. « D'où viens-tu ? — De bahuter à Paris. — Qu'as-tu fait ? — J'ai éclaboussé le *pékin*. »

[4] Épaulettes du soldat du centre. A Saint-Cyr, les bons sujets ont avec du travail celles du grenadier. Les mauvais sujets restent galettes pendant deux ans.

préoccupe singulièrement : je veux parler d'une broche de fer assujettie à une chaîne de cuivre, qu'on attache au deuxième bouton. Au premier abord, vous prenez cela pour un cure-dent, vous ignorez encore à quels nombreux usages vous servira par la suite cet instrument, qui n'est autre chose que *l'épinglette;* l'épinglette, chère à l'ancien, apanage de sa domination tyrannique, et proscrite au *recrue jobard*[1] *;* l'épinglette que l'*officier*[2] vous *chippera* plus d'une fois pour débourrer sa pipe et fabriquer des chaînes, par-dessus lesquelles vous sauterez le saint jour de l'extinction des *brimades.* Ainsi *ficelé,* la métamorphose est complète, vous êtes devenu une horrible chenille. — Allons, jeune homme, un dernier baiser à vos parents, un dernier baiser sous lequel votre cœur gonflé de tristesse est prêt à s'abîmer; mais la sensibilité doit paraître chose inconnue : versez une larme furtive, et retenez celles qui veulent s'échapper ; plus tard, dans le silence de la nuit, vous leur donnerez un libre cours, et je vous le prédis, vous en verserez en abondance. Une porte s'est refermée, vous voilà seul ; malgré votre courage, vous frissonnez involontairement. Le guide vous conduit au cabinet de service. En chemin, vous avez déjà dans les corridors rencontré deux ou trois anciens qui, le bonnet de police sur le côté, les mains dans leur *fausse-manche*[3]*,* vous ont regardé d'un œil farouche, et se sont ensuite éclipsés pour aller dans la cour répandre la nouvelle de votre arrivée. Sur un ordre du capitaine, arrive un ancien de votre compagnie. Cet ancien, c'est votre *instructeur;* pendant un an, vous lui devez le respect et l'obéissance d'un fils pour son père. Il sera votre protecteur pendant les brimades, il vous apprendra comment on *astique* son fusil, et comment *on bahute son lit dans le bon style.* Il est aussi chargé de votre éducation militaire. Après s'être informé de votre nom : « N'ayez pas peur de la brimade, vous-dit-il, on n'en meurt pas ; mettez votre bonnet de police bien perpendiculairement, rentrez le gland ; donnez-moi votre épinglette, ne faites pas l'amateur et tout ira bien. » Après cette courte allocution, il vous prend le bras, vous vous laissez conduire.

Cependant la nouvelle de votre arrivée s'est déjà répandue, on vous attend avec impatience. A peine avez-vous paru, qu'une vedette vous signale, en criant : *Un recrue!* Ce mot produit un effet magique : aussitôt le cercle des promeneurs est rompu, soixante anciens se précipitent sur vous. La terrible *brimade* commence, il faut boire le calice jusqu'à la lie. « Votre nom ! monsieur ! votre nom ! s'écrient en vous bousculant, et d'un air de furie, vingt anciens à moustaches, dont la tête est couverte d'un bonnet de police cassé, crasseux, culotté comme une vieille pipe, et posé d'une manière tellement oblique, qu'il masque tout le sourcil et une partie de l'œil droit. — « Votre nom ! volaille ! votre nom ! vilain recrue ! vous disent-ils en vous mettant le poing sur la gorge. Votre nom ! monsieur !... cent fois ! deux

[1] Imbécile. Ces deux mots sont sans cesse accouplés.

[2] L'ancien se donne le titre d'officier.

[3] La fausse manche est un plastron de toile bleue avec des manches. On le met pour préserver l'habit ; chacun porte en blanc le numéro matricule de l'élève auquel il appartient. Quand il fait froid, elles servent à abriter les mains. On y met ses théories, son mouchoir, son tabac : c'est, en style saint-cyrien, un *capharnaüm* général.

cents fois, jusqu'au commandement de *roulement*. Allons, monsieur, tâchez de vous dépêcher, *l'officier* s'impatiente. » Et le recrue, dans son effroi, répète son nom avec volubilité, jusqu'à ce que sa langue desséchée ne puisse plus articuler de sons. « Oh! quel nom! monsieur! vous auriez bien fait de le laisser au magasin, et d'en prendre un autre! A l'envers maintenant, peut-être sera-t-il moins laid? » Et le recrue, de se soumettre aux ordres et aux menaces. Non content de cela, l'ancien le fait répéter encore en commençant par le milieu, puis en le faisant entremêler de quelque grossière épithète, telle que *dindon, melon,* et autres analogues. Si le malheureux hésite ou refuse, l'exaspération des *brimeurs* va crescendo ; et si l'instructeur n'a pas d'énergie, le recrue est traité d'une manière brutale ; sinon, ils se bornent à des sottises. — *Ah ! monsieur fait l'amateur! on vous cotera! monsieur! on vous cotera*[1] *!* Et le recrue de courber sa tête devant la force, et de répéter son nom au milieu des huées générales. Les premiers, fatigués, laissent la place à d'autres. — *Qu'êtes-vous venu faire ici au bahut spécial*[2] *?* Et le recrue, dans son ingénuité, de répondre : *Je suis venu dans l'espoir d'être officier!* A ce mot, la fureur des anciens est à son comble; eux seuls se réservent ce titre. *Officier! vous! monsieur! jamais! vous ne serez que caporal-tambour au bout de trente ans de service, avec notre protection encore!* Bref, pendant une grande heure, la *brimade* continue avec cette violence, et sur ce ton qui, comme on le voit, s'éloigne tant soit peu de celui de la bonne société. Nous faisons grâce de tout le reste à nos lecteurs. Etourdi par toutes ces brusques apostrophes, terrifié par ces figures rébarbatives des *féroces* anciens, dont chaque tête vous produit l'effet de celle de Méduse, le temps de la récréation semble un siècle. Enfin un roulement de tambour fait rentrer dans l'ordre ces taureaux furieux. Il était temps : quelques instants de plus vous tombiez suffoqué par les larmes et la colère. En vain, dans la foule, vous cherchez une figure d'ami, vous êtes un agneau tombé dans une ménagerie ; tous les animaux, jusqu'à l'âne, viennent vous donner un coup de pied. Il se passe alors en votre esprit d'atroces projets de vengeance pour l'avenir. Il n'y a pas un recrue qui ne désirât dans ces moments un duel à mort avec un des anciens qu'il a remarqués, déployant contre lui le plus d'acharnement. A la tempête a succédé le calme, un coup de baguette a été le *Quos ego* qui apaise les flots en courroux. Vous êtes en étude, assis sur un banc de chêne, les coudes appuyés sur une table noircie par l'encre. Que de tristes réflexions viennent vous assaillir! S'il en était temps encore, vous renonceriez à l'école.

Le tambour bat, vous quittez à regret cette salle, qui pendant deux ans sera votre seul plaisir, votre unique consolation. De l'étude on passe au réfectoire, vaste salon

[1] *Faire l'amateur*, vouloir se rebiffer, ne pas se soumettre aux vexations.

[2] Il faut lire ce paragraphe et les autres analogues d'un ton fort haut, et grossissant la voix pour effrayer le recrue, avec volubilité et d'un ton légèrement *canaille*.

[3] Les brimeurs ont des listes sur lesquelles ils inscrivent les noms des récalcitrants pour s'acharner - vantage après eux. *Cote*, *coter*, veut dire proprement la note que le professeur vous donne pour vos réponses à ses interrogations. 0 est la plus mauvaise, 20 est la meilleure.

[4] A Saint-Cyr, on donne ce nom aux jeunes gens des écoles préparatoires de Versailles qui se destinent à Saint-Cyr et portent l'uniforme.

soutenu par deux rangs de colonnes. Entre elles et les murs, une quarantaine de tables rondes de douze couverts sont disposées les unes à côté des autres ; votre place est marquée à l'une d'elles. La brimade recommence, mais d'une manière plus paisible. C'est du reste un supplice d'une autre sorte : cuiller et fourchette, tout vous est enlevé ; il vous faut manger les haricots un à un avec l'épinglette et à travers le rond de la serviette, puis tourner la salade les coudes au corps, faire hommage de votre viande à l'ancien pour son *cornard*[1], boire du vinaigre au lieu de vin, puis faire la nomenclature du quinquet suspendu au milieu de la table, et une foule d'autres choses plus ou moins insignifiantes. Le souper terminé, l'on se rend dans les salles, le demi-bataillon de droite, ou les *chameaux*[2] dans l'une, celui de gauche, ou les *graines,* dans l'autre. Quelques lampes fumeuses jettent une triste clarté sur la récréation qui consiste à tourner par groupes de quatre à cinq autour du *rond.* Les gradés ont seuls le droit de se promener dans l'intérieur. Les anciens peuvent le traverser, le recrue n'obtient jamais cette faveur. Il doit tourner sans cesse sur la circonférence de cette roue d'Ixion : la franchir est la plus grave insulte qu'on puisse faire aux anciens. Le *rond* est un sanctuaire interdit pendant un an aux pieds profanes du recrue. Les jours de celui qui braverait cette interdiction ne seraient pas en sûreté : peut-être serait-il lapidé comme saint Étienne ; autant vaudrait cracher au visage des anciens ou arracher la barbe d'un musulman. Avant l'abolition de la terrible *presse*[3], ce châtiment était l'inévitable punition de cet outrage. Bien des duels à la sortie n'ont pas d'autre motif. Le recrue tourne donc sans cesse, et la brimade recommence pour lui avec fureur. Il préférerait, je crois, le supplice des damnés qui, dans un des cercles de l'enfer du Dante, restent immobiles sous leur manteau de plomb, aux outrages dont il est abreuvé pendant cette heure fatale qui a suffi à chaque ancien pour lui faire une blessure plus ou moins profonde. Enfin, la retraite sonne, l'on monte en silence au dortoir : chacun se couche, le bruit s'apaise par degrés. Avec quel bonheur l'on s'enfonce dans les draps, jamais lit de plumes ne vous a paru plus doux que votre couchette de fer et les deux matelas aussi minces que du parchemin sur lesquels vous dormirez pendant deux ans.

Les larmes comprimées jaillissent en abondance et soulagent le cœur. *Adieu, mon beau passé! adieu, ma douce vie de famille! ad... Pan!* un sac d'une quinzaine de livres, poussé par une *canaille*[3] d'ancien qui couche de l'autre côté de la cloison, vous arrache à vos rêveries et vous rappelle que vous êtes en enfer au milieu des diables. La nuit prochaine, ce sera une vexation d'un autre genre, comme de l'eau froide jetée dans les draps ou bien le supplice de *l'omelette.* Voici en quoi il consiste. Au milieu de votre sommeil, quatre vigoureux anciens saisissent votre lit, et le retournent comme une *omelette.* L'on se réveille alors en sursaut la face contre

[1] Comme au déjeuner et au goûter on ne mange que du pain sec, on économise sur son dîner, et l'on fait ce qu'on appelle un petit *cornard.*

[2] *Chameaux*, les grands. *Les graines,* les petits : de la graine à faire des grands.

[3] Châtiment terrible qui n'existe plus. On jetait le recrue dans une encoignure, et on se ruait sur lui, on le pressait avec les coudes. Quelques-uns ont eu les côtes défoncées.

[4] A Saint-Cyr, on se sert de cette épithète à tout bout de champ.

terre, portant sa couchette sur son dos comme la tortue sa carapace. Il est rare qu'on s'en retire sans avoir un œil poché et la figure abîmée.

Cependant, l'aube n'a pas encore paru, le coq n'a pas encore chanté, et déjà la diane retentit. Allons vite, à bas du lit! car vous n'avez pas une seconde pour jouir de cet état de somnolence plus doux que le sommeil même. Cette vie de misère dont nous ne traçons qu'une légère esquisse va continuer pendant un mois.

Au bout de quelque temps, les recrues qui commencent à se connaître conspirent contre la tyrannie, et conviennent de secouer le joug. Au silence qui règne, les anciens ont deviné qu'un orage les menace, et se tiennent sur la défensive. Un beau jour, le plus décidé de tous les recrues met son bonnet obliquement, un ancien veut le redresser, la bataille s'engage, l'éruption du volcan éclate d'une manière terrible. Les pieds, les poings, quelquefois les pierres jouent un rôle sanglant. Personne ne reste sur le carreau, mais l'infirmerie reçoit bon nombre de blessés. L'autorité intervient, sépare les combattants et jette les anciens à la salle de police Les recrues ont aboli l'esclavage et conquis leur liberté. Lorsque les choses se passent de la sorte, les haines entre les deux promotions subsistent longtemps; elles survivent à l'école et engendrent des duels meurtriers. D'autres fois la brimade finit d'une manière plus douce. Le jour de l'affranchissement est marqué d'avance. Pendant ceux qui le précèdent, les recrues s'y préparent par le jeûne et l'abstinence. A table on leur fait réciter de plaisantes prières et de burlesques litanies composées *ad hoc*. Dans les dortoirs les anciens ordonnent des promenades nocturnes, dont la tenue est réglée par un ordre. Presque toujours elles s'exécutent dans un état de nudité aussi complet que celui du ver. Le fusil, le sac et la giberne, sont l'équipement de rigueur. Dans la cour Wagram, au milieu d'un petit quinconce de tilleuls, deux *galettes* sont clouées depuis une éternité au tronc d'un arbre. Il faut, avant d'être affranchi, rendre hommage à ce symbole. Tous les recrues défilent devant elles au pas cadencé, les saluent avec respect, et sautent ensuite une barrière formée par des chaînes d'épinglettes, provenant des vols faits aux malheureux. Il y en a qui ont quelquefois une centaine de mètres. Cette cérémonie est pour eux celle du baptême, ils sont régénérés. Les recrues obliquent et commencent à *bahuter*. La fusion s'opère insensiblement, et la promotion de la *comète* fraternise avec celle de *Constantine* ou de *Mazagran*. Ainsi finit la *brimade* dont la peinture que nous venons de faire est bien au-dessous de la réalité.

Cet usage singulier et barbare s'est transmis depuis longues années d'une promotion à l'autre. L'*absorption* de l'école polytechnique, les épreuves franc-maçonniques, la bienvenue que les recrues des régiments payent à leur arrivée au corps, ont quelque ressemblance avec la *brimade* de Saint-Cyr; mais toutes ces vexations ne sont que des roses en comparaison. Les suites de la *brimade* sont funestes. Elles engendrent des haines invétérées et détruisent l'esprit de corps qui fait la force des armes spéciales, et qui a pris sa source dans cette espèce de franc-maçonnerie secrète, qui lie entre eux les anciens élèves de l'école polytechnique. En compensation de graves inconvénients, elle n'offre qu'un minime avantage, celui de niveler tous les caractères, de détruire leurs aspérités en passant sous ce laminoir,

et de déraciner l'orgueil et la fierté que certains élèves, favorisés par la naissance ou la fortune, apportent en entrant à Saint-Cyr. L'abolition de cet usage est du reste très-difficile, car il a poussé de profondes racines. A l'école impériale de Fontainebleau, ces vexations étaient encore bien plus fortes qu'à Saint-Cyr. Plusieurs malheureux recrues se sont vus suspendus des heures entières à des fenêtres d'un second étage et enfermés dans des sacs à distribution ; à d'autres, on allait jusqu'à leur prendre mesure d'habits avec des pointes de compas. Depuis un an, la *brimade* a été suspendue, et les anciens, malgré tous leurs efforts, n'ont pas encore pu parvenir à *régénérer le système*. Le général a adopté pour cela le seul moyen possible. Il a isolé les différentes promotions. Les anciens qui, par suite de la récente augmentation du nombre des élèves, ne sont que cent quinze, pour près de cinq cents recrues, sont relégués dans une petite cour, et n'ont aucune espèce de relation avec les nouveaux venus. Ce système durera-t-il longtemps encore? c'est ce que l'on ne peut prévoir. Il est en contradiction avec le principe fondamental qui, depuis la formation de l'école, avait été la base du genre d'éducation de chaque élève. Ce système consistait à charger chaque ancien de l'instruction militaire d'un recrue. Le jeune élève auquel, à son arrivée au corps, on faisait le reproche, souvent mérité, de ne pas avoir le ton du commandement et de ne pas être au fait des détails du service intérieur de sa compagnie, méritera ces reproches à de plus justes titres encore. L'intention est bonne, peut-être les résultats n'y répondront pas d'une manière satisfaisante Peut-être en voulant éviter un abus est-on tombé dans de graves inconvénients. Du reste cet essai n'a pas encore été consacré par l'usage ; l'avenir seul décidera si la *brimade* et ses inconvénients n'étaient pas préférables à ceux du système nouvellement adopté. Une fois que les anciennes traditions seront perdues, on reviendra sans doute au mode suivi précédemment. La *brimade* sera morte à tout jamais. Une juste sévérité, une surveillance de tous les instants, quelques exemples donnés à propos suffiront pour empêcher ces coutumes barbares de reprendre racine. La discipline et l'esprit de corps auront ainsi gagné leur procès.

Ce temps d'épreuves expiré, la vie de l'école reprend pour tout le monde son cours fatigant et monotone. Tous les jours de ces deux années se ressemblent comme les graduations d'un cercle. C'est une série continuelle d'études et de classes, de théories et de manœuvres qui, depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, tiennent en haleine le futur officier. Il faut qu'il gagne laborieusement ses épaulettes. Dans les rangs la moindre négligence est punie.

Insensiblement les caractères des nouveaux venus se dessinent d'une manière saillante. Anciens et recrues, tous prennent les mêmes allures, adoptent le même langage, alors apparaissent des types principaux que l'on peut ranger dans les catégories suivantes

En première ligne le *bahuteur*, la *pratique* ou *sujet*. Cette catégorie est la plus nombreuse et la plus difficile à conduire ; elle est redoutée par les adjudants et chérie par les marchands d'eau-de-vie et de tabac, denrées dont elle fait une effrayante consommation. Les bahuteurs ont un goût particulier pour la pipe ou *bouffarde*. Les uns payent 8 et 10 francs une pipe d'un sou bien culottée ; les autres se font scier

des dents pour pouvoir l'*encastrer* plus facilement dans la bouche. Ils parlent l'argot de Saint-Cyr dans toute sa pureté. Ils se reconnaissent à la longueur du gland de leur bonnet de police et à l'exagération avec laquelle ils obliquent; un tuyau de pipe qui passe par mégarde de leur poche leur fournit souvent l'occasion de *grimper* à la salle de police. Du reste le bahuteur a le goût essentiellement militaire. Il remporte les prix à la cible et abat le *tonneau* au polygone. Il tient à honneur de rester *galette* pendant son séjour à l'école. La seconde année, il est en opposition avec les gradés qu'il appelle par dérision marchands *de peaux de lapin*, et il *brime* le recrue à *mort*. Après lui vient le *fanatique*, ressemblant au premier pour les allures, mais un peu plus travailleur par crainte de la *fruit-section*. Ses plaisirs favoris sont d'astiquer son fusil et de commander l'exercice. Les *guerriers* marchent ensuite : c'est une classe paisible et débonnaire, calme dans le beau temps, et faisant quelquefois sa part du tumultuaire vacarme. Elle passe inaperçue, échappe à tous les naufrages et arrive très-gaiement au port.

Puis enfin la classe des *potasses* ou *travailleurs*, nommés aussi *mauvais soldats* ; ils se complaisent dans le travail, sont très-bien *cotés* dans leurs cours et très-mal par leurs capitaines, car leur tenue est généralement fort négligée. La seconde année, les trois dernières catégories alimentent la classe des *gradés*, classe réprouvée par tous les bahuteurs. Leur position est très-délicate. Étant en contact immédiat avec leurs camarades, suivant les mêmes cours et destinés au même sort; forcés, d'un autre côté, par les exigences de la discipline de les punir quelquefois avec sévérité, il leur faut du sang-froid, de l'énergie et de la justice. Bien peu parviennent à se concilier et l'estime de leurs chefs et l'amitié de leurs camarades. L'an dernier, une révolte sérieuse, à la suite de laquelle un nombre considérable d'élèves fut expulsé, éclata par suite de la haine qu'on portait à un des sergents-majors

Depuis la promulgation de l'ordonnance royale de 1832, qui a permis aux soldats et sous-officiers des régiments, qui auraient moins de vingt et un ans d'âge, de se présenter à l'école, un grand nombre de ces derniers est entré chaque année à Saint-Cyr. Ils travaillent généralement avec beaucoup d'assiduité. Étant plus âgés et ayant joui d'une liberté plus grande que ceux de leurs camarades qui sortent du collége, ils supportent avec plus de résignation les exigences du service de l'école. Beaucoup d'entre eux possèdent déjà l'habitude du commandement; aussi sont-ils généralement investis des fonctions délicates de gradés. Dans le principe, l'amalgame fut très-difficile à faire, mais maintenant la fusion est opérée complétement, et les sous-officiers sont tout à fait impatronisés dans l'école. Parmi les bourses nombreuses que l'état et S. A. R. le duc d'Orléans affecte sur sa cassette particulière aux jeunes gens qui ont été reçus par les examinateurs, et auxquels leurs moyens de fortune ne permettent pas de payer le prix annuel de la pension, beaucoup jouissent de cette faveur. Tous s'en montrent dignes et acquittent, par leur travail et leur conduite, la dette de la reconnaissance. Le régime de cette petite colonie militaire ayant beaucoup de ressemblance avec celui des colléges, leurs mœurs doivent s'en ressentir. Comme au collége, en effet, l'on aime avec passion le fruit défendu : beaucoup ne fument que pour ce motif.

Ceux qui s'ennuient à l'exercice ont un talent tout particulier de tomber en faiblesse, c'est ce que l'on appelle faire *carpe frite*. Au corps de garde ils inventent tous les moyens de se divertir. Le vin chaud fabriqué avec de l'abondance dans laquelle on plonge la consigne du poêle, après l'avoir fait rougir, ne contribue pas peu à monter leur imagination. Quelquefois la noce est complète. Lorsqu'un cochon échappé de la basse-cour vient s'égarer près du poste, le factionnaire l'a bientôt enfilé avec sa baïonnette. Une demi-heure après, l'animal cuit sous la cendre comme une pomme de terre.

Enfin nous ne redirons pas toutes les espiègleries qui se font à Saint-Cyr. Rassemblons nos souvenirs de collége, nous en aurons une idée.

La sévérité de la discipline contient toutes ces jeunes têtes, mais souvent la tranquillité disparaît avec la rapidité de l'éclair. Tout à coup une trombe vient s'abattre sur l'école, l'orage mugit et éclate sans qu'on ait pu le prévenir. C'est un grain qui passe sur un navire sans qu'on ait eu le temps de carguer les voiles.

En un instant une étincelle a allumé un vaste incendie. L'école est en pleine révolte. Sur un bruit, sur un mot, les têtes se montent et s'exaltent. L'autorité méconnue est souvent outragée. Une heure après tout est apaisé, tout est rentré dans l'ordre : la révolte n'avait pas de but, elle est morte d'elle-même. Un moment de vertige a précipité dans l'abîme de malheureuses victimes. Chaque fois une vingtaine d'élèves expient la faute générale, sont renvoyés soldats dans des régiments, et perdent l'épaulette qu'ils étaient sur le point d'obtenir. Terribles punitions qui, malheureusement, ne produisent aucun effet.

Le personnel de l'école est fort considérable. Le nombre des élèves, depuis la récente augmentation de l'effectif de l'armée et la création des nouveaux régiments, a été presque doublé, et porté à près de six cents. Quant à l'état-major des officiers et professeurs, il est composé de vingt-trois chefs militaires et de vingt professeurs civils. L'ensemble des cours professés à l'école militaire par des hommes de mérite est nombreux et forme un système d'éducation complet, dont tous ne profitent pas également, car chaque année l'on est obligé de faire des *fruits secs*.

L'éducation militaire y est poussée jusqu'à ses dernières limites. Par la précision de ses manœuvres l'école mérite le titre de *premier bataillon de France*. Aucune autre ne peut rivaliser avec elle. Chaque élève commande la manœuvre. Lorsque vient le tour d'un gradé ou d'un chef détesté, on convient de lui donner une *muette* [1]. Dans ce cas, au lieu de punir, il faut avoir du tact et faire comme le colonel B***. — *Faites croiser la baïonnette!* dit-il au sergent-major. *Croisez baïonnette*. Les armes sont abattues avec ensemble, mais sans bruit. *Messieurs,* s'écrie le colonel, *c'est un mouvement tout français que celui de croiser la baïonnette. Faites recommencer*. — Ce seul mot fut suffisant, il avait touché la corde sensible. Les armes furent abattues avec vigueur et résonnèrent fortement. C'est ainsi qu'en parlant à la jeunesse un langage qu'elle aime, on excite sa sensibilité et son enthousiasme. Jamais on ne fait un appel inutile à ses nobles senti-

[1] Exercice dans lequel par espièglerie on ne fait pas résonner ses armes.

ments, et à Saint-Cyr moins que partout ailleurs. Parmi les nombreux élèves qui ont courbé leur tête devant la brimade, un seul a été respecté, c'était un jeune orphelin dont le père s'est immortalisé dans la défense de Vincennes. Les pauvres du village verseraient bien des larmes si l'école n'existait plus, car les souscriptions en leur faveur y sont nombreuses et abondantes.

Les procédés délicats ont toujours subjugué la jeunesse. En 1834, à la suite d'une révolte sérieuse, on annonça la visite du prince royal. Les esprits, travaillés et obéissant à de fâcheuses influences venues du dehors, étaient mal disposés. Le duc fut reçu froidement et en silence. Pas un cri ne se faisait entendre, on y mettait de l'entêtement. Cependant son affabilité l'emporta; l'on était au réfectoire :

« Messieurs, dit-il, avant de vous quitter, c'est un besoin pour moi de vous féliciter encore sur la précision de vos manœuvres et les beaux résultats obtenus par vous au polygone; je porte un toast qui trouvera de l'écho, j'en suis sûr... *A la gloire de l'armée française !* Les élèves ne purent y tenir, sa voix fut aussitôt étouffée. *Vive le duc d'Orléans !* cria toute l'école avec enthousiasme, et le prince repartit au milieu des acclamations générales.

Il serait à désirer que tous ceux qui sont à la tête de la jeunesse sympathisassent avec elle; malheureusement il n'en est pas ainsi. Souvent ils ne savent pas la comprendre. Malheur à eux, car l'arme du ridicule fera bien des fois à leur amour-propre de profondes blessures. Les jeunes gens ont un tact inouï pour saisir le côté faible, et trouver le défaut de la cuirasse. Bien peu de chefs échappent à leur amère critique, aussi sont-ils surchargés de sobriquets sous lesquels leurs véritables noms disparaissent. *Jacques, Boyau, Choc en retour, Toto,* vivront autant que l'école.

La manœuvre favorite des élèves est celle du canon; la vue de la campagne, d'un horizon de verdure plus étendue que celui de la cour triste et ennuyeuse où ils sont continuellement renfermés, l'odeur de la poudre, le bruit imposant de la canonnade; ces fonctions d'artilleur qui flattent leur amour-propre, les transportent sur les ailes de l'imagination au milieu des champs de bataille, et leur donnent un avant-goût des terribles et saisissants épisodes de la guerre ; la joie qu'ils éprouvent à voir les tonneaux fracassés et les cibles voler en éclats : tout, en un mot, leur fait trouver aux exercices du polygone un charme indéfinissable. *Les écoles* sont fort belles, chaque année une dizaine de tonneaux sont abattus. Chaque tonneau abattu vaut les honneurs du triomphe à celui qui a pointé le mortier. Le vainqueur, porté sur les épaules et reconduit au bruit des tambours, est, comme Bacchus, assis sur un tonneau ; la seule différence, c'est qu'il est couronné de lierre au lieu de pampres, et que le tonneau est vide au lieu d'être plein de vin. Pour compléter l'ovation, tous les élèves, porteurs de branches d'arbre, le suivent sur une longue file. A un signal donné, les deux rangs accourent en avant, et forment une immense ligne de bataille, qui marche au pas cadencé en chantant la chanson de *l'Officier,* sur l'air de celle qui commence ainsi :

Nous sommes de l'ordre de saint Bernardin,
Nous nous couchons tard, nous levons matin.

A un second signal, les deux extrémités de la ligne accourant l'une vers l'autre, on exécute des rondes autour du triomphateur qui, pendant ce temps, est secoué sur son tonneau au son de la chamade. En 1834, le prince royal vint inspecter l'école. Après la manœuvre il passa au polygone. *Monseigneur*, lui dit le général, *j'espère que mes jeunes gens vont vous ruiner*. — *Je le souhaite*, répondit le prince avec affabilité, *je dirai plus, j'y compte. J'ai de quoi ne pas être pris au dépourvu. Allons, je vais donner le signal.* Le duc s'approcha de la batterie de siége et pointa une pièce de vingt-quatre. Le boulet perça la cible et effleura le petit cercle noir du milieu. Toute l'école applaudit à son adresse. *Bravo*, lui dit le général, *je crois, mon prince, que nous serons vos débiteurs*. Les élèves, électrisés, rivalisèrent d'adresse; les coups furent admirables et portèrent presque tous. A la première salve des mortiers, les bombes tombèrent au pied de la perche; au commencement de la seconde, le tonneau fracassé vola en éclats. Le duc applaudit vivement, et après avoir donné de sa main une magnifique paire de pistolets au vainqueur, il suivit à pied son cortége.

Autrefois, dans les grandes occasions, on faisait une école nocturne. Le bruit des canons rompant de leur voix majestueuse le silence de la nuit, les bombes sorties de la gueule embrasée des mortiers, décrivant dans l'obscurité une courbe lumineuse, l'obus aux ricochets multipliés, semblable à un immense serpent de feu, l'incendie allumé par ces projectiles enflammés : tout contribuait à rendre ce spectacle magnifique et imposant comme ceux qui rappellent la guerre. Cette coutume a été abolie depuis peu. Une année l'école eut ses salles de bal et de spectacle. La société de Paris s'y porta en masse. Les tentures du garde-meuble, les lustres de Trianon, l'arsenal de Vincennes, contribuèrent aux décorations. Ce fut un admirable coup d'œil de voir étinceler aux feux de mille bougies, des rosaces de lames de sabres et de pistolets, des girandoles de baguettes et de baïonnettes, des colonnes de canons de fusils tordus en spirales, des trophées de casques et de cuirasses. Un bahuteur à moustaches remplissait dans la pièce de *Michel et Christine* le rôle de *Stanislas*, un jeune homme imberbe, celui de *Christine*. Ces talents improvisés furent bientôt réclamés par un plus vaste théâtre, celui de la guerre; presque tous partirent pour l'Algérie. Étrange fatalité, le timide jeune premier a succombé dernièrement à l'expédition des Haractas! La blonde et fraîche Christine, à sa sortie de l'école, débuta par un brillant combat avec les carlistes qui avaient violé le territoire français. Passé en Afrique avec son régiment, le brave deuxième léger, il partagea tous ses dangers. Mis deux fois à l'ordre de l'armée, décoré au combat *d'Oued-Lalèg*, fait lieutenant sur le champ de bataille, il paya de sa vie la prise du col de Teniah, et fut enseveli dans la redoute arabe qu'il avait emportée à la tête de ses braves. Quant au bouffe, sa laideur était devenue proverbiale. *F........, lui disait-on, va en Afrique! tu feras peur aux Bédouins.* Il partit en effet, et en devint la terreur. Mis à l'ordre de l'armée, proposé trois fois pour la croix, sa grande jeunesse y mit toujours obstacle. Une quatrième fois, il voulut la mériter encore, mais deux balles arabes qu'il reçut sur la brèche de Constantine vinrent l'arrêter dans sa carrière de gloire. La croix arriva, il était trop tard! On ne put pas même la déposer sur son cercueil.

Elle fut envoyée à sa famille, triste consolation pour une perte aussi grande. Louis XVIII, en passant en revue cette école, que l'empereur appelait *sa poule aux œufs d'or*, dit à ces soldats du *premier bataillon de France : Messieurs, vous avez tous le bâton de maréchal dans votre giberne!* Pourquoi faut-il que la mort ait moissonné si vite ces jeunes héros, marchant sur les traces des *Bedeau*, des *Lamoricière*, et destinés peut-être un jour à réaliser les paroles du roi.

Il y a quelques années, dans les grandes occasions, telles que le premier de l'an et le carnaval, les élèves obtenaient un congé général, ou *sainte Galette* [1], pendant laquelle ils *bahutaient comme des tigres* dans les spectacles et à l'estaminet hollandais; puis, après *s'être donné une bosse conditionnée*, ils retournaient au *bahut* reprendre leurs travaux. Maintenant la *sainte Galette* est morte à tout jamais. Lors des grandes fêtes, les élèves ont la permission de sortir, mais les conditions exigées pour obtenir cette faveur sont si difficiles à remplir, que fort peu en jouissent réellement. Dans les grandes revues passées par le roi ou les princes de la famille royale, l'école de Saint-Cyr en fait partie, et la précision de ses manœuvres lui vaut presque toujours des éloges mérités. Après la revue, les meilleurs sujets ont ordinairement l'honneur de dîner à la table royale. De toutes les cérémonies auxquelles a assisté cette ardente jeunesse, aucune n'excitera davantage sa sensibilité et ne laissera de plus touchants et de plus profonds souvenirs que celle du 15 décembre 1840; de ce jour à jamais mémorable, où pour la première fois, après vingt-cinq années d'exil, les cendres de l'empereur Napoléon touchèrent le sol de cette belle terre de France, à la gloire de laquelle il avait si puissamment contribué. Tous leurs yeux étaient mouillés de larmes à la vue du cercueil, triste et dernier reste d'une gloire immense, et de majestueuses infortunes. Ordinairement les élèves ne sortent que pour les promenades militaires. Ces marches de quatre à cinq heures exécutées, le sac sur le dos et le fusil sur l'épaule, loin de toute habitation, ne sont qu'une ennuyeuse et pénible corvée. Quelquefois seulement, lorsque les grandes eaux jouent, les Saint-Cyriens traversent le parc de Versailles, et peuvent dévorer du regard les dames qui s'y promènent. Tous rentrent alors avec un amour mort-né dans le cœur. Chacun a distingué dans la foule une femme qui pendant huit jours viendra lui apparaître en songe. Heureux celui dont une sainte affection vient remplir l'existence pendant ce temps d'épreuves! Jamais son amour n'aura été aussi sincère. Chaque jour il sera le doux aliment de ses pensées; la nuit, l'image de sa belle viendra comme un météore céleste inonder de lumière la profonde obscurité de sa vie.

Nous avons redit les ennuis de l'école, il y aurait ingratitude à taire ses jouissances, nous ne voulons pas mériter ce reproche. A la fin de la seconde année, les élèves sortent deux fois par semaine. Ils vont le matin dans la campagne s'habituer au levé des plans et aux exercices de topographie. Cette époque est l'objet de leurs ardents désirs. La joie qu'ils éprouvent à sortir de l'école et à jouir de quelques instants de liberté est bien facile à concevoir de la part des jeunes gens qui restent deux années sans jamais sortir de l'enceinte des murailles de l'école, si ce n'est pour

[1] Ainsi appelée parce que les galettes sortaient, et que, pour pouvoir sortir, la première condition est d'avoir obtenu les épaulettes de grenadier.

les promenades militaires. Dans ces jours, leur bonheur est à son comble. Il est si doux au prisonnier d'errer à l'aventure à travers la campagne, d'admirer en liberté le lever du soleil, d'entendre le doux murmure du ruisseau qui serpente dans la prairie! Quelle joie de pouvoir après deux ans de réclusion s'égarer dans la profondeur des bois, admirer les moissons jaunissantes et les épis dont les ondulations ressemblent aux vagues de la mer. S'asseoir sur le bord d'une route fréquentée par les voitures, entrer dans une ferme pour y boire du lait chaud, manger sur le gazon un déjeuner dont la gaieté fait tous les frais; ces choses, si simples en apparence, font éprouver au jeune Saint-Cyrien un plaisir qui ne peut être compris que par ceux qui se sont trouvés dans une position semblable.

Parfois sur les flancs des montagnes les plus arides, là où la végétation est morte, le voyageur trouve avec étonnement un endroit favorisé du ciel, où la terre humectée la nuit par la rosée, réchauffée le jour par les rayons du soleil et caressée souvent par le souffle du zéphyr, produit des plantes embaumées. De même au milieu de l'âpre colonie de Saint-Cyr, l'on rencontre un petit parterre de fleurs pleines de parfums. Chastes et saintes femmes, vivant dans la prière et la paix du Seigneur; nid de colombes aux blanches ailes, voltigeant sans cesse autour du chevet des malades, comme l'alouette sur sa couvée; communauté d'anges, vivant au milieu d'une troupe de démons qui les entourent de respect et d'hommages: je veux parler des bonnes sœurs de charité de l'infirmerie. Pour être soigné par elles, on invente des moyens de se détériorer la santé, comme à la frontière des expédients pour faire la contrebande. Les uns marchent sur du verre, les autres s'écorchent en se brossant la peau. Ceux-ci, à l'infirmerie, avalent des médecines pour se donner la fièvre; ceux-là arrachent les appareils pour envenimer la plaie. Il fut un temps où, pour empêcher tous ces abus, les chirurgiens apposaient sur les bandelettes leur cachet avec de la cire. Cette vie douce et calme de l'infirmerie a tant de charmes auprès de l'autre! l'on voit arriver avec effroi le jour où il faut rentrer dans les cours, et quitter le casque à mèche et la redingote de molleton blanc pour endosser l'uniforme. Les jeunes gens que leurs parents viennent visiter le dimanche sont appelés à la salle des visites. C'est une des rares distractions de l'école. Chaque fois que l'adjudant apparaît avec la liste, on l'écoute en silence, et lorsque les noms sont proclamés, toute l'école l'accueille par un hourra de *l'arme bras!* terminaison obligée à Saint-Cyr de toute espèce de discours.

Le plus grand nombre de ces jeunes gens passe les deux années de séjour sans goûter ce bonheur. Pauvres enfants ou pauvres orphelins, auxquels l'éloignement de leurs parents ne permet jamais de les embrasser; leur cœur ne peut s'ouvrir aux douces joies de la famille, et aux célestes épanchements de l'âme dans le sein d'une mère. En vain elle se brise à la vue de leurs heureux camarades, qui se précipitent dans les bras de leurs parents. Ils doivent concentrer cette peine dans la solitude du cœur, et refouler les larmes que le souvenir du bonheur passé et des jouissances du foyer domestique fait couler de leurs yeux. Au commencement de l'année, le coup d'œil de la salle des visites est très-pittoresque. La surprise des parents qui ne peuvent reconnaître leur fils sous le nouvel uniforme; le manége des jeunes sœurs qui entassent dans les poches de leurs frères des *cornards* de toute

espèce ; la foule des jeunes officiers récemment sortis de l'école, et qui viennent faire admirer leur brillant uniforme à ceux qui aspirent après : tout contribue à l'animation de la scène.

Ainsi s'écoulent les deux années. Plus le temps de la sortie approche, plus l'impatience augmente. C'est un balancier dont les oscillations semblent se ralentir chaque jour. Les derniers sont interminables. Ils vous apparaissent comme des effets de mirage, et l'on craint qu'ils ne s'évanouissent. Quelques semaines avant l'époque de la sortie, les bahuteurs coupent chaque jour une frange au gland de leur bonnet de police. Quel bonheur lorsqu'il n'en restera plus qu'une. Les autres ont des almanachs sur lesquels ils effacent au fur et à mesure les jours écoulés. Ils se figurent prêter des ailes au temps qui marche à pas comptés. Étrange erreur, semblable et involontaire comme le mouvement de celui qui, dans une voiture, emportée sur une pente rapide, se cramponne en arrière pour diminuer la vitesse de sa course. Oh ! quelle félicité pour le malheureux de pouvoir s'écrier, à l'approche des examens : « L'officier est pékin d'un cours. »

Quel heureux jour que celui où ils débouchent dans la cour, portant à leur bonnet de police un papier sur lequel sont écrits en grosses lettres le nom et le numéro du régiment dans lequel ils ont demandé à être placés ! Ce jour-là, toute la solde y passe, c'est à qui se *fendra*[1] d'un paquet de sucre d'orge de la boutique du père Wagram. Et ce jour de la revue d'honneur, après laquelle ils s'écrient tous en chœur : « L'arme bras !!! L'officier est pékin de tout ! » Enfin l'heure de la délivrance a sonné ! Partez, jeunes oiseaux ! votre cage est ouverte, la liberté vous est rendue ! Retournez vous asseoir au foyer paternel, l'on y a religieusement gardé votre place. Le jour de la sortie est un jour d'ivresse, qui se manifeste par des cris et des gambades à faire croire que l'école est devenue une maison d'aliénés. Les bouquins dont les feuilles n'ont pas servi à faire du papier nitré pour allumer les pipes sont mis en mille pièces, ou réunis en tas pour l'auto-da-fé. Les formalités remplies, la porte est ouverte, chacun s'y précipite, et court à en perdre haleine. L'on s'arrête épuisé, et semblable à celui qui vient d'échapper à un danger mortel, l'on se tâte dans la crainte que ce ne soit un rêve. Mais une fois que l'on a acquis la certitude de son existence, l'on est ivre de joie, l'on ne se contient plus. La défroque de Saint-Cyr, reléguée dans un coin, est bien vite brûlée ou mise en pièces. Les *galettes* seules survivent au naufrage, on les garde comme un souvenir du malheur passé ; elles servent aussi de pelotes et de porte-montre.

Avec la liberté, toutes les illusions reviennent. Pendant quelque temps, la vie n'est que jouissance ; les cinq sens ne suffisent pas pour les percevoir toutes.

Nous qui avons passé par cette rude épreuve, nous regardons comme le plus beau jour de notre vie celui où nous avons dit à l'école un éternel adieu !

Depuis quelques jours nous avons perdu de vue nos jeunes Saint-Cyriens, errant à cette heure dans les innombrables rues de la capitale et se livrant à leurs

[1] *Se fendre*, acheter, donner. La seule chose qu'on puisse acheter est du sucre d'orge, que vend un vieux tambour appelé Wagram, parce qu'il y battit la charge. Dans les dortoirs, lorsqu'on astique et que l'on vient de vous donner votre solde (10 centimes par jour), chacun joue à pile ou face *à qui se fendra* d'un paquet de sucre d'orge.

joyeux ébats. Prenons le chemin du Palais-Royal, nous nous trouverons au milieu d'eux tous.— *Adolphe! une gazette! le Messager, journal du soir! Allons, bahut, du leste!* s'écrie la bande joyeuse en débouchant dans l'estaminet des Mille-Colonnes. L'un d'eux, debout sur une table, réclame le silence et lit à haute et intelligible voix la liste des bienheureux dont les brevets ont été soumis à la signature royale. La nouvelle promotion vient de paraître dans *le Moniteur*. Ils ont enfin obtenu le droit de porter cette épaulette tant désirée, et désormais : — *De par le roi! sous-officiers, caporaux et soldats, vous les reconnaîtrez pour vos sous-lieutenants; et vous leur obéirez en tout ce qu'ils vous commanderont pour le bien du service et l'exécution des règlements militaires.* Telle est en effet la formule de rigueur par laquelle ils doivent être reçus au corps, avec accompagnement de musique et de tambours. Bien que malgré la récente augmentation de leur solde il leur soit difficile d'acheter, comme Georges Dickson, des *châteaux sur leurs économies,* ils répètent néanmoins avec gaieté le refrain de la *Dame Blanche*. Le tout pour *piler la semaine*[1], *passer la jambe militairement*[2] sur toutes les routes d'étapes, et coucher aux frais du gouvernement chez les bourgeois soumis à la servitude du logement militaire. — *L'arme bras! vive l'officier!* s'écrie le lecteur, en prononçant le dernier nom, et l'auditoire ferme le *ban* [3] et répète avec enthousiasme le joyeux hourra. Cependant les groupes se succèdent, la salle s'emplit insensiblement comme un parterre avant le lever de la toile ; la joie rayonne sur tous les visages.—*Ohé, les amis! ohé, les bahuteurs! on le tient donc enfin ce brevet. Garçon! du tabac, des pipes culottées, du punch à mort! l'officier veut mettre à sec ton établissement.* — *On y va, monsieur, on y va.* En un clin d'œil les tables sont dressées et l'orgie commence. Les flammes bleuâtres du punch et la blanche fumée du tabac s'entremêlent et se confondent. Les verres résonnent comme un cliquetis d'armes. Les yeux étincellent ; les figures, colorées par ce feu de Bengale d'une nouvelle espèce, sont pleines d'animation. A l'aide d'une queue de billard, chacun d'eux monte tour à tour sur une table, et pérore l'assemblée. A voir la figure livide de l'orateur, animant avec une cuiller d'argent l'incendie du liquide embrasé dont les flammes se tordent à ses pieds, et s'élancent vers lui comme la langue de feu d'un infernal serpent, on dirait un diable appelant d'autres démons au sabbat. Cependant le vacarme continue et va *crescendo*. *L'orchestre! la musique! la Marseillaise!!!* Enfin il se fait un moment de silence; les verres sont remplis à pleins bords. — *A l'union de l'infanterie, de la cavalerie, du corps royal, de tout le tremblement!* — *Nous sommes tous Frrrançais!* s'écrie un des assistants ; et la voix de l'orateur est aussitôt couverte par d'autres, et le punch coule à flots, et les plateaux volent dans le jardin, et les chansons à boire se succèdent sans interruption, et l'orgie ne cesse qu'avec le jour.

[1] Faire la semaine dans une compagnie. Les deux officiers alternent entre eux et font chaque semaine le service. Chacun d'eux est tour à tour officier de semaine.

[2] Parcourir la route. Cette expression est tirée de la théorie.

[3] Dans toutes les réunions militaires, après un discours ou une chanson, l'auditoire applaudit sur la même mesure que celle suivie par les tambours lorsqu'ils ferment le ban après la réception.

[4] *Fruit-section*, être fruit sec. On appelle fruit sec à Saint-Cyr celui qui, pour n'avoir pas passé de bons examens, ne peut passer officier.

Pauvres jeunes gens! ils ont retrouvé toutes leurs illusions ; elles brillent dans leur vie comme les étoiles au firmament. Le nuage qui pendant les deux années de séjour de l'école l'avait obscurcie a disparu devant les rayons du soleil de la liberté. De l'estaminet ils se portent en foule chez le passementier et le tailleur. A leur porte on fait queue comme au spectacle. Leurs magasins ne sont pas assez vastes pour les contenir tous. — *Dans six jours au plus tard, je veux mon uniforme. — Vous pouvez y compter, monsieur, il sera chez vous à la fin de cette semaine, je vous en donne ma parole.* Gardez-vous d'y croire, à cette parole ; elle est aussi trompeuse qu'une parole d'amour. Résignez-vous, et ayez au moins quinze jours de patience. Dans la suite les rôles seront intervertis, le tailleur s'impatientera à son tour des vaines promesses d'argent que vous lui ferez. Enfin, à force d'instances, et après quinze jours d'attente, les uniformes sont prêts à être endossés. Quel bonheur! quelle ivresse! Jamais toilette éblouissante de bal n'a fait battre aussi vivement le cœur d'une jeune fille, que l'uniforme, celui du jeune officier. Jamais le mot de *madame* n'a résonné plus harmonieusement aux oreilles d'une jeune épouse, que celui de *mon lieutenant* à celles du jeune Saint-Cyrien. Jamais bruit d'une porte qu'on entr'ouvrait avec mystère n'a semblé plus doux que celui du fusil de la sentinelle qui vous a rendu pour la première fois les honneurs. Jamais salut gracieux d'une maîtresse adorée ne vous a plus enorgueilli que ce salut militaire de tout un poste qui se lève à votre approche et se *met à la position*[1]. Cette épaulette, que vous brûlez d'envie de noircir de poudre au combat, devient votre idole chérie. Pour vous, c'est celle du chevalier d'Assas, vous rêvez son immortalité, vous affronteriez avec plaisir le yatagan des Arabes pour pouvoir vous écrier : *A moi, mes amis, ce sont les Bédouins!* Le jour où vous avez étrenné votre uniforme brillera sans cesse dans votre mémoire, comme celui où vous avez reçu le premier baiser d'amour de la femme que vous avez le plus aimée dans votre vie. Douces illusions du jeune âge, pourquoi fuir si vite loin de nous!

A l'époque dont nous parlons, parcourez la galerie d'Orléans, vous y verrez ces officiers de fraîche date, promenant leur taille de guêpe, regarder avec complaisance, dans chacune des glaces, les franges de leurs épaulettes qui se balancent, et leur plumet qui flotte au gré du vent. Avec quel plaisir ils écoutent le bruit de leurs éperons et celui de leur sabre qui traîne sur les dalles de pierre! Quels regards assassins ils lancent aux filles de boutique, sur lesquelles l'uniforme a toujours exercé un prestige fascinateur! Quelle révolution! quelle ample moisson de bonnes fortunes ils vont faire dans leur petite ville! Leur arrivée est en effet un événement extraordinaire, et les enfants ébahis ouvrent de grands yeux à leur vue Nous ne redirons pas les larmes de joie qui inondent le visage de la pauvre mère à l'arrivée de son fils chéri, ni l'enchantement dans lequel la plonge la vue de son uniforme, et l'air décidé avec lequel il le porte. A peine arrivé, les visites vont commencer, car elle est fière de son officier, il faut qu'elle le montre à tout le monde, depuis monsieur le curé jusqu'au dernier adjoint de la mairie. Dans la

[1] Lorsqu'un officier s'approche d'un poste, tous les soldats se lèvent et prennent la position du soldat sans armes, la main au schako, gardant l'immobilité. C'est une marque de respect rendue à l'épaulette.

maison, on dirait le retour de l'enfant prodigue : rien n'est épargné pour lui faire une bonne réception. On n'a pas voulu avant son arrivée entamer les nouvelles provisions de confitures ; pour lui, ses sœurs ont appris des recettes pour faire de la pâtisserie et des friandises.—*Ce pauvre garçon!* dit la vieille bonne, *il a besoin de se refaire, il a tant travaillé dans son bahut!* car à force de le répéter, le jeune Saint-Cyrien a greffé ce mot dans la maison ; il y prendra racine et fera désormais partie du dictionnaire habituel de la conversation. Les jeunes personnes surtout bénissent son retour. Elles ont organisé d'avance des proverbes et des charades dans lesquelles il doit jouer le principal rôle. Elles comptent aussi sur sa complaisance pour égayer par ses histoires les longues soirées d'hiver. — *Quand mon officier sera sorti de Saint-Cyr, je donnerai un bal à son honneur*, a souvent répété la mère, et le cœur de ces jeunes filles bat de plaisir à l'idée de la contredanse. Aussi à la fin du congé tout le monde travaille pour lui. Il n'y a pas une amie de sa sœur qui n'ait ourlé quelques cravates, marqué quelques mouchoirs, et fait quelques points à ses pantoufles. Heureux jeune homme, au trousseau duquel les grâces et la beauté travaillent à l'envi! Ménagez-le bien, ce trousseau! Recommandation inutile, car vous n'en connaissez pas le prix. Vous n'avez rien déboursé, vos parents seuls se sont chargés de ce soin. Le budget de vos dettes est encore à l'état de néant, ne vous pressez pas de le couvrir de chiffres. Tôt ou tard vous apprendrez à vos dépens ce qu'il en coûte pour solder des mémoires et acquitter des billets. Cette douce vie de famille touche à son terme. Le jeune officier, après avoir emballé son trousseau et s'être muni d'une ample provision de cartes en porcelaine, de vernis pour ses bottes, de gants beurre frais, et de tous les accessoires d'une toilette recherchée, s'embarque pour son régiment. Le chagrin d'avoir quitté la maison paternelle est bien vite dissipé. Il est impatient d'arriver à son nouveau corps, de commander à des hommes, d'entrer dans une famille qui lui est inconnue, et de mener une vie libre et aventureuse dont il n'a pas encore goûté, et qui lui apparaît sous des couleurs enchanteresses. Tout est nouveau pour lui et partant plein de charmes. Notre heureux mortel vient enfin d'atteindre ce but tant désiré, ce rêve si souvent poursuivi a reçu son accomplissement.

Il est au comble de ses vœux ; fier de s'être acquis par de longues études une position honorable qui lui permet de marcher la tête levée, et le met en contact avec les plus hautes classes de la société, il aime déjà son régiment comme une seconde famille : dans son cœur, l'amour du drapeau a remplacé celui du foyer domestique.

Il comprend que d'un moment à l'autre il peut être investi de fonctions périlleuses, importantes, qui le mettront à même de se faire une réputation glorieuse et méritée. Tant de généraux distingués et de maréchaux illustres sont partis de moins haut, et ont cependant inscrit leurs noms sur les pages immortelles du livre de l'histoire! Et pourquoi l'occasion ne se présenterait-elle pas aussi pour lui?

La musique militaire, la détonation des armes dans les manœuvres, l'odeur de la poudre qu'il y respire, tout le fait tressaillir; il trouve de la poésie à la vue du régiment.

L'espérance lui sourit sans cesse ; nuit et jour des rêves de gloire viennent le caresser de leurs ailes. D'un moment à l'autre, il s'attend à passer la mer ; dans son imagination, il cingle déjà, toutes voiles dehors, vers la terre d'Afrique, et va se

trouver en face de l'ennemi. Ce jour sera la réalisation de tous ses désirs, l'accomplissement de ses vœux les plus chers. Il est en correspondance avec ceux qui l'ont précédé sur cette terre brûlante. A la lecture de chaque rapport du gouverneur, son cœur palpite à la vue des noms de ses camarades d'école. *Mon tour viendra bien aussi, je l'espère,* se répète-t-il en lui-même. Il donne des larmes de regret à la mémoire de ceux qui succombent au champ d'honneur; il frissonne à la vue de ceux qui, revenus du combat, portent sur leur poitrine la croix qu'ils ont gagnée à la bataille. Ardent comme un jeune homme dans toutes ses entreprises, il se passionne pour son service et le fait avec conscience; malheureusement, il ne possède pas au fond de son cœur une vestale pour entretenir ce feu sacré qui lui vaut des éloges de la part de ses chefs. Au commencement, de fantastiques illusions dansent sans cesse autour de lui en le couvrant de fleurs.

Mais dans ce monde, où rien n'est durable, il subit aussi la loi commune. Les illusions s'enfuient, le prestige s'évanonit. Voici bientôt venir le revers de la médaille : ardeur, enthousiasme, tout a disparu. Souvent il dit adieu aux poétiques hallucinations de la vie militaire.

Le prisme à travers lequel il voyait son état et son régiment revêtus des couleurs les plus brillantes a disparu; le découragement a pris la place de l'enthousiasme.

Pourquoi donc tant de jeunes officiers pleins d'avenir abandonnent-ils ainsi les rangs de l'armée? Il n'y a pas d'effets sans causes, et celles-ci sont faciles à trouver. A leur sortie de Saint-Cyr et à leur arrivée au corps, ils sont pleins de franchise et d'inexpérience. N'ayant aucune connaissance du monde, ni des habitudes du régiment; ne soupçonnant ni l'égoïsme, ni la jalousie, ni la calomnie; habitués dans les écoles à émettre franchement leur opinion, et à fronder sans arrière-pensée les ridicules de leurs chefs, ils ne se doutent pas qu'on leur fera un crime de cette sincérité, qui est le plus bel ornement de la jeunesse. La nature leur a-t-elle donné quelque esprit de saillie, ils ne soupçonnent pas que la méchanceté parviendra à dénaturer auprès de l'autorité leurs paroles et le sens de leur pensée, qu'on envenimera facilement, et que les chefs influencés croiront empoisonnés des traits qui n'étaient qu'inoffensifs. Sans savoir qu'on attribuera à la méchanceté ce qui n'était que le résultat d'une espièglerie naturelle à son âge, il agit sans défiance, jusqu'à ce que quelque sévère punition ou des réprimandes inopportunes viennent l'avertir de faire un retour sur lui-même. Avec la réflexion arrive la défiance. Mais en vain il cherche un guide dont les salutaires conseils puissent suppléer à son inexpérience; souvent il n'en trouve pas un seul, et il ne tarde pas à s'apercevoir que l'égoïsme est à l'ordre du jour, et que la camaraderie n'existe plus depuis longtemps.

Impuissant, dans son ignorance, à distinguer ceux qui lui veulent du bien de ceux qui cherchent à lui nuire, il erre au hasard comme un navire sans boussole, donnant partout de la tête comme un cerf-volant contrarié dans sa course. Heureux mille fois, quand une voix amie vient l'avertir des écueils qui l'entourent!

A leur arrivée au régiment, les jeunes Saint-Cyriens sont pleins de zèle et de bonne volonté; malheureusement, ces bonnes dispositions ne durent pas toujours. Vienne une intrigue d'amour; qu'une passion fermente dans leur cœur, leur zèle se ralentit, l'exactitude n'est plus aussi grande. Parmi les mille exigences du service,

ils en regardent plusieurs comme des inutilités, et croient pouvoir s'en affranchir; mais une punition sévère et intempestive vient réveiller leur zèle, tandis qu'un conseil paternel aurait produit bien plus d'effet. Si parfois on leur inflige une punition qu'ils n'ont pas méritée, oh ! alors, au lieu de la subir et de réclamer ensuite, leur caractère se révolte à l'idée de l'injustice : ils réclament avec aigreur; et de nouveaux arrêts, cette *ultima ratio* des supérieurs, viennent les rappeler à l'ordre, et leur prouver que le premier devoir du militaire est l'obéissance passive et absolue.

Beaucoup de colonels, bons et humains, ramènent au bien par de bons conseils cette jeunesse ardente et qui supporte difficilement le frein; mais d'autres, ne sympathisant pas avec elle, au lieu de couvrir du manteau de l'indulgence les premières fautes du jeune homme et de le ramener par des sentiments, l'effrayent par la sévérité. Ils feraient mieux d'employer la patience; ils ignorent que les jeunes gens, ainsi que les jeunes chevaux, doivent jeter leur gourme, et que cette maladie une fois passée ils n'écouteront plus que la voix du devoir et de la discipline. On emploie les punitions, mais ils se roidissent contre elles; alors le dégoût s'empare d'eux, et beaucoup quittent l'armée, dans les rangs de laquelle ils auraient pu briller un jour.

D'autres, plus patients, courbent la tête devant l'orage, s'habituent aux punitions comme les chevaux à l'éperon, et opposent à toutes les contrariétés une force d'inertie difficile à vaincre. Enfin, au bout de quelque temps, ils se rompent à cette vie monotone du régiment, font leur service avec conscience et exactitude, en répétant comme leurs autres camarades : *Si seulement d'ici à demain il m'arrivait un héritage de trois mille livres de rentes, je donnerais bien vite ma démission.*

D'autres, sentant le besoin de s'adonner à une carrière que les circonstances peuvent rendre brillante, portés par caractère à l'étude, travaillent leur métier, prennent goût à l'état militaire, et souvent le choix qui tombe sur eux vient les récompenser du zèle qu'ils mettent à remplir leurs devoirs. Plusieurs fois j'ai entendu demander de quel œil on voyait dans les régiments les élèves des écoles militaires : c'est ici le cas de répondre à cette question. Dans beaucoup de corps, il existe entre eux et les officiers sortis de la classe des sous-officiers une ligne de démarcation bien tranchée. Il n'y a pas entre eux mésintelligence, mais leurs rapports sont sans intimité, leurs relations se bornent à celles d'une politesse froide et réservée. Dans ce cas, il y a de la faute des uns et des autres. Les premiers, manquant quelquefois de tact et d'expérience, s'aliènent l'amitié de leurs collègues; les seconds, blessés dans leur amour-propre, sont jaloux de la jeunesse et de l'instruction des autres : tacitement, ils leur reprochent le choix qu'ils obtiennent et la promptitude avec laquelle ils ont gagné leurs épaulettes, sans songer aux sacrifices d'argent que leurs familles ont faits et au pénible noviciat auquel ils ont dû se soumettre auparavant. Dans d'autres, cette ligne est beaucoup moins tranchée; dans la plupart, elle n'existe pas, et l'harmonie la plus parfaite règne entre tous. La guerre ferait bientôt disparaître ces teintes nuisibles et choquantes qui déparent le tableau : ils comprendraient alors que tous sont utiles à la patrie; que les officiers de ces deux classes sont également aptes à obtenir les grades les plus élevés de la hiérarchie militaire, et que tous les rouages sont importants dans le jeu de cette



ÉCOLE D'ETAT-MAJOR.

machine. Alors l'émulation faussée sera remise dans sa véritable route, et le véhicule qui devait l'exciter ne sera plus une cause de désordre.

Les régiments qui ont eu le bonheur de voir leurs étendards noircis par la guerre d'Afrique ont subi cette heureuse influence. A la froideur a succédé cet esprit de corps qui devrait unir continuellement entre eux tous les membres de cette famille militaire; aux dissidences, une confraternité sanctifiée par le danger et le combat. Les exploits de nos soldats sur cette terre inhospitalière ont prouvé à l'Europe et à leurs détracteurs que les Français d'aujourd'hui sont dignes de porter l'épée de leurs pères, et que notre armée renfermera toujours les vertus qui la distinguèrent à toutes les époques : le courage, le patriotisme et le dévouement.

RAOUL DE LA BARRE.

ÉCOLE D'ÉTAT-MAJOR.

Les élèves de l'école de Saint-Cyr qui, par la supériorité de leurs examens, obtiennent de sortir dans les trente premiers numéros, concourent ordinairement pour être admis à l'école d'application du corps royal d'état-major. Cette école est du reste la seule porte qui puisse leur donner accès dans cette arme spéciale.

Sa création date de l'année 1818, époque à laquelle le maréchal Gouvion Saint-Cyr donna à ce corps l'organisation qu'il possède encore actuellement. Elle fut dès lors destinée à l'éducation militaire de jeunes officiers qui, au bout de deux ans, passent de nombreux et sévères examens, à la suite desquels, lorsqu'ils ont été jugés capables par la commission, ils remplissent dans le corps royal d'état-major les places de lieutenant qui s'y trouvent vacantes. L'école, sans compter le personnel des commandants et des professeurs qui comprend en tout une quinzaine d'officiers, se compose de cinquante jeunes élèves du grade de sous-lieutenant, et détachés de leurs régiments d'infanterie ou de cavalerie. Ils sont partagés en deux divisions, composées chacune de vingt-cinq élèves. La première comprend ceux qui ont déjà fait dans son sein un séjour d'une année; la seconde se compose des nouveaux venus. Chaque année les vingt-cinq places vacantes par le départ de la première division sont remplies par de nouveaux élèves, qui ont dû satisfaire, avant leur admission, aux examens d'entrée et aux conditions suivantes.

Les trente premiers élèves de Saint-Cyr concourent avec un pareil nombre d'officiers des régiments qui, pour pouvoir se présenter à l'école, doivent avoir moins de vingt-cinq ans d'âge. Ils sont interrogés par la commission d'état-major sur tous les cours qui composent le programme de l'école militaire, et sur celui qui a précédé leur admission à Saint-Cyr. Le temps qui s'écoule entre la sortie de Saint-Cyr et l'époque des examens est bien dur pour eux. L'épreuve est d'autant plus rude, que tandis qu'ils sont en proie aux craintes et aux espérances d'une pénible incertitude, leurs camarades de promotion, tout entiers à la joie et aux brillantes hallucinations d'un avenir qui s'ouvre radieux comme l'aurore d'un beau jour, *arrosent leurs épaulettes* et respirent avec délices le doux parfum qu'apporte sur ses ailes

l'air de la liberté. Courage, candidats laborieux d'une place qu'aucun de vous ne voudrait céder pour un fauteuil à l'Académie ! Soyez sourds aux bruits de l'orgie ! ne prêtez pas l'oreille aux chants d'allégresse de vos jeunes amis d'école, laissez-les s'admirer dans leurs nouveaux uniformes. A l'œuvre, car le *temps de pioche* n'est pas fini pour vous; fuyez le monde et ses divertissements, et demandez à l'étude vos seules distractions. Chacun d'eux, la tête dans ses mains, prépare ses réponses et étudie l'histoire des campagnes de l'empire sur les charmantes aquarelles qui tapissent toutes les salles des archives du dépôt de la guerre.

Enfin le jour de l'élection arrive; nous ne redirons pas la joie des élus, la triste figure des autres qui vont dans leurs régiments se consoler de leur mésaventure, ou se préparer à recommencer la lutte pour l'année suivante. Accompagnons-les, en bons camarades, dans la cour des messageries, et, après leur avoir pressé la main et souhaité un bon voyage, laissons les lourdes diligences les emporter au grand trot vers leurs garnisons respectives, à toutes les extrémités de la France, et revenons à nos jeunes *sous-lieutenants élèves de l'école d'application*.

Invités aux fêtes brillantes de la cour, des ministères et des ambassades; admis dans tous les élégants salons de la capitale, ils y peuvent respirer ces parfums de bonne compagnie et cette atmosphère pleine de fascination et de délices de la société parisienne. Pour eux, liberté pleine et entière de fouler l'asphalte des boulevards, ou les dalles des passages. Bals, concerts, théâtres, suivant leurs goûts et la capacité de leur bourse, ils peuvent prendre part depuis cinq jusqu'à onze heures du soir à tous les plaisirs que Paris leur offre en abondance, car cette heure est pour eux l'heure du couvre-feu. Pendant le carnaval, la onzième heure du soir est une heure fatale, vouée à l'exécration, et que l'on aimerait beaucoup mieux consacrer aux dieux infernaux et aux bacchanales des bals de la Renaissance. Avec elle s'évanouissent tous les plaisirs. Allons, jeunes amants, qui, comme Juliette et Roméo, oublieriez si volontiers que le soleil va paraître et que l'oiseau a déjà chanté dans le bocage, séparez-vous, la douzième heure approche. Et vous, beau cavalier, fuyez l'ivresse du bal, et les salons étincelants de lumière, et les voix harmonieuses de l'orchestre, et ces femmes roses et blanches qui se balancent moelleusement aux sons de la contredanse, comme ces lis parfumés qui se bercent sur leur tige lorsque le zéphyr leur envoie ses baisers amoureux; cinq minutes vous restent pour rentrer à l'hôtel, encore tout ému des souvenirs délicieux de la soirée.

Les omnibus qui conduisent à la rue de Grenelle-Saint-Germain retentissent souvent de leurs plaintes. Le soir, ces voitures sont remplies de jeunes élèves; le cocher, qui les connaît, s'arrête de lui-même devant le nº 136, où ils se précipitent pêle-mêle dans la loge du concierge pour y inscrire leurs noms sur le cahier destiné à cet usage. Après avoir pris leurs clefs, avec les lettres et les cartes de visite que pendant leur absence on a déposées pour eux, ils remontent dans leurs chambrettes solitaires, en chantant quelque refrain de l'opéra ou du vaudeville qu'ils viennent d'entendre. Grâce aux briquets phosphoriques (*sans odeur ni éclat, un sou le paquet, deux sous la boîte!*), que, pour faire l'aumône, ils ont acheté en rentrant aux aveugles du Pont-Royal, ils allument bien vite leur bougie de l'Étoile. Avant que la cire n'ait eu le temps de s'échauffer au contact du feu et de jeter la

plus grande masse de lumière, crac! la bougie est éteinte, et notre jeune homme est déjà *enfourné* dans le petit lit de fer qu'abritent deux rideaux à carreaux rouges et blancs, dont les morceaux lui servent souvent d'échiquier, et avec lesquels, au carnaval, il fabrique un costume économique de Pierrot pour aller *pincer* un léger cancan au bal de la Renaissance. De onze heures du soir à cinq heures du matin, l'école est plongée dans le silence et l'obscurité la plus profonde. Toute la jeunesse qu'elle renferme puise dans le sommeil des forces pour les plaisirs et les travaux du lendemain. Ils dorment comme on dort à vingt ans; leur sommeil est d'autant plus profond qu'ils ne craignent pas de manquer l'heure et d'être en retard pour l'appel du matin. A cinq ou six heures en effet, suivant la saison, les roulements du tambour viennent les arracher au repos. Tous sautent à bas du lit, s'habillent à la hâte, et descendent précipitamment dans la cour. Si le jour était plus avancé, le spectacle que présentent ces cinquante jeunes officiers placés sur deux rangs serait réellement curieux à étudier. Le premier rang, en tenue du matin, répond à l'appel en terminant sa toilette à peine commencée. Quant au second rang, le capitaine n'y fait pas attention; mais sa toilette mérite d'être examinée avec soin. *La robe de chambre de cuirassier* (chemise, bonnet et pantoufles) compose la tenue; un manteau recouvre le tout : bas, pantalon, caleçon, etc., sont regardés comme un luxe de toilette tout à fait superflu.

A peine le capitaine a-t-il ordonné de rompre les rangs qu'en un clin d'œil tout a disparu. Les vingt-cinq qui ne vont pas ce jour-là au manége sont déjà rentrés dans leurs chambres; pendant deux heures, ils vont y reprendre le sommeil un instant interrompu par le roulement du tambour et l'appel du matin. Souhaitons à nos ronfleurs *un sommeil paisible et des songes dorés,* et suivons l'autre moitié, qui termine sa toilette dans la rue, et traîne sur les dalles des trottoirs ses longs sabres retentissants. Ils courent vers le manége. Ceux qui comprennent l'importance de l'équitation pour des officiers d'état-major, dont le rôle à l'armée est de porter des ordres d'une ligne à l'autre, de passer seuls et souvent sans escorte dans les terrains les plus accidentés, et d'évoluer avec les régiments de cavalerie, apportent tous leurs soins au perfectionnement de cet art, et montent de préférence les chevaux difficiles; les autres prennent ceux qui leur sont échus par le sort. Pendant la mauvaise saison, le manége couvert sert à leurs exercices; l'été, le Champ de Mars est témoin de leurs manœuvres et de leurs chutes multipliées. Mais huit heures sonnent; c'est l'heure du déjeuner. Les portes s'ouvrent. L'école sort du silence dans lequel elle était plongée, et devient tumultueuse. — *Laurent! Guillaume! Joseph!* s'écrient à la fois les cinquante élèves en appelant de toute la force de leurs poumons les domestiques qui les servent au prix de 100 fr. par an. *Au* 12! *au* 25! — *On y va! on y va! Voillà!!!* répondent-ils sur le même diapason. Et les cours et les corridors présentent cet aspect d'activité et d'animation du royaume formique au moment où ce procureur général des moineaux de Paris s'abat dans l'île de Formicalia : domestiques, tailleurs, passementiers, chapeliers, bottiers, blanchisseurs, etc., arrivent en foule. La récréation s'écoule ainsi en causeries, et le déjeuner se passe souvent à essayer des effets et à répondre aux uns et aux autres.

Les médiocres appétits se contentent de beurre et de laitage; les autres profitent

d'une demi-heure pour aller déjeuner d'une manière un peu plus substantielle au restaurant de l'esplanade des Invalides, et sur la façade duquel on voit écrite en gros caractères de vermillon cette devise à la fois sentimentale et guerrière, avec encadrement de couronnes de pampre et de petits Bacchus à dada sur des tonneaux : *Hic virtus bellica gaudet* (ici la vertu guerrière se réjouit). Enfin neuf heures sonnent. Les élèves se rendent à la salle des classes. Là toute pensée de légèreté et d'enfantillage reste sur le seuil de la porte ; ce ne sont plus que des hommes graves et réfléchis qui comprennent l'importance des cours auxquels ils assistent, et prêtent une religieuse attention aux paroles des professeurs.

Les cours de l'école sont nombreux, intéressants, d'une utilité directe, et professés d'une façon tout à fait remarquable. Astronomie, perspective, théorie des ombres, gnomonique, charpente, trigonométrie sphérique, géodésie, topographie, géographie civile et militaire, géologie, stratégie, tactique, art et histoire militaires, fortifications, artillerie, administration militaire, allemand, manœuvres de cavalerie ; tous ces cours, grâce au talent de MM. les professeurs, sont suivis avec un égal intérêt. De la classe, les élèves passent en étude, où une heure est consacrée à rédiger les notes prises au cours, et à répondre aux professeurs sur les leçons précédentes. Ces examens partiels servent, à la fin de l'année, au classement définitif d'après lequel les élèves de l'école prennent rang dans le corps royal d'état-major. L'heure des interrogations est terminée ; l'étude de dessin commence, godets, encre de Chine, couleurs, encollage, compas, tire-lignes, règles, équerres et cartons sortent en masse des tiroirs, et sont éparpillés sur les tables. Jusqu'à trois heures après midi, la séance doit être exclusivement consacrée au travail graphique. Qui broie de l'encre de Chine, qui mélange ses couleurs en babillant autour du poêle ; et bientôt chacun d'eux, après avoir pris à sa table la position qui lui convient le mieux, travaille à son dessin d'artillerie, de fortification, de topographie, de machine, d'architecture, de perspective ou de géographie, suivant que l'indique le tableau de l'emploi du temps affiché chaque mois dans les études, par les ordres du colonel directeur.

De toutes les écoles connues, aucune, grâce à la bonté des méthodes en usage, ne donne de résultats plus positifs et plus satisfaisants sous le rapport du dessin mathématique. Les progrès que l'on fait à l'école d'état-major sont immenses ; quelques résultats sont surprenants, et beaucoup d'élèves poussent cet art jusqu'à la perfection. Les cartons de l'école et la salle de billard du général sont remplis de dessins prêts à en fournir les preuves. L'inspection des feuilles déjà publiées de la carte du dépôt de la guerre, dont le corps royal d'état-major aura dans quelques années doté le pays, démontre suffisamment ce que ces jeunes élèves sont capables de faire dans cette spécialité du dessin topographique qui, en paix et en guerre, constitue la spécialité de l'officier d'état-major. Les études du dessin sont, du reste, fort agréables à l'école. Les élèves, réunis dans deux ou trois salles contiguës, ont la liberté de causer entre eux, mais sans tumulte. Les histoires du jour, les projets pour la soirée, les calembours et les lazzis circulent de tous côtés, et constituent la monnaie que l'on échange continuellement. Sur un oui, sur un non, les paris sont ouverts ; pendant la récréation, on mange à la santé des perdants la galette et les marrons, arrosés de cidre doux ou de champagne. A trois heures et demi, ils re-

tournent en classe, ou bien restent dans les salles à dessiner le paysage. Enfin, à cinq heures, le tambour, par un roulement prolongé, annonce la sortie. Chacun d'eux, à ce signal, se précipite dans sa chambre, s'habille en *pékin*, et tous se dispersent ensuite dans les différents quartiers de Paris, où l'amour et leurs occupations les appellent. Ainsi se passent les journées à l'école d'état-major, à l'exception du dimanche, pendant lequel les élèves peuvent dépenser leur temps tout à fait à leur guise. L'emploi en est, comme on le voit, réglé d'une manière infiniment judicieuse. Pendant douze heures, l'étude les réclame; les six autres heures sont consacrées, aux plaisirs; les autres, au repos et au sommeil. La vie de l'école d'état-major est la vie militaire telle qu'elle doit être comprise, vie de travail et de plaisirs, et dans laquelle on sait s'arracher avec courage à toutes les séductions, lorsque le devoir et l'utilité du service l'ordonnent.

Les cours enseignés à l'école d'état-major sont le complément et le perfectionnement de ceux de Saint-Cyr. On y approfondit les sciences ébauchées à cette dernière école, et on leur donne une application plus directe à l'art de la guerre.

A l'approche du printemps, les opérations sur le terrain commencent. Un beau jour toute l'école, accompagnée du professeur d'administration, se rend à Bercy, au magasin de fourrage. Les élèves questionnent les employés, visitent les foins, les bâtiments, leur distribution, les balances, les mesures; se rendent compte de la manière dont la comptabilité est tenue et le service organisé. Après avoir passé une partie de la journée à prendre des notes et à examiner l'établissement dans ses moindres détails, ils rentrent à l'école et adressent immédiatement au général commandant un rapport détaillé de toutes leurs remarques. Ils y consignent la qualité des fourrages, la manière dont ils sont emmagasinés, les défauts que présentent les bâtiments, l'ordre de l'administration, et proposent les améliorations et les changements qui leur paraissent convenables. Un autre jour, ils dirigent leurs pas vers la manutention, examinent la structure et la disposition des bâtiments, inspectent la confection du pain, celle des fourneaux, les séchoirs, pétrins et autres accessoires de l'établissement. Puis ils rentrent à l'école et adressent au général un nouveau rapport dans le genre de celui dont nous venons de parler. D'autres fois, on les conduit à l'école militaire. Avec la chaîne, la règle et le compas, ils prennent les dimensions des cours, salles et corridors, la hauteur des édifices, l'épaisseur des murs, des fenêtres; dessinent les lits, les auges, les râteliers des écuries, les fourneaux et les cuisines. Dans leurs rapports ils redisent si la caserne a les qualités requises pour le logement des troupes, et font l'entière description indiquant des projets d'embellissement, d'amélioration et d'assainissement. Un levé de bâtiments qui représente les projections horizontales et les coupes verticales doit toujours accompagner leur mémoire. Tantôt ils se dirigent vers le Val-de-Grâce, dans le but d'étudier dans tous ses détails cet hôpital de perfectionnement, et de consigner dans un rapport de nouvelle espèce toutes leurs observations. Un autre jour, sous la conduite du professeur d'artillerie, ils prennent les omnibus de Vincennes, visitent l'arsenal, assistent à la confection des artifices, inspectent les batteries et dessinent avec exactitude les différents modèles de pièces qui se trouvent dans le château.

Souvent aussi, accompagnés d'un colonel du génie, ils passent des heures entières

dans les immenses greniers des Invalides. Ils étudient, sur les magnifiques reliefs que possède cet hôtel, l'histoire de nos siéges et de nos places fortes.

Les jours suivants, dans le but de s'habituer à la pratique de la castramétation et de la fortification passagère, ils vont dans la plaine de Grenelle tracer un camp, dresser des tentes, ou profiler avec des jalons et des lattes des ouvrages de campagne dont ils donnent ensuite la description avec les dessins à l'appui. Mais ce n'est pas tout encore, et si parfois un matin vous vous promenez par hasard sur la rive gauche de la Seine, au-dessous de Passy, vous les verrez, habits bas et tête nue, travaillant comme de simples pontonniers, jeter sur la Seine un pont de chevalets, en former le tablier, guinder les madriers, brêler les poutrelles et exécuter en un mot tous les travaux que nécessite la construction des ponts militaires.

Entrez dans les grandes usines, dans les manufactures des tabacs ou au Conservatoire des arts et métiers, vous y trouverez encore les élèves de l'école dessinant et mesurant toutes ces diverses machines, pour en faire par la suite des plans détaillés.

Savez-vous quels étaient ces nombreux cavaliers que souvent vous avez rencontrés dans la campagne, aux environs de Paris, avec un carton sous le bras et un crayon à la main. Ce sont encore les élèves de l'école d'application auxquels le général a ordonné de pousser une reconnaissance dans telle ou telle direction, et de revenir à telle heure avec un dessin et un rapport de tout ce qu'ils ont aperçu.

Enfin, tandis que les uns, avec des niveaux à bulle d'air, des chaînes et des règles métalliques, mesurent dans les environs des Invalides des bases géodésiques avec cette précision mathématique que Biot et Arago apportèrent à la mesure de l'arc du méridien dont ils ont ensuite déduit le mètre, apercevez-vous les autres au sommet des tours de Notre-Dame et de Saint-Sulpice, dans les lanternes du Panthéon et des Invalides, ou sur le chapiteau de la colonne Vendôme? Ils regardent Paris à vol d'oiseau et exécutent, au moyen du cercle répétiteur, une triangulation des édifices importants de la capitale. Leur but est de s'initier aux secrets de la géodésie, base première de la topographie. Vers le milieu du mois de juin, les cours sont finis; les élèves se disséminent dans les environs de Paris, pour étudier, sous le rapport topographique, statistique, géologique et militaire, les différentes villes qui se trouvent sur les affluents de la Seine et sur cette rivière elle-même. En un mot, ils vont aux plans faire des levés réguliers et mettre en pratique, sur le terrain, les principes qui, à l'école, leur ont été donnés par les professeurs. Ils s'exercent ainsi sur une plus petite échelle à travailler ensuite sur une plus grande, lorsqu'ils seront chargés de la confection de la carte de France. De tous les cours professés à l'école d'état-major, la topographie est celui auquel les élèves s'appliquent davantage, parce que, de toutes les sciences militaires, elle est la plus utile à l'officier d'état-major.

L'époque des plans est toujours ardemment désirée. L'été, la société fashionable a fui la ville pour la campagne. Les jeunes topographes sont aussi impatients des plaisirs de la *villegiatura*, et désireux de mener pendant deux mois une vie laborieuse, errante et aventureuse à la fois. Dans toute la force et l'activité de la jeunesse, ils savent, en véritables officiers, trouver du temps pour l'étude et les plaisirs.

Lorsque le travail s'approche de la fin, ils s'y livrent avec délices. Il est rare aussi, dans le cours de leurs missions, que les châtelaines des environs ne donnent

pas deux ou trois bals en leur honneur. C'est une si rare occasion que celle de pouvoir organiser une soirée où d'un coup de baguette cinquante danseurs infatigables apparaissent comme par enchantement. Avant le retour à Paris, tous se réunissent vers un centre commun, et organisent une joyeuse partie de jeunes gens. Les donjons et les vieilles tours en ruines ont depuis quelques années le privilége d'être le théâtre de leurs fantatisques exploits. La flamme du punch illumine les souterrains, et les chœurs infernaux de Robert le Diable retentissent sous ces casemates qui, depuis le moyen âge où les *ribauds, ribaudants,* faisaient retentir les échos de leurs chansons à boire, étaient restées muettes et silencieuses. Certes, le donjon du Château-Gaillard, où Marguerite de Bourgogne fut pendue pour crime d'adultère, ne se doutait pas alors qu'un jour de joyeux officiers viendraient, animés par le punch, y danser la ronde du sabbat, et y réciter ces tirades qu'Alexandre Dumas met dans la bouche de l'héroïne de la tour de Nesle.

Cependant la saison des plans approche de sa fin. Les jeunes topographes plient bagage, s'embarquent sur les nombreux bateaux à vapeur qui sillonnent le cours de la Seine, et retournent gaiement à la rue de Grenelle.

Du mois d'octobre au mois de janvier, l'école est plongée dans le calme et l'étude. Le *temps de pioche* est arrivé. Les bougies, dont pendant huit mois chacun d'eux avait à peine consommé une demi-livre, vont constamment brûler pendant une partie de la nuit. Elles serviront à éclairer les veilles laborieuses des élèves qui se préparent à l'examen de fin d'année, qui doit leur ouvrir ou leur fermer d'une manière définitive les portes du corps royal d'état-major. C'est à qui rivalisera de zèle, aucun d'eux ne veut arriver le dernier au but. Pendant tout ce temps, l'étude seule les absorbe, ils sont sourds aux bruits du dehors, et beaucoup, pendant le temps de pioche, ne franchissent jamais les ponts et restent sur la rive gauche de la Seine, dans leur paisible et aristocratique faubourg. Les plaisirs de l'étude et du coin du feu tels sont les seuls qu'ils goûtent. Leur unique distraction consiste à changer et à rechanger la distribution du trophée que chacun d'eux possède, et pour l'ornement duquel ils exhibent les cornes de cerf, poignards, lames de Tolède, yatagans, pistolets, fusils, sabres, épées, cannes, fouets de chasse, cravaches, éperons, hausse-cols, galettes de Saint-Cyr, etc., qui sont en leur possession.

Ainsi le temps se passe jusqu'au mois de décembre, époque des examens. Quelques jours avant le nouvel an, la première division dit adieu à l'école, dont plus tard elle regrettera souvent la vie, et fait place à la nouvelle promotion. Oh ! oui, plus d'une fois, au milieu des tracas du service et des ennuis d'une insipide garnison, ces jours joyeux de l'école d'état-major sont venus frapper notre souvenir. Souvent nous nous sommes pris à pousser un soupir de regret sur cette vie laborieuse et gaie, où les plaisirs et l'étude se disputaient tous nos instants; sur ces fêtes brillantes où nous respirions si bien ce doux parfum de la bonne société parisienne; sur ces charmantes réunions du samedi où, dans les salons du général, nous trouvions bon ton, société choisie et gaieté franche et sincère ; sur ces jours bruyants de carnaval où, trompant la police pour aller passer une nuit au bal masqué, au risque des punitions, nous nous confions aux fragiles barreaux d'une échelle de cordes, pour courir à la Renaissance assister au galop infernal.

Telle est l'esquisse véritable et rapide de l'école d'état-major. Enthousiasme, ardeur, jeunesse, illusion du jeune âge, prestige de la première épaulette, aptitude au plaisir, au travail et à l'étude, tout concourt, comme on le voit, à donner à ces jeunes et fraîches physionomies le mouvement et l'animation.

Avant de leur dire un dernier adieu, crayonnons à grands traits quelques-uns de leurs signes distinctifs et caractéristiques.

De toutes les écoles, celle d'état-major est surtout renommée dans le monde fashionable par le bon ton et les manières recherchées et polies qui président au commerce de ses élèves ; on y a conservé un certain parfum de galanterie et d'urbanité militaire qui, malheureusement, s'affaiblit chaque jour. A la rue de Grenelle, ces anciennes traditions aristocratiques se sont transmises d'une promotion à l'autre. La composition de l'école et l'impulsion donnée sont un sûr garant qu'elles se continueront encore longtemps. Tout concourt à ne pas laisser tomber en désuétude des coutumes aussi précieuses. A l'école d'état-major, les chefs sont les amis des élèves, et ces derniers subissent sans cesse l'influence de leurs conseils et de leur exemple. Parmi les jeunes élèves, les uns sortent de l'école polytechnique et adoptent bien vite les usages en vigueur à l'école. Les autres, venus des régiments et qui se sont déjà frottés au contact du monde et de la société, soutiennent ces exemples donnés. Aussi le jeune Saint-Cyrien, en relation perpétuelle avec les uns et avec les autres, adopte-t-il tout de suite leurs allures, et se dépouille-t-il bien vite de cette écorce rude et sauvage qui allait parfaitement au *bahuteur* de Saint-Cyr, et qui ne peut plus convenir au gracieux et élégant officier d'état-major. Quelques jours lui suffisent à peine pour laisser de côté son informe chrysalide. Les relations de politesse entre les élèves sont de tous les instants. A l'arrivée d'une promotion, celle qui reste offre à celle qui arrive un magnifique dîner qui commence à établir d'une façon tout à fait agréable une connaissance qu'une année de séjour est destinée à consolider. Le samedi, les salons du général sont ouverts, et là, au billard, à la bouillote ou au milieu de la contredanse, la connaissance se continue, les liens de fraternité se resserrent de plus en plus. L'on sent qu'une fois sortis de l'école, les exigences du service réclament les uns et les autres dans les différentes parties du globe, et qu'on ne se reverra qu'à de rares intervalles.

Membres d'un même corps à la gloire et à la réputation duquel ils doivent travailler de toutes leurs forces, ces jeunes gens sentent d'avance le besoin de préluder par d'aimables relations à celles qui doivent exister entre eux par la suite, et d'entretenir cette espèce d'union qui manque souvent au corps d'état-major, et qui décuplerait sa force, et le mettrait à même de répondre victorieusement aux attaques incessantes de ses envieux et de ses détracteurs. Il est à regretter qu'à Paris, centre des opérations de la plus grande partie des officiers d'état-major, il n'existe pas un cercle où ces messieurs puissent venir, comme à un point de ralliement, renouer les connaissances commencées, s'instruire par d'intéressantes conversations. Là, l'esprit de corps viendrait se retremper, l'on y resserrerait les liens de politesse et de fraternité qui devraient unir en un seul faisceau les officiers d'une arme qui, sous le rapport de l'utilité et du mérite, ne le cède à aucune autre.

Les ennemis du corps d'état-major sont cependant nombreux et acharnés. Les

agréments et la diversité des fonctions auxquelles les officiers de cette arme sont appelés, et surtout les missions et la faculté qu'ils ont d'être attachés à certaines ambassades, forment le grand cheval de bataille sur lequel on monte pour lui jeter la pierre. Le simple raisonnement suffirait cependant pour détruire toutes ces injustes préventions.

Ces attributions doivent revenir aux officiers d'état-major : l'origine de ce corps, l'éducation première que tous ses membres ont reçue, sa composition, tout le démontre. Appelés par la nature même de leurs fonctions à servir d'aides de camp aux princes, aux ministres, aux maréchaux ; admis dans l'intimité et dans toutes les confidences de ces grands dignitaires de l'état, étant en contact immédiat avec les diplomates et les savants ; toutes ces relations sociales développent une aptitude qui devient incontestable, lorsque la mission s'applique à des événements militaires ou à des combinaisons politico-stratégiques. Le choix comme ambassadeur du général Guilleminot, qui n'avait servi que dans les états-majors, la manière dont plusieurs officiers d'état-major ont figuré dans les préliminaires de la question d'Orient, le remarquable et excellent rapport de la bataille de Nezib, dû à la plume habile et consciencieuse d'un officier familiarisé avec le terrain et le mouvement des troupes, sont autant d'exemples à citer à l'appui de l'assertion que nous avançons ici. Pourquoi ce grand nombre d'officiers d'état-major employés dans les bureaux de divisions territoriales ? et qui donc mettra-t-on dans ces centres d'activité qui sont au ministère de la guerre ce que les préfectures sont au ministère de l'intérieur, si ce n'est des officiers d'état-major qui ont servi dans toutes les armes, et qui connaissent leur organisation et la manière dont on doit régler leur service. Et où prendre des officiers pour la position si difficile et si délicate de chef d'état-major, si ce n'est parmi des hommes qui, par leur instruction première, par la pratique des corps des régiments, et des différentes armes avec lesquels ils se sont trouvés en contact, et dont ils ont organisé le service, lorsqu'ils étaient aides de camp des généraux d'infanterie ou de cavalerie, peuvent mieux que tous autres remplir ces fonctions si délicates et si variées. Le corps d'état-major n'offre-t-il pas toutes les garanties possibles pour le choix des aides de camp, fonctions difficiles qui ne peuvent exister que par une confiance absolue du général dans l'intelligence, la sagacité et le coup d'œil militaire de celui qui est si souvent destiné à le remplacer, à porter ses ordres et à les modifier suivant les circonstances du combat.

L'instruction des écoles, le frottement du monde, la diversité de leurs occupations, donnent aux officiers d'état-major une prompte expérience. Si en temps de paix et dans les nombreux loisirs qu'elle laisse, la culture des arts et la fréquentation de la société font dire d'eux que ce sont des officiers de salon, vienne la guerre, et ils ne craindront pas d'être jugés à l'œuvre. Ceux qui chaque jour combattent en Algérie ont jusqu'ici noblement mérité leurs éperons. Qu'un plus vaste théâtre s'offre à leur ardeur, et ils prouveront à tous ce que peut le courage allié à une instruction solide et à un noble désir de gloire.

RAOUL DE LA BARRE.

ÉCOLE DE SAUMUR.

Les touristes appelés par la curiosité à visiter les rives si vantées de la Loire ont sans doute aperçu la charmante petite ville de Saumur aux prairies verdoyantes, aux îles pleines d'ombrages, et dont les maisons, coquettement assises entre la Thouet et la Loire, se mirent avec grâce dans les eaux de ces deux rivières. Arrêtons-nous un instant pour y visiter l'école royale de cavalerie. L'école, vaste et magnifique bâtiment composé d'un immense corps de logis et de deux ailes spacieuses, fait face à la Loire. A droite sont les forges, la sellerie et les écuries du manége, renommées entre toutes par leur beauté et leur distribution. A gauche l'on trouve les écuries de la troupe et des officiers. Entre tous ces bâtiments s'étend *le Chardonnet* ou terrain de manœuvre. Derrière l'école sont les prairies du haras. Le pavillon de droite est occupé par les officiers-élèves. Chacun d'eux possède une petite chambre et son ameublement réglementaire. Il consiste en trois chaises, une table, une commode et un lit de fer. Heureusement les ébénistes de la ville, dont les magasins sont bien assortis, leur donnent le moyen de compléter le mobilier de leurs appartements où ils sont forcés de rentrer tous les soirs à onze heures. L'on s'assure de leur présence au moyen de fréquents contre-appels. Le pavillon de gauche est occupé par les cavaliers. Chaque étage sert au logement d'un escadron. Un immense corridor court dans toute la longueur des pavillons. Les écuries du manége, si remarquables par leur beauté, contiennent environ deux cents chevaux ; tous sont entiers et ne sont pas ferrés des pieds de derrière, afin que les atteintes qu'ils se donnent soient moins dangereuses. La manière dont ils sont dressés est non moins remarquable que la beauté et l'élégance de leurs formes. Les chevaux de *carrière*, qui sont de race anglaise ou normande, se recommandent par leurs allures vives et allongées. Ils sont destinés à sauter les fossés et les barrières. Une vingtaine de vieux chevaux usés, que l'on appelle *chevaux d'armes*, sert aux officiers dont les montures viennent à tomber malades. La sellerie et les forges sont remarquables par l'ordre et la symétrie qui y règnent. Lorsque tous les foyers sont animés par les soufflets, et que les marteaux retentissent en cadence sur les nombreuses enclumes, on se croirait au milieu des ateliers de Vulcain. Le manége neuf, par sa beauté, sa grandeur et la hardiesse de sa charpente, fait le sujet de l'admiration des connaisseurs. Ses dimensions surpassent de beaucoup celles de tous les manéges connus. Pour le service, les cavaliers de l'école sont assimilés à ceux des régiments. Ils ne sont exempts que des gardes d'écurie et des corvées de cour. Les palefreniers en sont chargés. Ils servent aussi de domestiques aux officiers. Ivrognes par nature et paresseux avec délices, ils sont surveillés dans leur service par d'anciens sous-officiers au dos voûté, aux longues moustaches grises, et parmi lesquels on retrouve ces types de troupier de l'Empire, que l'on ne voit plus maintenant qu'aux Invalides ou dans les lithographies de Raffet. Le père Jacob, ancien dragon de la garde impériale, jouit à l'école d'une réputation justement méritée : on l'admire

comme une relique des temps passés, on le respecte comme un glorieux débris des armées impériales. Dans cette école de perfectionnement l'instruction est poussée jusqu'à ses dernières limites. Officiers et cavaliers deviennent tour à tour professeurs et élèves, c'est l'enseignement mutuel dans toute l'acception du mot. Les travaux du manége sont l'objet d'une attention spéciale de la part des capitaines instructeurs. La manière dont ils équitent leurs chevaux est justement admirée, et prouve que la science des Bohan et des Mottin de la Balme est confiée à des mains intelligentes et sûres. La voltige est aussi surveillée d'une façon toute particulière. Grâce à la persévérance des instructeurs, les cavaliers exécutent, le sabre au poing et armés de pied en cap, ces différens exercices que les élégants de Paris vont admirer le soir au cirque des Champs-Élysées.

Chaque année, devant l'inspecteur général, l'école donne la représentation d'un carrousel. Les officiers qui composent les quadrilles sont tous en tenue de manége, mais avec le costume du régiment auquel ils appartiennent. L'aspect de cette réunion est pittoresque et animé. Toutes les armes y sont représentées, depuis le gigantesque carabinier au casque resplendissant, à l'armure imposante et sur laquelle brille le soleil d'argent, jusqu'au hussard gracieux et coquet dont les pelisses chamarrées d'or flottent avec leurs cordons et leur ceinture lorsqu'ils dévorent l'espace au triple galop de leur coursier fougueux. Les figures du carrousel sont faites dans les règles par les cavaliers des quadrilles placés sous le commandement du *mestre de camp* et *de ses aides*. Après les airs de manége, les serpentines, les spirales et les sarabandes, chaque quadrille *courre* tour à tour la bague, la tête, et s'exerce enfin au maniement du dard sur la tête de Méduse. Les objets conquis par l'adresse des vainqueurs sont successivement déposés aux pieds des dames spectatrices. Tel est le tableau de l'école de cavalerie, pris au point de vue de l'organisation et de l'instruction militaire.

Les officiers qui la dirigent et composent l'état-major, choisis parmi les plus distingués des régiments, viennent à Saumur se perfectionner encore et attendre un grade supérieur. Destinés à rester souvent plusieurs années à l'école, ils ont bien vite sympathisé avec la société de Saumur, et adopté les mœurs et les coutumes de la ville. Les officiers d'instruction méritent une rapide esquisse. Déjà mûris par l'expérience et la pratique régimentaire, animés d'un noble désir d'avancement, ils consacrent presque tous leurs instants à l'étude. Ils comprennent l'immense avantage que ces travaux auront sur la suite de leur carrière; aussi les progrès qu'ils font sont-ils en général fort remarquables. Les discussions utiles, les conversations sérieuses, la littérature et les arts, abrégent souvent pour eux les ennuis des longues soirées d'hiver. Il n'en est pas ainsi des *officiers-élèves*, pour qui le sommeil, le tabac et le café ont beaucoup plus de charmes dans leurs moments de loisir que le travail et l'étude. Ces jeunes chevaux ardents et piaffeurs, à qui l'on a toujours tenu la bride haute, à peine échappés à la sévérité du régime de Saint-Cyr, s'habituent difficilement à la discipline non moins rigoureuse de l'école de Saumur.

Race d'étourdis, désireux d'aspirer la liberté par tous les pores, ils supportent impatiemment le joug pesant de la servitude militaire. Aussi cette classe est-elle sans contredit la plus turbulente et la moins laborieuse. Si de sévères punitions

sont infligées par hasard à un officier, c'est presque toujours un élève de Saint-Cyr qui en est la victime. Au spectacle leur loge d'avant-scène est la plus bruyante de toutes. Au café, ce sont eux qui consomment le plus de verres cassés et de champagne. De qui les créanciers se plaignent-ils davantage? Quels sont ceux dont les éperons sont le plus sonores, et qui laissent continuellement traîner leurs sabres au bruit duquel leurs oreilles ne sont pas encore habituées? Vous pouvez parier hardiment que ce sont d'anciens *bahuteurs* de l'école militaire. Mais ce n'est pas tout encore, et ils commettent le crime le plus épouvantable que l'on puisse imaginer à l'école : celui de dormir et de bâiller sur la théorie. L'été ils passent leur temps en joyeuses cavalcades. L'hiver ils louent des chambres en ville où, sans crainte de punition, ils reçoivent la visite de personnes de l'un ou l'autre sexe. Là, les femmes, le jeu, la pipe, les chroniques scandaleuses et le bonheur de médire de leurs chefs occupent, jusqu'à onze heures du soir, tous les instants qui ne sont pas réclamés par le service. Si maintenant nous descendons de quelques degrés l'échelle de la hiérarchie militaire, nous trouvons les cavaliers : classe fière, remuante, et que la sévérité de la discipline contient avec peine dans le devoir. Cependant le cavalier actuel ne peut être comparé à celui de 1830. Les bruits de guerre avaient, à cette époque, réveillé l'enthousiasme qui sommeille sans cesse au fond du cœur de la jeunesse. Une foule de jeunes gens de famille, après avoir gaspillé leur enfance dans la paresse et l'oisiveté, et qui plus tard avaient écorné leur patrimoine avec les femmes ou au jeu, se sont jetés à corps perdu dans les rangs de l'armée, sur la foi de cette parole de Louis XVIII : que chaque soldat français a le bâton de maréchal dans sa giberne. Un grand nombre vint s'engager à l'école, et ce ne fut pas sans d'énormes difficultés qu'ils parvinrent à se soumettre aux rigueurs de la discipline. Plusieurs n'y résistèrent pas, les dettes, les duels et les parties de toute espèce les occupaient exclusivement. Maintenant que douze années de paix ont refroidi cette ardeur guerrière, et qu'au lieu d'enrôlés volontaires l'école est composée de cavaliers pris parmi les meilleurs sujets des régiments, cette classe est devenue plus paisible et plus sage.

Cependant le cavalier actuel se distingue, entre tous ceux de l'armée, par sa coquetterie, la propreté de sa tenue et par son air tapageur; il place son bonnet de police d'une manière tellement oblique, qu'on ne conçoit pas comment il peut tenir, au mépris des lois de la statique et de l'équilibre. Tous, en un mot, pour nous servir d'un néologisme de récente invention, ont l'air *chicard* par excellence.

Quant aux allures, ils adoptent le *chic housard*, type pur sang du soldat de cavalerie légère. Ainsi, malgré toutes les punitions qu'on leur inflige, ils ne portent jamais le sabre au crochet et le laissent continuellement traîner en marchant. Au café, c'est avec bonheur qu'ils cassent quelquefois les tasses où ils allument leur brûlot quotidien. A table d'hôte ils font la loi, ont le verbe haut et sont en dispute continuelle avec les commis voyageurs. Heureusement, un grand nombre de ces derniers sortent de l'école de cavalerie; la fraternité succède alors à l'antipathie, et, au lieu de coups d'épée, ils se font raison le verre à la main.

Au spectacle, dont la salle est presque entièrement envahie par l'école, ils trouvent de fréquentes occasions d'exercer leur turbulence. Les premiers arrivés, pour



ELEVE DE SAUMUR.

ne pas rester sur leurs jambes, se blottissent sur les deux poêles situés à droite et à gauche; les autres restent au parterre, debout sur un plan incliné. Pour peu que, comme à la Porte-Saint-Martin, on lève quinze ou seize fois la toile, la fatigue de cette position se fait violemment sentir. L'acteur innocent devient alors la victime de leurs injustes impatiences. Si quelque passage de la pièce les électrise, ils applaudissent en frappant le parquet avec le fourreau de leurs sabres.

Les cavaliers vivent entre eux et ne fréquentent jamais le *pékin* de Saumur, pour lequel ils ont une profonde aversion qui leur est rendue par ces derniers avec réciprocité. Entre cavaliers ils mettent parfois le sabre à la main et *s'alignent*. Le Pré-aux-Clercs, petite auberge où les combattants se donnent rendez-vous, est souvent témoin de leurs duels. L'été ils se dispersent dans la campagne, où ils se figurent être en pays ennemi, et se livrent à la maraude. A l'instar des guerriers de Charlet, ils dégarnissent sans pitié les jardins et les vergers des propriétaires des environs. De nombreuses patrouilles à cheval parcourent les champs pour surprendre les maraudeurs. Passons maintenant à la race indisciplinée des trompettes. Reçus comme enfants de troupe, et jetés dans un âge encore tendre au milieu des casernes et de la vie militaire, ils apprennent promptement l'argot du troupier et se font un mérite de jurer comme des charretiers. Étant en contact continuel avec les soldats, couchant dans la même salle de police, ils prennent bien vite de mauvais plis, et deviennent malins, tapageurs et insolents. En campagne ils feraient d'excellents soldats, en paix ils sont des diables insupportables. Leurs allures sont vives et dégagées, et la manière oblique dont ils se coiffent leur donne un air *casseur* qui contraste singulièrement avec leur petite taille. A leur mine éveillée on les prendrait pour des gamins de Paris attachés à de grands sabres, que l'on retrouve sur les boulevards avec des bonnets de police de papier, barbouillant les murs, tirant la queue des chiens, et qui le soir accompagnent la retraite en jouant des castagnettes avec des morceaux d'ardoise. Au reste, leur tenue est d'une propreté et d'une coquetterie sans exemple. Ils montent la garde comme les simples cavaliers; trop petits pour pouvoir mettre le sabre au crochet, ils l'attachent au deuxième anneau. La poignée leur vient ainsi à hauteur de la tête. Dans les premières leçons d'équitation, les instructeurs sont souvent obligés de les empoigner par le fond de la culotte et de les hisser sur les chevaux auxquels leurs éperons ne font pas grand mal; car avec leurs petites jambes ils ne peuvent piquer que les quartiers de la selle. Espiègles et malins comme des singes, ils inventent des niches de toutes sortes pour se venger des punitions qui leur ont été infligées. Souvent ils guettent le sous-officier dont ils ont à se plaindre. Tandis que l'un fait sentinelle, l'autre entre dans sa chambre où il met tout en désordre. Il démonte les brides, gourmettes et sangles; déploie le linge, fait un tas du harnachement, des armes, des habits, enveloppe le tout avec les draps et les couvertures. Après avoir ensuite renversé l'encrier, barbouillé le papier et écrasé les plumes, il couche les tables, les chaises et les bancs, couronne son œuvre en surmontant le tout du lit de fer qu'il culbute : puis il se sauve en riant de *l'omelette* qu'il vient de donner à son sous-officier. Je laisse à deviner l'embarras du malheureux qui le soir, au lieu de se coucher, passe une partie de la nuit à se débrouiller au milieu de ce tohu-bohu. Rarement le prévaricateur échappe à la puni-

tion méritée, et dans cette lutte constante le trompette est toujours la victime. Les querelles entre ces jeunes gens sont assez fréquentes. Souvent une volée de coups de poing vient apprendre au plus faible que la loi du plus fort est toujours la meilleure ; quelquefois aussi la querelle se tranche à coups de sabre. Un jour deux jeunes trompettes d'une douzaine d'années, et hauts comme une paire de bottes à l'écuyère, se prennent de mots. « Ce n'est pas vrai, dit l'un. » Un soufflet réplique au démenti. « Tu m'en rendras raison. — Tout de suite ! — Marchons ! » Ils vont au Pré-aux-Clercs, mettent habits bas et dégaînent ; chacun d'eux, tenant son sabre à deux mains, se place en garde et s'apprête à *s'astiquer*. Un capitaine, témoin invisible de la scène, s'interpose au milieu des deux champions au moment où l'affaire pouvait devenir sanglante. « Rhabillez-vous, moutards ! et suivez-moi à la salle de police. — Capitaine, répond un des champions, vous avez le droit de nous mettre dedans, mais vous ne pouvez pas empêcher deux hommes de s'arranger. » (*Historique.*)

Cette réponse désarma le capitaine qui pouffa de rire et leur fit grâce de la salle de police, en faveur de la naïveté de la répartie. Une fois deux jeunes élèves s'alignaient ! « Malheureux, que faites-vous ! s'écrie un bourgeois qui passait. — Dis donc, pékin ! répond un des enfants avec insolence, est-ce que tu n'as jamais vu *deux braves* se f..... un coup de sabre ? » Les chats jouent un grand rôle dans la vie des trompettes de Saumur. Ils n'ont pas pour ces animaux la même aversion que le Béarnais, qui, selon l'histoire, ne pouvait en voir un sans pâlir. Au sortir de la salle de musique la chasse au chat est leur récréation ordinaire. Ceux qui se laissent prendre sont immédiatement mis à mort. Avec leur peau, les chasseurs fabriquent des étuis à leurs instruments de musique, des gants et des mitaines fourrées pour l'hiver : avec leur chair, ils font de délicieuses gibelottes.

Les cloches qui surmontent les poêles des chambrées leur servent de marmite.

Aux fenêtres on voit la peau du magnifique *angola*, qui sèche au soleil. Ces enfants (cet âge est sans pitié) ne pensent pas sans doute, en consommant ces meurtres, aux larmes que leurs inconsolables maîtresses versent sur la perte de ces matous infortunés. Puisque nous en sommes sur ce chapitre, nous ne l'abandonnerons pas sans donner une mention honorable à la chasse aux Anglais. Elle se renouvelle deux fois par an dans l'intérieur de l'école, quelques jours avant le départ des promotions. Les armes sont inoffensives, le sang ne coule jamais, mais en revanche les huées, les cris et les coups de traversin y sont prodigués en abondance. Les cavaliers sont souvent obligés, pour satisfaire leurs goûts de dépense, d'avoir recours à la bourse des juifs : les usuriers sont nombreux à Saumur. L'un d'eux, le père L., a gagné à ce commerce des sommes considérables. Il ne prête que sur gage. Sa maison est le mont-de-piété de l'école : les cavaliers ont trouvé le moyen de lui apporter jusqu'à leurs bottes de manége, qu'ils roulaient et cachaient dans leur shako. Quelques jours avant la sortie, les créanciers s'arment pour cette campagne, comme autrefois les chevaliers pour le combat ; malgré la réception qui les attend ils franchissent la grille de l'école. Dès qu'un cavalier les aperçoit. *Au corridor pour les Anglais !* s'écrie-t-il avec autant d'animation que les marins en mettent à crier *terre* après un long voyage. A ce signal, les portes s'ouvrent, tous se précipitent dans le corridor et éconduisent le malheureux avec des quolibets, des sifflets et des coups de traversin. Étourdi par

ces clameurs, le juif se sauve sans avoir recouvré ses créances, et se promettant de repincer ses débiteurs. En effet, le jour de départ, les Anglais bouchent toutes les issues, et les cavaliers, pour échapper à l'œil perçant de ces vautours, employent d'ingénieux déguisements : lorsqu'ils sont parvenus sans encombre sur le pont du bateau à vapeur, ils rient alors de bon cœur en voyant la figure piteuse des fournisseurs désappointés. Quelquefois, pour insulter davantage à leur malheur, ils joignent à leurs rires cette pantomime significative usitée chez les gamins et que Rabelais nous explique avec détails dans le chapitre XX de Pantagruel : *Comment Nazdécabre par signes répond à Panurge qui l'interroge sur son mariaige.* Mais nous ne partirons pas de l'école sans entrer dans quelques chambrées. L'heure du repas approche. L'homme de chambre et le suivant se disposent à aller chercher les gamelles de six qui contiennent le dîner. Il se compose ordinairement de lard et de purée : c'est ce qu'en terme de mépris les cavaliers appellent *les portions nankin*. La gamelle est apportée. L'homme de chambre, pris parmi celui des bleus[1] qui est le plus jobard, tourne le dos au plat. Le plus ancien, imitant le manége en usage dans les jeux innocents lorsque le gage touché est condamné à faire le testament, désigne chaque portion avec sa cuiller. « Pour qui celle-ci? demande-t-il. — Pour un tel, » répond l'homme de chambre. Il va sans dire que la plus mauvaise est toujours réservée à celui qui tourne le dos au plat. « De quoi te plains-tu? jobard, c'est toi-même qui l'as désignée. » Que voulez-vous qu'il réponde à cet argument? Les grades honoraires exercent presque toujours une certaine inquisition contre les *bleus* dont le physique leur déplaît ou prête au ridicule. A l'appel du matin, *une tête à baquet*[2] se présente. « Vous serez appointé de deux corvées pour être en retard. —Mais, maréchal des logis, je suis le premier. — Ah! vous raisonnez, vous en ferez quatre. » Le cavalier, exaspéré, court chez le maréchal des logis chef. Ce dernier a deviné quel motif l'amène. — « Vous venez réclamer encore? Faites bien attention à ce que vous allez dire, car je double la punition. » Ces paroles interloquent le malheureux, qui prend le parti de se taire et d'exécuter la corvée. — « Au corridor pour la *conversion!* » s'écrie un des anciens. Tous sortent à ce signal, et accompagnent de leurs rires l'infortuné qui exécute la *conversion*[3]; le sort décide des autres corvées. « Au corridor pour tirer la paille! » s'écrie le brigadier de semaine. Tous les hommes de corvée arrivent. Au moyen de pailles qui glissent les unes dans les autres et que l'on met dans une théorie, le brigadier trouve toujours le moyen de favoriser ceux qui lui plaisent. Si le gradé est un cuirassier, le sort désigne presque toujours un dragon, et réciproquement; de là une source fréquente de disputes et de duels. Lorsqu'en 1765 le magnifique corps de carabiniers vint tenir garnison à Saumur, où ils bâtirent, en 1768, l'école actuelle, les bourgeois de la ville, enchantés de posséder pour la première fois un régiment, sympathisèrent vivement avec tous ces jeunes officiers; les relations d'affabilité et de politesse furent bien vite établies

[1] Terme par lequel on désigne les cavaliers nouvellement arrivés.
[2] Jobard que l'on désigne entre tous pour aller vider le baquet aux urines.
[3] Porter le baquet. On lui donne ce sens, parce qu'en descendant les escaliers, les cavaliers de corvée sont obligés de tourner plusieurs fois sur eux-mêmes.

entre les habitants et la garnison. Depuis, les choses ont bien changé, et la sympathie, sans que l'on puisse en préciser les motifs, a disparu entièrement. De cette antipathie résultent souvent des querelles qui, malheureusement, ne se terminent pas par des canards plumés, et la phrase de rigueur : « Vous êtes Français, nous sommes Français, qu'on s'embrasse et qu' ça finisse ! » La vie de Saumur, à part quelques parties et les réunions du café, est une vie de fatigue et de travail. Le tableau de l'emploi du temps est couvert de chiffres comme une page des comptes faits de Barême... Tous les élèves sont d'autant plus intéressés à s'instruire, que les notes qu'ils emportent de l'école peuvent influer d'une manière sensible sur la suite de leur carrière. Ils ont sous les yeux l'exemple de leurs camarades qui, pour n'avoir pas bien employé leur temps, sont forcés d'aller servir dans des régiments d'infanterie; tous redoutent cette humiliation. Enfin le jour du départ approche. Les réunions au café deviennent plus nombreuses et plus animées. Parmi ces têtes ardentes et exaltées, dans lesquelles la séve retenue par la rigueur de la discipline fermente sans cesse, il existe des capacités naissantes, des jeunes gens d'un riche avenir. Dans certaines occasions l'esprit petille, l'animation s'échappe en jets de flamme. Au moment de la séparation, l'on fraternise au bruit des verres et autour de la flamme bleuâtre du punch. L'imagination s'exalte, les chansons à boire se succèdent. Sur la fin la conversation prend une tournure plus sentimentale et l'on se sépare les larmes aux yeux. Dans l'état militaire le départ est toujours pénible. Le régiment est une maîtresse aux dehors séduisants, une amante coquette et parée à laquelle on s'abandonne avec amour. Et quelle est la maîtresse, si rigoureuse qu'elle ait été, dont on se sépare sans verser des larmes?

Les écoles de cavalerie n'ont pas encore un siècle d'existence. Celle de Saumur a été organisée par M. le général Oudinot, qui, après le carrousel de 1841 [1], dont les résultats ont été très-remarquables et auquel pour la première fois l'infanterie et l'artillerie ont pris part, a dit avec bienveillance aux élèves : « Dans quelques années ce ne seront pas seulement les populations du pays, ni même celles de la France qui viendront admirer les résultats de ses travaux : ce sera l'Europe. » Aucun système n'atteint la perfection. L'école de Saumur, ainsi que toutes les autres, a ses partisans et ses adversaires ; les uns trouvent qu'on s'occupe de l'éducation militaire aux dépens de l'équitation, qui selon eux devrait être la base de l'instruction ; les autres soutiennent le système opposé, et disent qu'on ne saurait trop s'occuper de la théorie militaire. L'examen de toutes ces questions nous entraînerait hors du cadre que nous nous sommes tracé. Content d'avoir esquissé les mœurs de l'école, nous laisserons à d'autres le soin de trancher cette question.

Adhuc sub judice lis est.

10 novembre 1841.

RAOUL DE LA BARRE.

[1] Voir, pour le carrousel de cette année, un excellent article sans nom d'auteur, et qui a paru dans le numéro de la *Sentinelle de l'armée* daté du 24 octobre.



GARDE NATIONALE

(Grenadiers)



LE GARDE NATIONAL.

EXTRAIT DES MEMOIRES D'UN PARISIEN NOTRE CONTEMPORAIN.

CHAPITRE PREMIER.

Je veux échapper au recensement.



C'ÉTAIT en 183* : je venais de faire l'acquisition d'un fonds d'épicerie en gros, et j'étais arrivé de ma province, vers le commencement de décembre, pour prendre possession, lorsque, le surlendemain, je crois, de mon débotté, je reçois la lettre suivante, au timbre de la mairie de mon arrondissement :

A monsieur N..., voltigeur.

« M. N... est informé qu'il vient d'être inscrit
« sur les contrôles du service ordinaire de la garde nationale de la .... légion, et
« incorporé dans la 2e compagnie de voltigeurs du 2e bataillon, sous le n° ...

« Le maire l'invite à s'adresser au capitaine d'armement de la compagnie pour « avoir un fusil et un sabre. Il devra également se procurer, dans le plus bref délai, « l'uniforme prescrit par les ordonnances royales.

« Il recevra sous peu de jours son premier billet de garde.

« *Le maire.* »

. . . . .

Une sueur froide me sortit par tous les pores à la lecture de ce billet. Je rapportais, en effet, de mon département une antipathie profonde pour la garde nationale, que je ne connaissais cependant encore que de vue ; et j'avais ri, en outre, de bon cœur, aux bouffonneries piquantes dont elle ne cessait alors de fournir le sujet à la caricature parisienne, espérant bien n'être jamais *jugé digne*, comme disait feu M. Mayeux, de *marcher avec*. Il s'agissait d'ailleurs de faire sur-le-champ la dépense d'un coûteux uniforme, et de commencer mon service à l'époque la plus rigoureuse de l'année; enfin j'étais classé dans les voltigeurs, moi qu'une nature ingrate avait doué d'une précoce obésité, et qui pressentais tout ce que le bonnet à poil devait donner de relief à cette infirmité.

A l'abattement succéda d'abord la colère ; je résolus de résister à l'avertissement du maire, et de ne céder qu'à la dernière extrémité. La nuit ayant porté conseil, j'inclinai vers les voies diplomatiques, et je m'informai avec soin des moyens dilatoires que les récalcitrants peuvent opposer aux décisions des conseils de recensement.

Par suite des avis qui me furent donnés, j'adoptai les deux mesures suivantes :

1° Je produisis devant le conseil un certificat de mon médecin, qui m'attribuait pour le moins trois maladies chroniques. Malheureusement mon certificat fut démenti par le rapport du chirurgien-major de la légion, délégué par le conseil pour en constater la sincérité.

2° J'offris de justifier de mon inscription sur les contrôles de ma ville natale (et je m'étais entendu à cet effet avec le maire), où j'annonçais l'intention de retourner prochainement. Mais il me fut répondu que mon domicile réel était au lieu de mon établissement commercial.

Ces deux premiers moyens ayant été repoussés, j'avisai à effrayer le conseil par une démonstration anarchique. Invité à venir m'expliquer devant lui, je me rends à la salle des séances dans le costume républicain de rigueur : le chapeau conique orné d'une large ganse tombant sur l'épaule, le gilet rouge à revers, la cravate blanche à plis flottants.

« Messieurs, m'écriai-je à l'appel de mon nom, vous avez raison de vouloir m'inscrire sur vos contrôles, et me faire cadeau d'un fusil; je ne pouvais pas mieux désirer. J'avais cru m'apercevoir que l'on fermait les rangs de la garde nationale à l'opinion à laquelle j'appartiens, c'était une erreur; je vois que vous pratiquez le

principe de l'égalité, je vous en remercie pour ma part. Je cesse de m'opposer à mon inscription... »

L'expédient faillit réussir. Trois membres du conseil me désignèrent comme un factieux, et parurent craindre d'introduire dans les rangs de la garde nationale un élément de désordre ; la majorité éventa la ruse, et mon inscription fut maintenue.

C'est alors que je maudis ma boutique, qui m'immobilisait en quelque sorte à mon domicile, et me livrait pieds et poings liés à l'institution, quand tant d'autres avaient, pour lui échapper, la ressource d'une promenade dans les douze arrondissements, ou la faculté de se dissimuler sous un pseudonyme féminin.

CHAPITRE II.

La revue du Champ-de-Mars. — Je veux être artilleur.

Forcé de céder, je voulus au moins ne faire mon service que dans une arme de mon choix ; et pour me fixer sur ce point délicat, je me rendis au défilé d'une grande revue du Champ-de-Mars.

Le temps était superbe, la garde nationale nombreuse, et la foule immense.

Le défilé commençant, je priai un voisin, pour qui l'institution paraissait n'avoir aucun secret, de me faire la monographie des corps qui passaient devant nous. Il y consentit, et prit immédiatement la parole :

« Voici, me dit-il, le sapeur porte-hache !



« Admirez l'ampleur, la variété et le luxe de son équipement, puis cette gravité olympienne qu'il doit surtout à son embonpoint (le voisin me prenait par mon faible). Le sapeur a des priviléges qui le dédommagent des frais assez considérables qu'exigent l'achat et l'entretien de son uniforme. Il marche à la tête de la légion, et apparait le premier aux yeux de la foule empressée. Les jours de service, il conduit la légion aux Tuileries, et revient sur-le-champ dans ses foyers. Les tours de faction lui sont inconnus. C'est le colonel qui nomme les sapeurs porte-hache, et chaque légion parisienne en compte sept par bataillon ; ils élisent eux-mêmes leurs quatre sergents, et le sergent-major qui les com-

mande en chef. Ce corps honorable est recruté principalement parmi les bouchers et les serruriers.

« Passons au tambour.



« Le tambour est l'âme damnée du sergent-major. Il porte les billets de garde, et quand il est assermenté, les citations du conseil de discipline. Le tambour prélève sur notre bourse un véritable impôt, sous le triple prétexte de blanchir nos buffleteries, de nous offrir ses vœux de nouvel an, et de saluer les officiers nouvellement élus. Au poste, il met un prix à ses moindres services; bavard à l'excès, importun, quémandeur, buveur, familier, il est toujours prêt à prendre parti contre vous avec les loustics de la compagnie. Comme il a servi dans la ligne, et qu'il prétend se connaître en fait de troupiers, il ne manquera pas de dire son mot sur la coupe de votre habit et votre tenue sous les armes. Il y a toutefois un moyen d'opérer sur le naturel du tambour une assez heureuse modification, c'est d'accepter les services de sa femme ou de sa maîtresse, presque toujours blanchisseuses en fin. Dès ce moment, il est votre ami, et au besoin votre protecteur. D'ailleurs, la place est bonne; il joint aux produits de ses bons offices auprès de messieurs les gardes nationaux une rétribution régulière dont le fonds est fait par la ville, et une haute paye sur les cotisations mensuelles de la compagnie.

« Il y a plus de dignité et de retenue chez le tambour-maître. Le tambour-maître ne tend jamais la main; mais il n'est pas non plus besoin de la lui ouvrir. S'il partage avec ses *hommes* le produit des aubades et des sérénades, c'est parce qu'ils ne peuvent se réunir légalement sans lui, et qu'il ne saurait ensuite raisonnablement se dérober à l'effusion de leur reconnaissance.

« Le tambour-major est l'enfant gâté de la légion. Le colonel et les chefs de bataillon lui font des douceurs, et il n'est pas rare de voir les chefs de légion de Paris se le disputer, se l'arracher, au prix de sacrifices personnels, s'il est de première taille et d'une bonne tournure militaire. Les jours de revue, on le flatte, on ne se lasse pas d'entendre l'éternel récit de ses campagnes et de ses amours, on partage avec lui les cigares et les comestibles. Aussi s'attache-t-il à répondre dignement à tant de marques d'intérêt : son uniforme est somptueux, il se couvre de



broderies sur toutes les coutures, il écrase son collègue de la ligne et fait honte à Franconi.

« Le corps des musiciens mérite un instant votre attention. Le musicien se borne à accompagner la légion lorsqu'elle prend les armes pour une revue ou un tour de service : dans ce dernier cas, il revient un instant le lendemain au relevé, et se fait entendre sous les fenêtres du roi. Une rétribution lui est allouée par le budget de la ville ; il partage en outre avec le tambour le produit de la cotisation mensuelle des compagnies. Les colonels mettent un grand amour-propre à posséder un corps de musique respectable. Pour en augmenter le personnel, ils recrutent parmi les amateurs, auxquels ils promettent la survivance des titulaires soldés, et qu'ils font admettre, à titre de gratification, dans les orchestres monstres que réunit le gouvernement aux grandes fêtes publiques.



« L'uniforme du musicien a de la grâce et de l'élégance ; il porte l'épée, le shako et l'habit de l'officier.



« J'ai l'honneur de vous présenter trois officiers estimables sur lesquels j'appellerai un instant votre attention, le chef de bataillon, l'adjudant-major et le porte-drapeau. Le premier est un banquier de mes amis, qui siége au tribunal de commerce, et a déjà sollicité deux fois, mais sans succès, l'honneur de représenter à la chambre messieurs les électeurs de son arrondissement. Comme fiche de consolation, notre industriel s'est rejeté sur l'aigrette et l'épaulette à gros grains ; il espère que les services qu'il est ainsi appelé à rendre à la cause de l'ordre, mais surtout aux électeurs de son bataillon, finiront par lui ouvrir au moins l'un des battants de l'enceinte législative.



« L'adjudant-major... » Ici mon voisin s'arrêta pour regarder un instant autour de lui. « L'adjudant-major, reprit-il à voix plus basse et en se rapprochant, est un être mystérieux dont il ne faut parler] qu'avec réserve ; l'adjudant-major, c'est le solitaire de la chanson : il sait tout, il voit tout, il entend tout. Seul des officiers de la garde nationale qui soit rétribué, il exerce les fonctions les plus difficiles, les plus délicates, comme, par exemple, d'envoyer à l'état-major les rapports des postes, de rassembler lesdits postes, de les inspecter, de constater leur force numérique, de distribuer le service des officiers pour les tours de garde, et enfin de ne jamais perdre de vue

le personnel du bataillon dans toutes les circonstances ordinaires et extraordinaires...



« L'adjudant-major n'est, dans l'exercice de ses fonctions, qu'un simple délégué, et n'exerce en propre aucune autorité... Je me trompe, le tambour le reconnaît pour son maître et seigneur, et met à ses pieds sa caisse et ses baguettes.

« L'adjudant-major porte un plumet tricolore et les épaulettes d'or de capitaine. Heureux adjudant-major !

« Le porte-drapeau ! A ce nom, à ce titre, le cœur bat, l'esprit évoque mille souvenirs de gloire, mille actes d'héroïsme et de dévouement. Le porte-drapeau, dans l'armée, c'est le soldat que la voix du régiment a proclamé le plus brave ; c'est le type de l'honneur, du patriotisme, de la constance dans le péril, du sang-froid devant la mort...

« Ici, monsieur, toute cette poésie disparaît ; l'officier que vous voyez n'est autre que l'un des médecins du dispensaire de l'arrondissement.

« Admirez maintenant le corps de la légion. Voici les grenadiers, remarquables par leur taille, par l'ourson colossal, par les larges épaulettes rouges, la bonne tenue militaire et l'excellent mouvement de marche. En dépit de la loi qui a proscrit toute distinction honorifique dans l'organisation de la garde nationale, les grenadiers partagent avec les voltigeurs le titre de *compagnie d'élite*. On apprécie la faveur d'y être admis, et je crois que les conseils de recensement ont un penchant décidé à les composer uniquement des contribuables influents du quartier.



« Pour moi, continua mon voisin, j'aime autant le chasseur; je préfère même la simplicité et le bon goût de son uniforme. Le shako a d'incalculables avantages sur le bonnet à poil; il est moins cher, plus facile à conserver, et d'une utilité particulière en cas de marche précipitée ou de collision avec l'émeute.



« Le chasseur tient beaucoup à son titre de corps d'élite, et je connais des compagnies qui font les plus louables et les plus ruineux efforts pour se surpasser dans le luxe de l'équipement.

« Le chasseur tend à se rapprocher le plus possible de la ligne par l'uniforme. La ressemblance était frappante, l'année dernière, dans quelques légions, mais l'adoption de la casquette africaine par l'armée est venu rendre le chasseur à son originalité primitive.

« Je nourris, monsieur, pour le voltigeur une antipathie toute particulière. Le voltigeur est un genre neutre, tenant du grenadier par l'ourson, du chasseur par le reste de l'uniforme, et n'ayant d'individuel, de caractéristique, que les épaulettes jaunes. Les voltigeurs se composant des plus petits hommes de la légion, j'en connais beaucoup qui seraient fort d'avis d'échanger pour le shako le bonnet à poil qui les dévoue à la caricature. Vous verrez que cette révolution s'accomplira, et que le voltigeur finira par justifier son nom.



« Le voltigeur se recrute dans les notabilités commerciales de quatrième ordre. L'épicier et le



GARDE NATIONALE A CHEVAL

marchand de bas sont voltigeurs de naissance. Le chasseur fume des cigares; le voltigeur prise dans une large tabatière. Ce fait résume toutes les différences qui distinguent ces deux corps. Aux revues et aux exercices, le voltigeur fait le désespoir des chefs de légion, par ses bévues et ses continuelles étourderies. C'est à des voltigeurs que feu le maréchal L.... disait, en parodiant un mot célèbre du grand homme : « Vous manœuvrez comme des huîtres. »



A propos d'huîtres (et vous allez voir pourquoi), je vous signale un type, un prototype, un archétype, s'il en fut, l'officier de voltigeurs. Ce monsieur se recommande par un abdomen de financier, par des lunettes d'or et par un ourson démesuré, dont les barbes se mêlent à ses favoris. L'officier de voltigeurs est presque toujours restaurateur; les électeurs de sa compagnie ont fait, en le choisissant, preuve de bon goût.

« Mais voulez-vous voir le plus élégant uniforme de la milice citoyenne, l'uniforme le plus recherché et le mieux porté? Regardez cette compagnie d'artillerie. Comme cette veste dégage la taille! comme ce shako, avec sa flamme rouge et sa plaque guerrière, donne du relief au visage, et enfin comme ce pantalon aux larges bandes rouges tranche artistement sur le bleu monotone des autres uniformes! Ne pensez-vous pas d'ailleurs, comme moi, que le sabre-poignard et le mousqueton composent un armement spécial du meilleur effet?



« C'est à peine si maintenant j'ose signaler à votre attention l'arme si respectable d'ailleurs



des sapeurs-pompiers volontaires. Et cependant l'uniforme ne manque pas d'une certaine allure guerrière ; c'est le casque de cavalerie avec le large plumet rouge, l'habit à plastron de velours, la giberne, le sabre et le mousquet.

Dans la plupart des villes de province, le sapeur-pompier de la garde nationale a cessé d'être volontaire pour devenir corps municipal soldé ; et savez-vous à quel attrait il a ainsi sacrifié son indépendance ? à la perspective d'être quelquefois de service dans l'intérieur du théâtre, et de s'initier aux mystères de la coulisse.

« Je vous présente maintenant le corps aristocratique par excellence de la garde nationale, la légion de cavalerie. Nul n'y est admis qui



ne puisse justifier de la possession d'un cheval, d'un harnachement complet, et faire les frais de l'armement et de l'uniforme. La cavalerie parisienne se recrute surtout dans le quartier de la finance : les agents de change et les banquiers y occupent les emplois d'officiers ; les commis supérieurs des maisons de consignation et de vente en gros, les marchands de chevaux, les propriétaires de remises, quelques artistes, quelques fils de famille, bon nombre de chevaliers d'industrie, composent le personnel des escadrons. Les grades de colonel et de lieutenant-colonel appartiennent de droit à quelques hauts fonctionnaires, pairs de France, et possesseurs d'une grande fortune. La légion de cavalerie a trois priviléges : celui de ne faire son service qu'aux Tuileries, de n'en point faire du tout en cas de trop mauvais temps, et d'escorter la voiture du roi. Cette dernière prérogative, en nos temps d'hostilités politiques, peut avoir quelquefois d'assez fâcheuses compensations. »





Une dernière considération : la garde nationale à cheval est le seul corps en faveur auprès de mesdames nos épouses, le seul où elles consentent à voir leurs maris ou leurs.... frères. Malheureusement le service y est coûteux ; jugez-en plutôt par le petit tableau suivant :

DÉPENSES UNE FOIS FAITES.

Prix d'achat du cheval.	2,000 fr.
Prix d'achat de l'uniforme.	500
Leçons d'équitation.	100
Total.	2,600

DÉPENSES ANNUELLES.

Intérêt du prix d'achat du cheval.	100 fr.
Frais de vétérinaire.	50
Écurie.	250
Palefrenier	350
Nourriture du cheval.	1,080
Réparation des harnais.	20
Intérêt du prix d'achat de l'uniforme.	25
Frais de réparation et de renouvellement de l'uniforme et de l'équipement.	25
Pertes pour ventes ou échanges de chevaux.	50
Total.	1,910

En ce moment, mon voisin s'interrompit en voyant arriver au galop le commandant supérieur et son état-major. C'était la première fois que je voyais le maréchal ***, et la vue du vieux guerrier que recommandent de brillants services me fit une vive impression.



Je m'associai donc volontiers aux marques de respect qu'il recevait sur son passage. Son uniforme était d'ailleurs des plus simples : le chapeau et les épaulettes de lieutenant général, mais en argent, l'habit bleu à un seul rang de boutons, et le grand cordon de la Légion-d'Honneur en sautoir.



« Le commandant supérieur, reprit mon voisin, est nommé par le roi ; l'État lui alloue, pour frais d'état-major, une somme annuelle de 50,000 francs, et le roi le loge au Carrousel. Il prépare les ordres du jour, les règlements de service, et commande en personne les manœuvres. Chargé spécialement de l'exécution de la loi sur la garde nationale dans le département de la Seine, c'est en son nom que se font les poursuites disciplinaires. Il présente à la nomination du roi, par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur, le personnel rétribué des emplois de major, adjudant-major, et des emplois gratuits de capitaine rapporteur près les conseils de discipline. C'est encore lui qui adresse au ministre de l'intérieur, pour être offerte à la signature royale, la liste des gardes nationaux condamnés disciplinairement qui lui ont paru mériter une remise de peine. »

A la suite du maréchal venait un officier supérieur, chef d'état-major, dont l'uniforme ne différait du sien que par la fourrure du chapeau. La plaque de grand'croix de la Légion d'honneur brillait sur sa poitrine. Mon voisin m'apprit que cet officier avait dans l'armée le grade de lieutenant général, et que ses fonctions consistaient à préparer l'exécution des ordres du maréchal, ou à le suppléer en cas d'indisposition.

Après lui je remarquai deux colonels, deux commandants et deux capitaines d'état-major. Les emplois d'aide de camp, qui sont à la nomination directe du maréchal-commandant, se donnent à des fils de famille capables, dit-on en style d'état-major, de *faire bonne figure*.

Comme je trahissais à mon insu un sentiment d'envie, en considérant ce groupe de jeunes officiers, aux brillants uniformes et tous montés sur des chevaux de prix, mon voisin secoua la tête d'un air triste : « Hélas ! me dit-il, il y a parfois de terribles ombres au tableau que vous vous faites intérieurement des priviléges de ces messieurs. L'un d'eux, beau et jeune, noble cœur, vive intelligence, la joie d'un père qui adorait en lui et le fils dévoué et l'unique héritier d'une grande fortune,



l'un d'eux, dis-je, est commandé de service la surveille d'une union qui comblait ses vœux et ceux de deux riches familles. Le lendemain, l'émeute ensanglantait les rues de Paris. Chargé de transmettre un ordre dans un moment où le calme paraissait généralement s'être rétabli, il traversait sans défiance un quartier paisible et éloigné, le cœur plein de doux rêves sans doute et de riants projets, quand un coup de feu, parti d'une fenêtre ou d'un soupirail de cave, l'atteignit mortellement. Il expira entre les bras de son père et de sa fiancée. Depuis, monsieur, j'ai passé quelquefois devant l'hôtel qu'habitait cette famille : les ronces couvrent le jardin ; l'herbe cache le pavé des cours. »

Mon voisin, qui s'était ému involontairement à ces derniers mots, se hâta de revenir au ton sceptique et railleur qui lui était familier. « Voyez-vous, monsieur, me dit-il, cet officier en lunettes vertes, uniforme bleu, collet de velours grenat parsemé de broderies, et que paraît inquiéter l'allure un peu vive de son cheval? Vous avez dû le reconnaître, c'est le docteur D***. M. D*** attachait un bien grand intérêt à sa nomination en qualité de chirurgien-major de la légion, puisque, malgré une aversion prononcée pour l'équitation, il a pris quinze jours de leçon chez Baucher, et que trois chutes fort comiques sous les yeux de la légion en armes ne l'ont pas découragé ; c'est que l'emploi est excellent et mérite bien d'être recherché des médecins, quoique gratuit. D'abord, leur nomination est signée par le roi, et le choix dont ils sont l'objet dans cette circonstance est une sorte de brevet de capacité qui ne peut qu'aider à la clientèle. Leurs fonctions les mettent en outre en relation continuelle avec le personnel de la légion, moyen assuré pour eux de se répandre.

« Ces fonctions ont bien au surplus leur importance. Si quelque garde national récalcitrant oppose au conseil de recensement une pseudo-infirmité, vite, on lui dépêche le docteur (je ne le savais que trop...), dont la position, dans cette circonstance, devient quelquefois, m'a-t-on dit, fort délicate. Ne peut-il pas arriver, en effet, qu'il ait à résister tantôt aux prières de quelques filles, mères ou épouses, ennemies irréconciliables de l'institution ; tantôt à de dangereuses suggestions qui lui montreront en perspective une augmentation de clientèle, pour prix d'une ligne de complaisance dans son rapport ; tantôt même l'appât d'une marque de reconnaissance réelle et immédiate, toutes choses qui peuvent exercer sur le sensible Esculape la plus pernicieuse influence? Mais non, le chirurgien-major résiste ; il est incorruptible, il est l'esclave fanatique de ses devoirs. Comme Hippocrate refusant les présents d'Artaxerce (tableau dont il a certainement la gravure chez lui),

il oppose à la séduction un front si austère, si imposant, qu'elle en est toujours pour ses avances.

« Les jours d'émeute sont les jours de triomphe du docteur. Si vous ne le voyez pas, comme son confrère de l'armée, porter secours aux blessés sous les balles de l'ennemi et quelquefois les retirer lui-même de la mêlée, il n'en descend pas moins dans la rue, prêt à faire bravement son devoir. Je lui reprocherai cependant de faire assez souvent hors de propos montre de courage et de résolution : c'est ainsi qu'il n'est pas rare de le rencontrer, quand l'orage populaire ne menace tout au plus que d'une inoffensive ondée, s'avançant, à la tête de la légion, d'un pas grave, l'air profond et résigné, avec l'équipement de guerre, c'est-à-dire le chapeau recouvert de la toile cirée, le manteau en sautoir, la trousse en évidence, comme s'il partait pour quelque campagne impériale. Il est vrai que cette manifestation belliqueuse n'est pas en pure perte. Le colonel a l'œil sur le docteur et lui fait une place dans son rapport ; et il est bien rare qu'après deux expéditions de ce genre, le ministre n'accorde pas à son dévouement, à son amour de l'humanité, le bout de ruban que rêve l'ambition du cher homme. »

Ici, mon voisin fit un petit sourire plein de malice, me salua de la main et se confondit dans la foule. Le défilé avait cessé, et mon choix était fait : je voulais être artilleur.

CHAPITRE III.

Le billet de garde. — Je franchis tous les degrés de la pénalité disciplinaire. — Un personnage mystérieux.

Le lendemain je me présentai au conseil de recensement, et je réclamai la faveur de faire partie du corps d'artillerie de la garde nationale. A cette demande, M. le maire, qui présidait, fronça le sourcil, se gonfla les joues, et me traita de factieux, d'anarchiste, je crois même, Dieu me pardonne ! de bousingot... J'ignorais alors que l'artillerie parisienne avait été frappée de dissolution pour ses tendances radicales, et que les batteries que j'avais vues au défilé appartenaient à la banlieue. Il va sans dire que le conseil me maintint dans les voltigeurs, et que je reçus de nouveau l'avertissement de me tenir prêt à obéir au premier ordre de service qui me serait adressé.

Le lendemain, le maire me fit envoyer un billet de garde. Je n'en tins aucun compte. Ce jour-là même j'affectai de sortir et de me montrer, tout cela avec une bravade qui aurait fort dépité ce fonctionnaire, s'il eût pu m'apercevoir.

Trois jours après, je recevais un billet dit *hors de tour*. C'est la première peine disciplinaire ; elle consiste à monter deux gardes, celle d'abord qui a motivé une première convocation, puis une garde à titre de punition.

J'étais sur le seuil de ma porte quand le billet hors de tour me fut remis par le tambour. Au moment où

L'oreille basse, et rêveur,
J'en parcourais la teneur,

un monsieur portant pantalon d'uniforme vint me demander si je n'étais pas par hasard M. D***. Sur ma réponse affirmative, l'inconnu me rit au nez sans façon, pirouetta sur ses talons et disparut. J'allais courir après lui pour demander l'explication de cet étrange procédé, lorsque je le vis se dérober par l'allée de la maison que j'habitais. Cet incident n'eut pas de suite pour le moment.

Le billet hors de tour m'avait confirmé dans ma résolution de résister jusqu'au bout aux tyranniques exigences du maire et du conseil de recensement; je jetai donc au feu ledit billet et me tins coi.

Une semaine s'écoula pendant laquelle mes ennemis ne firent aucun mouvement. Je triomphais; le champ de bataille m'était resté... Pure illusion! Le lundi suivant, un garde municipal jetait fièrement sur mon comptoir une citation devant le conseil de discipline du bataillon. « Je n'irai pas, m'écriai-je à haute voix, je n'irai pas; ils me condamneront par défaut. » En ce moment un bruyant éclat de rire se fit entendre près de moi; je levai les yeux et reconnus le mystérieux personnage dont j'avais déjà, une fois, subi l'insolent persiflage. Je courus à lui, mais vainement; il venait encore de faire retraite, avec l'agilité d'un clown, par l'allée de la maison.

Resté seul en présence de ma citation, je me pris à réfléchir; et comme mon second mouvement est toujours bon, il me vint une foule de pensées raisonnables sur les conséquences probables de la lutte que je me proposais de soutenir contre la garde nationale; je parvins même à comprendre que cette lutte pouvait bien avoir quelque chose d'héroïque, mais qu'en dernier résultat je serais inévitablement victime d'un combat trop inégal. Cette considération me frappa si vivement, que je résolus de me rendre au conseil de discipline, et de faire un appel à l'indulgence de mes juges, en leur promettant, avec un repentir sincère, un service exact pour l'avenir.

Le surlendemain, j'étais à l'audience. Dès que mon nom fut appelé, un mouvement se fit parmi mes juges, et je vis le capitaine rapporteur échanger des regards d'intelligence avec le chef de bataillon président. J'avais, en venant, préparé une allocution pleine de componction et de bons vouloirs, par laquelle je me proposais d'attendrir le tribunal; mais dès que je crus pouvoir interpréter comme des marques d'hostilité les signes dont j'étais l'objet, j'oubliai mon discours, laissant aux éventualités de l'interrogatoire le soin de m'inspirer convenablement. Dès les premiers mots du président, je vis clairement qu'il y avait chez mes juges un parti pris formidable sur ma culpabilité, et que toute tentative sur leur fibre sensible serait peine perdue. Mes dispositions changèrent alors subitement, et ne pouvant conjurer une condamnation, je voulus la mériter par une thèse anarchique sur la valeur au point de vue social et politique de l'institution de la garde nationale. Je leur dis, en

conséquence, que j'étais garde national récalcitrant; *primo*, parce qu'en bon citoyen, je devais détester une milice dont l'existence était une brèche au principe de l'égalité, fondement de notre constitution; qu'en effet, par suite du système d'épuration appliqué à la formation de cette milice, les propriétaires, les marchands, les rentiers, en un mot, ceux-là seuls qui possédaient étaient admis à composer ses rangs, c'est-à-dire que la garde nationale n'était autre chose que l'organisation armée de la propriété contre le prolétariat; *secundo*, parce que le principe constitutif de cette milice la mettait nécessairement à la disposition du pouvoir, tuteur-né des intérêts de la propriété et du commerce, et ennemi secret, parce qu'il les redoute, des classes ouvrières, et que cette union solidaire du pouvoir et de la milice devait encourager le premier dans ses tendances rétrogrades. Je terminai à cet égard en leur demandant s'ils pensaient que la révolution de 1830 se fût faite, dans le cas où la garde nationale eût conservé à cette époque une existence active... « Non, m'écriai-je, elle fût intervenue, comme on dit, au profit de l'ordre, c'est-à-dire, de la contre-révolution, et aujourd'hui la France eût perdu le fruit d'un demi-siècle de luttes politiques. »

Sans m'effrayer des marques d'étonnement et même d'indignation de l'aréopage, je poursuivis le cours de mon improvisation, en passant de la question politique à la question économique. « Je suis garde national récalcitrant, leur dis-je encore; *tertio*, parce que l'institution est une ruine pour la fortune publique, et en effet, si vous supposez que les registres matricules soient régulièrement tenus dans le royaume, vous devrez admettre que cinq millions de citoyens y sont admis et font un service actif. Or, le service individuel est de vingt-quatre heures ; sur ce chiffre, en accordant une moyenne de neuf heures de sommeil à chaque homme, il reste quinze heures de veille, quinze heures actives, quinze heures de travail qui s'écoulent dans l'oisiveté obligée du corps de garde. Tout citoyen montant environ six gardes par année, égales à quatre-vingt-dix heures ou six journées de travail, pour cinq millions d'hommes, la perte annuelle sera de trente millions de journées de travail. Maintenant, en évaluant, en moyenne, à 2 francs le prix de la journée de travail, vous arriverez à une perte définitive de 60,000,000 au préjudice du pays. Je ne vous parlerai pas d'ailleurs de l'impôt énorme que l'institution nous impose, en rendant obligatoire un uniforme coûteux, qu'il faut incessamment réparer, assez souvent renouveler; j'omets également les frais d'entretien de l'armement et de l'équipement. »

Pendant mon discours, que l'auditoire d'abord ébahi accueillit ensuite par des murmures d'approbation, le président avait rédigé le jugement, et sa seule réponse fut ma condamnation au maximum de la peine : deux jours de prison. Je sortis furieux et jurant de me venger.

Le jugement me fut signifié dans les trois jours, avec l'ordre de me constituer prisonnier. Je ne bougeai pas.

A cette époque, j'étais très-vivement préoccupé d'un projet de mariage qui était à la veille de s'accomplir. En effet, peu de jours après la mémorable audience du conseil de discipline, j'allumais les flambeaux d'hyménée. On le comprendra sans peine, à l'approche d'un si grave événement, je devais oublier la garde nationale et ses épreuves, pour ne songer qu'au grand changement qui allait s'accomplir dans

ma destinée. Le soir de mes noces, un grand nombre de parents et d'amis se pressaient dans mon salon, se disputant l'honneur de faire danser ma femme. Le jour parut, que le bal durait encore; mais déjà ma belle-mère avait conduit, en pleurant, sa fille à la chambre nuptiale, et je m'y rendais moi-même, après avoir reçu les derniers vœux, les derniers épithalames des poëtes de la société, lorsqu'une apparition, que je crus d'abord fantastique, vint frapper mes yeux et me causer un véritable éblouissement... La garde nationale était là, debout, froide, sévère, vengeresse, sous la forme d'un garde municipal tenant ma condamnation à la main et me faisant signe de le suivre.

Dès que la parole m'est revenue, je me récrie avec vivacité, je raconte mon mariage; je prononce ces mots célèbres que la caricature m'a depuis empruntés : « Eh! le mariage aussi est une institution ! ! !... » J'offre de me constituer prisonnier le lendemain ; peine inutile, l'exécuteur des hautes œuvres du conseil de discipline se tient impassible, l'indicateur tourné vers la porte de l'escalier, et me parlant de sa consigne. Je menace d'opposer la force à la force ; mais le garde municipal se contente de me montrer par la fenêtre le poste voisin... Je songe alors à l'argument irrésistible ; mal m'en prend, car, sur l'offre de ma pièce de 5 francs, la rougeur monte au front du garde indigné qui m'intime, en termes d'une énergie irrésistible, l'ordre de marcher sur-le-champ.

Je dus me résigner, car il était évident que, par suite des notes fournies sur mon compte à l'état-major, l'ordre avait été donné de me conduire en prison mort ou vif. J'allai, en conséquence, déposer un baiser furtif sur le front de ma femme endormie ou feignant de l'être ; je donnai quelques ordres, et je sortis. Comme je traversais l'allée de la maison, le cœur brisé, la tête penchée, un éclat de rire strident vint me tirer de mon abattement... Je lève les yeux... c'était le mystérieux personnage, l'obstiné rieur que vous savez ; furieux, hors de moi, je m'élance sur cet homme, le saisis à la gorge, et le plaçant entre le mur et ma main comme dans un étau de fer. « Qui es-tu ? lui criai-je, parle, qui es-tu ? que me veux-tu ? ton nom, misérable ! — Lâchez-moi, lâchez-moi, me répondit-il à demi étouffé, et je vous dirai tout. — Parle donc, et je te laisse libre. — Eh bien, je suis le sergent-major de votre compagnie, et j'habite cette maison. »

Ce mot me révélait tout : il était l'auteur des persécutions que j'endurais. « Ah ! c'est toi qui m'as dénoncé, coquin, toi qui m'as fait condamner, puis arrêter, et arrêter dans un pareil moment... » Et, le saisissant de nouveau, j'allais faire peser sur lui tout le poids de ma vengeance, quand le garde municipal intervint et le retira de mes mains.

Une heure après, j'étais écroué à l'hôtel Bazancourt, vulgairement *hôtel des haricots*, et situé, comme on sait, rue des Fossés-Saint-Bernard.

L'hôtel Bazancourt ne présente rien, dans sa configuration extérieure ou intérieure, qui ait vraiment droit à une mention. Il a d'ailleurs été décrit par une plume illustre [1], et j'aurais garde de vouloir refaire un tableau qui ne laisse rien à désirer. Une

[1] M. A. Dumas.

seule particularité me frappa, dans la visite que je fus admis à faire des cellules : c'est l'innombrable variété d'inscriptions, tant en prose qu'en vers, qui revêtent les murs et font de cette prison, dirait un poëte, un gigantesque album de pierre. Du reste, les arts se sont également donné rendez-vous à l'hôtel Bazancourt; j'y ai vu plus d'un dessin au crayon que Susse ou Giroux paieraient avec de l'or, et nul doute que Troupenas ou Bernard Latte n'éditassent très-volontiers deux ou trois charmantes mélodies au-dessous desquelles j'ai lu des noms justement populaires. La politique n'a pas manqué d'y laisser des traces de son passage ; ce ne sont partout que symboles républicains et anathèmes à l'ordre de choses. Il va sans dire que la garde nationale y est principalement l'objet de sentiments hostiles, et que la caricature s'est donné beau jeu à son endroit.

A l'heure où j'entrais dans la prison, on servait le déjeuner des prisonniers ; je m'attendais à la maigre pitance qui leur est allouée administrativement (5 sous par jour). Quel fut mon étonnement, lorsque, introduit dans une vaste pièce qui sert aux repas pris en commun, je fus cordialement invité à m'asseoir à une table copieusement servie, où mes compagnons de captivité me donnèrent l'exemple du plus indomptable appétit et de la plus expansive gaieté.

Après déjeuner, les uns allèrent faire une sieste jusqu'à l'heure du second repas ; j'en vis d'autres s'enfermer dans leurs cellules avec une provision de journaux et de romans ; la majorité improvisa une bouillotte dont le produit devait faire les frais du dîner. Commensal à titre gratuit du déjeuner, j'étais engagé d'honneur à jouer; je jouai donc et perdis une somme assez ronde, nouvelle occasion de donner l'institution à tous les diables.

Le dîner fut étincelant de pointes, de lazzis et de calembours. Seul, je pus à peine me dérider ; je pensais à ma femme, à ma bourse vide, aux échéances de la fin du mois, au passé, au présent, à l'avenir. A neuf heures, le projet d'une seconde bouillotte pour le déjeuner fut délibéré et emporté à l'unanimité, une voix exceptée, la mienne. La partie du matin ayant été onéreuse pour quelques partenaires qui tremblaient d'avoir à rendre des comptes à leur ménagère, et la majorité des joueurs, par un heureux hasard, se composant de marchands de comestibles, il fut convenu que les perdants solderaient en nature, qui par un jambon, qui par un gigot de mouton, qui par du sucre et du café, qui par du pain et de la brioche (historique); ces conditions arrêtées, on fit un jeu d'enfer.

J'avais réussi à me récuser, sous le prétexte d'une indisposition ; je pus donc gagner ma cellule, où, après une courte inspection des lieux, je me décidai à me glisser dans les draps glacés de ma pistole. Hélas ! je n'avais point aperçu une assez large brèche à l'un des carreaux de ma fenêtre... je ne pus fermer l'œil de la nuit.

CHAPITRE IV.

Une brochure gouvernementale : — Comme quoi la garde nationale est la plus belle institution des temps modernes.

Le jour venu, j'avisai du regard une brochure in-8° que je n'avais point aperçue la veille, et qu'une main invisible, une main gouvernementale, sans doute, semblait avoir jetée dans ma cellule pendant la nuit.

Je l'ouvris ; c'était une pompeuse apologie de la garde nationale !... La plaisanterie me parut du plus mauvais goût ; je jetai le livre contre la muraille et m'enfonçai profondément sous mes couvertures. Toutefois, l'heure du lever n'ayant point encore sonné, et le sentiment de ma solitude me devenant intolérable, je me décidai à ramasser et à feuilleter le factum ministériel dont voici quelques extraits :

La garde nationale doit être considérée comme une des plus admirables institutions de la révolution française.

Le pays qui peut, au besoin, armer et tenir à sa disposition trois millions d'hommes en outre de son armée régulière ; qui, sur ces trois millions, peut en mobiliser le tiers et l'envoyer aux frontières, sans épuiser les forces vives de sa population ; ce pays doit occuper le premier rang en Europe.

Tels sont les avantages que la garde nationale procure à la France. A la première menace dirigée contre la nationalité française, ces trois millions d'hommes, dont les cadres existent, dont les officiers sont presque tous nommés, reprendraient spontanément leur service, et le gouvernement, qui ordonne chaque année un nouveau recensement des mobilisables du royaume, a de justes raisons de prendre confiance dans les destinées du pays et de se poser, en face de l'étranger, dans l'attitude de la force au moins autant que de la modération.

Les citoyens mobilisables sont divisés par la loi en six classes : 1° les célibataires de vingt à trente-cinq ans qui n'appartiennent pas à l'armée ; 2° les veufs sans enfants de vingt-trois à trente ans ; 3° les mariés sans enfants, *âgés de moins de vingt-trois ans ;* les veufs sans enfants de vingt à trente ans, *ayant des remplaçants à l'armée ;* 4° les mariés sans enfants de vingt-trois à trente ans ; 5° les citoyens de vingt à trente ans qui sont soutiens de famille ; 6° les mariés avec enfants de vingt à trente ans. — Ces six classes ont donné, en 1832, un chiffre total de 1,945,899 qui, pour la première seulement, s'élève à 1,251,035 [1]. — Aux termes de la loi du 19 avril 1832, qui est une des bases de la défense du royaume, il est formé par commune et pour chaque canton un tableau général des mobilisables, par rang d'âge et par classes.

Chaque année, ce tableau est rectifié et complété d'après les changements inter-

[1] En 1840, le chiffre total s'est augmenté de 60,000 et le chiffre des mobilisables de la première classe de 100,000.


Pauquet

venus dans les diverses classes, et le gouvernement est régulièrement informé de ces rectifications, de manière à avoir toujours sous les yeux l'inventaire exact des ressources que la mobilisation peut fournir au pays. — En face d'une éventualité grave, il peut, grâce à notre merveilleux mécanisme administratif, si ces rectifications annuelles ne lui inspirent pas une confiance suffisante, obtenir un recensement nouveau et complet, et établir en conséquence des contrôles définitifs; puis, en quarante jours, après le vote législatif ou l'ordonnance royale (en l'absence des chambres) qui ordonnerait la mobilisation et en fixerait le chiffre, les conseils de révision auraient terminé leurs opérations, et les soldats citoyens rejoint leurs corps. Remarquez d'ailleurs que ces soldats ne seraient pas des recrues ordinaires; presque tous auraient fait un service actif à l'intérieur, et connaîtraient le maniement des armes ainsi que les premières manœuvres. Dans leurs rangs figureraient, en outre, bon nombre d'anciens militaires, la première classe des mobilisables comprenant, comme nous venons de le dire, tous les célibataires de vingt à trente-cinq ans.

Voilà ce que la France et l'étranger ne doivent pas oublier.

La mobilisation, en supposant (ce qui est une sorte d'impossibilité) qu'elle absorbât immédiatement toute la première classe (les célibataires de vingt à trente-cinq ans), c'est-à-dire de treize à quatorze cent mille individus, laisserait encore une garde nationale sédentaire d'un effectif double, ce qui suffirait pour la défense des villes fortifiées.

Voilà pour les services que la garde nationale peut rendre au pays en temps de guerre.

Ceux qu'elle lui rend en temps de paix peuvent se résumer ainsi :

1° Elle permet de diminuer l'effectif de l'armée ;

2° Elle maintient l'ordre, beaucoup plus efficacement que la ligne, et cela par son ascendant moral ;

3° Elle est un lien de fraternisation pour ceux qui concourent à sa formation ;

4° Elle crée dans le pays des habitudes de discipline et d'obéissance ;

5° Elle entretient l'esprit militaire ;

6° Elle défend nos libertés.

Presque toutes ces assertions se démontrent d'elles-mêmes; la dernière seule a été contestée, mais à tort. Libérale sous la restauration, la garde nationale, si elle eût conservé une existence légale en 1830, aurait concouru régulièrement et en masse, comme elle l'a fait individuellement, à la révolution de juillet. — On a écrit sans raison qu'elle constituait un corps militaire aristocratique, une sorte de janissariat. En principe, toutes les classes ont le droit d'entrer dans ses rangs ; mais les charges du service ne sauraient peser indistinctement sur toutes les classes ; de là la division introduite par la loi entre le *service ordinaire* et le *service de la réserve*, le premier se composant des citoyens qui peuvent faire les frais de l'habillement et consacrer au service une part, quoique très-minime, de leur temps ; le second, de ceux pour qui ces sacrifices seraient trop onéreux.

On a dit ensuite, qu'il y avait perte définitive pour le pays dans les journées de travail consacrées au service ; mais, précisément, ce service n'étant réclamé que de

ceux dont une perte de quatre-vingt-dix heures de travail par an ne saurait blesser les intérêts, on ne voit guère comment la richesse nationale serait diminuée quand les fortunes particulières ne souffrent pas. — Mais enfin, en admettant la réalité d'un détriment pour le pays dans le sacrifice de six journées de travail pour chacun des citoyens formant le *million seulement* de gardes nationaux pouvant faire *ordinairement* un service actif, ce détriment n'est-il pas surabondamment compensé par la sécurité que l'institution nous procure à l'intérieur, par le respect qu'elle impose à l'étranger?

On a aussi parlé du prix coûteux de l'uniforme... Ici encore il faut remarquer que l'uniforme n'est exigé que de ceux qui peuvent se le procurer facilement[1]. Maintenant, calculons cette dépense, et voyons si elle est aussi considérable qu'on le prétend : le nombre total des citoyens habillés n'excède pas sept cent vingt-quatre mille; sur ce nombre, l'on peut évaluer à deux cent mille les uniformes ruraux (la blouse gauloise). En fixant à 150 francs le prix de l'uniforme complet, et à 50 celui de l'uniforme rural, on arrive bien au chiffre considérable de 84,600,000 francs; mais il faut songer que cette dépense se répartit sur six années, durée moyenne de l'uniforme, ce qui fait une somme annuelle de 14,000,000, dont il faut déduire l'économie nécessairement faite sur l'habillement civil quand il est remplacé par l'uniforme. D'ailleurs ces 14,000,000 se dépensent au profit de nos manufactures, et, par conséquent, on ne saurait dire, sous ce rapport, que l'institution coûte cher au pays. — Il est un dernier argument à faire valoir en faveur de l'institution, et c'est l'argument décisif par excellence, l'argument historique; le lecteur voudra donc bien accueillir le récit qui suit, où l'on s'est efforcé de recueillir jusqu'aux plus anciennes annales de la garde nationale.

HISTOIRE DE LA GARDE NATIONALE.

I. — Organisation.

La faculté d'armer les milices fut le plus important des priviléges contenus dans la charte des communes, parce qu'elle assurait contre le seigneur le maintien des autres droits concédés aux bourgeois.

La plupart des communes avaient en outre obtenu, les unes, de ne point suivre leurs suzerains à la guerre, les autres, de n'envoyer leurs milices qu'à une journée de marche au plus de leurs foyers. — Le roi conservait le droit, en cas d'invasion, de convoquer directement les milices bourgeoises, comme il pouvait le faire des grands vassaux et de leurs hommes d'armes. En cas d'appel royal, le contingent était réparti et levé par les magistrats municipaux élus par la commune. — Les milices

[1] Toutefois, l'uniforme est obligatoire dans le département de la Seine (Loi de 1837).

au service du roi étaient commandées par des capitaines de leur choix ; elles marchaient à leurs frais pendant la première journée, et étaient ensuite soldées sur l'épargne royale. A l'armée, elles formaient des corps séparés sous la dénomination de *communiæ* ou *communitates parochiarum*.

Dans l'intérieur des villes, les milices maintenaient l'ordre, gardaient les fortifications et l'arsenal, et faisaient exécuter les mesures prises par le conseil municipal, *nonobstant toute opposition du seigneur châtelain*. En cas d'alarme, le maire ou l'échevin les convoquaient au son du beffroi sur la place d'armes, où elles devaient se réunir sur-le-champ, sous peine d'une amende. Là, des mesures de défense étaient arrêtées et mises à exécution sur-le-champ.

Les communes s'étaient encore fait accorder par leurs suzerains le droit de guerre pour leur propre compte ; et il n'était pas rare, au douzième siècle (époque à laquelle se rapportent les détails qui précèdent), de voir les milices d'une ville aller demander en armes satisfaction d'une injure ou d'un détriment faits à leur commune par une commune ou un seigneur voisin.

Les milices communales se composaient ordinairement de plusieurs compagnies d'archers et d'arbalétriers, auxquelles on ajouta, après l'invention de la poudre à canon, des arquebusiers et coulevriniers.

Tous les habitants en état de porter les armes étaient enrôlés dans la milice, et le service était rigoureusement exigé. Il n'y avait d'exemption que pour les sexagénaires et pour les maris qui, ayant leur femme en couches, ne pouvaient lui donner une garde. — Une ordonnance de 1284 porte que, dans les villes qui ne sont pas frontières ou ne se trouvent pas en danger d'être assiégées, les habitants ne seront commandés pour le guet qu'une fois par mois au plus, et elle fixe à 10 deniers tournois l'amende à payer par les défaillants. Il résulte de documents de la même époque que les villes frontières faisaient concourir à leur défense les habitants du voisinage. Ainsi les milices d'Aunis venaient monter la garde à La Rochelle.

Les frais d'organisation et d'armement des milices étaient payés sur le trésor ou fonds commun de la commune.

Les maires eurent longtemps de droit le commandement des milices communales et la nomination directe des capitaines commandants. L'élection des autres officiers avait lieu sous leur présidence. Chaque soir les clefs de la ville leur étaient remises.

En 1306, Philippe V établit dans les principales villes des capitaines à sa solde, qui devaient prêter serment à la commune de la bien défendre, et recevoir des habitants celui de lui obéir en temps de guerre. Il était défendu à ces capitaines, par l'ordonnance qui les instituait, de s'immiscer dans la juridiction municipale et de *s'entremettre de nulle chose fors la guerre*. Mais ils ne tardèrent pas à étendre leurs priviléges et à vouloir participer à l'autorité civile. Au quinzième siècle, plusieurs communes se plaignent au roi, mais inutilement, de leurs *châtelains* ou *gardes de ville*. Dès ce moment, les capitaines, sûrs de l'impunité, s'abandonnent à tous les excès, rançonnant l'habitant, lui imposant un service excessif, l'obligeant quelquefois à acheter à prix d'or une exemption de quelques mois, et lui infligeant, en cas de désobéissance, des amendes considérables à leur profit. De nouvelles réclamations

s'étant élevées, Charles VI, sans supprimer l'institution des capitaines, ordonna, pour soulager les habitants, que le guet ne subsisterait que dans les villes frontières ou maritimes. Mais les guerres qui désolèrent le pays à cette époque rendirent inutiles les bonnes dispositions du roi, et donnèrent aux capitaines une nouvelle importance dont ils se servirent pour s'arroger une véritable dictature sur les villes placées sous leur commandement. C'est ainsi qu'ils ne craignirent pas de créer des impôts spéciaux, sous le prétexte de la guerre, par leur seule volonté, et sans respect pour les priviléges communaux. Plus tard, l'autorité royale ayant pris plus de consistance, les capitaines trouvèrent enfin au-dessus d'eux un pouvoir capable de réprimer leurs excès. Au seizième siècle, ils n'exerçaient déjà plus dans les villes que les fonctions de gouverneurs militaires, commandant les milices, sans aucun droit de juridiction civile.

Les milices bourgeoises commencèrent à perdre de leur importance sous Charles VII, par suite de l'organisation d'une armée régulière et permanente en France. On voit, en effet, après la création des quinze compagnies d'ordonnance qui formèrent le noyau de cette armée, Charles VII envoyer, même en temps de paix, des garnisons royales dans les villes-communes, par brigades de vingt à trente gendarmes. Louis XI, Louis XII, François Ier et Henri II augmentèrent l'effectif de ces garnisons, qui reconnurent toutefois, jusqu'à la fin du seizième siècle, l'autorité des maires et des échevins. Ces magistrats restèrent d'ailleurs toujours chargés d'assurer le logement des gens de guerre.

Vers le milieu du dix-septième siècle, la plupart des villes de France avaient conservé un corps de milice bourgeoise, et, en 1694, elles possédaient encore le choix de leurs officiers. A cette époque, les gardes bourgeoises des communes ayant évêché, bureau de finances et présidial, étaient sous le commandement du maire, qui prenait le titre de colonel. Les autres villes ne pouvaient avoir que des capitaines. Dans cette catégorie d'officiers on distinguait les capitaines garde-clefs, les capitaines échevins et les capitaines viguiers. En 1694, parut un édit royal portant création de *charges héréditaires et vénales d'officiers de milice dans les villes*. Les titulaires devaient être payés sur le trésor royal. Depuis cet édit, les officiers ne furent plus élus que jusqu'au titre d'enseigne inclusivement. Déjà, par un arrêt du conseil d'État, du 19 septembre 1668, les gardes bourgeoises avaient été placées sous les ordres de l'intendant de la province.

Les documents qui nous restent sur le code disciplinaire des gardes bourgeoises au dix-septième siècle établissent que le paiement de l'amende encourue en cas de manquement à un appel pour le service du guet se poursuivait même par la saisie et la vente des meubles du défaillant. Les condamnations étaient prononcées par l'officier de service qui avait constaté les absences. Les peines d'ailleurs n'avaient rien d'arbitraire; elles étaient fixées par un règlement de police militaire arrêté, pour chaque ville, par les autorités compétentes. Le citoyen condamné pouvait, dans tous les cas, en appeler aux officiers d'un grade supérieur, investis du droit de confirmer ou d'annuler la sentence.

Les ordonnances militaires de Louis XIV et de son successeur ne laissèrent plus

aux milices bourgeoises qu'une ombre d'existence. L'ordonnance de 1692, ajoutant à celle de 1668, donna aux lieutenants du roi la faculté de les convoquer directement. En 1750, un nouvel édit défendit aux milices de s'assembler sans la permission du commandant de la place. Réunies pour un service militaire, elles devaient reconnaître l'autorité de ce commandant et des officiers de l'état-major. Enfin elles étaient soumises à la police militaire pour tous les délits commis sous les armes.

Les milices bourgeoises de Paris avaient une organisation particulière qui mérite d'être rappelée. Elles étaient divisées par quartiers et commandées par seize quarteniers, quatre cinquanteniers et deux cent cinquante-six dizeniers. A cette garde ordinaire se joignaient, en cas de besoin, trois compagnies bourgeoises d'arbalétriers, d'archers et d'arquebusiers.

Ces trois compagnies existaient depuis le treizième siècle, et reçurent de plusieurs rois de France des priviléges qui en firent des corps d'élite. Placées, comme la garde bourgeoise, sous le commandement du prévôt des marchands, elles aidaient à maintenir l'ordre, mais seulement dans les circonstances graves.

En cas d'alarme, les officiers de quartiers donnaient l'ordre de tendre des chaînes dans les rues. Ce système de défense fut pour la première fois employé par le prévôt Marcel, en 1357. Ces chaînes étaient attachées à d'énormes crochets fixés dans les murs des deux maisons qui ouvraient et fermaient la rue.

Au quatorzième siècle, les milices parisiennes avaient un effectif formidable. On lit dans la Chronique de Saint-Victor qu'en 1313, Philippe le Bel, pour faire honneur à son gendre, le roi d'Angleterre, passa une revue des Parisiens armés qui formaient alors environ vingt mille chevaux et trente mille fantassins. Ce témoignage est confirmé par Froissart, tome VIII, page 183.

En 1383, après l'insurrection des Maillotins, la milice parisienne, qui alla audevant de Charles VI, comptait, dit le même historien, plusieurs corps d'armée : un d'arbalétriers, un de paveschiens (portant des boucliers), et un autre armé de maillets, qui à lui seul aurait réuni vingt mille hommes.

A cette époque, la milice parisienne était, en cas de guerre, sous le commandement d'un chef militaire nommé par le roi, et ce chef pouvait la convoquer sans prendre conseil du prévôt des marchands. Ce commandement appartenait presque toujours à un prince du sang ou à un grand officier de la couronne. Nous voyons en 1405 les bourgeois se refuser longtemps à reconnaître comme capitaine le comte de Saint-Pol, que leur proposait le duc de Bourgogne, et répondre qu'ayant été commandés par un prince du sang, ils ne pouvaient accepter un chef d'un rang inférieur.

En temps de paix, la milice faisait le guet dans les rues. Le guet se composait : 1° du *guet royal,* composé de cavaliers et de fantassins à la solde du roi ; 2° du *guet assis,* formé de bourgeois ou artisans. Les deux guets étaient sous l'autorité immédiate du chevalier du guet.

Au dix-septième siècle, le gouverneur de Paris et de la province de l'Ile-de-France avait le commandement de toutes les forces militaires de la capitale, y compris la milice bourgeoise.

II. — Histoire politique et militaire.

L'histoire militaire des milices dut commencer avec les premiers efforts des bourgeois pour se constituer en commune.

Ce sont les bourgeois de Cambrai qui ouvrent les premiers contre le gouvernement féodal cette mémorable campagne qui ne finit que sous Richelieu. Cette commune soutient une guerre de deux cents ans avec ses seigneurs ecclésiastiques, et finit par fonder son indépendance.

Les milices de Laon luttent pendant un siècle contre leurs évêques, qu'appuie le roi de France.

Celles de Reims combattent à la fois leur archevêque, frère du roi de France, et le comte de Flandre. Elles deviennent si redoutables au milieu du treizième siècle, que l'archevêque implore l'appui des parlements. Ces corps judiciaires, pour mettre fin à la querelle, décernent au pouvoir royal le commandement suprême des milices des cités.

Au treizième siècle, les milices des villes de Flandre prennent parti pour leur comte contre Philippe-Auguste, et obligent le roi de France à se retirer.

En 1124, Louis le Gros, menacé d'une invasion par l'empereur Henri V, convoque les milices des communes. Toutes les grandes villes répondent à son appel, et envoient leur garde bourgeoise sous les bannières du roi.

Les milices des communes assistèrent à la bataille de Bouvines, et s'y battirent aussi bravement que les gens d'armes du roi.

Dans le Midi, elles s'étaient organisées plus rapidement que dans les autres parties de la France, et, pendant la croisade contre les Albigeois, elles opposèrent à Simon de Montfort une résistance désespérée. On cite surtout cette réponse mémorable des bourgeois de Beziers aux croisés qui les sommaient de livrer un certain nombre d'hérétiques. « Notre ville est forte et bonne, et Dieu ne manquera pas de « nous seconder dans nos grandes nécessités. Avant de commettre la lâcheté qu'on « nous commande, nous mangerions nos propres enfants. » L'assaut fut donné, la ville prise, les habitants périrent massacrés.

Les milices de Toulouse, de Beaucaire, de Saint-Gilles et d'Avignon firent aussi une résistance admirable.

Au quinzième siècle, Rouen, assiégé par une armée anglaise, est défendu avec succès par quinze mille hommes de milices. L'ennemi allait se retirer, quand les portes lui sont livrées par la noblesse, qui s'est laissé acheter.

A l'époque de la Jacquerie, nous trouvons les milices des provinces, animées du meilleur esprit, aider Charles le Mauvais à réprimer les excès de cette faction.

L'utilité des gardes bourgeoises était d'ailleurs, dans ce temps de guerres civiles et extérieures, si généralement sentie, que les états généraux de 1557 avaient émis le vœu que tout homme en France fût tenu de s'armer.

A Paris, l'existence des milices se révéla dès la fin du treizième siècle par

des actes de fermeté et d'indépendance. Sous la minorité de Charles VI et le gouvernement du duc d'Anjou, elles obligent ce dernier à promettre une diminution d'impôts. Le duc ayant violé sa parole, et ce parjure ayant amené l'insurrection des Maillotins, le roi, qui venait de prendre les rênes du pouvoir, punit les bourgeois en dissolvant les milices et en faisant enlever leurs chaînes. Plus tard, toutefois, Charles VI sentit la nécessité de les réorganiser, ce qu'il fit en 1411.

Les milices jouent un rôle important dans la querelle de Bourgogue et d'Armagnac. Pendant la domination du premier, dont elles ont épousé la cause, une révolution se fait dans leur sein; les basses classes s'insurgent contre les marchands et les chassent des rangs. Mais la nouvelle milice, espèce d'armée révolutionnaire, commandée par le fameux boucher Legoyt, commet des excès qui amènent sa ruine. Une réaction s'opère au profit de la bourgeoisie, qui s'arme à la voix de Juvénal des Ursins, et reprend sa prépondérance dans l'organisation de la milice.

Deux années après, le parti d'Armagnac triomphait, et la milice de Paris, de nouveau désarmée, perdait encore ses chaînes, qui furent transportées à Vincennes.

La formation d'une armée régulière sous Charles VII diminua, avons-nous dit ailleurs, l'importance des milices. Nous ne les retrouvons plus en effet, depuis, qu'à la *journée des barricades,* sous la *ligue* et sous la *fronde,* époque à laquelle elles reprennent momentanément une organisation formidable. Toutefois, sous Louis XIII, leur histoire s'était enrichie d'une page sublime... elles avaient sauvé la France à Saint-Jean-de-Losne.

La campagne de 1635, entreprise par le cardinal de Richelieu contre l'Empire, avait été malheureuse, et celle de 1636 s'ouvrait sous les plus fâcheux auspices. Déjà la Lorraine et la Bourgogue étaient envahies, et l'ennemi s'avançait au cœur de la France. Cinq cents hommes, dont quatre cents citoyens armés et cent cinquante soldats du régiment de Conti, l'arrêtent sous les murs d'une petite ville jusque-là inconnue, dont les remparts délabrés n'étaient défendus que par huit canons. Les habitants réunis font serment de s'ensevelir sous les ruines de leur ville plutôt que de se rendre, et repoussent un premier assaut, où l'ennemi fait des pertes considérables. Le second assaut dure quatre heures; il est infructueux. Les Impériaux découragés laissaient traîner le siége en longueur, lorsque la nouvelle de la prochaine arrivée d'un corps français les obligea à se retirer.

Louis XIII affranchit Saint-Jean-de-Losne de toute taille et impôt, et les habitants, pour honorer la mémoire de deux de leurs échevins, qui les avaient commandés dans cette mémorable circonstance, décidèrent que les compagnies de la milice de la ville auraient à l'avenir pour capitaines les quatre échevins de la ville, usage qui se maintint jusqu'en 1789.

Dès le milieu du siècle dernier, les milices bourgeoises paraissent avoir cessé tout service actif. L'édit de 1694 et les règlements militaires de Louis XIV avaient porté à l'institution une atteinte si irremédiable, qu'elle ne donne aucun signe de vie, même à l'époque des grands désastres qui affligèrent, sous la fin du règne du grand roi, la monarchie française.

Au moment où éclata la révolution de 89, les pays d'état seuls avaient conservé leurs milices ; mais les règlements destinés à les régir étaient tombés en desuétude, et les bourgeois ne s'assemblaient plus en armes que pour les fêtes et les solennités. Paris possédait encore ses trois compagnies bourgeoises d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers ; toutefois leur organisation n'était que nominale, car elles ne se réunissaient plus depuis longtemps.

Le souvenir des services que les gardes bourgeoises avaient rendus au pays n'en était pas moins si vivant en France, que l'on voit la noblesse et le tiers état en demander le rétablissement dans les cahiers de 89. Les électeurs de Paris renouvellent ce vœu au mois de juillet de la même année. Peu de temps après, le peuple, chargé par le prince de Lambesc dans le jardin des Tuileries, court aux armes et s'organise militairement. Cette organisation est régularisée par l'assemblée des électeurs, qui crée la milice parisienne. A cette milice viennent successivement se joindre les gardes françaises, puis le guet de Paris. Le 15 juillet, le roi en confirme l'établissement. Le 16, elle prend le titre de garde nationale. Mais déjà elle s'était signalée par un admirable dévouement. C'est ainsi que, le 3 juillet, elle avait commencé son service et rétabli l'ordre dans Paris ; le 10, sur la nouvelle de l'arrivée de plusieurs régiments dans les faubourgs, elle s'était préparée à une résistance énergique, et son attitude avait fait renoncer à l'idée d'étouffer la révolution dans Paris, son berceau.

Le 14, elle prenait la Bastille !...

Dans le cours du même mois, elle arrête et désarme les vagabonds qui auraient pu porter dans les campagnes le pillage et l'épouvante.

En Bretagne, la garde nationale pacifie la ville de Lasnion, partagée en deux sections, les partisans et les ennemis de la révolution. Dans les cités occupées par des régiments royaux, elle soutient de son appui moral les magistrats nouvellement élus. A Rennes, elle s'empare de l'arsenal, occupé par la troupe de ligne. A Saint-Malo, elle se dispose à marcher au secours de l'assemblée nationale, un instant menacée. A Grenoble, à Lyon, à Bordeaux, elle fraternise avec la troupe régulière et prévient de sanglantes collisions. Des brigands s'étaient organisés pour le pillage des châteaux dans la Flandre, le Dauphiné, l'Alsace et la Lorraine ; la garde nationale les suit, les atteint et en purge le pays.

A Paris, elle continue son œuvre de patriotisme et d'abnégation. Aux journées des 7 et 8 octobre, on la voit arrêter la foule partie pour Versailles avec de sinistres projets, sauver la famille royale, et la ramener saine et sauve à Paris.

A cette époque, ses services l'ont rendue si populaire, que des vieillards et des enfants veulent en faire partie. La commune, accueillant ce vœu, crée un bataillon de vieillards parisiens sous le titre de *vétérans de la garde nationale*.

Le 14 juillet 1791, toutes les milices citoyennes du royaume viennent jurer, sur l'autel de la patrie, fidélité à la nouvelle constitution, en présence de plus de quatre cent mille spectateurs animés d'un enthousiasme qui touchait au délire.

Dans les provinces, la milice citoyenne donne de nouveaux exemples de fermeté et d'énergie. A Nancy, elle combat la garnison révoltée et la force à rentrer dans le

devoir, après un engagement sanglant. C'est elle encore qui protége le retour du roi, arrêté à Varennes, et qui compose la garde civique destinée à veiller sur sa personne.

Le 15 juillet 1792, la garde nationale de Paris subit une des plus douloureuses épreuves qu'elle ait encore traversées. Attaquée au Champ-de-Mars par une foule égarée, elle se voit obligée de repousser la force par la force, et le sang coule des deux côtés.

Sous l'assemblée législative, la municipalité de Paris reçoit dans ses attributions le droit exclusif de convoquer la garde nationale, et, à la même époque, la commune se remplit d'hommes hostiles au principe monarchique. Dès ce moment, de nouvelles destinées commencent pour la milice civique, qui va cesser d'avoir sur les événements de la période républicaine l'influence que les événements lui avaient faite jusqu'à ce jour au profit de l'ordre. Suspecte à la municipalité pour son dévouement à des institutions que le parti du mouvement voulait renverser, elle n'est plus convoquée qu'à de rares intervalles et en nombre insuffisant. Désormais la révolution peut suivre librement la carrière brûlante dans laquelle elle est entrée; elle ne trouvera plus sur ses pas l'obstacle salutaire de la garde nationale, seule institution qui eût pu la sauver de ses propres fureurs.

Après le 9 thermidor, la Convention sent le besoin de la réorganiser et d'y introduire des éléments conservateurs; c'est ce qu'elle fait par la loi de germinal 1794. La nouvelle milice ne tarde pas à justifier les sages prévisions de l'assemblée : aux 5 et 12 germinal, elle sauve la Convention et le pays des mains des factions; le lendemain, elle concourt au désarmement du terrible faubourg Saint-Antoine, ce berceau de tous les orages populaires. Un instant égarée au 15 vendémiaire, elle veut dissoudre l'assemblée et abolir la constitution de l'an III; mais, à demi vaincue par le seul fait de l'oubli coupable de sa mission, elle tombe écrasée sous la mitraille de la Convention.

Sous le directoire, la garde nationale reçoit une nouvelle organisation conforme aux instincts conservateurs du pays. Cette organisation est modifiée dans le même sens par la constitution consulaire de l'an VIII. L'empire, jaloux de toutes les institutions d'origine populaire, commet la faute de laisser la garde nationale dans un oubli de dix années; dès lors, comme la Révolution, il suit sans obstacle une carrière brûlante qui le conduit à un abîme sans fond.

En 1814, la garde nationale se relève un instant, par le seul instinct des périls que court le pays, et défend Paris jusqu'au moment où la trahison d'Essone l'oblige à cesser une résistance inutile. Pendant la première occupation de Paris, elle impose à l'étranger par son effectif considérable et ses manifestations patriotiques.

Abandonnée par la restauration, qui la méconnaît et l'insulte, elle l'abandonne aussi au jour du danger, et laisse s'effectuer le retour de l'île d'Elbe.

Les beaux services des gardes nationales du Nord, pendant l'invasion de 1815, sont encore présents à tous les esprits. Deux cent cinquante citoyens armés de la Moselle et de la Meurthe défendent le fort de Rodomach, mal armé, restauré à la

hâte, contre le corps prussien de Hesse-Hombourg, qui livre deux assauts inutiles et se retire.

Dans la petite ville de Longwy, mille cinq cents gardes nationaux soutiennent deux siéges mémorables contre le même corps prussien et ne succombent qu'après des prodiges de bravoure. Un ordre du jour du prince de Hesse-Hombourg témoigna de son *admiration* pour une aussi mémorable défense. (M. Milleret, *la France depuis* 1830.)

Paris de nouveau tombé au pouvoir de l'étranger, la garde nationale avait les devoirs les plus pénibles à remplir. Il lui fallait, à la fois, réprimer les excès d'un ennemi victorieux et profondément irrité, les tentatives réactionnaires du parti royaliste et prévenir des collisions chaque jour imminentes entre les soldats de l'occupation et les ouvriers des faubourgs organisés militairement par l'empereur. Elle put suffire à cette tâche, et une proclamation du général prussien Müfling rendit hautement justice à son dévouement.

Aux journées de juillet, la garde nationale, dissoute en 1827 par le ministère de Villèle, reparaît dans les rangs du peuple et achève sa victoire. A peine organisée, elle s'acquiert de nouveaux titres à la reconnaissance du pays. Une jeunesse exaltée avait juré la mort des ex-ministres ; elle entoure la chambre des pairs d'une muraille de fer, et soutient pendant trois jours une sorte de siége contre la foule qui la presse et veut l'entamer.

L'arrêt prononcé, des démonstrations menaçantes se préparaient dans Paris. Aidée des légions de la banlieue, elle occupe les places, les grandes rues, les postes importants et déjoue toute tentative d'insurrection.

Les départements s'étaient aussi armés spontanément, en 1830, et avaient réellement arrêté les projets menaçants de l'ennemi par l'enthousiasme et l'effectif immense de leurs gardes nationales.

Puissante quand elle agit dans l'intérêt de l'ordre, la garde nationale succombe inévitablement dès qu'elle parjure sa devise ; elle l'avait déjà éprouvé au 13 vendémiaire. En 1832, elle s'associe au soulèvement des ouvriers lyonnais et les aide à remporter une triste et inutile victoire ; une détresse commerciale ruineuse vient aussitôt la punir. En 1834, les ouvriers se soulèvent de nouveau ; la garde nationale suit le drapeau de l'ordre, et cette fois l'insurrection est écrasée, et Lyon voit renaître son industrie et la prospérité de ses manufactures.

A Paris, la milice citoyenne reste sourde aux avances des factions, et combat l'émeute sans acception de parti. C'est ainsi qu'en juin 1832, on la voit marcher, d'un pas résolu, à l'attaque des barricades républicaines et déployer, pour la défense de nos lois et de nos institutions, l'aplomb et l'intrépidité de troupes vieillies au feu. Le 12 mai 1839, elle accepte encore le combat dans les rues de Paris, et, quoique surprise par un ennemi qui a choisi le jour et jusqu'à l'heure favorables, elle se porte, sans hésiter, sur les points menacés, et, après une lutte vigoureuse, s'en pare des chefs de l'insurrection.

Dans les départements de l'Ouest, elle s'astreint, pendant plus d'une année, à un service militaire rempli de fatigues et de dangers. Son patriotisme éclate surtout à

l'époque où le débarquement de la duchesse de Berry fait craindre une seconde Vendée. On voit alors les milices des villes partager tous les périls de la troupe de ligne, s'engager avec elle dans les expéditions les plus aventureuses et s'exposer ainsi, non-seulement aux balles, mais encore aux vengeances secrètes de l'ennemi[1].

CHAPITRE V.

Je me venge de mon sergent-major. — Ma conversion. — Je suis amnistié.

La prison avait un peu amorti le feu de mes antipathies contre le service, et je m'étais déjà écrié plus d'une fois, parodiant un célèbre empereur romain : « Garde nationale, tu as vaincu ! » Mais, quand j'eus été rendu quelque temps aux douceurs du foyer domestique, mes dispositions changèrent, et je repris mon premier plan d'hostilités. Le tambour m'ayant, dans la même semaine, porté un nouveau billet de garde, je protestai devant lui de ma ferme intention de n'obéir jamais, et je le déchirai à ses yeux.

De là nouvelle citation devant le conseil de discipline. Je refuse de m'y rendre : — condamnation à trois jours de prison comme récidive. — Je dédaigne de former opposition : — arrivée du garde municipal ; — je retourne aux carrières.

Cette fois, je parus avoir lassé définitivement mes ennemis : les jours, les mois s'écoulèrent, et je pus jouir en paix de la lune de miel qui brillait encore à mon horizon conjugal. Ma sécurité fit même bientôt de tels progrès que je me crus assez fort pour braver le sergent-major, et pour tenter de lui jouer un tour de ma façon. Devenu principal locataire de la maison, j'avais pris un portier de mon choix. Par un arrêté de mon initiative, dont il accepta avec joie l'exécution, les locataires devaient être rentrés avant minuit, sous peine de ne pas rentrer du tout. Ledit arrêté était surtout dirigé contre mon sergent-major, le reste de la maison se composant de paisibles rentiers invariablement couchés à dix heures. J'avais calculé juste : deux jours après la mise en vigueur de mon règlement, minuit sonna et mon sergent ne parut point. A minuit et demi, je l'entends sonner. J'ouvre aussitôt la fenêtre : « Monsieur, lui dis-je, il est plus de minuit, et vous connaissez le règle-

[1] Un dernier fait, un fait contemporain va démontrer toute la puissance d'action, toute la force de spontanéité dont la garde nationale peut faire preuve dans les éventualités graves. Depuis 1836, c'est-à-dire depuis l'époque où la révolution de juillet, définitivement admise ou plutôt amnistiée par l'Europe, avait permis au gouvernement de compter sur le maintien de la paix, le service de la garde nationale, généralement suspendu, ne se faisait plus que dans quelques grandes villes ; tout à coup se répand la nouvelle du traité du 15 juillet 1840 sur la question d'Orient... Quinze jours après, un million d'hommes avaient volontairement repris leur service ; un mois après, trois cents bataillons pouvaient être mobilisés !...

ment. Je suis votre serviteur de tout mon cœur. » Et je refermai ma fenêtre en riant aux éclats. Le sergent coucha dehors.

Le lendemain matin je recevais un billet de garde !...

Ici un refus de service pouvait avoir des conséquences graves, je le savais, je connaissais la loi... Mais, d'autre part, j'avais à cette époque des raisons pour ne pas quitter trop longtemps le domicile conjugal, la province venant d'expédier un cousin à ma femme. Tout bien pesé, je persistai dans ma ligne de conduite, et ne parus point au poste. On s'y attendait, car dans les délais de rigueur je me vis assigné à comparoir devant messieurs les juges composant la septième chambre de police correctionnelle, pour me voir condamner, comme manquant habituellement au service, à l'application de l'article 92 de la loi organique du 22 mars 1831.

Cette assignation me donna énormément à penser. Il n'y avait pas à s'y tromper : si je persévérais, un abîme s'ouvrait sous mes pas. Ce jour-là, je fis une avance à mon sergent-major, qui put entrer passé minuit. Cet homme n'avait pas le cœur de bronze que je lui supposais; il se montra reconnaissant. La septième chambre m'ayant condamné par défaut au maximum de la peine, dix jours de prison, il me fit passer l'avis officieux d'adresser au roi une demande en grâce, à l'occasion de sa fête qui était prochaine. Le conseil était précieux, je le suivis sans délai, et le républicain farouche qui s'était présenté au conseil de recensement avec les oripeaux de 93, qui, au conseil de discipline, avait tonné, au nom de l'égalité, contre l'organisation de la garde nationale, n'éprouva pas le moindre embarras à signer sa lettre : « Le très-humble et très-fidèle sujet de Sa Majesté. » Toujours sur les avis officieux de mon sergent, j'allai suivre à l'état-major l'effet de ma pétition, qui fut transmise, sur ma promesse de faire amende honorable de mes fautes passées, au ministère de l'intérieur, d'où elle parvint jusqu'au cabinet du roi, sous la forme d'un projet d'ordonnance d'amnistie que Sa Majesté daigna signer.

Quelques amis prétendirent que j'avais commis le crime irrémissible de sacrifier mes convictions politiques, en implorant la clémence royale; que mieux eût valu donner 500 francs d'honoraires à un avocat pour attaquer devant la cour suprême le jugement qui m'avait condamné. Merci!

CHAPITRE VI

Je monte ma garde en biset. — Je suis persécuté. — Mon sergent-major. — Réconciliation. Le grand et le petit Tamerlan.

Mon parti était pris; j'avais arrêté de faire désormais exactement mon service. Je vis donc venir sans effroi le billet de garde qui me fut adressé dans la huitaine de l'ordonnance d'amnistie. (On ne perdait pas de temps, comme on voit.) Garde

national converti, je voulus racheter par quelques triomphes d'amour-propre les fatigues du service. Je commandai donc à Buisson mon uniforme de voltigeur, et je fis l'emplette du plus gigantesque ourson dont le Kamtschatka ait fait don à la France.



Malheureusement mon uniforme ne put être prêt pour le jour de ma première garde, et je dus prendre en biset le chemin de ma mairie. Là, de nouvelles épreuves m'attendaient. Mon arrivée est d'abord accueillie par un murmure universel, et le capitaine en premier prétend qu'en me présentant sans uniforme, j'ai voulu le narguer lui et sa compagnie. J'ai beau chercher à me justifier par un simple exposé des faits, le capitaine me tourne le dos, et, pour première punition, me rejette dans le *tiroir,* c'est-à-dire au second rang. Après le défilé de la garde, je suis envoyé en faction et le hasard veut qu'on m'y laisse une heure de trop. En rentrant au poste, je réclame, d'après le droit commun, la faculté de m'absenter un instant; ma demande est sèchement rejetée, aux applaudissements des tambours et des plaisants de la compagnie. Ainsi, point de doute, j'étais persécuté.

Assis dans un angle obscur du poste, je songeais à cette nouvelle affliction, lorsqu'une main vint se poser amicalement sur mon épaule : c'était celle de mon sergent-major. « Vous voilà donc enfin, voisin, me dit-il ; ça n'a pas été sans peine. » Après avoir hésité une minute entre mes ressentiments et ma reconnaissance (se rappeler le conseil de la pétition), je lui tendis la main, et le dialogue suivant s'établit entre nous. *Lui.* Soyons amis. Aussi bien, vous avez beau faire, le sergent-major est une puissance. —*Moi.* Que je ne crains plus maintenant. — *Lui.* Que vous devez redouter toujours, car c'est lui qui désigne vos jours de garde, d'après un rôle qu'il établit lui-même. — *Moi.* Mais pouvez-vous ainsi vous résigner à l'impopularité qui s'attache à vos fonctions? Prenez garde, vous finirez par être mis à l'index par les propriétaires, avec les filles galantes, les familles trop nom-

breuses, les ouvriers à métier, les pianos, les chiens et les cors de chasse. — *Lui*. C'est possible; mais d'abord j'ai tous les avantages de l'impopularité unie au pouvoir; je suis craint et flatté; mon service au poste est des plus agréables; enfin, vous rirez si vous voulez, mais j'ai la conscience de la sainteté de ma mission. Elle consiste, en effet, à faire échouer autant qu'il dépend de moi, par une recherche minutieuse des récalcitrants, cette flagrante conspiration des classes riches à se débarrasser sur les classes moyennes des ennuis du service. Et vous avez voulu, voisin, me faire expier mon œuvre de justice et d'égalité par une consigne... — *Moi*. Qui a été levée, sergent; n'en parlons plus.

Notre entretien ayant ainsi pris une tournure des plus amicales, le sergent, garçon d'esprit et de belle humeur, continua à justifier en fort bons termes ses pénibles attributions. « La garde nationale, me dit-il, a trois catégories d'ennemis que je surveille avec une prédilection toute particulière : les légitimistes, les riches et les gens de lettres ou artistes; les premiers, par haine pour la révolution de juillet et ses institutions; les seconds, par suite de leur conviction qu'ils doivent exercer tous les droits et ne remplir aucun devoir; les derniers, parce qu'ils craignent de rencontrer au poste leur bottier ou leur tailleur.

« Pour les uns et les autres je suis sans pitié; je fais peser sur eux une éternelle épée de Damoclès; je les surprends dans leurs fêtes, dans leurs plaisirs, dans leurs triomphes; partout je leur fais lire en traits de feu le *Mane thecel phares* de la garde nationale. Oh! si j'étais secondé, si les conseils de recensement tenaient ferme contre le prestige des hautes positions... Mais il n'en est pas ainsi, et bientôt, je le crains, l'impôt du service pèsera exclusivement sur la classe marchande.

« Comme ces conseils n'ont pas pour l'aristocratie intellectuelle le même faible que pour celle du nom ou de la fortune, j'ai carte blanche pour courir sus à la première, et je m'en donne à cœur joie. Mais rien de plus difficile à incorporer que l'homme de lettres. Nomade par habitude ou par nécessité, on le trouve plus souvent dans la rue, escortant ses pénates portés par le commissionnaire, que dans un domicile ayant les conditions voulues par l'article 102 du Code civil. Si, après une chasse de plusieurs années, nous réussissons à le traquer, il laissera accumuler sur sa tête condamnation sur condamnation; puis, au moment suprême, vous le verrez se prosterner à deux genoux devant la prérogative royale, pour obtenir un pardon qui ne lui est jamais refusé. L'élite de notre littérature se traîne ainsi d'amnistie en amnistie, plutôt que de se courber sous le joug de la loi et d'endosser l'uniforme. »

Ici nous fûmes interrompus par un camarade, qui, me regardant de la tête aux pieds avec un sérieux fort comique, au moins pour les deux tambours que cette scène muette paraissait égayer beaucoup, me fit l'honneur de me demander le nom de l'*artiste qui avait présidé à la coupe de mon superbe uniforme*. Ma réponse se faisant attendre, le spirituel camarade rejeta son bonnet sur l'oreille, m'envoya, toujours aux applaudissements des deux tambours, une bordée de grosses facéties sur ma tournure militaire, puis se retira enchanté de lui-même, fredonnant un rataplan et marchant au *pas troupier*.

« Monsieur est un loustic fort ingénieux, dis-je au sergent.

— Chut! fit celui-ci, ne voyez en lui que l'ami le plus dévoué, le plus intrépide de l'institution.



— L'institution a donc des amis? m'écriai-je étonné.

— Deux espèces d'amis, le grand et le petit Tamerlan. Vous venez de voir le grand Tamerlan, et il s'est chargé de se révéler à vous sous sa face la plus saillante. J'ai cependant besoin d'ajouter quelques traits au tableau. Le grand Tamerlan est né le 29 juillet 1830; il est décoré de juillet et porte la moustache longue et inculte; il n'a vu qu'une seule chose dans la garde nationale, c'est l'uniforme. Sa première ambition, c'est d'atteindre la tenue sévère, le port et les allures du grognard de l'empire, et, quand il y a réussi pour son compte, il faut à tout prix que la compagnie, que le bataillon même, le prennent pour modèle. Vous comprenez déjà qu'il est l'ennemi invétéré du biset, et qu'à ce titre vous devenez le point de mire obligé de ses facéties. Le grand Tamerlan est presque toujours dans les grenadiers, les grenadiers de la *vieille* étant pour lui le beau idéal du militarisme ancien et moderne. C'est lui qui a décidé la compagnie à porter le sac et à prendre le sabre-poignard. Chez lui, le grand Tamerlan apprend l'exercice à ses enfants, et il a donné à son fils aîné un uniforme d'artilleur. Sa chambre à coucher est une galerie militaire où figurent tous les troupiers de Vernet, Charlet et Bellanger; enfin, dans son salon, au-dessus de la table de jeu chargée de porcelaines, vous pourrez voir le grand cheval blanc du maréchal Moncey tel qu'il se montra à la barrière de Clichy, en 1814.

« Maintenant savez-vous l'objet de la plus ardente, de la plus tyrannique, quoique de la plus secrète convoitise du Tamerlan? la croix. Pour la croix, le grand Tamerlan s'illustrera par des exploits fabuleux : il montera, s'il le faut, un nombre indéfini de gardes. Les jours d'émeute, on l'entend faire au poste un effroyable tapage, demander à grands cris des barricades à enfoncer, des républicains à pour-

fendre. En tout temps, d'ailleurs, vous le trouverez profondément conservateur, traitant les anarchistes de Turc à More, et les menaçant encore plus de sa botte que de sa baïonnette.

« Dès que le grand Tamerlan a obtenu la croix (et la chose n'est pas rare), il ne quitte presque plus l'uniforme. Il rend ses visites en uniforme, promène sa femme en uniforme, et le hasard le fait presque toujours passer près des postes de ligne où le factionnaire devra lui porter les armes. En hiver, s'il endosse le frac, il y joint une grosse redingote, et frac et redingote portent le ruban rouge. Sa croix, du reste, est du plus grand modèle qu'il ait pu rencontrer.



« Le petit Tamerlan est l'antithèse du grand Tamerlan. Il aime l'institution, non pas au point de vue militaire, mais sous le rapport social, c'est-à-dire comme moyen de réunion, de fraternisation. Ainsi le poste est pour lui un café dont tous les habitués lui sont connus, et où il cause librement politique et affaires. Rien de plus négligé d'ailleurs que son uniforme : il a une cravate et des gants noirs, laisse passer le col de sa chemise, porte breloques, lunettes d'or, prend du tabac, garde au poste son bonnet de soie noire, et se mouche dans un foulard jaune. Le petit Tamerlan a le babil d'un petit avocat de police correctionnelle ; tout est de sa compétence : il est lié avec tout le monde, et offre à tout le monde ses services et ses conseils. Le petit Tamerlan est un libéral de 1825 ; il combat encore sur le terrain de la Charte ; *on en veut,* ou *on n'en veut pas à la Charte,* est toujours son dernier mot. Le petit Tamerlan est familier : il s'informe de votre femme, de vos enfants, de vos amis ; il a des remèdes pour toutes les maladies, et en a personnellement éprouvé les effets. Sans faire précisément de l'industrialisme, il ne recule pas, dit-il, devant les affaires. Le petit Tamerlan est assez souvent un ancien négociant en cotonnades ; il fréquente l'Ambigu et les Variétés, et se fait un vrai plaisir de vous raconter les pièces qu'il a vues. Chez lui, le petit Tamerlan se tient habituellement dans un cabinet garni d'un casier, d'une bibliothèque surmontée des bustes de Jean-Jacques et de Voltaire, et d'une immense peinture où il est représenté en uniforme de garde national. Il fait peu de calembours, mais il en trouve partout. Au poste, quand il ne lit pas son journal à 40 francs ou quelque mystérieux in-12 aux vignettes libertines, il joue la bouillotte



VOLTIGEUR

(Garde Nationale).



PATROUILLE RENTRANTE.

à 2 liards la fiche. Il n'est pas inutile de dire que sous la restauration il se moquait de la calotte, et racontait fort agréablement les amours de certain prélat avec une auguste princesse. Un dernier trait à sa silhouette : il est détesté par le grand Tamerlan, qui lui reproche depuis dix ans de porter l'uniforme de son grand-père.

« Après ces deux types dominants, les colonnes de l'institution, je pourrais vous en dessiner quelques autres de moindre importance, sans doute, mais ayant aussi leur valeur. Tenez, voyez-vous le camarade qui montre des échantillons assortis? C'est le garde national industriel. Il est commissionnaire pour toute sorte de marchandises, il dégage les prêts du mont-de-piété, et n'a que des marchés d'or à vous offrir, 50 pour 100 de rabais et premier choix. Bien mieux! il ne veut pas de votre argent, non; donnez-lui votre papier, il prendra tout votre papier, son crédit sur la place de Paris lui permettant de vous accorder toute facilité. Rien ne lui coûte, du reste, pour *amorcer*, comme il dit, *le chaland*, et vous le verrez à chaque garde régaler sa clientèle de bière et de cigares.

« Sous l'uniforme se cachent encore d'autres faiseurs habiles, tels que l'ami désintéressé des sociétés industrielles, qui distribue les prospectus et place les actions; l'agent d'affaires chargé de la spécialité des recouvrements inespérés et l'ami de tous les gardes du commerce; le prêteur sur nantissement, le médecin inventeur d'un remède plus ou moins secret, l'avocat sorti vainqueur de cent procès qui n'ont jamais existé, etc., etc., etc. »

Un nouvel interrupteur vint suspendre le cours des disquisitions critiques du sergent; c'était le caporal, qui se prétendit chargé par la compagnie de me témoigner tout le plaisir qu'elle éprouvait à me posséder, et finit par me demander la cotisation de 10 francs que chaque membre s'était imposée au profit du fonds commun destiné à assurer une haute paye aux tambours et à faire face à d'autres dépenses d'une utilité générale. Un refus était impossible, je donnai mes 10 francs; c'était tout ce que ma femme m'avait remis le matin. J'en fis l'aveu au sergent, qui m'avança une somme égale. A cinq heures, j'obtins la permission d'aller dîner au restaurant, mais à la condition expresse de garder sur mon frac noir mes indignes buffleteries (on punissait encore en moi le biset). Le dîner fut détestable et fort cher, je revins l'âme navrée. Dans la journée, le capitaine ayant laissé par degrés dégarnir le poste par des permis de quitter qu'il n'avait pu refuser, le brave homme! sa profession de marchand de vin l'obligeant à la plus grande tolérance, je dus monter deux factions supplémentaires. Le soir, harassé de fatigue et d'ennui, je me jetai sur le lit de camp, et je m'étais endormi à grand'peine malgré le bruit étourdissant des conversations, l'odeur nauséabonde du tabac et les ronflements des camarades, lorsqu'à minuit je fus réveillé en sursaut par le caporal. J'étais désigné pour la patrouille!... O garde nationale! si j'avais pu tenir en ce moment les législateurs qui t'ont décrétée, et comme Gulliver à Lilliput, les réunir dans ma main, je crois vraiment que... Mais toute réflexion était inutile, il fallait marcher. Pour comble de malheur, il tombait une pluie fine et serrée qui perçait jusqu'aux os.

Aucun incident ne sembla d'abord devoir signaler notre ronde; nous songions même déjà à reprendre le chemin du poste, lorsqu'en traversant une ruelle obscure,

des cris : Au meurtre! à l'assassin! partent d'une maison voisine; nous montons à grand'peine par un escalier sombre et tortueux, et arrivons au pied de la chambre d'où partaient les cris. Au bruit de nos pas, des meubles sont, en toute hâte, poussés contre la porte, et une voix nous crie que le premier qui pénétrera sera éventré sans pitié. Le caporal, sans s'effrayer, nous donne l'ordre d'enfoncer la porte, ce qui est fait en une minute. Obligé, par la place que j'occupais, d'entrer le premier, je m'avance en croisant la baïonnette; mais, au même instant, je suis saisi par derrière, terrassé et frappé violemment. Les camarades me dégagent et s'emparent de l'assaillant, après une vive résistance. Notre homme était un ouvrier demi-ivre qui voulait jeter sa femme par la fenêtre.

De retour au poste, je m'aperçus que j'avais reçu dans mon habit deux coups de couteau qui, mieux dirigés, devaient m'exempter du service pour longtemps.

Telle fut ma première garde ; la seconde, sans être aussi cruellement éprouvée, n'en eut pas moins sa bonne part de mésaventures. Il en est une surtout qui mérite d'être racontée. Nous étions alors à une époque d'émotions politiques très-vives, et la marche du gouvernement provoquait, au sein de la garde nationale, les plus violentes polémiques. Ma compagnie tout entière, y compris, par extraordinaire, le grand Tamerlan, appartenait à l'opposition. Une double résolution fut arrêtée ; il s'agissait d'aller rendre visite en uniforme à un chef de l'opposition, puis d'adresser une pétition au roi et aux chambres pour demander le renvoi du ministère ; la pétition se rédigea séance tenante et se couvrit de signatures : une seule y manqua, la mienne. Cette muette protestation produisit un mécontentement général ; aux exhortations, aux reproches succédèrent les doutes sur ma probité politique ; on prétendit que j'étais ou que j'allais devenir fournisseur du château ; bref, je fus mis à l'index de la compagnie.

Toutefois, l'orage finit par se dissiper, et je parvins à reconquérir l'estime de mes camarades ; en même temps, je resserrai mes relations avec le sergent-major qui m'accorda mainte petite faveur, peut-être même quelques exemptions de service. Déjà je commençais à prendre mon mal avec patience, et recevais même avec assez de plaisir les compliments de ma femme et de son cousin sur mon ourson et le bon goût de mon uniforme, lorsqu'un matin je suis averti que le rappel bat dans les rues et que les républicains mettent Paris à feu et à sang. Au même instant, on frappe à ma porte, et un tambour, pâle d'effroi, me donne, de la part du capitaine, l'ordre de me rendre sur-le-champ à la mairie, en évitant les rues trop fréquentées. Je me lève, m'habille en toute hâte et vais pour me rendre à l'appel, quand ma femme, les yeux en larmes, me déclare qu'elle ne souffrira pas que je sorte, qu'il y va de ma vie, de la sienne, de celle de ses enfants. Je résiste, je parle de l'amour du pays, de l'ordre, de la liberté, des factions, de mes devoirs civiques. Ma femme insiste et menace de s'évanouir. J'allais céder peut-être, quand trois camarades, se rendant au poste, viennent me prendre en passant et m'emmènent avec eux. Arrivés à la mairie, au travers des injures et des menaces de la foule, nous sommes envoyés, avec le bataillon, sur les points menacés, et ma compagnie reçoit l'ordre de prendre d'assaut une barricade d'où les insurgés entretenaient un feu nourri. Ici, il faut l'avouer, je

crus ma dernière heure venue ; je pensai à ma femme, à mes enfants, et, enfonçant mon ourson sur mes oreilles, j'avançai, au pas de course, sur la redoutable position. Heureusement que l'ennemi ne tint pas ; j'en fus quitte pour une peur phénoménale qui me blanchit, en un instant, la moitié de la tête. Le reste de la journée fut assez calme, mais nous dûmes bivouaquer, toute la nuit, sur une place humide et exposés à de continuelles alarmes.

Pour le coup, c'en était trop, et mon antipathie, bien motivée cette fois, j'espère, pour la garde nationale, ayant repris le dessus avec une violence irrésistible, je résolus de vendre mon fonds et de me retirer à la campagne. Justement je venais de faire une petite succession qui me rendait cette résolution moins onéreuse. Mon projet s'accomplit en effet, et j'allai me fixer à quelques lieues de Paris, dans un cottage embelli d'une foule de beautés champêtres, où je lis, avec ma femme et son cousin, Racan, Gessner et l'auteur d'*Estelle et Némorin*.



Premier post-scriptum. Ah bien ! je viens de l'échapper belle ! Comment donc ! le maire de ma commune ne s'était-il pas mis en tête d'organiser sa garde nationale et de m'inscrire sur ses contrôles ! Sous l'uniforme rural de rigueur, la blouse bleue et la ceinture tricolore, j'avais déjà deux fois patrouillé dans les champs, à la chasse aux maraudeurs, deux fois escorté la procession ; j'étais allé deux fois au chef-lieu du canton, le serpent de la paroisse en tête, pour passer la revue du bataillon cantonal, quand l'excellente idée m'est venue de me faire élire conseiller municipal. La loi prononçant l'incompatibilité des fonctions attachées à ce titre et du service de la garde nationale, je puis enfin dormir tranquille.

Deuxième post-scriptum. Je suis maire de ma commune ! ! ! ! !...

Le pied à peine posé sur l'échelle des honneurs, la tête m'avait tourné, une ambition insatiable m'était venue... Cette ambition est satisfaite, je suis maire de ma commune, et quelle commune ! trois cents âmes ! ! !... Je l'avouerai, mon avénement m'a causé une joie profonde ; c'est qu'en effet, l'heure de la vengeance a sonné pour

moi ; je vais donc pouvoir rendre à la garde nationale tout le mal qu'elle m'a fait !... Pour cela, il faut que l'on sache que cette milice civique est placée sous l'autorité immédiate du maire, comme élément de la force publique. Point de contrôles, point de service ordinaire ou extraordinaire, point de revues, point d'exercice, point de mobilisables sans l'intervention obligée du maire. Juge, sous sa responsabilité, des cas qui lui paraissent motiver la convocation de la garde nationale, il prend d'initiative, à cet égard, des arrêtés qui doivent toujours être obéis.

Dès mon entrée en fonctions, j'ai voulu donner à ma femme et à son cousin le spectacle d'une revue; convoquée dans ce but, ma garde nationale (une compagnie de trente hommes y compris le tambour) a défilé pompeusement sous mes fenêtres. Quelques manifestations anarchiques ayant, dans cette circonstance, éclaté dans les rangs, je me suis fait un devoir d'adresser un rapport détaillé au préfet et au ministre sur l'esprit politique de ma garde nationale. Le ministre m'a répondu par une lettre de remercîment. C'est le plus grand honneur qu'ait reçu ma maison.

La mairie se trouvant, faute d'un édifice spécial, établie dans mes foyers, j'ai cru pouvoir, sur la demande de ma femme, placer une sentinelle à ma porte. Toutefois cette mesure a vivement excité la jalousie de mes voisins, qui se sont en outre beaucoup égayés de certaine aventure arrivée au cousin de ma femme. Cet espiègle jeune homme avait voulu jouer à sa cousine un tour de sa façon, en escaladant, la nuit, la fenêtre de sa chambre à coucher, lorsque aperçu par la sentinelle de service, qui le prit pour un malfaiteur et donna l'alarme, il se laissa tomber de frayeur dans un fossé plein d'eau. Les épreuves aussi ne m'ont pas manqué. C'est ainsi que le jour des élections des officiers et sous-officiers de ma compagnie, persuadé qu'en ma qualité de fonctionnaire public, je devais aux électeurs une allocution gouvernementale, je m'étais fait préparer quelques lignes ronflantes par le cousin de ma femme, lorsque arrivé au milieu de ma première période, la mémoire me manqua entièrement, et je fus obligé de me rasseoir au milieu des éclats de rire étouffés de mon auditoire.

Un autre jour, sur mon refus d'accorder au curé une escorte pour je ne sais plus quelle procession, je me vis accusé, en pleine chaire, d'impiété, d'athéisme même, et, à deux reprises, je trouvai renversé et brisé le banc que j'occupe à l'église.

Mais une circonstance heureuse, la plus heureuse de ma vie peut-être, m'a fait oublier à jamais ces deux pénibles souvenirs. Je venais d'apprendre qu'un prince de la famille royale devait passer, au milieu de la nuit, à quelques lieues de ma commune. Soudain, saisi d'un beau zèle, je convoque ma garde nationale et je pars avec elle pour me trouver sur le chemin de son altesse. Il faisait un temps affreux: la nuit était obscure et il pleuvait par torrents. Nous arrivons... O bonheur ! le bruit de la voiture se fait entendre : la voici, c'est elle, elle approche. Je m'élance. « Prince, m'écriai-je, la commune de... » Mais son altesse, emportée par le galop des chevaux, ne put m'entendre ; toutefois elle m'avait vu et fait un signe de la main : c'était plus de bonheur que je n'en pouvais supporter, je tombai à demi évanoui dans les bras de mes gardes nationaux.

A. LEGOYT.



LE BAS BLEU



LE BAS-BLEU.



On cherche encore l'origine de cette très-expressive et très-juste dénomination : le *Bas-Bleu*. D'où vient ce mot et que veut-il dire? Dans un de ses magnifiques accès de mauvaise humeur, lord Byron s'en est servi pour désigner la race, toute moderne, des malheureuses créatures féminines qui, renonçant à la beauté, à la grâce, à la jeunesse, au bonheur du mariage, aux chastes prévoyances de la maternité, à tout ce qui est le foyer domestique, la famille, le repos au dedans, la considération au dehors, entreprennent de vivre à la force de leur esprit. On les a appelées bas-bleus pour deux ou trois motifs que Byron n'explique pas, mais qu'il est facile d'expliquer.

Par un temps froid et pluvieux, quand le pavé est humide, quand le ciel est triste, voyez-vous passer dans la rue cet être équivoque, d'un âge douteux comme son sexe, recouvert de tous les lambeaux que peuvent réunir sur une carcasse humaine la faim, l'orgueil et la misère; — des lambeaux de cachemire et des lambeaux de bure, un chapeau qui a été rose, une robe qui a été neuve, une collerette passée à l'empois au temps jadis? Rien qu'à voir cette malheureuse femme on se sent mal à l'aise, on a froid, on a faim, on a soif : cela ne ressemble à pas une des misères

connues, non pas même à la misère de la femme de théâtre, de la chanteuse sans voix, de la Célimène sans dents, de l'égrillarde Marton qui a mis en gage son tablier vert. Au moins quand ces pauvres victimes de l'art dramatique et du fanatisme impitoyable de la foule arrivent, comme c'est la loi commune, à l'indigence et à la vieillesse, pouvez-vous retrouver toujours, sur le cadavre de cet artiste anéanti, quelque vestige des belles années, quelques parfums évanouis, quelque fin duvet des printemps écoulés, quelques restes épars de bonheur et de gloire. — L'amour a passé par là, vous dites-vous, en voilà bien assez pour soutenir toute cette vieillesse; mais la femme dont nous parlons, mais le bas-bleu, juste ciel! Regardez-la venir, tenant sous le bras son cabas domestique, ou plutôt sa hotte littéraire; sur le visage de cette femme rien n'est resté, ni la beauté, ni la jeunesse, ni la gloire, ni le succès, ni rien de ce qui console d'être une vieille femme pauvre et seule, abandonnée à tous les caprices et à tous les vents; non certes, *l'amour n'a pas passé par là*. L'amour a eu peur de ces lèvres pincées qui vomissent incessamment les rimes des deux sexes; l'amour a reculé devant ces affreux doigts tachés d'encre; l'amour n'a pas voulu de cette femme qui ne songe qu'à vendre à la page et au volume le peu de bon sens que contient son cerveau, le peu d'honnêtes passions que renferme son cœur. Voyez-la donc dans la rue, trottinant, les coudes serrés contre la taille, la tête haute, le regard baissé, un bout de manuscrit sortant de son cabas; puis regardez à ses pieds; voyez-vous dans cette vieille chaussure ce bas qui s'enroule ou plutôt qui se déroule, est-ce un bas bleu? C'est un bas sale! Tope là! vous avez tout à fait l'origine du mot. C'est la grande habitude et le grand signalement des femmes hommes de lettres, de ne jamais s'occuper de ces minces détails de la vie de chaque jour. Porter à une jambe bien faite des bas blancs et bien tirés! fi donc! nous abandonnons ces petits soins aux mièvres Parisiennes, qui n'ont pas d'autres occupations que de se laisser vivre et être heureuses; mais nous autres qui aspirons à la popularité et à la gloire! — nous autres, les grands écrivains du beau sexe, nous, les Walter Scott en jupons, les Shakspere en spencer, les Molière en bonnets fanés, nous n'avons pas le temps de regarder ce qui se passe à nos pieds. Or voilà tout simplement l'origine du mot *bas-bleus*, lisez bas sales et troués. Cette origine est brutale, sans doute, mais elle est juste; d'ailleurs, s'il est vrai que maladie nommée soit à moitié guérie, ainsi pourra se guérir cette maladie de la littérature féminine, quand on saura qu'elle s'appelle la maladie des mains peu lavées, des cheveux mal peignés, des gants troués, des ongles noirs et des haillons.

Mais, allez-vous dire : — Vous entreprenez là, mon cher, une déclamation contre l'esprit des femmes, c'est une déclamation faite depuis longtemps, et nous savons à l'avance tous les arguments dont vous allez vous servir. — J'avoue qu'en effet la maladie des esprits féminins est une maladie aussi vieille que le monde. Il faudrait remonter, pour bien faire, à l'histoire d'Ève, notre mère, et de la première pomme. Cependant, pour n'être pas accusés mal à propos de haine et d'injustice, et d'un parti pris mal séant dans un si grave sujet, nous reconnaîtrons tout de suite les droits du génie, quel que soit son sexe, voire même les droits de l'esprit et du style, quand il y a esprit et style. Mieux que personne, nous possédons les grands noms de nos sou-

venirs poétiques. Sapho, aussi célèbre qu'Homère; madame de Sévigné, qui a créé la langue française en même temps que Pascal; madame de Lafayette, et de nos jours deux ou trois femmes, illustres entre tous les écrivains de ce siècle, l'une qui a retrouvé la plume de Jean-Jacques Rousseau à ses beaux jours d'étincelante et éloquente poésie; l'autre qui est un poëte charmant, maniant avec un esprit égal le vers et l'épigramme; et celle-ci, dont l'élégie touchante a fait verser bien des larmes; et encore deux ou trois femmes qui se sont fait adopter, par le public, pour la beauté de leur esprit et pour la modestie de leur vie; mais ici il ne s'agit pas des exceptions, il s'agit de la foule; il s'agit de trouver remède à un grand malheur, il s'agit de signaler une affreuse plaie, la plaie du bas-bleu, la misère de la femme de lettres, et toutes les haines, et toutes les calomnies, et tous les mensonges, et les délires de tous genres, qui se rencontrent au fond de ces existences abominables dont la création est toute moderne, Dieu merci!

Sans doute, sans doute, cette plaie des gens qui écrivent en dépit du sens commun, et n'ayant pas d'autre Apollon que l'huissier ou le marchand de vin du coin de la rue, est commune aux deux sexes; sans doute, l'armée des diffamateurs, des calomniateurs anonymes, des poëtes incompris, des dramaturges sans théâtres, des romanciers sans libraires, est une chose triste à voir dans les deux camps, du *côté des hommes* aussi bien que du *côté des femmes*, mais enfin, du *côté des hommes*, la chose a existé de tout temps. Notre éducation nationale est ainsi faite, que sur dix jeunes gens sans patrimoine et de peu d'esprit qui, au collége, ont traduit tant bien que mal quelques pages de Cicéron, et qui cependant ne trouvent en eux-mêmes ni assez de persévérance, ni assez de zèle pour se faire avocats, médecins, soldats ou prêtres, trois de ces hommes sont destinés à devenir des rêveurs, des hommes de génie, des écrivains de poëmes épiques ou de pamphlets. De là est arrivée la mendicité des lettres; voilà comment autrefois, avant que la littérature fût devenue une profession libérale, toute main qui tenait une plume était nécessairement une main tendue à l'aumône. Ce Colletet, dont parle Boileau, ce malheureux qui n'était pas sans esprit, et qu'on nous représente, *crotté jusqu'à l'échine, cherchant son pain de cuisine en cuisine,* cet abbé Robbé dont parle Voltaire, réduit à partager le fumier de messieurs les chevaux du prince de Rohan, toutes ces plaintes amères dont sont remplies les satires de Régnier, ce sont là autant de résultats de cette diffusion des lettres et du style. Et encore si ce n'était là que de la misère! Mais c'est encore de la honte! Toute la partie honteuse de notre histoire littéraire a été accomplie par ces plumes faméliques; ces plumes vénales et mal payées ont tué plus d'une bonne renommée, elles ont calomnié toutes les gloires, elles ont flétri toutes les vertus qu'elles pouvaient atteindre, elles étaient en effet en dehors de toutes les lois divines et humaines. La révolution de 89 est venue bien à temps pour donner enfin quelque débouché à ce trop-plein de la gent écrivante. A dater de la liberté nouvelle, cette nation française qui, pour ses beaux esprits, s'était maintenue dans les limites, cent fois trop restreintes, du livre imprimé ou du théâtre, a créé le journal, tout exprès pour avoir chaque matin, à son service, une passion nouvelle, une vérité nouvelle, et aussi une calomnie nouvelle.

Il est arrivé alors ce que dit Virgile pour les vents qui apportent la tempête :

Quà data porta ruunt, et terras turbine perflant.

Ils se précipitent par l'issue qui leur est ouverte, et le globe est emporté dans cette immense tempête.

Mais comme le bien, Dieu merci, est toujours à côté du mal, la publicité est devenue la sauvegarde de ses propres excès. Maintenant que les honnêtes écrivains ont conquis le droit d'écrire à la lumière du jour, ceux qui écrivent dans l'ombre sont tachés d'infamie ; maintenant que la vérité est le patrimoine universel, malheur et honte sur ceux qui mentent ! C'est ainsi que l'équilibre s'est établi parmi les gens de lettres. Jusqu'à présent ils avaient été comptés pour rien dans les affaires du monde, maintenant ils y pèsent tout leur poids ; jusqu'à présent la royauté et les gens qui l'entourent avaient pensionné même l'historien, aujourd'hui pas un roi, pas un gentilhomme, n'est assez riche pour faire la fortune du dernier poëte qui rime, en vers alexandrins et mélancoliques, ses lamentations, ses croyances et ses amours. La position que les écrivains ont conquise de nos jours, position indépendante et vraie, parce qu'elle tient au caractère et au talent, a réhabilité les lettres : elle leur a donné la dignité extérieure qui leur manquait, elle a démontré d'une façon sans réplique que le grand Corneille obéissait à une nécessité injuste, lorsqu'il dédiait *Cinna* au financier Monthoron, et que Louis XIV lui-même, lorsqu'il envoyait cent louis à Racine, oubliait quelque peu à quel poëte il envoyait si peu d'argent. Ainsi donc, grâce à la valeur nouvelle attachée aux productions de l'esprit, chaque écrivain a pris la place qui lui revient ; les honnêtes gens de talent marchent les égaux des plus grands seigneurs passés, présents et à venir, pendant que les hommes sans valeur littéraire et sans loyauté personnelle restent tout en bas dans la fange éternelle et dans l'infamie. — Heureux équilibre, sans contredit. Mais quoi ! cet équilibre devait manquer par un côté inattendu.

Ce côté faible dont je parle, et contre lequel rien ne pouvait prémunir la citadelle littéraire, c'est le côté de la femme de lettres. La femme de lettres, de nos jours, est un être déclassé dont on ne retrouverait l'équivalent dans aucun peuple de l'antiquité ou des temps modernes. La femme de lettres a poussé tout d'un coup dans la littérature, comme pousse le champignon sur son fumier. Les pauvres femmes ! Il faut tout d'abord commencer par les plaindre, il faut reconnaître que tout leur a manqué à la fois, le mariage et le couvent ; il faut dire que les métiers qui leur appartenaient de toute éternité leur ont été enlevés par la spéculation des hommes. Levez les yeux, que voyez-vous de toutes parts ? Des marchands de modes, des couturiers, voire même des chemisiers ; on a enlevé l'aiguille, son outil naturel, aux mains débiles de la femme ; en même temps, à ces faciles esprits, à ces langues acérées, à ces têtes mobiles et folles, on a enlevé la conversation ; la causerie française, cette supériorité intime de notre langue et de nos mœurs n'existe plus nulle part. C'en est fait, les hommes ne parlent plus aux femmes ;

dans ces endroits qu'on appelle encore des salons, les femmes sont séparées des hommes par une barrière infranchissable; elles se tiennent là roides, immobiles, silencieuses: si quelque robe plus hardie vient à se mêler aux habits noirs, elle se trouve tout à coup, la malheureuse, en plein argot. Elle n'entend parler que d'argent, de banque, de terrain, d'asphalte, de politique, du 4 mars, du 29 août, du 10 septembre, car, à force de voir passer et repasser au pouvoir les mêmes hommes politiques, comme autant de comparses de l'Opéra, on a remplacé les noms propres par des chiffres. Ainsi les jeunes femmes ont été tuées dans leurs travaux, les vieilles femmes ont été tuées dans leur esprit; on passe à côté des jeunes femmes sans leur demander: Avez-vous faim? à côté des autres sans leur dire: Quel ennui vous presse? Et comme ce mouvement de l'éducation publique, dont nous parlions tout à l'heure pour les hommes, a fini par se porter sur les femmes; comme elles ont eu le malheur d'apprendre à lire très-couramment; comme elles savent toutes l'orthographe, à l'heure qu'il est; comme elles n'ont plus rien à coudre ou à broder, elles ont eu le temps de se livrer à toutes sortes d'abominables lectures; elles ont profité, elles aussi, de ces bribes de prose et de vers qui sont dans l'air, plus faciles à trouver que l'eau des bornes-fontaines qui ne coule qu'à certaines heures du jour; jusqu'à ce qu'enfin ces mêmes femmes, qui n'avaient plus pour s'occuper le travail de l'atelier ou la médisance du salon, se sont dit, un beau jour: « Mais pourquoi donc ne serions-nous pas, nous aussi, des hommes de lettres? Pourquoi n'aurions-nous pas notre part de gloire et d'argent dans l'effroyable consommation d'esprit qui se dépense chaque matin? » En même temps elles calculaient les salaires des écrivains de l'autre sexe: « En voilà, disaient-elles, qui n'ont guère plus d'esprit que nous (et elles avaient raison); voilà des gens qui ont moins d'âme et de cœur, à coup sûr; dont le tact est moins fin et moins délié que le nôtre, et qui gagnent, bon an mal an, cinq à six mille francs à écrire des journaux ou des livres; qui donc nous empêcherait de gagner cent francs par mois tout au moins? Le soleil et les journaux se lèvent chaque matin pour tout le monde. » Ainsi disant, elles se sont mises à l'œuvre, elles ont fait des journaux, des romans, des nouvelles, des comédies, de petits vers; elles ont entrepris tout ce qui concerne leur état nouveau, et vraiment, pour être justes, toutes ces choses faites par des femmes, tout ce futile courant de la prose et de la poésie de chaque jour, n'étaient pas plus mal tournées, pas plus mal écrites, pas plus molles et diffuses que les inventions des grands écrivains masculins de ce temps-ci.

Ainsi est née la corporation des femmes de lettres; bientôt à force de hardiesses, elles ont trouvé qu'il était plus facile d'écrire un livre que de jouer du piano ou de tenir le comptoir d'un café; elles ont trouvé surtout que cela était plus amusant. Quoi donc, se poser en victime de la société, se montrer à tout venant comme le martyr persécuté du mariage; crier à l'injustice toutes les fois qu'il s'agit des lois faites par les hommes; demander incessamment pourquoi donc les femmes n'auraient pas le droit d'être membres de la Chambre des députés, lieutenants-colonels, gérants de journaux et curés de Saint-Sulpice ou de Saint-Roch? Passer en revue avec un soin minutieux toutes les phases de l'adultère, et s'arranger si bien que les lecteurs

puissent dire : Voilà un auteur plein de son sujet! c'était là sans contredit une occupation décevante, un aimable débouché à l'oisiveté, un métier facile et commode. Pauvres femmes, encore une fois, elles ne voyaient donc pas qu'elles allaient tomber incessamment dans toutes les déceptions de la vie littéraire, qu'elles allaient remplacer le calme et la paix intérieurs, par toutes les agitations féroces de l'amour-propre; elles ne voyaient donc pas que si toute femme venue en ce monde peut, à force d'esprit et de passion mal comprimés, suffire pendant vingt-quatre heures à cette vie exceptionnelle de la littérature, il n'y en a pas une seule qui en ait pour un mois de ce triste métier-là dans le ventre?— Quoi, disent-elles en triomphe, je gagne vingt francs par jour à écrire, qu'avez-vous de plus à me demander? Mais, malheureuse! ces vingt francs par jour tu les gagneras à peine pendant un mois à écrire les plus abominables invectives contre la grammaire et le sens commun...; tu aurais gagné cinquante sous toute ta vie, à coudre des chemises et à raccommoder des bas.

Je ne sais pas si je pourrai jamais vous donner une idée complète de la vie que mènent ces tristes créatures *hors de caste*, également abandonnées du bon Dieu et des hommes; c'est un tableau lamentable, je vais cependant essayer de le tracer de mon mieux, tout en amortissant les couleurs un peu trop crues de mon sujet.

Le bas-bleu, ou si vous aimez mieux la femme de lettres (car cette sorte de bas littéraire prend toutes les nuances, depuis le bleu de ciel limpide et clair sur un bas de soie tout neuf, jusqu'au gros bleu qui déteint en jaune verdâtre sur un bas de laine suintant), la femme de lettres, disons-nous, est la plupart du temps une vieille fille ou une femme abandonnée par son mari, ou même une femme qui a abandonné son mari par horreur pour le *prosaïsme*, car, notez-le bien, dans la vie littéraire, le mari c'est la prose, le ménage c'est la prose, deux ou trois enfants à élever c'est la prose, un vieux père infirme, une vieille mère qui vous tend les bras, un loyer à payer, un dîner à préparer, prose, prose, et toujours prose. Donc, la femme de lettres vit seule, elle se niche partout où elle peut, ne s'inquiétant guère de toutes les petites délicatesses, de toutes les petites superfluités dont les autres femmes ont si grand besoin. Qu'importe au génie d'habiter un bel appartement dans une belle maison, ou bien une mansarde dans un taudis? Il faut au génie une chambre en désordre, du beurre rance, du bœuf froid sur une traduction de la *Divine Comédie* du Dante; du fromage de Brie enveloppé dans le *Child Harold* de Byron. Le génie aime le pêle-mêle de toutes choses : les plumes et la brosse à dents, le peigne et le pain de chaque jour. Allons, et plus nous serons couvertes de poussière, entourées de toiles d'araignées, plus notre lit sera défait, plus nous aurons de verve et d'enthousiasme. La femme de génie ne respire à l'aise que dans ces détails *excentriques*, elle n'est heureuse que dans ce désordre, elle foule aux pieds tout ce qui n'est pas la poésie comme elle en sait faire. La voilà donc installée chez elle; elle a du papier, elle a une plume et de l'encre, c'en est assez pour être grande et glorieuse. Maintenant que fera-t-elle? Dieu merci, elle n'est pas en peine d'écrire. Que demande le public à l'heure qu'il est? le public demande des drames; elle fera un drame; elle ira chercher dans le moyen âge quelque sanglante histoire comme

l'histoire de la tour de Nesle, elle entassera les empoisonnements sur les coups de poignard; ce ne sont que bahuts, lances de Tolède, parchemin des vieux âges. La plume gronde et s'agite sous les doigts de cette triste créature, le sang coule comme l'encre; elle en oublie le manger, elle en oublie le dormir, surtout elle oublie d'aimer quelque chose ou quelqu'un. Déjà elle se figure le parterre attentif, la foule pressée et haletante, l'émeute aux portes du théâtre, et les vers, et les couronnes, et le caissier qui la vient saluer chaque mois avec ses droits d'auteur. Voilà qui va bien; son drame est fait, aussitôt elle s'affuble d'un chapeau crasseux, d'une robe trouée, d'un manteau couleur de muraille, et elle arrive toute hâletante dans les corridors du Théâtre-Français. « Voulez-vous de mon drame? s'écrie-t-elle, lisez-le, c'est une fortune; j'ai un rôle pour M. Ligier, pour M. Beauvallet, pour mademoiselle Rachel, pour mademoiselle Maxime, pour mademoiselle Mars, pour mademoiselle Plessis, pour tout le monde : ce sera d'un grand effet, à coup sûr. Le premier acte représente une tempête; le second acte, un incendie; au troisième acte, passe un troupeau de brebis et de taureaux mugissants; au quatrième acte, la guerre et ses fureurs, et enfin vous verrez que de larmes répand mon héroïne, que de cheveux elle s'arrache de ses blanches mains; prenez mon drame, j'ai là une lettre du ministre de l'intérieur; je suis la femme d'un ancien militaire, mais je cache mon nom, car c'est le nom d'un vaillant homme. » Ainsi elle parle. Le Théâtre-Français la renvoie aux kalendes dramatiques, mais sans la décourager. Elle va du même pas à l'Ambigu, à la Gaieté, au théâtre de la Porte-Saint-Martin; on la voit dans tous les corridors arrêter le premier qui passe comme ferait une mère d'actrice sans emploi. A la voir se glisser dans les coulisses on la prendrait pour l'ombre de quelque lady Macbeth en haillons. Martyre de l'art dramatique, elle subit toutes les humiliantes conditions de cette rage qui la possède. Le souffleur l'évite comme la peste, le jeune premier s'enfuit à tire-d'aile, la jeune première l'appelle *ma bonne!* et lui envoie chercher ses billets doux chez le concierge; ainsi elle roule d'abîme en abîme, elle et son drame; à la fin, quelque directeur pitoyable, dans un moment d'oisiveté et de désespoir, accepte l'infâme manuscrit. « C'est bon, dit-il, repassez dans un mois. » Huit jours après, elle est chez cet homme. « Et mon drame! — Repassez dans deux mois, » lui dit-il. Trois jours après, elle est chez cet homme. « Et mon drame! mon drame! » On cherche le drame. « Qu'en a-t-on fait? où est-il? — Il est perdu! — Quoi, perdu! ah! vous l'avez fait lire à vos auteurs; ah! vous m'avez volé mon idée. Où est le commissaire, où est le juge, où sont les gendarmes, où sont toutes les forces de la France? un drame pareil! Monsieur le juge, écoutez plutôt. » Elle se met à réciter d'une voix cassée :

« Angélina, toi mon rêve idéal, toi le murmure transparent et perlé de mes nuits d'été, toi la sainte extase de ma jeunesse, où es-tu, mon Angélina adorée?..... » Le juge de paix, impatienté, condamne le directeur négligent à payer 25 francs de dommage ou à rendre le manuscrit dans la quinzaine.

« Ah! dit-elle, j'ai gagné ma cause. » Elle rentre chez elle triomphante; on entend dans l'escalier les mots sacramentels :

« Angélina, mon rêve idéal, l'extase poétique de mes beaux jours !... »

Au bout de la quinzaine, la dame, fière et superbe, revient chez le directeur : « Mes 25 francs, lui dit-elle, ou mon drame ? — Voici votre drame, » lui dit l'autre. Et la malheureuse entreprend un nouveau chef-d'œuvre le lendemain.

Sa voisine, en littérature s'entend, est une petite femme proprette, dont la robe noire est sans reproche ; ses cheveux sont bien nets et bien lisses ; elle a des manchettes passées à l'empois ; elle n'a pas de mouchoir de poche, parce qu'elle ne se mouche jamais : seulement, aux moments d'enthousiasme, vous entendez un petit reniflement qui veut dire : « Voilà l'inspiration ! » Cette dame n'est pas jolie, mais elle ne l'a jamais été ; elle est née à quarante ans, et elle y reste tant bien que mal ; elle est sèche, roide, étroite des épaules : c'est une planche dépravée qui écrit et qui pense. Notre petite dame est hautaine et fière, elle regarde les comédiens comme des *pas grand'chose*, et les comédiennes comme *bien peu*. Elle a reçu des principes sévères dans sa jeunesse, et elle les met à profit ; aussi a-t-elle entrepris le roman d'éducation, à l'exemple de cette vertueuse madame de Genlis. *Adèle et Théodore* est pour cette petite dame le chef-d'œuvre du genre ; ses romans sont presque tous des romans par lettres : *Félicie à Julie, Ernest à Prosper*. Félicie raconte à Julie le sexe des plantes, les amours de l'éléphant, l'accouplement des animaux, la reproduction des poissons et autres mystères de la nature. C'est un sujet tout nouveau que notre auteur a trouvé là. Ernest raconte à Prosper ses premières dettes, son premier duel, son premier cheval, sa première grisette : c'est le roman de mœurs uni au roman d'histoire naturelle, c'est un plat d'épinards au réséda et aux oignons, c'est une salade au coquelicot saturé d'ail. « Cela produira un bon effet, dit la dame à *son* éditeur ; grâce à mon livre, les jeunes filles seront initiées à tous les mystères de la génération, et les jeunes gens à tous les dangers qui les attendent dans les hôtels garnis de la rue Saint-Jacques et dans les bois de Montmorency. » L'éditeur qui écoute la dame est un homme chauve, légèrement bossu, qui a eu quelques démêlés avec la justice dans sa jeunesse, et qui a entrepris le roman d'éducation parce qu'il n'avait pas assez de fonds pour publier le roman échevelé. Cet éditeur a les mains peu lavées, il sent l'eau-de-vie et le tabac ; il sort évidemment de l'estaminet voisin. « Ma chère dame, dit-il d'un air rogue, je n'ai pas grande idée de votre histoire de la génération ; songez à *me* gazer tout cela. Et combien me vendrez-vous cette drogue ? » A ce mot de drogue, la femme pince ses lèvres jusqu'au sang, elle se frapperait la poitrine si elle en avait une. « Monsieur, dit-elle d'un air imposant, je vous avertis que vous n'aurez pas ce nouveau volume à moins de 100 francs et 10 francs pour ma femme de ménage ; c'est à prendre ou à laisser. » Là-dessus un débat s'engage, l'homme se lève et fait semblant de quitter la place, il se rassied ; à la fin on tombe d'accord. La femme de ménage aura 5 francs au prochain volume, ce volume se payera ainsi qu'il suit : 75 francs en trois payements. « Ayez soin seulement, dit l'éditeur, de parler du roi de Prusse dans votre livre ; j'ai une petite lithographie de Frédéric II qui fera bien au frontispice. Pour les culs-de-lampe, vous les connaissez, une tête de mort, des abeilles, des oranges et une lyre. Cela fera un joli petit ouvrage pour le jour de l'an. Quant au titre, il faut appeler notre livre : — cherchons plutôt : *les Veillées de famille*,

les Soirées du printemps, Heures d'automne, Fleurs de l'hiver?... J'y suis, *Fleurs de l'hiver.* » En effet, à trois mois de là, dans une boutique borgne, entre un serin, un moineau franc et un chat affamé, vous voyez apparaître cette affiche flamboyante : « Les FLEURS DE L'HIVER, ou Félicité et Julie, ou Ernest et Prosper, entretiens fa- « miliers à l'usage des jeunes personnes du grand monde, sur la botanique, la « zoologie, la physiologie, la végétation, la génération des plantes, les estaminets, « les parties à ânes et le jeu de billard, orné de vignettes et culs-de-lampe, par « nos premiers artistes ; par madame la vicomtesse Clémentine-Octavie de Saint- « Wladimir. Ouvrage dédié à Sa Majesté l'impératrice de toutes les Russies. Chez « Soifard, éditeur. Prix : 1 fr. 75 c. ; cartonné, 2 fr. 50 c. ; par la poste, 5 fr. »

Six mois après la mise en vente de ce fameux livre, l'éditeur Soifard apporte à son auteur un compte ainsi conçu :

Doit madame Clémentine, etc., auteur des Fleurs de l'hiver, à Soifard, libraire-éditeur, pour vingt-six heures de corrections. . . . . 72 francs.

Ci-joint 5 francs pour solde. 5

Total. . . . . 75 francs.

Et c'est encore un livre à commencer.

Oh ! oh ! quelle est celle-là qui passe ? Elle a une robe couleur de chair, elle exhale une immense odeur de patchouli et de musc ; elle marche fièrement, crânement, carrément ; elle regarde en pitié la pauvre espèce humaine. Je le crois bien, c'est le célèbre auteur, vous savez, de ce livre qu'on s'arrache : *Histoire de l'infanticide, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Ce livre a paru enveloppé d'une couverture noire entourée de têtes de morts ; le frontispice représente des ruisseaux chinois qui roulent des enfants chinois. En voilà une d'horreur ! Et cependant, qui le croirait ? ceci est l'écriturerie d'une faible femme qui aime à l'adoration ses trois enfants, car elle a trois enfants ; c'est pour leur donner du pain et une bonne éducation qu'elle a écrit cette histoire des infanticides ! — L'éditeur a dû gagner bien de l'argent avec cette femme, monsieur ; mais aussi lui a-t-il commandé pour l'hiver prochain le Keepsake des femmes enceintes, orné de gravures, toujours entreprises par les plus grands artistes de Londres et de Paris.

Où suis-je ? où me conduisez-vous ? je vous en prie, ne me laissez pas seul ! J'aperçois dans le coin de cette chambre de garçon, où toutes sortes de jeunes gens fument et causent comme on crie, une grande fille, jeune encore, à l'air honnête, au regard intelligent, et qui cependant fait peine à voir, tant il y a déjà de dégradation et de souffrance sur cette noble physionomie. A coup sûr, cette jeune personne n'est pas encore descendue bien avant dans le vice ; au contraire, au froncement de son sourcil, à l'agitation de son sein, au frémissement de sa main droite, on devine que cette malheureuse enfant est bien née, qu'elle était faite pour la vie régulière et calme. Quand elle s'est enfoncée dans ce nuage de fumée et de tabac, son nom s'est murmuré tout bas, et, chose étrange ! chose pénible à dire ! il se

trouve que ce nom-là est un des grands noms de notre histoire. Ce nom se rattache à des batailles gagnées, à des lois discutées en plein sénat, à toutes sortes de souvenirs de fortune, d'élégance et de pouvoir. Oh! la malheureuse, que fait-elle donc en ce lieu, qui est un mauvais lieu pour elle? Pourquoi donc vient-elle affronter des discours de mousquetaires pris de vin? pourquoi vient-elle, délicate et jolie comme elle l'est, s'exposer à cette âcre fumée qui lui soulève le cœur? Mon Dieu! c'est tout simple: cette jeune fille veut écrire un roman échevelé, elle veut savoir comment sont faits des hommes qui jurent, qui boivent et qui racontent toutes sortes d'obscénités; elle n'est pas fâchée de voir de près la prostituée de la borne, d'entendre l'argot délirant de la rue du Helder, de savoir ce que cache cette gaze transparente et cette robe froissée? Ainsi la malheureuse enfant tue à plaisir, dans le fol intérêt d'un ignoble roman à écrire, ses jeunes et honnêtes années; elle accepte la contemplation du vice, comme si déjà ce n'était plus le vice; elle se perd sans joie, sans profit, sans honneur, sans amour; elle se perd de la plus triste façon dont puisse se perdre une femme, car elle n'a pour sa part que la vapeur de ce vin, que la fumée de ce tabac, que le bruit effronté de ces baisers; et tous ces sacrifices, toutes ces misères, toutes ces hontes virginales, pour aboutir à quelque récit affreux, où rien ne doit se montrer de cette jeune fille anéantie, perdue, indignement gaspillée, à qui la littérature et la poésie ôtent même la retenue et le bon sens. Ainsi donc ni son esprit, ni sa bonne grâce, ni sa belle humeur, ni sa gentillesse, ni son limpide regard, ni cet air de bonne maison qui ne l'abandonne même pas dans les repaires où elle passe sa vie à *étudier son art*, ne sauraient la protéger contre cette abominable manie. Je l'ai entendue, moi qui vous parle, réciter d'une voix pleine d'harmonie et de douceur, avec le regard des anges dans le ciel, une affreuse histoire où il s'agissait de la fille d'un grand seigneur enlevée par le valet du bourreau, et ce valet de bourreau faisait un enfant à cette jeune fille sur la même guillotine du haut de laquelle la tête de son père venait de rouler! O honte et exécration sur cette passion littéraire qui pousse à de pareils excès des âmes bien nées! — Mais, malheureuse enfant! si en effet le pain vous manque, si en effet vous voulez voir de près toutes sortes de cicatrices et de plaies hideuses, s'il vous faut toucher de vos mains des ulcères et des pustules, faites donc comme aurait fait votre jeune aïeule en pareil cas: entrez dans les hôpitaux, entrez dans les prisons, allez demander à *la Pitié*, à *la Charité*, à *l'Hôtel-Dieu*, votre part de gloire chaste et pure dans ces champs de la douleur, de la maladie et de la mort. — C'en est fait, sanctifiez votre pauvreté et votre abandon, couvrez les morts de leur linceul, lavez les cadavres qui vivent encore, recueillez les lamentations, les blasphèmes et les soupirs qui s'exhalent de toutes ces pourritures, et soudain vous verrez toutes ces infamies se changer en louanges. Ce qui fait l'opprobre de la femme de lettres deviendra la palme éternelle de la sœur de charité.

Puisque je suis à raconter, j'ai une autre histoire que je dis bien souvent, et que voici:

Nous étions un jour réunis dans le foyer d'un théâtre royal, autour d'une table recouverte d'un tapis vert, où nous représentions un comité de lecture; notre président

était bien le meilleur et le plus simple des nombreux poëtes épiques qu'ait eus la France : il s'appelait Parceval de Grandmaison. C'était quelques jours avant la révolution de juillet, c'est-à-dire au moment le plus dévot de l'histoire moderne. Tout à coup nous voyons entrer, sans être annoncée, une jeune femme de vingt ans à peine, fort jolie, mignonne, un peu de rouge sur la joue, ce qui ajoutait de l'éclat à son teint et de la vivacité à son regard. Madame était vêtue en religieuse, elle avait la guimpe blanche comme neige, sa robe noire était d'une fine étamine, sa chaussure était irréprochable ; ce qu'il y avait de plus remarquable dans son costume, c'était à sa ceinture un magnifique rosaire en corail, et autour de son col un large ruban bleu auquel était suspendue une massive croix d'or. Vous jugez de notre étonnement. chacun se regardait pour savoir le nom de cette énigme? L'énigme prit place, elle ôta son gant comme pour montrer la blancheur béate de sa main, elle nous honora tous d'un petit regard câlin et coquet, puis elle se mit à lire, d'une voix très-ferme, une comédie intitulée : *l'Avorton*. A ce titre singulier sortant d'une bouche sacrée, nous nous regardons de plus belle les uns les autres : notre président, bonhomme s'il en fut, dit à la dame : « C'est un joli sujet, je connais deux beaux sonnets qui portent le même titre. » La dame, ainsi encouragée, commence sa lecture. Il s'agissait en effet d'un avortement. Une jeune fille était enceinte, et au milieu des plaisanteries des valets, des encouragements de la soubrette, des indignations du père de famille, le pauvre petit enfant qu'elle portait dans son sein était ballotté d'une étrange façon.

C'était dans toute cette comédie une gaieté incroyable ; chaque personnage apportait dans ce sujet-là son éclat de rire et son bon mot. La lecture dura deux heures au milieu de l'épouvante générale, tant nous trouvions que le sens moral de cette femme était faussé. Notez bien que pas une seule fois la rougeur ne monta à son front, que sa voix ne se troubla pas, non plus que son visage, et qu'enfin Molière lui-même n'était pas plus à l'aise quand il lisait chez Ninon de Lenclos, ce profane philosophe, les trois premiers actes du *Tartufe*. Nous autres, cependant, nous n'osions pas interrompre cette femme dans sa lecture ; nous la trouvions bien assez malheureuse, sans lui faire encore l'affront public d'une interruption. A la fin, donc, l'héroïne de cette jolie comédie avorte, tant bien que mal, elle met son enfant dans un bocal, elle épouse le jeune homme qui l'aime et qui ne se doute de rien. Ceci dit, la chanoinesse se retire en pliant son manuscrit, et elle va attendre, dans une salle voisine, la décision du comité de lecture. Nous autres cependant, nous les juges de cette affreuse plaisanterie, qu'allions-nous devenir? Notre vénérable président, à bon droit épouvanté, se voilait la figure. Je fus chargé d'aller dire à ce bas-bleu, je me trompe, à ce cordon-bleu, que sa pièce était refusée. Alors vous auriez vu des colères, des indignations, des désespoirs, des rages ! — Elle ne voulait pas quitter le théâtre, elle voulait être jouée à l'instant même; elle appelait l'archevêque de Paris et tous les saints à son secours : il fallut l'emporter de vive force. Moi, qui naguère m'étais vu enfermé dans un fiacre avec une lionne, j'entends une lionne du Jardin des Plantes, une bête au poil fauve et aux dents aiguisées, je m'étais senti plus à l'aise avec cette lionne qu'avec cette chanoinesse. Ses cris, ses larmes,

son costume étrange, attroupaient les passants; on aurait dit quelque enlèvement du siècle passé, si la religieuse n'eût pas crié si haut. A la fin, j'atteignis la porte du couvent : la dame descendit en se débattant; une jeune sœur, dont je vois encore la figure sereine et douce, vint nous ouvrir la porte grillée. « Ah! sainte mère de Dieu ! s'écria-t-elle, qu'a-t-on fait à notre mère abbesse? — Ma sœur, lui dis-je, on n'a fait aucun mal à votre mère abbesse; c'est elle-même qui a fait une comédie, que voici, et que je vous prie de remettre à son directeur. »

Telle est cette véridique histoire, dont plusieurs ont été les témoins; mais n'est-ce pas que l'on reste effrayé quand on voit à quels excès peut conduire cette passion nouvelle des belles-lettres, si cruellement introduite dans les mœurs et les habitudes des femmes de ce temps?

Silence ! Cydalise n'est pas chez elle, elle s'est renfermée dans son oratoire où elle lit saint Augustin. Madame n'a pas dormi de la nuit, tant elle a rêvé à cette éternelle question du bien et du mal; elle a passé tour à tour du bon principe au mauvais principe, où elle est encore. Que faites-vous, Cydalise? ne redoutez-vous donc pas cette pâleur, ces yeux battus, ces cheveux en désordre? Que va dire votre amant, quand il vous verra ainsi défaite? Que vont penser votre confesseur et votre mari qui vous aime tant, qui a fait dire une messe à votre intention à Saint-Roch? Ayez soin de votre santé, Cydalise, elle est chère à ces trois personnes. Mais Cydalise ne veut rien entendre, elle est tout entière à son zèle et à la charité. Vous n'avez donc pas lu son grand livre, publié avant-hier? Comme elle y prêche la vertu, la charité chrétienne, la fidélité à ses devoirs ! La vertu, voilà pour son amant; la charité, voilà pour son confesseur; la fidélité, voilà pour son mari. Aussi ces trois personnes en une seule ne se tiennent pas d'aise; elles sautent de joie, elles lisent entre elles ce livre sacré : l'abbé loue Cydalise dans son journal et dans sa chaire ; le mari s'écrie qu'il est le plus heureux des hommes; l'amant, qui a ses entrées à la cour, s'en va tout droit à l'Institut, où il réclame le prix de vertu pour Cydalise : « Elle seule en est digne, elle seule elle s'est montrée femme forte et grand écrivain. Avec son livre elle changera la face du monde. — Couronnez Cydalise, dit l'amant, je vous en prie. — Couronnez Cydalise, dit le mari, il le faut. — Je veux que l'on couronne Cydalise ! » s'écrie le prêtre. Cependant la foule s'assemble aux portes de l'Institut, on attend avec impatience la fête annoncée. Silence et attention, le président de la docte assemblée prend la parole : il proclame les progrès de l'art et de la vertu pour l'année 18... Il déclare qu'à sa connaissance la société française se régénère, que la morale commence à planer sur cette France si longtemps abandonnée, que la philosophie matérialiste s'enfuit chaque jour loin des vastes domaines qu'elle avait conquis; il crache à la face de Diderot et de Voltaire. « *Car* nous vivons, messieurs, sous un roi très-chrétien ; l'autel s'est relevé à l'abri du trône; le descendant de saint Louis nous donne à tous l'exemple qu'il faut suivre; marchons sans crainte dans cette voie immense de la royauté et de la croyance. » Ainsi il parle. Du roi très-chrétien à M. de Monthyon, la transition est facile; dans une prosopopée brûlante, l'orateur appelle à son aide le fondateur des prix de vertu : il arrive, l'éclair dans les yeux, la paix sur le visage, les mains

remplies de bienfaits! Venez à lui, vous tous qui avez la conscience tranquille, l'âme honnête et le cœur pur! Arrière l'adultère! arrière le parjure et l'hypocrite! « Messieurs, ne l'oublions jamais, nous sommes ici les apôtres de la vertu et de la bienfaisance. » Ainsi il parle pendant une heure; jamais saint Paul, parlant aux Corinthiens, n'a été plus rempli d'éloquence véhémente et de chaleureuse conviction. Vous pensez bien qu'à ce discours, toute l'assemblée est émue : les hommes se frappent la poitrine, en disant leur *mea culpa;* les femmes versent des larmes de sang sur les petits crimes qu'elles ont pu commettre ; ce n'est plus une assemblée littéraire, c'est une assemblée religieuse. Il s'agit bien d'un discours académique : il s'agit d'un sermon! — Le silence redouble, on va nommer l'heureux vainqueur dans cette joute de toutes les qualités morales ; déjà on le cherche des yeux et de l'âme : où est-il? où se cache-t-il? Ah! si seulement nous pouvions toucher de nos lèvres le bord de son manteau! Enfin donc, et d'une voix nette et claire, le président de cette docte réunion qui remonte au cardinal de Richelieu, qui a compté Bossuet et Fénelon dans son sein, déclare, au nom de l'honneur et de la vertu, au nom de Monthyon lui-même, que le prix de vertu appartient... à Cydalise! Vous jugez de l'étonnement général. Cydalise? Elle-même! Qui? Cydalise?— Cydalise, et pas une autre! Regardez plutôt. Au fond de l'assemblée, Cydalise se lève ; la tête haute, elle traverse fièrement cette multitude ébahie, elle monte d'un pas ferme sur le théâtre de sa vertu, et là, elle reçoit le prix Monthyon, de la main à la main. Elle se couronne elle-même, comme fit Bonaparte à Milan pour la couronne de fer; puis elle revient à sa place, non pas sans saluer d'un petit regard câlin et railleur les trois compagnons de sa récompense et de sa vertu : son amant, son confesseur, et enfin son mari. O puissance inaltérable de la gloire et des bonnes actions! J'avoue, pour ma part, que de tous les bas-bleus qui piétinent sur cette terre, le pire de tous, à mon sens, c'est le bas-bleu qui s'enferme ainsi dans les langes transparents de la vertu. Que ces femmes dont je parle jouent, dans leurs livres et dans leur vie, avec les passions mauvaises, qu'elles rêvent toutes sortes d'amours impossibles, qu'elles riment des couplets de vaudevilles, ou qu'elles écrivent de lamentables tragédies, peu m'importe, après tout : ce sont des chefs-d'œuvre qui tombent et qui meurent comme les feuilles du saule pleureur; c'est un amas de papier sans forme et sans nom qui s'en va où va le papier imprimé, où va la feuille de rose. Ces femmes-là ne perdent qu'elles-mêmes, ce sont les parias de l'esprit, les chiffonniers du monde littéraire. Il est vrai que chemin faisant elles gâtent un peu la langue française; mais, en fin de compte, cette malheureuse et sainte langue française, ce légitime orgueil d'une nation comme la nôtre, à quelles insultes n'est-elle pas livrée, à quelles misères? Que lui importe donc un insulteur de plus ou de moins? Que ce soit un homme ou une femme qui l'insulte, la langue n'en est pas moins outragée; mais après tout, quand une langue est bien faite, elle est plus forte qu'on ne pense. Un instant accablée sous les périodes convulsives des faiseurs d'éloquence, sous le papotage oiseux des faiseuses de romans, sous le roucoulement de ces vieilles tourterelles édentées qui célèbrent des amours qu'elles n'ont pas senties, soudain la langue bondit et se relève comme une reine insultée ; elle se dégage de ces obscènes en-

tourages; arrêtée un instant, elle reprend son vol vers les cieux littéraires, à côté de Pascal, de Racine et de Bossuet.

Non, ce n'est pas là encore le grand mal, que les femmes écrivent au lieu de coudre, qu'elles fassent de la poésie au lieu de faire des chemises, qu'elles portent des bas bleus quand elles devraient en tricoter de toutes les couleurs, qu'elles oublient leur enfant qui crie, ou leur mari qui est malade, pour pleurer sur le sort de Lara ou de Werther. Mais voulez-vous savoir où est le grand mal? Il est dans le mensonge, dans l'hypocrisie, dans les fausses déclamations! Où est le grand mal? c'est que la prostituée écrive des livres de vertu, c'est que la femme sans loi et sans mœurs se fasse l'institutrice des jeunes filles et des honnêtes femmes. Mais, direz-vous, le danger n'est-il pas le même quand ce mensonge hypocrite vient de l'homme? Le fastueux Sénèque vous semble-t-il donc le bienvenu à célébrer la sainte république et les vertus antiques? — Que ce soit là en effet un grand malheur pour les écrivains du sexe masculin, je ne le nierai pas, à coup sûr; mais, à tout prendre, le scandale n'est pas le même. Salluste peut impunément, du fond de son égoïsme et de ses vices, faire l'apologie et une admirable apologie du vieux Caton; le vieux Caton lui-même, pris de vin, reste le maître de soumettre à sa censure impitoyable la ville éternelle; mais la femme qui enseigne, la femme qui dit, comme il est dit dans l'Évangile : « Laissez venir à moi les petits enfants, » il faut qu'elle soit chaste de sa personne, il faut qu'elle soit pure comme la morale qu'elle débite. Quand j'entends sortir de certaines bouches féminines les plus saints cantiques d'actions de grâces et de véhément repentir, il me semble que j'entends le diable forcé de chanter les louanges des saints. Non, jamais vous ne me rendrez supportable cet affreux mélange de vertu et de vieux chiffons, cette nauséabonde odeur de pommade et de morale, ce pêle-mêle de faux cheveux, de fausses dents et de prédications chrétiennes. Madame, qui venez pour nous prêcher, essuyez auparavant le blanc de céruse et le fard de votre visage; allez déposer au pied de l'autel vos fausses hanches et vos fausses dents; lavez-vous des pieds à la tête, lavez-vous, *munda te*, et quand vous serez un peu moins immonde, peut-être écouterons-nous le radotage vertueux et pelé dans lequel vos amants se complaisent si fort.

Vous croyez que la matière est épuisée? Oh! que non pas; j'ai là bien d'autres portraits qui me viennent en foule, je n'ai qu'à les écrire; mais ils sont si vulgaires, que peut-être me trouverez-vous trivial. Par exemple, que dites-vous donc de cette femme éhontée, sans esprit, sans style et sans pudeur, qui, après avoir été pendant vingt ans la maîtresse avinée de la grande armée, finit un beau jour par regarder des pieds à la tête l'abominable décrépitude qui s'est étendue sur ses vieux membres? La malheureuse, la voilà telle que l'ont faite le vice et la vieillesse; elle se fait peur à elle-même, elle est immonde : ses yeux ne tiennent plus dans leur orbite enflammé, ses cheveux sont partis, chassés par l'eau-de-vie qui brûle; sa voix enrouée ne peut même plus prononcer les jurons d'autrefois; ses pieds la portent à peine, la misère est là qui frappe à la porte de son grenier, la misère sans respect, cette vengeance de Dieu quand il veut nous faire croire à l'enfer. Eh bien! cette femme perdue, souillée, vineuse, oh! dites-moi, que devient-

elle quand, une fois à bout de toutes choses, il se trouve qu'elle a épuisé toutes sortes de malversations, de vices, de parjures, d'obscénités? — Eh! que voulez-vous qu'elle devienne? Elle devient une femme de lettres. Elle envoie acheter à crédit une bouteille de ce venin qu'on appelle de l'encre, une douzaine de ces poignards qu'on appelle des plumes, et aussitôt elle se met à l'œuvre. Que va-t-elle faire, la malheureuse? Eh! que voulez-vous qu'elle fasse, sinon continuer avec d'autres outils son ancien métier d'abominations et de souillures? Que voulez-vous qu'elle fasse, sinon jeter çà et là dans mille pages obscènes les baisers et les coups de bâton entassés sur son corps, la fange et la honte entassées dans son âme? Ce qu'elle a vendu toute sa vie dans les boudoirs ou dans les tavernes, elle le vendra encore dans ses livres; elle vendra l'honneur, non pas le sien, qui n'a jamais vécu, mais l'honneur de quiconque l'a approchée, même de loin, mais la bonne renommée de quiconque s'est souillé rien qu'à toucher son jupon. Avec autant de soin que les autres créatures humaines, quand elles approchent de la tombe, se mettent à oublier les égarements de leur vie, avec autant de soins et de scrupules celle-là se met à se rappeler les crimes, les prodigalités et les folies insensées de sa jeunesse et de son âge mûr; elle remonte à sa quinzième année pour retrouver derrière la borne un vil monceau de fleurs fanées; elle ramasse, un à un, tous les lambeaux de sa vie, elle les entasse dans sa hotte, ou, si vous aimez mieux, dans son livre; elle n'oublie rien, ni les nappes tachées de vin, ni les fragments d'épée tachés de sang, ni les vieux os rongés dans les festins, ni les manteaux déchirés dans l'orgie, ni les pères de famille qu'elle a ruinés, ni les mères qu'elle a réduites au désespoir, ni les jeunes gens morts pour elle, ni les pauvres femmes que son exemple a perdues. A la porte des hôtelleries et des tavernes elle compte le nombre de ses amants; à la porte des hôpitaux elle compte le nombre de ses victimes. Ne la dérangez pas! ne la dérangez pas! elle est en train de fouler une dernière fois, à ses pieds, le courage, la beauté, la jeunesse, l'innocence, l'or des riches, l'amour des pauvres, la pudeur des vierges, le repos des femmes mariées. Ne la dérangez pas! elle est en train d'entasser dans une vingtaine de blocs in-8° toutes les impuretés, toutes les infamies de sa vie, non pas certes pour mettre le feu à ce bûcher d'immondices, mais au contraire, pour revendre à beaux deniers comptants tout cet abominable ramassis. Ainsi, pour me servir d'une énergique expression de l'Apôtre, cette femme revient à son vomissement et elle le mange. Elle n'a pas d'autre caisse d'épargne que celle-là, la malheureuse. La malheureuse! voilà comment elle compose ses Mémoires, voilà avec quels matériaux elle élève cette obscène et imprenable citadelle de ses crimes passés. Cette insulte publique à l'honneur d'une nation se continue pendant trois ou quatre années; après quoi, n'ayant plus rien à dévorer, il faut bien que cette misérable meure de faim, faute d'une infamie à mettre sous la dent. Mais, chose étrange! aussitôt qu'elle est morte, et uniquement parce qu'elle a donné cet impérissable scandale, cette femme, dont on jette le cadavre aux gémonies, prend sa place, et une place importante dans la bibliothèque nationale. Là, elle est représentée par ses livres au milieu de cet immense congrès des plus nobles et des plus chastes esprits. L'histoire littéraire est forcée d'enregistrer le nom de cette demoiselle dans

ses annales; le bibliographe, tout en détournant la tête, est obligé d'inscrire le titre de ses livres; cette femme vivra par le vice tout comme la femme lauréat de tout à l'heure vivra par la vertu.

Il y a encore, en fait de bas-bleu, le bas-bleu économiste et prédicant, la femme qui veut remplacer le prêtre dans la société moderne, la femme qui s'occupe de l'avenir des sociétés, elle qui visite les prisons, les malades, les hôpitaux, portant sous son bras, non pas un morceau de pain, mais un petit livre. Les malheureux, plongés dans les misères de la prison, sans feu, sans pain, sans consolation, accroupis dans ces sombres corridors où rien ne vient sinon le bruit de clefs et le blasphème, voient soudain arriver une femme dans le funeste préau; ils courent à elle les bras tendus et l'espérance dans le cœur: « O ma sœur! que vous venez bien à propos pour panser les blessures de notre âme et les blessures de notre corps; sans doute vous avez vu notre femme et nos enfants qui nous pleurent, sans doute vous nous apportez quelque nouvelle du dehors, sans doute vous êtes bonne et bienveillante comme les sœurs de charité qui nous aimaient tant quand nous étions petits; soyez la bienvenue, ma sœur! » — Messieurs, dit la sœur d'un air grave, je viens ici non pas pour vous consoler, mais pour vous éclairer; je n'ai pas mission pour soulager vos misères, mais bien pour les enregistrer dans un livre que je tiens en partie double. J'ai parcouru les deux continents, j'ai visité toutes les prisons de l'Europe, et je viens de bien loin pour vous dire que vous ne serez moralisés que par le système cellulaire. J'espère qu'avant peu l'on vous bâtira des prisons toutes neuves où chacun de vous aura sa petite chambre et son petit jardin; ayez donc patience et confiance dans notre philanthropie. En attendant, lisez ces petits livres que j'ai composés tout exprès pour votre éducation morale. » Ceci dit, notre philanthrope consigne dans son petit *album* toutes sortes d'observations curieuses: les prisons de France sont bien fermées, — les prisonniers sont mal nourris et mal vêtus, — on ne fait rien pour les moraliser, — nécessité de modifier le système pénitentiaire, — et autres balivernes insupportables que ces dames colportent d'un bout du monde à l'autre. Mon Dieu! une larme séchée dans les yeux d'un pauvre diable, une consolation versée dans une âme en peine, un peu de charité, tout simplement comme l'enseigne l'Évangile, vaudraient cent fois mieux que les élucubrations philanthropiques de ces affreux bas-bleus qui composent des sermons pour les hôpitaux et pour les prisons, tout comme d'autres composent des pièces de vers et des romans.

Mais en voici bien d'une autre couleur. Prêtez l'oreille! A coup sûr, il se passe quelque chose d'étrange dans le faubourg Saint-Germain; il n'est pas huit heures du soir encore, et déjà cette noble maison que vous voyez se dessiner lourdement à l'angle de la rue s'est barricadée à l'intérieur; dans cette maison où la causerie politique et littéraire est la très-bien venue chaque soir, que peut-il donc se passer ce soir? A peine si quelques rares voitures ont pu pénétrer comme en cachette; contre le mur, et enveloppés dans leur manteau, je vois passer les plus grands seigneurs de la pensée: M. de Chateaubriand, le premier, frappe un petit coup modeste à cette porte rebelle, et il faut que M. de Chateaubriand dise son nom avant que la porte lui



LE BAS-BLEU

soit ouverte. Certes, si cette maison-là n'était pas la demeure inébranlable de la fidélité et de l'honneur, je croirais à quelque conspiration cachée. Moi qui vous parle, j'ai joué mon rôle d'auditeur dans cette soirée solennelle ; nous étions sept à huit invités à cette fête étrange ; nous avons traversé une longue suite d'appartements peu éclairés, et à la fin nous avons été introduits dans un cabinet sévère tout rempli de livres et de méditations. La dame de la maison était, comme je vous le dis, une des plus grandes dames de la cour de France ; elle n'était encore qu'une enfant quand l'émigration l'emporta dans sa robe ensanglantée ; elle était revenue à la suite du roi de France ; elle aussi elle avait accompli sa restauration, elle l'avait accomplie par l'esprit, par la grâce, par la dignité personnelle. Jusqu'à présent la position de cette noble dame était inattaquable, elle avait résisté avec un égal sang-froid à l'amour et à l'ambition. Les courtisans eux-mêmes l'entouraient de leurs respects ; de son vivant le roi Louis XVIII en avait peur : « Je n'aime pas, disait-il, les femmes qui n'ont pas de côté faible. » Telle était la femme qui ce soir-là avait fermé sa porte aux princes du sang, aux ambassadeurs, aux cordons bleus, à l'archevêque de Paris, à l'aumônier du roi, aux capitaines des gardes, pour introduire dans cette enceinte, ou pour mieux dire dans cette cour, toutes sortes de journalistes imberbes, de petits écrivains dont le nom était à faire, de célébrités douteuses auxquelles elle avait réuni les gloires les plus incontestables ; — nous étions honteux nous-mêmes de nous trouver en pareille compagnie, nous nous faisions humbles et petits autant qu'il était en nous ; car, malgré notre renommée de pamphlétaires sans vergogne, nous avions cependant le sentiment de certaines convenances oubliées depuis le jour où la révolution de juillet, ce triomphe soudain de la parole écrite ou parlée, nous eût habitués à traiter d'égal à égal avec toutes les puissances de la terre. Oh ! que cette grande dame devait être changée en vingt-quatre heures, pour recevoir chez elle, et presque en tête à tête, des enfants trouvés de la petite presse, des va-nu-pieds, des belîtres comme nous. Cependant elle était affable, accorte, souriante comme elle ne l'avait jamais été ; elle nous priait de prendre un siége, mais d'un regard si timide, d'un geste si poli, elle devant qui les plus hauts personnages se tenaient debout ! Qu'a-t-elle donc fait, cette femme, et que va-t-elle faire ? Vous l'avez enfin deviné : elle a écrit une Nouvelle, et elle va nous la lire ; elle veut notre suffrage, et elle l'implore ; elle ne nous aurait pas rendu notre salut il y a huit jours, et c'est elle maintenant qui la première nous salue. Allons, ferme ! vautrons-nous dans ses fauteuils pendant qu'elle est assise sur un tabouret ; elle va lire, prêtons-lui une oreille distraite, profitons de notre triomphe inespéré. La pauvre grande dame ! Elle avait en effet arrangé, dans un coin de son cerveau oisif, un petit conte assez joli, assez nouveau ; elle avait inventé un petit héros dont on ne s'était pas servi depuis longtemps ; elle avait appelé à son aide toutes sortes de petites périodes, de jolis agencements, et un nombre suffisant de charmantes phrases éparses dans son salon ; en un mot, elle avait composé un élégant et puéril cliquetis de paroles brillantes qui ne ressemblait en rien au style ordinaire. Nous autres cependant, qui étions dans ce temps-là de jeunes gaillards ne doutant de rien, et par conséquent des gens très-mal élevés, nous faisions de vains efforts pour deviner le mérite de ces pages écrites avec tant

de politesse et d'élégance; cette politesse et cette élégance nous échappaient entièrement, et, en conséquence, nous restions insensibles à ce reflet coloré du beau monde, à cette fine fleur de la grande conversation, à ces ingénieux détails, à ces tours heureux dont le secret n'était pas venu jusqu'à nous: si bien que ces trois heures de lecture nous parurent trois mortelles heures. La dame, nous voyant si réservés et si froids, était au désespoir; de temps à autre elle regardait nos visages, elle interrogeait nos regards, elle était au supplice; jamais je n'ai entendu lire avec une câlinerie plus charmante, avec une grâce plus parfaite, et il fallait être, en effet, de bien grands Bohémiens et d'incorrigibles libéraux, et des jeunes Frances bien indomptés pour ne pas être vaincus par tant de bonnes et belles grâces. Quand la lecture fut achevée, nous autres féroces qui admirions en ce temps-là *Bug-Jargal* et les *Messéniennes*, nous ne trouvâmes pas un compliment, pas un sourire; nous regardions cette illustre dame comme on regarde un animal inconnu. C'est en vain, qu'autour d'elle, se pressaient quelques-uns des amis dévoués de son génie, ses amis de tous les jours, lui disant qu'elle avait été touchante, que son œuvre était bien inventée, que son héros était irrésistible, et qu'elle écrivait mieux que personne... ces nobles louanges, tombées de si haut, touchaient fort peu ce rare génie, elle n'en voulait qu'à nos sourires; mais dans ce temps-là nous étions autant de Brutus en bonnet blanc qui aurions rougi de flatter *le pouvoir!* Quelle nuit elle passa! Quelles humiliations pour ce rare esprit, quelle affreuse révolution dans cette femme si bien posée et entourée de tant de respects et de tant d'hommages! A dater de ce jour funeste, toute la vie de cette femme fut changée: l'ordre sévère qui régnait dans sa maison fit place au laisser-aller littéraire, le pire de tous; on ne vit plus entrer chez elle que des libraires, des imprimeurs, des correcteurs d'épreuves, des saute-ruisseaux coiffés du bonnet de papier, et qui entraient chez elle sans même ôter leur bonnet; en un mot, toute la race écrivante et éditante envahit bientôt cette maison sérieuse et grave; c'étaient, toute la journée, des allées et des venues sans fin; on apportait et l'on rapportait incessamment toutes sortes de carrés de papier recouverts d'abominables ratures, on se battait pour une préposition, on se déchirait pour un participe; à la fin, ce livre célèbre vit le tour... Que de bruit pour rien! cela se composait d'un mince volume in-octavo, où toute la science des blancs, des culs-de-lampe et des têtes de chapitres, avait été répandue à profusion.

Hélas! cependant, c'en est fait à tout jamais, cette femme d'un si excellent renom et dont si peu de gens avaient approché jusqu'alors, maintenant elle ne s'appartient plus, son nom n'est plus à elle. Elle appartient au premier venu qui la voudra tenir sous sa critique mal peignée, qui la voudra interroger, le chapeau sur la tête et l'injure à la bouche. Ce rare esprit dont on disait tant de merveilles, voici maintenant qu'il court les rues, confondu avec tout l'esprit qui court les rues. C'en est fait, le prestige est tombé : prestige de goût, d'élégance, de poésie souveraine, de prose éloquente : — ce n'est que cela! se dit-on de toutes parts. Dans le salon même de cette dame, on s'amuse tout bas du chef-d'œuvre nouvellement publié à ses frais; dans son antichambre, son livre est soumis à la plus insolente des critiques, la critique de l'antichambre; gronde-t-elle un valet de pied? le valet de pied, en se

couchant, se fait des papillotes avec le livre de sa maîtresse, et, le matin, il a bien soin de ne pas ôter ses papillotes, pour que sa maîtresse humiliée puisse voir ce que devient son livre. En même temps les bourgeois du dehors, race indifférente et ignorante, vont à leurs affaires de chaque jour, comme si la princesse de *** n'avait pas imprimé un roman nouveau. Au contraire, rien n'est changé à l'économie des choses, on monte sa garde, on vend et l'on achète, on lit toujours les romans de Walter Scott, on ne pense pas au roman de notre princesse. Déjà, d'humble qu'il était et courbé jusqu'à terre, l'éditeur devient insolent; il n'a presque rien vendu de ce livre, et il triomphe de cet échec ; le libraire, lui aussi, est un plébéien, et ses symphathies sont plébéiennes. Un instant il a été charmé d'être le complice littéraire d'une princesse, mais il préfère cent fois à la princesse, dont le livre ne se vend pas, le plus petit roman de M. Paul de Kock. — « Madame, dit-il à son auteur, vous êtes trop fière, il faut agir, il faut qu'on parle de votre livre, allez rendre vos devoirs à une princesse qu'il faut ménager ; cette princesse, c'est la critique. » Et voilà en effet, après bien des pleurs silencieux, la pauvre femme qui fait atteler sa voiture sans armoiries, qui fait mettre ses gens en habit noir, et qui s'en va humblement, de porte en porte, cherchant la critique dans tous les nids où elle perche. Pour quelques-uns qui furent pleins de réserve, de politesse et de respects, combien d'autres qui se rencontrèrent sans pudeur et sans pitié ! Pour celui-ci, bien élevé, élégant et simple, combien celui-là était rude et cruel ! Je vous laisse à penser que d'affronts à dévorer dans ces trois à quatre journées de bassesses infinies. Il fallait arriver son livre à la main, et le plus souvent quêter humblement la bienveillance d'un malotru qui fumait sa pipe entre sa maîtresse en haillons et un chien galeux ; il fallait pénétrer au hasard dans des maisons sans portier, sombre allée, escalier fétide, miasmes chargés de peste. On frappait à une porte au hasard, une voix aigre criait : Entrez ! et cette femme, alliée à des maisons souveraines, avait peine à s'asseoir sur quelque escabeau vermoulu; elle se voyait obligée d'embrasser d'horribles enfants tout barbouillés de beurre rance; elle disait elle-même son nom tout bas : « Je suis la princesse de ***, et voici mon livre, soyez indulgent, monsieur; » ou bien elle arrivait au milieu d'un déjeuner animé, bruyant, et on la priait de s'asseoir, et on lui faisait raconter son histoire littéraire. Triste métier, métier funeste ! A cette mendicité de la louange publique, une femme, quelle qu'elle soit, perd tout son lustre et tout son charme ; voilà pourquoi il faut vouloir pour les femmes, non pas l'éclat et le bruit de l'esprit, mais, au contraire sa douce obscurité et son favorable silence. Ceci fait, la pauvre femme, écrasée de fatigue et de honte, rentrait chez elle, et peu s'en fallait qu'elle ne saluât M. son concierge. Heureuse encore quand, en retour de ses salutations et de ses humbles prières, elle ne trouvait pas, le lendemain, à son réveil, sur les dentelles de son lit, quelques chiffons de papier imprimé tout rempli des plus affreux quolibets, des plus cruelles censures, des plus perverses déclamations. N'était-elle pas en effet une princesse? n'était-elle pas la dernière descendante d'une illustre maison ? n'était-elle pas une femme aimée et entourée de tous? Que de raisons pour être insultée! aussi le fut-elle sans fin et sans cesse; aussi, depuis ce jour, cette considération conquise à force de probité, de bonne grâce et de bon goût, s'est-elle éva-

nouie comme une fumée. Autant l'âge mûr de cette femme avait été grave, heureux et respecté, autant sa vieillesse parut frivole; vous pouvez m'en croire, elle a bien pleuré ce fatal désir de gloire littéraire, elle a mis bien souvent au pied de la croix, car elle était résignée et chrétienne, ce méchant petit volume de prose imprimée, dont la gloire l'avait ravalée si bas ; — elle est morte sans que sa mort ait causé d'autre sensation que celle-ci : voilà enfin un écrivain de moins! Triste exemple, mais utile exemple de l'inévitable danger qui attend toutes les femmes assez faibles pour oublier à ce point-là l'exemple qu'elles doivent donner, non pas du côté de l'éducation poétique, mais du côté de la modestie, de la gravité et du bon sens.

Il est d'autres misères moins éclatantes peut-être, mais non pas moins tristes ; car cette passion littéraire, à force d'avoir fait des victimes parmi les femmes, a pénétré également dans le bas fond de la société, dans son milieu et dans ses hauteurs. Vous avez vu tout à l'heure la prostituée et l'empoisonneuse, l'Henriette Wilson, la Marie Capelle, en un mot la femme flétrie par la prostitution ou par le bourreau, chercher une dernière palpitation de volupté, ou bien un dernier vol d'argent et de scandale dans les livres sortis de leurs griffes; vous avez vu la grande dame aspirer aux œuvres littéraires ; regardez maintenant, non pas à Paris, mais dans la province, dans une province reculée, si vous voulez, sur les bords de quelque douce et limpide rivière, cette jolie jeune fille de seize à dix-huit ans, qui rêve tout le long du jour : elle est bien née, elle a été élevée avec toutes sortes de soins et de tendresses; son père est un honnête bourgeois, franc et loyal, qui a été quelque peu un soldat de l'empereur ; sa mère est une bonne ménagère, active, économe et rivée à son devoir; l'un et l'autre ils n'ont que cette enfant, et pour ne pas voir pâlir cette douce figure, pour ne pas fatiguer ces beaux petits membres, pour que cette enfant soit heureuse à sa façon, le père et la mère l'abandonnent à ses douces rêveries. Chaque jour qui se lève est, pour la jeune rêveuse, une longue et oisive journée de châteaux en Espagne qu'elle se bâtit à elle-même là-haut dans la région des nuages. Comme elle a lu, par hasard, tous les livres qui lui sont tombés sous la main, la pauvre enfant sait déjà tous les grands mots poétiques de la langue moderne : *la contemplation, l'idéal, l'art, l'amour, l'infini, la mélancolie* surtout, *la mélancolie*, cette drogue nauséabonde qui a causé tant d'adultères et de suicides, et, en un mot, tout l'attirail des tristesses qui vous amusent à vingt ans, si bien que, de gaieté de cœur, la jeune fille se fait triste, elle pleure sur son isolement, sur la vie bourgeoise qu'elle mène; elle trouve, sans se l'avouer, que son père est un rustre, que sa mère a les habitudes et les mœurs d'une mercenaire; ce toit bourgeois la fatigue et lui pèse ; les causeries et les rires de ses petites amies d'enfance lui sont devenus insupportables ; peu à peu elle vit seule, tout ce qui n'est pas elle-même l'ennuie et la gêne ; elle n'a qu'une joie, c'est d'écrire, — elle écrit donc. Elle compose son premier petit roman d'amour, elle arrange à sa guise un bel Eugène, un jeune Arthur; elle l'aime aujourd'hui, le lendemain elle l'adore, le jour suivant elle lui écrit, mais non plus en prose, elle lui écrit en vers. O surprise! la voilà en effet qui trouve la rime et la césure; la voilà qui hisse des alexandrins sur leurs douze

pieds; la voilà qui brise le vers, qui l'ajuste, qui commande même à la rime; en vérité, les vers que fait cette jeune fille ont beaucoup des conditions de la poésie, cela est sonore, harmonieux, cela ne manque ni de grâce ni d'éclat. Vous pensez si l'étonnement de cette enfant est immense, si sa joie est incroyable, si elle n'est pas toute prête à se dire : Moi aussi, je suis un grand homme! Elle reste immobile de joie devant sa première élégie, comme une autre fille de son âge resterait agitée de bonheur sous le premier baiser de l'amant adoré. De ces deux jeunes filles, l'une abusée par la poésie, l'autre séduite par un amant, celle que je plains le plus, c'est la première; la poésie est une maîtresse redoutable, son amour est un faux amour, ses caresses sont d'abominables morsures; la jeune fille qui n'aime que son amant ne risque, à tout prendre, que sa bonne renommée et sa vertu; la jeune fille qui s'abandonne à cette poésie sans frein et sans nom, comme on la fait de nos jours, risque à la fois les qualités les plus précieuses de son âme, les penchants les plus rares de son esprit, les dons naturels les plus charmants. L'homme qui séduit une fille peut, à tout prendre, l'épouser et lui rendre l'honneur; il adopte l'enfant, il veille sur les deux êtres qui se sont fiés à sa probité et à son amour; mais la poésie, fatal amant, qui ne tient jamais ses promesses, épouse adultère qui ne reconnaît jamais les enfants de son crime, feu perfide qui brûle sans donner de flamme, elle amène avec elle le désenchantement, l'ennui, le désespoir, presque toujours la misère; il faut être très-fort pour les supporter sans en être brisé, ces rudes assauts du démon poétique. Voilà justement ce qu'une pauvre jeune fille ne peut pas savoir. Elle s'abuse elle-même sur l'instinct qui la pousse, elle ne voit pas de quelle déception elle est le jouet, elle se dit à elle-même, la pauvre enfant : C'est là du moins un chaste et honnête amour! Hélas! elle ne devine pas que cette occupation de faiseur d'élégies n'est, à tout prendre, qu'une des cent mille tromperies de l'amour et des sens.

Oui, certes, je le répète, mieux vaut, même en morale, mieux vaut l'enfant qui obéit librement à sa vingtième année, qui s'émancipe avec celui qu'elle aime, qui s'appuie sur un bras ferme et loyal, qui porte l'amour heureux dans son sourire, dans son geste et dans son regard, mieux vaut l'enfant heureuse et bondissante sous les transports naturels de son cœur, que cette autre jeune fille pensive, courbée avant l'âge, versant des pleurs sans motif, poussant des soupirs sans objet; malheureuse créature qu'abandonnent le sommeil et l'appétit, qui ne trouve de joie et de repos nulle part, et qui se perd, non pas pour mettre au monde un bel enfant qu'elle aime et qui la venge par ses caresses du mépris et de la trahison de son père, mais pour accoucher honteusement de quelque roman avorté, de quelque poëme informe, embryon mutilé, conçu sans plaisir, enfanté sans gémissements et sans douleurs. Hélas! nous avons sous les yeux toutes sortes de tristes exemples de cette prostitution de la pensée. N'avez-vous donc pas vu passer, un jour d'hiver, par une neige froide qui tombait à petits flocons grisâtres, suivie de deux ou trois hommes, qui ne portaient pas le deuil, le corps exténué de cette pauvre fille dont vous ne savez déjà plus le nom? Elle aussi, elle avait abandonné sa calme province, son humble famille, l'église où elle allait entendre la messe le dimanche, les amitiés faciles qui lui

étaient tendues de toutes parts; elle était arrivée à Paris, dans la rotonde d'une diligence, que dis-je? portée sur un poëme. A peine entrée dans le gouffre, soudain toutes les portes s'étaient ouvertes devant la jeune inspirée; autour d'elle s'étaient pressés les oisifs des salons parisiens; on voulait l'applaudir, on voulait l'entendre, on voulait la voir; elle alors, pleine de confiance et d'espoir, elle avait obéi le mieux du monde à cet enthousiasme, elle s'était confiée, l'innocente! à ce délire; elle s'était dit que tous ces gens-là qui l'appelaient : Mon poëte ! ne laisseraient pas mourir de faim leur poëte, et pendant tout un effroyable hiver elle avait supporté, sans se plaindre, la plus épouvantable misère. Quel contraste! Elle passait sa journée dans un grenier ouvert à tous les vents, elle passait ses nuits dans les plus riches salons du grand monde parisien; elle manquait de pain chez elle, elle n'avait pas de bouillon, et chez les autres elle vivait d'orgeat, de biscuits et de glaces; l'argent avec lequel elle eût acheté une bonne robe de laine qui l'eût réchauffée lui servait à payer des robes de gaze qui laissaient à nu ses bras et ses épaules. Ainsi se passa ce premier hiver; vint le printemps. Comme le monde savait déjà tous les beaux airs de ce pauvre oiseau chanteur, le monde l'eut bien vite oubliée; toutes les portes se refermèrent soudain sur cette pauvre muse qui n'amusait plus personne; on avait reçu le poëte avec joie, on eut peur de la jeune fille qui n'avait plus une robe à mettre, ni un vers nouveau à réciter. La mode l'avait acceptée, la mode la rejeta, et alors elle fut obligée, pour vivre, d'enseigner la grammaire dans les loges des portiers; elle avait fui loin de la vie bourgeoise, elle tombait dans les mœurs abjectes; des grands seigneurs qui l'appelaient leur amie, elle était tombée entre les mains des dames de la halle qui la payaient pour élever leurs demoiselles; elle était venue pour faire le poëme épique qui manque à la France, elle faisait des bouquets à Chloris, pour les Chloris des marchands de nouveautés. Cependant son âme s'était brisée, son cœur s'était déchiré, ses yeux n'avaient plus que des larmes, sa poitrine n'avait plus que du sang, l'horrible maigreur s'était étendue peu à peu sur cette jeune fille si riante... elle mourut à son second hiver. Elle mourut sans avoir eu d'autre aumône que l'aumône royale de M. de Chateaubriand, qui accompagna son cercueil jusqu'à la fosse commune, où reposent tant de poëtes. Certes, on ne dira pas que ce soit là encore une histoire inventée à plaisir.

Mais revenons à notre jeune fille de tout à l'heure. Nous l'avons laissée dans le premier enivrement poétique; ses vers sont là, devant elle, tout nouvellement éclos de sa tête et de son cœur; elle se regarde, elle s'admire, elle se trouve belle et grande, elle ressemble à l'enfant qui s'est blessé en jouant avec le sabre de son oncle le capitaine, et qui ne pleure pas cependant, parce qu'il a joué avec un vrai sabre. En même temps dans la petite ville qu'elle habite, parmi tous les amis de son père, le bruit se répand qu'un poëte leur est né. Le père, faible et bon, la mère, ignorante et dévouée, partagent les premiers l'enthousiasme général; à l'instant même, l'enfant n'est plus une enfant, c'est une femme, que dis-je? c'est un poëte. Soudain, on l'entoure d'admirations et d'éloges, on répète ses bons mots, on apprend par cœur ses poésies fugitives. L'Académie du lieu, ces tristes boutiques de l'esprit du dernier ordre, où toutes sortes de braves gens peu lettrés s'amusent à parodier les quatre ou

cinq hommes d'élite de l'Académie française, l'Académie du lieu n'a-t-elle pas la cruauté de couronner cet enfant en plein public? Le *Journal des Débats* du département n'a-t-il pas hâte d'imprimer ces beaux vers, faute de domaines à vendre ou de maisons à louer? C'en est fait, le viol est consommé, viol public, authentique, incontestable; voilà à tout jamais une fille perdue. Arrive cependant le jour de sa majorité; comme elle est belle, recherchée et assez riche, d'honnêtes partis se présentent : le conseiller de préfecture demande sa main, le fabricant de tapis la réclame pour son fils; plus d'un bon gentilhomme retiré dans son château serait heureux et fier d'en faire une comtesse ou tout au moins une baronne; mais elle, un poëte, un poëte lauréat, se marier à ces gens-là, rester enfouie dans une province, vivre de la vie heureuse et calme des honnêtes gens qui l'entourent, fi donc! autant dire à l'aigle : Tu vas habiter la basse-cour. Ainsi elle attend, dans son orgueil, d'abord des maris impossibles et ensuite des maris qui ne veulent plus venir, jusqu'à ce qu'enfin, un beau matin, arrive dans la petite ville en question quelque comédien ambulant et chauve, quelque peintre barbu et mal peigné, quelque artiste mélancolique qui fuit le monde et ses créanciers. Aussitôt voilà notre muse qui s'exalte elle-même, la voilà qui se passionne pour cet être incompris; son âme a trouvé enfin le frère de son âme. Le peintre fait son portrait, le comédien déclame devant elle son rôle le plus infernal; le poëte incompris répand en silence des larmes qu'il a soin de laisser voir; à tous ces soupirants, elle répond, mouillée de larmes, par des vers brisés comme son âme; dans ces vers, elle leur dit : *Je t'aime, quittons la ville, fuyons au désert;* et la voilà partie pour ne plus revenir, la voilà qui se jette à corps perdu dans le vagabondage poétique. Son père meurt de chagrin et de honte, la mère de famille suit le père au tombeau; elle, alors, en bonne fille, elle rime une tendre élégie sur la mort de son père, elle écrit en vers l'épitaphe de sa mère, elle vend à vil prix l'humble héritage qui faisait vivre toute la famille, trop heureuse encore si elle est épousée par cet artiste fatal qui s'est attaché à sa vie. Comment cela finit-il? Demandez-le à M. le ministre de l'intérieur; cela finit, et c'est la plus heureuse fin, par un secours annuel et précaire de 600 livres, contre lequel les puritains de la chambre des députés se débattent avec grand fracas tous les ans, au retour du budget.

Ce sont là, sans nul doute, des tableaux bien sombres, mais vous pouvez être sûrs qu'ils sont vrais. Voulez-vous maintenant que nous passions dans une atmosphère plus humaine? la chose nous sera facile. Après avoir expliqué le mot *bas-bleu* dans son acception la plus triste, nous n'en aurons que plus de joie à reconnaître la grâce simple et naturelle, l'esprit sans fard et sans fiel, le goût net et pur de la femme, jeune ou vieille, qui aime les beaux-arts pour eux-mêmes et pour elle-même; celle-là encore sera, si on le veut, un bas-bleu, mais un beau petit bas de soie brodé et bien tiré, sous lequel se dessine une jambe faite au tour. Non certes, dans cette déclamation furibonde et loyale de tout à l'heure, nous n'avons pas prétendu que le domaine des lettres et de la pensée devait rester fermé pour les femmes; mais nous avons soutenu, avec la chaleur d'une conviction presque chrétienne, que le difficile et cruel métier des lettres n'avait jamais été et ne sera jamais un métier à la portée des femmes. La femme est le juge le plus sûr de toutes les joutes et

de tous les efforts de l'esprit; aux femmes doivent commencer, à elles seules doivent revenir toute l'émotion de la poésie, tout l'intérêt de la fiction, tout le charme et toute la puissance de la vérité écrite ou parlée. Sans les femmes, pas de succès possible dans les arts; sans elles, nos juges bienveillants et dévoués, le poëte n'a plus de douces rêveries, le romancier plus de fictions amoureuses, l'historien lui-même, fatigué de parler sans fin et sans cesse à des hommes, perd une grande partie de sa grâce et de sa toute-puissance. C'est donc justement parce qu'elles sont assises aux premières places de ce vaste champ clos du génie humain, que les femmes ne doivent pas être admises à le parcourir; ce n'est pas celui qui décerne la palme qui doit y prétendre; ce n'est pas celui qui a fondé le prix qui peut être jamais le bienvenu à le disputer. Sans nul doute, on peut citer de grands écrivains parmi les femmes, comme on peut citer de grands monarques; ce qui n'empêche pas la loi salique d'avoir sauvé plus d'une fois la monarchie française. Ceci dit, nous ferons plus : dans cette affreuse et pénible mêlée de la littérature féminine, nous entourerons de toutes sortes de respects et d'admiration les convictions sérieuses, les talents bien appris, le style qui éclate puissant et fort, la vie laborieuse, calme et réglée. Nous en connaissons de ces femmes dont le nom seul est un éloge; celle-ci qui a chanté, dans des vers pleins de charme, la plus tendre passion de son cœur; celle-là qui a été la providence de sa famille, qui a élevé ses enfants avec les vers qu'elle murmurait à leur berceau; cette autre, la mère éplorée qui, sur la tombe de ses deux enfants, célèbre sa douleur avec le plus harmonieux et le plus poétique des sanglots; et celle-là grand musicien et grand poëte qui chante d'une divine façon les douleurs de son âme; et celle-là aussi, belle, éloquente, inspirée, qui a parcouru sans un faux pas cette difficile carrière des lettres; mais celles-là se cachent, elles se devinent; toute leur vie est dans leur souffrance ou dans leur travail. Jamais, à les voir occupées du travail domestique de chaque jour, entourées d'enfants jaseurs, garde-malades d'un père infirme, luttant courageusement contre tous les obstacles puérils ou terribles de la vie, jamais vous ne vous douteriez que ce sont là des poëtes; or, voilà justement les poëtes que je respecte, voilà les poëtes que j'aime; celles-là rougissent de leur gloire, comme d'autres rougissent de leur obscurité douteuse; celles-là rougiraient de courir après la renommée comme fait la prostituée du carrefour après l'homme ivre qui passe; celles-là, elles obéissent à une vocation. Laissez-les chanter, laissez-les dire, et cependant, si vous voulez les consulter, ces nobles femmes, si leurs indignes confrères féminins avaient la sagesse de leur demander les conseils qu'elles ne refusen à personne, soudain vous verriez nos honnêtes et chastes poëtes, prenant dans leurs deux mains ces autres mains noircies par la calomnie et par l'encre, leur tenir à peu près ce langage : « O pauvres femmes que vous êtes! pauvres femmes que nous plaignons! prenez garde à cette passion que vous avez pour l'écriture; prenez garde à ce sentier dans lequel vous entrez, il est semé de ronces, d'épines et de précipices de tous genres. Vous nous demandez conseil, à nous autres, pour qui la poésie n'a été que secours et douceur, considération et respect? eh bien! nous vous dirons que, tout calculé, même pour les femmes qui réussissent le mieux, même



LE BAS BLEU

pour celles que le monde protége de ses admirations et de ses respects, la littérature est encore le plus triste des calculs ; dès qu'une femme est un poëte, elle n'est plus une femme : elle peut, il est vrai, rester une mère, mais sitôt que la poésie se glisse dans une maison, comme fait le serpent, adieu la gloire, le repos, et, trop souvent, la considération du mari ; adieu l'amitié des voisins, adieu la bonhomie de la famille, adieu les chères causeries du toit domestique. C'en est fait, par je ne sais quel entraînement irrésistible, autour de la femme qui écrit, même en cachette, même dans le silence des nuits, à la clarté incertaine de la lampe, quand tout dort autour d'elle, autour de cette femme, tout est moins vrai, moins naïf, moins simple ; l'atmosphère dans laquelle nous vivons n'est plus le même ; notre amie la plus intime nous aborde avec défiance ; les gens qui nous servent ont peur de nous ; nous passons, sans le vouloir, sans le savoir, à l'état de prodige. Et qui dit un prodige, dit en même temps une malheureuse créature à qui l'on ne passe ni un geste, ni un mot hasardé, ni un regard, de sorte que peu à peu, de bonnes femmes que nous étions, simples et calmes, nous devenons des comédiennes sur un théâtre. La tache d'encre est pour nous comme est la tache de sang sur les mains de Macbeth ; toujours du sang, toujours de l'encre ! Et d'ailleurs c'est si triste de n'avoir pas une pensée à soi ! pas une douleur, pas un battement de l'âme ou du cœur, qu'on ne soit tenté de les jeter dans un livre ! C'est si triste de s'isoler sans fin et sans cesse du monde réel, et de se dire à soi-même, quand on écrit même les pages que l'on trouve les plus belles : Je ferais mieux d'aller baiser mon enfant qui dort ou consoler mon mari qui se fatigue à gagner le pain de chaque jour ; je ferais mieux, mon Dieu, d'être tout simplement une bonne femme ! Prenez garde, ô mes sœurs, à ces tristes remords, plus on a de gloire et plus ils semblent cuisants et cruels. A nous autres, pauvres femmes, Dieu ne nous a pas donné l'esprit et la poésie pour que nous dépensions au dehors ces dons si précieux et si rares. L'esprit et la poésie, quand ils nous viennent, appartiennent à la famille, ils ne doivent pas dépasser le foyer domestique ; c'est la lampe qui brille, c'est la branche du hêtre qui jette son feu dans l'âtre immense ; c'est l'oiseau privé qui chante dans sa cage, c'est le bonjour de chaque matin, c'est la bénédiction de chaque soir. Oui, croyez-nous, pauvres femmes, c'est ainsi qu'il est permis aux femmes d'être des poëtes, voilà comment elles ont le droit de rêver et de chanter : tout ce qu'elles jettent dans un livre, tout ce qu'elles donnent au public, c'est un vol qu'elles font au bonheur domestique. »

Ainsi parleraient toutes ces honnêtes femmes, à qui la poésie est venue comme le chant vient à l'oiseau. Ainsi elles expliqueraient par une passion irrésistible, comme s'explique la galanterie ou le jeu, cette étrange passion de la prose ou du vers ; mais vous comprenez bien que les femmes perdues de la littérature n'iront pas consulter ces honnêtes femmes-là. Au contraire, elles leur portent envie, elles les accablent de calomnies et de médisances : elles se demandent pourquoi donc celles-ci sont entourées d'hommages, pendant qu'elles-mêmes sont délaissées ; pourquoi les unes rencontrent tant de lecteurs et de sympathies, pendant que les autres ont à peine un nom dans la foule. Ainsi la sagesse des premières et leur expé-

rience, et leur modestie, sont tout à fait perdues pour les secondes. Car c'est là un des caractères que j'oubliais de la femme de lettres : elle ne parle jamais à une autre femme de lettres, pas plus qu'un fou ne parle à un autre fou. Elles s'accablent l'une l'autre de mépris et de dédains furieux ; pas une seule ne suit le même sentier, pas une seule n'a fait de disciples; elles s'en vont çà et là, au hasard, au gré de leur fantaisie, en sautillant, en caquetant, en se parant de toutes les plumes qu'elles ramassent, comme le geai de la fable. Rien n'a jamais pu les réunir, pas même la vanité, pas même la gloire. Je connais un pauvre diable de libraire-éditeur qui s'est ruiné pour avoir voulu faire un recueil de tous les portraits des bas-bleus de ce temps-ci. Il avait mis le livre en souscription, mais les souscripteurs se sont enfuis en poussant des cris d'épouvante lorsqu'ils ont vu cette collection de vieilles et hideuses figures. Une autre fois, ces dames, jalouses de l'Académie française, se réunissent pour fonder, elles aussi, une académie. C'était dans le temps où une femme devenue célèbre sur les bancs de la cour d'assises demandait chaque jour dans son journal que les femmes devinssent *électeures, tuteures, députées, paires* de France, et surtout *rédacteures gérantes* de journaux. Donc on s'assemble, on discute, on propose le règlement, on le débat avec sang-froid ; bref, on l'adopte, chose étrange ! à l'unanimité. Il est donc bien décidé que cette fois enfin la France sera dotée d'une académie féminine dont le besoin se fait généralement sentir. Tout était dit ; seulement une petite difficulté se présente, quel sera le président? Il en faut un, l'article est formel. La présidence appartient au doyen d'âge. Oh ! les braves académiciennes ! il y en avait là de bien vieilles, il y en avait là dont la jeunesse remonte au directoire, qui avaient écrit plus d'un billet doux à Barras ; eh bien ! pas un de ces académiciens en cornettes et en jupon ne consentit à être pour vingt-quatre heures le doyen d'âge. L'académie se sépara sans avoir rien fondé ; et c'est ainsi, malheureuse France, malheureux roi, que vous êtes restés abandonnés aux quarante immortels !

Mais voilà bien assez d'indignations, j'imagine. Revenons aux bas-bleus honnêtes et bien posés. Voulez-vous, par exemple, que je vous dise un beau caractère de bas-bleu, une touchante histoire qui est dans toutes les mémoires et dans tous les cœurs? Écoutez-moi. Il y avait au commencement de la restauration, à l'instant où grondaient sourdement ces luttes terribles qui devaient conduire la monarchie à l'abîme de 1830, un jeune homme sans nom et sans fortune, dont la vie se passait à écrire des articles de journaux, et encore était-il trop heureux quand les journaux voulaient de sa prose ! Enfin, après bien des efforts et bien des peines, ce jeune homme avait trouvé une tâche hebdomadaire, il la remplissait avec cette persévérance sérieuse et ardente qui est un des côtés de son génie, lorsqu'il vint à tomber malade. La maladie devait être longue, la place de l'écrivain était menacée, et il allait y renoncer avec douleur lorsqu'on lui remit un cahier d'une écriture inconnue. O surprise ! c'était sa tâche de chaque semaine. Un écrivain dévoué avait compris le péril de son confrère, et il lui proposait de le remplacer. C'était la même œuvre entreprise dans les mêmes sentiments, dans les mêmes opinions, mais avec un style plus souple, une grâce plus légère, une énergie plus avenante. L'é-

crivain malade accepta sans hésiter le secours qui lui venait. Pendant six mois il fut remplacé par cette plume élégante et fine; et telle était sa confiance dans cet ami inconnu, qu'il ne chercha même pas à savoir son nom. Il acceptait, souvent sans les lire à l'avance, ces beaux chapitres de littérature et de morale qu'il était fier de signer. Ainsi il sauva sa position, à laquelle il tenait; la santé lui revint avec l'espérance. Mais vous pouvez juger de sa joie quand il vint à découvrir que ce loyal et mystérieux compagnon de ses travaux, de ses opinions, de ses pensées les plus intimes, était une jeune fille belle et simple, élevée dans toutes les austérités de l'Évangile. Ils se virent, ils s'aimèrent, ils s'épousèrent. Appuyés l'un sur l'autre, ils passèrent tous les mauvais jours, ils accomplirent en commun leur tâche commune; ils se mirent, elle et lui, aux ordres des libraires, pour faire des traductions, pour faire des histoires, pour écrire des prospectus et des revues. Il dictait, elle écrivait; ou bien elle dictait à son tour, il écrivait sous sa dictée. Braves gens, courageux, dévoués, ardents, infatigables, ils ne se doutaient guère des destinées sévères et grandes qui étaient réservées au nom illustre qu'ils fabriquaient à eux deux........... La mort fut jalouse de cette héroïque persévérance contre l'adversité; elle vint enlever à cet homme le compagnon de génie qui lui était échu en partage; cette femme mourut calme et tranquille. Elle avait résolu la première et toute seule ce problème tant cherché de nos jours, une bonne femme qui serait en même temps un grand écrivain.

Quant au bas-bleu qui aime les belles-lettres sans avoir jamais rien écrit, il nous est impossible de ne pas reconnaître que l'amour du beau langage, la passion pour les beaux vers et pour la noble prose, la chaste émotion que donnent les livres bien faits, a toujours été et sera toujours parmi les honnêtes gens une passion digne d'estime et de respect. En général, les femmes sont toujours un peu dans l'extrême, elles n'aiment pas, elles adorent; elles ne louent pas, elles exaltent. Laissons-leur donc adorer comme elles l'entendent les productions de l'esprit; laissons-les s'occuper à leur guise de la comédie de demain, du roman d'hier, du discours d'aujourd'hui : non-seulement le bas-bleu dont je parle n'a rien d'odieux, mais au contraire il est aimable, bon compagnon et plein de grâce; le bas-bleu du grand monde, des riches et des oisifs, n'est pas loin d'avoir trente années, bien ou mal comptées; il a traversé, sans y laisser trop de plumes, les ronces et les buissons fleuris de la jeunesse : il a plus d'esprit que de cœur; il s'est marié de bonne heure à une brave créature qui a pris pour sa part l'ambition, les honneurs, l'argent, le positif de la vie. Notre dame au bas-bleu, trouvant son mari si exact et si profond géomètre, aurait bien voulu prendre pour elle-même ce qu'on appelle de nos jours le rêve, la poésie et l'idéal; mais elle avait pour jouer ce rôle fastidieux des grands soupirs et des clairs de lune, trop d'esprit, de probité et de bon sens. La femme bas-bleu n'a pas eu le temps de faire l'amour, elle a passé tout à côté en s'en moquant un peu; et maintenant qu'elle est presque au port, elle se félicite de n'avoir pas affronté la tempête, en comptant tous les naufrages qui ont grondé et qui grondent encore autour d'elle.

Cependant, il faut à la vie de cette femme une occupation, sinon un but; bien qu'elle soit heureuse, elle trouve souvent que la journée est longue, et elle se choisit une passion à la taille de son esprit et de son humeur. Sa voix est agréable et douce;

le piano d'Érard, ce noble instrument qui suffit à toutes les passions et à tous les tumultes de l'âme, se laisse dompter volontiers par elle. Elle pourrait être une musicienne écoutée et applaudie : oui, mais elle a peur des grands succès de salon; cette musique de société lui déplaît et la fatigue; elle est trop fière pour se mettre à amuser toute sa vie, de ses chansons, les beaux messieurs qui écoutent à peine, les belles dames qui n'écoutent pas. Elle fera donc de la musique pour elle toute seule dans ses moments de solitude et d'ennui; elle pourrait, il est vrai, demander toutes sortes de distractions à la peinture, car elle a reçu des leçons de Tony Johannot et M. Steuben, car elle a deviné confusément quelques-uns des mystères de la forme et de la couleur; oui, mais toute la cuisine de la peinture, ces détails d'huile grasse, de vessies, de palette, de modèles crasseux, ont bientôt rebuté l'aimable femme; alors que fait-elle? Elle s'avise que son esprit est net et vif, sa conversation élégante et variée. A ces causes, elle ouvre son salon comme un bel et bon endroit de causerie et d'urbanité; elle l'ouvre à peu de gens, car elle veut que ce soit là une faveur enviée et recherchée, d'être reçu par elle. Son salon est petit, le nombre de ses amis est choisi, les gens qui viennent là sont dégagés de toute espèce d'ambition; ils ont renoncé à l'amour, à l'intrigue, à la faveur; ils vivent tout simplement pour être heureux et calmes. Ils regardent de loin, non sans sourire de pitié, les agitations lamentables de la foule; donc, on se réunit, on se regarde, on cause, et, tout d'abord, on s'occupe des productions de la pensée et de l'esprit. Le théâtre tient une grande place dans ces discours, le livre imprimé arrive à son tour; peu à peu, comme on y prend goût, on finit par déterrer quelque poëte inconnu, il y en a partout, et ce poëte inconnu consent bien vite à quelque lecture. La lecture des vers inédits est le grand écueil du salon d'un bas-bleu, beaucoup de salons y succombent, mais ceux qui se tirent de ce péril sont bien heureux et bien forts. Quand donc les vers inédits ont été chassés de cette heureuse maison, par l'ennui d'abord, par la maîtresse de la maison ensuite, tous les gens de bon sens viennent frapper à cette honnête porte, tant on est sûr de trouver en ce lieu une causerie facile et variée; chaque jour l'influence de ce petit salon grandit et se propage; on y juge les choses et les hommes avec indulgence; on ne parle pas des livres qu'on n'a pas lus, et des comédies qu'on n'a pas vues; on n'envoie pas chercher, pour en faire un sujet de vague curiosité et pour lui donner des bracelets de trois louis, la jeune tragédienne qui débute; on la laisse à son théâtre, où elle est beaucoup mieux à sa place. Bref, on évite le bruit poétique, on a en horreur l'appareil littéraire, on se fait petit et caché, et c'est justement pourquoi on vient à vous, pourquoi on vous recherche, pourquoi on vous aime. Quand cette femme comprend tout le prix qu'on attache à son sourire et à sa louange, elle s'estime heureuse d'encourager le talent modeste, de tendre une main bienveillante à l'artiste sans fortune, de prendre en main la défense des renommées outragées, des gloires insultées. Tout jeune homme qui commence, tout talent qui se débat encore contre l'indifférence de la foule, peut venir en toute sûreté s'abriter à cette ombre aimable et bienveillante, et, comme la poésie est reconnaissante de sa nature; pour tous les soins que lui rend cette femme, la poésie l'entoure de louanges non suspectes, de flatteries délicates,

d'hommages mérités. Plus d'un honnête homme d'esprit devient l'ami de cette femme; il lui confie ses chagrins, ses espérances; il met à ses pieds ses triomphes, ses défaites; elle partage ainsi, sans en avoir les fatigues, toutes les émotions de la vie littéraire, toutes ses joies, toutes ses douleurs. La vie se passe ainsi, non pas à médire, mais à bien dire; non pas dans les petites calomnies de chaque jour, mais dans les productions de l'esprit de chaque jour. A ces heureuses communications de l'intelligence, l'âme s'élève, l'esprit y gagne une grande estime pour lui-même, la vieillesse s'arrête comme saisie de respect; la vieillesse eût emporté cette femme au milieu des tourbillons du monde, au milieu des passions ameutées, la vieillesse s'arrête devant cette femme, la trouvant doucement assise entre des amis qui la respectent et qui l'aiment. D'ailleurs, on ne reste pas toujours aux temps modernes, tous les temps se tiennent par une chaîne que rien ne peut briser. De M. de Lamartine il est facile de remonter à La Fontaine; de M. de Chateaubriand à Bossuet la transition est des plus simples. Voilà comment on a franchi bien vite l'abîme qui nous sépare du dix-septième siècle. Certes, pour rester toute sa vie en contemplation devant les beaux esprits de ce siècle, ce ne serait guère la peine de passer sa vie à aimer les belles-lettres et les beaux-arts. On serait bien vite au bout de son enthousiasme. Mais cette passion des beaux-arts a cela de salutaire, qu'elle finit toujours par arriver à être quelque chose de sensé et de vrai. Vous commencez par admirer les beaux esprits de ce temps-ci, vous finissez par prendre au sérieux tout l'esprit que nous avons eu autrefois. Peut-être avec moins de bon sens, eussiez-vous été la plus charmante des femmes frivoles, vous vous trouvez, sans le savoir, une femme sérieuse et sage, car tout autour de vous vous entendez répéter incessamment, non pas : C'est un bel esprit, mais : C'est un bon esprit. Les flatteurs qui vous disent : Pourquoi donc ne faites-vous pas un livre? soudain vous les mettez à la porte pour ne jamais les revoir. En même temps, les pauvres artistes qui gémissent, qui attendent la gloire, les écrivains qui l'ont obtenue, toutes ces pauvres âmes en peine, à qui cela coûte si fort de mettre au dehors ce qu'elles renferment, viennent se confier à cet honnête bas-bleu qui est leur patronne et leur providence. Vous vivriez cent ans que vous ne trouveriez pas un homme de lettres allant compter sa peine à une femme de sa profession. Pour l'homme qui écrit, la femme qui écrit est un animal qui n'a pas de sexe; ce n'est plus une femme, ce n'est pas un homme.

Quæ est homo?....

comme dit Térence.

Finissons tous ces portraits par le portrait du bas-bleu accompli, du bas-bleu comme je l'entends.

Vous connaissez tous, dans un quartier retiré du faubourg Saint-Germain, dans une pieuse maison, toute remplie de méditations et de prières, l'honnête et admirable bas-bleu, qui est venu demander à ces murs solitaires, le calme, la solitude et le repos; cette femme, dont chacun sait le nom, pour peu qu'on soit le pauvre de la rue ou un homme de génie, cette femme sera à tout jamais un impérissable

exemple du dévouement, comme il en faut à ces êtres nerveux et malades que l'on appelle des hommes de génie. Elle était jeune et charmante, et recherchée ; elle était belle entre toutes les belles personnes de son temps ; rien n'était plus éloquent que son silence, si ce n'est son sourire ; toute louange lui était facile, toute renommée était à ses pieds ; elle avait vu, elle savait par cœur toutes les sommités du monde. Qu'a-t-elle fait de tous ces biens, de tout cet esprit, de toute cette beauté ? Elle a renoncé à tous les bruits qu'elle pouvait faire par elle-même, elle n'a pas songé un seul instant à la gloire que pouvait lui donner son esprit ; elle s'est fait un rôle cent fois plus beau, elle s'est attachée d'âme et de cœur au roi littéraire de cette époque, elle a compris que s'il restait seul en ce monde, ce grand homme serait perdu ; elle s'est dit à elle-même qu'il fallait quelque main amie pour soutenir le fardeau de cette illustre destinée. Rien ne l'a découragée dans cette vie d'abnégation et de dévouement qu'elle s'est choisie. Le héros qu'elle avait adopté, elle l'a suivi dans toutes ses fortunes ; elle applaudissait de loin aux travaux de son éloquence, au grand bruit que faisait sa pensée ; elle savait chaque jour ce qu'il agitait, au congrès, dans les ambassades, à la chambre des pairs, au ministère, où il ne faisait que passer comme l'étoile qui tombe en éclairant les côtés nuageux du ciel. C'étaient là les beaux jours de cette femme ; puis sont venus les sombres journées, les défaites soudaines, les revers et même la prison ; et alors il fallait la voir attentive, secourable, forte. Cette vie-là était sa vie, cette triste fortune était sa fortune, cette pensée sublime était sa pensée ; depuis trente ans déjà cette femme poursuit son œuvre commencée, elle est le courage de cet homme, elle est sa consolation, elle est son espérance, disons plus, elle est une partie de son génie. On ne l'entend guère parler, on la voit peu sourire ; quand elle sort elle s'enveloppe d'un grand voile qui la couvre tout entière, mais on la pressent, on la devine, on entend un petit murmure, on voit passer une ombre diaphane, et l'on se dit : C'est elle à coup sûr ! Soudain on voit grandir derrière cette blanche épaule de grands yeux noirs, un vaste front, des cheveux blanchis et brûlés par la pensée. C'est lui ! se dit-on à coup sûr ; et l'on s'incline devant lui et devant elle ! Elle et lui ils sont inséparables désormais dans la reconnaissance du temps présent, dans les respects de l'avenir. On raconte d'un statuaire grec, qu'après avoir fait un beau marbre de la Minerve, il écrivit sur l'épaule de la déesse le nom d'un ami qu'il avait ; la mémoire de cet homme sera pour cette femme une autre épaule de Minerve, et c'est ainsi qu'ils entreront ensemble dans la même gloire. Mais elle, dans son dévouement, elle n'a jamais songé à l'avenir, elle a été dévouée parce que son instinct et son admiration l'y poussaient ; elle a aimé de tout son cœur, non pas l'homme, mais son génie ; à un écrivain pareil on ne devait rien moins que la gloire et le bonheur. L'Europe s'est chargée de sa gloire, la femme dont je parle s'est chargée du reste ; c'était la tâche la plus difficile, demandez-lui.

D'où il suit, pour conclure, que ce mot, *bas-bleu*, est un de ces mots à double sens qui contiennent le plus grand crime et le plus noble dévouement de ce siècle. Cela peut se dire d'Henriette Wilson et de madame Lafarge ; cela peut se dire de l'âme bienfaisante et modeste de l'Abbaye-aux-Bois. Cette aventurière en haillons

qui écrit et vend des livres, parce qu'elle n'a plus rien à vendre et plus rien à faire de son corps, est un bas-bleu ; cette femme belle, noble et riche, qui aime les livres comme les femmes de son âge aiment les modes nouvelles, est un bas-bleu ; évitez celle-ci comme vous éviteriez la peste ou la famine, recherchez celle-là comme on recherche la probité et la bienveillance; l'une est l'opprobre, non-seulement de son sexe, mais l'opprobre de quiconque tient une plume ; l'autre est l'honneur et la récompense des plus beaux génies, des plus rares esprits. Si elle eût vécu au temps du Tasse, de Cervantes ou de Camoëns, elle eût sauvé le Tasse. Cervantes et Camoëns; il faut espérer qu'à l'aide de ces indications, vous, jeune homme, qui entrez dans la vie, et vous, madame, qui n'êtes pas prête à en sortir, vous saurez reconnaître à des différences si tranchées les êtres dont je vous parle. Hérodote raconte qu'il y avait autrefois des femmes dont toute l'occupation était la guerre, et qui avaient réduit les hommes au rôle de domestiques ; ces femmes turbulentes, agitées, violentes, ne ressemblent pas mal au bas-bleu de la pire espèce ; seulement celles dont parle Hérodote étaient plus honnêtes, ce me semble, car pour être facilement reconnues, elles avaient pour habitude de se couper la mamelle gauche.

Mais, hélas ! combien de nos amazones littéraires qui n'auraient rien à couper ?

J. JANIN.





LA BELLE-MÈRE.



Il existe ici-bas une pauvre créature assez généralement insupportable à ceux qui l'entourent, et détestée par tradition de génération en génération, depuis que la terre en produit ; un être dont le nom déplaît, dont la présence importune, qu'on veut fuir à cent lieues et même à mille, et que pour toutes ces raisons peut-être, et pour bien d'autres encore, nous plaignons pourtant de toute notre âme. Nous le trouvons *incompris* parmi les *incompris*, méconnu parmi les méconnus, et mal jugé parmi tous ceux qu'on juge à tort et à travers, dont le nombre est bien grand sur la terre. « M. de Robespierre n'est point encore jugé, » comme dit M. Cagnard; et nous, nous en disons autant de la belle-mère, oui, de la belle-mère. Pauvre femme !

Mais ici ne confondons pas les genres ni les espèces.

Par belle-mère nous n'entendons point cette jeune personne toute neuve de cœur et d'âme, à qui ses parents ont donné un veuf pour mari en disant : « Il a rendu sa première femme si heureuse !... ce sera la perle des maris ; » cette seconde épouse qui vient, toute radieuse et belle d'affections naissantes qu'elle ne demande qu'à répandre autour d'elle, régner sur une maison où le deuil a passé ; qui doit remplacer l'*ange adoré* qu'on pleure chaque jour, l'être *parfait* entre tous, qu'on



LA BELLE-MÈRE

chérit, qu'on adore, surtout depuis qu'il est remonté vers les cieux, *sa patrie* (pour son bonheur et celui de bien d'autres), disent entre eux tout bas quelques intimes de la maison.

Pauvre jeune fille, qui, sans se douter de rien, vient habiter avec une figure si fraîche et souriante un cœur et une maison où toutes les places sont prises par la défunte, et ses souvenirs, et les enfants qu'elle a laissés ; et son portrait, et sa harpe, et ses livres, et tout un culte qui n'existait guère de son vivant, mais qui s'est établi depuis sa mort.

« Oh ! quel ange j'ai perdu, dit le mari avec un soupir, la première fois que madame seconde demande une chose juste peut-être, mais qui ne plaît pas à monsieur. — Oh ! quel ange vous avez perdu, répète-t-il à ses enfants, petits louveteaux impitoyables qui dévoreront tout, à qui tout appartient : héritage, amour, caresses, tendresse, tout est à eux ! Ce sont eux que l'on a aimés les premiers avec ces transports de père qui ne se renouvellent pas à chaque nouveau-né comme ceux de la mère ; ils sont grands déjà, ils sont beaux ; c'est pour eux que l'on s'est remarié, dit-on, afin que le fils trouvât un intérieur, et la fille un chaperon. Chaperon respectable, en effet, qu'on a eu soin pourtant de prendre à seize ans, parce qu'encore faut-il bien que chacun trouve son compte. Et s'il survient un petit enfant, quel malheur ! Celui-ci, c'est le fils de l'étrangère ; on le déteste à l'avance, et c'est bien pis quand il est né ; il pleure, il crie, il gâte tout. Qu'il est fâcheux ! qu'il est laid ! quel ennui ! Les gens aussi se plaignent. Madame première faisait ainsi, elle ne faisait point cela ; elle se levait plus tard et se couchait plus tôt ; elle donnait davantage et se faisait moins servir. Oh ! quelle bonne dame elle était ! Nous avons tous bien perdu. Et ces plaintes, souvent absurdes et mal fondées, sont cependant sincères, car il y a une chose assez bizarre à observer, c'est que sur la terre les absents ont toujours tort, et les morts toujours raison. Il y a sans doute à cela quelque grande cause philosophique, mais nous la laisserons expliquer à de plus habiles.

Ce n'est point, nous le répétons, de cette pauvre remplaçante que nous voulons parler ; que faire ? Un cœur de hasard est un cœur de hasard, il faut souvent savoir s'en contenter. Celui d'un veuf a son enseigne, les autres ne l'ont pas, et les plus fines y sont prises ; les cœurs tout neufs sont très-rares : et quel homme a jamais pu donner son premier amour ? toujours un autre l'a précédé. — Mais n'importe qu'une pauvre femme ne puisse pas s'arranger de toute la vieille friperie de sentiments que lui laisse sa devancière, et que de désappointement et de dépit elle devienne une acariâtre marâtre. Ce n'est point de cette belle-mère que nous voulons nous occuper.

Ce n'est guère non plus de celle qui devient belle-mère pour avoir une belle-fille de l'espèce appelée vulgairement bru ; celle-là, nous avons en perspective quelques raisons pour la ménager.

Cependant, on peut le dire en passant, c'est là une sorte de personne souvent très-difficile à vivre, mais difficile jusqu'à l'impossibilité.

Elle est jalouse à trois parties : jalouse de son fils pour sa bru, jalouse de sa bru

pour son fils, et puis jalousissime de son autorité qu'elle rend tyrannique, parce qu'elle la sent s'échapper. Puis l'humeur, cet autre infaillible moyen d'être redoutée, s'empare d'elle; elle en veut à sa belle-fille d'être jeune, d'être jolie, d'être parée, de plaire, et d'être appelée madame une telle *la jeune*, ce qui ne lui laisse plus à elle, naguère encore assez triomphante, aucun espoir d'éviter le nom le plus lugubre qu'une femme puisse porter, nom si déplorable que pour rien au monde nous n'aurions la férocité de l'écrire ici.

Dans les petits ménages, la belle-mère garde les enfants, a soin du linge, fait les provisions et surveille la cuisine, pendant que madame une telle *la jeune* (toujours ce cruel contraste *la jeune*) lit un roman, va au bal, et se pavane dans ses jolies robes. La mère est quelquefois une bonne femme qui se complaît assez dans sa surintendance et y vit en paix; mais, s'il n'en est pas ainsi, il faut l'entendre grommeler : « Ces jeunes femmes sont sans soins et sans soucis de rien; elles laissent là leurs enfants, leur ménage, ne savent s'occuper à rien d'utile, et dépensent plus en six mois que leur mari ne gagne dans une année. Voilà mon fils bien heureux d'avoir épousé une mijaurée qui lit des romans et fait les beaux bras dans un salon. Elle le ruine. Mais j'ai beau dire, il est content, et dit que c'est qu'elle est bien élevée. Bien élevée! bien élevée! à la bonne heure, mais si nous avions fait ainsi dans notre jeunesse, auraient-ils trouvé du bien tout amassé à pouvoir dissiper en parties, en bals, en spectacles et partout? »

Or la bonne femme cependant a eu son temps tout comme une autre, et trente ans auparavant, sa belle-mère disait sur elle précisément ce qu'elle-même dit sur sa bru, car les modes changent, les empires croulent; mais les hommes, les femmes et surtout les belles-mères et les brus sont et seront toujours les mêmes.

Dans la haute classe, la belle-mère et la belle-fille sont plus séparées, mais n'en vivent pas plus en paix. Elles élèvent autel contre autel; leurs sociétés se divisent, chacune a ses partisans. On ne se querelle point, on est de trop bon goût pour cela; mais on est froide, on échange des mots piquants, on se boude. L'une prend son fils à partie, l'autre emploie toute l'éloquence de ses lèvres vermeilles et de ses beaux yeux à se faire donner raison par son mari. C'est un guêpier dont le pauvre homme ne sait comment sortir. La belle-mère veut dominer, c'est vrai, elle a tort; elle est exigeante peut-être, mais aussi que voulez-vous? elle voudrait donner de son expérience à sa belle-fille, bien étourdie et un peu légère. La belle-fille, de son côté, ne fait cas que de la mode, et les préceptes de sa belle-mère lui semblent surannés. Elle veut monter à cheval, aller à toutes les chasses, à toutes les courses, parier, courir, fumer, devenir lionne enfin. Quel mal y a-t-il à tout cela? Rien n'est plus innocent..... en commençant. La belle-mère ne voit pourtant tout ceci qu'avec peine, elle fait quelques représentations qu'on se garde bien d'écouter, puis elle se fâche. Mon Dieu! qu'elle est ridicule cette femme! elle ne veut pas que sa belle-fille soit trop à la mode; elle la trouve plus jolie et plus attrayante en robe de soie qu'en habit de cheval, elle n'aime point à la voir fumer deux ou trois cigares par jour, elle dit que cela gâte les dents, que cela enlaidit et ôte toute la poésie d'une femme. Quelle pédanterie! comme s'il s'agissait de la poésie d'une femme dans ce temps

où la mode est d'imiter la désinvolture hardie des imitatrices de mademoiselle Déjazet. Elle ne veut pas (notez bien ce point-ci) que la femme de son fils soit trop lionne, parce qu'elle prétend (voyez quel préjugé !) que d'être très-lionne mène un peu loin. Oh ! quelle personne fâcheuse qu'une belle-mère pour une bru ; elle a des idées si gothiques, si en arrière du temps présent ! Enfin... enfin...

Mais nous avons déjà dit que ce n'est pas là celle dont nous voulions parler : non, nous laissons celle-ci avec ses préjugés bons ou mauvais se tirer, plus ou moins bien, d'affaire ; peut-être il nous serait un peu malaisé de ne pas prendre involontairement fait et cause pour elle, car enfin nous pouvons bien et nous voulons avoir un jour une belle-fille ; pauvre petite ! qu'elle soit d'avance la bienvenue ; mais, Dieu soit béni ! nous ne courrons aucun risque d'avoir jamais un gendre. Nous pouvons donc être très-désintéressé dans la question des belles-mères à gendre ; aussi est-ce de celles-ci que nous voulons parler.

Oh ! nous disait dernièrement un jeune homme fraîchement marié, et en possession d'une belle-mère qu'on croyait très-enviable, on ne sait point ce que c'est qu'une belle-mère, et d'avance on ne peut s'en douter. Une belle-mère est une invention de la civilisation, aussi ne trouve-t-on rien dans le Deutéronome ni dans l'Évangile pour vous armer contre ce fléau, car ce n'est pas un fléau de Dieu. Mais ceux que nous nous infligeons nous-mêmes ne sont pas les moindres Autrefois la femme quittait son père et sa mère pour suivre son mari ; à présent la fille ne quitte point sa mère ou loge tout près d'elle et la voit tous les jours, aussi l'affaire du mariage, déjà si difficile, s'est-elle encore bien compliquée par là.

En nous voyant sourire, il reprit :

Vous n'avez pas de fille, je puis me confier à vous. Une belle-mère, c'est un piége vivant.

Figurez-vous qu'avant le mariage un gendre, quel qu'il soit, est un dieu pour la mère qui veut le faire tomber dans ses filets. Il a toutes les vertus, le ciel l'a fait comme exprès : il est beau, il est riche ; sa naissance est des plus illustres, il est bon, aimable, facile à vivre ; c'est un caractère admirable, on l'eût choisi entre mille. Bien entendu que toutes ces qualités passeraient *in globo* à son successeur s'il se retirait avant le contrat. On dirait que leurs filles les embarrassent furieusement, à voir l'enthousiasme qu'ont les mères pour celui qui les en délivre. On le couve, on le soigne, on l'enchâsserait.

Mais aussitôt l'irrévocable Oui prononcé, quand on est bien sûr que vous ne pouvez plus vous dédire, tout change, et vous n'êtes plus bon qu'à jeter aux chiens.

Vous êtes un brutal, un homme hargneux, taquin, d'un commerce difficile ; on ne saurait vivre en paix avec vous ; vous rendez vos gens malheureux, vous battez vos chiens, votre fortune n'est plus si claire, vos biens sont grevés, votre nom reste beau parce qu'il devient propriété de famille, mais votre figure paraît des plus communes. On a eu sur votre caractère des révélations étonnantes ; on a malheureusement appris trop tard à vous connaître, et si on avait su..... Viennent les réticences qui donnent carrière à toutes les imaginations. Enfin cela est fait, ajoute-t-on avec un soupir.

Alors, sous prétexte de sollicitude maternelle, commence une tyrannie de tous les instants : la belle-mère est toujours là, elle vous suit d'un œil haineux ; elle vient voir ce que fait sa fille, ce qu'elle lit (car elle se défie beaucoup des principes qu'on peut vouloir lui inculquer), ce qu'elle mange, combien de temps elle dort. Elle compte combien de fois elle a été au bal, combien de loges elle doit avoir au spectacle, ce qu'elle peut dépenser pour sa toilette ; elle examine quelle est votre humeur, quelles gens vous recevez. Si elle voit sa fille gaie, elle la brusque et se montre susceptible sur tout ; si elle la trouve triste, elle lance au pauvre gendre des regards furieux. De plus, elle est jalouse de l'autorité naissante du mari, elle y veut substituer la sienne, défend à sa fille de rien faire sans la consulter. La pauvre fille, par parenthèse, est souvent bien embarrassée, pour ne choquer ni une mère qu'elle aime depuis qu'elle est au monde, ni un mari qu'elle commence à aimer. Mais la belle-mère n'en tient compte, elle vous invente impitoyablement des torts, vous noircit aux yeux de votre femme, trouve qu'elle vous aime trop, que vous ne l'aimez point assez, que vous la faites trop sortir, que vous l'enfermez trop longtemps, que vous n'êtes point assez souvent près d'elle, que vous y êtes beaucoup trop et que vous l'obsédez, que vous n'avez point assez de soins ni de ménagements pour sa santé, que ceci, que cela, que sait-on ? enfin elle veut régenter votre intérieur et en fait la désolation.

J'avais pensé depuis longtemps, ajouta ce malencontreux gendre, j'avais pensé même plus sérieusement que ne le font en général les jeunes gens qui se marient, aux devoirs sérieux de l'état matrimonial, et j'étais décidé d'avance à faire de mon mieux pour que ma femme et moi nous trouvassions qu'un ménage peut, à la rigueur, n'être pas un enfer. J'avais lu, j'avais rêvé de belles choses sur l'amour dans le mariage ; j'espérais, vous le dirai-je ? à force de tendresse sérieuse et dévouée, trancher ce terrible nœud gordien dont un spirituel auteur nous donne plus de terreur que les Turcs n'en avaient du nœud coulant avant que la respiration leur fût garantie à peu près par un semblant de constitution. Mais, hélas ! j'avais oublié la belle-mère dans mes plans de félicité conjugale, et cette femme désastreuse vient tout compliquer, gâter mes plus beaux jours et flétrir mes plus beaux rêves. Après avoir assez médiocrement élevé sa fille, elle craint de la voir se corriger du plus petit défaut, la plaint comme une victime, et la soutient toujours contre moi. Nous nous convenons, nous nous aimons, et nous serions heureux sans ces difficultés. Mais que voulez-vous faire sous cette influence délétère ? Croiriez-vous que j'ai trouvé l'autre jour ma femme et sa mère tout en larmes parce que j'ai prié Mathilde d'arrêter les comptes de sa marchande de modes, à qui elle devait mille écus sans s'en douter ? Que Dieu bénisse les belles-mères, c'est la plaie de la vie !

Et pourtant celle-ci n'est pas une des pires : j'ai des amis qui me l'envient en comparaison des leurs ; elle n'est ni folle, ni coquette surannée, ni dépensière, ni joueuse, ni intrigante, ni ambitieuse ; elle est morale, pieuse, incapable de donner jamais de mauvais conseils à sa fille. C'est une perle, dit-on, car elle n'est qu'insupportable.

Et voilà ce que disent les gendres, il est bon d'y penser. Pourtant, malgré ces

clameurs trop méritées peut-être quelquefois, nous nous sentons portés à prendre en compassion les belles-mères. On les juge sans miséricorde, et personne ne sait ni veut savoir à quel point elles sont souvent malheureuses. Voyons un peu cependant si leur histoire n'est pas bien triste ; la voici, ce nous semble, en général.

On a une fille; on l'aime éperdument ; on l'élève avec tous les soins dont on est capable, et de quels soins n'est pas capable une pauvre mère! on lui consacre son temps, ses veilles, ses pensées; on s'oublie tout entière pour ne songer qu'à elle ; on n'est plus belle que de sa beauté, fière que de ses succès, heureuse que de ses seules joies. En récompense de tant d'amour, comment n'aurait-on pas toute l'affection de ce cœur naïf et pur? On l'obtient tout entier. Dieu seul et vous régnez dans cette âme de vierge, dont vous avez éloigné tout contact grossier, tout souffle qui pourrait la ternir. Elle est là sous votre regard, belle, innocente et pure comme Ève dut apparaître aux yeux du premier homme quand elle naquit, revêtue de candeur à son seizième printemps. Et le cœur de la mère se fond tout en joie, et ses yeux versent des larmes si douces que rien ne peut approcher de ce bonheur, en contemplant cette suave et douce figure qu'elle a bercée de tendresse depuis le moment de sa naissance.

Puis vient le jour rêvé avec tant de crainte et d'espoir, jour si désiré et si redouté tout ensemble, où cette jeune et charmante enfant, si ignorante de tout ce qui n'est pas l'amour d'une mère, va quitter cette autorité facile et indulgente, pour celle d'un mari.

On le choisit, autant qu'on peut choisir au milieu du monde ; on s'informe, on scrute, on interroge, avec quelles inquiétudes bon Dieu ; on lui témoigne affection et confiance pour solliciter sa confiance et son affection ; on en parle à tous pour que tous vous en parlent. Mais la vie élégante est murée sous les convenances extérieures. On croit tout savoir, on ne sait rien. Le jour du mariage arrive, la jeune fille, après un dernier acte de soumission contenu dans une révérence tremblante que l'on fait à sa mère au pied de l'autel, dit le Oui qui l'enchaîne, et voilà tout à coup que ses devoirs et une partie de ses affections ont changé d'objet. Ses nouveaux parents s'emparent d'elle; elle est à eux maintenant, ils l'emmènent triomphants; et la pauvre mère la suit. Seule elle sanglote au milieu des félicitaions et des fêtes qui éclatent autour de sa fille

Ici deux écueils menacent la mère. Ou la fille va s'attacher vivement à son mari, et toute mère vraiment tendre et dévouée doit le désirer sincèrement ; ou bien la pauvre enfant se trouve liée à un homme indigne de sa tendresse, à un tyran brutal et capricieux, qui flétrira une à une ses joies et ses belles espérances, et dans l'un comme dans l'autre cas les douleurs de la mère commencent et ne finiront plus.

Douleur d'une jalousie dévorante qu'il faut cacher, qu'il faut combattre, car on en rougit, et pourtant on ne saurait la vaincre. Nous avons vu des femmes en mourir lentement et sourire à ceux qui les tuaient sans le savoir ni le vouloir. Elles meurent rongées d'un mal inconnu que tout l'art de la médecine ne sait point guérir. Elles meurent, pour Dieu ne riez pas, rien n'est si triste, elles meurent rongées d'un gendre.

Vous qui mariez vos filles, ayez pitié d'elles et de vous, envoyez-les passer loin de

vos regards ces premiers moments où deux jeunes gens doivent être laissés à eux mêmes, pour que l'amour opère en eux cette fusion de caractère toujours si difficile, et d'où dépendra tout leur avenir. Si vous les gardez près de vous, leur tendresse vous tuera, ou bien vous tuerez leur bonne intelligence à venir. Une jeune femme est trop en peine quand il faut toujours opter entre une mère et un mari.

L'autre douleur de la mère est plus affreuse, et pourtant elle ne tue pas, nous n'osons dire pourquoi : c'est celle de voir cet être si aimé, cette fille chérie pour qui on eût voulu tiédir les vents d'hiver ou rafraîchir les rayons du soleil d'été, en butte au malheur inséparable d'une union mal assortie ; dans l'un et dans l'autre cas, la pauvre mère est comme une hirondelle à laquelle on a volé ses petits. Elle court, elle s'agite autour de leur prison, elle appelle, elle gémit tout le jour. L'oiseleur est importuné de ses cris, de son babil incessant ; ses inquiétudes lui sont insupportables. De quoi s'occupe-t-elle? il est le maître enfin ; qu'a-t-elle à faire? qu'elle s'en aille, qu'elle se taise au moins.

Oh ! messieurs les gendres, vous êtes bien durs aussi ; vous abusez bien souvent de vos droits, et, soit que vous vous fassiez ou aimer ou haïr, vous ne comprenez jamais, car vous ne voulez jamais le comprendre, que vous avez dans vos mains l'âme, la vie, le cœur, le trésor de cette femme, et quelle mérite au moins un peu de pitié, puis qu'hélas ! quelque chose que vous fassiez, le rôle d'une pauvre mère qui vous a confié sa fille est désormais de souffrir et de souffrir encore.

Cherchez bien, remontez dans vos souvenirs, essayez de trouver une heureuse belle-mère. Est-ce celle dont on emmène la fille au bout du monde? est-ce celle-ci dont le gendre n'a épousé qu'une dot et dédaigne sa femme? est-ce cette autre qui voit plonger sa fille, élevée sagement et pieusement, dans une existence folle et dissipée où elle doit périr de toutes ces fatigues mondaines qui tuent tant de jeunes femmes par année? serait-ce celle dont le gendre se ruine en spéculations insensées ou en paris, ou en chevaux, ou en mille autres fantaisies? est-ce celle dont le gendre est avare et laisse sa femme et ses enfants dans la misère au milieu de la fortune? ou bien encore celle qui voit sa fille se perdre peu à peu, jeter son avenir et sa réputation à tous les vents, faute d'avoir trouvé dans son mari un guide sage et fidèle qui sut respecter et entretenir les honnêtes penchants de sa femme?

Comptez, comptez les bons ménages, et puis nous compterons les heureuses belles-mères, défalcation faite de toutes les peines qui sont propres à leur état de mère dépouillée, vous verrez ce qu'il reste.

Oh ! soyez patients, les belles-mères ne durent pas toujours... et on les regrette.

Peut-être on pourrait aussi dire aux belles-mères : Et vous, soyez patientes à votre tour ; l'amour, ni même la douleur de vos filles, ne seront pas éternels, et, heureuses ou malheureuses, après quelques mois d'étourdissement, elles vous reviendront, soyez-en sûre ; l'affection qu'on a pour sa mère ne s'éteint pas, tout au plus elle sommeille ; mais il faut dire cela tout bas, de peur des gendres.

ANNA MARIE.



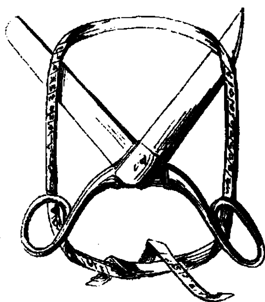
LE TAILLEUR.

M. JOURDAIN. Comment, mon habit n'est point encore arrivé?
LE LAQUAIS. Non, monsieur.
M. JOURDAIN Ce maudit tailleur me fait bien attendre, pour un jour où j'ai tant d'affaires; j'enrage! Que la fièvre quartaine puisse serrer bien fort le bourreau de tailleur! au diable le tailleur! la peste étouffe le tailleur! Si je le tenais maintenant ce tailleur détestable, ce chien de tailleur-là, ce traître de tailleur!...

(*Le Bourgeois gentilhomme*, acte II, scène 7.)

Mon père a l'honneur d'avoir le premier retenu son haleine en se faisant prendre la mesure d'un habit, afin qu'il y entrât moins d'étoffe.

(*Le Roman comique*, chap. XIII.)



UEL est ce pauvre hère, aussi maigre que la batte d'Arlequin, jaune et maladif à faire trembler, dont la poitrine rentrée décrit un arceau, dont les jambes grêles forment un X? Un bouquet de barbe taillée en pointe à la façon de celle de Don Quichotte grisonne sur son menton, des lunettes de magicien ou d'alchimiste pincent son nez? il laisse tomber de joie ses ciseaux en vous voyant tourner le coin de sa rue et monter ses quatre étages. Vous sonnez à sa porte, et il vous reçoit avec les façons les plus humbles, vous offrant la meilleure chaise de chez lui. Il n'a pas de valet, il n'a que sa femme, sorte de figure chinoise qui incline la tête à vos moindres ordres, et dont le sourire stéréotypé commence au premier de l'an pour finir à la Saint-Sylvestre. A vous voir monter chez cet homme logé au plus haut

palier de la maison, vivant dans une cage méphitique, entre un perroquet déplumé et une femme qui sent la cuisine, un provincial croirait que vous lui portez quelque aumône; vous sortez cependant, et il vous reconduit, son bonnet de soie noire à la main, en descendant vingt ou trente marches. Serait-ce un usurier? il est trop modeste; un propriétaire? il serait bien mal logé; un auteur? cela pourrait être. Levez les yeux et regardez cet écriteau, il vous dira son métier.

C'est un tailleur.

Et ce monsieur en frac noir mollement porté sur les coussins de cet élégant cabriolet, ayant un nègre en livrée à côté de lui, et qui conduit en gants jaunes, sans crier *gare* par les rues les plus difficiles? Son harnais est dans le dernier goût, son cheval lui a été vendu par Crémieux; il a acheté ce nègre, parce qu'un nègre dans un équipage est de très-bon air. Les roues de son char vous frôlent en passant, il manque de vous écraser. « Quel est cet insolent? » demandez-vous au commissionnaire du coin qui le connaît. Il répond :

« C'est un tailleur. »

Dans l'état de tailleur on est le favori ou le plastron de la fortune. On habite des salons ou une mansarde; on a une loge aux Bouffes, ou l'on végète. Un tailleur du nom de Reblet vient de faire construire une fort belle maison en pierres de taille, rue de Richelieu, à deux pas du monument de Molière; la façade porte son nom. Un autre tailleur, qui sans doute avait lu Chatterton, s'est suicidé rue du Pot-de-Fer pour avoir manqué un habit de garde national.

Au temps où nous vivons, tout le monde *s'habille*, à très-peu d'exceptions près; mais ce qu'il y a d'infiniment triste pour les tailleurs, c'est que tout le monde s'habille de même. L'habit noir est devenu la charte universelle; il fera le tour du globe. C'est à l'Angleterre que nos malheureux drapiers doivent cette révolution. L'habit de Franklin et son grand chapeau de quaker ont porté, vers la fin du dix-huitième siècle, le premier coup à la soie et au velours. Autrefois, dans une maison bien réglée, le valet de chambre d'un grand seigneur devait prendre soin d'habits tellement miraculeux, que les plus beaux coffres en laque et en bois de rose ne paraissaient pas trop magnifiques pour les renfermer. La confusion des rangs n'avait pas encore amené celle du costume, les princes étaient vêtus comme devaient l'être les princes, les bourgeois portaient l'habit de la bourgeoisie. Les artistes, poëtes, musiciens ou peintres, avaient non-seulement des Ordres qui les distinguaient et les classaient dans le monde; mais encore on les reconnaissait à la seule couleur ou à la coupe de leur vêtement. La condition du tailleur sous les siècles précédents semble plus lucrative au premier abord; ils taillaient en grand dans la soie et le velours, ils étaient à la fois marchands de bas, rubaniers, cordonniers, etc., ils se chargeaient de tous les détails d'une toilette. La scène huitième du *Bourgeois gentilhomme* mentionne expressément les bas de soie et les souliers envoyés par le maître tailleur à M. Jourdain [1]. Atteints dans leur industrie sous les premiers

[1] M. JOURDAIN. Ah! vous voilà. Je m'allais mettre en colère contre vous.



LE TAILLEUR

règnes, par la publication des lois somptuaires, les tailleurs ne se vengèrent que trop de cet édit par la suite : l'ampleur des étoffes, les broderies, les fourrures, coûtaient de bons écus tournois à nos ancêtres. Le plus beau temps des tailleurs dut être celui des Valois, de Louis XIII et de Louis XIV. Les modes d'Italie et d'Espagne servaient de prétexte à l'exagération du luxe, il est vrai ; mais, il faut le reconnaître aussi, les tailleurs à cette époque étaient de véritables artistes. Ils existaient en corporation, ils se communiquaient des dessins et des idées. Les peintres, on ne peut le nier, avaient alors sur les modes une influence plus marquée qu'ils ne la possèdent aujourd'hui que tout le monde se ressemble. Depuis les gravures de Callot jusqu'aux toiles de Boucher, quelle vaste bigarrure, quelle friperie de costumes ! Alors le tailleur pouvait s'écrier à bon droit : *Et ego pictor !* Il répandait le dessin et les fleurs de la broderie sur le costume ; il était chargé d'exécuter les pompeux habits inventés depuis les fêtes de François I[er] jusqu'aux carrousels de la princesse d'Élide. Quelle gloire pour lui de voir son œuvre applaudie à l'égal d'une œuvre de Molière, dans ces admirables quadrilles de Versailles, où il ne s'agissait de rien moins que de représenter Thalestris, reine des Amazones, venant au camp d'Alexandre avec sa suite ! Le dauphin surchargé de pierreries, d'or massif et de dentelles, faisait Alexandre, madame la duchesse de Bourbon représentait Thalestris. Les Amazones de cette fête guerrière, toutes distinguées par leur rang, leur esprit et leur beauté, toutes portant des noms aussi illustres que ceux des Choiseul, des d'Estrées, des La Fare, des d'Hautfort, des d'Humières, passaient et repassaient dans ces jeux galants et magnifiques comme autant de constellations royales. Les diamants pleuvaient à leurs cheveux, à leurs robes ; quand elles couraient la bague, c'était à éblouir, à vous donner le vertige ! Imaginez-vous pendant ce temps le tailleur de la cour [1] caché dans l'ombre de quelque charmille, comme un auteur qui se cacherait dans la coulisse, suivant du regard chacun de ces héros qu'il a vêtus, chacun de ces princes qui lui a coûté tant de veilles ! Il tremble, il frémit à chaque volte décrite par les chevaux, à chaque froissement impétueux des cavaliers ; la sueur inonde son front, il croit voir l'habit de M. le Prince se déchirer, le pourpoint guerrier de mademoiselle d'Humières craquer insidieusement. Il lui faut les éloges d'un Condé ou du roi lui-même pour se remettre ; sans cela le digne homme se frapperait peut-être de ses ciseaux comme Vatel de son épée.

LE MAÎTRE TAILLEUR. Je n'ai pu venir plus tôt, et j'ai *mis vingt garçons* après votre habit.

M. JOURDAIN. Vous m'avez *envoyé des bas de soie si étroits*, que j'ai eu toutes les peines du monde à les mettre ; et il y a déjà deux mailles de rompues. Vous m'avez aussi *fait faire des souliers* qui me blessent furieusement... La perruque et les plumes sont-elles comme il faut ?

LE MAÎTRE TAILLEUR. Tout est bien.

(*Le Bourgeois gentilhomme*, acte II, scène 8.)

[1] Il y en avait six couchés sur l'état de la Maison du Roi, aux gages de 120 livres chacun. Mais le premier d'eux tous *travaillait seul pour les habits* de S. M. Il était qualifié valet de chambre du Roi, et devait, pendant qu'on habillait S. M., se trouver à son lever. Quand le Roi prenait un habit neuf, pour cette première fois, le tailleur présentait les chausses de Sa Majesté.

Outre ses gages ordinaires de 120 livres, il avait 150 livres de récompense par quartier, payées au trésor royal, et encore 600 livres à la fin de l'année payées par le trésorier de l'argenterie, et bouche à la cour toute l'année.

Mais aujourd'hui, bon Dieu ! que représente un homme qui s'intitule : *Tailleur de la cour et des princes!* Aujourd'hui qu'il n'y a plus de Maison du Roi, et que les tailleurs ne portent plus l'épée ; aujourd'hui (ce qui est plus grave) que le premier des princes s'habille comme le premier des bourgeois, que veut dire ce mot : *Tailleur de la cour!* Il y en a par centaines et par milliers ; il y en a jusque dans la banlieue, aux Batignolles et à Belleville. Il suffit d'un homme qui a fait six gilets de bal à quelque prince, pour que le prince lui donne ce titre en guise de rentes, d'honneurs, et de *bouche à la cour*. En général, ce sont de tristes ouvriers que tous ces tailleurs en titre, fussent-ils protégés par les maisons de France, d'Allemagne ou de *Nassau*. On ne saurait rien voir de plus maussadement habillé que tous les gens de la cour, depuis les précepteurs des princes jusqu'aux commis, depuis les ministres eux-mêmes jusqu'à leurs laquais. D'où vient ceci, et n'y aurait-il point quelque flatterie indirecte dans cette humilité princière qui s'est retranchée pour tout luxe dans le frac bourgeois, les socques et le parapluie ?

Nous parlerons durant le cours de cet article assez longtemps du tailleur *civil,* pour nous occuper d'abord du tailleur *militaire*.

Le tailleur militaire a dû se ressentir nécessairement des vicissitudes politiques. Toutefois, hâtons-nous de le dire, une branche importante rendue à son commerce habituel depuis juillet 1830, c'est l'habit de garde national. Ce travestissement milicien, dont la forme a déjà changé plusieurs fois, paraît devoir être immuable. Nous ne pouvons affirmer qu'il brille par les agréments, sa simplicité étant connue, mais il est prescrit par les ordonnances, et parade aux jours dits sur le dos des légionnaires plus ou moins bien faits. Une tête d'épicier ressortant de ce frac bleu produit sur le passant le plus morose un effet désopilant ; il croit voir une coloquinte guerrière. L'habit de la garde citoyenne ainsi confié aux mains du tailleur, celui-ci n'a plus qu'à étudier le galbe du héros qu'il doit vêtir ; s'il est fluet ou ventru, si sa poitrine rentre, etc., etc. Le grand calcul du tailleur militaire consiste à habiller fort *juste* les gens qui prennent du ventre, il fera de la sorte deux habits par an à son digne béotien. Un autre calcul du tailleur, c'est de se mettre dans la compagnie de son client, afin d'habiller peu à peu les individus qui la composent ; le corps de garde ainsi devient pour lui une véritable annonce.

Le tailleur militaire n'en habille pas moins d'autres héros de toute arme et de tout pays. La panoplie de sabres, d'épées, de gibernes, de casques, de shakos, de bonnets à poil, qui attire l'œil dans son atelier, prévient en sa faveur le César provincial qui vient lui commander son uniforme. Le tailleur militaire porte d'ordinaire les moustaches ou la royale ; il a chez lui plusieurs portraits de Napoléon et de Murat, les barricades de 1830 mises en couleur, un buste du roi et plusieurs lithographies de Vernet. Il a autour de lui un escadron de *coupeurs,* aux figures tudesques et barbaresques, qui fredonnent du Béranger, ou à défaut du Béranger, la *Colonne* d'Émile Debraux. Ces intrépides sabreurs d'habits méprisent les pékins et vous observent dès l'entrée avec un certain air de fierté romaine qui cède bientôt devant le regard du maître. N'est-ce pas lui, en effet, qui contient de temps à autre par sa seule fermeté leurs coalitions républicaines ? Lorsqu'ils se révoltent et se présentent devant lui

comme les flots irrités devant Neptune, c'est lui qui prononce le *quos ego*, et tout rentre dans le devoir.

Le tailleur militaire, qui va parfois se récréer au spectacle, affectionne particulièrement le Cirque-Olympique. Là, en effet, il retrouve une vaste Odyssée de désastres et de costumes; il suit le cheval de Napoléon dans la mêlée; il admire le jeu et les uniformes des acteurs. En se retirant, il a l'œil humide et chante à voix basse, en rasant la boutique du marchand de galette:

> Qu'ils étaient beaux jadis dans la bataille,
> Ces habits bleus par la victoire usés!

Beaucoup de tailleurs militaires (trop peut-être!) ont pour enseigne: *Au Roi Frédéric*. La prise de tabac que ce Salomon du Nord déverse sur son uniforme bleu à revers rouges n'a pourtant rien de guerrier. Nous approuvons davantage l'idée d'un tailleur de Versailles, qui s'est fait peindre une *redingote grise* avec une épée en guise de tête; il y a au bas: *A l'invincible redingote*.

A son air, à sa démarche, ou à son habit, nous vous défions bien de reconnaître le *tailleur civil*; il ressemble à tout le monde, et n'a vraiment de signe ou d'indice particulier que le brisement assez sensible de ses jambes qui le font ressembler à un compas tordu sur lui. Rarement il cause debout, il lui faut l'appui d'une table ou d'un fauteuil. Il est *civil*, très-civil, excessivement civil, surtout quand vous faites chez lui de la dépense. Il vous parle de M. le comte un *tel* qui a pris *telle* étoffe, du duc de *** qui sort de chez lui, du temps qu'il fait, et des gilets qu'il *vous faut* porter. Ce jour-ci il vous reçoit en pantalon de molleton blanc, avec une veste *idem;* demain ce sera en habit noir et en souliers vernis, car il mène sa fille aux Bouffes. La fille du tailleur est pour l'ordinaire élevée en pensionnaire de madame Campan: elle a un piano de Pleyel, un maître à chanter du grand Opéra, ou du théâtre Italien, à 20 francs le cachet, un chien épagneul de la race de *King Charles*, et des fleurs dans toutes ses jardinières. Elle lit tous les romans, ceux de madame Sand en tête; elle en fait des extraits sur un album de Susse. Pervenche solitaire, cachée à tous les regards de la clientèle, elle s'épanouit tristement au fond de sa chambre, maudissant l'humilité de sa naissance, et levant de ses doigts légers la persienne de sa chambre chaque fois que le cabriolet d'un *lion*, ou d'un homme titré, s'arrête devant la porte. Bien qu'elle ait vu Cathos et Madelon dans les *Précieuses ridicules*, elle tourmente chaque jour son digne père, pour qu'au lieu de *tailleur* il mette sur son enseigne le mot *Taylor*.

Sa mère, digne femme, qui ne ressemble pas mal à un melon sur une borne, tant l'obésité de sa taille et celle de ses joues luttent ensemble, élève parfois sa voix glapissante du fond de l'atelier où elle se promène, pour lui crier: *Amanda*, ou *Athénaïs*. Cette masse de chair, qui se meut difficilement, garde autour d'elle trois chats, une vieille femme de chambre et un *coupeur* émérite, devenu son domestique à la suite d'une banqueroute. Ce garçon lui lit les *premiers-Paris* des journaux, le cours de la rente et le feuilleton des théâtres: voilà plus qu'il n'en faut pour l'endormir chaque soir.

Cependant il vous faut préciser ce nouveau terme de *coupeur*, qui vient d'intervenir dans notre récit. Le coupeur est au tailleur ce qu'est le cheval anglais au tilbury ; il s'attelle à sa fortune et lui voue ses jambes. Les coupeurs habiles nous viennent ordinairement de Londres, souvent ils ne valent pas nos coupeurs français ; mais ils ont pour eux ce qu'ont les Bouffes, le bonheur de n'être point Parisiens. A peine déballé en France par le paquebot, le coupeur anglais tranche sans façon dans tous les draps, il leur donne le *chique*, il leur imprime sa coupe.

De là ce nom de coupeur, et de là aussi l'extravagant empire que prend bientôt ce personnage chez le tailleur. Il lui impose ses goûts, ses fantaisies, ses prix; le tailleur est son esclave. Il ose donner quelquefois le bras à sa femme, il chante des ballades avec sa fille, il coupe la parole à ses garçons : c'est le cardinal Richelieu devenu roi. Il augmente les clients, il imagine des multiplications insensées, il a vraiment l'art de grouper les chiffres. Cependant le bruit s'est répandu que le tailleur un tel avait un prodigieux coupeur, sa fortune est faite, il est à la mode, il songe à s'acheter une campagne. Un soir, son coupeur chéri, son dieu, sa providence, arrive l'air serein chez lui, et lui apprend qu'il va monter une maison à son propre compte : cela n'est qu'une ruse pour sonder le tailleur, dont le coupeur veut devenir le gendre. La demande tombe d'autant plus mal, que la fille du tailleur va épouser incessamment un pair de France. Le patron atterré balbutie des excuses, le coupeur sort furieux. Appelant à l'aide de sa rage les imprimés *Bidaut*, il inonde Paris de circulaires superbes ; ces lettres apprennent aux pratiques du tailleur que son coupeur l'a quitté. C'est là un rude coup porté à l'industriel : le fameux *** ferme son magasin et marie sa fille à un artiste.

Dans les établissements de tailleurs un peu haut placés, il va sans dire que le tailleur ne vient jamais chez vous (à moins que ce ne soit pour toucher sa note) ; d'habitude il vous envoie l'un de ses garçons avec des *étoffes à choisir*. Le babil de ce garçon vous étourdit ; les gilets qu'il fait défiler sous vos yeux ont tous les couleurs de l'arc-en-ciel, vous finissez par en prendre un dont un ami sensé vous dégoûte le soir même. Une des variétés les plus curieuses de ce commerce nomade, c'est ce que les tailleurs appellent le pantalon *de demi-saison*. Ce pantalon peut aller, disent-ils, d'avril en octobre ; or, en avril il est trop froid, en été trop chaud, en octobre on porte du drap. Il fait le pendant du *gilet du matin*, autre glu à laquelle se laissent prendre les victimes de la loquacité du tailleur. Un dandy de Paris qui ne se lève qu'à trois heures, comptait hier devant nous vingt-cinq gilets du matin dans son armoire ; ils étaient tous pareils, à peu de chose près, à ceux du soir.

A Paris, où tout se rencontre, il y a des tailleurs honnêtes qui prétendent vendre à moitié prix ce que leurs confrères vendent le double. Ainsi en est-il des tailleurs du Palais-Royal et des divers passages de Paris. Mais ne faut-il pas que ces honorables industriels payent leurs loyers, et ces loyers ne sont-ils pas plus chers que partout ailleurs ? Les tailleurs des passages ont presque tous à leur porte un mannequin habillé, à l'instar des tailleurs de Londres ; ils ont de plus qu'eux des robes de chambre ébouriffantes, dont la plus grande partie est en soie de Lyon, et qu'ils vendent à très-haut prix ; et des gilets d'or et d'argent qui plaisent aux *beaux* de Carpen-

tras. C'est au Palais-Royal que rayonne aussi sous la vitre du bijoutier le complément indispensable des habits militaires ou diplomatiques, les croix, les ordres étrangers, les rubans de francs-maçons. Un secrétaire de légation qui ne brillait pas par le choix et l'élégance de ses vêtements (chose assez rare, il faut le reconnaître dans le corps diplomatique), reçut dernièrement la croix d'honneur sans l'avoir sollicitée. « *C'est pour habiller ce pauvre B...*, » dit son ministre.

Un de nos littérateurs les plus distingués avait trouvé bon de nourrir chez lui par humanité un jeune homme qui lui servait de copiste. Ce jeune homme pouvait ne pas manquer de littérature, mais certainement il manquait de linge. Il en résulta que peu à peu certaines cravates du littérateur disparurent, après les cravates vinrent les gilets, après les gilets, les pantalons. Les éclipses progressives effrayèrent le littérateur, il se résolut à mettre à la porte le copiste. Le copiste lui adressa un cartel, l'arme proposée par lui était le pistolet. L'homme de lettres, après avoir fait de nouveau l'inspection de sa garde-robe, répondit au copiste :

« Monsieur,

« Je me vois dans la cruelle nécessité de refuser *la partie* que vous voulez bien me proposer. Vous possédez plusieurs objets de toilette qui m'appartiennent; vous conviendrez que je ne puis aller sur le terrain pour tirer contre moi-même et détériorer ma garde-robe. Autant vaudrait me suicider.

« J'ai l'honneur, etc. »

Le tailleur de campagne habille M. le maire, le maire-adjoint, qui est charron ou serrurier de son état, les gardes champêtres et les gardes nationaux. Il s'intitule ordinairement : un *tel*, tailleur *à la mode de Paris*. On le reconnaît à sa petite veste de chasse à boutons de corne, son amour pour la grande armée, et son zèle en faveur de la garde communale. Il reluque les gros propriétaires de l'endroit, et travaille *gratis* pour leurs valets de chambre ou leurs cochers, afin d'avoir la pratique du maître. La soutane du curé lui revient encore de droit, ainsi que les coutures dont peut s'honorer la chasuble antique des chantres. C'est chez cet homme que babillent le soir les commères, entre un geai et un porteballe qui apporte à point nommé au tailleur les échantillons de la ville. Les livrées de château et de paroisse lui passent toutes par les mains. Il habille les paysans pour la fête du canton, et les affuble de costumes aussi étranges que les habits noisettes d'Odry ou d'Alcide Tousez. Son enseigne conserve la pureté primitive; elle offre d'ordinaire l'image pieuse de *saint Martin qui partage son manteau avec un pauvre*, ou celle des *Ciseaux volants*, qui prête quelque peu à l'épigramme. Poursuivi par les envieux commérages du perruquier ou du bottier, ses ennemis naturels, le tailleur de campagne achève en paix sa carrière; il meurt le pardon sur les lèvres, en recommandant à son fils de l'enterrer convenablement; en mourant il murmure encore un couplet sur les ciseaux de la Parque.

Il existe à Paris des fashionables habillés sans bourse délier par leur tailleur, des gens nécessaires à son existence, à sa fortune : ce sont certains *jeunes-premiers* de nos théâtres, sur lesquels le tailleur essaye à l'avance ses plus merveilleuses innovations. S'agit-il d'un habit hasardé, d'un gilet dangereux, ou d'un pantalon contestable, le tailleur affuble un acteur *élégant* de ces modes excentriques, il devient son mannequin, son ballon d'essai. MM. tels et tels sont habillés de la sorte, sans que ces princes de théâtre payent une redevance à leur tailleur ; de son côté le tailleur va au spectacle avec les billets de ces messieurs, et, moyennant ses *habits modèles,* il a l'avantage de s'étaler au balcon ou aux avant-scènes. Il voit son habit gesticuler, crier, tuer et chanter ; il peut se croire à bon droit le collaborateur du vaudevilliste ou du dramaturge.

Cette partie indispensable de l'art dramatique, le costume, nous amène tout naturellement au *tailleur de théâtre* : c'est lui qui donne aux reines leurs robes de *caractère* et les *travestissements* aux jeunes-premières ; son ciseau gouverne tout. Le tailleur de théâtre dit de tel acteur : « C'est un *bon,* c'est un homme à *garde-robe ;* » cela signifie : il est solvable. C'est auquel d'entre eux habillera mademoiselle Georges, à cause de l'ampleur de ses formes et de l'aunage : mademoiselle Georges ferait en effet à elle seule la fortune d'un magasin.

Les tribulations d'un tailleur de théâtre, la veille d'une première représentation, ne sauraient se rendre : ces malheureux ressemblent aux martyrs des premiers siècles. Le directeur, l'auteur, l'acteur, le figurant et le musicien, sont sur son dos. Le magasin des costumes, dont il est le chef, éprouve un bouleversement complet [1] ; les récriminations pleuvent sur lui. L'actrice ne trouve pas assez de lés à sa robe ; elle en demande huit, le nombre favori de mademoiselle Mars. Il lui faut le coup d'œil de Napoléon pour suffire à tout ; il y a des instants où il est tenté d'abdiquer.

Quand on monte une pièce de théâtre, des dessinateurs, du talent de *Gavarni* ou de *Monnier,* harcelés par les auteurs ou les directeurs leurs amis, se chargent complaisamment du tracé des costumes. Il arrive rarement que leurs indications soient suivies, mais celles de l'auteur le sont encore moins. Un tragédien célèbre, connu sous la restauration comme sous l'empire pour sa diction quelque peu gasconne et matamore, fait monter le tailleur du théâtre dans sa loge le soir d'une première représentation, et lui demande son costume du premier acte. « Il est bien simple, monsieur, répond celui-ci ; un manteau d'étoffe brune et un chapeau anglais à larges bords, vous faites un *prince déguisé* [2]. — Comment ! pas de croix, pas de boutons à rubis, pas de broderies ? — Voilà le dessin, voyez vous-même. » Le tragédien furieux rentre dans sa loge ; il en sort après un grand quart d'heure de toilette, plaqué de cordons, de bagues, d'oripeaux ; il ressemblait par l'éclat au lustre de la salle. Le

[1] A propos de *magasin,* le directeur d'un théâtre fermé à cette heure, homme ingénieux, connu par ses reparties qui font face à tout, disait à l'un de ses acteurs, le jour d'une première représentation : « Comme vous voilà accoutré, mon cher M*** ! on ne vous a donc pas ouvert le magasin ? »

Or, il n'y avait déjà plus de magasin à son théâtre, les huissiers l'avaient saisi ; il ne lui restait que le Magasin théâtral, qui se vend 5 sous à la porte.

[2] Historique.

rideau va se lever, quand l'auteur de la tragédie nouvelle l'aperçoit dans la coulisse.

« Vous n'avez donc pas compris? dit le malheureux au tragédien; vous faites à ce premier acte un *prince déguisé*.

— Déguisé, ou non, je vais entrer.

— Vous n'en ferez rien, vous donneriez le coup de mort à ma pièce. Montez dans votre loge, vous avez encore le temps. »

Les *trois coups* frappaient les planches, le tragédien entra en scène.

« Vous n'y entendez rien, mon *cer*, dit-il à l'auteur qui tremblait de tous ses membres, *il vot mieux faire envie que pitié!* »

La pièce fut sifflée dès la troisième scène, le parterre s'était changé en une hydre à mille clefs.

C'est au carnaval et dans l'enceinte flamboyante de Musard, que les habits du *tailleur costumier* s'épanouissent et retrouvent leur jeunesse. Tirés de leur case par Moreau, Huzel ou Babin, ils leur reviennent poudreux et troués comme après la bataille, trop heureux quand leur collet, brutalement happé par la main d'un sergent de ville, n'a pas cédé! Il faut voir avec quelle minutieuse anxiété le tailleur observe leurs moindres égratignures! Etendus sur sa longue table comme autant de blessés, empreints encore de l'odeur nauséabonde du bal public, ils se souviennent peut-être ces pauvres habits (si tant est qu'ils aient une âme!) des charmants et joyeux seigneurs qui s'agitaient jadis si complaisamment dans leur velours, courant du Colysée au jeu de la Reine, et du jeu de la Reine aux soupers de madame d'Olonne. Leurs paillettes détachées jonchent le sol, ils versent au pied du tailleur des larmes de perles. Ces pauvres habits de marquis passeront demain peut-être dans la valise d'un premier amoureux, d'un *chicardiste*, ou d'un saltimbanque; ces robes de duchesses serviront aux filles acrobates qui avalent des épées! Ainsi va le monde, et le plus beau livre du monde se cache peut-être chez le *tailleur costumier*, où dorment tant de souvenirs perdus et tant de gloires éteintes.

Et maintenant que nous vous avons parlé du *tailleur costumier*, le roi de tous les tailleurs selon nous, aurons-nous le courage de reporter nos yeux sur trois types plus modestes, mais que l'on ne nous pardonnerait pas d'avoir oubliés dans notre série? Nous voulons parler du *tailleur ambulant*, du *tailleur d'étudiant* et du *tailleur-portier*.

Si le tailleur d'un homme à la mode fait souvent crédit à son client, s'il accepte humblement les conditions de ce Don Juan nouveau comme un autre M. Dimanche, que sera-ce, bon Dieu, du tailleur *ambulant* qui colporte avec lui sa marchandise? Il vous cède un habit pour un vieux manteau ou pour des bottes trouées. L'elbeuf et le bouracan deviennent pour lui un prétexte d'échanges lucratifs; il voiture sur son dos son fil, ses ciseaux et ses aiguilles. Établissant son échoppe au coin du village, il raccommode les habits de la commune; met des morceaux au sacristain et aux enfants de chœur à bon compte; évite avec soin la gendarmerie qui lui demanderait sa patente, et retourne gaiement chez lui en montant sur le marchepied des diligences.

Moins heureux peut-être que tous ses confrères, le *tailleur d'étudiant* passe toute sa vie à espérer; or, en Normandie on sait que ce mot *espérer* veut dire *attendre*. Renvoyé presque toujours à des payements lointains et peu sûrs, le digne homme en prend son parti; seulement vous le voyez l'œil aux aguets comme un chat toutes les fois qu'il s'agit d'un *événement* pour sa pratique. A la veille des examens de droit ou de médecine, il va trouver son jeune homme et lui demande s'il est *ferré*. Comme du succès ou de l'insuccès d'un examen dépend l'envoi des fonds paternels, le tailleur éprouve durant ces trois heures mortelles de la thèse toutes les angoisses de l'étudiant lui-même. Alors la boule noire lui apparaît comme un horrible véto lancé contre son propre mémoire; s'il habille l'un des examinateurs, il cherche à l'influencer. « M. Auguste ou M. Ernest est un charmant jeune homme, dit-il au sévère professeur, il se brûle le sang sur les cinq codes. M. Athanase Polycarpe se dessèche et se racornit sur ses livres de médecine; depuis un an il a maigri de cinq pouces d'entournure pour ses habits. » Ainsi argumente le pauvre tailleur qui ne voit que trop l'épée de Damoclès suspendue sur l'étudiant lutin familier des bals de Sceaux ou de la Chaumière. Mais aussi quand il a passé sa thèse avec des boules blanches, quelle douce satisfaction pour le tailleur, quel éclair de joie répandu sur lui! Il élabore scrupuleusement le soir le mémoire qu'il lui présentera le lendemain, il pèse dans la balance de sa justice le prix d'un bouton, d'une reprise. Pendant ce temps l'étudiant dîne aux *Vendanges*, et on lui répète le *Laureâ donandus Apollinari* d'Horace. Quand l'infortuné tailleur se présente le lendemain, son créancier est parti pour sa province, où il va lui-même chercher à désarmer le courroux d'un oncle ou d'un père qui s'attendrira devant ses lauriers.

Finissons par toi, mémorable héros d'une persécution aussi acharnée que celle des calvinistes, par toi que l'un de nos préfets (alors il n'était que vaudevilliste!) tourmenta si longtemps pour des cheveux que tu n'avais plus! par toi qui cumules à la fois les fonctions de tailleur et de portier, comme si ce n'était point assez d'un martyre! Éveillé le matin par le balayage impérieux de la cour, tu quittes le balai pour le ciseau, et frémis en trouvant sur ton unique table des gilets et des habits morcelés en vingt endroits. A peine viens-tu de te courber, le fil entre les dents, l'aiguille à la main, sur ce quotidien travail, qu'on frappe à la porte, et que le facteur te demande trois sous pour une lettre. Ta loge étroite et dans laquelle il tombe un jour si douteux ne contient que toi, ta femme et ton chat; or ta femme babille sans travailler, ton chat griffe tes habits, et les décout. Coiffé d'un bonnet de coton, aussi pyramidal que l'obélisque, tu lis alors le journal de tes locataires, et tu as la douleur d'y voir figurer d'insolentes annonces de tailleurs, toutes plus superbes et plus triomphantes les unes que les autres. Toi cependant n'es-tu pas aussi un artiste, n'habilles-tu pas d'après *un patron* plus d'une célébrité? Le fait est réel, il y a des *lions* qui ont trouvé plus commode de se faire habiller par leur portier : voilà un tailleur qui ne court pas, qui est à vous, et que vous avez sous la main! Drapé dans sa gloire comme beaucoup d'autres, il pourrait mettre sur sa porte : *Parlez au tailleur!* il laisse l'humble annonce : *Parlez au concierge!* Son unique vengeance est de faire attendre à la porte, passé minuit, les localaires assez dédaigneux pour oublier son



LE TAILLEUR.

(Portier).

génie et ses ciseaux; la pluie tombe à flots, elle gâtera du moins leur elbeuf. Il ne demande plus qu'une chose au ciel : c'est qu'il lui vienne un général ou un député pour son client; de la sorte son habit pourra se pavaner à la cour. Quand il lui arrive un congé, et que comme Bélisaire il lui faut errer de porte en porte, il reçoit stoïquement son renvoi, car il est citoyen du monde, et changer de loge, c'est pour lui changer de pratiques. Sur ses vieux jours, il achète un pouce de jardin et se fait tailleur à la banlieue; son mobilier se compose d'une table, d'un poêlon et d'une pipe. Il a renoncé à tirer le cordon, mais en revanche c'est souvent un de ses confrères ruinés qui le lui tire.

ROGER DE BEAUVOIR.

Comme corollaire à notre article, nous croyons devoir donner ici dans son entier la lettre de M. Magloire, notre concierge. Élève de Catel, et ne travaillant plus à cette heure que pour deux ou trois députés, M. Magloire s'illusionne peut-être sur la décadence de l'art : nous laissons le lecteur à même de juger dans la polémique qu'il nous livre.

« Vous ignorez peut-être, monsieur, qu'il y a quelques jours, M. Frédéric [1] m'a descendu une redingote pour y *repriser* un accroc? Eh bien, monsieur, vous aviez oublié des papiers dans la poche, et je dois vous avouer que ces papiers, je les ai lus ! c'était du papier imprimé, sans cela je n'aurais pas pris une telle liberté; mais je me suis laissé entraîner en pensant que je trouverais peut-être quelques-unes de vos œuvres. Quelle a été ma surprise de voir qu'il s'agissait *du tailleur !!!*

« Vous vous moquez bien, sans doute, de ce que peut penser un vieux *tailleur-portier*, sur ce qu'il plait d'écrire à un *monsieur* tel que vous; cependant je ne puis m'empêcher de vous dire qu'après en avoir bien ri, ma femme et moi, une seconde lecture nous a fait remarquer qu'il manquait quelques détails *techniques*, surtout ceux qui ne peuvent être connus que par les gens qui sont nés et qui ont vécu dans le métier.

« Quoique dans votre écrit vous soyez un peu sévère pour les *tailleurs-portiers*, je viens vous offrir ces détails. Personne n'est à même plus que moi de vous mettre au courant de ce qui s'est passé et de ce qui se passe encore parmi les tailleurs. Jadis, monsieur, j'ai été *établi*. J'avais même quelque réputation. Si je n'ai pu être propriétaire, je suis du moins le représentant de cette classe estimable, et j'ai sur elle le grand avantage de ne jamais faire partie du jury ni même de la garde nationale. Ce qui me console encore, c'est la pensée que parmi les propriétaires on ne trouverait peut-être pas un bon portier; car pour cela il faut connaître les hommes, et c'est ce qui fait sans doute que tant de tailleurs sont choisis pour portiers.

« Si donc, vous ne dédaignez pas les observations d'un vieux praticien, je vous en soumettrai quelques-unes qui pourront vous éclairer sur la partie technique de notre métier. « *Les tailleurs ne sont pas ce qu'un vain peuple pense.* »

« Depuis dix ans, monsieur, il n'y a plus d'autres tailleurs, réellement *tailleurs militaires*, que les *tailleurs de régiments*. Le maître tailleur, il est ainsi nommé, a le grade de sergent dans l'armée. Il est reconnaissable parmi les autres sous-officiers, en ce que son ventre s'arrondit légèrement en bosse, avantage qui serait parfaitement inexplicable avec la paye d'un sergent ordinaire. Le maître tailleur habille tous les soldats du régiment sur *trois tailles*, les seules permises aux défenseurs de la patrie. Quant aux officiers, il prend individuellement leurs mesures, et les enveloppe du mieux qu'il peut. Ses coupeurs sont caporaux, ses ouvriers sont soldats, et leur habileté ne saurait être

[1] Valet de chambre de l'auteur.

mise en doute. Pourraient-ils, en effet, ne pas manier les ciseaux et l'aiguille mieux encore que le fusil, lorsque le maître tailleur peut user, comme stimulant, de la salle de police et du cachot? Son expérience personnelle lui a enseigné l'effet qu'on en obtient, car lui-même, tout maître tailleur qu'il est, y couche quelquefois, par la volonté supérieure du *capitaine d'habillement*, son ennemi naturel; je dis naturel, mais non irréconciliable. On cite en effet des occasions où ces deux messieurs se sont rapprochés mutuellement et ont fini par s'entendre. Cet accord expliquerait peut-être comment certaines pièces de drap bleu de roi et garance ont paru dans le commerce à des prix *extrêmement modérés*.

« En somme, le *maître tailleur de régiment* n'est pas trop malheureux ; s'il n'a pas de forts bénéfices, ils sont assurés, et au bout de quinze à vingt années d'exercice, il se retire dans son village et met le pot au feu deux ou trois fois par semaine.

« Si nous passons au *tailleur civil*, au tailleur par excellence, que de choses à vous dire ! nous parlerons du tailleur en réputation [1].

« Il y a toujours eu à Paris un *artiste* fortuné qui a su plaire et chez lequel chacun court, sous peine de n'être pas considéré comme un homme à la mode. A côté de ce prince des tailleurs, on remarque cependant un rival qui peut atteindre sa célébrité et qui trouble son sommeil. Ce rival, cauchemar perpétuel, il le lui faut combattre chaque jour et à chaque heure pour ne pas se laisser dépasser par lui en inventions nouvelles. Jugez combien cette lutte devient animée, lorsqu'elle a lieu entre deux, trois et quatre rivaux ! Ce nombre, déjà bien élevé, de tailleurs à la mode, n'a jamais été dépassé. Au-dessous de ces sommités, on compte une vingtaine de bonnes maisons, de ce qu'on appelle *premier ordre* : puis une cinquantaine de *second ordre* : le reste se subdivise à l'infini et est vraiment innombrable.

« Je voudrais pouvoir citer des noms, monsieur, pour rappeler les faits de ces tailleurs célèbres qui ont brillé depuis quarante ans. J'aurais à vous raconter plus d'une biographie. Je vous parlerais de Chevalier, le tailleur de l'Empereur, qui apportait chaque matin à S. M. une nouvelle culotte et un nouveau gilet de casimir blanc; je vous parlerais de Léger [2], de Thomassaint, d'Acerby, le fameux culottier, celui-là même devant lequel l'empereur de Russie, Alexandre, se vit contraint d'ôter ses culottes, parce qu'il ne prenait ses mesures que sur le nu! Je traverserais l'empire pour arriver à la restauration. Je parlerais de Staub, le grand Staub, nom célèbre à jamais, Staub, qui le premier imagina de couper les *revers* de l'habit et de les *rapporter* ensuite, afin d'obtenir un contour plus gracieux, une *cassure de collet* plus facile. Cette audace fut couronnée du plus brillant succès, et je crois pouvoir établir une comparaison entre Staub et Christophe Colomb. En effet, du temps du célèbre Génois, l'opinion générale, comme chacun le sait, n'était-elle pas, monsieur, que rien n'existait au delà des mers, et que toute la terre habitable était connue? Les découvertes ultérieures ne diminuèrent rien de sa gloire, bien loin de là, elles prouvèrent la sublimité de son génie qui lui avait fait deviner un continent au delà de l'Atlantique. Il en est de même de Staub. Jadis on croyait avoir tout fait en faisant un habit. Il vint, et osant couper les revers, c'est-à-dire faire une couture *là où il n'y en avait pas*, il ouvrit une route nouvelle aux

[1] Le lecteur excusera cette forme de *nous*, forme doctorale, magistrale et qui découle d'une science non équivoque. M. Magloire professe quelquefois avec avantage devant les *coureurs*, qu'il ne manque pas d'attirer chez lui en leur offrant l'*Audience* (douze romans inédits pour rien).

[2] Les différents fournisseurs de l'Empereur (*pour sa personne spécialement*) devaient se trouver chaque matin sur son passage, afin que s'il avait quelques observations à leur faire, il pût les leur adresser immédiatement. Lorsque S. M. était à Saint-Cloud, ces messieurs devaient s'y rendre et se trouver également là comme ils le faisaient à Paris. L'Empereur étant une fois mécontent de Chevalier, envoya chercher Léger, et lui dit : « Prenez-moi une mesure complète et une fois pour toutes ; je n'ai pas souvent de temps à perdre. » Léger, se trouvant le tailleur en titre, dut se conformer aux usages du palais et s'y rendre chaque matin. Il remplit ce devoir trois mois durant, mais cette sujétion finit par l'ennuyer, et comme il était déjà riche, et surtout à cette époque fort occupé, il n'y alla plus que deux ou trois fois par semaine. Un jour l'Empereur ne le trouvant pas, c'en fut assez pour motiver le rappel de Chevalier.

N. B. Nous demandons pardon à M. Marco Saint-Hilaire de cette excursion du tailleur sur ses domaines.

études, et, nouveau *Colombus* [1], il mit sur la route des mille *suçons* que l'on fait maintenant aux habits.

« Je parlerais de Kléber (ne pas confondre avec l'illustre général), qui avait tant de talent et encore plus d'inconduite ; Kléber qui, grâce à la protection et aux secours d'un lord plus connu par les folies qu'on lui prête que par ses bienfaits qu'on ignore, aurait pu arriver à la plus haute fortune et qui mourut dans la misère. Je parlerais de bien d'autres encore ; mais si je nommais tous ces tailleurs célèbres, tous ces maîtres qui ne sont plus, il me faudrait, arrivant aux tailleurs actuels, vous citer des noms connus aujourd'hui. Le ciel me préserve de le faire ! parler des tailleurs de cette époque-ci, monsieur ! époque d'anarchie s'il en fut jamais ! époque de vanité où chacun se croit un génie, et où le plus petit et le plus inconnu des tailleurs pense avoir autant de talent que le premier ! Non, non, monsieur, j'aime mieux me taire : je soulèverais trop de haines, et Dieu sait si mon obscurité me défendrait ! On viendrait attaquer la véracité de mes rapports ; sous prétexte que je suis *portier*, on dirait peut-être que je ne suis pas *tailleur*.

« Et qu'importe, après tout, que tel soit le premier et tel autre le second ; ce qui importe, monsieur, c'est le détail de l'intérieur des maisons, car c'est là seulement que se trouve le curieux, je dirais presque l'inconnu de l'état.

« Dans le métier de tailleur, monsieur, nous avons d'abord l'ouvrier à la journée. Celui-ci porte le nom de *pompier*. Vous qui êtes initié à nos vieux livres, savez-vous le pourquoi [2] ? Cet ouvrier est occupé en général à retoucher les effets d'habillement qui, ayant été essayés, ne satisfont pas complétement le goût des pratiques. Ces retouches s'appellent *poignards* : savez-vous encore le pourquoi [3] ?

« Ainsi la fonction ordinaire du *pompier* est de *poignarder*, ou de *faire des poignards*.

« Les *pompiers* réunis forment la *pompe*. Il y a la grande et la petite pompe : la grande, pour les habits et redingotes (*grandes pièces*) ; la petite, pour les pantalons et gilets (*petites pièces*).

« Les chefs sont chefs de grande et de petite pompe.

« L'*atelier* est composé en partie de *pompiers* et en partie d'ouvriers à leurs pièces appelés *appiéceurs*. Le tout est sous la surveillance du *chef d'atelier*.

« Il y a une autre classe d'ouvriers connus sous le même nom d'*appiéceurs*. Ceux-ci travaillent chez eux, se font aider par leurs femmes et leurs enfants. Ils ont en outre un ou deux apprentis. Ces apprentis étaient jadis appelés *bœufs*, aujourd'hui ce sont des *tartares*.

« Ces ouvriers appiéceurs travaillant chez eux ont quelquefois un habit à faire à leur compte pour un ouvrier *d'une autre partie*. Celui-ci amène un de ses amis qui, à son tour, en amène d'autres. Voilà une petite clientèle, et l'*appiéceur* a franchi le premier échelon.

« Si le nombre de ses pratiques augmente assez pour qu'il ait à s'occuper, lui, sa femme, ses enfants et ses tartares, alors il envoie promener son *grêle* (*le maître qui l'occupait*), paye une patente de 17 f. 50 c., et le voilà à son tour *tailleur patenté*. De là, monsieur, avec du talent et de l'activité, il peut arriver au sommet. Il commence par chercher à se faire d'abord l'ami de quelques valets de chambre, il les habille à crédit et leur promet une belle gratification, s'ils parviennent à le faire travailler pour leurs maîtres. Ces valets de chambre, séduits par des manières si engageantes, lui promettent leur protection et déclarent n'avoir jamais vu un aussi habile tailleur [4].

« Si ces messieurs réussissent, voilà notre *appiéceur* avec des *pratiques* d'un genre plus élevé. Il n'a plus le temps de coudre, il cesse donc de croiser les jambes pour leur laisser reprendre une

[1] Notre portier habille un professeur du collége Saint-Louis.

[2] Nous avouons franchement notre ignorance et renvoyons la question ardue de M. Magloire à messieurs de l'Académie des Inscriptions. Serait-ce parce qu'un jour d'incendie les ouvriers tailleurs à la journée se distinguèrent plus que les pompiers eux-mêmes ? Nous répugnons à croire que le sobriquet de *pompier* donné au divin *Anacréon* soit applicable aux ouvriers *tailleurs à la journée*.

[3] Serait-ce parce que chaque retouche enlevant une partie du bénéfice du maître, c'est comme un coup de poignard porté à sa caisse ?

[4] M. Magloire dit vrai. La tyrannie des domestiques sur le tailleur est souvent portée à l'excès. On ne croirait jamais quelle influence ils exercent. Les personnes même qui la subissent le plus ne s'en doutent pas. Si le tailleur n'est pas en bons termes avec le valet de chambre, il est perdu. Nous citerons un fait presque incroyable. Le valet de chambre d'un de nos dandys annonça un jour au tailleur de son maître

position plus naturelle, et il se consacre tout entier à la *coupe*. Encore un peu d'augmentation dans ses affaires, et sa femme, se livrant à *la vente*, fait *l'article* avec succès. Bientôt, monsieur, il faut prendre un employé, puis deux, puis trois. Mais sans nous arrêter à une maison ordinaire, passons tout de suite à une maison de premier ordre, et voyons-en l'*état-major*.

« Le *chef* se réserve en général la coupe des habits, mais dès qu'il est un peu ancien dans les affaires, il se fait aider par un jeune *sous-chef*, qui doit lui succéder un jour.

« Voici maintenant la liste des employés chefs de service

« Coupeur de pantalons, coupeur de gilets, coupeur de livrée, apprêteurs, coureurs, chef d'atelier, commis de magasin, teneur de livres.

« Parlons d'abord du *coupeur de pantalons*.

« Qu'il soit né en Gascogne ou en Normandie, qu'il soit Basque ou Picard, le *coupeur de pantalons* arrive toujours d'Angleterre, où, par parenthèse, on les *coupe* fort mal, et où le tailleur en réputation pour cette partie du costume est un Français.

« S'il vous est donné, monsieur, de pénétrer dans le sanctuaire où il s'enferme, et à quelque heure du jour que vous vous présentiez, vous trouverez infailliblement le *coupeur de pantalons* aux prises avec une *botte*. Il la tourne et retourne en tous sens... Une anxiété pénible est peinte sur son visage. Il est là, ajustant sur cette *botte* fatale, au moyen d'un *sous-pied fixe* ou *cousu*, un *bas de pantalon* rebelle. Mais en vain il place le *sous-pied en avant* ou *en arrière*, en vain le *carreau*, puissant auxiliaire, lui prête son secours pour *tendre* ou rentrer l'étoffe, un *pli*, *pli* affreux, image d'une vis ou d'un tire-bouchon, reste là, toujours là, malgré ses efforts. Il y pense le jour, il y pense la nuit; et si la fatigue le fait enfin céder au sommeil, un songe pénible le met de nouveau aux prises avec la fatale *botte!* Mais cette fois, au lieu de cette chaussure si fine et si délicate que *Braun* sait faire, c'est une *botte* immense, démesurée, au talon aigu et à moitié tourné. Elle s'avance sur lui la *tige* haute et les *tirants dressés*, et il l'entend s'écrier : Un *pantalon sans plis!* Saisi d'horreur, il veut se soustraire par la fuite à ce monstre hideux; hélas! vaine tentative! son ennemi, plus prompt que l'éclair, s'élance, le renverse, et, se posant fièrement sur sa poitrine, répète d'une voix qui rappelle le craquement d'une botte sur le parquet : Un *pantalon sans plis!*...

« Tout autre, au réveil, prendrait ses *ciseaux*, et d'une main vengeresse lacérerait *bottes* et *pantalons ;* mais Dieu a donné au *coupeur* toute la patience du génie..... Il reprend donc ses travaux sans la moindre hésitation. Aussi, digne récompense d'une si noble ténacité, parvient-il, après huit jours d'efforts constants, à atteindre enfin ce *chic* tant recherché de nos élégants, c'est-à-dire la forme si gracieuse (et sans plis) d'un tuyau de poêle!...

« Le *coupeur de gilets* et le *coupeur de livrée* sont ordinairement d'anciens tailleurs qui, n'ayant pas réussi, aiment mieux, exempts de tous soucis, être *coupeurs* spéciaux dans une grande maison que de tenter de nouveau la fortune.

« . . . . . Le *coupeur de livrée* ne laisse pourtant pas d'avoir quelques ennuis. Son nom vous indique suffisamment, monsieur, à quelles personnes il a particulièrement affaire ; mais n'allez pas en conclure pour cela que c'est un homme dépourvu de talents et dont on fasse peu de cas. Bien loin de là, je vous assure, car les *gens de maison* sont de leur nature fort exigeants, et d'autant plus difficiles à satisfaire que leurs désirs sont presque toujours en raison inverse des ordres donnés par leurs maîtres. Il faut donc au *coupeur de livrée* assez d'habileté et d'intelligence pour satisfaire à la fois ces deux pouvoirs opposés. En principe général, pourtant, il obéit d'abord, et avant tout, aux volontés des domestiques, puis après, et autant que possible, aux ordres donnés par les maîtres. Il serait trop long de vous dire ici les motifs qui le font agir ainsi; mais croyez-en ma vieille expérience personnelle, il faut à tout prix satisfaire *ces messieurs*. Si le cocher est mécon-

qu'il voulait avoir 5 0/0 sur ses fournitures. Irrité du refus de celui-ci d'acquiescer à cet arrangement, il prit du vitriol, en frotta toutes les coutures et le tour des boutons de chaque habit. Il se fiait sans doute à cette belle vengeance, car tout se déchirait comme à plaisir. Malheureusement pour lui, son maître, quoique grand seigneur, avait eu une première jeunesse assez échevelée pour se connaître en rouerics de cette nature, et, appréciant ce changement subit, il fit venir son valet de chambre. « Voilà quelque temps, lui dit-il, que mes habits se déchirent et que mes boutons s'en vont; si cela continue, je vous chasse. Depuis ce temps le valet de chambre saluait le tailleur profondément dans la rue.

tent, ne sait-il pas, par un mouvement adroit lorsqu'il prend ses guides, faire remonter son habit de telle sorte que le dos soit plein de plis, ou que le collet se détache de sa cravate ; et si le valet de pied croit avoir à se plaindre, ignorez-vous que ses habits ne dureront pas un instant, quand bien même il devrait, pour le prouver à son maître, lui montrer, comme étant le dernier fait, l'habit de l'année précédente qu'il a continué à porter incognito pour économiser le nouveau. Il n'est pas jusqu'au *groom*, même à l'état de *tigre*, qui ne sache à l'occasion déchirer sa *culotte* au *genou* pour faire *pièce au tailleur !*

« La fonction principale de l'*appréteur* est de mettre dans les *bâches* (nom que l'on donne à un habit coupé, mais non cousu) les différents morceaux de toile, de tiretaine, de passements, de poches qui constituent ce qu'on appelle *les garnitures*.

« Le commis de magasin tient les draps en ordre (il est censé le faire), et est chargé, concurremment avec le teneur de livres, de présenter les notes et de recevoir l'argent. Pauvre diable ! il est souvent mal accueilli, car dans ce siècle on ne paye guère son tailleur, et il ne reçoit souvent que des injures. C'est à lui que l'on adresse des reproches nombreux sur la détestable qualité du drap et la mauvaise confection des habits, qui *ne vont jamais bien* quand il faut en payer le prix. C'est à lui qu'on jette ces paroles qui, je le crains bien, vont passer en axiome : Monsieur, *un tailleur gagne tant, qu'il est tout à fait inutile de le payer*[1].

« Mais c'est sur le *coureur* que j'appelle votre sympathie. Celui-là, monsieur, est payé le moins, mais il travaille le plus. Quelqu'un qui avait été à même d'apprécier ce qu'il y a d'énergie et de patience, de courage et d'abnégation dans un *coureur*, s'étonnait que l'Académie n'eût jamais songé à choisir l'un d'entre eux pour lui décerner le prix Monthyon. C'est qu'en effet, monsieur, le *coureur*, justifiant son nom, ne s'arrête jamais. Le voyez-vous d'ici, la taille si cambrée, qu'elle en est creuse, ses bras arrondis et les coudes saillants en dehors, et ses jambes fluettes supportées par de larges pieds ! chaque détail du *coureur* n'est peut-être pas dans de justes proportions, mais quelle harmonie dans le tout ! sa base est large, bien large, il est vrai, mais sans cette largeur qui vous offusque, comment pourrait-il se maintenir en équilibre avec cet énorme paquet sous le bras ?

« Dans sa vie habituelle comme dans ses jours de fête, le *coureur*, monsieur, se distingue par une mise *toujours en avant* de la mode ; si nos élégants ont adopté la taille longue, la sienne descend jusqu'à sa croupe ; si, au contraire, la taille courte est en faveur, soyez certain que la sienne est au milieu du dos. Mais les deux choses qu'il affectionne et qu'il garde (quel que soit le goût du jour), ce sont les pantalons très-étroits et les manches courtes.

« Si de ce pantalon presque collant s'échappe un pied d'une grandeur imposante, une main rouge et non moins grande sort de cette manche qui descend à peine au poignet. Si ses pieds dédaignent assez volontiers l'usage sybarite des bas, ses mains dans la semaine dédaignent entièrement l'usage aristocratique des gants. Mais le dimanche, jour de repos, il met les gants jaunes oubliés dans l'habit que vous aviez donné pour y recoudre un bouton, et ainsi paré, il va danser dans une foule de bals de société, où il est certain d'attendrir des giletières. Anssi que de séductions il y porte alors avec lui ! que de tendres regards lui sont adressés ! que de doux aveux il obtient ! mais il ne peut attendre : l'amour doit le couronner au plus vite, car demain, demain il reprendra son paquet, et, comme au Juif errant, le devoir lui criera : Marche, marche jusqu'à dimanche ! Tel est le *coureur*. N'est-ce pas un admirable type de dévouement dans ce siècle d'égoïsme ? car, malgré ses nombreuses qualités, le *coureur* meurt comme il a vécu... *coureur !*

« Nous avons passé en revue tous les employés de la maison ; il ne me reste maintenant à vous parler que de l'âme qui fait mouvoir le corps entier... du maître...

« Avez-vous jamais réfléchi, monsieur, à la fonction qu'un tailleur exerce dans la société ? fonction tellement importante, qu'il n'y a personne plus indispensable que lui. On peut mourir sans médecin, monsieur, on ne peut vivre sans tailleur ; et Sedaine, lorsqu'il remerciait son habit, avait

[1] Ce n'est pourtant pas à un commis, mais au chef de la maison lui-même qu'un écrivain célèbre du noble faubourg, homme très-illustre et très-supérieur, si ce n'est dans l'art de gérer ses propres affaires, témoigna son étonnement de ce qu'au moment de partir pour une ambassade, il lui apportait son mémoire (montant à plus de 20,000 fr.), et de ce qu'on lui en réclamait le paiement. Il n'avait, reprit-il, jamais entendu dire *qu'on payât un tailleur autrement que par testament.*

bien compris toute l'influence de notre état. En effet, tel se voit accusé d'impolitesse pour n'avoir pas rendu un salut, lorsqu'il fallait accuser une *emmanchure trop basse*, ou un *dessous de bras trop évidé*. Tel autre, sur le point de se voir possesseur d'une belle et riche héritière, voit manquer son mariage parce qu'il ne pouvait se baisser sans danger et ramasser le bouquet de sa belle, jeté à terre à dessein par un rival. Que d'orateurs modernes ont manqué d'éloquence à la tribune, seulement parce que leur habit les gênait à *l'entournure!* Que de réputations de gravité certains hommes d'état n'ont dû qu'à la *hauteur de leur collet!* et si M. de Metternich a obtenu de si brillants succès diplomatiques, croyez-moi, c'est par l'importance qu'il a toujours attachée à la coupe gracieuse de ses habits [1]. . . . .

. . . .

« Ainsi, monsieur, le tailleur, toujours le tailleur, partout le tailleur, avant tout.

« Si j'arrive maintenant aux notions qu'il doit posséder, nous verrons qu'il faut qu'il se connaisse en draperie, en soierie, en toile, en tricot, en broderie ; car il emploie drap, soierie, toile, tricot et broderie ; qu'il soit bon administrateur, qu'il sache apprécier le travail des ouvriers, *coudre*, se servir de la *patte mouillée* [2], du *passe-carreau* [3], du *six-francs*, et donner le *coup de fer* au besoin. Il faut qu'il se connaisse en finances et en opérations de banque, car il lui faut toujours de l'argent pour payer exactement, et je vous ai dit qu'il en reçoit peu de ses pratiques. Il faut qu'il sache par quel mobile il peut séduire tel client [4], comment enlever celui-ci à un rival, retenir celui-là, faire une concession et quelquefois aussi une impertinence à propos. Enfin, en dépit de toutes ces difficultés, il doit avoir l'esprit assez libre pour donner l'essor à son génie inventif, afin d'avoir chaque saison un vêtement nouveau (et parfaitement inutile) à livrer à l'admiration de la foule [5]. Voilà le tailleur, monsieur.

« Un homme s'est rencontré réunissant toutes ces qualités, et vous jugerez de son intelligence supérieure et de sa connaissance profonde du cœur humain sur ce seul fait, que ses employés avaient ordre de donner le titre de comte à tous ses clients. Aussi quelle vogue ! ! ! Comparez à cet homme les nouveaux tailleurs, ils n'ont plus que de l'indifférence, presque du dégoût pour leur noble profession ! Lui, fier de son état, s'en parait comme de son plus beau titre de gloire, et ne craignait pas de courir les rues avec un paquet sous le bras quand il le fallait. Aujourd'hui, comme vous le dites, ces messieurs ont voitures et chevaux anglais ; un domestique porte à l'avance l'habit qu'ils viennent essayer en gants jaunes et en bottes vernies : ils ont les épingles les plus belles, les cannes les plus riches ; ils se mêlent d'admirer les statues, les tableaux, parlent d'arts et font des habits qui vont en dépit du sens commun ! ! !

« Cela me fait pitié ! et j'aime mieux l'obscurité de ma loge ! Adieu, monsieur !...

« Votre concierge, André Magloire,

« (*Élève de Catel*). »

[1] Ici M. Magloire devient politique. Nous avons dû retrancher deux ou trois phrases qui auraient peut-être, par leur crudité, compromis nos rapports diplomatiques avec l'Orient.

[2] La *patte mouillée* est un morceau de toile ou de soie trempé dans l'eau et qui sert à empêcher le lustre de se former quand on *presse* un habit.

[3] Le public avait peut-être ignoré jusqu'à présent pourquoi chez Franconi un tailleur s'appelait *Pas-carreau*. Nous sommes forcés de rétablir la véritable orthographe de l'affiche : *Passe-carreau*. Le passe-carreau est un morceau de bois sur lequel on *unit* les habits ; il a presque détrôné le *six-francs*.

[4] Quelques tailleurs emploient l'expression de *raser*.

[5] Nous trouvons cette note dans une correspondance *inédite* sur les beaux de Londres :

« Il n'y a réellement pas de vêtement *inutile* pour un homme à la mode. Le comte d'Orsay prétend que s'il faut par jour quatre paires de gants de différentes couleurs, il faut également quatre espèces d'habillement... Lors même qu'un dandy aurait l'habitude de se lever à trois heures, ne lui faut-il pas plus d'un vêtement du matin ? ne peut-il pas lui arriver d'être forcé de sortir un jour à neuf heures ? s'habillera-t-il comme à trois heures ? et s'il a un duel, mettra-t-il le même frac que s'il se rendait au parc ? S'il le fait, je le déclare hautement, c'est un homme abîmé de réputation.



LA PREMIÈRE AMIE.



Ne vous méprenez pas à ce titre; ne croyez pas qu'il s'agisse ici pour un homme de sa première connaissance, de sa première maîtresse, de ses premières amours enfin. A ce compte, comme tous les hommes ont eu plusieurs liaisons galantes, chacun d'eux aurait eu une première amie. Ce n'est pas ainsi que je l'entends : nos connaissances les plus intimes n'ont pas toutes été nos amies; ce titre, si doux quand il est mérité, ne doit pas se prodiguer aussi facilement que les noms d'amants et de maîtresses.

La première amie est la femme que nous avons réellement aimée, celle qui la première nous a fait éprouver un sentiment sincère, et chez laquelle, en échange de notre passion, nous avons trouvé l'amour le plus tendre, le dévouement le plus complet, la sensibilité la plus vraie, la constance la plus rare : vous voyez que tout cela est beaucoup moins commun que vous ne le pensiez d'abord.

Larochefoucauld a dit : « Il n'y a qu'une sorte d'amour, mais il y en a mille différentes copies. » Les hommes qui n'ont éprouvé que des copies, et quelquefois moins encore, ne peuvent pas avoir de première amie; ceux qui ont mal placé leurs sentiments n'en ont pas non plus; ceux qui ont toujours été trompés n'en ont jamais

eu. Une première amie est un trésor, celui qui le possède vous dira combien il serait difficile de le remplacer.

Quand vous l'avez rencontrée dans le monde, elle avait au moins vingt-six ans ; quand elle a cessé d'être votre maîtresse pour n'être plus que votre amie, elle devait en avoir à peu près trente. Il est rare que ce soit une femme d'une beauté remarquable : avec trop de charmes vous auriez trouvé trop de coquetterie pour que l'on se contentât de votre amitié. Ce n'est donc pas une beauté parfaite qui d'un coup d'œil tournera toutes les têtes ; c'est une de ces femmes dont on dit simplement : « Elle est bien ! » et il se trouve que ce bien-là l'emporte souvent sur le mieux d'une autre. Car, sans que l'on sache pourquoi, il y a de ces physionomies qui ne vous enflamment pas tout de suite, mais qui, en vous plaisant petit à petit, vous attachent bien davantage. Ces beautés ravissantes, dont nos yeux sont d'abord éblouis, n'ont pas continuellement le même éclat, la même expression qui nous a séduits ; les femmes qui ne sont que bien le sont toujours, dans tous les moments, à toute heure, et nos regards, en s'arrêtant sur elles, éprouvent constamment du plaisir.

Quand vous commencez à vouloir lui plaire, depuis longtemps déjà elle a deviné que vous l'aimiez ; et si ses regards n'ont pas fui les vôtres, si sa voix vous a semblé si douce, si vous avez souvent rencontré son sourire, c'est qu'elle aussi s'est sentie entraînée vers vous par un sentiment plus fort que sa raison, et qu'elle ne cherche même plus à combattre, parce que son cœur lui a dit qu'elle n'en triompherait pas. Cependant, avant de se donner à vous, elle veut être bien certaine que vous l'aimerez véritablement, car ce n'est pas une liaison passagère qu'elle veut former, c'est un lien sincère et durable ; elle se sent portée à vous aimer toute la vie, et elle veut au moins pouvoir espérer que toute la vie aussi elle sera pour vous plus qu'un simple souvenir.

Si votre première amie n'est pas libre ; si, quand vous l'avez connue, d'autres liens l'enchaînaient, pour vous prouver son amour elle est capable des plus grands sacrifices : sa réputation, son repos, son avenir, son existence même, elle exposera tout sans crainte, sans hésitation, pour être une heure, un moment avec vous. Et jamais elle ne cherchera à s'en faire un mérite à vos yeux ; il lui semble tout simple, tout naturel, de se sacrifier à celui que l'on aime. Que lui importent les périls auxquels elle s'expose, pourvu qu'elle repose ses regards sur les vôtres, qu'elle sente votre cœur battre contre le sien.

On parle du courage des hommes, on cite leur bravoure, leurs actions d'éclat ; et l'on ne dit rien des femmes qui souvent bravent avec une intrépidité héroïque les dangers les plus réels, les périls les plus évidents pour se rapprocher un moment de celui qu'elles aiment. Il est vrai que ce sont alors des actions cachées au lieu d'être des actions d'éclat.

Si votre première amie est maîtresse de ses actions, son plus grand désir serait de vous sacrifier sa liberté ; mais, comme vous ne lui demanderez pas cela, soyez certain qu'elle ne s'enchaînera pas à un autre. Pour n'être qu'à vous, elle refusera les partis les plus brillants, les positions les plus enviées, les présents les plus magnifiques ; et lors même que vous lui aurez été infidèle, que vous l'aurez quittée



LA PREMIÈRE AMIE.

pour de nouvelles amours, quand elle ne sera plus que votre amie enfin, elle ne voudra point se lier à un autre; elle n'aura pas trop de toute sa liberté, de tout son temps pour penser encore à vous.

Si l'on me disait: « Pourquoi la quittez-vous, cette femme chez laquelle vous avez trouvé un amour sincère, un dévouement de tous les instants, un désintéressement si rare? cette femme pour laquelle vous avouez vous-même avoir éprouvé un véritable sentiment? » je vous répondrais : « La constance n'est pas notre vertu favorite; et puis, vous admettez bien qu'un homme doit voyager, voir du pays, courir le monde enfin pour acquérir de l'instruction, de l'expérience, pour étendre ses connaissances; pourquoi donc ne trouvez-vous pas qu'il a raison de changer d'amours, de courir de belle en belle pour étudier le cœur féminin, pour acquérir des connaissances précieuses sur cette moitié du genre humain? Les plaisirs ont leur but quelquefois. Après avoir parcouru les contrées lointaines, le voyageur revient avec joie dans sa patrie s'asseoir au foyer domestique ; après avoir couru de conquête en conquête, et reconnu la fragilité des serments d'amour, on se retrouve avec plaisir près de sa première amie, dont l'attachement pour nous a survécu à toutes nos infidélités.

Les hommes sont donc fort excusables d'être volages. Il y a mieux, leur première amie les aimerait moins probablement s'ils lui étaient toujours fidèles : on n'attache du prix qu'aux objets que l'on a peur de perdre.

Et maintenant joignons les exemples aux préceptes : entrons chez ce jeune homme qui habite à la Chaussée-d'Antin un appartement de petite-maîtresse. Au luxe de l'ameublement, à l'élégance des tentures, au bon goût des peintures, vous voyez sur-le-champ que vous êtes chez un de ces fortunés mortels sur lesquels la fortune a répandu ses faveurs, et qui sait du moins se faire honneur de ses richesses, en réunissant autour de lui tout ce qui peut flatter les yeux, séduire les sens et charmer l'esprit.

Le maître de ce séjour a vingt-huit ans, et autant de mille livres de rente que d'années; il est bien fait, et sa figure est séduisante. Il a des talents, et on lui trouve de l'esprit. Que d'avantages pour réussir dans le monde! Mais tout cela ne garantit pas de certain accident auquel tous les hommes sont exposés, même les plus riches, même les plus jolis garçons... Vous avez lu *Joconde*, je pense?

Notre jeune homme vient de rentrer chez lui, pâle, agité, la figure bouleversée; il se jette sur son divan, en disant à son domestique d'un air sombre : « Si l'on vient me demander, je n'y suis pas, je ne veux voir personne! »

Le domestique s'est retiré en s'inclinant. Notre jeune homme est resté seul, il peut tout à son aise soupirer, blasphémer, taper des pieds, déchirer ses gants, et mordre ses lèvres, en murmurant :

« C'est indigne!... cette Augustine!... pas mieux que les autres!... Et moi qui
« croyais à son amour!... et moi qui venais encore il y a trois jours de lui envoyer
« un charmant cabaret en vermeil... Faites donc des cadeaux aux femmes!... C'est
« étonnant comme ça les attache... Oh! c'est affreux... Il n'y a plus moyen d'en
« douter à présent... je suis sûr de mon fait... Au moins elle ne pourra plus me
« tromper, c'est toujours une consolation... Après tout, je ne l'aimais pas... Oh!
« non, je n'avais pas d'amour pour elle... Malgré cela, ah! ça me serre la gorge...

« j'ai un poids sur la poitrine... Mon Dieu! que c'est bête de se chagriner pour « quelqu'un qui se moquait de nous!... »

Vous comprenez maintenant le sujet de la colère de ce monsieur : il vient d'avoir la preuve de l'infidélité de sa maîtresse. Si un tel événement afflige un pauvre petit amant bien modeste, à plus forte raison doit-il blesser un de ces hommes placés au haut de l'échelle, un de ces heureux du siècle auxquels la fortune et la nature ont tout accordé.

Être trompé quand on est jeune, beau, riche et spirituel, c'est extrêmement mortifiant; car alors à quoi servent donc tous ces avantages s'ils ne préservent pas de ce malheur?... Eh! vraiment, messieurs; si cela vous assurait contre l'infidélité de vos maîtresses, vous seriez trop heureux. Et que diraient donc ceux qui sont pauvres, laids, et que l'on trouve souvent bêtes à cause de cela? Mais heureusement le monde est plein de compensations.

Il y a déjà longtemps que le jeune homme est seul; son emportement s'est calmé, à la colère a succédé la tristesse. C'est ordinairement la suite d'un tel événement : lors même que nous n'aimons pas profondément, une trahison nous afflige toujours; c'est encore une illusion perdue. Nous tombons dans les réflexions philosophiques, nous considérons le monde tel qu'il est, et cela n'a rien de gai.

Tout à coup une porte de l'appartement s'ouvre, une dame paraît... le jeune homme fait un mouvement d'humeur, il est prêt à gronder son domestique, qui a oublié ses ordres. Mais la parole expire sur ses lèvres, sa colère s'évanouit, et il éprouve déjà comme un doux bien-être en reconnaissant la personne qui vient d'entrer.

Elle n'a point la tournure d'une coquette, mais elle est toujours mise avec autant de recherche que de goût; elle n'est point belle, mais je vous ai dit qu'elle était *bien*; elle n'a plus vingt ans, mais elle ne paraît pas en avoir trente. Enfin son regard est aussi doux que sa voix.

Elle s'avance vers le jeune homme et lui tend la main en lui disant :

« Vous ne vouliez recevoir personne, mais votre domestique m'a dit que vous étiez rentré très-agité, que vous paraissiez avoir du chagrin, et j'ai bravé la consigne. Ai-je eu tort! »

Le jeune homme lui fait signe de s'asseoir près de lui, et il serre dans les siennes la main qu'elle lui a présentée, en lui disant : « Ah! vous êtes toujours la bienvenue, vous!... il n'y a jamais de consigne pour vous. — Jamais, c'est beaucoup dire... Il y a, je crois, des moments où ma visite serait fort importune; mais enfin elle vous plaît en cet instant, et c'est le principal. Voyons, mon ami, qu'avez-vous? contez-moi vos chagrins... Il y a six semaines que je ne vous ai vu... car... j'ai toujours peur à présent de venir trop souvent. — Ah! que c'est mal, ce que vous dites là! — Ce n'est pas de cela qu'il s'agit; répondez-moi, monsieur. Que s'est-il passé de nouveau? Je vois dans vos yeux que vous avez quelque peine. — Moi... mais non, je n'ai rien... — Ah! prenez garde... vous m'avez dit que je serais toujours votre amie... et si vous me répondez ainsi, je vais croire que j'ai perdu votre amitié comme votre amour. — Oh! vous n'avez rien perdu, car je vous aime bien vous... il n'y a que vous que j'aie aimée! — Ne nous éloignons pas de la question : pour-

quoi les gros soupirs que vous poussiez tout à l'heure?... Allons, soyez franc... songez donc que je suis votre meilleure amie... — Eh bien! oui, je vais tout vous dire... On m'a trompé, trompé indignement... Cette Augustine... cette jolie brune avec qui vous m'avez rencontré il y a huit jours... — Elle ne m'a pas semblé très-jolie... Mais il paraît que vous l'aimiez bien cette femme?... Elle était bien heureuse celle-là... et elle vous a trompé... tandis que celle qui n'aimait que vous... Mais, mon Dieu, que je suis folle! c'est de vous qu'il s'agit... Eh bien! voyons, mon ami, êtes-vous bien sûr qu'on vous ait trahi? Les apparences trompent quelquefois. — Oh! ce ne sont plus des apparences... Elle me croyait à Versailles, où je devais passer deux jours; le hasard veut que cette partie manque, et que deux de mes amis m'emmènent déjeuner avec eux à Saint-Mandé... C'est bien loin de la route de Versailles... qui ai-je rencontré chez le restaurateur? Augustine, qui venait de déjeuner en tête à tête avec un petit blondin que j'avais aperçu chez elle quelquefois, mais qu'elle traitait fort mal et affectait de ne point pouvoir souffrir... — Vous savez bien, mon ami, qu'il faut surtout se méfier des hommes que les femmes ne peuvent pas souffrir... Enfin, qu'avez-vous fait? — Je suis resté tellement saisi, que je n'ai pas eu la force de lui dire un mot. Quant à elle, voyant qu'il n'y avait plus moyen de me tromper, croiriez-vous qu'elle s'est mise à rire en me saluant? J'étais sur le point d'éclater, de faire une scène... J'ai eu la force de me contenir. — Vous avez très-bien fait: *le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot, l'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot.* — Oh! je me vengerai cependant... j'irai chez elle, je briserai tout, je la traiterai comme elle le mérite... Ensuite je rejoindrai son petit blondin, je me battrai avec lui, je le tuerai... ou il me tuera. — En vérité, mon ami, pour un homme d'esprit, dans ce moment vous n'avez pas le sens commun! Faire une scène, tout briser!... D'abord ceci est de fort mauvais ton, et vous n'en êtes pas capable. Dire des injures, montrer votre désespoir, votre fureur!... Tout cela est bon quand on peut douter encore, mais c'est bien inutile quand il n'y a plus de raccommodement possible. Enfin, aller chercher querelle à ce pauvre jeune homme, vouloir le tuer parce que cette dame l'a trouvé de son goût. Mais vous devriez le remercier au contraire, car il vous a fait connaître que cette femme ne méritait pas votre amour. Et si l'on vous avait tué, vous, toutes les fois que vous avez pris la maîtresse d'un autre!... Allons, monsieur, vous voyez que vous n'étiez pas raisonnable. Ah! je sais que cela fait bien mal de se voir trompé par quelqu'un dont on croyait posséder le cœur... Les hommes n'ont pas notre philosophie, ils n'acceptent pas de l'amitié à la place de l'amour... mais ils se consolent, ils en aiment bien vite une autre; c'est ce que vous ferez, mon ami. Dans quelques jours vous aurez oublié cette Augustine, et vous ferez la cour à quelque nouvelle beauté que vous jurerez encore d'adorer toute la vie! »

Tout en écoutant sa première amie, le jeune homme a senti le calme renaître dans son âme. Et puis, cette voix qui lui parle est si douce, cette main qui est dans la sienne la presse avec tant d'affection, les regards qui se fixent sur les siens ont une expression si tendre! Comment peut-on se trouver malheureux quand on possède une amie si bonne, si dévouée, et encore si jolie? Car on s'aperçoit surtout de tous-

les charmes répandus sur sa personne, quand on vient d'être trompé par une autre.

Ainsi, grâce aux consolations de cette amie fidèle, l'amant trahi sent sa fureur se dissiper; il commence à convenir que dans sa jalousie il y avait plus d'amour-propre que d'amour; il rougit de ses emportements, il ne songe plus à tuer celui qui l'a remplacé, et bientôt il aime ailleurs... La première amie s'éloigne alors pour revenir quand il sera malheureux.

Il y a encore des circonstances où la première amie nous est d'un grand secours : un mari jaloux aura été prévenu par quelque âme charitable que nous faisions la cour à sa femme, ou lui aura dit nous avoir rencontré avec elle : la pauvre dame est tremblante, son repos est perdu, si on ne parvient pas à détourner les soupçons du jaloux.

Nous contons tout cela à notre première amie : elle comprend notre peine et nous dit : « Allons, je me sacrifie; donnez-moi le bras. Vous savez sans doute où l'on peut rencontrer ce mari soupçonneux... menez-moi de ce côté-là, qu'il me voie avec vous; ayez l'air de me parler bien tendrement, faites-moi même les yeux doux si vous pouvez... Dès lors ce monsieur ne doutera pas que je ne sois votre maîtresse, et il ne vous croira plus épris de sa femme. »

Tout cela se fait comme elle vient de le dire. Nous suivons la marche qu'elle nous a tracée, et, grâce à ce stratagème, le mari dont on avait éveillé la jalousie redevient pour nous aussi aimable qu'auparavant.

Dans un bal, dans une soirée, dans un concert, nous sommes quelquefois bien en peine pour savoir quelle est cette jolie dame blonde, accompagnée d'un monsieur d'un âge mûr, et qui vient de chanter avec tant de goût la romance du *Saule* ou une mélodie de Schubert. La maîtresse de la maison est très-occupée, elle a toujours trop de causeurs autour d'elle pour que nous osions lui adresser des questions sur la personne qui nous intéresse. Si notre première amie se trouve être à cette réunion, sur un mot que nous aurons dit, d'après un regard qu'elle aura surpris, elle aura sur-le-champ deviné nos secrètes pensées; et avant même que nous l'interrogions, elle nous dira : « Vous êtes amoureux de cette jeune dame qui est assise là-bas, contre le piano; mais prenez garde : ne portez pas aussi souvent vos yeux de ce côté, il y a un mari très-jaloux, et on serait capable d'emmener sur-le-champ celle que vous regardez tant. Attendez au moins que les parties de jeu soient formées; le mari jouera, et vous danserez avec sa femme. » Un ami ne vous servirait pas ainsi; bien au contraire, il chercherait à vous souffler votre conquête.

Le dévouement d'une femme ne se borne pas toujours à faire abnégation de ses sentiments pour ne s'occuper que des nôtres. Si ce jeune homme que nous venons de voir au sein de l'opulence éprouvait des revers de fortune; si quelque faillite, de fausses spéculations ou sa propre folie lui faisaient perdre tout ce qu'il possède; tandis que ses joyeux compagnons de plaisir s'éloigneraient, ou détourneraient les regards à son aspect; tandis que ses vaporeuses maîtresses trouveraient des prétextes pour rompre avec lui, une femme veillerait sur sa destinée et s'occuperait de son avenir; elle ne viendrait pas lui offrir sa fortune, parce qu'elle sait bien qu'il la refuserait; mais, sans le lui dire, sans se faire connaître, elle trouverait moyen de réparer ses malheurs, et ne voudrait même pas qu'il crût lui devoir de la reconnaissance.

Enfin, lorsque la santé, cette compagne indispensable des plaisirs et de la folie, nous abandonne pour nous punir d'avoir abusé d'elle; lorsque, couché sur notre lit solitaire, souffrant d'une fièvre brûlante, ou en proie à cette langueur qui est pire que la souffrance, nos yeux cherchent en vain autour de nous nos joyeux amis, nos sémillantes maîtresses, et tous ces gens si aimables dans le monde, qui fuient l'aspect d'un malade, parce que cela affecterait leur système nerveux; une seule personne ne craint pas de venir s'attrister par le tableau de nos souffrances. A peine a-t-elle connaissance de notre maladie, que notre première amie accourt s'établir près de nous; elle ne s'informe pas s'il y a du danger à respirer l'air que nous respirons, à s'enfermer dans notre chambre, à presser notre main brûlante dans les siennes; elle fait tout cela; elle devient notre garde fidèle, c'est elle-même qui veut nous présenter les potions bienfaisantes qui doivent nous rendre la santé. Tant que nous sommes en danger, elle veille près de nous; et la nuit, ne pensez pas que ses yeux céderont à la fatigue, au sommeil: son amitié, son dévouement, doublent ses forces. Tant que nous aurons besoin d'elle, cette femme, en apparence si faible, devient forte et courageuse pour nous prêter son appui.

Lorsque enfin, grâce à ses soins, à son zèle, nous aurons recouvré la santé, notre première amie s'éloignera pour nous laisser de nouveau jouir des plaisirs de l'existence; mais si nous éprouvons des peines de cœur, si nous tombons dans l'infortune, si le fer d'un jaloux nous menace, si les veilles et les plaisirs ont altéré notre santé, celle que nous pourrions nommer notre ange tutélaire reviendra bien vite près de nous.

N'allez pas croire que la première amie ne se rencontre que parmi les hautes classes de la société; il y a dans tous les rangs des sentiments vrais et de beaux caractères: l'amour se glisse dans les chaumières, dans les ateliers, dans les boutiques tout aussi bien que dans les salons, et plus souvent que dans les palais, où l'ambition lui laisse rarement de la place. Un cœur capable d'un grand dévouement peut battre sous la robe de bure, sous le déshabillé d'indienne, comme sous le cachemire et le satin.

La première amie de l'artisan est elle-même une modeste ouvrière; son cœur s'est laissé prendre aux paroles doucereuses d'un maçon, d'un menuisier ou d'un tourneur; les discours de ces séducteurs ne doivent pas être bien fleuris, mais tout est relatif: le maçon séduit par de lourdes plaisanteries, le menuisier par sa danse, et le tourneur par la hauteur de son col de chemise; le principal est de séduire. Ces messieurs parlent mariage, c'est toujours avec ce mot qu'on attendrit les petites ouvrières. Mais il y a des volages, des don Juan parmi les artisans comme parmi les étudiants et les dandys. La jeune fille est abandonnée de celui qu'elle aimait véritablement; elle devrait le haïr, elle devrait ne plus le regarder qu'avec mépris! Mais non, elle l'aimait si bien, qu'elle l'aimera toujours; quand il passera près d'elle en rougissant et détournant les yeux, c'est elle qui la première ira lui parler pour lui dire :

« Est-ce que vous ne me reconnaissez plus?... Vous n'avez plus d'amour pour moi, mais je vous pardonne à condition que vous aurez toujours de l'amitié. Je

sais bien qu'on n'est pas le maître de son cœur, et que d'ailleurs les hommes ne peuvent pas aimer comme les femmes. Mais je ne veux pas que vous passiez devant moi sans me regarder et sans me parler, ça me ferait trop de chagrin. »

Cette femme-là sera la première amie de l'ouvrier; les circonstances, la nécessité, l'obligeront peut-être à devenir l'épouse d'un autre, mais son cœur ne se donnera pas une seconde fois; et quand celui qui l'a possédée aura besoin d'elle, il la trouvera en tout temps, à toute heure, prête à lui prouver son dévouement.

Pour les étudiants, pour les commis marchands, enfin pour tous les jeunes gens qui n'ont qu'un revenu fort modeste et ne peuvent dépenser près du beau sexe que du sentiment, de l'esprit et de l'amabilité, ne le devinez-vous pas, la première amie, c'est la grisette; la grisette! cette femme qui est à la fois si folle, si gaie, si vive, si légère, si tendre, si romanesque, si mélancolique, si passionnée; cette femme multiple, qui fait dans une journée cent sottises et autant de bonnes actions, qui vend son châle pour aller dîner chez le restaurateur, et met ses robes en gage pour acheter du pain à sa voisine; qui dépense en une soirée le fruit de huit jours de travail, et veillera plusieurs nuits de suite pour secourir une pauvre mère malade. Cette femme, mélange bizarre de vertus, de vices, de sensibilité, de caprices, de malices, d'inconséquences, de rires et de larmes; qui fera deux lieues pour un morceau de galette et refusera de dîner chez son oncle ou sa tante; cette femme enfin qui passe à chaque instant du plaisir à la peine, du bien-être à la gêne, du pain sec à l'omelette soufflée, et qui donnerait dix ans de sa vie pour savoir bien danser la *cachucha*.

La grisette aussi est susceptible d'aimer sincèrement; nous en avons des exemples. On les compte, à la vérité, mais enfin il y en a. Et quand son cœur s'est donné entièrement à quelqu'un, il n'est aucun sacrifice dont il ne soit capable pour prouver son amour. La mort même ne l'effraye pas : la grisette est toujours prête à accepter avec son amant un petit plongeon dans la rivière, ou une soirée de charbon avec privation complète de courant d'air. Il lui est plus pénible de renoncer à son amour et de se contenter de n'être plus que l'amie de son perfide, c'est là son dernier sacrifice, c'est le plus grand qu'elle puisse lui faire.

Devenue première amie de l'étudiant, la grisette qui aimait tant le plaisir, le spectacle, la danse, passera toutes ses journées, ses nuits, s'il le faut, à travailler pour payer les dettes de celui qui n'est plus que son ami, pour l'empêcher d'aller en prison, quelquefois même pour lui acheter un remplaçant.

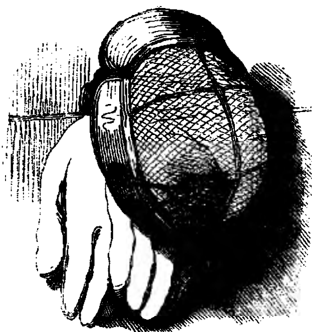
Ainsi, dans toutes les classes de la société, l'homme peut avoir une première amie.

De telles femmes ne sont point rares en ce pays; car chez nos aimables Françaises la gaieté et la frivolité cachent souvent une sensibilité profonde et vraie. Les poëtes anciens immortalisaient leur amie en mêlant son nom à leurs vers. Grâce à Tibulle, à Properce, à Ovide, à Catulle, les noms de *Délie*, de *Cinthie*, de *Corinne* et de *Lesbie* passeront à la postérité. De notre temps sans doute beaucoup de femmes mériteraient le même honneur : nous avons la première amie, mais ce sont les poëtes qui manquent.

Ch.-Paul DE KOCK.



LE MAITRE DE CHAUSSON.



Vous avez sans doute vu, si le hasard ou toute autre raison vous a conduit aux barrières, aux Funambules, sur la place Maubert, dans la rue Mouffetard, ou tout autre lieu fréquenté par cette intéressante partie du peuple français que l'on désigne sous les dénominations de gamins, de titis et de voyous, deux champions en attitude, agitant les bras et les jambes avec des gestes bizarres, et prononçant la phrase sacramentelle : « Numérote tes os, que je te démolisse ! » et vous avez passé en détournant la tête, car au bout de quelques secondes le sang jaillissait des nez réciproques, et de larges iris ne tardaient pas à cercler d'auréoles prismatiques les yeux des combattants : — c'étaient des *arsouilles* qui *tiraient la savate*.

Mais si la curiosité vous pousse à vous mêler au groupe déguenillé qui entoure les athlètes crapuleux, vous entendrez un vocabulaire étrange qui surprendrait beaucoup messieurs de l'Académie. La langue française n'est pas si pauvre qu'on le dit : les malins donnent des conseils et raisonnent sur la valeur des coups. Allons, *tape-lui sur la terrine, mouche-lui le quinquet, surine-lui le naz, ça l'esbrouffera*; quand on saigne, ça écœure. — Est-ce que ta peau n'est pas payée à toi?

on dirait que tu as peur de la gâter. — Huhu! xi! xi! Mords donc! pousse dessus à mort! et autres interjections de même farine. L'apparition d'un sergent de ville signalé à l'horizon par quelque vigie hissée sur la hune d'une borne dissipe les acteurs et les spectateurs de ce tournoi d'un nouveau genre.

— Ouf! dit l'un, je crois que j'ai le *brochet décroché;* mais je lui ai joliment *labouré* la jambe, et mon coup de *ramasse* était fameux. Je lui ai pelé *la grève* comme une pomme; *le zeste* est venu. Si j'avais su, je lui aurais coulé un saut ou fauché le changement de *garde*, et il aurait été *esquinté* à fond.

— Cré-nom! fait l'autre en rajustant les lambeaux de son bourgeron, que c'est bête de taper sur les effets du monde. C'est égal, je lui ai envoyé un coup de tampon *sus* le mufle, qu'il ne pourra ni *becquiller* ni *licher* de quinze jours. Ho çà! les autres, qu'est-ce qui paye à boire aux artistes? J'étoufferais volontiers un polichinelle de bleu; rien n'est plus salé que de se bûcher: ça vous altère... Allons, Auguste, un petit verre de fil en quatre, histoire de se *velouter* et de se *rebomber* le torse.

La troupe ne peut qu'opiner du bonnet, et s'engouffre avec un touchant empressement dans la boutique de quelque marchand de vin suspect, portant une enseigne hiéroglyphique, comme : *les Ruines de Moscou, l'Insecte volage, la Femme sans tête* ou *le Puits qui parle;* hideux vestiges oubliés dans les recoins obscurs de la civilisation.

Les petites rues tortueuses, les bouges enfumés ont toujours beaucoup convenu aux savatiers; la Cité, ce ténébreux repaire des truands et des mauvais garçons du moyen âge, a toujours été leur retraite favorite.

Il y a quelques années seulement de cela, lorsque Notre-Dame n'était pas encore veuve de son archevêché, les duels et les tournois avaient lieu à la pointe de l'île, près de ce pont que l'on appelle le pont Rouge, sans doute par ce qu'il est peint en gris : ce lieu désert était propice à vider les querelles qui avaient ordinairement pour motif la possession de quelque Hélène de bas lieu. Les champions arrivaient suivis de leurs témoins et demandaient avant de commencer : « Va-t-on de tout? »

Selon la gravité de l'offense appréciée par les seconds, la réponse était affirmative ou négative. « On va de tout, » cela voulait dire que l'on pouvait se manger le nez, s'extirper les yeux avec le coup de fourchette, s'arracher les oreilles, et se servir des dents et des ongles ; dans le cas contraire, les coups de pied et les coups de poing étaient seuls permis, différence qui représente assez bien les duels au premier sang et les duels à mort. Quand on allait de tout, les bottes secrètes, les coups de traître, tout était bon. En ce temps de barbarie, des maîtres montraient aux barrières, pour deux sous, les trois coups : crever le tympan, faire sauter le globe de l'œil et couper la langue par un coup dessous le menton.

Tout ceci doit paraître à nos lecteurs, et surtout à nos lectrices, plus inintelligible que du bas-breton, du haut-allemand, du théotisque ou du grec. C'est du grec, en effet, comme on le parlait jadis en Argos, s'il faut en croire les étymologistes de la cour des Miracles et du bagne. Cet argot s'expliquera au fur et à mesure : nous en demandons pardon aux Muses, à l'hôtel Rambouillet et aux salons aristocratiques.

La *savate*, que l'on appelle aujourd'hui *chausson*, par euphémisme, est la *boxe*



LE MAITRE DE CHAUSSON.

française, avec cette différence que la savate se *travaille* avec les pieds, et la boxe avec les poings.

Comme tous les autres arts, la savate a eu son mouvement ascensionnel, ses phases et ses révolutions. Il y a la savate classique et la savate romantique; le savatier classique est simple comme un tragique du temps de l'empire; il n'emploie qu'un petit nombre de mouvements : ses coups de pied sont bas, et ne montent guère au-dessus du genou; ses mains restent ouvertes et portent avec les paumes des coups appelés *musettes*, qui se rapprochent plus du soufflet proprement dit que du coup de poing. Ces *musettes* coiffent ordinairement le menton ou le nez. Il ne tient pas la parade, et mouline perpétuellement; il manque d'assiette, et ne pourrait tenir tête à un adversaire sérieux. Son jeu est tout de tradition et de pratique; il ne raisonne pas, et la théorie n'est pas son fort. Ce n'est en effet que depuis un petit nombre d'années que la savate a été élevée au rang d'art et de science, et s'est placée dans la hiérarchie des exercices de corps sur le même rang que l'escrime, l'équitation ou la danse.

Un petit traité historique de la savate depuis une quarantaine d'années sera ici tout à fait à sa place. — Les maîtres bâtonnistes de Caen avaient de la célébrité avant la révolution; cette gloire s'abîma comme tant d'autres dans le gouffre de 93, et il faut sauter jusqu'à l'empire et à la restauration, pour trouver dans la mémoire des plus vieux maîtres les noms des rois primitifs qui constituent la dynastie de la savate. — Fanfan est le Pharamond, le Romulus de cette histoire; il représente la période héroïque et fabuleuse; Sabattier lui succéda; après lui vint Baptiste, ancien danseur à l'Opéra, à qui les exercices de son premier emploi avaient assoupli les jambes, et qui montait les coups de pied plus haut qu'aucun des maîtres contemporains. Baptiste, qui avait conservé un vernis d'élégance et de bonne société, eut l'honneur de travailler avec Son Altesse royale le duc de Berri. Son Altesse se revêtait pour ses exercices d'une espèce d'armure de bras, de poitrine et de jambes en fil de fer treillissé recouverte de bourre et de peau. Mais dans les salles on ne se servait ni de plastron, ni de brassards, ni de jambards; seulement l'on tirait le chapeau sur la tête, ce qui ne se fait plus aujourd'hui à cause du développement du jeu. Cette importation de mœurs anglaises était d'une grande hardiesse pour le temps, et malgré cet exemple princier, l'art sublime de la savate, de la canne et du bâton resta confiné dans les classes inférieures. A Baptiste succéda Fanfare, qui tirait la savate et le bâton; puis vinrent Mignon, Rochereau et Carpe, qui ont laissé de brillants souvenirs dans le monde des salles d'armes et des estaminets.

Les rues où se tenaient les classes n'avaient rien de très-élégant. Le vieux Champagne, ancien marin, demeurait rue Mouffetard, et François avait sa salle rue de la Mortellerie. Quand nous disons salle, nous avons tort; c'est cave qu'il faudrait. Les assauts avaient lieu effectivement dans une grande cave; les élèves étaient en général des ouvriers, ou des garnements suspects. Toulouse et Gadou montraient la savate aux maçons de la Grève. Pour le chausson, on tirait les coups bas, les temps d'arrêt à demi-hauteur; on courait beaucoup et l'on moulinait des bras. Le jeu du bâton n'était pas développé et se composait principalement des coups de bout, de coupés et d'*enlevés-dessous*. La canne se tirait comme le sabre.

Le jeu développé fut apporté en France par les prisonniers des pontons d'Angleterre : durant les longues heures de la captivité, ils s'étaient beaucoup exercés, avaient *travaillé* les coups, et, faute d'autre occupation, faisaient assaut du matin jusqu'au soir ; ce qui les rendit les plus redoutables bâtonnistes de l'univers. — La patrie des boxeurs ne pouvait qu'influer heureusement sur leur *manière :* toutefois le jeu développé resta un arcane entre les plus habiles, et se concentra dans Paris, ce foyer lumineux, ce centre intelligent, qui sait toujours avant tous les autres le dernier mot de l'art; la province, routinière et fossile, conserva l'ancien jeu. — Vers 1829 cependant, quelques maîtres de régiment développaient, mais c'étaient des *Parisiens :* l'art du chausson ne resta pas non plus stationnaire : des novateurs hardis commençaient à placer des coups de poing de bout à l'anglaise, et le temps d'arrêt en pleine poitrine, autrement dit *coup de pied en vache,* mais bien peu se risquaient à détacher ce coup, de peur de se faire ramasser les jambes.

Toutefois, malgré ces perfectionnements, la savate ne comptait que fort peu d'adeptes fashionables, elle était même inconnue des gens du monde; seulement, de temps à autre, il courait quelque histoire merveilleuse d'un garnement de mine chétive et de pauvre apparence, ayant à lui seul déconfit tout un peloton de gendarmes extrêmement surpris de se trouver assis en un clin d'œil au beau milieu du ruisseau ; et la *Gazette des Tribunaux* expliquait comme quoi ce succès, dans un combat inégal, était dû aux passes mystérieuses et aux crocs-en-jambe invincibles de la savate : et chacun dans la rue passait respectueusement à côté de tout individu que sa blouse débraillée, sa casquette posée sur l'oreille, son air crâne et tapageur, pouvaient faire suspecter de connaître les mystères de cet art formidable.

Il est vrai de dire que les maîtres ne brillaient pas par une tenue bien rigoureuse : la pipe culottée ne quittait guère leurs lèvres que pour faire place aux petits verres de *dur;* ils fréquentaient les estaminets borgnes, les rogomistes et les marchands de vin hasardeux; ils étaient hargneux, violents, tapageurs; quelques-uns même, fidèles aux traditions de l'ancienne chevalerie errante, consacraient leur canne et leurs poings au service des princesses en désarroi. Ils se constituaient les Amadis et les Galaor des Orianes de la rue Froidmanteau et de la Cité. Leur langage, semé de tropes et de métaphores peu académiques, descendant fréquemment aux familiarités de l'argot, était bien fait pour effaroucher les bourgeois honnêtes et débonnaires, si leur mine rébarbative n'avait pas suffi pour cela. C'est ce qui explique comment un art aussi utile, aussi indispensable que la savate, est resté si longtemps enfoui sous les dernières couches de la populace.

Maintenant les hommes ne portent plus l'épée ; la police défend d'avoir des armes sur soi, et l'on est puni de 15 francs d'amende pour avoir un poignard dans sa poche, ce qui fait que tout homme qui rentre chez lui après la brune est à la merci des voleurs et des assassins qui, risquant d'avoir la tête coupée, se moquent parfaitement de payer 15 francs en sus pour port illégal de poignard; les cannes plombées, les cannes à dard sont prohibées et saisies par la police aux bureaux du théâtre, afin que les mauvais garnements, hideuses phalènes nocturnes qui voltigent aux carrefours douteux, aient toute la facilité désirable pour vous dépouiller et vous

assommer; mais vous avez vos poings et vos pieds que l'on ne peut saisir au bureau des cannes, et des poings et des pieds exercés sont des armes aussi redoutables que le casse-tête des Caraïbes ou le lasso des gauchos brésiliens.

Pour notre part, nous regrettons l'épée; avec l'usage de porter l'épée s'est en allée la vieille urbanité française; on est toujours poli avec un interlocuteur qui peut vous entrer quelques pouces de fer dans le ventre si vos manières n'ont pas l'aménité convenable. L'abolition du duel achèvera de nous rendre le peuple le plus grossier de l'univers : tous les lâches, sûrs de l'impunité, vont devenir insolents. Et puis c'était réellement pour un jeune homme de cœur une amie sûre et fidèle qu'une épée de bon acier bien trempé et bien franc. L'homme gagnait à ce commerce intime avec le métal; il en prenait les qualités rigides, la loyauté inviolable, le vif éclat, la netteté incisive; et cette union tacite était si bien comprise, que le plus grand éloge que l'on pût donner à quelqu'un, c'était de dire qu'il était brave comme son épée. Mais nous sommes dans une époque peu chevaleresque, et la prosaïque savate doit remplacer la jolie épée française, ce bijou aigu, cet éclair d'acier qui du moins brillait dans la nuit avant d'arriver à la poitrine d'un homme.

La savate, comme on la pratique aujourd'hui, est un art très-compliqué, très-savant, très-raisonné; c'est l'escrime sans fleuret. Il y a la tierce, la quarte, l'octave et le demi-cercle; seulement dans l'escrime on n'a qu'un bras, et à la savate on en a quatre; car les jambes dans l'état actuel de la science sont de véritables bras, et les pieds deviennent des poings. Les maîtres placent un coup de pied dans les gencives ou dans l'œil avec beaucoup de facilité : plusieurs même décoiffent leurs adversaires avec le bout du chausson.

Le maître de chausson actuel ne ressemble en rien au savatier ancien : c'est un jeune homme de figure douce et prévenante, le sourire sur les lèvres, qui s'exprime correctement et avec un son de voix perlé. Ses manières sont d'une distinction parfaite; on le prendrait plutôt pour un professeur d'esthétique et de philosophie que pour un pugiliste; il fume tout au plus des cigarettes de papel espagnol, comme Georges Sand, et boit de l'eau sucrée comme un orateur. Il ne porte ni cravates rouges, ni gilets violents, ni pantalons fabuleux, ni casquette excentrique; sa mise est celle d'un fils de famille qui s'habillerait bien. — A l'entendre parler de son art, vous croiriez être en présence d'un savant de l'Institut, faisant des calculs sur l'équilibre et la dynamique : la savate est en effet un calcul très-exact des forces humaines combinées avec la libration et la pondération. Après quelques mois d'étude, on est vraiment surpris de l'énorme puissance que peut acquérir un muscle bien développé et bien dirigé, et l'on s'aperçoit que la nature n'a pas fait l'homme aussi désarmé que le prétendent les philosophes moroses. Des poings bien fermés selon les principes de l'art valent des marteaux de fer.

Le maître de chausson fashionable ne néglige rien de ce qui peut perfectionner son jeu. M. Lecour, célèbre professeur, a travaillé avec Adam, le boxeur anglais, le redoutable adversaire de Swift. Cette étude lui a beaucoup servi pour perfectionner les coups de poing qui, à vrai dire, étaient la partie faible de la savate. Les coups droits dans la poitrine ou dans la figure sont fouettés et détachés avec une vigueur rare,

et si bien calculés, qu'il ne se perd pas un atome de force; la vitesse est triplée, et dans moins d'une seconde l'on a placé une *série* ainsi composée : coups de poing sur le nez, sur l'os maxillaire et dans l'estomac; ou bien coup de pied bas, coup de pied haut, et coups de poing. Autrefois l'on ne faisait pas de séries, et l'on ne liait pas les coups : un assaut actuel diffère autant d'un assaut ancien pour la difficulté de l'exécution et la hardiesse des poses, qu'un morceau de Hertz ou de Kalbrenner d'une sonate de Steibelt. Il y a dix ans tout cela eût paru impraticable.

On se tromperait beaucoup si l'on représentait les maîtres de chausson comme des gens de carrure athlétique; ils ne tiennent en rien de l'Hercule et du lutteur : ils sont ordinairement de taille moyenne, ont les extrémités fines et les mains petites. — Plus d'une femme envierait les mains de Swift; mais ces mains délicates, si elles ont la blancheur du marbre, en ont aussi la dureté; et, détachées par les puissants muscles des épaules, meurtrissent les chairs comme un caillou lancé par une fronde.

Maintenant que nous vous avons fait l'histoire et l'esthétique du grand art de la savate, nous allons vous introduire dans une salle de chausson, celle de M. Lecour, qui est le professeur à la mode, et qui compte parmi ses élèves les lions les plus chevelus et les plus aristocratiques de l'Opéra et du boulevard de Gand. Vous voyez cette file de cabriolets, de tilburys et de coupés qui stationnent à l'angle de la rue du Faubourg-Montmartre, tout près du boulevard : hâtez-vous, c'est jour d'assaut, et vous auriez peine à trouver place.

La salle d'armes est au rez-de-chaussée, car le piétinement perpétuel serait insupportable aux voisins les plus pacifiques, et les bourgeois proprets partagent la haine de Nicole contre les ferrailleurs et les déracineurs de carreaux : la première pièce sert d'antichambre et de vestiaire; contre le mur est appliquée une petite fontaine qui fournit de l'eau froide pour tremper les coins de mouchoir, quand il y a des nez compromis à bassiner, ce qui ne laisse pas que d'arriver quelquefois.

La salle est une grande pièce tapissée de coutil, en forme de tente, avec un plancher frotté au grès et à l'eau bouillante, pour que le pied morde bien et ne se dérobe pas. Tout autour sont disposées des banquettes élevées sur une marche qui encadre l'arène destinée aux combattants; le long des murs sont accrochés les gants de boxe des élèves, portant chacun leur numéro. Ces gants, dont les doigts ne sont articulés que par-dessous, ressemblent à des traversins; la peau est de buffle et la garniture de crin. Les Anglais remplissent les leurs avec la plume; mais la plume, plus moelleuse d'abord, ne tarde pas à se tasser en paquets, et devient plus dure que le crin. A côté des gants qui font trophée avec les masques, pendent les cannes et les bâtons de longueur.

Les assistants sont rangés au plus près du mur, afin de ne pas gêner les combattants; et, pour ne pas être atteints, dans les coups de grande volée, par les cannes des maîtres qui font assaut, chacun tient en main un bâton dans la pose d'arrêt, ce qui donne à l'assemblée l'apparence d'un chapitre de chanoines assis dans leurs stalles un cierge à la main.

Le costume du maître est très-pittoresque; il consiste dans un pantalon de laine

rouge à pieds, demi-collant, serré à la ceinture et tenant sans bretelles, une chemise rayée de violet ou de bleu, une petite calotte pourpre, et des gants de boxe avec des crispins vernis.

L'assaut commence ordinairement par la canne et le bâton. La canne se tire à une seule main, et le bâton à deux mains, comme les espadons et les estocs du moyen âge. Avant de commencer, les maîtres se donnent une poignée de mains, puis ils font le salut. Ce salut, où les maîtres exécutent avec leurs cannes des arabesques plus capricieuses que celles décrites par le bâton du fantastique caporal Trim-Trim, dans le roman humoristique de *Trisram Shandy*, en faisant des sauts et des pas de voltige (la voltige se fait lorsqu'on est attaqué dans la rue par plusieurs personnes; la *rose couverte*, que l'on fait pour salut, est la plus jolie arabesque, dessinée au bâton, que l'on puisse voir; les *voltés*, les *écarts de cote*, les coups de travers pleuvent drus comme grêle); ce salut est vraiment très-gracieux et très-élégant. Après cela, les maîtres se mettent en garde, et les hostilités sont ouvertes, les cannes tourbillonnent et s'entre-choquent en pétillant; quand le coup porte, le vaincu s'écrie : « Touché, bien touché, » et l'on reprend la garde. Comme les combattants n'ont ni masques, ni plastrons, les coups doivent être retenus : ils le sont presque toujours au début de la lutte; mais quelquefois les adversaires s'échauffent, et l'assaut ne diffère pas beaucoup d'une véritable bataille. Aussi, l'assaut terminé, les combattants s'embrassent pour montrer qu'ils ne se gardent pas rancune, et n'ont aucun fiel dans le cœur. Cette coutume a quelque chose de loyal, de touchant, et doit prévenir bien des querelles. L'agilité et la prestesse des maîtres bâtonnistes sont réellement effrayantes. M. Lecour exécute en une minute des *carrés* composés de vingt coups sur chaque face, il a même été jusqu'à deux cents coups de bâton à la minute, ce qui est prodigieux; l'on ne voit pas le bâton, on l'entend seulement siffler.

Les assauts de savate viennent ensuite. Les coups de pied, les coups de poing se suivent et ne se ressemblent pas; mais ce spectacle n'a rien de repoussant, les mouvements sont si justes, si précis, si bien raisonnés, si bien calculés, que toute idée de douleur est éloignée : on croirait plutôt assister à une leçon de voltige qu'à un combat; les temps d'arrêt, les coups de pied exécutés par Lecour et son frère, sont aussi gracieux qu'un temps d'arabesque de Perrot, le merveilleux danseur. Les combattants, suspendus au milieu d'un tourbillon de bras et de jambes, semblent ne pas tenir à la terre. Auriol n'est pas plus vif, plus pétulant et plus allègre; et cependant ces mouvements si prompts, si lestes, sont d'une force prodigieuse : le plus faible de ces coups vous renverserait.

Voici quelques-unes des poses qui se pratiquent. On donne des coups de tête dans la figure et dans l'estomac : pour cela on saisit l'adversaire par le collet ou par la tête, et en l'attirant vers soi on lance le coup.

Si votre adversaire court sur vous, vous placez le coup de tête dans l'estomac, vous lui saisissez en même temps les deux jarrets pour le renverser; quelquefois, comme une arabesque fantastique, comme ces paraphes à main levée que l'on fait au bout d'une page dont on est content, vous le faites passer par-dessus votre tête, et vous l'envoyez, en manière de *fioriture*, décrire une parabole derrière vous.

Ce coup, comme toutes les bottes possibles, a sa parade : en l'exécutant, vous pouvez être saisi par la nuque, plié à terre et recevoir sur le nez un coup de genou ou un coup de poing fourré.

Il y a aussi une infinité de moyens pour jeter son homme par terre : le passement de jambe du jarret et le passement de jambe du cou-de-pied. Le premier se pratique en croisant la jambe derrière le jarret de l'adversaire que l'on saisit simultanément par le col ; on tend le jarret vigoureusement, on le pousse, il perd pied, chancelle et tombe; dans le second cas, l'on pose son pied derrière le talon de son ennemi, on ramène à soi par un mouvement de brusque saccade qui se donne avec le cou-de-pied, et il tombe d'un seul temps. On peut encore très-aisément renverser quelqu'un en lui donnant un tour de clef à la cravate, et en lui passant la main sous le jarret, ce qui lui fait perdre l'équilibre.

Nous écririons un volume si nous voulions indiquer toutes les ruses et toutes les ressources de la savate. Toutes les attaques sont prévues et déjouées.

Si un homme vous attaque et vous prend par le collet, vous lui saisissez le poignet à deux mains et vous faites un revers sur les talons : le coude de l'assaillant se trouve placé sur votre épaule ; vous faites une pesée qui lui rompt le bras placé à faux à l'articulation de la saignée.

Si un homme très-vigoureux vous entoure de ses bras et que vous ne puissiez vous dégager, appliquez-lui la paume de la main sur le menton ou sur le nez, pour lui renverser la tête en arrière ; la douleur qu'il éprouvera sera si atroce, qu'il lâchera prise sur-le-champ.

On tient aussi la tête de son antagoniste sous le bras en parapluie, et on lui fourre des séries de coups de poing dans la figure. Si, en lançant un coup de pied haut, vous avez la jambe ramassée, faites un *revers*, et vous tomberez en équilibre sur vos deux mains ; mais le coup de pied dit *temps d'arrêt* est si vite passé, et son effet est si violent, qu'il n'y a guère de danger de ce côté-là.

Quand ces coups sont portés sérieusement et les mains nues, ils sont de nature à causer des blessures graves et même la mort.

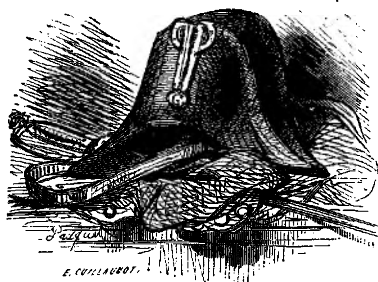
Vous voyez que la savate est une science profonde, qui exige beaucoup de sang-froid, de réflexion, de calcul, d'agilité et de force ; c'est le plus beau développement de la vigueur humaine, une lutte sans autres armes que les armes naturelles, et où l'on ne peut jamais être pris au dépourvu.

Ce spectacle est tellement attrayant, que plusieurs gens du grand monde font dans leur appartement une salle où ils s'exercent eux-mêmes, prennent leçon, et font faire assaut entre les maîtres de réputation. Lecour a fait assaut chez lord S... avec Lose, le premier maître de Bordeaux ; et M. de W... a une salle où se réunissent les élégants de la loge infernale et du Jockey's-Club ; il y en a une aussi chez M. le duc V... Michel Pisseux a donné des leçons au duc d'Orléans. La savate est désormais desencanaillée, et prendra dans les pensionnats place à côté de la gymnastique et de l'escrime.

THÉOPHILE GAUTIER.



LE SERGENT DE VILLE.



Il y a dans notre monde civilisé de ces plaies tellement vives, tellement honteuses, que le cœur se soulève de dégoût rien qu'à les voir; il est de ces cloaques dont l'impureté répugne assez pour que l'on tremble en mettant le pied sur le seuil de leur porte; il existe quelques classes d'hommes dont le nom seul est une insulte, une ignominie, un fer rouge qui se grave ineffaçable, comme jadis les terribles lettres T. F. sur l'épaule du galérien. S'il a fallu du courage à Parent-Duchatelet pour visiter les égouts ténébreux de la capitale, il lui fut nécessaire d'en avoir plus encore pour franchir la porte de ces repaires impurs, de ces égouts parés de guirlandes flétries où l'on voit trôner en souveraine la prostitution dans la moderne Babylone.

C'est dans les grandes villes comme Paris que toutes les misères de la société viennent se cacher. Ici, la débauche qui jette un regard de convoitise sur la jeune fille; là, les tripots secrets du jeu qui présentent aux imprudents, aux gens usés, un lucre facile et des émotions incessantes; plus loin, le vol, le meurtre, qui se cachent dans l'ombre, vous attendent au passage et vous dépouillent avec le cynisme révoltant des voleurs modernes.

Pour se défendre contre de semblables ennemis, il fallait à la société une arme terrible, une puissance occulte, active, vigilante, qui fût toujours là, sur tous les points, à toute heure, en tout lieu, pour voir, saisir et frapper le coupable. La société étant impuissante à se protéger elle-même, sa sûreté devait nécessairement devenir l'objet des soins empressés de tous les gouvernements.

La police fut établie.

Invisible réseau, géant aux mille bras, aux mille oreilles; fantôme à la marche ténébreuse, la police est là qui, nuit et jour, veille sur la cité. Pour elle, jamais de repos, jamais de nuit. La fin du jour n'amène pas la fin du travail, elle lui apporte un nouveau labeur. Sa tâche est celle des Danaïdes; c'est une tête qui conçoit sans cesse, et dont les bras sont toujours en activité. Sa pensée est constamment éveillée, ses mouvements se croisent sans jamais s'arrêter. Les fêtes se succèdent pour nous, sans qu'il y ait de fêtes pour elle; les plaisirs passent près de nous, nous entraînent, nous enivrent;... il lui est défendu de jamais s'y mêler. Il faut qu'elle nous protége et soit à chaque instant prête à crier à ses agents, comme les hommes d'armes du moyen âge : « Sentinelles, veillez-vous? »

Si la police s'arrêtait un jour, la société serait perdue : vous verriez surgir au milieu des places publiques ces hommes dont Paris même semble étonné; qui paraissent sortir des entrailles de la grande ville, que l'on voit seulement dans les tristes jours où l'émeute promène son drapeau sanglant, et qui sont vomis des cloaques de la cité; alors le pillage, le vol, le meurtre, se dresseraient effrontément à travers la capitale effrayée; mais la police, par bonheur, ne s'endort jamais.

Dans un quartier désert de Paris, côte à côte avec les prisons, le dispensaire, la Morgue et le palais des robes noires, entouré de rues au nom juif, se cache, obscur et honteux, un monument aux teintes blafardes, sur le portail duquel l'œil peut encore distinguer ces trois mots : PRÉFECTURE DE POLICE.

Au dehors le silence, au dedans l'activité. Les ordres sont donnés, se croisent, se transmettent, s'exécutent avec rapidité, mais toujours mystérieusement. Parfois un bruit de chevaux se fait entendre dans la cour et vient troubler la tranquillité de l'hôtel; des hommes armés escortent une voiture cellulaire : c'est une brigade de la gendarmerie départementale qui accompagne le triste *panier à salade* où se tient entassée la pâture ordinaire de la police correctionnelle ou de la cour d'assises. Souvent aussi, comme pour donner plus de variété à ce sombre tableau, s'avance une bonne figure bien pure, bien honnête, bien confuse de se trouver en si mauvais lieu, s'arrêtant au milieu de son chemin, et n'osant demander la porte du bureau. Ah! celui-là n'est pas de l'hôtel assurément; c'est quelque pauvre diable qui vient chercher sa feuille de route, ou quelque chasseur de la plaine Saint-Denis.

On a bien crié après la police; il y a longtemps que le mépris des hommes et la haine des voleurs l'ont traînée au pilori de l'opinion publique. Honnêtes gens et coquins se sont donné la main pour maudire l'ennemi commun, parce que la dénonciation répugne au cœur des hommes, même les plus pervers. Puis les rigueurs de la police sont cruelles, chacun doit s'y soumettre, chacun doit voir ses intérêts privés froissés en faveur des intérêts généraux; dès lors on murmure contre



LE SERGENT DE VILLE.

elle. Plus elle est rigide, sévère, juste pour tous, plus elle s'attire de haines. Elle est destinée par sa position à être éternellement placée entre chaque homme individuellement et tous les hommes, entre vous et la société entière; aussi vous gêne-t-elle dans ses plus minimes dispositions.

La police est une triste nécessité, mais c'est une nécessité véritable dans une ville immense comme Paris. Sans elle que deviendrait la société? Sa vigilance est telle qu'elle semble exercer un pouvoir mystérieux et surnaturel. Peu de criminels parviennent à lui échapper; il est rare qu'un forfait demeure longtemps impuni. Avec un nombre d'agents fort restreint, elle peut surveiller la conduite des forçats libérés qui rompent leur ban, et des voleurs qui cherchent sans cesse à mettre ses limiers en défaut. Chaque soir le préfet de police doit connaître en une heure tout ce qui s'est passé dans la grande ville.

Cette force, cette activité, sont le résultat d'une centralisation parfaite. Le public ignore entièrement cette organisation curieuse, avec laquelle il est si souvent en rapport malgré lui, qui le protége à son insu, et pour laquelle il ne trouve que des termes de mépris. Dans le type de *l'Agent de la rue de Jérusalem*, c'est le portrait du mouchard, de l'agent secret qui se cache dans l'ombre, tantôt sous la blouse de l'ouvrier, tantôt sous le frac de l'élégant, que nous venions livrer à la publicité; aujourd'hui, pour compléter ce tableau, nous peindrons les agents ostensibles employés par la police, et les ressorts de cette administration si peu connue de nos jours. Le portrait du *Sergent de ville* viendra tout naturellement se placer dans ce cadre pour lequel il a été créé; mais il est nécessaire de remonter aux sources mêmes de cette institution.

Avant la révolution de 89, la ville de Paris avait pour chef de sa police un lieutenant général de police, institué par déclaration royale le 18 avril 1674. Cette charge comprenait celles du lieutenant de police et du lieutenant civil au Châtelet, abolies à cette époque. La création de la préfecture de police, telle qu'elle est aujourd'hui, date du 17 ventôse an VIII (1800).

Le préfet de police a pour devoir de veiller à la sûreté, à la tranquillité de la cité. Il a dans ses attributions tout ce qui concerne la municipalité, la sécurité publique, les intérêts des citoyens [1]. Sous ses ordres se trouvent immédiatement les cinquante-six commissaires de police, les officiers de paix auxquels on vient de donner tout récemment ce nouveau costume : — habit bleu à retroussis, broderie de branche de chêne en argent aux parements et collet, chapeau à trois cornes, ceinture bleue, épée au côté; les inspecteurs des ports, les commissaires de la Bourse, des halles,

[1] Au préfet de police appartient la délivrance des passe-ports, des cartes de sûreté; la surveillance des lieux publics, des maisons publiques, des filles soumises, des permis de séjour, des dépôts de mendicité. Le vagabondage, les prisons, la répression des attroupements, les cultes, l'imprimerie, la librairie, les théâtres, les débits de poudre et salpêtres, les ports d'armes, la petite et la grande voirie, la voie publique, le commerce, la bourse, les ports, la salubrité, les incendies, les marchandises prohibées, les établissements dangereux et insalubres, les monuments publics, la recherche des crimes et délits, les hôtels garnis, les repris de justice, la surveillance des condamnés, le balayage, les inhumations, les parfumeurs, pharmaciens, herboristes, sages-femmes, bouchers, cafés, les fêtes, les illuminations, les bals publics et enfin tout ce qui concerne la municipalité rentre dans ses attributions.

des marchés, et en outre toute force armée, garde municipale, sergents de ville, gendarmerie, sapeurs-pompiers, et au besoin garde nationale.

Le préfet de police a deux missions principales : l'une politique, l'autre municipale.

Il est vrai que depuis nos dissensions intérieures on a prétendu que la police politique absorbait entièrement toute l'intelligence de nos préfets ; qu'occupés sans cesse à la découverte de complots imaginaires ou réels, ils oubliaient parfois les devoirs de leur charge municipale ; mais c'est assurément une calomnie. On se refuse à croire que des administrateurs éclairés préfèrent arrêter à grand fracas deux ou trois Brutus de bas étage, au lieu de protéger un paisible citoyen attardé loin de son domicile.

Un préfet de police à Paris ne saurait être de ces courtisans qui négligent la sécurité d'une ville tout entière pour veiller uniquement à la sûreté d'une cour ; un préfet de police à Paris ne saurait être un de ces hommes qui voient sans pitié leurs agents maltraiter les prisonniers politiques, et leur abandonnent sur eux un pouvoir arbitraire, parce que l'émeute peut les renverser du trône de la rue de Jérusalem ; un préfet de police à Paris ne peut être non plus de ces égoïstes qui laissent leur ville sans défenseurs pendant la nuit, parce qu'ils ont une voiture pour les protéger s'ils rentrent tard à leur hôtel. Mais la police a toujours tort aux yeux du public. Y a-t-il une émeute, — c'est la police qui l'a faite ; le choléra franchit-il les frontières sans s'arrêter à la douane, — c'est encore la faute de la police ; assassine-t-on un bon bourgeois à domicile, — c'est par l'incurie de la police. Je ne serais pas étonné que l'on accusât la police de négligence si le puits de Grenelle venait à se tarir. Eh ! mon Dieu, la police ne peut pas tout faire, elle est d'institution fort humaine. Ne criez point qu'elle a fomenté l'émeute, elle qui a tant de peine à la réprimer.

Le préfet de police connaît seul les agents secrets employés à la politique. C'est lui qui les reçoit, leur donne ses instructions, écoute leurs rapports et rétribue leurs services. Chaque mutation de préfet amène un changement dans ce personnel, beaucoup trop variable pour être étudié. Seulement nous devons dire en passant que les espions envoyés dans les cours étrangères ne partent pas de la rue de Jérusalem. Chaque ministère a sa police secrète ; celles du ministère de l'intérieur et des Tuileries sont les plus importantes. C'est de là que sont expédiés nos mouchards à l'étranger ou dans les salons de la haute aristocratie.

Le *cabinet du préfet* se compose de dix-neuf employés [1]. Aucune pièce ne sort de ce bureau sans avoir été lue, enregistrée et portée au préfet lorsque la note est importante.

[1] L'occupation de ces employés consiste dans l'ouverture, l'enregistrement, la distribution des lettres, pièces et dépêches adressées au préfet et s'élevant par jour au chiffre énorme de deux mille. La correspondance du préfet avec les ministres et les autorités pour causes politiques est faite aussi dans ce bureau. La formation des dossiers relatifs aux affaires politiques, le dépouillement des pièces adressées par les agents secrets, les réfugiés politiques, sont du ressort de ce cabinet, où se trouve en outre un registre qui contient le nom de tous les individus qui ont figuré dans les affaires politiques.

Le *secrétariat général* comprend un secrétaire général et vingt-neuf employés [1].

La préfecture renferme deux grandes divisions : la première, occupant cent trois employés, exerce la police judiciaire [2] ; la seconde comprend cinquante-deux employés [3].

C'est de la première division que ressort le bureau des mœurs, triste séjour où viennent aboutir bien des existences de femmes amenées à cet état de dégradation par la misère, le vice ou la coquetterie. Souvent il y a pour premier échelon à leur douloureuse position un somptueux hôtel, des jours de luxe, des nuits de plaisirs, et pour dernier degré la honte, la misère et le lit douloureux de l'hôpital, où la main d'un ami vient si rarement presser celle de la mourante. Elles viennent, les malheureuses, oublieuses du passé, insouciantes pour l'avenir, chercher à leur tour une place pour leur nom, pour le nom de leur famille, sur ce fatal registre qui grave une tache éternelle de boue sur chaque nom qui s'y trouve marqué.

Cependant on les voit arriver là sans regrets, sans pudeur, sans remords; elles sont jeunes, elles sont belles; leur voix est pure, leur regard doux et tranquille; elles ont souvent à peine seize ans lorsqu'elles s'empressent ainsi de solliciter un brevet d'infamie. Quelle douloureuse mission que celle de flétrir malgré soi tant d'existences que Dieu avait faites si brillantes! comme il faut que les hommes de cette administration soient purs par leur caractère et dans leur existence, pour que la malignité publique n'ait aucune prise sur leur conduite! Parmi ces jeunes filles, il s'en est trouvé souvent qui n'étaient qu'égarées, que de sages conseils ont ramenées à la vertu ; mais si les hommes qui sont à la tête de cette dangereuse administration n'étaient pas honorables, s'ils abusaient de leur position pour profiter du vice, s'ils

[1] Dans leurs attributions se trouve : la rédaction des arrêtés de nomination des employés de tous les services, la formation et le classement de leurs dossiers, les demandes d'emplois et les renseignements sur les candidats, les archives générales, l'administration de la garde municipale, des sergents de ville et des sapeurs-pompiers, les théâtres, saltimbanques, réunions publiques, fêtes, jeux, afficheurs, crieurs publics, cultes, l'état civil, le timbre, les débits de poudre, les déserteurs, etc.

[2] Dans ses bureaux sont les archives des arrêts et jugements rendus en matière criminelle dans toute la France depuis cent vingt ans, les crimes et délits, la sûreté publique, les forçats, vagabonds, mendiants, brocanteurs et chiffonniers, la garantie des matières d'or et d'argent, les laminoirs et balanciers, l'examen, l'interrogatoire de tout individu arrêté, sa mise en liberté et son renvoi au procureur du roi. Un individu arrêté est d'abord conduit *au dépôt de la préfecture*, où il ne reste jamais plus de vingt-quatre heures; il est interrogé par un commissaire de police *ad hoc*, renvoyé s'il n'y a pas lieu à suivre, ou conduit devant un juge d'instruction s'il y a lieu. Les prisons, les maisons d'arrêt, de correction, de justice, de force, de détention, de régime pénitentiaire, dépendent encore de cette division, ainsi que le bureau de mendicité, le départ des chaines, les passe-ports, les ports d'armes, les livrets, les permis de séjour, les hôtels garnis et les logeurs.

[3] Ce sont ceux qui veillent aux approvisionnements des halles et marchés, aux cimetières, exhumations, épidémies, poids et mesures, à la Morgue, la Bourse, aux bateaux à vapeur, bains sur rivière, navigation, marchands de vin, traiteurs, charcutiers, chantiers de bois et charbons, édifices publics et carrières, nettoiement, éclairage et arrosage de Paris, égouts, puits, fontaines, aqueducs, voitures publiques, roulage, professions des médecins, chirurgiens, sages-femmes, herboristes, droguistes, remèdes secrets, eaux minérales, etc.—En dehors de ces deux divisions, on doit placer *la comptabilité*, qui occupe douze employés, *le bureau des architectes et commissaires de la petite voirie*, composé de treize architectes experts, *la caisse* et ses onze employés, et *le conseil de salubrité* formé de huit médecins, chimistes et pharmaciens. Cent quatre-vingt-dix employés surveillent et perçoivent les droits dans *les halles et marchés ; les courtiers gourmets piqueurs de vins*, au nombre de quarante, dégustent les vins qui arrivent, et empêchent la falsification. Ensuite paraissent les employés de *la navigation et des ports*, le contrôle de la halle aux grains et farine, des bois et charbons, de la fourrière, le personnel des prisons, etc.

se servaient de leur ascendant sur ces pauvres filles en faveur de leurs passions, alors une telle organisation, loin d'être salutaire, deviendrait monstrueuse et ne servirait plus qu'à la corruption.

Bien que ces femmes, une fois admises sur le registre, soient à jamais perdues pour la société, la police s'est pourtant préoccupée de leur sort. Elle a compris qu'elles seraient chaque jour par leur position confondues avec le reste de la société, qu'elles vivraient, malgré leur honte, dans la vie commune, et qu'elles deviendraient dangereuses si elles n'étaient l'objet d'une surveillance assidue. Depuis douze ans, l'administration s'est constamment efforcée de les renfermer chez elles, de les cacher aux regards de tous, de leur interdire l'accès des promenades publiques, où, par leur présence, elles exposaient les honnêtes femmes aux insultes des passants. Il n'était plus possible, comme au moyen âge, de leur donner une toilette distincte : c'eût été les enseigner à tous; la police fit mieux, elle ne les toléra que sur certains points, et veilla sévèrement à ce que leur mise fût toujours convenable. La moindre infraction est durement punie ; un pouvoir absolu sur elles est donné au préfet, qui peut les condamner à plus d'une année d'emprisonnement, et des agents spéciaux, chargés des maisons de tolérance, veillent sans cesse sur ces femmes et sur les *filles insoumises*, qu'ils conduisent au bureau des mœurs pour requérir leur inscription.

Ce n'était pas assez de maintenir l'ordre dans une classe aussi dépravée, il fallait encore songer à la santé de ces malheureuses. Le *dispensaire* fut créé, et dix médecins furent chargés de ce pénible service, dont l'utilité ne saurait être trop appréciée. Toutes les femmes, soit *en maison*, soit *en carte*, passent chaque semaine sous l'examen minutieux du docteur qui se rend auprès d'elles et signe leur feuille, ou donne l'ordre de les diriger sur Saint-Lazare. Le seul reproche que l'on puisse adresser à ce mode d'administration, c'est de ne pas enlever à l'instant même les femmes malades, d'attendre souvent au lendemain pour les envoyer à l'hospice, et d'exposer ainsi le public à devenir victime de la cupidité des maîtresses de maison.

Le *bureau du dispensaire* est ouvert chaque jour, non-seulement à toutes les filles de cette classe, mais encore à beaucoup de femmes que la police est forcée de tolérer, et auxquelles elle délivre des cartes que celles-ci ont soin de tenir secrètes.

Triste et obscur, refoulé dans l'étroite rue de Nazareth, voisin de la préfecture de police, le *dispensaire* se cache honteusement dans une maison d'apparence fort suspecte. Il semble que ce quartier, juif par le nom de ses rues, juif dans son origine, soit destiné à servir de cénacle à toutes les misères de la société. Là, se trouve le Palais de Justice, où s'agite sans repos la classe infatigable des plaideurs, et dans le sein duquel viennent se dérouler tant de drames lugubres; ici, les prisons qui se vident chaque jour et sont toujours pleines; plus loin, la Morgue et ses froides dalles tout humides encore du passage des noyés; puis le dispensaire qui ouvre sa porte au vice pour en garantir l'humanité; enfin la Préfecture, dont l'œil d'Argus se promène de haut sur la cité, et dont la mission est de toujours châtier, jamais récompenser. Il n'y a donc autour de cet hôtel que des plaies, de la honte et du désespoir. A ses côtés le vice, le crime, l'infamie, avec les prisons, le Palais ou la

Morgue ; à ses pieds la fange du dispensaire ; partout de la boue et du sang : toutes les misères, toutes les douleurs, toutes les corruptions de la société se sont réfugiées là ; il n'y a que l'air qui lui soit pur, que le ciel où l'on puisse sans crainte lever un regard tranquille, parce que là seulement se trouve l'œuvre de Dieu, et qu'elle seule est toujours chaste de toute souillure.

Tel est le personnel administratif de la police générale ; passons promptement à la police municipale [1].

Seize agents parviennent le plus souvent à la découverte des crimes commis dans Paris. Chargés de visiter les hôtels garnis, ils prennent chaque jour le nom et le signalement des individus qui entrent ou sortent. Dès qu'un crime est connu, les inspecteurs s'informent du nom des gens absents de l'hôtel à l'heure où le forfait a dû avoir lieu, puis à l'instant même on fait arrêter tous ceux qui paraissent suspects. La plupart du temps, ce sont des forçats libérés, des repris de justice ou des hommes sans aveu. Il est bien rare que le coupable ne se trouve pas parmi ces figures patibulaires [2].

Il y a quelques années, lorsqu'un bon habitant de Paris rentrait chez lui longtemps après l'heure antique du couvre-feu, il rencontrait parfois sur sa route une escouade d'hommes se glissant avec lenteur le long des maisons, ne trahissant leur présence par aucun bruit, et le brave homme pouvait continuer son chemin en toute sûreté ; la patrouille grise avait passé par là. Aujourd'hui la patrouille grise n'existe plus, elle a été remplacée par les rondes de nuit qui font ce service de concert avec la garde municipale et les patrouilles de la garde nationale. Lorsque le jour a fui, quand onze heures ont sonné à l'horloge de la Préfecture, vous voyez sortir et se diriger en tous sens, dans les quartiers les plus déserts, ces agents ténébreux chargés de veiller à la sûreté commune. Un honnête citoyen vient-il à passer, leur présence le rassure ; un ivrogne a-t-il roulé dans le ruisseau, ils le relèvent et le couchent au violon. Le malheureux, sans ce secours, pouvait être écrasé par les nombreuses voitures qui arrivent approvisionner la ville entre deux et trois heures du matin. Mais survienne un voleur, ah ! comme de bons limiers, les voilà sur sa piste. Ils se lancent à sa poursuite : laissez-les faire, il n'échappera pas.

[1] Un chef, un sous-chef, huit employés sédentaires, vingt-quatre officiers de paix, environ six cents sergents de ville, des inspecteurs de police, les agents des rondes de nuit, seize inspecteurs des hôtels garnis, les trente-deux agents du service de sûreté, occupés à surveiller les repris de justice et à leur arrestation, voilà toute la police chargée de protéger la ville de Paris. A une heure donnée de la journée, les agents placés pour la surveillance d'un même quartier se réunissent dans une maison indiquée et sous la présidence d'un officier de paix, dressent leurs rapports qu'ils envoient à la préfecture.

[2] Il existe à Paris quatre mille garnis, et le mouvement journalier des entrées et sorties doit être évalué à deux mille cinq cents. Le nombre des bulletins envoyés à la préfecture par les inspecteurs des garnis est d'un million environ par an, et l'on ne compte pas moins de soixante mille personnes logeant en garni. Les dépenses de la préfecture de police sont moindres qu'on ne pense, et sont réglées chaque année avec exactitude. Le conseil municipal vote les fonds à employer pour la police municipale, et les pièces comptables, après avoir été examinées par le conseil, passent encore sous les yeux de la cour des comptes. Quant aux fonds secrets, ce sont les chambres qui les votent. Ces fonds s'élèvent annuellement, pour *le ministère de l'intérieur*, à trois millions environ. Ce ministère verse à peu près trois cent mille francs sur la préfecture de police, et les agents secrets, même ceux employés pour la politique, sont rétribués sur cette somme.

Ce sont, du reste, les seules patrouilles vraiment utiles avec celles de la garde municipale. Les hommes qui composent ces rondes nocturnes se répandent silencieusement au nombre de sept, et s'échelonnent de distance en distance de manière à pouvoir facilement se porter secours en cas d'attaque; ils ont soin également de ne point éveiller les soupçons des voleurs, de ne jamais donner l'alarme à ces travailleurs de sinistre passage, et de pouvoir les envelopper sans difficulté dans leurs rangs, qu'ils resserrent au premier signal. Leur costume est simple, léger surtout, pour leur permettre de courir plus facilement lorsque le voleur tente de s'échapper. Leurs armes se composent d'un sabre qu'ils tiennent caché sous le bras; leur marche est toujours lente et mesurée. Laissons donc passer ces agents protecteurs, la terreur des assassins, la sécurité des citoyens attardés; et si, comme je le pense, vous vous êtes parfois trouvé seul au milieu des rues de la capitale, entre une et trois heures du matin, regardant avec soin autour de vous chaque visage qui passe dans l'obscurité, vous tenant prêt à tout instant pour l'une de ces attaques moins rares qu'on ne le suppose, vous avez dû souvent, à cette heure, remercier dans votre pensée la ronde nocturne qui se glissait en silence auprès de vous et vous rassurait par sa seule présence. Quant aux patrouilles que la troupe de ligne et la garde nationale envoient se promener à travers la ville endormie, elles sont assurément très-bonnes pour remettre dans leur route les Trinquefort qui reviennent de la barrière la tête légèrement émue par les fumées du vin à six; mais il suffit de jeter un seul coup d'œil sur leur costume et sur leur allure pour se convaincre de leur insuffisance.

Le service de nuit que fait la troupe de ligne pourrait être assurément aussi utile que celui des agents de police; seulement il faudrait la débarrasser de cet énorme fusil qui gêne les mouvements sans être d'aucune utilité; en outre, il est un reproche plus grave qui doit trouver sa place ici, puisque nous traitons de l'utilité des rondes nocturnes. Ce reproche, c'est de ne pas laisser au sous-officier qui commandent la patrouille la possibilité de s'écarter de la route tracée, en sorte que s'il entend les cris de détresse d'un homme assassiné dans une rue voisine, il ne peut lui porter secours si cette rue n'est point indiquée sur son itinéraire. Quant à la garde nationale, sans parler du fusil de munition, du bonnet à poil qui écrase le grenadier, des buffleteries qui étouffent le plus zélé citoyen, il est mille autres causes qui nuisent à l'efficacité du service de ces soldats amateurs; et pour ne pas nous étendre plus longtemps sur ce sujet, disons seulement en passant que les bons mots lancés en patrouille, les éclats de rire, sont un assez mauvais moyen de surprendre les voleurs en flagrant délit.

Les patrouilles de nuit sont d'une utilité incontestable; sans elles, Paris serait livré au pillage et au meurtre, comme au quatorzième siècle. Depuis quelques années, on s'est efforcé d'apporter des améliorations à ces rondes vigilantes, et la police a compris la première qu'il était moins nécessaire d'avoir des hommes armés jusqu'aux dents, que des agents vêtus à la légère pour ne perdre aucun de leurs avantages sur les voleurs. Voilà pourquoi tour à tour ont disparu la patrouille grise, le chariot découvert qui porta la nuit une escouade de la police dans les rues de

Paris, pendant une année au plus, pour faire place à des agents plus utiles. Depuis quelque temps on remarque un nouveau service : c'est celui que font les patrouilles de jour. Ces agents, envoyés par la police, circulent sur les boulevards de distance en distance ; dans peu d'années, on espère pouvoir les répandre dans toutes les rues de Paris, et principalement sur les boulevards extérieurs, où leur présence est trop souvent nécessaire.

La nuit est terminée, les rondes reviennent en silence, dressent leurs rapports, et vont chercher le sommeil. Alors vient le tour du sergent de ville : à lui maintenant de garder Paris, à lui de veiller à sa sûreté. Ce n'est point un mouchard, cet homme ; il ne se cache pas dans l'ombre, il n'a point jeté dans un coin son costume officiel pour se couvrir du masque de l'espion ; jamais il ne s'est introduit dans le sein des familles pour scruter les consciences, ni dénoncer la pensée ; jamais non plus il ne s'est paré de faux titres, de fausses décorations, comme plus d'un baron de l'empire ou de la restauration. Si la croix des braves rayonne sur sa poitrine, c'est qu'il l'a noblement gagnée en soutenant aux frontières l'honneur du nom français, comme savent le défendre nos soldats.

Le sergent de ville à Paris, c'est le gendarme en province ; c'est la providence du citoyen paisible, la terreur des criminels. Sans lui, vos femmes, vos mères, vos sœurs, seraient à chaque instant exposées aux grossièretés du premier manant. A qui s'adressent-elles dans la rue, en votre absence, pour faire cesser ces lâches insultes ? Au sergent de ville seul, car cet homme, c'est la loi en costume officiel.

À ces agents, les travaux, les ennuis, les dégoûts ; à nous les plaisirs et la joie. Lorsque Paris voit s'éloigner les beaux jours de l'été ; lorsque les fêtes, les bals se succèdent ; quand le carnaval déroule dans les salles publiques ses longs chaînons de masques bigarrés ; quand tout Paris danse sous les transports d'une fièvre chaude, un seul homme reste impassible au milieu du tourbillon. Debout, immobile pendant toute une longue nuit, il voit le plaisir voltiger en riant autour de lui sans pouvoir jamais y prendre part. De douces paroles d'amour se murmurent à son oreille, il ne doit pas les entendre ; de voluptueuses images de femmes passent et repassent sans cesse sous ses yeux, il doit les voir sans émotion. La loi veut que le sergent de ville n'ait aucune passion. Le sommeil appesantit ses paupières alourdies, la lassitude accable ses membres ; il doit rester debout et veiller sans repos.

Enfin, après cinq mortelles heures, la fin du bal semble approcher, la lumière du matin perce à travers les vitraux du foyer, les danseurs de la salle brillante désertent la scène de cette joyeuse nuit de bal masqué ; le sergent de ville, brisé par la fatigue, cherche avec hésitation une place où il puisse se délasser un moment. C'est l'isolement surtout qu'il demande, car il a peur de vos mépris ; c'est en tremblant qu'il ose s'asseoir près de vous, il ne vous parle pas, il porte seulement un regard inquiet autour de lui pour voir si les danseurs ne fuiront pas avec indignation la banquette sur laquelle il ne craint pas de prendre quelque repos, si des chuchotements railleurs ne vont pas le punir durement de sa témérité. Il ne vous adressera jamais la parole le premier, il apprécie bien sa

position, et trop souvent il a rougi de son habit pour ne pas comprendre votre répugnance.

Le sergent de ville en France remplit les mêmes fonctions que le *policeman* à Londres. Sa charge exige qu'il veille au repos des citoyens, à la sécurité de la ville, et sous ce rapport on n'a rien à lui reprocher.

Mais là s'arrête la ressemblance. Le bâton des *policemen* ne sert qu'à la défense des citoyens, l'épée du sergent de ville s'est trop souvent rougie du sang français dans les émeutes. La mission du policeman est toute pacifique, celle du sergent de ville peut devenir hostile. L'agent anglais n'est chargé que de la municipalité, le nôtre malheureusement est des premiers à servir les passions politiques du pouvoir.

Ce n'est pourtant pas de gaieté de cœur que le sergent de ville se précipite au-devant des barricades : ce devoir assurément lui répugne autant qu'à tout autre soldat; mais comment pourrait-il s'y soustraire ? S'il fuit devant le coup de feu du prolétaire, ses camarades ne sont-ils pas derrière lui pour jeter à son inaction l'épithète de lâche ? s'il déserte dans une sainte indignation les drapeaux du pouvoir pour se mêler aux rangs du peuple révolté, qui donnera plus tard asile à sa famille, qui donc viendra tendre une main secourable à sa femme et nourrir ses enfants? La chance n'est pas égale des deux côtés. Une pension est accordée par l'état à la famille du soldat mort au service ; la misère est réservée à la veuve, aux enfants de l'homme frappé au sein de l'émeute. Le sergent de ville ne peut qu'obéir aveuglément aux ordres qu'il reçoit ; aux chefs seuls on peut demander compte du sang versé. Il faut à tout gouvernement, despotique, constitutionnel ou républicain, une armée pour se faire respecter par les puissances étrangères, des soldats pour arrêter une effervescence populaire à l'intérieur. Qu'ils se soient appelés hier gendarmes, qu'ils se nomment aujourd'hui gardes municipaux ou sergents de ville, demain soldats du peuple, ils n'en seront pas moins toujours soumis au pouvoir régnant et prêts à le défendre contre le peuple, qui fournit dans tous les temps à ses chefs et l'argent et les verges.

Autant la police municipale est belle, utile ; autant la police en matière politique devient dégoûtante et révolte le cœur. La plus grande faute des préfets, c'est d'avoir employé le sergent de ville dans les émeutes, c'est d'avoir méconnu la police municipale et d'en avoir fait un instrument de plus au pouvoir. On a sali le sergent de ville depuis dix ans, comme la restauration traîna dans la boue l'uniforme de la gendarmerie. La tâche du sergent de ville était de protéger les citoyens, de les servir, de les défendre ; dès lors on pouvait le rendre populaire. Il fallait que cet homme pût traverser paisiblement l'émeute, sans que les révoltés pensassent à le traiter en ennemi. Il devait veiller à la tranquillité de la cité, comme les sapeurs-pompiers veillent aux incendies. Pourquoi lui avoir fait ce mauvais rôle ? Pourquoi les préfets de police ont-ils oublié son caractère tout municipal? Le peuple aurait encore confiance en lui, il lui prêterait secours, et ne le maudirait pas en le repoussant avec mépris de ses rangs.

Armand **DURANTIN**.



LE JESUITE.



LE JÉSUITE.



Pour saisir aujourd'hui avec quelque exactitude les traits à demi effacés du jésuite, il faut pénétrer soigneusement dans les recoins les plus profonds de notre vie sociale, et esquisser, comme à la dérobée, un modèle qui s'évanouit avant qu'on ait pu le considérer. Ce n'est pas que les jésuites n'aient plus de place dans l'histoire de nos mœurs, car alors nous n'aurions pas à nous en occuper ici; mais peu s'en est fallu que cette place, depuis douze ans circonscrite et obscurcie, ne disparût enfin tout à fait. Quelques établissements s'élèvent encore en France : au milieu de nous, à Paris, une maison professe, centre sans circonférence, cherche à reformer des liens nouveaux ; mais ces établissements rares, cachés avec soin, craignant par quelque bruit d'éveiller des lois qui les proscrivent, échappent aux regards d'une opinion qu'ils redoutent, et qui s'est tant de fois déclarée contre eux, et attendent, dans le silence, des temps meilleurs, qui, sans doute, ne viendront jamais relever leur prospérité perdue. Comme tant de puissances du passé, le jésuitisme est un débris : pour tous digne sujet d'étude, il n'est plus, même pour ses ennemis, un sérieux motif de crainte. Ceux-ci, d'ailleurs, divisés depuis la victoire, semblent avoir oublié le vaincu : les uns, satisfaits du labeur accompli, se reposent dans le succès ; et les autres, portant plus loin leurs espérances, ont changé tant de fois le théâtre de la guerre, qu'ils ont perdu de vue le vieux champ de bataille. A peine

la jeune génération se rappelle les grandes luttes du parti libéral contre les jésuites, et il faut remonter au milieu de la restauration pour retrouver ces polémiques bouillantes où se ranimaient les courages. L'opposition, pleine encore de philosophiques colères, et combattant à la fois une religion odieuse et un pouvoir détesté, attaquait avec l'ardeur de cette double haine un ordre qui menaçait de devenir puissant, et qui lui semblait le soutien le plus énergique du pouvoir, et le défenseur le plus zélé de la religion. La peur évoquait tous les fantômes, l'esprit de parti accueillait toutes les accusations, la raison, armée du principe anti-religieux, en tirait toutes les conséquences; et le pays applaudissait, et le désordre augmentait tous les jours. Que les temps sont changés! Le dédain ou la pitié, quelquefois le respect, ont pris la place de ces fougueuses passions. Quelques hommes aujourd'hui tentent vainement de pousser le cri d'alarme d'autrefois; on n'y prend pas garde, on les laisse dire, et on ne voit plus en eux que les traînards de l'opinion publique, immobiles dans leurs vieilles idées et dans leurs vieilles peurs.

Un jésuite! — Formule cabalistique et redoutable qui fit un objet de scandale du nom de Jésus adoré pendant dix-huit siècles! ce mot servait de symbole à un parti tout entier, et il exprimait tout, parce qu'il ne signifiait rien. Semblable aux syllabes que les enfants répètent coup sur coup, et qu'ils ne comprennent bientôt plus, ce nom célèbre, ce nom de jésuite n'était plus, il y a quinze ans à peine, qu'une injure banale, qu'une vague épithète, dont on chercherait en vain l'équivalent; et bien des gens avaient oublié, à l'entendre exprimer tous les vices et flétrir toutes les actions mauvaises, qu'il s'appliquait à des hommes réunis sous des lois sévères, et qui autrefois avaient établi leur puissance plus loin encore que leurs ennemis ne pouvaient faire retentir le bruit de leur abaissement

Ce mystérieux outrage s'appliquait merveilleusement à tous les rangs, à tous les âges, à toutes les conditions. Étiez-vous au collége un élève appliqué; vos devoirs étaient-ils travaillés avec soin; respectiez-vous vos professeurs; méritiez-vous leur bienveillance; indulgent pour vos camarades, cherchiez-vous à atténuer leurs fautes, ou à satisfaire leurs désirs, — *jésuite!* — et des coups accompagnaient cette injure que vous ne compreniez pas quelquefois. Chrétien fidèle, vous soumettiez-vous à des pratiques que votre piété transformait en devoirs, — *jésuite!* Silencieux et retiré, évitiez-vous d'insupportables voisinages, — *jésuite!* Ce mot alors signifiait espion. Osiez-vous au contraire attaquer ou défendre *le trône et l'autel,* comme on disait alors, vous couriez le danger de passer pour un provocateur ou un missionnaire, et ces deux mots se prononçaient également *jésuite,* et c'était un arrêt de proscription. L'injure une fois gravée sur votre front, on vous fuyait et on vous haïssait.

On pourrait de ceci donner mille exemples; en voici un au hasard. Dans une petite ville de province, un bourgeois renvoie son domestique; une dispute s'élève entre eux, des injures s'échangent, et parmi les plus dures une seule touche le maître; son adversaire l'a appelé — *jésuite;* — il est accablé et ne sait plus que répondre. Toute la sévérité des lois lui semble seule capable de punir un tel méfait. Il court chez le juge de paix et lui expose cette importante affaire. Le magistrat était homme d'esprit, il l'écoute avec calme, convient de la gravité du cas,

repousse toute conciliation comme une réparation insuffisante, et appelle les parties à l'audience. Alors, devant un nombreux auditoire, jetant sur l'accusé des regards pleins d'une feinte colère : « Monsieur, lui dit-il, vous avez calomnié votre maître; apprenez que les jésuites sont des gens d'esprit. » Et après cette verte remontrance, le maître triomphant salue et remercie le juge intègre, au milieu des rires de l'assemblée.

L'inexorable opinion proscrivait tout contact avec ces religieux et la plus timide bienveillance pour leur ordre ; elle ne pardonnait pas d'innocentes relations de politesse, et sur le soupçon d'un tel crime elle brisait ses idoles les plus chères. On se rappelle encore ce magistrat éminent, peu suspect sans doute de fanatisme religieux, qui compromit dans une visite à Saint-Acheul une popularité immense, mille fois perdue depuis, et mille fois retrouvée : c'était pour avoir pris place dans une procession solennelle; c'était pour avoir, certes, par convenance plutôt que par piété, accepté un cordon du dais qu'il reçut la dure flagellation du blâme public, et que, tout meurtri par les coups de la presse, il fut confondu sans pitié avec ses ennemis.

Les jésuites, abolis autrefois, et rétablis en 1814 par le pape Pie VII, s'introduisirent en France à la suite des Bourbons. Ils restaient cependant sous le coup des arrêts d'expulsion prononcés par les parlements; et pour qu'on ne les invoquât pas contre eux, ils prirent le nom de Pères de la Foi, nom nouveau qui ne réveillait aucun souvenir fâcheux. La chose leur importait plus que le mot. Impatients de relever parmi nous l'influence de la religion, et de préparer à l'Église une génération plus fidèle, ils fondèrent de nombreux séminaires à Aix, à Billom, à Bordeaux, à Dôle, à Forcalquier, à Mont-Morillon, à Saint-Acheul et à Sainte-Anne d'Auray, où des milliers d'élèves venaient recevoir des leçons depuis bien longtemps oubliées. Mais combien ces écoles différaient de celles qui avaient autrefois fondé la gloire de leur ordre. Écoutez les récits du temps : quels terribles mystères s'accomplissent dans ces classes ténébreuses! quels drames funèbres s'y préparent dans le silence! Ce n'est plus ces retraites pacifiques d'où, livrés à des travaux obscurs, les Porrée, les Brumoy, les Jouvency, répandaient sur le royaume, comme un témoignage éternellement vivant de leur savoir, une famille d'illustres génies. Les Bourbons, les Condé, les Soubise, les Luxembourg, les Montmorency, les Richelieu, les Choiseul, Larochefoucauld, Bossuet, Fénelon, Huet, Lamoignon, Séguier, Pontchartrain, d'Argenson, Pothier, Montesquieu, Maupeou, Molé, Descartes, Cassini, Tournefort, Corneille, Jean-Baptiste Rousseau, Crébillon, Molière, Fontenelle, Voltaire, La Condamine, Mirabeau, et tant d'autres, sortis de ces écoles, n'ont plus pour successeurs que de stupides fanatiques prêts à exécuter tous les crimes au premier signal de professeurs prêts à les commander. Les classes se sont changées en champs de manœuvres, le son de la cloche studieuse a fait place au bruit guerrier du tambour, et ces écoliers de nouvelle espèce, plus habitués à manier des armes que des livres, un poignard à la main, et pleins de sinistres projets, n'invoquent maintenant que le dieu des batailles. Dans ces redoutables maisons se forment, pour un avenir prochain, les champions d'une guerre acharnée contre la liberté, contre les lois, contre le pays; soldats déterminés à fermer l'avenir aux na-

tions, et à rétablir par la persécution et par la violence un passé odieux et si laborieusement aboli.

Cette armée criminelle avait établi son quartier général dans la maison professe de Montrouge, d'où l'on craignait à chaque instant de voir sortir quelque conspiration gigantesque. C'était de là que partaient tous les ordres, c'était là que se tramaient tous les complots ; combien de projets inconnus aux autres membres de la Compagnie! combien de secrets menaçants se cachaient impénétrables derrière les murs de ce cloître ! Quelques pères y étaient enfermés : agités par de grands et coupables desseins, ils affiliaient à leur ordre les jésuites de robe courte, et introduisaient leur influence dans toutes les classes de la société, dans toutes les familles, au coin de tous les foyers. Les yeux incessamment fixés sur la fortune publique et sur le pouvoir, double objet de leur convoitise, ils n'épargnaient rien pour extorquer l'une et conquérir l'autre.

On prouvait, pièces en mains, ces dernières accusations. On retrouvait dans la poussière des bibliothèques un livre venu on ne sait d'où, et depuis un siècle et demi invoqué bien des fois contre l'ordre. La France frémissait en lisant ces *Monita secreta* ou instructions secrètes qui partaient, disait-on, de Rome, et qui, dévoilant aux plus dévoués des Pères les secrets des plus viles passions, leur commandait de s'en faire les passifs instruments. Code repoussant de l'hypocrisie et de la cupidité, manuel pratique de la scélératesse, ce livre avait des préceptes pour tous les crimes. Attirer, par les dehors d'une pauvreté menteuse, les aumônes dont se grossissaient des trésors cachés avec soin, s'emparer de l'oreille des princes, favoriser leurs vices et leur libertinage, suborner les serviteurs, espionner les consciences, se mêler à toutes les intrigues, échauffer toutes les querelles, envenimer toutes les guerres, et accroître leur puissance en réparant le mal qu'ils avaient fait, circonvenir les mourants, diviser les familles, arracher des héritages à la faiblesse et à la peur des peines éternelles, tel était le devoir de ces hommes inspirés par Rome, et guidés par le fanatisme.

Mais ce n'était rien encore, et la chambre des méditations surpassait de bien loin toutes les sombres iniquités dont la maison de Montrouge était le théâtre. Renouvelée des guerres civiles qui accueillirent dans son berceau la Compagnie de Jésus, elle rappelait les sauvages fureurs de ces temps malheureux. Dans cette chambre fatale se formaient au meurtre les ennemis des rois. Un jésuite, entouré de ses frères, recevait en ses mains un poignard consacré : « Va, lui disait-on, pour exalter son courage, va, mignon de Dieu, élu comme Jephté, voilà le glaive de Samson, le glaive de David, duquel il trancha la tête à Goliath, le glaive de Judith, duquel elle trancha la tête à Holopherne, le glaive des Machabées et le glaive de saint Pierre, duquel il coupa l'oreille à Malchus, le glaive du pape Jules II, avec lequel il arracha des mains des princes Péruse, Imola, Faenza, Forli, Bologne et autres villes, avec grande effusion de sang. Va, sois homme robuste, et le Seigneur assure tes pas. »

Tous alors tombaient à genoux, et l'un d'entre eux faisait cette conjuration : « Venés, séraphins, trônes et dominations, venés, anges bienheureux, pour remplir ce vaisseau de gloire immortelle, et lui apportés présentement la couronne de

la Vierge, des patriarches, des martyrs. Il n'est pas nôtre, il est vôtre, et toi, Dieu, qui es redoutable, et qui lui as révélé en ses méditations qu'il fallait tuer un tyran, étant disposé par vous à cette entreprise, redouble ses nerfs, renforce son courage, afin qu'il puisse exécuter ta volonté. Donne-lui un corselet caché, afin qu'il puisse échapper à la fureur des sergents ; donne-lui des aisles, afin que les lames de ces barbares n'atteignent ses membres sacrés ; épars tes rayons sur son âme, afin qu'elle anime tellement son corps, qu'elle le jette, à travers de tout ce qui s'oppose à son entreprise, sans peur. »

Ils le mènent alors devant une peinture où l'on a figuré Jacques Clément élevé par des anges au pied du trône éternel, puis ils le quittent, ne laissant auprès de lui que quatre jésuites, qui déjà le traitent comme un saint, baisant ses pieds, s'agenouillant devant lui, ravis de voir, disent-ils, *la splendeur qui est autour de sa personne,* et lui répétant avec une dévotion féroce ces paroles de sang : « A la mienne volonté, que Dieu m'eût élu et choisi en votre place, je serais assuré de n'aller point en purgatoire, mais tout droit en paradis. »

C'est un prêtre lui-même qui révéla tant de corruption et de si noirs projets. Il n'avait rien vu, il est vrai, mais il affirmait que les jésuites bénissaient encore des poignards pour frapper les puissances de la terre. Les hommes sages parmi les libéraux doutèrent pour la première fois, et crièrent à la calomnie ; mais les hommes sages ne sont pas nombreux : on peut rire aujourd'hui de toutes ces fables, les événements ont fait voir qu'elles étaient absurdes ; elles faisaient trembler autrefois.

Le jésuite, pour ce temps de crainte superstitieuse, c'est un homme sombre et blême, amaigri par l'envie et par l'ambition du pouvoir ; son regard louche et ses yeux hypocritement baissés fuient la lumière et le regard scrutateur de l'homme de bien. Chacune de ses paroles couvre un mensonge, mais un mensonge de cette espèce perfide qu'il a lui-même inventée, et qui puise une apparence de vérité dans l'ambiguïté des mots, ou dans des phrases dont il sous-entend la fin. Tout en lui est un instrument de fraude et de tromperie, et même ses vertus, et même cette régularité apparente qu'il affecte pour séduire et fonder son pouvoir, cette pauvreté qui cache des richesses énormes, cette austérité qui voile des orgies secrètes et d'indignes jouissances, ce savoir qui n'est que l'art de corrompre et de faire réussir le sophisme et l'erreur. Tour à tour audacieux avec les faibles, et souple avec les hommes de cœur, il menace ou il flatte bassement ; il prend les dehors de la franchise et de la loyauté ; il sait jouer toutes les vertus, et n'en posséder aucune ; animé d'un fanatisme sauvage, il veut, sur les débris du monde, exalter la gloire de son ordre, et fonder la domination religieuse vers laquelle il aspire. Les souverains qu'il semble soutenir ne sont pour lui que des moyens : il est prêt à les trahir si son intérêt l'exige ; citoyen parmi nous d'un État étranger, il obéit à un pouvoir occulte et dangereux dont l'anéantissement importe au pays.

Ces haines n'étaient pas nouvelles, et si haut qu'on remonte, on les trouve toujours attachées au même nom. Jamais société naissante ne souleva plus de colères, et ne fut poursuivie par des accusations plus terribles. Des adversaires pleins de passions et souvent d'injustice lui reprochent, au milieu de bien des crimes imagi-

naires, des fautes qu'elle partage avec eux, tirent de ses livres des passages qu'ils mutilent ou qu'ils altèrent, et dirigent contre elle seule les bouillantes attaques que méritaient sans doute les doctrines de meurtre prêchées par quelques-uns de ses docteurs, mais que le malheur des temps avait semées dans tous les esprits. Pascal, ce *calomniateur de génie* [1], rassemble toutes ses forces pour les perdre. Ils excitent toutes les révoltes, ils dirigent tous les poignards; les ligueurs d'hier, animés d'une fidélité nouvelle, font retomber sur eux tout le poids d'une révolte dans laquelle ils combattaient à leurs côtés. Déclarés complices de Jean Châtel, ils sont chassés du royaume, et une pyramide est élevée pour publier la honte de leur nom. Enfin, les princes, épouvantés par un ordre qui semble menacer leur pouvoir, se liguent contre lui, et ces religieux, tour à tour expulsés de tous les États où ils s'étaient introduits, flétris par trente-sept arrêts d'exil, cités au tribunal du saint-père, sont pour un temps abolis, en 1773, par une bulle que Clément XIV avait méditée pendant longtemps dans le silence et dans la prière [2]; mais, appelés comme des instruments de civilisation par Frédéric, le roi philosophe, protégés par la schismatique Catherine, et tolérés par le pontife qui fermait les yeux sur leur existence [3], ils conservent dans le Nord un asile, d'où bientôt ils reviennent solliciter leur rétablissement d'un autre pontife.

Tant de persécutions, tant de combats livrés contre une société religieuse, ne sauraient être sans raison, et à quelques égards, sans justice. Les partis, dans leurs inimitiés, peuvent bien accueillir des accusations mal fondées, employer pour vaincre des moyens que l'équité condamne, exagérer les torts et méconnaître les services, mais un infaillible instinct les guide, et leur fait découvrir sûrement les principes contraires qui s'opposent à leur marche. Celui qu'ils traitent en ennemi peut bien ne pas être coupable, mais c'est un ennemi, à coup sûr. Qu'il nous soit permis de remonter à la naissance du jésuitisme, de dire de quels principes il est sorti, quelle théorie il devait défendre, quels furent ses progrès et sa puissance, et tout s'expliquera : ce passé, plus qu'on ne croit, se confond encore avec notre présent.

Le 31 octobre 1517, un moine saxon, homme violent et atrabilaire, soulevait une guerre terrible, qui, pendant trois siècles, troubla le monde, et qui, sous une forme nouvelle, nous agite encore aujourd'hui. Il faisait placarder à la porte de l'Université de Wittemberg quelques subtiles propositions de théologie contre la vente des indulgences, et ne voulait que combattre des abus, dont le plus grand vice peut-être à ses yeux était de profiter aux dominicains rivaux de son ordre; mais les temps étaient venus où une étincelle allumerait un incendie. L'esprit du siècle était préparé pour la lutte, et depuis longtemps les armes de la révolte se forgeaient à la lueur de la science profane irritée des entraves que la prudence de l'Église opposait à sa jeune ardeur.

L'audace du moine s'accrut par le succès; son orgueil s'enivra au bruit des coups

[1] Chateaubriand. — [2] C'est ainsi que s'exprime la bulle de suppression; cependant, des auteurs accrédités affirment, contrairement à cette autorité sacrée, que le pontife, en la promulguant, céda, bien malgré lui, aux instances des cours européennes. — [3] La bulle de 1773 ne fut jamais publiée en Russie, et le pape n'insista pas pour qu'elle y fût mise à exécution. (Feller, *Biographie*, art. CZERNIEWICZ.)

qu'il portait, et il frappa sans trembler cette grande puissance qui parlait au nom du ciel, et devant laquelle, pendant plus de dix siècles, toutes les puissances de la terre s'étaient humblement inclinées. L'homme bientôt ne voulut plus croire qu'à lui-même, et refusa son assentiment à tout ce que sa raison souveraine ne pouvait affirmer, la raison, ce dieu nouveau dont il promulgua le dogme, et auquel les âges suivants allaient se charger d'offrir un culte ; et, cessant d'obéir à une autorité qu'il avait cessé de croire, il se proclama la source du pouvoir, comme il s'était déclaré la source de la vérité. Ce moine, qui avait préparé tant de ruines à l'avenir, s'appelait Martin Luther. Les ouvriers vinrent en grand nombre après lui pour achever la tâche qu'il avait commencée, beaucoup le reniant, quelques-uns le prenant pour maître. Depuis ce jour bien des révolutions ont remué le monde des idées et le monde des faits. Du doute hardi de Descartes aux saturnales philosophiques dont chacun nommera les héros, de 89 à nos jours, tout est sorti de ce protestantisme, dont le faible retentissement ne troubla d'abord que des moines d'une bourgade saxonne.

La réponse à cette provocation ne se fit pas attendre. Le 15 août 1534, sept hommes se réunissaient en secret, dans une chapelle consacrée à la Vierge, sur les hauteurs de Montmartre : c'était François Xavier, religieux plein d'ardeur pour la prospérité de l'Église, Jacques Lainé, plus prudent mais plus habile, Alphonse Salmeron, Alphonse Bobadilla, Simon Rodrigues, Pierre Lefebvre, et leur chef, Inigo de Loyola, gentilhomme du Guipuscoa, âgé alors de quarante-trois ans, né de Beltramo de Loyola et d'Ognez, et de Maria de Balda. Séparé du siècle par une éclatante conversion, il s'apitoyait sur les douleurs de l'Église, et cherchait à la consoler. Lefebvre offrit le sacrifice, et ses compagnons, sur l'hostie sainte exposée à leurs yeux, jurant une croisade nouvelle, promirent de marcher contre le Turc, pour prêcher la Palestine, ou convertir les infidèles. Bientôt leur pensée s'éleva, leur projet s'agrandit, et les circonstances changèrent leur destinée. Les infidèles n'étaient plus seulement dans l'Asie, mais au pied du trône pontifical, qu'ils se promettaient d'abattre. Les disciples d'Inigo conçurent alors le valeureux dessein d'élever une large base sur laquelle la papauté chancelante pût s'appuyer encore, et de préparer le triomphe de l'autorité si violemment combattue par la raison individuelle.

Jamais projet plus vaste ne fut poursuivi à l'aide de plus énergiques moyens. Encore ignorés et sans soldats, des chefs obscurs se partagèrent le monde, et firent des plus grands empires les provinces de leur royaume éternel ; ils promulguèrent un code qui n'a été si attaqué et si redoutable selon les ennemis de l'ordre, que parce qu'il donnait à une société particulière les lois les plus propres à favoriser l'agrandissement et la puissance des sociétés politiques.

Ces hommes, en effet, que l'on a peine à classer parmi les serviteurs de l'Église, et qui, réguliers et séculiers tour à tour, se rattachent également aux premiers par les vœux qu'ils prononcent, aux seconds, par l'affranchissement des règles et des offices imposés aux moines, plus unis et plus forts que ceux-ci, plus libres dans leurs actions que ceux-là, deviennent bientôt puissants. Ils s'établissent en Espagne et en Portugal ; ils s'introduisent en France, malgré mille obstacles, malgré les parlements ligués contre eux avec la Sorbonne, le clergé et les ordres monastiques, qui les re-

doutent comme des rivaux ou comme des maîtres. Ils vont faire retentir la parole catholique au sein même du schisme et de l'hérésie, dans l'Allemagne, troublée alors par tant de querelles et de guerres ; et portant plus loin leur audace, ils traversent les mers, et annoncent le Christ aux nations qui ne savaient pas même notre nom. L'Inde, le Japon, entendent Xavier, qui, épuisé, accablé à la fois de ses succès et de ses revers, succombe au milieu des peuples qu'il voulait convertir Les missions se répandent et s'accroissent, portant à la fois à des peuples éloignés une morale plus pure, des idées plus hautes et des lumières inconnues ; ces missionnaires infatigables étonnent la Chine par leur savoir, et l'Amérique par leur courage. Là ils disposent à la confiance des nations orgueilleuses de leur science et de leur antiquité, par une science plus profonde et par des traditions plus antiques et plus certaines. Ici ils s'avancent seuls et sans armes au milieu de peuplades impitoyables pour tous ceux qui appartiennent à la race de leurs maîtres, adoucissent leurs mœurs, fondent au milieu d'elles le gouvernement le plus parfait qu'il ait été donné aux hommes d'admirer, et l'Europe surprise, empruntant pour les louer la voix de ses philosophes, écrit les témoignages de son admiration dans les pages immortelles de Montesquieu, de Buffon, de Haller de Raynal et de Muratori.

Parmi nous leurs succès ne sont pas moins rapides : le confessionnal, la chaire et l'école sont comme un trépied sur lequel ils fondent leur pouvoir. Ils obtiennent par leurs lumières et la pureté de leurs mœurs les éloges de ceux-mêmes qui leur prêtent de sinistres projets ; célèbres dans l'art difficile de diriger les consciences, ils voient devant les pères Auger, Cotton, Caussin, Lachaise, et Le Tellier, s'agenouiller au tribunal de la pénitence Henri III, Henri IV, Louis XIII, et Louis XIV, les rois très-chrétiens ; et de leur armée si nombreuse et si bien disciplinée sortent chaque jour quelques soldats illustres qui remplissent le siècle de leur nom , les Bourdaloue, les La Rue, les Neuville, les Daniel, les Peteau, les Duhalde, les Sirmond, et tant d'autres, qui se placent à côté des plus grands prédicateurs ou des premiers écrivains de leur époque. Ils apportent dans l'enseignement des lettres une révolution favorable, et lorsqu'un arrêt du parlement ferme leurs colléges et proscrit leur ordre, les fils des plus hautes familles de France, laissant l'Université déserte, émigrent pour aller suivre, hors du royaume, ce plan d'étude qu'approuve Bayle, et que Bacon présente comme un modèle.

Leurs richesses s'accroissent avec leur renommée, et leurs établissements couvrent bientôt la chrétienté. En 1545, les six compagnons d'Inigo avaient fondé 10 maisons ; 10,581 religieux de leur ordre entretenaient, en 1608. 440 maisons répandues dans 31 provinces, qui, s'augmentant de 6 provinces nouvelles, offraient, en 1679, 907 asiles, et les dangers de 106 missions au recueillement et au zèle de 17,455 confrères ; enfin, en 1762, 22,000 serviteurs s'efforçaient encore de soutenir l'éclat d'un ordre qui avait compté depuis sa naissance plus de 200,000 adeptes, et qui bientôt allait s'éclipser.

Nous n'avons prétendu juger ni pour les condamner, ni pour les absoudre, ces hommes qui, pendant deux siècles, ont occupé le monde, dont les uns ont exalté les vertus, dont les autres ont compté les crimes. Les grandes querelles ne se déci-

deut pas, ainsi que les procès vulgaires, au bruit de toutes les passions que soulèvent les rivaux, car trop facilement ces passions agitent l'esprit des juges.

Reprocher aux jésuites leur zèle pour la papauté, c'est repousser la raison même de leur existence. Nés pour soutenir le grand principe de l'autorité, ils devaient monter jusqu'à ce qu'ils rencontrassent l'autorité la plus haute, et pour eux, pénétrés d'une foi sincère, elle ne pouvait résider que dans l'homme que Dieu lui-même en a fait le souverain interprète, car lui seul est infaillible, et possède la vérité. *Le glaive spirituel* qu'il tient en ses mains est supérieur au *glaive temporel* qui charge les mains des princes, comme la *raison* est supérieure au *corps ;* aussi l'État doit être *soumis* à l'Église, la *seconder* humblement sans la *dominer* jamais[1]. Un semblable système est une conséquence et non pas un crime. En vain l'on voudrait s'arrêter, et séparer le temporel du spirituel : cette distinction subtile n'est qu'une impuissante barrière que les mains les plus fortes tâchent à grand'peine de placer sur un terrain toujours mouvant, et qu'elles reculent sans cesse sans pouvoir la fixer jamais. Le puissant génie de de Maistre[2], la robuste logique de M. de Lamennais[3], emportés par la vérité, ont franchi cette barrière où sembla trébucher un instant Bossuet lui-même, cet autre génie égal aux plus grands. Si les jésuites ont eu à soutenir tant de combats, et ont mérité tant de reproches, c'est qu'ils s'épuisaient sans fruit à rétablir sur le trône pontifical une autorité qui avait passé dans d'autres mains, et dont les dépositaires nouveaux devaient accabler les maîtres enfin dépossédés.

Et d'ailleurs l'esprit hésite à juger dans cette cause, où, des deux côtés, se présentent des témoignages également respectables, et qui ne semblent pas permettre au doute de traverser un instant notre esprit. Comment condamner des hommes que défendaient Baronius, Bossuet, d'Aguesseau, le chancelier de L'Hospital, le premier président Christophe de Thou? Comment absoudre des hommes que condamnaient le grand Arnaud, Pierre Nicole, Pascal, et tout Port-Royal, abattu par leurs efforts, Eustache du Bellay, l'historien de Thou, Sully, le président Hénault, trente-sept arrêts d'expulsion, et plus de quatre-vingts censures ecclésiastiques? Et qu'importe à notre temps de juger leur histoire : privé à jamais de toute influence parmi nous, leur ordre est proscrit par nos lois, et ses membres n'ont plus d'autre droit que celui d'invoquer la liberté promise à tous, et de mériter le respect par leur zèle et par leurs vertus.

Livré au travail de la prédication bien plus qu'aux exercices ascétiques de la prière, confondu dans le monde avec ces pasteurs spirituels qui dirigent le peuple, et ramènent au bercail les brebis égarées, et non pas renfermé derrière les murs d'un cloître pour chercher une perfection qui ne profite qu'à lui seul ; membre du clergé, mais séparé de lui par des règles qui lui sont particulières, et impriment à ses travaux plus de force et d'unité, le jésuite n'attire pas comme les autres moines les regards de la foule par un costume monastique : son habit est celui des prêtres; simple comme il convient à des hommes qui ont promis de rester pauvres, il change

[1] M. de Lamennais, *des Progrès de la révolution*, passim. — [2] *Du Pape* — [3] *Loc. cit.*

suivant l'usage des pays divers qu'ils habitent, et si des occasions solennelles les obligent à se couvrir de riches étoffes, ils doivent bientôt proscrire un luxe dont s'offense leur humilité.

Tout, dans leur vie, est prévu avec minutie, est réglé avec rigueur. S'ils marchent, que ce soit à pas lents, d'une façon grave et modeste ; que leur tête baissée, leurs regards fixés sur la terre ne se détournent pas avec distraction ; que leur front sans rides dise à tous la pureté de leur âme, que leur visage plein d'une sérénité religieuse ne porte aucune trace des passions qui agitent le monde, et que leurs lèvres entr'ouvertes ignorent à la fois les éclats d'un rire mondain et la contraction d'une soucieuse tristesse ; s'ils parlent, que leurs yeux ne rencontrent pas les regards de celui qu'ils doivent édifier par leur maintien autant que par leurs paroles : telle est la règle, telle est la loi.

Le jésuite se doit tout entier au ciel et à son ordre. Rien ne saurait le distraire des travaux et des pensées qui augmentent la gloire du premier et la prospérité du second ; à peine sur le seuil de son cloître, le novice oublie toutes les affections charnelles pour les parents et les amis qu'il *avait* dans le siècle, et n'éprouve plus pour eux que ce spirituel amour qui, confondant tous les hommes dans un sentiment commun, les chérit en vue du ciel et dans le sein de Dieu ; au milieu de ses frères, il évite autant que des haines ces amitiés vives, ces relations intimes, ces préférences, sources de tant de reproches, de tant de plaintes, qui troubleraient son impassible quiétude ; mais il embrasse dans un même esprit tous ceux qui partagent sa vie, et qui servent Dieu sous le même drapeau.

Pour arriver à ce renoncement, qui est comme la table rase sur laquelle l'ordre fait ensuite reposer sa grandeur, le novice doit être soutenu par une vocation puissante. Le noviciat n'ouvre pas ses portes au hasard devant un zèle mal assuré de ses propres forces : il ne faut dans son enceinte que des cœurs résolus. Le fidèle qui veut être admis, interrogé d'abord sur son état, ses goûts, sa famille, n'est encore dans la maison qui lui sert d'asile qu'un étranger, un hôte que la société veut connaître, et qui veut la connaître à son tour. Là, condamné à la solitude et au silence, il médite les règles de la société, et apprend à les aimer en même temps qu'à les connaître. Enfin, quand après douze jours, après vingt, quelquefois, il a traversé le temps de la *première probation* ou des premières épreuves, quand, dans un examen nouveau, il a prouvé qu'il connaissait les lois sous lesquelles il s'engageait, et qu'il était prêt à les observer et à s'y plaire ; quand sa vocation est certaine, il découvre les secrets les plus intimes de sa conscience et de sa vie à un confesseur de l'ordre ; il communie, et, prenant le nom de *novice,* il entre dans le temps des secondes épreuves.

Dans la maison de probation le novice est encore libre. Hier il interrogeait sa volonté, aujourd'hui il consulte ses forces. Toutes les fatigues, tous les travaux auxquels le jésuite est destiné, il les essaye là pendant deux années d'une vie austère, tour à tour humble pénitent, ou apôtre infatigable ; il exerce son esprit à l'oraison, à la contemplation des mystères de sa foi et à la connaissance de lui-même ; devenu infirmier, il veille au chevet des malades, et bientôt il quitte la maison, s'é-

loigne sans argent, dénué de tout, parcourt les villages, demande, au nom du Christ, une aumône que souvent on lui refuse, afin, dit la règle, qu'accoutumé aux douleurs de la faim et de la veille, et ayant foulé aux pieds tout espoir dans les choses de la terre, il n'ait plus, dans sa foi sincère, de pensée et d'amour que pour Dieu, auquel toutes ces choses appartiennent, et qui les distribue à son gré.

Rentré dans le noviciat, il se fait le serviteur de tous, et, commis aux offices les plus vils, il poursuit cette haine de soi-même, qui est pour le chrétien le gage de la perfection, jusqu'à ce qu'enfin, sûr d'avoir mortifié son corps, sans avoir opprimé les facultés de son esprit, il entreprenne de plus dignes travaux, enseigne sa doctrine aux pauvres et aux ignorants, prêche la sainte parole, ou, assis au tribunal de la pénitence, écoute les pécheurs, et leur offre le pardon d'en haut.

Pendant ces deux années, l'enseignement des règles n'est pas oublié : tous les six mois le novice, interrogé avec soin, explique et commente ce code qui doit diriger toute sa vie : des conférences lui apprennent à en trouver le sens véritable, et à résoudre les questions difficiles. Le temps arrive où la carrière religieuse s'ouvre pour lui avec des engagements irrévocables ; une dernière fois il regarde l'avenir dont il est encore l'arbitre, une dernière fois la société s'assure que le frère qu'elle va choisir est utile à sa gloire, et sur l'ordre du chef de la province le novice, devenant *écolier approuvé,* promet, par des vœux solennels, de rester pauvre, de rester chaste, et d'obéir.

Sept années, consacrées à l'étude des lettres et des sciences, trois années de philosophie, et quatre de théologie, préparent à la société des membres instruits, comme les deux années du noviciat lui avaient assuré des frères pleins de zèle. Une bienveillance continuelle unit l'élève et le maître, et la plus vive amitié semble inspirer à la fois les ordres de l'un et la soumission de l'autre. Dans cet ordre où l'obéissance est la plus grande des vertus, l'arbitraire et le caprice seraient le plus grand mal ; c'est pour cela que des lois toujours souveraines dominent les chefs et les sujets de ce vaste empire, et, imposant aux premiers le devoir de commander, donnent aux seconds le droit d'obéir.

Achevons ici ce qui touche au système d'éducation des jésuites. La jeunesse confiée à leurs soins, et destinée plus tard à la vie séculière, est soumise dans leurs colléges à des règlements particuliers, connus de chacun et respectés de tous, qui descendent jusque dans les plus intimes détails de la vie de l'écolier, et dirigent chacune de ses actions ; les punitions sont rares et mesurées, et, appliquées toujours par un correcteur étranger à la société, elles restent, en quelque sorte, inconnues au recteur, qui féconde, par la douceur des récompenses qu'il répand autour de lui, la tendresse dont il est l'objet ; tendresse précieuse qui seule peut faire des hommes de bien, et diriger les cœurs que la confiance conduit à la vertu, tandis qu'une dure sévérité, en effrayant l'esprit, ne lui ferait accepter qu'une science stérile et odieuse ! Rien n'est oublié dans les colléges des jésuites de ce qui peut enlever aux études leur aridité, stimuler les courages, faire naître l'émulation et le désir de connaître. Dans chaque classe, divisée en deux partis, des rivaux

ardents à se surpasser se livrent, comme dans un champ clos, à des tournois littéraires où les succès ne sont pas sans profit ni sans gloire : les disputes s'élèvent, les opinions se croisent, et, les facultés de chacun se développant dans ces luttes heureuses, les vaincus prennent des forces nouvelles pour devenir vainqueurs à leur tour. Conduits toujours à la fois vers le bien, que la religion enseigne, et vers la science, que l'étude fortifie, ces écoliers se réunissent en congrégations sous l'invocation de la Vierge, ou forment des académies, et des patrons, nommés par le recteur du collége, éclairent leur piété ou dirigent leurs travaux. Les théologiens, les philosophes, ceux qui complètent leurs humanités et ceux qui s'initient aux éléments de la grammaire, sont divisés en sections distinctes : les membres de chacune choisissent librement parmi leurs camarades le recteur, les conseillers et le secrétaire, qui président ces petites corporations, et dans leurs fréquentes assemblées, comme dans les luttes des classes, les élèves des jésuites fortifient par la discussion et s'approprient par l'usage les connaissances qu'ils ont reçues de leurs maîtres. Des écoliers externes, enfin, sans se mêler à leur vie commune, participent à leurs travaux, et, sous les mêmes maîtres, reçoivent une éducation semblable.

L'*écolier approuvé*, que nous avions un instant oublié, après les deux années de son noviciat, et les sept années de ses études, éprouvé par tant de fatigues, exercé par tant de travaux, touche presque enfin au but qu'il brûlait d'atteindre. Il va prendre sa place parmi les premiers, confondre son existence et sa gloire avec la gloire et l'existence de l'ordre ; il va devenir *coadjuteur* ou *profès*, mais il faut qu'il attende une année encore, il faut qu'il retourne dans cette maison de probation où d'abord s'est exercé son courage, qu'il se soumette aux mêmes épreuves, qu'il remplisse les mêmes fonctions, qu'il triomphe des mêmes dégoûts, pour qu'il reçoive de la société le titre le plus haut qu'il lui soit permis de donner.

Les profès qui, cependant, doivent tous être prêtres, se divisent en deux classes. Ceux de la première ne font que renouveler les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, qui, déjà, comme écoliers approuvés, les liaient à la société de Jésus; ceux de la seconde, supérieurs aux précédents, y ajoutent la promesse d'obéir aveuglément au pape en ce qui concerne les missions : on les appelle *profès des quatre vœux*. Le jésuite admis à la profession, séparé désormais du monde, et incapable de posséder, distribue ses biens, abandonne les bénéfices ecclésiastiques qui lui avaient été conférés, renonce au droit d'hériter, et, sans demeure fixe, également prêt, sur l'ordre de ses chefs, à aller au milieu des peuples sauvages de l'Amérique, ou des nations antiques de l'Inde, porter la foi qu'il a juré de défendre et de glorifier, à instruire la jeunesse, à prêcher au milieu des fidèles la parole éternelle de Dieu, à méditer, dans le silence et l'étude, des œuvres qui portent au loin le bruit d'un nom qui n'est pas le sien, mais qui est celui de tous, il ne s'appartient plus à lui-même ; un mot, un signe, un instant peuvent changer sa vie, convertir en redoutables périls sa religieuse quiétude, transformer en illustration son obscurité, ou faire rentrer dans l'oubli un soldat qui a porté sur tous les rivages le renom de sa valeur ; prêt à tout, propre à tout, il sait combien il faut employer de moyens différents pour toucher des cœurs que Dieu a faits si divers. Il ne dédaigne aucun

des nobles moyens qui peuvent le conduire à son but, et doué des qualités les plus opposées, des talents les plus variés, il les met tour à tour à profit avec une admirable persévérance. A la voix de son chef, ce grave docteur d'une parole austère prend dans ses mains la palette du peintre, l'archet du musicien, aussi bien que l'instrument du savant ou le livre de l'apôtre, et, au milieu de ce réseau immense de vérités qui toutes s'enchaînent et se tiennent, il choisit avec adresse la vérité la plus propre à toucher celui qui l'écoute, afin de le conduire par elle à toutes celles qu'il veut lui découvrir encore. Toujours le même dans les pompes du triomphe, ou dans les douleurs de la persécution, il expire comme Xavier, il soulève l'admiration comme Bourdaloue, sans que son humilité s'effraye de tant de bruits, sans que sa persévérance soit épuisée de tant de peines, car il fait monter les uns et les autres comme un double sacrifice à l'autorité suprême qui les contient tous, et qui seule souffre ou prospère en lui. Il désire le pouvoir, mais c'est afin que la société soit puissante, en quelque sorte au travers de son humilité, et ce n'est pas sur lui, mais sur l'ordre, qu'il appelle la bienveillance des grands ; les richesses le tentent, car les richesses sont encore une puissance, mais c'est dans le trésor commun que sa pauvreté les verse à profusion. De toutes les constitutions politiques qui jamais ont gouverné les hommes, qu'il me soit permis de donner ce nom à des statuts qui ont eu des sujets dans le monde entier, le jésuite a choisi celle qui sacrifie avec le plus d'audace chacun à tous, le citoyen à l'État ; qu'il s'élève ou qu'il s'abaisse, qu'il attire les regards de la foule par sa grandeur, ou qu'il mérite la pitié par son humiliation, il ne fait jamais qu'obéir.

Il obéit lorsque son chef suprême, mettant entre ses mains la crosse épiscopale, le relève de la promesse qu'il a faite de ne pas s'élever aux dignités ecclésiastiques ; mais la compagnie, toujours avare de ces faveurs, qui laissent échapper à sa puissance ses membres devenus indépendants, et qui font trop sentir au dehors ce qu'elle est et ce qu'elle peut, aime mieux auprès des grands une invisible influence qu'une éclatante position. Il obéit encore lorsque, choisi pour diriger la conscience des princes, s'oubliant lui-même, refusant des faveurs qui viennent le chercher, ou qu'il pourrait si facilement appeler, il reste sévèrement soumis aux règles qu'il a acceptées, conserve son étroite cellule dans la maison de son ordre, et nourrit dans l'âme de son noble pénitent un constant amour pour la société dont la gloire seule le touche. Tremblant à la pensée de sa faiblesse, il doit redouter, comme un fardeau trop lourd pour elle, ces honneurs qu'on lui impose. Il n'en serait plus jugé digne si un moment il les avait désirés.

L'obéissance, en effet, ne permet au jésuite ni restriction ni arrière-pensée : elle est prompte, elle est volontaire, elle est convaincue. Toutes les fois qu'il peut obéir sans péché, sa raison se soumet en même temps que son corps, et sa volonté, rejetant tout examen comme un crime, se confond dans le même dessein avec celle de son chef. La voix du supérieur peut l'appeler à tout instant : il est prêt, il n'hésite pas, il ne sent en lui aucune secrète résistance, il n'achève pas la lettre commencée, il interrompt sa pensée même, et marche en aveugle dans la voie qui s'ouvre devant lui. Par un double prodige que la religion seule pouvait créer, il exécute

avec zèle, avec intelligence, comme s'il avait conçu lui-même; et, comme s'il refusait sa volonté à cette merveilleuse obéissance, *il se laisse mener et gouverner tout ainsi que s'il était un corps mort, lequel se laisse tourner de costez, et manier en toutes façons, ou bien comme le baston d'un vieillard qui luy sert en tout et partout où il en veut user.*

Pour obtenir de ses membres une si complète abnégation, la compagnie n'épargne aucun effort : il faut que chacun lui dévoile son âme tout entière, il faut qu'elle le connaisse mieux peut-être qu'il ne se connaît lui-même, il faut qu'elle éprouve cette nature énergique ou timide, exaltée ou paisible, tentée par les jouissances de la terre, ou préoccupée seulement des félicités du ciel. Trop habile pour faire de l'obéissance un supplice sans objet, il faut qu'elle sache à propos imposer à chacun des devoirs qu'il puisse aimer, arracher des esprits les germes qui lui sont inutiles, féconder ceux qui lui promettent des fruits bienfaisants. Pour atteindre ce but, où seul est sa puissance et sa durée, il n'est aucun moyen qu'elle repousse, et tout ce que la bienveillance, le conseil ou l'empire lui donnent de force sur ces âmes assouplies est employé à les fléchir et à les pénétrer. La confession, la surveillance la plus sévère, et, disons-le aussi, la délation, concourent ensemble pour ce grand dessein. Chaque religieux doit paraître une fois par semaine au tribunal de la pénitence ; deux confessions générales sont imposées par année aux novices et aux écoliers ; les coadjuteurs et les profès en doivent faire une seulement, et, tous confiant leurs pensées à un confesseur que le supérieur a nommé, lui soumettent leurs doutes sur la justice des constitutions et des règles, ils lui disent ce qu'ils pensent et de la religion qu'ils ont embrassée, et des moyens qu'elle emploie pour parvenir au but qu'elle s'est proposé, enfin, ils ne lui laissent pas ignorer jusqu'à quel point ils aiment leur ordre, et sont disposés à le servir ; de telle sorte que, mesurant dans ces solennelles confidences le zèle et la force de chacun, la société peut y proportionner la tâche qu'elle lui impose. S'ils écrivent des lettres, elles sont soumises, avant de sortir de la maison, à un père préposé par le supérieur à cet office ; s'ils en reçoivent, elles ne leur sont données qu'après avoir été lues ; et, pour que rien n'échappe à l'œil incessamment ouvert sur eux, leurs actes ne sont pas moins transparents que leurs pensées. La chambre du jésuite, toujours ouverte quand un de ses frères est avec lui, demeure dans tous les cas accessible à tous ; les supérieurs peuvent à chaque instant y pénétrer, et surprendre les préoccupations les plus intimes, les soins les plus futiles de chaque religieux ; il est toujours devant leur regard comme devant le regard de Dieu ; pas un coffre, pas un meuble fermé, ne peut recéler un mystère, et recueillir pour lui seul une peine ou un plaisir que ses frères ne partagent pas. Enfin, et ce trait dépasse tous les autres, chaque frère n'a pas seulement pour devoir de reprendre son frère égaré, de lui offrir des consolations ou des conseils, et de l'aider ainsi à s'approcher de la perfection ; mais il faut, car la règle l'impose comme une œuvre d'amour et de charité, qu'il dénonce les erreurs ou les abus dont le hasard l'a rendu le témoin, et mérite ainsi la reconnaissance d'un religieux qui, *pour s'abaisser et humilier davantage, doit être content que toutes les fautes et imperfections, et toutes autres*

choses qui auraient été notées en lui, soient manifestées aux supérieurs par ceux qui les sauront hors de confession.

Tant d'abnégation d'un côté, tant de pouvoir de l'autre, semblent enfin combler la mesure; il n'en est rien. Ces vœux solennels qui lient le jésuite à son ordre comme une chaîne mystérieuse qu'il ne peut jamais rompre, les supérieurs la brisent à leur gré. Il faut que rien ne gêne cette société qui poursuit son œuvre au travers de tous les obstacles, que rien n'altère la pureté qui lui mérite les respects du monde. C'est une imprudente charité, bien plus, c'est un vice contraire à la charité même, qui sacrifie le bien de tous au bien de quelques-uns. Inaccessible à cette indigne faiblesse, elle détache, sans hésiter, de son sein les membres vicieux qui la déshonorent, les ignorants qui ne peuvent la servir, les hommes inquiets et turbulents qui l'agitent par leurs désordres. Les services rendus, les talents qui promettent d'en rendre, ne protégent pas ceux qu'elle veut frapper; et si, dans sa clémence, elle consent à pardonner, jamais au moins elle ne perd le droit de punir.

Ce n'était pas assez pour la compagnie de Jésus que chaque membre, discipliné avec soin et rompu à l'obéissance, fût toujours prêt à se mettre à l'œuvre et à lui offrir le sacrifice d'un dévouement sans bornes; que pourraient tant de bonnes volontés si un lien puissant ne les enchaînait pas, si une organisation sévère, ne donnant pas à chacun sa place, ne lui permettait pas d'accomplir avec ordre le travail le plus utile à tous? Répandus sur toute la surface du monde, associés à la même fortune, des bords du fleuve Jaune au sommet des Cordilières, ces soldats trouvent partout des chefs, et si loin que les emporte leur courage, l'autorité supérieure descend jusqu'à eux de degré en degré, et les suit pour les encourager, ou pour les conduire. Les *maisons de probation* qui renferment les novices, les *colléges* où se forment les écoliers, les *maisons professes* qu'habitent les coadjuteurs et les profès, se groupent en *provinces* dont l'ensemble constitue ce vaste empire. La France autrefois contenait cinq de ces provinces. Les premières maisons sont dirigées par un *maître des novices;* un *recteur* est préposé aux secondes, et un *supérieur* administre les troisièmes. Un *provincial* enfin gouverne chaque province, et ne s'élève au-dessus de tant de frères qu'à la condition de les surpasser par sa vertu et par sa soumission aux règles qui lui sont imposées. Tous ces officiers sont investis d'un pouvoir absolu, mais non pas sans contrôle : au milieu des sujets qui partagent avec eux le fardeau de leur charge, des *procureurs* qui s'occupent des intérêts matériels de la maison, des *ministres* qui, attachés aux supérieurs et aux recteurs, s'efforcent de leur concilier l'amour de tous, prenant sur eux-mêmes la responsabilité des punitions, et renvoyant au chef le mérite des récompenses; au milieu, enfin, de tous les ouvriers que chaque fonction réclame, ils trouvent des juges sévères préposés par le chef de l'ordre qui les dirige et les surveille à la fois. Des *assistants* forment autour d'eux un conseil qu'ils doivent assembler souvent, et consulter sur les mesures importantes; et, près du provincial, plus puissant que les autres, mais aussi plus suspect, un *admoniteur,* dont la présence est une menace, a pour mission spéciale de rappeler à sa mémoire ou à son repentir ses erreurs, ses négligences et ses fautes.

Au-dessus de ce magnifique édifice domine le *général,* dont le nom semble indiquer qu'il a été créé pour la guerre. Maître chargé de chaînes, il peut tout quand il règne en vertu des lois, il ne pourrait rien pour en sortir. Nommé par les députés des provinces, et par les profès qui peuvent se rendre à l'assemblée, il est choisi comme le plus digne; la brigue et l'ambition peuvent seules, mais doivent, sans laisser d'espoir, fermer l'accès à cette dignité suprême, dignité peu désirable, qui n'est qu'une lourde charge pour celui qui ose l'accepter. Pauvre au milieu de toutes les richesses de l'ordre, le général n'a rien en propre, ne peut ni jouir ni disposer de rien: tout appartient à la société, et six assistants, nommés comme lui par l'assemblée générale, et que cette assemblée peut seule révoquer, règlent son habillement et sa nourriture, ajoutent ou retranchent à sa dépense selon les temps et les besoins. Ils sont encore chargés de dénoncer le général à la société, et de signaler les fautes qui justifieraient sa déposition; car ce chef, que la volonté de tous s'est choisi, peut être dépossédé par la volonté de tous. Enfin, ces assistants deviennent ses ministres, et, se partageant le monde, donnent leur nom aux assistances d'Italie, d'Espagne et de Portugal, de France, d'Allemagne, de Pologne, de Lithuanie et des Indes. Parmi eux, et quelquefois en dehors de leur sein, la compagnie choisit un admoniteur, dont les fonctions, que nous connaissons déjà, sont d'autant plus rigoureuses, que le pouvoir qu'il surveille est plus élevé et plus redoutable.

C'est au milieu de ce conseil, dans la capitale de la chrétienté, qu'aboutit sans relâche, comme autant de rayons, une immense correspondance dont s'éclairent tous les actes, tous les travaux de cette association. Incessamment les avis ou les ordres, les renseignements les plus précis, les rôles de cette grande armée, les détails sur chaque soldat, descendent du centre à la circonférence, ou remontent des établissements les plus éloignés jusqu'au siége du souverain pouvoir, parcourant avec lenteur tous les degrés de la hiérarchie, ou s'élançant, ignorés de tous, du rang le plus humble au sommet. C'est là que résident cette impulsion souveraine et cette énergie dont le monde s'est si longtemps épouvanté, et qui, vaincues aujourd'hui, savent encore inspirer des craintes et des haines.

Dans ces ordres religieux, que le passé nous a légués mourants, et dont nous sommes obligés d'admirer la force sans pouvoir l'égaler, de quelque manière, d'ailleurs, que nous jugions leurs actes, l'homme n'est rien, l'ordre est tout, la vie de chacun est si bien liée à l'existence de l'association, ses forces et son travail sont si bien employés pour un résultat commun, qu'il est impossible d'étudier l'un sans connaître l'autre, et qu'on voudrait en vain séparer des destinées si étroitement unies.

Pour peindre le jésuite, il nous a fallu, en quelques traits, esquisser le jésuitisme tout entier. C'est dans les constitutions et dans les statuts de l'ordre que nous avons puisé pour y trouver les devoirs qu'il s'impose, et la vie qu'il embrasse; nous nous sommes gardé de la voix publique, pleine encore de passions récentes; nous avons voulu faire un portrait impartial et ressemblant, et nous l'avons tracé sans affection et sans haine, comme l'étranger dont la main grave un nom sur une tombe.

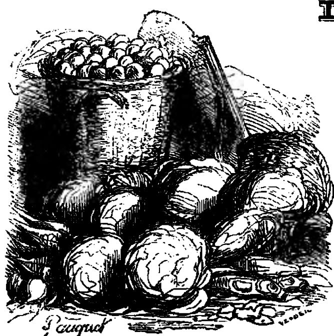
ÉDOUARD LASSÈNE.



LA HALLE



LA HALLE.



La Halle de Paris proprement dite se compose de plusieurs vastes places qui se touchent, et n'en formeraient qu'une seule, si de petites rues ou quelques pâtés de maisons n'en interrompaient la continuité. Placée au centre de Paris, elle s'étend depuis la rue Saint-Denis jusqu'aux environs du Palais-Royal, cette halle d'un autre genre, qui semble la prendre par la main pour aller la joindre au marché Saint-Honoré ou de la place des Jacobins. La plus étendue de ces places, au milieu de laquelle s'élève la fontaine des Innocents, le chef-d'œuvre de Jean Goujon, était jadis un cimetière : par une de ces bizarres révolutions qui donnent à réfléchir au philosophe, l'asile silencieux de la mort est devenu le bruyant rendez-vous des substances qui servent à l'entretien de la vie.

Sur chacun des compartiments de l'immense marché qui approvisionne un million d'individus, plane, soutenu par de nombreux poteaux, un dôme à peine voûté, lourd comme la couronne du pape ou comme la calotte d'un pâté de Strasbourg. Tel est le dais du trône sur lequel siégent fièrement les très-hautes et très-puissantes dames de

la halle. Au premier aspect, vous croiriez ne voir que pêle-mêle et confusion dans cet amas irrégulier de bâtiments et de charpentes; il y existe cependant un ordre admirable, une classification rigoureuse. Tel dôme recouvre la poissonnerie; tel autre, le marché à la viande. Celui-ci est consacré aux marchandes de fruits et de légumes; sous celui-là s'entassent la volaille et le gibier. Tous ces objets de consommation sont disposés avec art, et sous leur jour le plus favorable : rien de plus appétissant que ces faisceaux d'alouettes et de perdrix, que ces guirlandes de poulets, de canards et de dindes; rien de plus frais et de plus gracieux que ces paniers de poires, de pommes, de pêches, de raisins, dont les teintes vermeilles ou dorées sont coquettement rehaussées par le vert du pampre ou de la mousse. Lorsque l'agaçante bouchère vous arrête au passage, et vous dit d'une voix caressante : «Monsieur, voilà un beau rôti; entrez, choisissez votre pot au feu!» vous seriez tenté de vous rendre à son invitation, tant est séduisante l'apparence de cette viande proprement découpée, et dont la membrane supérieure, par une adroite dissection, vous représente l'image du grand Napoléon, avec sa redingote, son petit chapeau et sa lorgnette!

Toute la rangée de boutiques qui s'étend le long de la rue *aux Fers* est occupée par des marchandes de fleurs naturelles et artificielles : c'est là que le fils et la fille, le neveu et la nièce, le filleul et la filleule, vont choisir le bouquet obligé pour la fête du père, de l'oncle, du parrain; c'est là que la grisette fait emplette de la rose ou du bleuet dont elle décore son élégant bonnet pour le bal de la Chaumière ou du Prado; c'est encore là que l'ouvrier modeste trouve le bouquet et le chapeau de fleurs d'oranger, parure de sa fiancée et symbole de son innocence, lorsqu'il la conduit à l'autel.

Il y a aussi un bâtiment spécial destiné à la vente du beurre et des œufs que l'on y transporte dans d'énormes paniers. Enfin, vous découvrez encore un marché, et ce n'est pas le moins curieux, où se fait exclusivement le commerce des pommes de terre et des oignons. Là, votre œil s'arrête avec surprise et plaisir devant une innombrable quantité de petits édifices artistement construits: tantôt c'est l'oignon qui s'élève en colonnes dorées, tantôt la pomme de terre qui figure de gothiques tourelles; il y a plus d'art, plus de difficultés vaincues dans cette architecture que dans celle des tours penchées de Pise et de Bologne. Le talent de celle qui l'a inventée participe à la fois de l'habileté de l'architecte, du goût du peintre, et de la dextérité du singe. Retirez de ces tourelles, de ces colonnes, de ces pyramides, une seule pierre, je veux dire une seule pomme de terre, un seul oignon, et l'édifice croulera, et vous verrez tous les matériaux se répandre sur le pavé des rues environnantes. Reculez-vous, et jetez de loin un coup d'œil sur l'ensemble de ce marché, embrassez à la fois toutes ces enfilades de galeries ornées de tableaux vivants, plus pittoresques que beaucoup de peintures, et, à la vue de ce dôme, de ces poteaux, de ces marchandes fières et immobiles comme des statues, vous croirez apercevoir un temple antique, les caveaux de l'abbaye de Saint-Denis, un Louvre, un Vatican.

Mais, si vous voulez vous livrer aux plaisirs de cette contemplation, attendez le déclin du jour: c'est le moment où les rues deviennent silencieuses, où la marchande se prépare à quitter son poste. Alors il vous est permis de vous promener, de regarder

et de méditer. Plus tôt, l'observation en grand est impossible; vous seriez perdu dans la foule des acheteurs. Le matin surtout, pendant les heures que la police accorde aux paysans pour vendre eux-mêmes leurs denrées aux consommateurs, vous seriez étourdi, abasourdi; ensemble et détails vous échapperaient. Mais, comme dédommagement pour votre curiosité, vous jouiriez d'un spectacle qui ne se présente que là et à cette heure. Autour des halles, dans les espaces vides qu'elles laissent entre elles, dans les rues qui leur servent d'appendices, et à travers une innombrable foule de vendeurs immobiles, se meut et circule une multitude d'acheteurs plus innombrable encore. Tout y est vie, tout y est action, on pourrait dire, tout y est jeunesse; car, ce qui est vieux s'y rajeunit, ce qui est lent y devient prompt et pétulant. Il le faut bien, sous peine d'être tourné, retourné, chiffonné, renversé, et piétiné par la foule comme une perruque par un singe, quand par hasard il lui en tombe une entre les mains. C'est un tohu-bohu d'hommes et de femmes, de paysans et de paysannes, de marchands et de marchandes en gros et en détail, de restaurateurs, de gargotiers, de marchands de vin, de cuisiniers, de cuisinières, de marmitons, de fruitiers, d'épiciers, de vieux garçons qui font eux-mêmes leur pot au feu, de femmes de ménage qui le font pour les autres. L'hôtel du ministre et l'échoppe de l'écrivain public, la pension bourgeoise et la cuisine particulière, tout se donne rendez-vous à la halle; un million d'estomacs y envoient leurs représentants, dans une proportion bien autrement large que celle qui préside à la composition de la chambre des députés. A chaque pas, ce sont des montagnes de choux, de poireaux, de carottes, de navets, de betteraves, des monceaux de pommes et de poires dont les espèces recherchées sont soigneusement enveloppées dans du papier. A terre, et principalement autour de la fontaine des Innocents, sur une place que l'on nomme le *carreau de la halle,* se trouve un magasin improvisé, un camp volant; chaque marchand, à son arrivée, peut, en y posant le pied, dire, avec Guillaume le Conquérant ou Fernand Cortez : Cette terre est à moi! Là, il ouvre son panier, étale ses fruits, ses racines, et laisse à peine entre sa marchandise et celle de son voisin, un sentier de Lilliputien, par lequel passent des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, avec des hottes, des paniers, des brouettes. L'oreille y est assourdie par un mélange confus de cris; dix mille voix se font entendre à la fois : *De la ciboule! de l'ail! des choux de Bruxelles! une tranche de potiron! du mouron pour les petits oiseaux! de la chicorée! de la lavande!* Ici, *A un sou le quarteron!* là, *A deux sous la livre!* derrière vous, *Mes beaux champignons!* devant vous, *A cinq pour un sou les anglais!* Vous avancez lentement, poussé, bousculé à droite et à gauche, et partout vous apercevez des bouches plus ou moins ouvertes, garnies de plus ou moins de dents; chacun veut vendre, et chacun cherche à dominer le cri de son concurrent; d'où il résulte une effroyable cacophonie, à faire fuir le plus intrépide. Mais ce n'est pas seulement votre oreille qu'il faut essayer de garantir, ce sont encore vos coudes et vos épaules : ils ont là leur ennemi juré, le porteur. Muni de son panier, de sa hotte ou de sa brouette, il s'en tient toujours un dans le voisinage de celui qui achète en gros; ayez l'air d'un maître d'hôtel ou d'un cuisinier, vingt bouches vont s'ouvrir sur votre passage pour vous dire : «Bourgeois, voilà le porteur, le voilà!» Vous

seriez un simple observateur, que cette allocution vous poursuivrait encore; elle semble alors vous avertir ironiquement que votre place n'est pas dans cet endroit, où vous n'avez que faire. A peine lui a-t-on confié un fardeau, que le porteur prend son élan et se met à fendre la presse. Malheur aux paniers, aux fruits, aux pots de fleurs qu'il rencontre sur sa route; malheur à vos jambes et aux pans de votre habit; car la politesse n'est pas la plus brillante de ses qualités. Il va droit devant lui, sans s'arrêter, avec le même sans-façon que s'il était dans une rue déserte. Ici il renverse un tas de poires, là, une pyramide d'oignons, plus loin, une femme, deux, trois; il va toujours sans prendre garde aux *tonnerre du diable!* dont on le salue, et auxquels il répond par cette apostrophe : *Vieux hibou! as-tu les yeux sur ton...?* Le reste se perd dans le bruit de la foule.

A côté de ces vendeurs, de ces acheteurs, de ces hommes de peine, qu'une même exigence, la cuisine, réunit chaque matin dans les halles de Paris, viennent encore se placer une multitude de petits commerçants qui spéculent sur la vente du paysan, et lui offrent, en échange de l'argent qu'il vient de recevoir, les petits approvisionnements de son ménage. Ce sont des marchands de souliers, de sabots, de cuillers de bois, de couteaux, de haches, de seaux, de mouchoirs à vingt sous les deux, de fil, d'aiguilles, d'épingles; on y voit jusqu'aux éternels crieurs d'allumettes chimiques à deux sous la boîte. Tandis que vous mettez tous vos soins à ne point poser votre pied sur les poires et les marchandes renversées, vous vous sentez inondé tout à coup de petits rubans blancs qui semblent descendre des nuages sur votre tête, comme la pluie d'or sur la belle Danaé. C'est un marchand ambulant qui promène une perche du haut de laquelle des milliers de lacets descendent, et nagent sur la tête des passants comme sur les vagues de l'Océan. Sa démarche est grave, il porte la tête haute, et, en poussant son cri : *Lacets! lacets!* il dirige sa perche avec habileté et intelligence, aussi fier qu'un sacristain chargé de la bannière où brille l'image du saint de sa paroisse. Parfois cependant, il arrive que le bout des lacets plonge dans la bouillotte du cafetier ou dans la poêle de la marchande de saucisses, dont les établissements sont nombreux à la halle, et y jouissent d'une considération très-distinguée.

Au marchand de lacets succèdent d'autres industriels. Les uns distribuent des prospectus; autour d'eux s'empressent les paysannes, qui, pour obtenir le précieux imprimé, crient à tue-tête : *A moi! à moi qui sais lire! — A moi! dont les enfants apprennent à lire chez M. Renaud, le maître d'école du village!* Ces prospectus annoncent des pilules merveilleuses, des remèdes infaillibles, les consultations gratuites du docteur Ch. Albert. D'autres chantent, au milieu du brouhaha, l'*Apothéose de Napoléon,* la *Colonne de juillet,* en s'accompagnant avec un orgue de Barbarie. Plus loin s'avance un homme dont la voix de tonnerre, sentant quelque peu le rogomme, domine, comme le *quos ego* de Neptune, la tempête de la foule; il tient à la main un certain nombre de petits cahiers, et répète son éternel refrain : *Lettres et compliments pour le jour de l'an! Manière d'écrire des lettres et des compliments à son père, à sa mère, à son oncle, à sa tante, à son parrain, à sa marraine, et autres bienfaiteurs! Douze pages d'impression pour deux sous!*

Vous qui désirez connaître Paris, vous courez examiner ses quais, ses ponts, ses promenades et ses spectacles : allez visiter ses halles, et vous le verrez comme il est, comme il a été il y a des siècles, comme il sera quand vos os serviront de jouets à vos petits-fils.

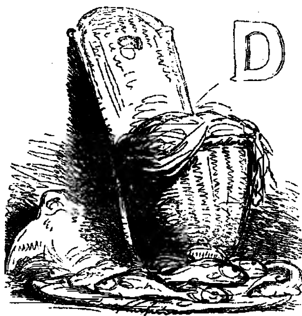
JOSEPH MAINZER.



Marchande d'eau-de-vie sous Louis XV.



LA MARCHANDE DE POISSON.



Dans notre insatiable désir de voir et de connaître, nous allons quelquefois bien loin à la recherche des peuplades échappées à l'œil indiscret de la génération qui nous a précédés. Avons-nous fait la découverte de quelque tribu de montagnards ou de pêcheurs, nous nous empressons, après une étude minutieuse, d'en raconter l'histoire, d'en décrire le costume et les usages. Les mœurs et le vêtement d'un insulaire excitent notre enthousiasme; nous éprouvons une vive satisfaction à mesurer la distance que la civilisation et l'Atlantique ont mise entre nous et l'objet de notre curiosité. Et cependant échappent chaque jour à notre attention des classes populaires, vivant sous nos yeux, habitant notre sol, notre cité, qui n'ont ni nos mœurs, ni nos habitudes, parlent, pour ainsi dire, une langue différente de la nôtre, et forment depuis des siècles une caste à part, un État dans l'État. Une des plus nombreuses de ces classes, et des plus dignes d'être étudiées, est sans contredit celle qui se consacre à la vente des poissons, des moules et des huîtres.

Ce n'est pas que la halle, séjour ordinaire de cette classe intéressante, n'ait eu de

tout temps ses observateurs et ses historiens; plus d'un écrivain spirituel y a puisé ses inspirations. En 1552, Berthod disait, dans une inscription en vers burlesques:

Or sus voicy la halle illustre;
Elle est aujourd'huy dans son lustre;
Voilà quantité de poisson :
Nous rirons de bonne façon
Si tu veux prendre patience,
Car c'est icy le lieu de France
Où se disent les meilleurs mots:
On fait les contes les plus sots,
Surtout parmy ces poissonnières,
Qui ne sont jamais les dernières
A dire le mot en passant,
Quand elles attrapent marchand
Qui leur fait un tant soit peu teste;
Alors elles font belle feste;
Elles lui donnent son paquet
En disant quelque sobriquet, etc.

C'est en se faisant acteur lui-même sur ce théâtre d'un genre tout particulier, que Vadé, le poëte poissard par excellence, s'est acquis une célébrité qui dure encore. Aujourd'hui même tout le monde vous dira qu'il y a, dans les mille petites scènes qui se passent à la halle, et dans les mœurs de la population qui l'habite, matière à de curieuses observations; mais il ne vient à personne l'idée d'en faire une étude consciencieuse et grave. Lorsqu'on voit cependant, grâce au mouvement d'ascension qui s'opère, toutes les classes se rapprocher et se confondre, les différences s'effacer, et tout passer sous un niveau commun, ce devrait être quelque chose de rencontrer une classe qui vit à part, sous l'influence des mêmes idées, avec ses mœurs, son organisation et ses lois, sans rien emprunter, sans rien sacrifier à ce qui l'entoure.

Vue à vol d'oiseau, la halle offre déjà un spectacle piquant dont vous chercheriez en vain l'équivalent à Paris. Ce flux et ce reflux d'hommes et de femmes qui se pressent et se coudoient, ces cris qui viennent se confondre dans votre oreille, ces gestes animés, tout ce mouvement, toute cette variété, tout ce bruit tranche sur la monotonie de la vie parisienne.

L'histoire de la halle remonte bien haut; il faut la démêler dans l'obscurité des premiers siècles. Placée au centre du vieux Paris, elle devait être naturellement un point de réunion pour les transactions commerciales; aussi fut-elle d'abord sans distinction le théâtre de toutes les industries en plein air. Peu à peu et par degrés, une branche de commerce l'emporta sur toutes les autres, et, sous la Ligue, nous trouvons la halle presque exclusivement réservée à la vente des provisions de bouche. Le règne d'Henri IV, succédant aux fureurs de la Ligue et aux agitations de la guerre civile, donna une grande impulsion au commerce: en peu d'années, la population de Paris s'accrut dans une progression remarquable, et la halle acquit tous les jours plus d'importance. Mais nulle loi ne réglait encore les rapports commerciaux:

la confusion était au comble; l'arrivée de la marée devenait tous les jours la cause d'un nouveau désordre. On sentit le besoin de régulariser ce mouvement : on établit des corporations et des priviléges. Aux dames de la halle fut donnée la faculté exclusive de vendre au consommateur, et il fut décidé que la marée leur serait vendue aux enchères. Deux commissaires furent nommés pour présider à l'opération, et, après eux, deux *facteurs* et deux *factrices* pour la mise à prix; enfin cinq femmes les secondaient, chargées d'enregistrer les ventes, et d'en percevoir le produit: celles-ci reçurent le nom de *donneuses de perroquets.* Dès trois heures du matin, pendant l'été, à sept pendant l'hiver, trois bureaux étaient dressés dans la halle; la marée y était distribuée avec les mêmes formalités qu'à une vente aux enchères. La mise à prix, proclamée par le facteur, était ordinairement suivie d'un moment de silence, qui n'avait d'autre but que de la faire descendre. A voir cet accord unanime, vous auriez juré que, dans toutes ces marchandes, il n'y avait qu'une seule volonté, et que, fermes dans cette première décision, elles finiraient par traiter à un prix inférieur, et fixé d'avance par elles-mêmes. Le facteur baissait, en effet, son estimation; mais, à peine une timide enchère s'était-elle fait entendre, que cent surenchères arrivaient dans une succession rapide; l'émulation était éveillée; on se piquait au jeu; l'intérêt personnel l'emportait sur l'intérêt commun, et le facteur, favorisant cette heureuse disposition de toute la force de ses poumons, ne tardait pas à proclamer, d'une voix triomphante, un prix infiniment supérieur à l'estimation qui d'abord avait été repoussée. Lorsque enfin tous les désirs se taisaient devant une offre trop hardie pour être dépassée, la marchande à qui demeurait la victoire jetait aussitôt sa médaille sur le lot qu'elle avait conquis, et un nouveau lot était sur-le-champ mis en adjudication. Cette coutume est venue jusqu'à nous sans modification : c'est ce qu'on appelle *la criée du point du jour.*

Réunies en corporation, les dames de la halle acquirent une très-grande importance; la cour même ne dédaigna pas de les admettre, et il se fit constamment entre ces deux puissances un gracieux échange de politesse et d'amitié. A la naissance du dauphin, les dames de la halle s'empressaient d'aller complimenter la reine; il n'y avait point d'avénement au trône, point de couronnement, point de mariage princier, qui ne fût l'occasion d'une députation et d'un compliment. On les a vues même, à la mort des rois, prendre le deuil de cour, et substituer les parures de jais aux bijoux de fantaisie. Mais, hélas! il faut bien l'avouer, quelques âmes intéressées (il s'en trouve partout, même à la halle) ont fait de cette prérogative une véritable spéculation; il ne vous est plus permis d'avoir un héritier, d'obtenir un succès au théâtre, ni même de recevoir la croix d'honneur, sans ouvrir votre porte à une députation de ces dames, dont certainement les félicitations ne sont pas dictées par le seul amour que vous leur inspirez.

Henri IV, le roi populaire, avait encore resserré, par l'octroi de nouvelles faveurs, le lien qui unissait la cour à la halle: aussi chaque année, au jour de Saint-Henri, les forts et les poissardes ne manquaient-ils pas de se réunir, en grand costume et parés de bouquets, sur le terre-plein du Pont-Neuf; et là ils improvisaient un bal en l'honneur du vert galant et du diable à quatre.



LA MARCHANDE DE POISSONS

Cette alliance des rois de France avec la halle nous rappelle celle du doge avec l'Adriatique : la fiancée a failli au doge; le doge a failli à sa fiancée. Le superbe Bucentaure, témoin discret de tant de serments félons, cache sa splendeur passée sous les voûtes de l'Arsenal, et n'ose plus regarder en face la fiancée délaissée, dans la crainte sans doute que sa pudeur ne s'alarme, que son orgueil ne se réveille, et qu'elle ne punisse dans l'esclave l'infidélité du maître. Mais la halle continue d'être ce qu'elle a toujours été : elle porte la tête haute, maintenant avec tenacité ses glorieuses prérogatives, qu'elle a su faire respecter et passer intactes à travers toutes nos révolutions.

Peut-être les dames de la halle doivent-elles à ce contact royal la fierté qui les distingue de toutes les classes de marchands, et l'originalité qui les caractérise. Regardez-les assises entre leurs barils de morues et de sardines, comme des reines qui planent du haut de leur trône sur les pages et les courtisans en livrée, et vous comprendrez qu'il ne s'agit pas d'une caste commune entre les mortels. Tout en parant le maquereau, la raie et la limande; tout en pesant l'anguille de mer et le hareng frais, elles sont incessamment préoccupées de la noblesse de leur race. Dans l'orgueil de leurs prétentions, elles se disent les premières et vraies françaises, comme les Transtévérins de Rome se croient les vrais descendants des anciens Romains. Partout ailleurs le marchand est humble et poli devant l'acheteur : à la halle, c'est l'acheteur qui tremble, tandis que la marchande trône et commande. Toutefois, cette humilité de l'acheteur est encore justifiée par une autre cause que celle dont je viens de parler, et c'est ici le cas de mentionner un singulier privilége, un privilége unique dans l'histoire, lequel a de si profondes racines, que nous ne doutons pas qu'il résiste éternellement à tous les efforts du temps et des révolutions; nous croyons même que les commotions sociales les plus violentes ne feraient que le retremper, et qu'il acquerrait force et accroissement là où viendrait s'engloutir toute autre institution humaine. Ce privilége consiste dans l'emploi d'un vocabulaire dont les termes énergiques froisseraient les oreilles les moins délicates, et feraient monter la rougeur aux fronts les moins chastes. Soyez assez malavisé pour laisser échapper un geste, un regard de dédain à l'endroit de cette tanche ou de ce brochet qu'on vous déclare admirable de fraîcheur et de finesse, et soudain pleuvra sur vous un déluge de phrases, dont je me garderai bien de vous donner un échantillon, auxquelles vous empêchera de répondre la volubilité qu'on met à les prononcer, et qui vous escorteront d'échoppe en échoppe jusqu'au moment où, confus et vous faisant le plus petit possible, vous aurez disparu de la halle au milieu d'un hourra général.

La poissarde, il faut en convenir, est peu recherchée dans ses manières : elle a toujours l'injure à la bouche, et son nom est devenu même le synonyme de la grossièreté; mais il y a du vieux sang populaire dans ses veines, son cœur est ouvert à toutes les nobles impressions du désintéressement et de la pitié, et, au fond de son âme, vit ce sentiment de dignité humaine qui fut toujours la sauvegarde des nations et des individus. A voir d'abord, avec ce costume qui n'est qu'à elle, les proportions effrayantes de sa taille, le développement presque monstrueux de sa personne, on est tenté de rire; mais on trouve bientôt en elle quelque chose de viril et de fort

qui étonne et qui commande l'attention. Nous avons observé qu'un grand nombre d'entre elles ont, à un certain âge, les lèvres couronnées d'une moustache assez prononcée.

La halle, autrefois garnie d'autant de gibets qu'elle compte aujourd'hui de réverbères, s'est transformée souvent en champ de bataille, aux jours d'émeutes et de révolutions. Mais que la voix de l'émeute se taise, étouffée sous des monceaux de cadavres, ou que la révolution grandisse, s'enfle, et, comme un fleuve immense, descende de la halle sur toute l'Europe, balayant les trônes et les dynasties, les poissardes, à cheval la veille sur des canons, après avoir fait de la charpie, distribué des bouillons, soigné les blessés, enterré les morts, se retrouvent le lendemain, la bouche encore noircie par la poudre, assises au milieu de leurs tonneaux, calmes et impassibles, sous le noir donjon de leurs ancêtres, sans craindre ni coup de main ni prétendant, entourées qu'elles sont de l'inviolabilité populaire.

Sous le rapport de la versatilité politique, la halle, il faut bien le dire, n'est pas tout à fait à l'abri du reproche. Que le sentiment de son importance lui ait fait une loi de jouer un rôle dans tous les grands événements, rien de plus simple; mais qu'elle ait tour à tour adoré et brisé les mêmes idoles, voilà ce qu'on a peine à comprendre; à moins qu'on ne l'explique par une lutte continuelle de l'esprit et du cœur : de l'esprit, qui la porte à s'associer vaniteusement au triomphe du pouvoir qui la traite d'égal à égal; du cœur, qui la fait sympathiser avec le peuple dont la cause est aussi la sienne. C'est ainsi qu'on a vu successivement les dames de la halle aux Tuileries avec des bouquets, et sur la route de Versailles, entourant la voiture de Louis XVI, adorant le soleil de l'Empire, et haranguant les souverains alliés à leur entrée dans Paris. Mais nous les avons vues aussi conserver dix années dans leur enceinte, et couvrir pieusement de couronnes et de fleurs chaque jour renouvelées, le simple monument des nobles victimes de Juillet; mais nous les avons entendues plus d'une fois raconter avec un enthousiasme vraiment poétique leurs souvenirs des trois journées populaires, et nous sommes convaincus que chez elles, malgré quelques circonstances qui sembleraient prouver le contraire, le cœur est encore plus fort que la vanité.

Pour connaître parfaitement la dame de la halle, il ne suffit pas de l'observer dans sa vie extérieure, il faut encore avoir accès chez elle et la suivre dans les détails intérieurs de son ménage; de même que, pour bien juger son caractère, on ne doit pas s'arrêter seulement à l'écorce: c'est en cherchant au fond de son cœur qu'on découvrira les bons sentiments qui l'animent. Ici, je suis heureux de n'être pas réduit à faire une de ces descriptions qui frappent quelquefois de sécheresse et d'aridité les sujets les plus intéressants : j'offrirai aux lecteurs le simple récit de deux faits qui me semblent de nature à remplir complétement le but que je me propose, en même temps qu'ils présentent mes héroïnes sous un jour plus favorable que cette rudesse de manières et de langage dont, historien fidèle, je n'ai pas dû me permettre d'adoucir le tableau.

Madame D..., après avoir figuré dans le monde d'une manière assez brillante, s'était vue, par un revers de fortune, jeter tout à coup au bas de l'échelle dont elle avait

occupé le faîte. Par un reste d'amour-propre bien excusable, madame D... avait voulu conserver dans sa mise un souvenir de son ancienne splendeur; pour cela, il lui avait suffi de sauver du naufrage quelques débris de ses riches toilettes, et d'apporter à leur entretien le soin le plus minutieux. Mais il n'en pouvait être de même du train intérieur de sa maison : confinée dans un réduit plus que modeste, elle était bien obligée d'aller elle-même acheter son ordinaire, et Dieu sait quel mince ordinaire! La pauvre dame se rendit donc une première fois au marché Saint-Honoré, et, d'une voix timide, demanda *du beurre pour deux sous*. La marchande à laquelle elle s'était adressée leva aussitôt la tête, et, apercevant le chapeau de sa nouvelle pratique, partit d'un éclat de rire; puis, se tournant vers une autre marchande sa voisine, elle lui dit du ton le plus goguenard qu'elle put prendre:

« Dis donc, Marie, te dérangeras-tu pour servir deux sous de beurre à madame?»

Autre éclat de rire de la voisine, lequel se communiqua rapidement tout le long de la file. Madame D... était toute déconcertée.

«Mon Dieu! dit-elle avec douceur, si je vous demande pour si peu, c'est que je n'ai que cela dans ma bourse.»

Ce peu de mots et une larme que la malheureuse dame ne put retenir arrêtèrent soudain l'accès de gaieté de la marchande; elle se leva précipitamment, sépara de sa meilleure motte un morceau de beurre deux fois plus gros qu'elle ne l'eût fait pour tout autre, et lui dit avec émotion :

«Vous n'êtes donc pas heureuse, madame? excusez-moi; c'était seulement histoire de plaisanter; je suis bien aise que vous m'ayez donné la préférence, et je vous demande en grâce de me continuer votre pratique.»

L'autre fait n'est pas moins caractéristique, et pourra donner en outre une idée de la richesse de ces femmes, qu'au premier abord on croirait tout à fait étrangères à l'amour du luxe et du comfortable.

Madame S... venait de marchander un poisson. Le prix qu'elle en offrait n'étant pas d'accord avec celui de la marchande, celle-ci, furieuse, lui jeta le poisson à la figure, appelant à son aide les expressions les plus injurieuses du vocabulaire poissard. Mais aussitôt retentit autour d'elle un cri général d'indignation : ses voisines s'étaient aperçues que madame S... était enceinte, et il n'est pas de position qui, plus que celle-là, soit entourée à la halle d'égards et de respect. La marchande, assaillie par ses propres compagnes, accablée de coups et d'injures, ne savait plus où donner de la tête, lorsqu'elle s'aperçut enfin de la circonstance qui avait rendu sa faute si grave. Alors, changeant de ton, elle s'empressa d'elle-même de demander pardon à madame S... Non contente d'avoir fait des excuses publiques, elle se rendit chez l'offensée, et la supplia d'accepter chez elle un dîner de réparation, avec tant d'instance, que madame S... accepta, dans la crainte de paraître persister dans un ressentiment déplacé.

Madame S... pensait faire un acte de condescendance, et ne s'attendait certainement pas à la réception qu'on lui préparait. Introduite d'abord dans la chambre à coucher, elle fut frappée de l'air d'aisance qui y régnait. Elle considérait curieuse-

ment et les bergères en bois d'acajou sculpté, et les riches dorures des cadres, et le magnifique cabaret de porcelaine qui décorait la commode, et la couchette garnie de tant de matelas, de lits de plume et d'édredons, qu'une échelle semblait indispensable pour y atteindre. Elle se demandait comment la même personne qui possédait ce lit si moelleux, ces siéges si douillets, pouvait avoir le courage de se lever avant le jour pour aller s'asseoir sur une chaise durement empaillée, lorsque la marchande vint à elle, suivie de quelques-unes de ses amies en habit de gala. Elles étaient tout or et bijoux : de longs pendants scintillaient à leurs oreilles; des chaînes à trois ou quatre rangs entouraient leur cou, et retombaient sur leur poitrine; de superbes épingles attachaient leur fichu, et la riche dentelle de chacun de leurs amples bonnets aurait suffi pour décorer deux ou trois robes de bal. La dame de la halle ne connaît pas cette délicatesse ni ces raffinements de la vanité qui consistent à se cacher pour mieux paraître, et à couvrir sa fortune d'un voile transparent de simplicité. Elle ne se contente pas d'être riche, elle veut encore que cela soit écrit dans ses actions et sur les objets qu'elle possède. Au spectacle, où elle va souvent, n'ayez peur qu'elle prenne une place inférieure; lorsqu'elle marie sa fille, elle se signale par le chiffre de la dot. Demandez à un bijoutier ce qu'il compte faire d'un riche bijou dont le placement vous semble difficile, il vous répondra : « Je n'en suis pas embarrassé; les dames de la halle se le disputeront. »

Quand vint l'heure du dîner, madame S... fut bien autrement surprise. Elle aurait pu désirer dans l'ordre du service une régularité de meilleur ton, mais non plus de délicatesse dans le choix des mets dont il y avait abondance. Ajoutez à cela une profusion de solide argenterie, de la porcelaine d'une admirable transparence, du linge damassé de premier choix, et vous comprendrez que madame S... aurait pu se croire assise à une table royale, si la franchise un peu excentrique des gestes et des paroles dont les convives s'évertuaient à embellir la fête n'était venue à chaque instant lui rappeler l'origine de son hôte.

Si nous voulons étudier la marchande de poisson sous le point de vue musical, il faut que nous sortions avec elle de la halle, son royaume, et que nous la suivions dans les rues de Paris.
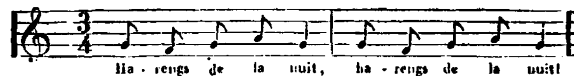
Puis après orrez retentir
De cels qui les frès harencs crient,
Or au vivet li autres dient.
Sor et blanc harenc frès poudré,
Harenc nostre vendre voudré,
Menuise vive orrez crier,
Et puis alètes de la mer.

(Guillaume de La Villeneuve.)



Marchande d'huîtres sous Louis XV.

J'ai trouvé dans la composition de Jannequin ce cri, qui était en usage sous François I[er] : *Hareng de la nuit! hareng de la nuit!*

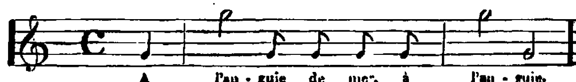


Les chars de Brest, de Calais, de Dieppe, ont amené en poste la morue et le cabillaud; les facteurs et les factrices ont présidé à la distribution; le jour va poindre, et chaque marchande en détail a enlevé le lot qui lui est dévolu. Alors, dans tous les

quartiers, on rencontre la sole et la limande; l'arrivée du saumon, de la raie, de l'anguille de mer, est célébrée par mille voix, comme l'arrivée d'un prince. La nouvelle part de la halle pour se propager vers l'orient et vers l'occident de la capitale. Bientôt on entend crier dans les rues Dauphine, de Seine, Saint-Martin et Saint-Denis :



On annonce en même temps dans les faubourgs Saint-Jacques et Montmartre l'anguille de mer :



ou le hareng : *Hareng qui glace, tout nouveau! hareng nouveau!*

Dans le quartier des Tuileries, tout le monde connaît la *mère Marianne*, son bonnet rond, sa figure enluminée, son bâton qui vient en aide à sa jambe boiteuse, sa manne remplie d'aloses, sa hotte chargée de morue, et son cri : *Morue d'Hollande! à l'alose! à l'àlose!*

Aux marchandes de poisson succèdent les marchandes d'huîtres avec leur chant expressif : *A la barque! à la barque!*
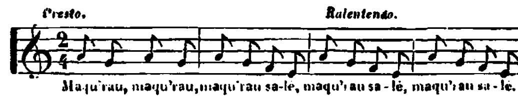


Puis les marchandes de moules : *La moule au caillou!*



Le caractère original des poissardes ne perce pas médiocrement dans les mélodies de leur invention, ou plutôt dans leur manière de les chanter. Jamais voix humaine

n'a produit des sons plus bizarres, plus criards, plus sauvages; une mélodie de quelques notes contient des sons de toutes les qualités. Ce qu'il y a de remarquable surtout, c'est la transition brusque du son de poitrine au son de tête. Le cri de ces femmes a tant de rapport avec celui des marchandes de cerneaux, que je croirais volontiers qu'il s'en trouve parmi elles qui cumulent, et qui, après avoir crié pendant une partie de l'été : *Merlan du jour! merlan à frire, à frire!* se mettent à vendre des cerneaux pendant l'automne.

La mélodie des *maquereaux salés* est une des meilleures et des mieux chantées :



La marchande de *moules au caillou* doit rappeler au voyageur la reine des marchandes, la gloire des halles, la fameuse marchande de moules de Bruxelles. Assise sur son char, qui ressemble beaucoup à un char de triomphe romain, entourée de paniers remplis de moules, l'épaisse Flamande forme, dans ce cortége, une des curiosités les plus pittoresques de la capitale de la Belgique. On serait tenté de la prendre pour une apparition fantastique : à telle heure du jour, elle parcourt les rues de Bruxelles; à telle autre, celles d'Anvers; et souvent on la voit, sur la route de Malines, glisser comme une ombre avec la rapidité de l'éclair. Son char mystérieux semble être entraîné par une force magique, et les nuages de poussière qui l'environnent ne permettent pas à l'œil de distinguer quelle puissance lui fait dévorer l'espace avec une telle rapidité. On n'aperçoit, au milieu de ce tourbillon, qu'un bonnet blanc, une face rubiconde, et le mantelet noir classique des Flamandes. Les uns pensent reconnaître dans ce cortége celui du corsaire noir, cet effroi des marins, ce présage de grands désastres, qui aurait momentanément abandonné pour la terre son maritime empire. D'autres font le signe de la croix, persuadés qu'ils ont vu galoper sur le manche d'un balai quelque sorcière pressée d'arriver au sabbat. Inutile de faire observer que ces deux opinions appartiennent aux romantiques. Quant aux classiques, ils prétendent avoir vu la conque de Neptune traînée par des dauphins terrestres, ou des panthères de Naxos emportant une nouvelle Ariane. C'est tout simplement notre marchande de moules fièrement et glorieusement assise au milieu de ses coquilles, comme Vénus au sein des roses. Son attelage se compose de huit chiens énormes qui semblent voler de relai en relai, et donner des ailes aux moules dont elle approvisionne presque toute la ville de Bruxelles. Je ne connais pas de

voyageur qui n'ait emporté comme impression de voyage un croquis de la célèbre marchande de moules, et de son équipage si singulier et si original.

JOSEPH MAINZER.



Marchande de poisson sous Louis XV.



Pauquet   Bara f.

LA MARCHANDE DE FRITURE



LA MARCHANDE DE FRITURE.



Quand vous traversez la place de Grève, le quai des Tournelles, le pont au Change ou le pont Neuf, vous sentez venir à votre odorat un certain parfum de rissolé qui vous enveloppe et vous poursuit d'une manière plus ou moins agréable, suivant la disposition de votre estomac, l'état de votre bourse et la susceptibilité de vos organes. Si vous êtes de ceux pour qui le café Anglais et Véry agrandissent chaque jour, par de nouvelles conquêtes, le domaine de la science culinaire, je vous conseille de passer vite; mais si votre mauvaise étoile a fait de vous un de ces pauvres diables qui sortent le matin de leur gîte sans avoir la certitude d'y pouvoir rentrer à la fin de la journée, et qui ne sauraient appliquer le mot *menu* à leur repas autrement que dans son acception qualificative, oh! alors, arrêtez-vous, et que votre figure s'épanouisse: vous vous trouvez devant la ressource du malheureux affamé, le restaurant des bourses prolétaires, devant la marchande de friture.

Tandis que Chevet étale fastueusement, derrière ses vitraux, le savoureux saumon, la truite délicate, l'appétissante salicoque, le pâté de foie gras, et tout ce qui peut éveiller la sensualité du riche, la marchande de friture se tient modestement sur le pavé, avec ses mets de forme et de qualité peu séduisantes, n'ayant d'autre auxiliaire que l'impitoyable faim à laquelle les anciens auraient dû refuser la vue, l'o-

dorat et le goût, comme ils ont refusé la vue à l'amour. Marchande des rues, elle n'a d'autre cri que le frémissement de sa poêle, d'autre enseigne que le nuage de vapeur épaisse qui lui tient lieu d'auréole. Elle n'attire le chaland ni par la grâce de son sourire, ni par la coquetterie de sa mise. Ses cheveux gris, dont un mouchoir trop étroit laisse échapper les mèches roides et inégales, ses yeux éraillés, ses mains osseuses et noires, son jupon, assemblage d'étoffes et de couleurs discordantes, ses larges pieds chaussés de sabots ou de souliers découpés dans une vieille paire de bottes, composent un de ces ensembles grotesques que nos peintres parviennent à rendre si réjouissants dans leurs caricatures. Elle porte un éventaire sur lequel, d'un côté, s'élève une pyramide de morceaux de pain, de l'autre, figure un réchaud surmonté d'une poêle où le feu grésille un pêle-mêle de saucisses, de boudins, de côtelettes de porc, et de tranches de lard. Alléchés par le fumet de ce ragoût qu'appète leur estomac en souffrance, on voit s'approcher tour à tour le maçon, le manœuvre, le terrassier, qui n'ont pu trouver à louer leur journée, et le *titi,* ce *lazzarone* de Paris, qui vit heureux s'il a de quoi payer son restaurant en plein vent et sa place d'amphithéâtre à la Gaîté. Chacun de ces consommateurs, en échange des deux ou trois gros sous qui se prélassent à l'aise dans ses vastes poches, se saisit d'un morceau de pain sur lequel il étale avec complaisance soit le boudin, soit la côtelette, et va s'asseoir sur la borne ou sur le parapet, pour se livrer à l'importante opération de la mastication, avec autant de recueillement que le ferait un gastronome assis aux tables de Véfour ou de Lemardelay.

Vous rencontrerez quelquefois de ces marchandes de friture qui sont établies à poste fixe dans les marchés ou aux barrières: celles-ci, outre la poêle classique, ont un gril sur lequel noircissent quatre ou cinq petits poissons d'une odeur plus que douteuse.

Vous les verrez encore aux Champs-Élysées, quand vient l'anniversaire des journées de Juillet. Mais alors elles sont, comme elles disent, requinquées; elles ont, sous une tente de toile, trois ou quatre tables longues, entourées de bancs; le soufflet communique au feu de leurs fourneaux une activité vraiment extraordinaire; leur poêle, presque aussitôt vidée que remplie, suffit à peine à l'avidité des convives dont elles essayent de tromper l'impatience, au moyen d'un petit vin aigrelet qui a le triple avantage de rendre l'attente plus facile, de constituer une seconde source de bénéfices, et d'augmenter la consommation en aiguisant l'appétit.

A côté de l'espèce que je viens de décrire, il en est une autre que l'on trouve partout, et dont la clientèle est infiniment plus nombreuse; je veux parler de la marchande de pommes de terre frites. Celle-ci est établie, elle a boutique; mais quelle boutique! Un recoin de porte quelquefois, le plus souvent une petite échoppe, trois pieds carrés enfin, dans lesquels il faut trouver la place du fourneau, du bois, du pot de graisse, des pommes de terre et de la marchande. Je dois dire aussi que, comparée à la débitante de boudins et de saucisses, la marchande de pommes de terre frites est en progrès; il y a dans son modeste costume quelque chose de moins déguenillé; sa physionomie est plus avenante; sa voix a des inflexions moins rauques. Cela tient à ce que ses clients n'appartiennent pas uniquement à la classe malheu-

reuse; la petite bourgeoisie a recours à son ministère, dans plus d'une occasion, pour compléter un dîner écourté, ou se procurer l'hiver, au coin du feu, la jouissance d'une frugale collation; et, dans ce frottement accidentel avec une classe supérieure, elle n'a pu manquer d'acquérir un certain degré de civilisation et de politesse. Son existence offre, du reste, la plus constante uniformité.

Accroupie plutôt qu'assise sur son escabeau, pour elle tous les instants de la journée se passent dans une suite invariable de mouvements alternatifs. Elle prend l'une après l'autre toutes les pommes de terre qui composent sa provision du jour, en enlève la peau avec toute l'économie possible, les découpe en capricieuses losanges, les verse dans la graisse qui frémit, les tourne et retourne en tous sens à l'aide d'une large écumoire, et les retire enfin lorsqu'elles se sont empreintes de cette couleur dorée qui les rend si appétissantes. C'est alors que, de la poêle, elles passent dans la feuille de papier de l'ouvrier, dans l'assiette de la ménagère, dans la casquette du petit friand dont les ardentes sollicitations viennent d'arracher un sou à la munificence paternelle. D'ordinaire, le soir, aussitôt que l'ombre de la nuit s'est abaissée sur Paris, on voit se glisser jusqu'à elle, comme des ombres, le jeune homme à l'habit noir râpé, qui s'est imaginé qu'il suffisait d'habiter Paris pour devenir poëte ou diplomate, et le vieillard ruiné, dont la misère n'ose se produire au grand jour, heureux, après avoir compté lentement dans la souffrance les longues heures de la journée, de trouver là, pour l'obole douloureusement prélevée sur le produit de quelques hardes, de quoi calmer sans trop de dégoût les tortures de la faim.

Mais comme il est de règle générale, en alimentation aussi bien qu'en ameublement et en toilette, que l'objet de luxe finisse toujours par venir s'adjoindre à l'objet de première nécessité, il s'est formé une troisième industrie plus élevée d'un degré que les deux premières, et qui représente à leur égard ce qu'était autrefois le marchand de gâteaux au boulanger, ce qu'est aujourd'hui au boucher le somptueux marchand de comestibles. Cette industrie est celle de la marchande de beignets.

Alerte, sémillante et coquette, la marchande de beignets n'a de commun avec les deux espèces déjà décrites que le fourneau, la poêle et le saindoux. Elle va jusqu'à se permettre d'être jeune et jolie; elle affectionne les passages les plus fréquentés: le pont Neuf et la porte Saint-Denis sont ses résidences favorites; il y a même dans ce dernier endroit un établissement dont la vogue rappelle les beaux jours de la galette du boulevard Saint-Denis. La marchande de beignets tient, pour ainsi dire, à honneur de fonctionner en présence des passants; son fourneau, placé sur le trottoir, le plus en vue possible, semble être disposé pour attirer les regards, et il faut dire, du reste, qu'elle fonctionne avec une dextérité merveilleuse. Ses beignets sortent, comme par enchantement, dorés et splendides de l'appareil créateur, et, par leur odeur et leur apparence, sollicitent à la fois les deux sens les plus avides et les plus faibles. Son débit est incalculable, car elle s'adresse à la sensualité, qui s'accroît à mesure qu'on lui cède, et il faut bien que ses bénéfices aient une certaine importance, puisque son loyer, sur le pont Neuf, par exemple, s'élève jusqu'à une somme annuelle de mille francs.

JOSEPH MAINZER.



LES MARAICHERS.



Après avoir traversé la foule compacte des petits industriels qui encombrent le pavé de la capitale, et passé en revue les crieurs anciens aussi bien que les crieurs modernes, les marchands et marchandes d'habits, les porteurs d'eau, les repasseurs, les savetiers, les vitriers, les raccommodeurs de faïence, les marchands de peaux de lapin, les ramoneurs, les marchands de cartons, de paillassons, de verres cassés, de mottes, de poissons, de lait et de gâteaux; après avoir classé cet innombrable pêle-mêle d'hommes, de femmes et d'enfants livrés au négoce des rues, nous arrivons sur un terrain déblayé, et, bien que nous n'ayons pas encore atteint le terme de notre pèlerinage, nous commençons à respirer plus à l'aise : une lueur de jour vient nous éclairer au sein de ce labyrinthe, où parfois nous avons craint de perdre courage, tant les obstacles grandissaient avec le travail. Plus j'avançais au milieu de cette tourbe de crieurs, plus elle me semblait s'accroître; plus j'avais noté de mélodies, plus me paraissait considérable le nombre de celles qui me manquaient. Je croyais avoir rencontré la mélodie mère, le type d'une caste, et bientôt je m'apercevais que les exceptions, les innovations, envahissaient le type originaire; j'acquérais la désolante certitude qu'une pile de volumes ne suffirait pas pour noter toutes les variétés.

C'est sous ce dernier rapport, surtout, que m'ont paru remarquables les jardiniers ou les paysans des environs de Paris qui amènent de la campagne, sur une petite
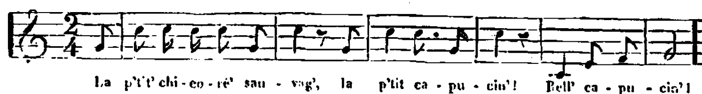
charrette, des légumes, des fruits et des fleurs, ou qui vont, le matin, chercher à la halle un approvisionnement de denrées qu'ils colportent ensuite dans les rues, et revendent aux ménagères trop éloignées du marché, ou trop occupées pour avoir le temps d'y aller faire leurs emplettes.

La classe des maraîchers, c'est-à-dire des revendeurs de fruits, de fleurs et de légumes, forme à elle seule la moitié peut-être des milliers de crieurs qui circulent dans la capitale ; elle est incontestablement la plus riche et la plus variée sous le rapport mélodique. C'est chez elle qu'on rencontre les chants les plus remarquables, les voix les plus sonores et les plus fraîches, ainsi que les meilleurs chanteurs : la partie musicale est donc ici d'une grande importance, et réclame une large part dans notre travail.
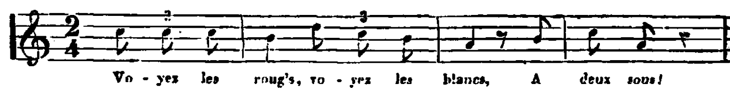
Du matin au soir, les rues de Paris sont sillonnées en tous sens par de petites charrettes attelées d'un cheval, d'un âne ou d'un chien, souvent même poussées par le vendeur, qui chante sans discontinuer une mélodie bien connue des cuisinières du quartier qu'il fréquente. Ainsi fait surtout le crieur des quatre saisons. Vers le printemps, pendant le carême, et aux environs de Pâques, des voix de femmes et d'enfants nous annoncent le retour des fleurs et des légumes ; c'est tantôt : *Chicorée sauvage !*
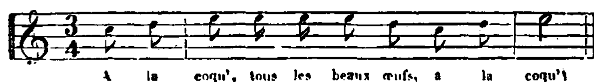


tantôt cette jolie mélodie, que j'ai si souvent entendu chanter sous ma fenêtre par une voix fraîche et argentine :



A la même époque paraissent de petites voitures chargées d'œufs rouges et blancs par milliers, que signale à l'attention de l'amateur quelquefois ce cri : *Voyez les rouges, etc.*
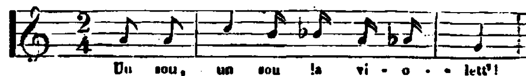


Plus souvent celui-ci : *A la coque !*

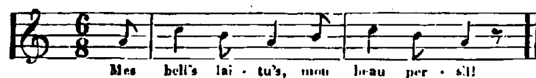


ou bien : *A six blancs les rouges et les blancs !*
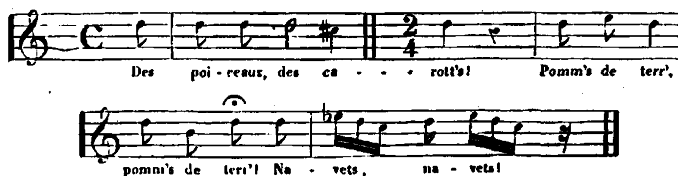
Tandis que, sur les boulevards, des marchandes en costume d'écaillère vous mettent sous le nez leur bouquet de violettes, en chantant leur peu mélodique *Violett'!...*
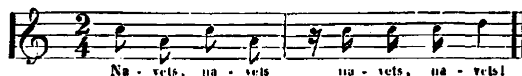


vous entendez dans les rues plus éloignées du centre, dans les quartiers populeux, les mélodies les plus jolies, les plus originales, servant d'annonce aux choses les plus matérielles; ici on vous crie : *Laitues!*



là : *Poireaux!*



A peine a disparu, avec les montagnes de navets, le marchand qui, d'un ton lugubre, lance en l'air son *Navets!*



qu'une femme, portant une hotte sur les épaules, et tenant à chaque bras un panier, arrive à son tour, et, d'une voix agréable, vous chante sur le même sujet une des plus jolies mélodies qu'ait jamais enfantées le pavé de Paris : *C'sont des navets!*
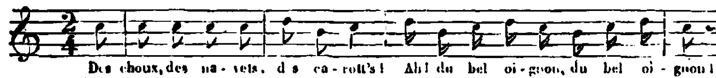


interrompue de temps à autre par ce cri : *Raves douces, raves!*
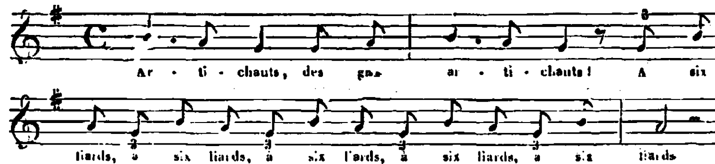


que prononce plus loin une voix cassée, mais forte et rauque.

Si Rameau a dit quelque part qu'il pouvait mettre en musique une gazette hollandaise, les maratchers de Paris auraient pu lui répondre : Nous ne sommes pas d'aussi grands harmonistes que vous; nous n'avons à notre disposition ni le simple ni le double contrepoint; l'imitation nous est aussi inconnue que la fugue; quant au canon, nous ne connaissons que celui des Invalides; et pourtant nous avons mis en musique bien autre chose encore, des choses tout aussi peu poétiques que *les huîtres d'Ostende* et *la hausse et la baisse des papiers d'Amsterdam*, et les connaisseurs trouvent que nous n'avons pas toujours été au-dessous de l'auteur de *Zoroastre*, d'*Hippolyte et Aricie*, même si l'on considère celles de ses pièces où la poésie lui a le moins manqué ; nous chantons avec un certain goût les choux, les carottes, les haricots, les pommes de terres, la ciboule, et, qui le croirait? l'ail et l'oignon, tous ensemble quelquefois, comme dans cet échantillon : *Choux, navets, carottes, oignons.*



Ce qui doit accompagner les mets servis sur la table du riche, et ce qui entre dans le pot au feu de l'humble veuve, tout fait partie du domaine des maratchers, et souvent leurs jolies mélodies relèvent, avec une rare concision, une grande éloquence populaire, les légumes les plus antipoétiques et les plus rafraichissants.

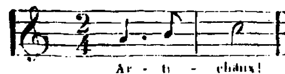
Voyez, par exemple, ce que le seul artichaut de Laon nous a valu : le terrain musical de Rameau n'eût peut-être pas été si fertile; il aurait difficilement créé des productions aussi parfumées, aussi jolies, aussi originales; écoutez cette première mélodie : *Artichauts, des gros artichauts !*



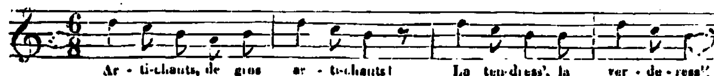
et cette autre, moins originale, mais non moins gracieuse : *Artichauts !*



et celle-ci, tout aussi digne d'être notée :



On voit que l'artichaut ne manque ni d'admirateurs ni de poëtes, que musiciens et chanteurs se sont voués à l'illustration de cet enfant chéri de la célèbre ville de Laon. Mais nous n'avons pas fini, et il nous reste encore à citer une des plus agréables mélodies qu'il ait inspirées : *La tendresse et la verduresse !*

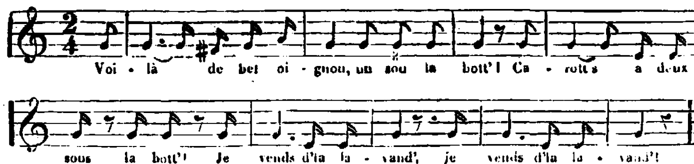


langage naïf qui rappelle le charme et la fraîcheur de ce mot *jeunesse,* que les gens de la campagne emploient si gracieusement pour désigner une jeune fille. Dans beaucoup de chants populaires, on retrouve cette locution qui tient du langage de l'enfance ou de celui d'un peuple à l'état primitif, et qui est à la fois animé et pittoresque.
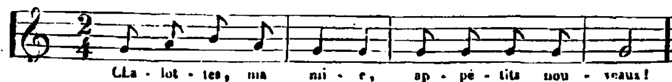
Toutefois, l'artichaut n'a pas été le seul à fournir une si grande variété de chants. L'oignon, qui voudrait le croire? le triste, le peu poétique oignon, en a peut-être suggéré un plus grand nombre encore; outre ceux que j'ai donnés plus haut, je signalerai le suivant : *A deux sous la botte !*



et celui-ci, qui mérite également d'être distingué : *V'là d'bel oignon !*



L'échalote a aussi trouvé ses poëtes-musiciens; on nous a conservé une mélodie très-caressante, très-jolie, consacrée il y a des siècles à cette aimable production : *Échalote, ma mie !*



Parmi tant d'autres cris que nous apportent les habitants des campagnes, je ne puis
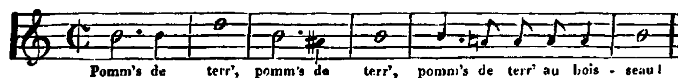


MARAICHÈRE
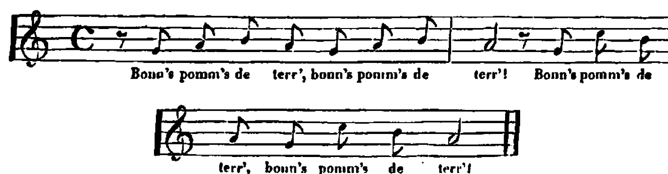


LE MARAICHER

passer sous silence ceux des marchands de pommes de terre; leurs mélodies doivent figurer au milieu des meilleures et des mieux chantées: *Pommes*, etc.
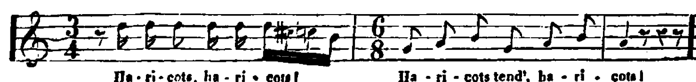


Il en existe une autre qui ressemble beaucoup au plain-chant; la voix tremblotante du chanteur lui donne quelque chose d'extrêmement langoureux; on la croirait inspirée plutôt par un sentiment religieux ou par une mélancolie amoureuse, que par le très-précieux, mais très-prosaïque tubercule importé du Canada en Europe par sir Walter Raleigh : *Bonnes*, etc.



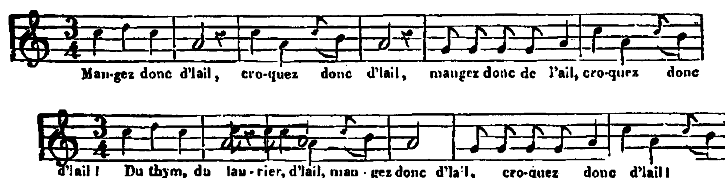
Pendant plus d'un an, j'ai entendu cette mélodie, qui relève le cri de la modeste pomme de terre, chantée par un paysan. Le son de sa voix, sa manière de la dire, les nuances délicates qu'il savait lui donner, et pour lesquelles notre notation musicale n'a pas de signe, m'ont souvent bien vivement touché; elle ne venait pas une seule fois frapper mon oreille, sans que j'interrompisse volontiers mon travail pour écouter aussi longtemps que possible le chant passager du pauvre campagnard. Je l'entends encore, à de longs intervalles, et il me fait éprouver à la fois le charme du moment et le charme du souvenir.

Ne nous étonnons pas de ces inspirations dues à l'échalote, aux oignons et aux choux, lorsque nous voyons le haricot lui-même, le modeste haricot, prendre sa part dans les élucubrations des musiciens nomades :

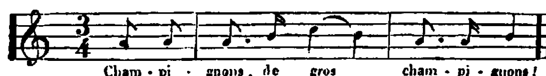


Ce n'est pas tout; il y a autour des halles une petite femme bien propre, toujours gaie, toujours avenante, dont la voix fraîche et argentine est bien connue de toutes les dames du lieu, qui a composé pour l'ail une mélodie originale et un texte des
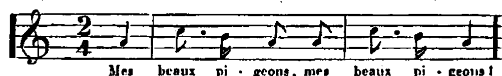
plus engageants ; voici ce chant, l'un des plus singuliers que j'aie entendus : *Croquez donc l'ail !*
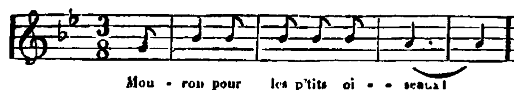


Après cela, quoi de plus naturel qu'un chant consacré aux champignons, cet objet de culte pour tant de gastronomes ?



aux pigeons, ce sujet biblique qui de tout temps appartint au monde des poëtes ?

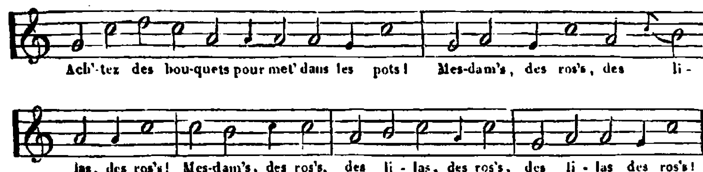


N'omettons pas la mélodie de ces femmes qu'on appelle les plus sensibles de la capitale, et qui crient du matin au soir : *Mouron*, etc.
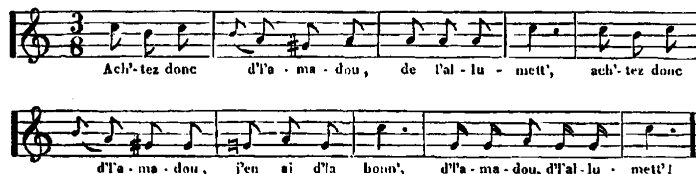


Si les carottes et les navets, si les pommes de terre et les haricots, ont donné lieu à de telles inspirations, combien les fleurs ne doivent-elles pas enivrer l'imagination et embaumer l'air de leurs évaporations acoustiques ! La petite marchande dont j'ai déjà parlé, et qui chante l'ail si agréablement, chante aussi les fleurs dans une autre saison ; je regarde comme une bonne fortune de pouvoir reproduire diverses mélodies enfantées par cette pauvre femme, et de les faire entrer en comparaison

l'une avec l'autre devant le tribunal des illustrations musicales, et de tous ceux qui persistent à refuser au peuple l'imagination et la poésie :



On peut bien manger de l'ail durant toute l'année lorsqu'on est un amateur décidé, mais ce n'est pas un goût universel; les fleurs, quoique plus généralement appréciées, n'ont qu'un temps; une saison est donc consacrée à l'ail, une autre aux fleurs; pendant l'hiver, notre marchande débite des croquets d'anis, à l'aide d'un chant que j'ai fait connaître dans *le Pâtissier;* enfin elle vend encore de l'amadou et des allumettes, et a composé pour ces mêmes objets cette quatrième mélodie : *Amadou!*



Un jour cette pauvre femme, après des temps meilleurs, se vit forcée de suspendre l'éventaire devant son tablier, et de descendre dans la rue pour y trouver, dans un rude métier, les huit ou dix sous indispensables à son existence quotidienne. Écoutez-la raconter elle-même ses premiers essais :

«Comment faire pour attirer l'attention des acheteurs? Il fallait chanter; mais, avant de chanter, il était nécessaire de composer une petite mélodie. Je devais vendre des croquets d'anis, et je me mis à m'exercer tout bas dans ma chétive mansarde; je mourais de peur qu'on ne m'entendît, car, n'étant pas au nombre des heureux de la terre, il me semblait qu'en chantant je faisais une chose défendue. Quand j'eus arrangé mon cri, je descendis toute tremblante, je cherchai les rues les plus sombres, les plus éloignées des quartiers où j'étais connue : j'essayai de chanter, mais la voix se refusait à sortir de mon gosier. Il fallait pourtant que ma journée se fît, et, après bien des efforts, je vins à bout de me faire entendre. Mais ne voilà-t-il pas que tout le monde s'arrêta autour de moi, qu'on acheta mes croquets à l'envi, que bien des personnes me dirent : Madame, que vous chantez bien! et que même les dames de la halle me félicitèrent en me proclamant l'une des meilleures crieuses de Paris.»

Les quatre mélodies de cette marchande sont empreintes d'une grande originalité;

elles sont de plus fort jolies, et remarquables surtout en ce que, nées dans une mansarde et sur la paille, elles sont le produit de la misère et de la détresse.

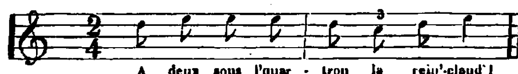
Après les légumes et les fleurs, viennent tout naturellement les fruits. Ici se déploie une nouvelle armée de chanteurs; les femmes et les jeunes filles arrivent avec des paniers, des corbeilles, chantant la belle groseille :



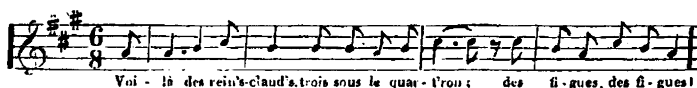
ou la soi-disant cerise de Montmorency. La vente des cerises a produit ce joli chant : *A la douce!*



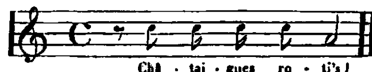
D'autres promènent les reines-Claude avec cette gracieuse mélodie : *A deux sous l'quart!*



ou avec celle-ci :
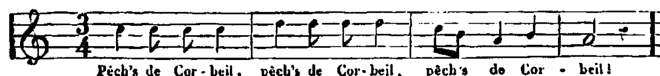


On chante encore les châtaignes ; mais les vendeurs ambulants de cette espèce de fruit deviennent de plus en plus rares. Autrefois on entendait toute la journée crier dans les rues : *Châtaignes!*



aujourd'hui le marchand de châtaignes ne vend plus que des marrons. Quand vient l'hiver, les marchands de gaufres qu'on a vus, pendant la belle saison, sur les promenades et les places publiques, travailler pour ainsi dire au vol, s'établissent sur le seuil des boutiques de marchands de vin ; ils y élèvent un fourneau en tôle, toujours allumé, sur lequel ils font tiédir, cuire, chauffer, réchauffer et recuire des châtaignes, qu'ils décorent pompeusement du nom de *marrons de Lyon.*

Il y a quelques siècles, on ne parlait, au temps des pêches, que des pêches de Corbeil;

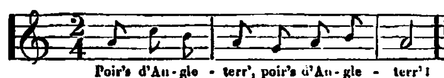


mais le vent de la faveur a tourné, et, sans égard pour le droit d'ancienneté, la suprématie appartient de nos jours à la pêche de Montreuil.

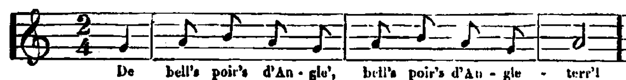
Je ne parlerai pas des marchands d'oranges à un sou, à deux sous la pièce: leurs mélodies, ainsi que celles des marchands de figues, sont assez insignifiantes.

Les petites voitures chargées de pommes et de poires sont les plus nombreuses de toutes; on en rencontre à tous les coins de rue, devant les écoles, les colléges et les casernes : il faudrait être bien matinal pour trouver une caserne dont la porte ne fût pas envahie par quelques-unes de ces charrettes, que conduisent ordinairement des femmes et de jeunes paysannes. Je me suis souvent demandé si le troupier a donc tant d'amour pour la pomme, ou si c'est la marchande qui a tant d'amour pour le troupier.
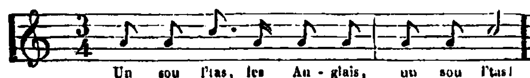
La poire figure souvent dans les mélodies populaires; la poire d'Angleterre, surtout, en a fourni d'assez remarquables :



Plus originale encore est celle-ci, qui coupe Angleterre en deux, comme on tranche une poire : *Belle poire d'Angle —; belle*, etc.



Lorsque la France intervint dans la guerre que soutint l'Amérique pour conquérir son indépendance, quelques marchands eurent l'idée de crier : *A un sou l'tas, les Anglais!*

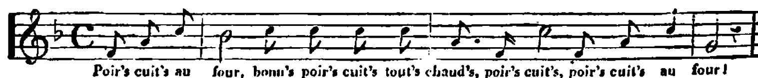


Ce cri devint tellement populaire qu'il est resté et restera probablement toujours, puisant une nouvelle force à chaque incident de nos relations amicales ou hostiles avec l'Angleterre.

La poire cuite au four est bien connue dans les mélodies des rues : elle acquiert dans les quartiers populeux une grande importance; elle vient souvent en aide à un déjeuner, à un dîner un peu trop court; quelquefois même elle fait tous les frais du repas. J'ai vu de pauvres réfugiés, jadis officiers, colonels, se permettre de varier leur triste ordinaire en achetant, au déclin du jour, tantôt pour deux sous de marrons, tantôt pour deux sous de pommes de terre frites ou de poires cuites au four. La poire cuite n'est donc pas indigne d'éveiller notre intérêt, et c'est avec un certain respect que je transcris ici la mélodie qui lui sert d'enseigne dans le commerce des rues :



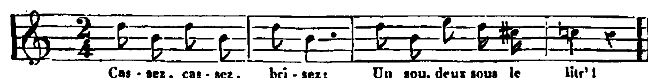
En voici une autre qui se chante tous les jours dans les environs de l'Odéon, et que tout le monde connaît; elle rappelle le thème principal du couvre-feu des *Huguenots;* le chant si beau, si caractéristique de Meyerbeer semble avoir été bâti sur ces quatre notes :
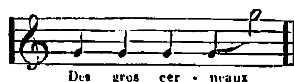


Pour les fruits et les légumes, ce sont les environs de Paris qui envoient ainsi leurs jardiniers et leurs fruitiers, en blouse, en bonnet de coton, ou avec le capuchon de feutre sur la tête, chantant dans une saison : la botte d'asperges, la pomme de terre au boisseau, les choux, les navets, etc.; dans une autre, les cerises, les pruneaux, les abricots, les raisins de Fontainebleau. Il y a même de ces vendeurs qui viennent de bien loin, qui, à une certaine époque de l'année, abandonnent leurs campagnes pour venir à Paris exploiter leur spécialité, et retournent ensuite à la culture des champs qu'ils avaient quittés pour quelques mois. Tels sont les marchands de melons, Bas-Normands pour la plupart. Ils achètent les melons en gros pour les revendre en détail; ils établissent leurs rayons au coin d'une rue, souvent à l'entrée de la boutique d'un marchand de vin; quelquefois aussi ils colportent leur marchandise sur une charrette, en chantant leur perpétuel et monotone refrain : *Grous melouns! grous melouns!* La saison des melons passée, ils vont *revoir leur Normandie*, pour ne reparaître que l'année suivante.

Avec l'automne viennent les marchands de fruits d'automne, et, parmi ceux qui

vendent des noix, j'ai remarqué spécialement ce chant singulier, bien connu dans les alentours du Panthéon, de la rue Saint-Jacques et de la Montagne-Sainte-Geneviève.



Avant même que la saison soit si avancée, qui n'a pas entendu ce chant précurseur de la chute des feuilles et des matinées froides et brumeuses : *Cerneaux, cerneaux?*



Qui n'a pas admiré la douce mélodie des deux notes qui le composent? deux notes, dont la seconde monte à l'octave supérieure de la première : *sol, sol,* voilà tout. Et pourtant quelle expression sauvage dans ces deux notes! C'est un son aigu, et qui devient si perçant qu'on dirait qu'il se perd dans les nues. On croirait que Dieu a fait des voix tout à part pour crier des cerneaux. Quand je les entends de loin, je tremble d'en approcher; et quoique j'aime beaucoup les cerneaux, je déteste le temps où ils arrivent, non à cause des brouillards du matin ou de la chute des feuilles, j'aime l'automne de préférence, mais je redoute le cri : *cerneaux, cerneaux!* C'est un cri infernal, une note d'une si insolente franchise, qu'elle m'ôte toute capacité pour le travail, alors même que la terrible chanteresse n'est encore qu'à l'autre bout de la rue. Ce même cri, le plus affreux qu'on puisse entendre, et qui ressemble beaucoup à un cri de désespoir, à un cri de femme en détresse, je l'ai retrouvé partout, composé des mêmes notes, rendu avec le même mélange de sons de poitrine et de sons de tête, à la Bastille, au boulevard Mont-Parnasse, et dans le centre de Paris. C'est une preuve irréfragable qu'il existe une parenté entre les cris de la même marchandise, quoiqu'ils passent par des bouches différentes.

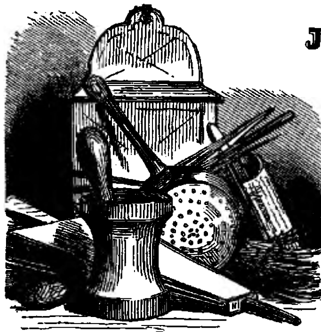
Disons adieu maintenant aux crieurs des rues, en reconnaissant, toutefois, qu'il en est encore un grand nombre que découvrira l'œil observateur et surpris de l'étranger sans les rencontrer dans ma nomenclature. Je ne connais pas de sujet plus riche, et auquel on ait moins touché; j'ajoute qu'il ne cessera jamais d'être nouveau, et qu'il est de nature à présenter chaque jour à l'étude des faces différentes, tant sous le rapport de la physionomie extérieure que sous celui de la partie mélodique.

JOSEPH MAINZER.



LES

MARCHANDS D'USTENSILES DE MÉNAGE.



Je ne connais point, parmi les crieurs des rues, à l'exception des maraîchers, de classe plus nombreuse ni plus variée que celle-ci, dont je n'entreprends, pour ainsi dire, que l'énumération; il faudrait des volumes pour décrire d'une manière complète tous les individus qui la composent. Et pourtant le nombre n'en est pas encore aussi considérable qu'il pourrait l'être si chacun d'eux adoptait une spécialité pour son commerce; mais on en voit plusieurs qui roulent sur des voitures longues, basses et légères, de véritables magasins où figure de la façon la plus séduisante, et à des prix dont la modicité étonne, un assortiment presque complet des objets que peut désirer une ménagère. Tels sont, par exemple, ces petits marchands à prix fixe, que l'on rencontre à toute heure de la journée, principalement dans les faubourgs, et qu'on entend crier incessamment, avec une voix rauque semblable à celle de Vernet jouant un rôle de bossu : *A cinq sous et à vingt-cinq sous la pièce! Voyez, messieurs, voyez, mesdames; choisissez au choix; à cinq et à vingt-cinq!* Vous approchez, et vos regards admirent ce coquet pêle-mêle de jouets d'enfants et de brillantes casseroles, de couverts en métal d'Alger et de plumeaux flottants au-dessus comme des panaches, de pelotes et de plumes métalliques, de brosses, de peignes, de couteaux, de miroirs
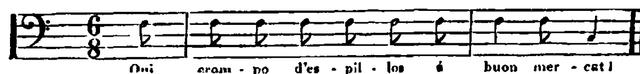


LE MARCHAND D'USTENSILES DE MENAGE

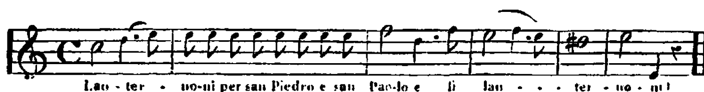
et de casse-noisettes ; il est difficile qu'au milieu de tant d'objets, il ne s'en présente pas quelqu'un qui éveille votre convoitise; vous êtes alléché surtout par ce cri du marchand : *A cinq sous la pièce, l'objet, l'article!* Vous faites votre choix, vous tendez vos *cinq sous,* et le marchand vous répond avec un imperturbable sang-froid : «Ceci, c'est vingt-cinq ; voilà le côté des articles à cinq.» Or, ces articles à cinq sont entassés dans un imperceptible petit coin, comme pour cacher ce qu'ils ont de défectueux et de peu séduisant. Retenu par une fausse honte, vous complétez le prix demandé, fût-ce aux dépens de votre dernière pièce, et vous vous éloignez comme le corbeau de La Fontaine :

Honteux et confus,
Jurant, mais un peu tard, qu'on ne vous prendra plus.

Parmi les objets qui entrent dans la composition d'une boutique à vingt-cinq sous, il en est qui constituent ailleurs un commerce spécial; à Toulouse, par exemple, on voit un homme à longue barbe, qui parcourt les rues, pieds nus et un bâton à la main, portant gravement un assortiment d'épingles, criant d'une voix de basse-taille : *Qui croumpo d'espingles a boun marcat?* qui achète des épingles à bon marché?



En Italie, il y a des marchands qui ne vendent que des lanternes, et qui crient :



A Paris même, quelques-uns de ces articles forment autant de branches spéciales du commerce des rues ; je citerai, entre autres, les *portefeuilles de maroquin*, les *crayons* et les *chaînes de sûreté,* dont les débitants encombrent les quais, les abords des passages et les boulevards. Ceux-ci surtout, dont les derniers embellissements semblaient avoir été faits dans l'intérêt des promeneurs, sont devenus tout à fait impraticables. A chaque pas, on y heurte quelqu'un de ces pliants sur lesquels le marchand assujettit sa boutique portative; l'oreille y est assourdie par ces cris répétés : *Portefeuilles en maroquin! chaînes en caoutchouc, fortes, utiles et fashionables!* Ajoutez à cela les groupes plus ou moins compactes de compères et de curieux, qu'il faut enfoncer à grand renfort de coups de coude, sous peine d'attendre trois ou quatre heures le moment d'éclaircie qui vous permettra de passer. Ici, c'est un amas de titis dont les regards ébahis suivent les mouvements précipités d'un grand gaillard uniquement occupé à faire rebondir sur une ardoise la pointe d'un crayon, afin d'en démontrer la solidité. Là, une demi-douzaine de compères et même de commères, rangés en cercle autour de l'étalage du marchand de portefeuilles, emploient toute leur journée à prendre, à ouvrir, à tourner, à retourner, celui-ci un *agenda,* celui-là un *album*.

sans jamais rien marchander ni acheter; mais, comme on dit, la foule attire la foule: un curieux s'arrête, puis un second, un troisième; la galerie prend bientôt un aspect respectable; alors il s'agit de porter le grand coup; chaque compère fait choix d'un objet, le paye et se retire avec une physionomie aussi joyeuse que s'il venait de conclure un marché d'or. L'impulsion est donnée; le véritable acheteur n'y résiste point, et s'avance à son tour: c'est encore l'histoire des moutons de Panurge.
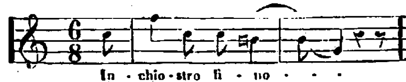
Les provinciaux et les étrangers manquent rarement de tomber dans le panneau, et c'est surtout dans leur ingénuité que trouve son aliment cet ignoble métier de compère. Cependant il s'en rencontre quelquefois qui ne se laissent pas prendre à un piége aussi grossier. Un étranger se mit un jour à feuilleter gravement un petit agenda, à l'exemple des compères dont il observait le manége depuis une heure; comme il feuilletait toujours, ne laissant point passer une seule page sans l'examiner, le marchand, impatienté de voir qu'il ne songeait nullement à marchander l'objet, lui demanda s'il avait ou non l'intention d'acheter. « Dieu m'en garde! répondit ce chaland d'une nouvelle espèce. — Alors pourquoi cet examen si minutieux de ma marchandise? — Pourquoi? mais apparemment pour voir ce qu'elle renferme de si curieux, que depuis plus d'une heure elle fixe d'une manière vraiment remarquable l'attention de ces messieurs et de ces dames.»

Mais les compères de la pire espèce sont ceux qui accompagnent les marchands de chaînes de sûreté. Malheur à vous si vous avez marchandé une de ces chaînes! c'est l'indice certain que vous avez l'avantage de posséder une montre. Vous n'aurez pas fait vingt pas, que chaîne et montre auront disparu ensemble, pour vous donner la preuve, sans doute, qu'une fois attachées à ces sortes de chaînes, les montres en sont inséparables. Il serait à souhaiter que la police, si rigoureuse envers le pauvre qui mendie un morceau de pain, se montrât un peu plus sévère envers ces exploiteurs de la bonne foi publique. Ses nombreux agents, sans se mettre en grands frais de surveillance, pourraient empêcher souvent l'étranger, le paysan et l'ouvrier de faire de ces marchés où l'on peut affirmer presque toujours qu'ils seront volés dans un sens ou dans un autre.

A côté de ces derniers crieurs, je placerai le marchand de *savon à dégraisser,* qui vous arrête au passage, s'empare du revers de votre habit, sans s'informer si cela vous convient, le barbouille de son savon, le brosse et le promène ensuite sous les yeux de chacun des curieux qui l'entourent, faisant remarquer que non-seulement la tache a disparu, mais que l'endroit lavé a acquis un lustre magnifique qui le fait jurer singulièrement avec tout le reste de l'habit.
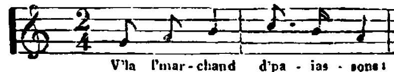
Je pourrais encore ranger dans la même classe le marchand d'*encre* et de *cirage*, s'il se bornait, comme autrefois, à colporter sa marchandise dans une corbeille, avec une vieille pantoufle cirée pour enseigne, et quelques oiseaux savants, pour exciter la curiosité des chalands. Mais, depuis quelques années, cette branche d'industrie a acquis un développement inouï: l'encre et le cirage de Robertson et du chevalier Langlois se prélassent aujourd'hui dans de superbes équipages, et ce sont des valets revêtus d'une brillante livrée qui les distribuent aux consommateurs. Toutefois,

entre ces deux extrêmes, il y a un juste milieu, et je vous signalerai un brave homme à la figure noire, aux mains noires, qui chasse devant lui un cheval chargé d'un petit baril au-dessus duquel est cette prétentieuse inscription : *Au sonneur de Saint-Paul,* justifiée probablement par la sonnette qu'il agite à chaque pas, et qui sert de signal. A Rome, le débitant d'encre n'a point de sonnette; il crie :



L'*allumette chimique,* de moderne et germanique invention, a aussi ses crieurs, depuis le mendiant qui ne la vend pas, jusqu'à la voiture bariolée d'inscriptions qui va la colporter chez tous les épiciers de la capitale.

Tout le monde doit connaître le joli cri qui tient lieu d'enseigne aux marchands de *paillassons :*
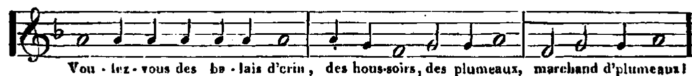


c'est une des plus gracieuses mélodies qu'on entende chanter par les crieurs de Paris; faite avec une espèce de coquetterie, elle demeure suspendue avant le dernier mot, et après un court intervalle, le marchand complète la pensée mélodique, en montant une note plus haut pour retomber sur sa tierce mineure en descendant : l'effet qu'il produit ainsi est charmant; aussi ne peut-on pas l'entendre sans plaisir. Une chose digne de remarque, c'est que les marchands de paillassons commencent très-rarement leur cri par le mot *voilà;* presque tous ont adopté cette formule : *Faut-il des paillassons?*
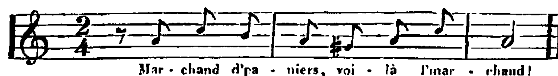


J'ai rencontré un de ces crieurs qui termine son chant d'une manière si originale qu'on serait tenté de prendre la dernière syllabe pour un éternument.

Vient ensuite le marchand de *balais,* qui va criant :



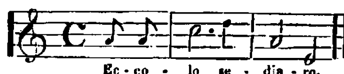
avec de grands balais sur ses deux épaules, et de petits balais suspendus à ses boutonnières. Mais il ne se présente pas toujours dans un équipage aussi modeste : il possède assez souvent une charrette sur laquelle s'élève un orgueilleux édifice de paniers, de brosses et de cabas, surmontés de plumeaux et de balais autour desquels serpentent d'autres cabas et d'autres paniers en guirlandes. Le tout est arrangé avec tant d'art, de goût et de légèreté, qu'on croirait voir circuler dans la rue le

magasin d'une fleuriste ; charrette et roues disparaissent au milieu de cette gracieuse architecture, et c'est à peine si l'on découvre le marchand lui-même, qui chemine en simple blouse, chantant sa mélodie :

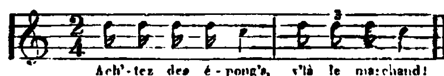


Il n'y a pas jusqu'au quadrupède attelé à ce magasin ambulant qui n'ait une apparence de coquetterie : c'est ordinairement un animal de bonnes manières, soigneusement peigné, portant la tête haute comme s'il avait la conscience de l'importance de ses travaux; il chemine gravement, en agitant une énorme sonnette, semblable à celle du sacristain qui accompagne un enterrement, et cache ses membres élégants et sveltes sous une chape de balais et de brosses qui représente assez bien le caparaçon et les panaches des chevaux des pompes funèbres.

Le marchand de paniers et de balais me rappelle une femme juive que j'ai vue à Rome, et qui ne cumulait pas; elle se bornait à raccommoder les vieux paniers. Souvent elle marchait en compagnie d'un raccommodeur de chaises, dont la mélodie m'a également paru digne d'être notée :



Je ne saurais me dispenser, en quittant le marchand de balais, de mentionner au moins sa parenté avec le marchand *d'éponges*, et de noter le cri de cet industriel, qui d'ordinaire repousse obstinément le cumul auquel se livre son avide confrère :
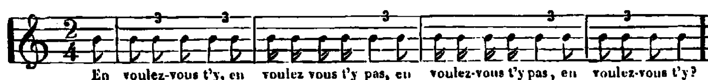


Le marchand de *baguettes* me semble être aussi de la même famille, quoique placé sur un échelon bien inférieur. Une aventure qui faillit devenir tragique lui a donné pourtant une certaine célébrité. Inspiré par l'exemple de quelques autres crieurs, notamment de marchands de paillassons et de marchands de peaux de lapins, qui, modifiant leurs cris avec une certaine licence, adressaient aux dames de petites chansonnettes, au grand scandale même de la police, dont l'oreille est si dure en pareil cas, le marchand de baguettes voulut aussi se faire remarquer par quelque plaisante poésie de son invention. Un beau jour il sortit, criant à haute voix, et avec un véritable amour-propre d'auteur : *Battez vos canapés, battez vos habits, battez vos femmes, pour un sou!* Sa mauvaise étoile le conduisit au milieu du marché du Temple, où chacun sait que les femmes sont en force. A peine ce cri : *Battez vos femmes!* eut-il traversé les galeries, qu'une sainte indignation courut dans tous les rangs de la phalange féminine; un formidable escadron sembla sortir des profondeurs de la
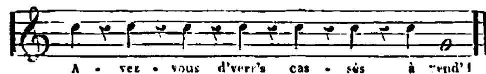
terre, et le malencontreux crieur, avant d'avoir eu le temps de se reconnaître, se vit assailli, terrassé, foulé aux pieds; les coups pleuvaient sur lui comme une grêle : ce ne fut que de guerre lasse qu'on lui accorda merci; mais il lui fut impossible de se relever; on le conduisit à l'hôpital, où il eut pendant un mois le temps de réfléchir sur les inconvénients d'une imagination trop poétique. Depuis ce temps, notre marchand de baguettes, revenu à la simplicité de son premier cri, se montre dans les rues avec une démarche plus humble, et la tête baissée, frappant d'une de ses baguettes le faisceau qu'il tient sous le bras, sans doute en souvenir de la terrible leçon qu'il a reçue.

Quelques mendiants aveugles se sont aussi emparés du commerce des baguettes; mais, dans leurs mains, la baguette n'est qu'un prétexte : leur allure, leur maintien, tout vous annonce qu'ils n'ont rien moins que le désir de vendre. Tenant leur faisceau comme un soldat porte l'arme au bras, ils tendent en avant leur main creuse, qu'il vous est loisible de prendre pour la sébile de bois du chien de l'aveugle, ou la botte de fer-blanc que vous présente le sacristain avec cette formule : *Pour les besoins de l'église, s'il vous plaît?*

Dans les faubourgs et dans les villages de la banlieue de Paris, on rencontre souvent un homme, le dos chargé d'une cassette dans laquelle est un assortiment de coton, de fil et d'aiguilles, et qui crie continuellement sur le même ton : *En voulez-vous-t-y? n'en voulez-vous-t-y pas? n'en voulez-vous-t-y pas? en voulez-vous-t-y?*

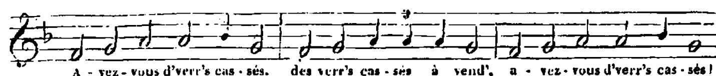


Le commerce de *bouteilles* et de *verres cassés* a inspiré à ses chanteurs différentes mélodies, parmi lesquelles il s'en trouve de très-originales. J'ai longtemps entendu un jeune homme, doué d'une voix volumineuse, crier, dans le faubourg Poissonnière, sa chanson de toute la force de ses poumons, détachant les syllabes les unes des autres dans la forme suivante :



Ce crieur a disparu depuis quelques années. A-t-il changé de quartier? la prospérité de son commerce lui a-t-elle fait ouvrir un magasin? ou bien la conscription a-t-elle transformé en havresac sa hotte à bouteilles? Je l'ignore. J'en sais un autre plus heureux dans ses inspirations musicales, qui sait rendre sa mélodie avec toute l'habileté d'un chanteur consommé : il y a du goût et de la grâce dans son petit chant et dans sa petite composition; c'est un talent au-dessus de son état, c'est un grain qui a été étouffé par l'ivraie. Si l'instituteur de l'école primaire de son village avait pu lui donner les premières notions de la musique, on aurait de prime abord, dans les chants de l'école, remarqué sa voix et ses dispositions musicales; avec la recommandation du marguillier, du curé, du maire, il serait venu au Conservatoire de Paris, et

la France se glorifierait peut-être d'une illustration de plus, soit dans le domaine de la composition, soit dans celui du chant dramatique. Tout commencement est petit, ce n'est que le hasard qui en fait sortir quelque chose. Notre marchand de verres cassés a pris seulement quatre notes de notre gamme, et il en a fait un chant simple et expressif, qui, exécuté par lui, s'entoure d'une teinte élégiaque, et devient d'une mélancolie touchante :

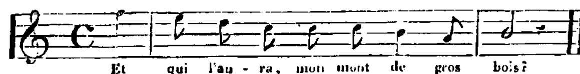


Les habitants des quartiers Poissonnière et du Faubourg-Montmartre, des rues Lepelletier, Choiseul et Louis-le-Grand, ne pourront manquer de reconnaître l'homme qu'ils entendent tous les jours, et qui pourtant a passé jusqu'à présent inaperçu, comme trop indigne de leur attention.

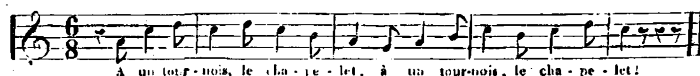
Je ne parlerai ici des marchands de *bois*, dont le commerce a changé complétement de face, soit en s'agrandissant, soit en se confondant avec d'autres industries, que pour citer quelques-uns des cris qu'ils avaient anciennement adoptés. En voici un qui nous a été conservé par Jannequin :



auquel on peut joindre celui-ci, qui m'a paru assez original : *Et qui l'aura?* etc.
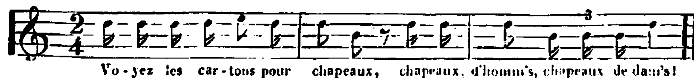


On criait encore autrefois les *chapelets :*
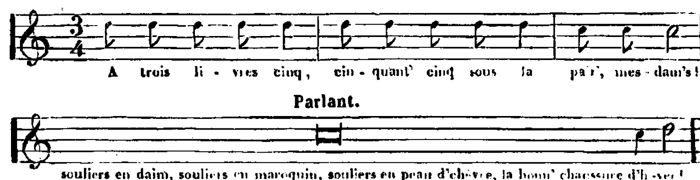


aujourd'hui on les vend au son du violon.

De tous les crieurs de nos jours, ceux qui font le plus de tapage sont les marchands de *cartons*, soit hommes, soit femmes, le plus souvent homme et femme portant à deux une espèce de brancard avec des échafaudages sur lesquels sont étalés des cartons de toutes les formes et de toutes les dimensions. Leur mélodie est généralement celle-ci :
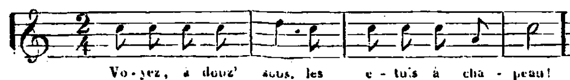


mais c'est plutôt en parlant qu'en chantant qu'ils déroulent le programme de leur établissement ambulant, et cela avec une volubilité et des efforts vraiment inquiétants pour la santé de leur individu ; vous êtes assourdi par les cris : *Cartons à vendre ! qui veut des cartons ? Cartons ronds, cartons carrés, cartons ovales, cartons à champignons, cartons à dentelles, cartons à chapeaux, chapeaux d'hommes, chapeaux de dames !* A peine l'homme attelé derrière le magasin portatif a-t-il exhalé la dernière syllabe, que sa compagne, attelée devant, reprend la litanie avec une voix piaillarde, et sans faire grâce du moindre carton. Je n'ai jamais pu entendre sans irritation cette sorte de marchands, hurlant presque du ton de l'insolence, de la domination et de la colère, l'inépuisable chapelet des différents articles qui composent leur industrie. Ils ont l'air de véritables furieux en criant : *Cartons à vendre !* et ce sont peut-être les natures les plus pacifiques, des gens de mœurs douces, qui, le soir, après leur travail fini, jouent une partie de loto ou tirent les cartes. Il serait difficile de s'en douter quand on les rencontre dans la rue, criant leur marchandise ; leur visage est rouge, bleu et gonflé ; les yeux leur sortent de la tête, et leur bouche s'ouvre si grande qu'on la prendrait pour un carton à manchon.

On rencontre fréquemment dans les foires des femmes qui organisent de petites boutiques où sont artistement rangées toutes sortes de souliers, de pantoufles et de galoches, et qui chantent de minute en minute :
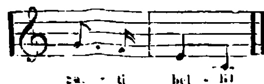


On les voit aussi, pendant l'été surtout, parcourir les rues de Paris, ayant au bras un panier chargé de marchandises, et enjolivant leur cri de mélodies souvent bizarres. Les chaussures qu'elles débitent sont d'ordinaire gracieuses et coquettes. Pourquoi faut-il que des qualités solides se joignent si rarement chez elles aux agréments de la forme extérieure !

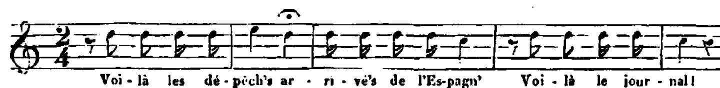
Pour compléter à peu près la série des marchands que j'ai entrepris de renfermer dans ce chapitre sous un titre général, il me suffira de noter encore deux cris : celui des marchands d'étuis de chapeaux qu'on n'entend plus aujourd'hui : *Voyez, à douze sous !*



et celui des marchands de figures de plâtre, qu'on rencontre dans les rues portant sur leur tête une longue planche sur laquelle sont rangés indistinctement Louis XVI, Napoléon, Lafayette, et la sainte Vierge :
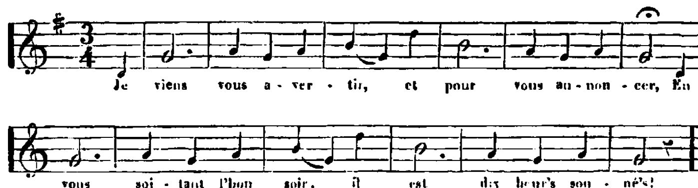


Quoiqu'il n'y ait entre les ménagères et ces papiers publics auxquels on donne le nom de *canards* d'autre connexion que l'empressement avec lequel ceux-ci sont guettés au passage par les premières, je ne terminerai pas sans dire un mot des ignobles crieurs qui passent leur vie à proclamer dans les rues, tour à tour, les récits d'assassinats, les changements de ministère, la marche et le cortége du bœuf gras. On croirait que Dieu les a créés tout exprès pour le méprisable métier qu'ils exercent. Marchant par couple, homme et femme, avec leurs chapeaux et leurs bonnets de travers, le teint pourpre, le nez fleuri, les yeux hors de la tête, ils crachent alternativement, avec force exhalaisons de tabac et d'eau-de-vie, les nouvelles plus ou moins véridiques du jour, et telles que les leur impose la police, qui les tient sous son patronage. Semblables à la plupart des journaux dont ils vendent les extraits, ils n'éprouvent pas le moindre scrupule à crier le soir la déchéance du même homme dont ils criaient le matin la gloire et les vertus; hier les ordonnances de Charles X, aujourd'hui les grands événements de la glorieuse révolution de 1830. Voici une de leurs mélodies, si toutefois ce n'est pas faire un abus de mots que de donner ce nom à leurs effroyables crieries.



Moins ignobles, mais peut-être encore plus grotesques, on peut regarder comme issus de la même famille les distributeurs de programmes dans les spectacles. Rien de plus curieux que l'aplomb avec lequel ils estropient les noms littéraires les plus connus, et les titres des ouvrages qu'ils sont chargés de vendre. Les Français ne s'imagineraient jamais quelle triste impression ces malheureux font sur l'étranger, et quel pénible souvenir ils leur laissent des théâtres de la capitale la plus éclairée du monde.

Autrefois à Paris, aujourd'hui même encore dans plusieurs villes de province, la nuit possédait et possède aussi ses crieurs; j'ai noté un de ces lugubres chants :



Comme il est probable que les dormeurs ne tarderont pas à voir leur suppression définitive, j'ai voulu que leur souvenir ne fût pas tout à fait perdu pour la curiosité de l'amateur.

JOSEPH MAINZER.



LE PROPRIETAIRE



LE PROPRIÉTAIRE.



INCLINEZ-VOUS devant les douze lettres de ce mot-là; toutes les puissances se résument en elles; en elles sont le commencement et la fin, l'alpha et l'oméga de ce qui est. Qui n'est pas propriétaire veut le devenir, qui l'est veut l'être toujours. Le monde pivote autour de ce substantif; c'est l'arche sainte des royaumes constitutionnels, le fétiche de l'univers, la clef de voûte de la société; tout passe, le propriétaire seul ne passe pas; les empires croulent, mais les propriétaires restent. Ils sont plus forts que le temps et que les révolutions, deux choses qui usent les trônes et le granit.

L'arbre généalogique du propriétaire a ses racines dans le jardin d'Éden. C'est un substantif antédiluvien; il surnage au-dessus des temps bibliques, et l'histoire n'était pas encore que le propriétaire était déjà. Il est contemporain du monde. Le premier homme, Adam, notre père, était propriétaire, et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est qu'ayant manqué au contrat synallagmatique qui le liait au jardin céleste, Dieu l'expropria.

Depuis le premier congé qu'un archange signifia au premier homme, jusqu'aux congés que les huissiers parisiens signifient quotidiennement aux locataires récalcitrants, le propriétaire n'a pas changé. C'est toujours et sans cesse un individu de qui la qualité commande le respect. Afin que nul ne l'oublie, il le professe lui-même à son endroit. C'est de lui que Danton aurait dû dire qu'il marche comme un saint sacrement. Rien qu'à le voir passer, on comprend que le propriétaire a

pris son importance sociale au sérieux ; il se soigne comme une vieille dévote. Si ses vêtements ne sont pas du drap le plus beau, ils sont au moins du plus fort; ses étoffes ne sont peut-être pas très-brillantes, mais elles sont toujours les plus chaudes. Il est dans ses habits comme un saint dans sa châsse, hermétiquement enveloppé. En s'attaquant à sa personne sacro-sainte, les vents coulis s'attaquent à la société; s'il tousse, elle est menacée d'une fluxion de poitrine, et le propriétaire tremble pour celle dont il est le plus auguste représentant.

S'il n'avait appris la modestie avec le peu de latin qu'il s'est empressé d'oublier au sortir des classes, volontiers le propriétaire dirait comme Louis XIV : « L'État, c'est moi. »

Il y a, au temps où nous sommes, à peu près dix millions de Louis XIV en France. La France est le pays qui en possède le plus; mais tous ces Louis XIV ne sont pas de grands seigneurs; il y en a beaucoup à qui leur titre de propriétaires ne donne absolument que le droit de mal dîner après n'avoir pas déjeuné. Si ceux-ci n'avaient pour vivre que leur qualité seulement, ils courraient fort le risque de mourir de faim; mais grâce à l'industrie, ils trouvent le moyen d'échapper à cette dure extrémité. Il y a des propriétaires savetiers, chiffonniers, balayeurs; il y en a d'autres qui sont marchands de coco, vendeurs de contre-marques, conducteurs d'omnibus, gabelous, que sais-je encore? Gardons-nous de parler de ces propriétaires-là, ils usurpent un titre qui ne leur appartient que parce que le dictionnaire de l'Académie est trop pauvre pour leur octroyer un substantif plus convenable; et passons au propriétaire que la tradition nous représente couvert d'un habit marron, à ce propriétaire aisé, rentier, fortuné électeur, éligible et décoré, que le vaudeville a fait passer à l'état d'oncle.

Ceux-là seuls sont les petits saints de ce paradis où il y a tant d'appelés et si peu d'élus; les autres ne sont rien que des intrus.

Ainsi que Paris résume la France, le propriétaire parisien résume les propriétaires français. Pour les bien connaître tous, il n'est donc point nécessaire de passer les barrières et d'aller voir comment les foins se fauchent en Normandie, et de quelle façon les raisins se foulent en Bourgogne. Nous l'avons dit, les propriétaires sont un : c'est l'hydre à mille queues de la fable ; ils sont dix millions de corps qu'anime une seule pensée. Cette pensée a pris un nom dans la science dont Gall fut le Messie, après que Spurzheim en eut été le précurseur. Cherchez bien sur un crâne phrénologique, et vous le trouverez écrit sur une protubérance latérale. Ce mot est l'*acquisivité*.

Hélas! et pour le dire en passant, cette protubérance, ou, si mieux vous l'aimez, cette faculté qui fait mettre à la caisse d'épargnes les économies qui doivent un jour payer une métairie, n'est-ce pas celle aussi qui conduit la main des voleurs dans la poche des passants? Quelle médaille n'a pas son revers!

Pour peu qu'on soit doué de ce sens physiologique qui fait discerner la profession sous les traits du visage et deviner le caractère sous l'enveloppe des paroles, on reconnaîtra bien vite un propriétaire à la manière dont il marche et dont il cause. C'est un personnage qui ne fait rien comme tout le monde. Il y a dans

sa tournure quelque chose qui trahit la puissance de l'homme sûr du lendemain; comme la mer, s'il s'émeut, c'est à la surface; au fond il est toujours calme. Il sait que, quels que soient les événements et le hasard des circonstances, sa terre ou sa maison lui resteront toujours; si l'incendie ou la ruine passent sur ses propriétés, il y a, de par les douze arrondissements de Paris, assez de compagnies d'assurances pour répondre du sinistre, et si tout périssait, les compagnies elles-mêmes, le sol du moins n'est-il pas impérissable? Cette pensée, dont peut-être le propriétaire ne se rend pas compte, le soutient dans toutes les épreuves qu'il plaît à la Providence et aux locataires de lui ménager. Il plie, mais ne rompt pas. Que la guerre menace de chasser le rameau d'olivier que depuis tant d'années la paix promène d'un bout du monde à l'autre, que lui importe? Au demeurant, ne faudra-t-il pas toujours que l'humanité mange le blé de ses campagnes et dorme sous le toit de ses maisons?

Regardez le propriétaire, tandis qu'il se promène sur les boulevards, prudemment enveloppé d'un paletot en drap pilote. Il contemple toute chose d'un œil serein comme le juste d'Horace. S'il fait beau, les rayons du soleil dorent ses moissons et parfument ses vendanges; s'il pleut, l'eau du ciel rafraîchit ses prairies. Le visage du propriétaire s'épanouit comme une pivoine.

Mais que le soleil trop chaud le force à chercher un abri le long du trottoir que sillonne une traînée d'ombre, que la pluie redouble et change les ruisseaux en torrents, le propriétaire pâlit. Une funèbre pensée empoisonne ses joies; l'épée de Damoclès se joue au-dessus de ses rêves, et voilà l'homme ferme du poëte qui a peur. Les rayons qui doraient les épis ne pourraient-ils pas les brûler? l'eau qui rafraîchissait les prairies ne s'aviserait-elle pas de les inonder? et si la récolte allait périr, le fermage serait-il bien payé? Et qu'est-ce que le fermage, sinon tout; la robe de velours de la femme, la maîtresse de chant de la fille, la rétribution universitaire du fils, le bal de l'hiver prochain, le grand dîner du dimanche, tout le bonheur de l'année? Le rayon d'or qui met une étincelle à chaque brin d'herbe, c'est une flèche aiguë dans le cœur du propriétaire; ce nuage qui fuit à l'horizon, c'est un voile noir sur sa tête. L'homme heureux a disparu; ce n'est plus qu'un mortel infortuné qui déplore sa condition et se prend en pitié lui-même. Sa femme n'aura certainement pas le cachemire qu'elle lui a demandé, et il parle de réformer un plat de son ordinaire.

Mais qu'un courtier d'immeubles vienne le lendemain lui proposer la vente de ses terres, le propriétaire l'éconduira sans rien entendre.

En somme, ne croyez pas que ces bons propriétaires soient fort à plaindre; leurs craintes quotidiennes sont une partie de leurs revenus; on les compte dans l'actif des émotions; s'ils se désespéraient moins, ils seraient moins heureux.

Cependant, disons-le, les propriétaires de bois et de prés, de terres labourables et de vignes ne présentent pas un type aussi curieux ni aussi complet que les propriétaires citadins, les seuls qui soient vraiment les propriétaires pur sang, si l'Académie veut nous permettre une expression empruntée au vocabulaire du *sport*. Les autres, en effet, tiennent par trop de côtés au commerçant; comme lui, plus

que lui presque, ils s'occupent du prix des denrées et du cours des marchés. Aujourd'hui que l'agriculture est une science, le propriétaire est un industriel.

Le propriétaire parisien n'a point à se préoccuper de tout cela ; il lui importe peu qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige ; il ne redouterait pas la grêle s'il n'avait des vitres, et les orages l'inquiéteraient médiocrement si ses maisons, ses chères maisons, n'avaient des tuyaux de cheminées. Ce propriétaire-là semble n'être venu au monde que pour percevoir les termes échus ; quatre fois par an, à des époques trop bien connues pour qu'il soit besoin de les rappeler, il appose sa signature au bas de petits chiffons de papier, et va voir au soleil si les asperges poussent. Son Dieu, sa foi, sa loi, c'est le terme ; hors du terme point de salut ; qui le paye est honnête, qui le doit est fripon. Le propriétaire n'a pas d'autre évangile.

Que de fois le locataire, en le voyant frais, calme, reposé, tenant dans sa main les fatales quittances tandis qu'une confortable robe de chambre balaye le tapis sur ses talons, ne l'a-t-il voué au diable, lui, ses quittances et sa robe de chambre !

Mais vous ne savez donc pas, ô locataires mes confrères, que vous êtes sa grêle, sa pluie, sa neige, sa tempête, à ce pauvre propriétaire ? Si sa personne est à l'abri des intempéries de l'air, sa bourse ne peut se garer des crises qui troublent l'harmonie de vos revenus ! Lorsque le propriétaire campagnard énumère les calamités qui rongent son patrimoine, comme les inondations, les chenilles, la sécheresse, les sauterelles, et qu'en manière de péroraison il murmure à la queue de son homélie : « Je donnerais toutes mes terres pour une bonne maison, » le propriétaire citadin sourit, croise les bras, hoche la tête et répond victorieusement à cette série de désastres par un mot seul : Le locataire ! Dans sa bouche ce mot prend des proportions gigantesques ; il résume toutes les infortunes ; ainsi que la boîte de Pandore tenait tous les maux, il renferme dans ces quatre syllabes le germe de tous les ennuis : dégâts, refus de payement, citations, saisies, procès. Et cependant s'il n'y avait pas de locataires, que deviendraient les propriétaires ? La conscience qu'ils ont de l'absolue nécessité de ce mal leur permet seule d'en supporter l'amertume. Et d'ailleurs l'expérience n'apprend-elle pas au philosophe à tirer un peu de bien de toutes choses ? Ils se soumettent donc et acceptent le locataire en raison du loyer.

Si les propriétaires parisiens ont des analogies qui donnent à leurs physionomies un air de parenté, il ne faut pas croire cependant qu'ils soient tous d'un caractère semblable et sans individualité aucune. Bien que tous reliés les uns aux autres par les invisibles liens de la protubérance dont nous parlions tantôt, ils ont chacun en quelque sorte des habitudes et une spécialité ; si le fond ne change guère, ils sont variables dans la forme ; néanmoins nous vous engageons à ne pas trop gratter cette mince surface, déposée comme un sédiment par le flot des circonstances, sinon les teintes s'en effaceraient bien vite, et vous retrouveriez le propriétaire à cheval sur le terme. Sous quelque habit qu'il se cache c'est toujours le même moine.

Dans une ville où le terrain mouvant de la fortune a tant d'agitation et de caprices, il était impossible que quelques spéculateurs ne fissent pas marchandise de la propriété. Ils bâtissent des maisons comme d'autres fabriquent des pièces de toile pour les vendre. Ils s'en débarrassent aussitôt qu'elles ont arboré sur leur faîte le dra-

peau symbolique qui donne à la maison droit de bourgeoisie dans la cité. Ces propriétaires-là ne payent jamais de contributions; ils ont bien garde de conserver leurs filles de pierre jusqu'au jour où le fisc avide réclame l'impôt des portes et fenêtres. Ils possèdent cinq ou six hôtels et demeurent chez autrui. Paris leur doit déjà deux ou trois douzaines de rues dont les embryons se dessinaient à peine il y a dix ans, mais tout en travaillant à l'agrandissement de la ville, ils travaillent aussi à l'agrandissement de leur fortune, et toutes deux progressent ensemble. Dans leurs heureuses mains le plâtre se fait or. Mais cependant quels que soient les succès qui marquent leur carrière, nous n'avons aucune sympathie pour ces propriétaires. Ils ont, mais ils ne possèdent pas.

Parmi les hardis argonautes, lancés à l'aventure sur l'océan des constructions, il en est qui s'arrêtent après avoir bâti un lambeau de place, un tronçon de rue; de spéculateurs ils passent propriétaires, ils sentent leur cœur s'émouvoir à la vue de tous ces étages qui leur doivent le jour, et c'est alors qu'ils se séparent de leurs confrères, pères dénaturés qui vendent leurs enfants. Les douceurs et les ennuis de la paternité commencent aussitôt; la maison est achevée; le foyer n'attend que la flamme; la fenêtre aspire au rideau. Mais alors la question du locataire se présente dans toute sa majestueuse obscurité. Il s'agit de sécher les plâtres, pour nous servir de l'expression consacrée, et ce n'est point là une mince affaire. Le rentier retiré du commerce, le fonctionnaire, l'avocat, ne veulent pas s'en charger. Que faire alors? Prendre soudain un parti décisif : appeler à soi quelques escadrons flottants de cette vagabonde population qui a fait de la rue Notre-Dame de Lorette son quartier général, et leur abandonner les maisons toutes fraîches écloses sous la truelle du Limousin. Avant six mois, elles auront perdu leur robe d'innocence et d'humidité, et la main qui les a ouvertes alors pourra les refermer. Il y a toujours par la ville assez de ces insouciantes alouettes parisiennes prêtes à suspendre leur nid de l'entre-sol à la mansarde, pour que les propriétaires craignent d'en manquer jamais. Elles s'abattent par volées au premier signal et prennent sans crainte possession de la maison virginale. Au temps critique du terme, alors que les murs ne suintent plus, elles repartent, la chanson aux lèvres, sans courbature et sans névrose, car à celles qui n'ont que la santé pour fortune, Dieu ménage l'indisposition. Voilà comment s'est peuplée tout d'abord une bonne partie du quartier de la Madeleine, la plus aristocratique moitié de la Chaussée-d'Antin. Les vagabondes, et surtout insouciantes Lorettes, ne sont-elles pas les hulans de la civilisation : elles marchent gaiement à l'avant-garde de Paris, et soyez sûrs que le jour où la grande ville crèvera les langes qui l'enserrent, elles seront les premières à franchir le mur d'octroi.

Il y a entre le propriétaire et le locataire, ces deux pôles de la population, un lien qui leur sert de conducteur et les met en communication. Ce lien, le plus souvent coiffé d'un bonnet crasseux et chaussé de savates rapetassées, est le portier. C'est lui qui perçoit les loyers et transmet les protocoles qui vont du propriétaire au locataire et retournent du locataire au propriétaire. C'est un chargé d'affaires qui sait tous les secrets de ce petit état qu'on appelle un hôtel et qui, à ce titre, est le plus souvent inamovible; mais tout a été dit sur le portier, et nous n'en parlerons pas davantage.

Quelques propriétaires, héritiers des traditions du grand siècle et ne voulant point se commettre avec leurs commensaux, se donnent le luxe d'un intendant. Il y a bien aussi une pensée politico-économique dans l'adjonction de ce fonctionnaire intime dont l'espèce va s'amoindrissant. Pour si développée que soit la protubérance de l'acquisivité, on n'en est pas moins homme; quoiqu'on soit propriétaire, il y a toujours dans le cœur une corde sensible qui vibre parfois; or, les vibrations de cette corde se résolvent en soustractions; ce n'est point là le compte du propriétaire qui aime les revenus inaltérables. Cependant, comme il ne peut se défendre des pleurs de la veuve et des prières de l'orphelin qui rognent le budget annuel, il met entre sa sensibilité de propriétaire et les souffrances du locataire un bouclier vivant et imperméable qu'il revêt de toute son autorité. Ce bouclier, c'est l'intendant; les larmes n'ont aucune prise sur son habit noir. Inflexible comme la loi, il fait sommation de payement au moindre retard, et ne tarde pas à appeler l'huissier à son aide pour procéder à la saisie et faire déménager l'ameublement en place du Châtelet. Quand un locataire, plus adroit ou plus tenace, arrive jusqu'au cabinet du propriétaire, celui-ci se retranche derrière son incompétence, et, prétextant de son ignorance en matière d'argent, il éconduit le solliciteur qu'il renvoie à son intendant. « Arrangez-vous avec lui, dit-il, c'est son affaire; je ne demande pas mieux qu'il puisse vous accorder un délai. »

Le locataire part; mais l'intendant a des ordres souverains. La charte que le propriétaire lui a concédée ne se compose que d'un article unique : « Les loyers seront payés en totalité et sans retard, aux termes échus. »

Les propriétaires ont aussi leurs excentricités.

Il en est qui ne veulent admettre sous leurs toits aucune espèce de chiens, si petits qu'ils soient. Les *King's Charles,* ces aristocratiques animaux qui se peuvent cacher dans un manchon, ne trouvent même pas grâce devant eux. La loi de proscription s'adresse à la race entière, aux terre-neuviens comme aux *Bleineime.* Le concierge est chargé, sur la responsabilité de ses appointements, de l'exécution de l'ordonnance, et il s'en acquitte en homme qui sait que l'introduction d'un chien équivaudrait à une destitution.

Mais il ne faut pas croire que l'ostracisme s'étende seulement aux chiens présentés par les locataires, il s'applique aussi aux chiens qui viennent en visite; aussitôt qu'ils sont aperçus, ils sont arrêtés et mis en fourrière dans la loge du portier. Volontiers, s'il l'osait, le propriétaire ferait graver au seuil de sa porte inhospitalière ce distique tyrannique :

Aucun chien ne passera,
Ni caniche pareillement.

Si les chiens sont proscrits dans un grand nombre de maisons, il en est d'autres où les chats ne sont que tolérés. Certains propriétaires inquiets les soupçonnent véhémentement de détériorer, par leurs ébats nocturnes, les régions aériennes de leurs immeubles; ce sont eux qui, pendant les heures sombres où l'amour les fait

voltiger de gouttières en cheminées, dégradent les ardoises, ébranlent les tuiles et grattent le zinc. Les vieilles filles arguënt vainement de la légèreté du chat; n'importe : aucune objection ne peut apaiser l'esprit prévenu du propriétaire; il faut que tout individu de la race féline aille porter ses pénates ailleurs.

Mais ce n'est pas tout encore. Que les propriétaires proscrivent les chiens et les chats par respect pour leurs toits et leurs escaliers, cela s'explique; mais que plusieurs d'entre eux aillent jusqu'à exclure les enfants, voilà ce qui ne se comprend plus, et voilà pourtant ce qui est. Nous n'inventons pas, nous faisons tout bonnement de l'histoire. Il y a des maisons où les jeunes Français au-dessous de sept ans ne peuvent pas loger; le propriétaire barbare leur refuse impitoyablement la porte. Le père de famille qui, sur la foi des usages, a imprudemment arrêté un appartement dans la maison d'où l'enfance est bannie, voit sa progéniture consignée sur le trottoir, quand il vient prendre possession de son nouveau domicile. C'est en vain qu'il réclame : le propriétaire, par l'organe du portier, est inflexible; tous les pauvres petits chérubins, en robes blanches ou en vestes bleues, sont repoussés; les frais sourires et les blondes chevelures ne peuvent rien sur un cœur qui appartient tout entier aux moellons et aux briques. Le propriétaire sait que les doigts de l'enfance sont parfois barbouillés de raisiné, et il a peur pour le stuc lustré de ses murs. Il ne veut que des célibataires; quant aux enfants, ils peuvent repasser dans quelques années, lorsqu'ils seront majeurs, et, si la maison est encore debout, le propriétaire les recevra.

Mais le propriétaire ne borne point là ses tyrannies : soucieux de la moralité de ses pensionnaires, il lui arrive quelquefois d'exiger de tous ceux qu'il tient sous clef, des mansardes au rez-de-chaussée, une vertu digne de concourir au prix Monthyon. Voulant à toute force faire leur salut éternel, il rétablit au profit de leur âme une règle sévère empruntée à quelque défunt ordre religieux. Afin de mieux leur ouvrir les portes du paradis, il leur ferme la sienne quand ils s'avisent de cogner après onze heures de la nuit. Ceci prouve, pour le dire en passant, que rien ne passe : le couvre-feu vit encore en plein Paris. Malheur au locataire indigne atteint et convaincu d'avoir, ne fût-ce que pour une heure, donné asile à quelque fille d'Ève! son congé lui sera signifié soudain, et le portier, commis à la garde de la vertu, le priera, en voilant sa face, de chercher gîte ailleurs pour son immoralité.

Nous savons de ces couvents-là même dans le deuxième arrondissement, celui des douze enfants de Paris qui marche le plus avant dans la voie de la perdition.

S'il est des propriétaires qui ne veulent pas que minuit trouve personne éveillé sous leur toit, il en est d'autres qui ne veulent pas qu'on s'amuse chez eux. La valse leur inspire une horreur dont ils ne peuvent se défendre, et le seul mot de galop les fait pâlir. Aussitôt qu'ils entendent parler de bal, ils s'épouvantent; si le locataire persiste, ils le menacent d'un procès, et feraient intervenir au besoin les huissiers jusqu'au milieu des quadrilles. Ces propriétaires prudents, qui ont des entrailles de père pour leurs parquets, savent tous les mystères des constructions parisiennes; ils n'ignorent point combien leurs maisons ont la constitution délicate, et ils se gardent de l'exposer à mourir au printemps de leurs jours. Cependant,

hâtons-nous de le dire, ils permettent qu'on boive du thé, et ne proscrivent pas un peu de musique.

Il est une chose dont le nom seul réveille la terreur au cœur de tous les propriétaires; une égale sympathie les unit pour la maudire; heureux s'ils pouvaient, en la rayant du dictionnaire, la bannir du monde. Cette chose, c'est la réparation.

Qui que vous soyez, locataires du premier, sans entre-sol, ou des combles, ne leur en parlez jamais, si vous ne voulez voir leur front s'obscurcir; la réparation est une ennemie mortelle qu'ils ne savent comment éviter; c'est le Pitt et Cobourg de tous les propriétaires; ils la voient partout. Mais, en revanche, elle n'a pas d'alliés plus fervents que les locataires; c'est par leurs mains qu'elle s'introduit dans la maison; sans cesse ils l'invoquent : les cheminées fument, comme si elles avaient été inventées pour faire autre chose; les portes ne ferment pas; les fenêtres jouent mal; les plafonds s'éraillent; les conduits s'obstruent; et, quoi que fasse le propriétaire, c'est toujours, pendant l'année entière, une queue de maçons, de fumistes, de menuisiers, qui réparent ce qui est irréparable.

La réparation est le cauchemar du propriétaire. Ils consentiraient à tout, aux chiens, aux chats, aux enfants, aux bals, à condition d'en être débarrassés. Mais la réparation est sœur de la construction; où l'une arrive, l'autre va.

Si, pour le propriétaire campagnard, tout est bien dans l'état quand le prix des denrées est en hausse, pour le propriétaire citadin, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes quand les loyers sont acquittés exactement. Entre toutes les questions dont notre siècle est si prodigue, c'est la seule qui les préoccupe, et s'ils s'inquiètent de la guerre, c'est parce qu'ils craignent que la victoire ne diminue le nombre des locataires.

En somme, le propriétaire est plus qu'un homme, c'est presque un demi-dieu. Entre ses mains il tient le sommeil de la nation; d'un mot il pourrait, si la fantaisie lui en prenait, envoyer la nation coucher à la belle étoile, et l'on sait ce que c'est que la belle étoile du ciel de Paris. Quand nous pensons à cette éventualité, nous sentons notre âme saisie d'un respect religieux, et, à l'aspect d'un propriétaire gravement revêtu des insignes de son pouvoir, sous forme d'une quittance, volontiers nous nous écririons avec M. de Voltaire :

> Qui que tu sois, voici ton maître;
> Il l'est, le fut, ou le doit être.

Maintenant que nous sommes au bout de notre monographie, permettez-nous, ô lecteur, de faire un souhait, ne fût-ce que pour vous récompenser de nous avoir suivi jusqu'ici.

Si vous êtes propriétaire, restez-le; si vous ne l'êtes pas, hâtez-vous de le devenir.

AMÉDÉE ACHARD.





L'HOMME SANS NOM.



Il est une classe d'hommes que la société rejette de son sein, tribu maudite qui se perpétue dans le vice, caste anathématisée dont tout le monde évite le contact. Sous le péristyle des théâtres, chez le marchand de vin à double industrie, au milieu de tous les grands centres où la débauche s'étale sous la surveillance de la police, on rencontre ces parias que l'on reconnaît à leurs traits flétris, à leur langage cynique, et même à leur costume. Leur existence est vagabonde; ils passent d'une femme à l'autre pour un peu d'or; ce sont les condottieri de l'amour ignoble, ils naissent de la prostitution comme ces insectes qui sortent de la boue; ils en forment la partie la plus honteuse: c'est l'infamie de l'infamie, et la pourriture de la pourriture.

Pour écrire l'histoire de ces hommes, il faudrait avoir la verve de Juvénal, et s'adresser à un public du temps de Pétrone. Heureusement la société ne se complaît plus à la peinture des mœurs impudiques : il y a des hontes tellement vieilles, qu'il suffit de les nommer pour les décrire. Cependant il est bon d'en rappeler quelquefois les principaux caractères; cela devient un devoir dans une époque comme la nôtre, où la morale affaiblie semble, par un pacte tacite, avoir promis sa tolérance au vice, à condition qu'il ne cherchera pas à lui disputer les dernières consciences sur lesquelles elle règne encore.

Le fameux *laissez faire, laissez passer,* des économistes est devenu un axiome social; ce n'est donc pas seulement dans les repaires infâmes, dans les lieux exceptionnels qu'il faut chercher le type que nous voulons dépeindre. L'homme sans nom porte l'habit crasseux et le frac brodé ; il est pauvre et il est riche; il est dans le salon et dans la rue; il est père, il est frère, il est époux; il conduit à son bras une prostituée ou une duchesse; il est jeune et il est vieux. On le trouve, en un mot, là où il y a de hideux partages d'amour, des consentements achetés, de silencieuses faiblesses de cœur, de lâches capitulations de conscience. Vous voyez bien que l'*homme sans nom* est partout.

Croyez-vous en effet que nous aurions consenti à descendre de nouveau dans cette fange de la prostitution pour le triste plaisir de faire un pendant au tableau de la fille publique; quelque porté qu'il soit à voir une compensation divine, un côté moins affreux à toutes les misères humaines, l'esprit se fatigue à décrire des infamies, à sonder perpétuellement des plaies. Nous n'aurions pas écrit cet article si nous n'avions pas jeté nos regards au delà de la boutique du marchand de vin. Qu'importe en effet au lecteur intelligent qui nous juge, de savoir comment on est l'amant d'une prostituée, comment on vend des contre-marques ou des chaînes de sûreté, comment on est escroc le jour et souteneur le soir? Cette corruption, tout le monde la connaît parce qu'elle s'affiche. Elle est si hideuse, qu'il est à peine besoin de la flétrir. Aussi n'est-ce pas seulement de celle-là que nous voulons parler. Il y a des cœurs assez vils pour la pratiquer, il n'y a pas d'esprits assez habiles pour la déguiser: elle se perpétue, mais elle ne fait pas de prosélytes; circonscrite dans les basses classes de la population, elle est régularisée par la police : c'est un fléau administré. Ses ravages ne sont à craindre que dans les hautes régions sociales; là, elle s'étend comme une épidémie silencieuse, faisant d'autant plus de victimes, que peu de gens croient à l'activité du mal et même à sa réalité en voyant la spirituelle assurance et l'élégante satisfaction des pestiférés.

Notre intention est plutôt de faire l'histoire d'un vice que celui d'un homme. Nous retrouverons bientôt notre triste héros au coin de la borne, c'est ailleurs maintenant que nous allons le chercher. Le voici, entre les murailles nues d'une mansarde enfumée, où travaille une jeune fille. La misère est partout autour d'elle, dans les meubles délabrés, dans le réchaud qui grésille au fond de l'âtre, dans les yeux fiévreux de la travailleuse. L'ange de l'innocence l'a protégée jusqu'à ce jour contre la démoralisation de la faim : elle souffre, mais elle espère; son âme n'est ouverte qu'aux sentiments honnêtes, et elle ne sait pas même quelle idée attacher à ce mot : corruption. Malheureusement cette enfant a pour père un ouvrier qui dépense au cabaret les deux tiers de sa journée. Il sait qu'un voisin riche a fait des offres à sa fille, et lui en veut en secret de ne pas les avoir acceptées. Il est bourru, maussade, dur avec elle; quand il voit que les plaintes indirectes, les mauvais traitements ne produisent aucun effet, il a recours à d'autres moyens. Il accepte les bienfaits intéressés du voisin, il lui emprunte de l'argent aux yeux de tout le monde, il affecte de le recevoir chez lui, si bien que la jeune fille compromise, perdue de réputation, n'a plus qu'une ressource, celle de se tuer ou de se dérober à l'infamie par l'infamie.

Si elle prend ce dernier parti, elle verra son père lui demander chaque mois, chaque semaine, l'argent qu'il laissera chez le marchand de vin. Ce père vivra heureux et sans remords. N'a-t-il pas établi sa fille?

Dans l'étage au-dessous, c'est une autre corruption; il y a là une famille complète, famille d'artistes ou de bohémiens : le père est musicien à l'orchestre des Funambules, le fils s'essaye dans la banlieue aux premiers rôles du répertoire, la fille apprend à danser. Voilà dix ans que cette famille vit dans la misère, qu'elle s'habille d'oripeaux, qu'elle se nourrit d'espérances. Un beau jour la fille débute, elle obtient un grand succès, on lui fait des propositions de la part d'un banquier ou d'un diplomate. Croyez-vous que le père, le vieil artiste, le musicien va se redresser dans toute sa fierté, et dire à ceux qui marchandent ainsi l'honneur de son enfant : « Retirez-vous, misérables ! avec ce qu'elle gagne maintenant ma fille peut nourrir ma vieillesse ; je ne veux pas, sur le point de descendre dans la tombe, tendre la main à l'or de l'infamie? » Croyez-vous que le frère, un jeune homme, un artiste, lui aussi, dont la mémoire est pleine de tous les plus beaux sentiments du drame et de la comédie, va prendre en main la cause de sa sœur et poursuivre de sa vengeance le riche insolent qui n'a pas craint de lui présenter la honte comme un marché? Pas du tout. C'est le père qui se charge de débattre lui-même les conditions de l'ignoble engagement qu'on offre à sa fille ; c'est lui qui dresse la liste des meubles qui lui seront donnés ; c'est lui qui fixe le nombre des cachemires, et la valeur des parures. Oh! l'excellent père ne souffrira pas qu'on fasse tort à sa fille du moindre collier, du plus petit bracelet! Il examine une à une toutes les pièces du trousseau, il sourit si les chemises sont de la plus fine batiste, si les mouchoirs sont entourés de la plus belle dentelle. Remportez ce velours, monsieur le marchand, gardez ces fleurs, madame la modiste, tout cela n'est ni assez riche, ni assez frais pour ma fille qui va devenir la maîtresse d'un millionnaire. Il presse le tapissier, il court chez le marchand de meubles, il fait antichambre chez un notaire, car les notaires aujourd'hui passent de ces sortes de contrats ; le prix dont on paye sa fille, lui appelle cela une dot ; la somme qui lui est allouée à titre de pension, la manière dont il touchera son trimestre, tout cela est clairement, nettement, formellement stipulé. Enfin tous les arrangements sont pris, on a terminé avec le tapissier, avec le bijoutier, avec la modiste, avec le marchand de meubles, avec le notaire, avec tout le monde; le millionnaire s'est exécuté sans murmure, l'époux n'attend plus que l'épouse. « Allons, mon enfant, dis adieu à cette mansarde où tu vécus si longtemps chaste et pure ; laisse là ce tartan sous lequel se cachaient en frissonnant ta beauté et ta jeunesse, ne prends pas seulement la peine de te regarder encore une fois à cette glace fêlée : riches appartements, châles de l'Inde, miroirs de Venise, tout cela t'attend, et c'est à moi que tu dois tout ce luxe, c'est moi qui t'ai assuré tout ce bonheur ; souviens-toi de mes conseils dans ta nouvelle carrière, ne va pas faire la fière au moins, et garde-toi dans la prospérité d'oublier ton vieux père. » Voilà probablement le discours que ce vieillard tient à cette jeune fille, car que pourrait-il lui dire après ce qu'il a fait? et cette nuit, cette nuit maudite, il rentre chez lui en trébuchant après avoir payé à boire à ses amis, tandis que la triste fiancée, livrée à des caresses sans amour, se lamente

peut-être au fond de son âme, et se plaint à Dieu de ce qu'il lui a enlevé sa mère!

Quant au frère, c'est bien une autre histoire. Il a eu sa part du prix de cette virginité; mais l'orgie, cette sœur de la honte, a eu bientôt absorbé ce qui venait d'elle. Cependant il lui faut de l'argent encore, et toujours. Il frappe à la porte de son père, mais le vieillard a pris des habitudes d'ordre; il a un appartement propre, une bonne accorte, une cage pleine de serins, toutes les habitudes du rentier heureux; aussi se hâte-t-il de renvoyer ce fils qui sent le vin et dont les souliers tachent son parquet si bien ciré; d'ailleurs il a trop d'expérience pour s'effrayer des emportements d'un jeune débauché. Il consigne donc l'aîné de sa race chez son portier, et à la troisième tentative il lui donne sa malédiction et porte plainte au commissaire de police. Alors Caïn se souvient qu'il a une sœur; après une longue station au cabaret du coin, il remonte son pantalon, croise son gilet sur sa chemise tachée de bleu, nettoie son chapeau avec le pan de sa redingote, et le voilà foulant bravement les tapis de sa sœur, l'appelant par son nom, sommant ses gens de l'introduire. Elle, pourtant, la pauvre fille, s'est élancée au-devant de ce frère qu'elle n'a pas vu depuis longtemps; mais lui la repousse, il parle d'honneur trahi, d'affront fait au nom qu'il porte, de désordres qui nuisent à sa considération dans le monde; il crie, il s'emporte, il menace, jusqu'à ce que sa sœur, comprenant enfin ce que signifient cette susceptibilité rogomisée, cette colère tardive, cette indignation feinte, achète la tranquillité pour un peu d'or. Pendant plusieurs années le frère vit aussi du prix qu'il met à son éloignement ou à son silence, et cela dure jusqu'à ce qu'un matin brumeux l'ignoble cabotin, étendu sur la glace devant la porte d'un bouchon, se fasse écraser par la charrette de quelque maraîcher!

Vous entrevoyez déjà l'interminable série des turpitudes de l'existence intime. Jusqu'ici nous n'avons choisi nos exemples que chez des gens qui, à tout prendre, ont encore pour semblants d'excuse le manque d'éducation et la pauvreté; mais que dire de ce mari notaire, agent de change, banquier ou médecin, qui sait qu'au cou de sa femme brille une parure qu'il ne lui a point achetée, et qui, préférant sa bourse à son honneur, oublie volontairement de lui en demander la source? Que penser de ce chef de bureau qui envoie sa femme, jeune et belle, solliciter un avancement auquel il n'a aucun droit, et qui ne plaide pas en séparation après l'avoir obtenu? Ainsi donc dans cette maison où habitent toutes les classes de la société, nous avons rencontré partout la même corruption, depuis la mansarde de l'ouvrier jusqu'à la loge du portier, qui a soin d'envoyer régulièrement sa fille de dix-huit ans porter ses lettres au locataire du premier, vieux et riche célibataire qui prend la taille des jeunes filles sous prétexte de leur caresser le menton. Nous n'en finirions pas si nous voulions faire la statistique de toutes les ambitions, de toutes les cupidités qui spéculent sur le déshonneur. Que sont la plupart de ceux qui arrivent par les femmes, sinon des *hommes sans nom* absous par la fortune? Certes, si quelque chose peut excuser la corruption de la borne, c'est bien cette idée qu'elle existe aussi généralement dans un monde plus élevé. Cependant, comment décrire et comment faire comprendre cet homme qui consent à vivre des hideux labeurs de la prostitution, qui les encourage, qui les protége, qui en partage le salaire, et qui le fait servir à la

satisfaction des plus abjects instincts de l'humanité, à la paresse, à l'ivrognerie, à la gourmandise? Comment faire l'histoire de cette dépravation qui a un pied dans tous les bagnes, un autre dans tous les lupanars? Avant de pénétrer dans ce chaos obscène, dans cet enfer de la morale, nous cherchons vainement à allumer dans notre âme cette faible lueur de compassion qui éclaira quelques-unes des pages de la vie de Mariette. Peut-être cette compassion invoquée arrivera-t-elle plus tard. L'amant de la *femme sans nom* n'est-il pas mort sur l'échafaud?

C'est donc lui que nous allons prendre pour type. Aussi bien, en parlant de sa maîtresse, avons-nous esquissé quelques-uns de ses traits. L'acteur secondaire autrefois va maintenant jouer le rôle principal; l'*homme sans nom* est sur la sellette; faites sortir pour un moment les femmes, les enfants, tout le public inutile; à proprement parler, nous allons faire de la littérature à *huis clos*.

Crochard, qui devint plus tard célèbre sous le nom de *Main-Fine*, était fils d'un chiffonnier et d'une chiffonnière, c'est-à-dire qu'il n'eut à peu près ni père ni mère, car il fut complétement privé de ces soins et de cette tendresse qui font la paternité; dans ce monde misérable, la plupart des mères n'allaitent pas leurs nouveau-nés, c'est l'État qui se charge de ce soin. Dans toutes les grandes villes, il y a des établissements où l'on fait nourrir les enfants du pauvre par la femme du pauvre. Quand le malheureux rejeton, soigneusement noté et étiqueté, est en âge d'être sevré, on le rend à ses parents; mais souvent le prolétaire est trop misérable pour vivre en famille. On a fait ménage pendant quelque temps, mais la misère survient qui prononce un fatal divorce, et chacun reprend la hotte qu'il a apportée dans la communauté; on se partage les chiffons recueillis pendant la nuit dernière, et l'on se dit adieu quelquefois la larme à l'œil, quelquefois aussi le sourire sur la bouche. L'enfant ne retrouve donc ni père ni mère au logis, alors on le ramène à l'hôpital. Ou bien, s'il a encore assez de bonheur pour rencontrer encore le couple paria qui lui a donné le jour, il prend place au foyer, et la mère, après avoir passé la nuit à fouiller la boue des ruisseaux, prend son fils dans ses bras, et demande l'aumône le jour. Ainsi firent les parents de Crochard. Comment il vécut jusqu'à quinze ans, Dieu seul peut le savoir; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cet âge, nul ne possédait mieux que Crochard cette gaieté sombre, ce triste scepticisme, cette dépravation précoce et fatale des sens et de l'esprit contre laquelle les fils du prolétaire cherchent longtemps à se débattre, mais qu'ils ne peuvent parvenir à secouer. A quinze ans, il avait la richesse et la science de tous ceux qui n'ont rien et qui ne savent rien, l'envie! Il vivait de ce qu'il gagnait en ouvrant la portière des fiacres, ou en vendant sa place à la queue des théâtres, saluant ironiquement ceux qui le payaient bien, injuriant sans vergogne ceux qui ne le payaient pas, spirituel et méchant comme tous ceux qui n'ont pas d'autre muse que la faim. Un soir, une femme du trottoir remarqua en passant sa bonne mine et sa jeunesse, elle lui lança un regard, puis deux, puis trois, si bien que le jeune Crochard comprit enfin ce que cela voulait dire, et devint son amant. C'était probablement une courtisane de trente ans, une désillusionnée qui sentait reverdir son dernier amour; quoi qu'il en soit de l'état de son âme, celui de sa fortune était assez

satisfaisant. Notre amoureuse avait fait des économies, elle possédait des meubles, du linge, et une cinquantaine de louis cachés dans un bas de laine au fond de sa paillasse. Il est dans la destinée de toutes les douairières de faire des folies ; celle-ci en commit une bien grande en tirant Crochard de son obscurité. Quel bonheur pour un homme qui a marché nu-pieds toute sa vie, qui n'a eu pour tout vêtement d'été et d'hiver qu'un bourgeron délabré, qui n'a jamais fumé que des bouts de cigare ramassés dans la rue, de faire crier sur le pavé de bonnes semelles de bottes, de se promener en redingote d'alpaga, une pipe d'écume à la bouche, une casquette sur le côté de l'oreille ; oh ! la casquette ! la casquette ! mot magique qui fait battre tant de cœurs ! Que d'enfants, trop pauvres pour en acheter, se consument de désirs pour elle, et combien de fois Crochard s'était dit qu'il donnerait un an de sa vie pour avoir seulement une de ces toques rouges à la Buridan, comme en portaient les garçons coiffeurs et les rapins, il y a quelques années ! Il l'eut, cette casquette, et du plus beau rouge encore ; il eut de plus un pantalon quadrillé à large plis, un gilet à la Robespierre et un col en crinoline. Ce fut ce qui le perdit. Une fois au milieu de ce luxe et de cette abondance, il contracta des habitudes de plaisirs et de parure immodérés ; il réalisa la comédie de la vieille femme et du jeune mari, il fit si bien qu'au bout de trois mois tous les meubles étaient brisés, tout le linge était en gage, tous les napoléons étaient partis avec Crochard, devenu l'amant heureux d'une plus jeune maîtresse.

Nous n'avons pas besoin de vous dire quel succès obtinrent dans le monde de la prostitution cette intelligence, cette beauté, cette jeunesse. Tout de suite, il fit partie de l'élite de cette fashion qui se réunit chez les marchands de vin. Le soir, il se promenait sur le boulevard au milieu d'un harem ambulant, dont les faciles odalisques réservaient pour lui leurs sourires les plus gracieux, leurs regards les plus furtifs ; le jour, il vendait des bijoux contrôlés, quand ses amours lui laissaient quelque loisir. Le chapeau sur l'oreille, les cheveux harmonieusement peignés, le cigare à la bouche, les mains dans les poches de son pantalon, il dominait au Prado, et n'aurait pas été déplacé à la Chaumière. Il buvait avec modération, battait rarement ses maîtresses, et ne jouait pas au billard. Sa réputation d'homme comme il faut était si bien établie, qu'un chef de claque lui fit proposer de s'associer avec lui, peut-être même aurait-il consenti, au bout de quelque temps, à lui donner sa fille. Crochard refusa, parce qu'il voulait conserver son libre arbitre au théâtre, et son indépendance dans la vie.

Mais ce n'est pas là le type que vous nous aviez promis, s'écrieront peut-être quelques lecteurs impatients ; ce n'est point là l'homme dont vous voulez parler ; celui dont il devait être question dans cet article est bien autrement terrible, bien autrement corrompu : notre *homme sans nom* est assassin et voleur, il porte un poignard et une trique, il vit à coups de stylet, et il aime à coups de bâton, il a toujours dans le regard le vin ou le crime, ces deux grandes colères... Il se peut que notre héros, puisque héros il y a, ait été ainsi fait, il se peut même qu'il soit tel encore dans certains quartiers de Paris, mais, en général, ses mœurs ont bien changé. Ce qui était autrefois la règle est devenu aujourd'hui l'exception. L'œil vigilant de

la police se promène sur ce chaos, et l'observateur, qui veut se rendre compte de cette immoralité, la trouve sinon corrigée dans son essence, du moins singulièrement modifiée dans ses détails. Remarquez en effet les changements subis par l'*homme sans nom*, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. D'abord c'est un horrible mendiant, ripaillant avec sa ribaude dans la cour des Miracles, un affreux bandit blotti dans un bouge de la Grande-Truanderie, ou bien un pauvre étudiant qui ne croit pas déroger en échangeant les minces arguments dont Abeilard l'a nourri le matin sur la paille de la place Maubert, contre le fricot plus substantiel de quelque gaillarde de la rue Glatigny. Plus tard, c'est un grand drôle à la plume insolente, au feutre retroussé, à la rapière traînante, assassin à gages, gouailleur le jour, sinistre le soir. Sous Louis XV, il endosse l'uniforme, enrôle les niais et vise à un emploi de concierge au Châtelet ; du raccoleur à l'entremetteur, il n'y a que le Pont-Neuf, le trajet est bientôt fait, et le voilà portant les billets doux des grands seigneurs aux jolies marchandes de la halle, exerçant le soir pour son propre compte, et se cachant volontiers dans une armoire quand sa maîtresse reçoit une visite chez elle. Que d'abbés trop galants, que de graves procureurs, que de riches traitants ont été pris à ce piége, sous l'empire il coupe des bourses dans les foules ; sous la restauration il fait le foulard devant les magasins de gravures ; maintenant il vend des chaînes de sûreté et des contre-marques. Le temps et les révolutions successives ont bien changé son caractère. Ce n'est plus le bandit toujours prêt à dégaîner et à braver la loi, le traître caché derrière une tapisserie, c'est à peine s'il est encore un peu filou, et s'il ose battre sa maîtresse.

Sous l'empire, il n'était pas rare qu'une maison tout entière fût mise en émoi par une querelle sanglante entre une fille publique et son amant. Quelquefois même la scène avait lieu dans la rue, on voyait un homme s'emparer d'une pauvre femme et l'accabler de coups de bâton ; si le bâton volait en éclats, l'énergumène se servait de la main, quand la main venait à se lasser, l'assassin se servait de son talon de botte ; elle pourtant, la malheureuse, appelait vainement au secours, la police ne se dérangeait pas pour si peu de chose, et les voisins regardaient à la fenêtre sans s'émouvoir, sachant bien que de pareilles gens ne valaient pas la peine qu'on s'occupât de leurs affaires. C'était la mode alors de croire que plus on battait une femme plus elle vous aimait. Raison souveraine pour rester neutre. Les philanthropes disaient en voyant commettre ce meurtre : « C'est la justice de Dieu qui passe, » et ils passaient aussi. Aujourd'hui ces solennels éreintements appelleraient une répression immédiate et sévère, il n'est plus permis aux gens en dehors de la morale de se croire en dehors de la loi. La prostituée battue peut faire envoyer son persécuteur à la préfecture, et celui-ci se montre moins prompt à lever la main qu'autrefois. Ce n'est pas à dire pour cela que *l'homme sans nom* ne batte plus sa maîtresse, mais du moins il la bat dans l'intimité, comme pourrait le faire un mari mal élevé, et il ne la massacre que très-rarement. Ce qui domine dans le caractère de *l'homme sans nom* actuel, c'est la crainte de la police. Nous ne répondrions pas que dans quelques repaires de la Cité, dans deux ou trois rues de Paris fort connues et fort surveillées du reste, il n'y eût des hommes prêts à courir les chances

de l'échafaud pour quelques pièces de cent sous, mais ce sont pour la plupart des repris de justice, des gens qui cumulent deux corruptions. Ce n'est point l'ouvrier honteux, le soldat pauvre qui tenteraient leur cupidité. Si le sang coule dans ces lieux maudits, c'est dans des querelles particulières ; car entre ceux qui les fréquentent et ceux qui les protégent la différence n'est pas grande. Le souteneur de ce soir pourra assassiner demain, mais ce ne sera pas dans l'exercice de ses fonctions de la veille. S'il vole, il s'adressera à quelque ivrogne, auquel sa mémoire fournira à peine le lendemain quelques vagues indices d'accusation ; quant à la violence, il ne l'emploiera que par mégarde et pour ainsi dire dans le feu de l'improvisation ; ces messieurs sont trop prudents pour appeler l'attention de la police déjà suffisamment éveillée à leur égard.

La classe des *hommes sans nom* se divise en plusieurs catégories. Ce n'est point ici le lieu de les désigner spécialement, les termes d'ailleurs nous manqueraient pour une telle pornographie. Cependant le lecteur ne perdra rien à cette retenue, nous ne laisserons rien en dehors de notre sujet, nous gravirons un à un tous les échelons de cette corruption que nous avons essayé de décrire, et pour cela il nous suffira de raconter la vie d'un homme. Mettons-nous donc de nouveau à la suite de Crochard, et, après avoir vu sa prospérité, rendons-nous compte de sa chute. Nous l'avons laissé dans toutes les jouissances de la fortune, mais, hélas, cette période brillante dura peu. Une fois entré dans la honte, il faut en parcourir tous les degrés. L'abîme attire. Crochard y fut bientôt précipité. Vous vous souvenez que d'abord il a été marchand de billets, c'était alors le beau temps de sa vie ; l'argent abondait dans ses poches, il choisissait à son gré ses maîtresses parmi les plus belles ; une fois la vente terminée à la porte de l'Opéra, si la soirée était belle, si la brise qui vient du bois de Boulogne apportait de champêtres émanations sur le boulevard, Crochard arrachait sa belle à ses travaux, et, bras dessus, bras dessous, ils allaient sabler la bière et rompre l'échaudé des Champs-Élysées. Qu'importe à Crochard qu'un air chaud ait soufflé sur Paris pendant le jour, que la foule soit nombreuse sur l'asphalte de Tortoni, que la soirée s'annonce sous les plus brillants auspices ; si demain sa bien-aimée trouve son escarcelle vide, n'est-il pas là pour la remplir ? car Crochard est généreux, il comprend les nécessités de la vie, il veut que toute union soit un partage, et non une exploitation. Encore un verre pour toi, Mariette, pour moi encore une pipe. Après une bouteille ou deux ils revenaient, elle en chantant, lui en fumant au clair de lune. Le dimanche à la barrière, une fois par semaine à l'Ambigu-Comique, tous les soirs à la porte de l'Opéra, voilà comment s'écoulait l'existence de Crochard. Hélas ! il ne pouvait pas toujours vivre d'une vie aussi platonique. Il tombe malade, et voilà que pendant sa maladie son associé pactise avec la concurrence, son industrie passe en d'autres mains, c'est en vain qu'il veut essayer de lutter, sa place est prise, ses meilleures pratiques l'ont abandonné, il est obligé, lui, le négociant presque patenté, le fier marchand de billets, de descendre à la contre-marque. Plus de promenades aux Champs-Élysées, plus de dîners à la barrière, plus de douces émotions à l'Ambigu. L'homme déchu n'est plus le même homme. Crochard a perdu toute son élégance, il est ivre



tous les jours ; et si sa maîtresse, fatiguée, veut rentrer chez elle, lorsque la boue et la pluie rendent le pavé désert, c'est lui qui la ramène sur le trottoir, et la contraint, malgré sa faiblesse, à poursuivre, jusqu'à l'heure des rondes de surveillance, les chances d'un gain illusoire. Tantôt claqueur, tantôt marchand de contremarques, tantôt allumeur de chalands autour de la boutique volante du marchand de bijoux contrôlés, Crochard tourne peu à peu au *grinche*, on le surnomme *Main-Fine*, et les sergents de ville l'honorent d'une surveillance toute particulière.

Le métier qu'il a jusqu'alors exercé en amateur, et dont il n'a vu que le beau côté, il faut qu'il en subisse toutes les conséquences. Dans ces antres obscènes de la Cité, dans les fossés des boulevards extérieurs, ce n'est pas d'une protection illusoire dont sa maîtresse a besoin. Là, tous les jours, il faut payer de sa personne ; les plus récalcitrants doivent être mis à la raison ; que deviendrait l'existence de Crochard, où prendrait-il du tabac, de l'eau-de-vie, si l'on pouvait frustrer sa compagne de son salaire ? cette femme qui travaille pour lui, permettra-t-il qu'on la batte ? Non certes, et quand viendra le jour des règlements de compte avec l'horrible hôtelière, quand il faudra mettre en règle le doit et l'avoir de la prostitution, qui mettra sa trique dans la balance qu'on veut faire pencher d'un seul côté ; qui vérifiera avec le poing les chiffres de cette monstrueuse tenue de livres, si ce n'est Crochard ? Faire tort à sa maîtresse, mais c'est le réduire lui-même à la mendicité : aussi nulle rigidité sur ce point ne peut être comparée à la sienne ; les plus habiles sorcières perdent leur grimoire à essayer de le voler, ce qui ne l'empêche point de voler les autres.

Entouré de compagnons plus vieux que lui dans l'infamie, son amour-propre consista dès lors à les égaler ; il n'eut pas de peine à y parvenir, il les dépassa même, parce qu'il était plus intelligent. Il fut l'un des héros de cette école qui commentait Robert-Macaire à coups de poignard. A vingt et un ans, il était déjà repris de justice et meurtrier. Caché dans les carrières de Montmartre, rôdant quelquefois des jours entiers, comme une bête fauve, autour de Paris sans oser y entrer, il finit par tomber entre les mains de la police. Les funestes semences de la jeunesse, cette ivraie de la misère qui étouffe toujours le bon grain, avaient trop profondément germé dans son cœur : elles le poussèrent sur les bancs de la cour d'assises. C'est au milieu de ce triste drame des débats que cet homme, qui avait traîné le boulet et assassiné en riant peut-être, fit voir qu'il tenait à l'humanité, du moins par un côté. Une femme avait partagé ses longues misères, une femme n'avait pas eu peur d'essuyer ses mains ensanglantées ; cette femme, qu'il couvrait de coups et de meurtrissures, elle est là derrière le banc fatal, cachée parmi les auditeurs ; eh bien, lui, Crochard, le forçat, il oublie de disputer sa tête au bourreau, il cherche à rencontrer le regard de Mariette : s'il a été assez heureux pour l'apercevoir, il rentre presque joyeux dans sa prison. Condamné, il demande à la voir, et ne sachant comment la consoler, il lui promet de mourir avec courage. Le voilà, lui aussi, redevenu homme par l'amour. Nous avions bien raison de croire que la compassion viendrait avant la fin de ce récit.

Que dire maintenant de ces corruptions banales, de ces immoralités qui ont

pour commencement unique, et pour toute fin, la brutalité des sens, chaos que rien ne peut débrouiller, marais infects dont il est inutile de sonder la profondeur? Les préoccupations, les instincts, les habitudes ordinaires de l'homme sans nom, vous les devinez tous. A quoi bon vous faire pénétrer dans ces repaires où l'on parle argot, dans ces réunions où s'agitent tant de questions criminelles ou obscènes? La seule chose que nous devions dire à la louange de celui que nous n'osons pas appeler notre héros, c'est qu'au rebours de ses confrères des autres pays, il est amant et non pourvoyeur. Dans sa bassesse il y a un certain orgueil, dans son humiliation il y a une espèce de dignité. Les fonctions de l'affranchi romain et de l'abbé italien ne sont plus guère remplies en France que par des femmes. L'entremetteuse prend toutes les formes, porte tous les costumes, exerce tous les métiers. Courtisane sur le retour et grande dame, vieille femme, et pauvrement vêtue comme cette revendeuse à la toilette que vous avez dû rencontrer bien souvent. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce métier plus infâme que l'infamie; que dire de ces femmes qui avilissent leur âme, après avoir avili leur corps, qui font servir l'expérience de leur premier amour à tromper d'innocentes jeunes filles, sinon qu'elles sont maudites de Dieu, et que si Satan reparaît encore quelquefois sur la terre, à coup sûr c'est sous les traits vils d'une entremetteuse!

Il y a cependant des individus qui passent pour de fort honnêtes gens du reste, qui ne craignent pas d'exercer cette petite industrie à leurs moments perdus, et comme pour se distraire. C'est une branche qu'ils ajoutent à leurs revenus, un léger gain qui ne leur donne aucune peine, aucun souci à obtenir, un commerce commode et facile, dont le produit leur sert plus tard à établir leur fille. Le conducteur de diligence est au fait de la chronique scandaleuse de tous les relais. Ici Marguerite a été abandonnée; là Goton fait la coquette; plus loin Jeanne a envie de voir Paris. Tous les jours en passant il offre une place sur la banquette à Marguerite; il dit à Goton qu'il y en a bien peu d'aussi jolies qu'elle à Paris; il promet à Jeanne de lui trouver une excellente condition. Marguerite consent la première, puis l'une, puis l'autre. Elles sont toutes les trois confiées à une vieille femme qui en fait ce que vous savez; l'honnête conducteur, qui prenait tant d'intérêt à ces trois jeunes filles, touche sa prime et remonte sur son impériale, cherchant partout des yeux d'autres victimes sur la route qu'il parcourt. Dans chaque ville, il y a des gens qui font ainsi du *proxénétisme* par correspondance, et parmi ceux qui exercent ce honteux négoce, on a trouvé des officiers de santé!

On nous dira peut-être encore que cette existence que nous venons de décrire est une exception dans la réalité. Nous ne soutenons pas le contraire, mais nous avons choisi notre modèle dans l'exception, parce que la réalité vulgaire est impossible, parce qu'elle n'apprend rien, parce qu'elle n'éclaire aucun côté du cœur. Du reste, qu'on ne s'y trompe pas, il y a dans le fléau dont nous parlons des exceptions bien plus douloureuses que celle de Crochard, et nous aurons le courage de les dire.

C'est quelquefois une conséquence des plus fortes passions et des plus nobles, de conduire aux plus grands désordres. Il est des cœurs mobiles chez lesquels l'amour

ne laisse jamais de traces profondes, il en est d'autres qui, une fois le germe reçu, en sont atteints pour toujours. Choisissons un homme qui possède ce triste privilége, prenons-le jeune et candide. Il aime une femme, la première venue, une grisette du quartier latin, si vous voulez. A quoi bon parler de leur amour et de leur bonheur, vous les devinez, n'est-ce pas? Pendant un an, nul cri d'oiseau de proie, nulle tempête ne trouble le nid des deux amants ; malheureusement la jeune ouvrière (appelons-la Madeleine) fait la connaissance d'une certaine madame de Saint-Ange pour laquelle elle travaille quelquefois. On ne sait ni quelle est la famille, ni en quoi consiste l'industrie de cette femme, et cependant elle étale un luxe des plus grands. Un beau jour Madeleine et la Saint-Ange disparaissent ensemble. Qu'étaient-elles devenues?

Voilà donc notre jeune homme en proie à tous les tourments de l'abandon. Un an s'écoule, il se console, on le croit guéri, un autre n'y aurait pas manqué à sa place. Il est tranquille, il est gai ; eh bien ! cette tranquillité n'est qu'apparente comme cette gaieté : un soir qu'il rumine sa douleur, caché sous les arbres des Tuileries, il se trouve face à face avec son infidèle. Adieu ses beaux projets de dédain, ses promesses de fermeté, le passé lui remonte au cœur, il est amoureux, il est fou. On a beau lui dire que sa maîtresse, gagnée par la Saint-Ange, est devenue femme galante, que lui importe? c'est toujours Madeleine, il la cherche, il la poursuit, il redevient son esclave, et tous les deux vivent ensemble dans tous les plaisirs, dans toutes les jouissances, dans tous les oublis du luxe ; au bout de trois mois, de six mois, ou d'un an, on a mangé l'héritage paternel. Le moment serait bien choisi, il semble, pour songer à une séparation ; mais, bah ! Madeleine ne veut pas qu'il soit dit qu'elle a quitté son amant parce qu'il n'avait plus rien ; l'amant, de son côté, a compromis sa position, il est brouillé avec ses amis, avec sa mère, avec sa sœur qui a des enfants, avec toute sa famille, il ne sent qu'une chose au monde : son amour pour cette femme. On continue donc la même existence, aujourd'hui riche, demain pauvre, sans s'inquiéter d'où vient la fortune, sans chercher à combattre la pauvreté. On vit dans une espèce de veille magnétique. Cependant le jour du réveil arrive. Le jeune homme découvre que sa maîtresse a un amant ; il veut punir, mais la force lui manque ; d'ailleurs une voix lui crie qu'il fallait bien que cette femme trouvât quelque part les moyens de payer ce luxe qu'elle lui faisait partager. Il s'indigne, il s'emporte contre lui-même : Scélérat, lâche, misérable, ô ma mère, ô mes amis, ô ma sœur, ô mes illusions perdues, mon honneur évanoui ! Mais l'habitude est plus forte que toutes ces déclamations ; vaincu par les premières larmes d'une femme perdue, perles fausses qui s'échappent d'un œil menteur, il accepte le passé et dicte l'arrêt de son avenir !

Et qu'on ne dise pas que ceci est une histoire inventée à plaisir. Cette variété de l'*homme sans nom* est plus répandue qu'on ne le croit. Il est encore grand, quoi qu'on en dise, le nombre de ces malheureux qui sentent que la solitude pourrait leur refaire une moralité, et qui ne peuvent consentir à choisir ce dernier refuge. Une femme représente, pour eux, ce qu'ils ont de plus pur et de plus ignoble dans la vie : avec elle, ils ont passé leurs meilleurs comme leurs plus mauvais jours. Ils

sont, pour ainsi dire, rivés à elle par la chaîne de la honte. Dans une situation semblable, les muettes mélancolies et les mornes douleurs ne suffisent pas ; il faut, pour ainsi dire, que le désespoir qu'on éprouve se venge ; où trouver une femme qui reçoive vos coups et qui vous rende vos caresses ? Retenus par un lien invisible ; devenus nécessaires l'un à l'autre ; honteux de leur amour, mais ne pouvant vivre sans lui ; éprouvant sans cesse la douleur d'être ensemble, mais ne pouvant se séparer, cet homme et cette femme endurent un supplice qui ne finit qu'avec la vie, et montrent ainsi que la honte ne détruit pas toujours l'amour, et qu'elle l'augmente quelquefois en en faisant l'unique refuge de deux grandes misères.

Manon Lescaut s'est repentie, elle est morte réconciliée de cœur avec elle et avec Desgrieux ; mais ne faites pas attention à ce dénoûment qui est la moralité de l'admirable livre de Prévost ; poursuivez le roman, continuez-le dans votre esprit ; supposez Manon vivante, de retour à Paris avec son chevalier : ne craignez-vous pas, en vous souvenant de ce cœur facile, de cet esprit nonchalant, de cette coquetterie, de cette curiosité, de cet abandon dont l'héroïne a donné tant de preuves, de voir recommencer les souffrances de Desgrieux ? Que Manon le trahisse, il lui pardonnera encore ; il lui pardonnera toujours, si bien que Manon, malgré elle, le méprisera comme il se méprisera lui-même ; ils se mépriseront tous les deux, et cependant ils seront attachés l'un à l'autre, celui-ci par amour, celle-là par reconnaissance ; il vivra de la beauté de cette femme, comme elle s'appuiera sur la force de cet homme ; ils se trouveront avilis, ils se feront pitié mutuellement, mais ils resteront ensemble, et vous aurez, dans cette Manon morte si à propos, dans ce Desgrieux inconsolable, les deux héros du drame que nous venons de raconter, et la peinture la plus émouvante d'une des plus terribles maladies de l'âme, si elle était faite par un homme de talent.

Du reste, et ce n'est malheureusement pas un progrès dont nous ayons à nous féliciter, l'*homme sans nom* s'en va. Ce type exceptionnel tend à devenir moins commun de jour en jour. Il disparaît en se généralisant. Depuis qu'on a prêché la réhabilitation de la chair, et que les doctrines humanitaires ont poétisé la fille publique, depuis surtout que tant d'existences ont été déplacées, tant d'ambitions éveillées, tant de vanités mises en mouvement, les clercs de notaire, les prétendus artistes, les prétendus littérateurs, les industriels dégommés, les acteurs, tous les bohémiens de l'existence, si nombreux par le temps qui court, font une concurrence terrible à l'*homme sans nom*, qui n'avait autrefois de rivaux que parmi les sous-officiers de l'armée. L'*homme sans nom* a été forcé de prendre une industrie ; le temps n'est pas loin où il payera patente, et sera électeur sous le pseudonyme de marchand de billets. La honte de l'*homme sans nom* est devenue un mal social. Avant d'aborder ce côté, le plus grave et le plus sérieux de notre article, il est bon de jeter un coup d'œil en arrière et de voir si nous avons clairement indiqué et caractérisé toutes les particularités du genre. Hélas ! notre tâche a été incomplète. Nous vous avons montré des gens coupables par ignorance, d'autres par faiblesse de cœur, nous avons traversé le carrefour sombre, nous avons vu vaciller dans le lointain la lampe fumeuse de l'orgie, nous nous

sommes arrêtés un moment chez le marchand de vin. Poursuivons maintenant notre route, pénétrons dans le grand monde, et voyons si l'*homme sans nom* ne s'y cacherait point par hasard?

Nous n'imiterons pas ces observateurs passionnés qui prétendent que, dans les hautes régions sociales, le vice est bien plus répandu, bien plus général, et surtout bien plus toléré que dans les classes infimes. Non, les gens dont nous voulons parler sont partout signalés, partout cités comme des exemples funestes; et si, à l'extérieur, il semble qu'on ne leur fasse point sentir l'infériorité morale de leur position, on s'en dédommage à coup sûr d'une manière qui ne perd rien de sa force à n'être point apparente. Qu'une femme connue pour entretenir des liaisons illicites se présente dans un salon, certes, la maîtresse de la maison la recevra en apparence avec la même distinction, le même empressement qu'elle accorde à toutes les autres. Mais pour un homme habitué à interpréter les habitudes du grand monde, cette distinction et cet empressement auront une signification toute différente de celle qu'on leur attribue ordinairement; le geste, au besoin, commentera la parole; il y aura même certaines prévenances, une foule de petites attentions dont la femme tarée ne sera jamais l'objet, et dont l'absence, remarquée, restera comme un blâme infligé à des fautes que l'on veut bien faire semblant d'ignorer, mais qu'on ne veut pas entièrement absoudre. C'est là sans doute un châtiment bien léger pour des égarements qu'on punit souvent d'une façon bien plus cruelle: mais le monde est ainsi fait, on sent la nécessité des concessions dans un milieu où chacun se connaît, et où l'affront fait au coupable peut rejaillir sur des têtes innocentes. Ce que nous venons de dire des femmes peut également s'appliquer aux hommes. On s'étonne quelquefois qu'un individu dont l'existence est notoirement tachée d'infamie reçoive chez lui la meilleure société, et fréquente à son tour les plus brillants salons de la capitale; tenez pour certain que cet individu n'y est que toléré, et qu'en refusant ses invitations, on craindrait de déshonorer tantôt des aïeux illustres, tantôt une sœur sur le point de se marier, tantôt une vieille mère qui ignore seule le déshonneur de son fils, et qui mourrait en l'apprenant. Il ne nous appartient pas de condamner une telle tolérance, elle est vraiment coupable alors seulement qu'elle est dictée par les exigences de l'intérêt particulier.

Jetons un rapide coup d'œil sur tous ces vices amnistiés, sinon entièrement pardonnés. Au premier rang de cette série, nous trouvons l'homme qui a pour toute ressource une pension que lui fait sa femme. Celui-là, par exemple, vit en garçon, mais il a recours à toutes sortes de subterfuges pour se soustraire à cette solitude dont il a perdu l'habitude. Il installe chez lui une maîtresse en qualité de demoiselle de compagnie d'une tante infirme; il prend jour pour recevoir ses amis, il donne des bals, des soirées, des dîners, dont la prétendue demoiselle de compagnie fait les honneurs; les gens qui vont chez un tel amphitryon n'appartiennent pas, si vous voulez, à l'élite de la société : ce sont des coulissiers, de vieux négociants qui vivent en concubinage, de jeunes débauchés, des acteurs, des directeurs de théâtre même; mais enfin cet homme a des flatteurs qui le vantent, des parasites qui se font ses valets, il est un des administrateurs de son cercle, et cependant

personne n'ignore que la fortune dont il jouit, provient de la source la plus ignoble. Mari d'une femme riche, il l'a surprise un jour en flagrant délit d'adultère. Il a consenti à se taire moyennant finances ; il s'est fait assurer une pension, et pendant que sa femme est notoirement la concubine d'un autre, il consomme tranquillement et sans remords ses 15,000 francs de honte par an.

Il en est d'autres plus malheureux qui payent encore leur déshonneur au prix d'un esclavage de tous les jours. Voyez-vous là-bas, dans cette avant-scène de l'Opéra, ce spectateur aux cheveux gris, au front chauve, aux traits distingués ; à côté de lui est une femme de quarante ans, mais qui a toutes les prétentions et la mise coquette de la jeunesse. Cet honnête vieillard, que vous prendriez pour un député ou un pair de France, est tout simplement le mari d'une actrice. Elle s'est trouvée enrichie quand il a été ruiné. Après l'avoir longtemps entretenue, il s'est laissé entretenir ; mais la bienfaitrice a fini par mettre un prix à ses bienfaits, elle a désiré avoir un nom, une position, elle a voulu se faire épouser ; l'ancien amant avait toutes sortes de raisons pour refuser ; devait-il donner une telle belle-mère à sa fille, honorablement mariée en province ? Non certes ; aussi a-t-il essayé de résister aux prétentions de sa maîtresse. Mais alors on a parlé de séparation, on a pris un autre amant, si bien que le malheureux, habitué à de somptueux festins, à un riche mobilier, à une existence confortable, a fini par consentir. Il a donné son nom honoré jusqu'alors à une femme perdue, il l'a conduite dans le monde où quelques personnes l'ont accueillie par commisération pour lui, et afin qu'il pût se faire encore illusion sur sa triste position ; il est là sur le devant de la loge pour servir d'enseigne et satisfaire l'amour-propre d'une courtisane, tandis que, derrière elle, se pavane son amant avoué. Quelle existence pourtant pour un homme qui pourrait vivre tranquillement à la campagne, occupé à faire sauter les enfants de sa fille sur ses genoux, et qui a sacrifié la considération de sa vieillesse au plaisir d'avoir encore une voiture et une loge à l'Opéra !

Nous lui préférons même ce beau et splendide fashionable, dont l'unique métier est de conduire au concert, au spectacle, aux eaux, une maîtresse de maison fort connue à Paris. Pourtant on l'a chassé à Baden d'une table d'hôte avec sa compagne, et il n'a rien dit, il ne s'est pas vengé, il n'a pas même rougi !

A la rigueur, une pareille faiblesse peut s'excuser, mais il en est d'autres que rien ne saurait absoudre. Est-il quelque chose de plus lâche, de plus misérable au monde que la conduite de ces jeunes gens qui, se voyant perdus de dettes, abusent de la légèreté d'une vieille femme, feignent auprès d'elle tous les transports de l'amour, et l'épousent pour manger ensuite sa fortune au milieu de toutes sortes de débauches ! Si la femme trompée se ravise, si elle parle de prendre des mesures de précaution contre le dissipateur, comme ils deviennent rampants auprès d'elle, comme ils la flattent, comme ils l'accablent de protestations, jusqu'à ce qu'elle ait de nouveau montré son secrétaire d'un air attendri ! Oh ! le hideux mensonge, l'affreuse perversité ! L'homme de la borne nous paraît moins dégoûtant ; celui-là au moins ne ment pas, il ne simule point la tendresse, il ne parle jamais de repentir. Il se laisse mettre à l'encan, et il appartient à celle qui lui donne le plus ; mais c'est son

métier de se livrer ainsi à l'enchère, il se considère comme une marchandise; s'il abandonne une femme, il sait que bientôt il sera remplacé et qu'on le pleurera tout juste le temps de laisser sécher une cicatrice; tandis que le misérable qui spécule sur la confiance que l'on accorde à la jeunesse, sur l'involontaire fascination qu'exerce la beauté, n'a rien qui le relève à ses yeux et à ceux des autres, rien qui puisse le justifier!

Nous avons parcouru rapidement, et comme il convenait de le faire, ce triste album de la corruption; il ne reste plus rien à montrer au lecteur. Deux dessins seulement ont été oubliés, mais à quoi bon revenir en arrière pour les étaler? on les a vus partout, ils sont connus, ils sont populaires. L'un représente le lion, l'amant aristocratique d'une actrice, dont il mange les appointements sous prétexte de la protéger auprès de son directeur; l'autre est tout bonnement la silhouette du mari de la maîtresse de table d'hôte.

Nous avons épuisé autant qu'il était moralement et matériellement possible toutes les variétés de l'*homme sans nom*. Nous l'avons pris dans les rues et dans les salons, nous l'avons envisagé au point de vue de la morale et de la psychologie; nous avons fait au cœur la faible part qui lui revenait, et à l'intérêt particulier la part énorme qu'il est en droit de revendiquer. Après avoir montré le malade, il nous reste maintenant à préciser l'état actuel de la maladie. Au premier coup d'œil, on serait tenté de croire qu'il y a amélioration, et non pas recrudescence dans le fléau. La statistique des vices du grand monde ne donne pas un total plus effrayant qu'à une autre époque à l'addition de toutes les individualités qui se vendent aux femmes. D'un autre côté, les souteneurs de filles publiques deviennent moins nombreux et plus civilisés, leurs mœurs se sont adoucies en même temps que leur affiliation a diminué. L'*homme sans nom* est né de la nécessité dans laquelle se trouvaient les prostituées abandonnées par la police, de se faire protéger par quelqu'un. L'administration a compris qu'en autorisant la prostitution, elle devenait pour ainsi dire responsable de ses excès. En consacrant à ce fléau une surveillance de tous ces instants, en l'entourant d'une protection qui tourne en définitive au profit de tous, les prostituées ont moins eu besoin de recourir à l'appui intéressé qui leur coûtait si cher autrefois; elles ont obtenu, elles aussi, l'égalité devant la loi. Elles n'ont donc plus besoin de payer quelqu'un pour leur faire avoir justice.

Félicitons-nous de ce résultat, s'écrieront les philanthropes, bénissons la police, et fondons des prix de vertu! Attendez, bonnes gens, avant de vous réjouir, et permettez-moi, pour vous désabuser, de vous raconter une petite fable. L'apologue doit être de votre goût, vertueux académiciens!

Il y avait donc autrefois, dans les environs d'une capitale, un vaste emplacement destiné à abattre les chevaux. On voulut détruire ce foyer qui lançait à plusieurs lieues à la ronde ses miasmes pestilentiels. On atteignit ce but. Malheureusement les rats innombrables qui habitaient ces lieux infects se répandirent dans la ville en telle abondance et avec une telle audace, que les habitants regrettèrent l'ancien état de choses et maudirent ceux qui l'avaient changé.

Ce Montfaucon que l'on a voulu assainir et déplacer, c'est la prostitution; ces rats

immondes, qui ont fait invasion dans tous les domiciles, vous représentent l'*homme sans nom*.

Savez-vous ce qu'ont produit toutes les déclamations modernes sur la prostitution ? Nous allons vous le dire. Les ouvriers, et même les gens d'un rang plus élevé n'ont pas honte d'aimer ouvertement des filles publiques, et de vivre avec elles comme si c'était la chose du monde la plus naturelle. Oui, l'*homme sans nom* disparaît, mais pour faire place à l'*amant de cœur,* autre fléau non moins dangereux. Il n'est pas aujourd'hui de prostituée, pour peu qu'il lui reste encore une certaine blancheur sur les épaules, une certaine vivacité dans le regard, qui n'ait son ouvrier, compagnon menuisier, ébéniste ou bijoutier, qui se tatoue pour elle, qui lui prête son bras dans tous les lieux publics, qui lui porte le gain de sa journée, et tout cela au détriment de sa famille. Félicitez-vous après cela de voir diminuer tous les jours le nombre des *hommes sans nom ;* comment voulez-vous que les malheureux soutiennent la concurrence?

Un homme d'un grand savoir et d'une grande moralité, qui, séduit par la gloire si pure de Parent-Duchâtelet, consacre sa vie à étudier la grande question que nous avons effleurée dans deux articles, nous a confirmé lui-même la vérité de tous ces détails. Pour le moment, il paraît que ce sont surtout les ouvriers bijoutiers qui sont en possession de fournir le plus grand nombre d'*amants de cœur*. Une chose à dire à la louange des garçons perruquiers ou coiffeurs, c'est que jusqu'à présent ils ne se sont point présentés dans cette lice immonde, soit que, changeant fréquemment de pays, ils ne puissent contracter de liaisons, soit que l'habitude de voir des grandes dames, de tresser des cordons de cheveux, de fabriquer des chiffres amoureux, les rende plus fiers, soit enfin que le cœur du perruquier contienne une délicatesse inconnue jusqu'à ce jour !

Que voulez-vous que devienne ce malheureux *homme sans nom* au milieu de tous les progrès, de toutes les améliorations de la prostitution moderne? Dans quelle maison de tolérance voudrait-on le recevoir, lui habitué à un costume négligé, à une sobriété assez équivoque, lui dont la botte crottée tacherait les tapis, et qui pourrait un jour de trop grande gaieté se permettre de briser une glace de 1,500 francs. D'ailleurs à qui ce bohémien pourrait-il plaire? les poches de ces demoiselles sont pleines de déclarations. Elles peuvent même en montrer en vers, Dieu me pardonne! Amanda, Julie, Euphrosine, ont chacune leur étudiant qui les mène à la Chaumière, au spectacle, au café, partout où elles veulent aller. O jeunes gens, jeunes gens, vos pères valaient mieux que vous ; ils n'entendaient pas aussi bien la phraséologie de la tendresse, ils ignoraient ce que c'est que l'amour humanitaire, mais à coup sûr ils auraient rougi rien qu'à la pensée d'aller chercher leurs maîtresses là où vous les prenez, et ils auraient dégainé contre l'insolent qui eût osé faire peser une telle accusation sur leur pauvre petite grisette.

Laissons à chacun le soin de tirer la conclusion de tout ceci ; quant à nous, attristé par le sombre paysage que nous venons de parcourir, nous la ferions peut-être trop désolante.

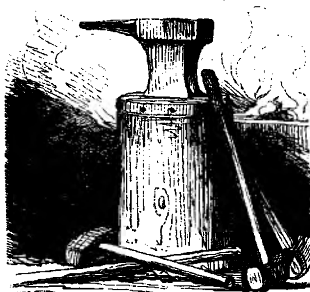
TAXILE DELORD.



L'OUVRIER DE PARIS



L'OUVRIER DE PARIS.



Nous abordons un bien vaste sujet. Pour peindre convenablement l'ouvrier de Paris, il faudrait faire de chaque métier la matière d'un chapitre séparé, car chaque métier a son esprit, ses mœurs, son langage, son allure. Il y a des métiers qui rapprochent ceux qui les exercent des arts, de la littérature, des sciences, et qui demandent plus de goût, de délicatesse, de connaissances, que de force physique. Les individus employés et retenus dans cette sphère d'intelligence peuvent-ils être rangés parmi ceux qui, enchaînés pour ainsi dire à la matière, trouvent dans la lutte incessante de l'esprit de l'homme contre son inertie, l'emploi et le tarif de leur vigueur musculaire? L'ouvrier mécanicien, le peintre décorateur, le bijoutier, le typographe, par exemple, n'ont que bien peu de rapports avec le terrassier, le carrier, le maçon, le tailleur de pierres. La différence du salaire creuse entre ces travailleurs une ligne de démarcation aussi profonde que celle qui résulte de la nature de leur travail journalier et du milieu où il les fixe. Il y a donc sous ce titre générique, *l'Ouvrier de Paris*, des classes aussi distinctes entre elles que le sont, dans le monde moral, l'ignorance et l'éducation, et dans le monde physique, l'aisance et la misère. Et puis, où trouver l'ouvrier de Paris dans cette foule toujours croissante d'individus qui accourent à Paris de tous les points, nous ne disons pas de la France, mais de l'Europe entière, dans l'espoir d'y prendre leur part de tout cet argent que l'opulence municipale, l'industrie particulière, l'affluence des riches de

tous les pays, les besoins d'une aussi immense population, et les prodigalités du budget mettent continuellement en circulation?

Comment saisir les traits et le caractère de cette population d'ouvriers, tribu nomade et changeante que l'imprévoyance de la police, qui n'a pas su encore trouver les moyens d'établir une juste proportion entre l'ouvrage à faire et les bras à employer, laisse se recruter dans tous les pays de ce qu'ils ont de gens inoccupés, mécontents, aventureux, avides ou déréglés? Dans cet effrayant pêle-mêle d'individus entassés et juxtaposés sur un seul point, sans un lien qui les réunisse, sans une loi qui les discipline, sans un intérêt général qui fasse un corps de tous ces membres désunis, et leur donne l'harmonie entre eux et les moyens d'être sans troubler l'harmonie sociale, l'on trouverait plus facilement un spécimen de toutes les populations nationales et étrangères, que le type qu'il s'agit de reproduire : l'artisan qui, né dans la capitale ou depuis longtemps domicilié dans ses quartiers populeux, s'est identifié à sa vie, à son soleil, à son air, à ses mœurs, à ses habitudes, et traverse en cédant plus ou moins, ou en résistant courageusement à son influence, ce torrent d'idées contraires, d'agitation, de somptuosité, de misère, d'espérance, de déception, qui bouillonne et fuit autour de lui... l'*ouvrier* de Paris en un mot.

Restreint dans les limites d'un cadre étroit, notre crayon s'attachera aux traits généraux de l'espèce, sans s'assujettir aux particularités des classes qui peuvent la diviser. L'ouvrier sera pour nous ce qu'il est pour le Dictionnaire : *Celui qui existe du produit de quelque métier, celui qui travaille de la main.* Nous le prendrons dans le milieu de cette vaste chaîne de travailleurs dont les salaires plus ou moins élevés, et les occupations plus ou moins artistiques, forment les différents anneaux. C'est le supposer par conséquent à l'abri des mauvais conseils de la misère et de l'ignorance, et des distractions abrutissantes que le pauvre cherche au cabaret contre cette terrible préoccupation de chaque jour : « Aurai-je du pain demain? » En consacrant ces quelques lignes à l'ouvrier, nous ne vous attristerons point par la peinture des défauts et des vices qui s'asseoient trop souvent aux derniers degrés de l'échelle industrielle... défauts qu'il faudrait peut-être moins attribuer à la corruption qu'à la misère! Quoi qu'il en soit, l'homme qui travaille à Paris, qui accepte une vie concentrée, laborieuse, régulière, au milieu de tant de dissipations, d'entraînements; au milieu de tant de métiers faciles, dégradants ou illicites, celui-là fait acte de courage, de vertu et de force; son nom est honorable comme celui du soldat : et, de même que l'artiste chargé de représenter le soldat ne choisit pour son modèle ni le lâche tournant le dos à l'ennemi, ni le déserteur quittant son drapeau, l'écrivain, pour peindre l'ouvrier, ne fera point poser devant lui l'ivrogne ou le débauché!

Que de choses renfermées dans ce simple titre : *l'Ouvrier de Paris!* Le travail et l'obscurité, la souffrance et la résignation, les saintes joies de la famille et toutes les angoisses de l'époux et du père, la raison aux prises avec toutes les tentations, toutes les séductions, l'espérance et la gaieté adoucissant les souffrances du présent, l'économie veillant pour les besoins de l'avenir, la bonne conscience charmant les souvenirs du passé. Tout est là dedans, depuis l'humble mansarde où, semblable à l'oiseau qui se rapproche du ciel pour s'en faire mieux entendre, il abrite

ses douleurs, ses joies, ses craintes, ses espérances, ses amours et son nid, jusqu'à la croix noire semée de larmes blanches sous laquelle sera doux le sommeil du pauvre ouvrier ; car alors il appartiendra à ce maître juste et bon qui proportionne, lui, le salaire au travail, aux fatigues de la journée. Et sur cette route pénible qui sépare le point de départ de celui de l'arrivée, quels contrastes à chaque pas ! que de sujets de réflexion, d'attendrissement, d'indignation ! Dans le chemin, il y a des haltes riantes et des stations bien tristes, soit qu'on pénètre avec lui sous le vert marronnier de la guinguette, où il chôme en famille les bonnes fêtes du calendrier, soit qu'on l'accompagne à l'église paroissiale, où la religion doit bénir et consacrer les phases diverses et les grands événements de sa vie laborieuse ; soit, hélas ! que le suivant sous la barricade de nos discordes civiles, on le voie, soldat improvisé et follement armé par des déclamateurs insensés, traduire en balles qui tuent leurs systèmes qui ont la prétention de réformer, d'améliorer et de guérir !

L'enfance de l'ouvrier est bien vite passée, ou, disons mieux, l'ouvrier n'a pas d'enfance. Comme cette déesse de l'antiquité, sortie tout armée pour la guerre, du cerveau d'un dieu, l'enfant du pauvre vient au monde tout armé pour le travail. On lui laisse à peine le temps de sortir de ses langes, et la main de l'enfant du riche n'a encore touché qu'un hochet de cristal, que déjà le fils de l'ouvrier a manié l'instrument de fer qui doit aider à payer sa part du pain qui se mange plus vite depuis la venue de cet hôte nouveau dans le pauvre ménage. Hélas ! oui, le premier développement de ses forces physiques est épié plus avidement encore que son premier sourire.

Les Francs, nos ancêtres, ne se réjouissaient de leur paternité que lorsque leur fils commençait à soulever la hache de guerre. « Il est en état de se battre ! » était le premier cri de joie qui s'élevait auprès d'un berceau. La nécessité de combattre sans cesse, l'impossibilité de vivre sans la victoire, se devinaient dans cette exclamation. Une autre nécessité aussi impérieuse, une lutte aussi incessante, aussi animée, se trahissent dans la satisfaction avec laquelle l'ouvrier s'écrie en parlant de son enfant : « Il est en âge de travailler ! » Les besoins du travailleur débordent pour ainsi dire dans ce cri... Ces besoins sont si puissants, qu'ils dominent la voix du sentiment le plus énergique du cœur de l'homme, la paternité !

Si la nécessité devance le développement des forces de l'enfant de l'ouvrier, l'air de Paris hâte prodigieusement les progrès de son esprit. Paris, centre et foyer d'action, d'animation, d'intelligence, a le don d'aviver à son atmosphère hâtive tout ce qui naît et croît dans son sein. Comme les plantes de ses jardins, comme les arbres de ses promenades, l'enfant de Paris devance, par ses développements précoces, les natures robustes, mais brutes de nos campagnes : passions, talents, vices, vertus, tout chez lui croît spontanément, avant l'enseignement, avant l'âge. Il apporte, pour ainsi dire, en naissant, la science du bien et du mal.

L'expérience, autour de lui, se présente partout et toute faite. Spectateur encore insensible des agitations humaines, témoin naïf des scènes variées de la civilisation, son jugement encore neuf, son esprit promptement éveillé, saisissent, comprennent, analysent et comparent avec toute leur lucidité, toute leur netteté pre-

mières. La vie pratique est devant lui, avec ses dures nécessités, ses enseignements infaillibles; aidé par les solides axiomes et les sévères jugements que prononce, autour de lui, le bon sens populaire, il a vite pénétré le sens de ces instructions. Si l'enfant de Paris n'a pas d'innocence, il a quelque chose de mieux peut-être, il peut, il sait juger les hommes; car il a étudié la vie de l'homme avant qu'elle commençât pour lui. Comme le petit paysan assiste sans cesse au développement des lois matérielles, ainsi l'enfant de Paris assiste au développement des lois morales. L'un sait que le blé produit le blé, que l'ivraie produit l'ivraie, qu'il faut semer pour recueillir; l'autre voit que le mal produit le mal; le travail, le bien-être; l'oisiveté, la misère; les passions, le désordre, la ruine, le malheur! A chacun d'eux, la nature et la société apportent l'expérience. Pour le jeune villageois, elle est doucement lente et se complète en son temps, comme ces beaux fruits que l'arbre réserve à sa soif; pour le Parisien, c'est un fruit précoce, mûri par les orages, et qu'il ne recueille pas sans des dangers infinis. En effet, son jeune cœur ne s'échauffe pas toujours impunément au souffle desséchant des vices de ce monde. Le mauvais exemple, ce précepteur corrompu qui lui présente palpitant le mal que sa raison condamne, et l'appuie dans ses faiblesses en les lui montrant chez les autres, le mauvais exemple ne perd pas sa fatale influence sur cette jeune âme qu'il stimule sans cesse. Il y a, chez l'enfant de Paris à peine devenu jeune homme, des années d'entraînement, de fougue, de folie, années de crise qui décident presque toujours de sa carrière future.

Mais par bonheur pour lui, à cette instruction pratique ou indirecte que lui donne le monde, il a joint aussi, quelque courte qu'en soit la durée, cette éducation, la plus sûre et la plus prompte de toutes : l'éducation religieuse. Oui, l'application des idées religieuses au maintien des lois de l'ordre constitue seule aujourd'hui la force par laquelle la société résiste encore à tous ces sophismes qu'on invente, à toutes ces passions qu'on allume, à toutes ces convoitises qu'on excite, à tous ces griefs qu'on exagère : coups de bélier incessants avec lesquels l'orgueil, la fausse science et l'esprit de désordre viennent frapper la base de cette société ébranlée! Oui, c'est en vain qu'on ferait valoir les rapports qui peuvent exister entre l'intérêt particulier et l'intérêt général; c'est en vain qu'on se servirait de l'empire des lois et de la crainte des punitions, ce contraste habituel de plaisirs et de souffrances, de rires et de pleurs, de richesse et d'infortune, de luxe et de misère, ce spectacle qu'offre le monde social est trop révoltant; et la faim, la colère et l'envie se seraient déjà déchaînées contre cet amalgame d'injustice et d'hypocrisie, d'égoïsme et de fausse philanthropie, de tyrannie réelle et de liberté menteuse, si les hommes qui endurent cet état de choses n'étaient pas des chrétiens! Ce sont des chrétiens, vous dis-je, à leur insu peut-être; mais leurs héroïques sentiments de patience, de résignation, d'assurance placée ailleurs qu'aux choses de la terre, d'où sont-ils descendus dans leurs cœurs, si ce n'est de la croix? ils les ont sucés avec le lait de leurs mères, si généralement chrétiennes; ils n'ont passé qu'en courant dans l'église, et ce moment d'adoration a suffi pour développer le germe religieux en leurs cœurs. Tout vient en aide à la croissance de cette hysope salutaire, et le baptême de leurs enfants, et le

convoi de leurs proches, et les prières de leurs jeunes filles qui, vêtues de blanc, viennent, le jour de la première communion, s'agenouiller devant eux, et l'air qui leur apporte les sons de la cloche, lointaine bénédiction qui plane sur leur demeure, et leur crie en passant avec les nuages du ciel : Souffre ! mais espère ! Oui, vous aurez beau faire, cette société a été tellement imprégnée de christianisme, des pieds jusqu'à la tête, qu'elle peut dans un moment de délire faire tomber les croix du faîte des temples, déchirer les livres saints sur l'autel... la croix et l'Évangile se retrouveront dans son cœur.

Ah ! si l'œuvre de l'esprit du mal prévalait, si les efforts de ses adeptes parvenaient à leur but, si l'on concentrait les hommes accablés sous la détresse de leur situation, ou, du moins, continuellement blessés par les contrastes que nous énumérions tout à l'heure, dans les intérêts d'une vie qui serait pour eux le temps et l'univers ; si l'on faisait de cette vie l'étroite enceinte où toutes leurs espérances doivent se renfermer, où doivent s'arrêter toutes leurs spéculations et tous leurs intérêts, qu'il ferait beau voir ces académies de sciences morales dont vous êtes si fiers venir leur parler, à ceux qui n'ont rien, du respect à la propriété, de l'intérêt qu'ils ont à maintenir cette situation dont ils se trouvent si mal ! « Nous trouvions, répondraient-ils alors avec quelque raison, nous trouvions des dédommagements et des compensations, quand des idées de vertu, de soumission, de sacrifice se liaient à des convictions religieuses, quand nous croyions compter dans nos actions, avec le Dieu qui a fait de la pauvreté et des larmes, de la résignation et de la patience, un moyen d'obtenir d'éternelles récompenses... Mais quels devoirs nous enchaînent à vos lois, hommes sortis, comme nous, d'une terre insensible, pour y rentrer avec nous, et vous y perdre à jamais? Ces lois n'ont été imaginées que pour rendre votre usurpation plus tranquille ! Descendez de votre haute fortune, mettez-vous à notre niveau, présentez-nous, du moins, un partage moins inégal, et faites-nous comprendre enfin, en nous communiquant les douceurs de la propriété, l'importance qu'il y a à maintenir ses droits ! »

Voilà, sans l'effet de la morale religieuse, voilà quelles seraient les exigences des classes pauvres ; voilà ce qui faisait écrire les lignes suivantes à l'un des philosophes qui ont le plus concouru au grand mouvement social de 89 :

« Ce n'est pas un catéchisme politique qu'il faut destiner à l'instruction du peuple, « ce n'est pas un cours d'enseignement fondé sur les rapports de l'intérêt personnel « avec l'intérêt public qui peut convenir à la mesure de son intelligence ; et quand « une pareille doctrine serait aussi juste qu'elle me paraît susceptible de contra- « diction, on ne pourrait jamais en rendre les principes assez distincts pour la « mettre à l'usage de ces enfants d'ouvriers dont l'éducation ne dure qu'un mo- « ment. La morale religieuse, par son action rapide, se trouve exactement appro- « priée à la situation singulière du plus grand nombre des hommes du peuple... La « morale religieuse est la seule qui puisse persuader avec célérité, parce qu'elle « émeut en même temps qu'elle éclaire, parce que, seule, elle a le moyen de ren- « dre sensible tout ce qu'elle recommande, parce qu'elle parle au nom d'un Dieu, « et qu'il est aisé d'inspirer du respect pour celui dont la puissance éclate de toutes

« parts aux yeux des simples et des habiles, aux yeux des enfants et des hommes « faits... »

Il fut un temps où de vieilles coutumes, de vénérables institutions qui, remontant dans la nuit des siècles, se rattachaient aux premiers et généreux efforts de nos aïeux pour s'affranchir du joug féodal, venaient se joindre à ces enseignements religieux et à l'autorité du père de famille, et atténuaient, pour le jeune ouvrier, les dangers de la première fougue, des premiers enivrements de la vie. Alors l'émulation, l'ordre, l'obéissance, la discipline indispensables dans toute grande réunion d'hommes, régnaient dans l'atelier; alors cette surabondance de force, de courage et d'énergie dont nos travailleurs ne savent plus que faire, trouvait à se dépenser ailleurs que dans les estaminets, les billards, l'amphithéâtre du mélodrame, ailleurs que dans les distractions plus coupables et plus dangereuses des coalitions et des attroupements. Chaque ouvrier avait devant lui, en effet, un but auquel il ne pouvait atteindre qu'après de longs et durs efforts. Dans ce temps-là, il y avait une aristocratie pour le travail, la bonne conduite et l'habileté : c'était la maîtrise, cette pairie des arts et métiers, cette magistrature conservatrice, intelligente, courageuse et fidèle des statuts, règlements et priviléges qui gouvernaient et protégeaient ces grandes et respectables corporations d'ouvriers que l'on commence à regretter. Chaque corporation, hiérarchie de l'atelier, reflet de l'autre hiérarchie sociale, avait ses degrés à franchir. Une grande distance séparait l'apprenti du compagnon, une plus grande distance s'élargissait entre le compagnon et le maître... Certes, il faut envisager les institutions du point de vue moderne : ce n'est point le rétablissement des abus que consacrait l'édit de 1581, dont on pourrait demander le rétablissement. Ces priviléges accordés aux fils de maîtres, priviléges si énormes, qu'ils tendaient à établir une sorte d'hérédité dans la maîtrise, cette multiplicité de frais et de formalités de réception, la longueur de l'apprentissage, la servitude prolongée des compagnons, tout cela méritait bien d'être frappé par la réforme de 1776 ; mais avec ces abus se trouvaient d'excellentes mesures d'ordre, de sûreté et d'organisation, et, comme le disait dernièrement M. Arago, c'était là ce qu'il fallait dégager de ces codes obscurs rédigés par l'intérêt particulier, souvent au préjudice de l'intérêt général, et adoptés sans examen dans des temps d'ignorance. En affranchissant l'exercice du commerce et des professions, des gênes que les anciens statuts leur imposaient, en assurant aux talents et à l'industrie cette sage liberté qui doit exciter l'émulation, sans introduire la fraude et la licence, il fallait conserver les règles qui assuraient la discipline intérieure, le bon ordre, et donnaient une garantie à la tranquillité publique. Eh bien, la police des jurandes remplissait admirablement ce but. Et voyez quel démenti le temps et l'expérience ont donné aux paroles du ministre qui porta ce grand coup à l'antique constitution de l'industrie française! Turgot, dans son exposé des motifs, comme l'on dirait aujourd'hui, a écrit les phrases qui suivent : « Nous ne serons point ar« rêtés dans cet acte de justice par la crainte qu'une foule d'artisans usent de la « liberté rendue à tous pour exercer des métiers qu'ils ignorent. Nous ne craindrons « pas non plus que l'affluence subite d'une multitude d'ouvriers nouveaux ruine

« les anciens et occasionne au commerce une secousse dangereuse. Dans les lieux « où le commerce est le plus libre, le nombre des marchands et des ouvriers de « tout genre est toujours limité, et *nécessairement* proportionné au besoin, c'est-à-« dire à la consommation. » O réformateurs, que vous êtes bien toujours les mêmes ! c'est justement ce que vous ne craignez pas qui arrive, et ce que vous posez comme *nécessité* sur le papier est précisément ce qui devient une impossibilité par l'expérience.

L'hérédité dans la plupart des fonctions publiques était, à tort ou à raison, l'une des bases de l'ancienne société française, et il n'est pas étonnant qu'on ait cherché à l'établir jusque dans l'atelier : c'était la loi de l'unité qui prévalait dans ces tentatives. Ces hommes qui entouraient la maîtrise d'épreuves et de difficultés telles, qu'elle n'était abordable que pour les enfants de maîtres, étaient conséquents avec tout ce qui se faisait autour d'eux ; ceux qui organiseront le travail, quand on voudra bien y songer, mériteraient-ils cet éloge, si, en présence de ce principe d'élection et de représentation de tous les intérêts, principe qui domine l'ordre politique actuel, ils oubliaient cet article XVIII des anciens statuts :

« Lesdits corps et communautés seront représentés par des députés au nombre « de vingt-quatre pour les corps et communautés qui seront composés de moins « de trois cents maîtres, et de trente-six pour ceux qui seront composés d'un plus « grand nombre ; lesdits députés seront présidés par des gardes ou syndics et leurs « adjoints, et pourront seuls s'assembler et délibérer sur les affaires qui intéresse-« ront les droits des corps et communautés ; les délibérations qui seront prises « dans lesdites assemblées obligeront tout le corps, et ne pourront néanmoins être « exécutées qu'après avoir été homologuées par le lieutenant général de police. Les-« dits députés seront choisis dans les assemblées qui se tiendront tous les ans... »

Suivent les mesures d'ordre et de sûreté publique qui doivent présider à ces réunions : elles sont empreintes à la fois d'une grande sagesse et d'une grande libéralité... Nous en recommandons le souvenir au législateur quand le temps sera venu où l'on admettra le travail dans cette enceinte, où tôt où tard doivent être représentés et discutés, en présence des intérêts de tous, les intérêts de chaque classe de la société.

Dans l'absence de cette émulation conservatrice, de ce bon entourage de surveillance, d'amitié, de conseils, d'encouragements et de patronages que les jurandes créaient à l'ouvrier, il y a maintenant le tambour qui parle plus haut que les mauvais conseils des passions, il y a le commandement du sous-officier instructeur qui réduit au silence le murmure des sens éveillés. Eh, mon Dieu, oui, la société, qui ne reconnaît plus que le fait, qui a déclaré ses lois athées, la société n'a plus que la conscription pour apporter quelque diversion à cette effervescence dangereuse que nous signalions à l'instant; la discipline militaire est l'unique contre-poids qu'elle ait trouvé pour balancer cette licence pleine d'attraits et de périls, où, trop souvent, se perd le jeune ouvrier.

Parler des modifications que le service militaire vient apporter dans les idées, dans les habitudes de l'ouvrier, c'est aborder une exception, nous le reconnaissons,

et nous souhaitons que cette exception ne devienne pas, avant peu, une généralité. Le vœu contraire, nous le savons, s'est formulé naguère en assez de discours, de cris et de chants. Il ne manque pas de ces philanthropes qui, à bout de voie pour faire vivre et occuper ce surcroît de population que la paix nous a fait et que l'industrie enlève traîtreusement à l'agriculture, invoquent la guerre à leur aide, braves gens tout prêts à répondre aux prétentions de ceux qui veulent vivre en travaillant : « Allez mourir en combattant! » Quoi qu'ils fassent ou disent, nous soutenons que ce n'est pas résoudre une difficulté que de la trancher avec le sabre, ce brutal, cet inhumain, ce rétrograde instrument qui, trop longtemps, a décimé, appauvri et arriéré la France. Suspendre une question dans le sang, c'est, selon nous, l'ajournement le plus déraisonnable, le moins philosophique qu'on puisse adopter, et nous repoussons cette fin de non-recevoir au nom de l'humanité, des lumières du siècle et de la prospérité de notre pays!

Tel qu'il se paye, à l'heure où nous écrivons ces lignes, l'impôt du sang, tout en retardant l'ouvrier dans le perfectionnement de son métier, produit quelques bons effets sur lui. Le jeune homme de l'atelier se discipline, se régularise au régiment, il y contracte l'habitude d'une tenue propre et décente. Il trouve dans les écoles régimentaires le moyen d'achever cette première éducation commencée à *la mutuelle* ou chez *les frères,* comme il disait avant d'être sorti de sa coquille de gamin. Il joint alors à l'expérience que Paris lui a donnée cette autre expérience qu'apportent les voyages. Il s'attache à sa patrie par les sacrifices qu'il lui fait, par la comparaison qu'il établit entre elle et les autres pays qu'il a visités; enfin il reviendra, une fois son temps fini, ayant au front, et pour illuminer tout le reste de sa vie, un des glorieux rayons de ces astres qui se succèdent et brillent sans fin sur la France, qu'ils se nomment Fontenoy, Marengo, Austerlitz, Alger ou Mazagran.

Le voilà revenu avec une belle provision de souvenirs glorieux à garder et de beaux récits à faire, en fumant sa pipe de troupier qu'il *culotta* à la barbe des Bédouins, lui qui, jadis, ne pouvait parler que des surprises sans gloire de l'émeute, lui qui n'avait vu de bataille que du haut de l'amphithéâtre de MM. Franconi : le voilà revenu, l'ouvrier de Paris, chantant avec le poëte du peuple :

Ris et chante, chante et ris,
Prends tes gants et cours le monde ;
Mais la bourse vide ou ronde,
Reviens dans ton pays,
Reviens, Jean de Paris.

Ainsi fait Jean. Place dans l'atelier au Parisien! Il a toujours bon cœur ; mais le shako et le soleil d'Afrique ont mûri sa tête. Ancien soldat et sorti de ces mille soumissions dont le dur enchaînement constitue ce qu'on a nommé la servitude militaire, il apprécie tout le prix de la liberté, de cette liberté qui n'a plus d'autres entraves que les deux grandes conditions de l'existence de l'homme social : le travail et l'assujettissement aux lois. Après avoir été si complétement soumis aux individus, il paraît doux de ne plus être assujetti qu'aux devoirs! De cette rude



LA FEMME DE L'OUVRIER

étude d'obéissance passive à tous les grades, et de respect à tous leurs insignes, le soldat, rendu à la vie civile, aura retenu du moins qu'il n'y a rien d'humiliant dans les raisonnables égards qu'on doit à ces différents grades que la fortune ou le mérite ont établis dans la société, cet autre régiment qui, malgré son indiscipline, ne peut pourtant marcher sans chefs.

En retraçant en peu de mots les qualités que l'on acquiert sous le drapeau, nous avons indiqué ce qui manque le plus souvent au jeune ouvrier de Paris, quand ce dur apprentissage lui a fait défaut. Cette énergie sans application, ce bouillonnement de la pensée activée par les théâtres, par les livres et les journaux, cette grande histoire de l'empereur dont il s'est fait une religion, de l'empereur qui fit une autre égalité que celle de la révolution, et bien plus populaire ; car il éleva le peuple au niveau des rois, des princes et des grands, tandis que l'autre ne songe qu'à rabaisser ceux-ci au niveau du peuple ; cette glorification de l'émeute ; ces apothéoses de l'insurrection heureuse, flatteries imprudentes qu'on dirait émanées de la perfidie d'agents provocateurs ; les souvenirs d'un passé qu'on exalte traîtreusement, les misères du présent qu'on envenime, les promesses de l'avenir dont on veut hâter l'enfantement, comme si les violences ne devaient pas amener un avortement ; tout concourt à donner aux jeunes gens des métiers une allure bruyante, désordonnée, qui ne va pas du tout avec ce calme, ces exigences d'ordre, de travail et de soumission que l'industrie réclame, et dont elle a besoin pour faire fructifier ses efforts et trouver des capitaux. L'argent est prudent, il s'éloigne des tempêtes... L'Italie est le seul pays où l'on construise des temples et des villes dans le voisinage des volcans.

La casquette de travers, portant la moustache et le tablier aussi fièrement qu'un sapeur, et la règle ou le marteau aussi noblement qu'un tambour-major sa canne à pomme d'argent, l'ouvrier marche au travail comme ses pères allaient au combat. Au milieu de ses occupations de l'atelier, il a une oreille au dedans pour profiter des commentaires dont ses voisins accompagnent tel article du journal, tel passage de la brochure où ses griefs sont exposés ; il a une oreille au dehors pour entendre si le tambour ne passe pas, rappelant les soutiens de l'ordre pour dissiper quelque prétention nouvelle de l'atelier contre la boutique. Victime de la concurrence, cette vaste lutte où la victoire reste à celui qui sait produire le plus et au meilleur marché possible ; victime de cet excès de production, de ce défaut d'absorption qu'amènent les mouvements politiques, et que sa turbulence aggrave encore ; car, dans ces tristes crises, son mécontentement est à la fois effet et cause, il fait de tout un sujet de murmure, de récrimination et d'hostilité ; il semble vouloir mettre en action ce vers, qui serait coupable du crime de lèse-société, s'il n'était sorti de la plume de celui qu'on est convenu d'appeler le bon homme, ce vers terrible :

Notre ennemi, c'est notre maître !

Oui, pour l'ouvrier de nos jours, le maître est un ennemi dont il faut se défier par-dessus tout. Celui qui marchande le prix de son temps et de ses sueurs, et sert d'intermédiaire entre lui et le fabricant, autre ennemi qu'il voue à la haine de tous.

Ceux-là consentent à travailler à la tâche et non à la journée, nouveaux ennemis qu'il parle d'assujettir à une règle commune! Ses délassements et ses plaisirs se ressentent de cette humeur taquine et guerroyante : la guinguette et le cabaret sont devenus des rendez-vous où l'on cabale, où l'on forme des plans de coalition; ses cris sont des menaces; ses chants, des appels à la guerre et à la révolte...

Et pourtant on ne peut s'empêcher d'appliquer aux ouvriers de nos jours ces paroles de Voltaire, en parlant des gentilshommes de son temps : « Ces fous sont remplis de valeur et d'esprit. » Quand on cause avec eux, on est étonné de cette facilité de conception avec laquelle ils saisissent tous les sujets qui touchent de près ou de loin à leur état. Semblez-vous douter qu'ils vous aient compris, ils appellent le dessin à leur aide, et en quatre ou cinq traits de craie ou de pierre noire, ils vous ont tracé sur la muraille les différents objets dont vous leur parlez, bien mieux entendus que vous n'eussiez pu les exprimer vous-même. Leur intelligence, on le sait, se restreint avec peine pour ne pas franchir le but qui leur est indiqué. Aller de l'avant est le caractère de leur esprit. Ce besoin d'action et de mouvement, ce pas de charge continuel qui vibre à leurs oreilles les jette sur les questions les plus ardues de l'organisation et de l'amélioration sociale, comme il poussait leurs pères contre les murs de la Bastille et, plus tard, sur les redoutes de la Moscowa... Où et quand s'arrêtera cette grande impulsion? à quelle sagesse sera-t-il donné de prononcer cette grande parole : *Tu n'iras pas plus loin!* Quelle main touchera à cette cage étroite où se débattent ces aigles sans espace autour d'eux et sans air pour leurs ailes, et osera à la fois élever ses barreaux assez pour qu'on ne craigne pas de s'y briser la tête, et leur donner une solidité telle qu'il n'y ait pas de risque pour eux au moindre effort, au moindre mouvement des générations dans la voie du progrès?

Nous espérons que le bon sens populaire prévaudra sur l'impatience, sur les mauvais conseils de ceux qui voudraient exploiter cette fatigue de la souffrance et cet empressement qu'elle éprouve à chercher, à embrasser, coûte que coûte, les moyens d'arriver à un meilleur sort. La violence, la précipitation, enlèvent à la meilleure cause son caractère de justice, de raison, et c'est avoir doublement droit que de faire valoir son droit avec sagesse, douceur et modération : pourquoi n'en serait-il pas ainsi de nos ouvriers? Chacun de ces individus, dont la réunion turbulente effraye le gouvernement et la propriété, et tient en haleine la police, a dans le cœur toutes les qualités qui font le bon citoyen, l'utile travailleur. Qu'un événement imprévu, une impérieuse nécessité vienne mettre en action tous ces éléments de fraternité, de dévouement, de charité et de patience, et vous verrez ce que peut le travail ennobli par la constante idée de l'accomplissement d'un devoir!

Celui-là, en recevant la bénédiction de son père mourant, a recueilli avec ferveur, avec amour, le legs du pauvre ouvrier : la charge d'une mère devenue infirme. Depuis lors, il est devenu l'honneur, l'exemple de l'atelier où il travaille. Le souvenir de la promesse faite à son père l'exalte et le fortifie sans cesse. Il comprend maintenant et goûte dans toute sa douceur la volupté d'un devoir rempli avec dévouement, avec amour. Toute la semaine, il a travaillé avec courage, avec assiduité,

et le dimanche appartient à sa mère. Lorsqu'un rayon de soleil vient égayer le jour du repos, il promène doucement la pauvre femme aveugle ; il la mène respirer l'air des champs ou des bois, et sentir les parfums des fleurs, qui ne peuvent plus charmer sa vue. Il a suivi, maintes fois, ces sentiers, entraînant sur les frais gazons de fringantes et rieuses filles; alors son pas était léger, ses sens émus, sa voix sonore ; aujourd'hui, calme et recueilli, il écoute, plein d'une sainte émotion, les conseils trop longtemps oubliés de sa mère, il rêve un avenir calme, tranquille et doux où les pieuses voluptés du cœur s'unissent aux joies de la famille.

Celui-ci s'est constitué l'appui, le soutien, le mentor d'une jeune sœur, le seul bien que ses parents lui aient laissé avec l'exemple de leur bonne et honorable vie. Il a réformé sa conduite pour avoir le droit de surveiller le trésor qui lui a été confié. Des leçons de morale, de sagesse, viendraient mal et perdraient leur poids après une visite au cabaret et une station à la guinguette ; en disant à sa sœur : « Sois sage, modeste, rangée ! » il veut pouvoir parler avec aplomb, il ne veut pas rougir ; il ne veut pas, surtout, entendre sa conscience lui crier : Oses-tu conseiller les vertus que tu pratiques si mal ? Je connais un jeune ouvrier qui, dans cette position, a poussé ses délicates et paternelles attentions jusqu'à l'épurement de son langage; il a banni tous ces mots sans façon qu'accueille l'atelier, et quand ses camarades riaient de ce puritanisme : « Vous n'avez pas, comme moi, une fille à élever, leur répondait-il ; il ne faut pas que Susanne entende cela : je parle bien devant elle pour qu'elle ne pense pas mal derrière moi ! »

Parmi les causes qui décident et maintiennent l'ouvrier dans ses généreuses résolutions de travail et de bonne conduite, il n'en est point de plus puissante, et, ajoutons-le, de plus généralement victorieuse que son entrée en ménage. Le mariage est, pour l'ouvrier, la crise morale qui détermine d'une manière irrévocable la bonne ou mauvaise direction de sa vie. On comprend, en effet, l'insouciance ou la paresse dans un jeune homme ne demandant au travail que la satisfaction de ses propres besoins ; en face du peu d'importance qu'il met à ce résultat, et de l'effervescence de son âge de bruit et de folie, son défaut d'application et d'assiduité peut s'excuser à la rigueur : il ne fait tort qu'à lui seul, après tout. Mais quand l'existence d'une femme, le bien-être d'une famille dépendent de sa conduite à l'atelier, il n'a plus d'excuse pour faire passer les entraînements de mauvaise habitude et de dangereuse camaraderie ; s'il s'y laisse encore aller, c'en est fait ! Le mauvais ouvrier qui reste tel, étant époux et père, est un lâche, un mauvais cœur... et que Dieu prenne sous sa garde sa jeune femme et ses pauvres petits enfants ! Mais non, presque toujours heureuse, salutaire et sainte est l'influence de la jeune femme installée en tout bien et en tout honneur dans le modeste logis du jeune ouvrier ! Ah ! l'on conçoit qu'il se plaise à parer sa cheminée de la branche d'oranger qu'elle y apporta avec ses frais atours de mariée. Ce symbole d'innocence et de pureté est comme le gage de jours meilleurs qui, par elle, se sont levés pour lui ! En effet, la jeune femme, au foyer de l'ouvrier, est une pensée de poésie, d'amour, de religion qui vient illuminer sa vie. Qu'il y en a, de ces âmes énergiques que la solitude avait assombries, que le doute avait flétries, qu'avaient froissées et endolories la prospérité des méchants et

l'injustice du sort, qui lui ont dû la guérison de cette terrible maladie, dont le dernier accès est le suicide! Elle est ici l'encouragement, l'éclair d'inspiration qu'attendait quelque génie inconnu pour faire éclore l'invention qui doit immortaliser un nom dans les fastes de l'industrie; elle est pour celui-là l'enseignement, la douceur, la joie, la patience qui lui manquaient; elle est, presque pour tous le bon sens, sans lequel l'imagination n'est qu'une maladie; la résignation, sans laquelle la souffrance est le désespoir; l'ordre, sans lequel il n'y a pas de présent; l'économie, sans laquelle il n'y a point d'avenir!

La mansarde de l'ouvrier a reçu la fille du peuple; et quel soudain changement la propreté, le courage, la joie ont opéré dans cet intérieur naguère si triste! Comme ces pauvres meubles se sont ranimés et s'épanouissent sous l'encaustique et la cire! un joyeux papier sème ses bouquets de roses sur la muraille autrefois si jaune dans son humide nudité, et la croisée aux vitres nettes et brillantes s'ouvre gracieusement derrière son rideau blanc et propret, pour donner accès à cet air libre qui court sur les toits de Paris, dédaignant de porter ses caresses aux étages inférieurs, comme s'il se fût fait l'ami et le compagnon exclusif du pauvre! A cette croisée, les rayons du soleil levant viennent, chaque jour, caresser le front pur de la matinale ouvrière, qui travaille, en chantant, près des rosiers en fleurs dont son jeune mari a pris soin de parer sa fenêtre. Elle chante en ayant l'oreille au bruit du dehors, car, de là, l'on entend peut-être le marteau qui frappe le fer dans l'atelier prochain, et c'est celui où il travaille. Assise près de là et réjouie par cette fraîche voix, rajeunie et touchée par les soins de la douce jeune femme, une vieille matrone qu'elle nomme aussi sa mère, depuis qu'elle est entrée de moitié dans les joies, dans les peines, dans les affections de l'ouvrier, la contemple en silence; elle commence à croire qu'elle aimera bien celle qui lui a pris pourtant la meilleure part des affections de son fils. Pauvre mère! elle se reproche d'être une charge pour le ménage laborieux, tandis que ses enfants l'assurent sans cesse, en joignant leurs mains dans les siennes, que sa présence attire sur leur humble toit les bénédictions du ciel.

En effet, le mari ne sait plus ce que c'est qu'un chômage, et l'ouvrage abonde au logis pour la ménagère intelligente qui trouve moyen d'allier le soin de son modeste intérieur avec son état de couturière. Viennent encore des hôtes nouveaux, ils seront bien reçus! La prévoyante jeune femme cache dans un coin de son armoire de noyer un petit trésor destiné aux événements imprévus. Bientôt on puise à cette réserve de l'économie : un petit enfant va venir, il faut songer à la layette. Nouveaux soins, nouveaux embarras; mais grande joie pour le pauvre ménage. Que seront les douleurs pour la femme forte et courageuse qui a sous les yeux les efforts quotidiens, les fatigues sans relâche de celui qui n'a qu'un but, son bonheur; et qu'une récompense, son amour. Cet amour est bien puissant; il la soutiendra dans la rude épreuve qui va être pour elle son jour de combat et de victoire; il lui fera trouver, au milieu de ses larmes, un sourire d'encouragement pour le cœur que bouleverse le spectacle de ses souffrances.

Avec quelle douceur cet homme si rude au travail lui prodiguera ses soins! quelle garde-malade s'acquitterait aussi bien de sa tâche, et qu'il fait beau, ensuite,

voir ces mains aussi dures que le fer qu'elles remuent s'adoucir et devenir tremblantes, plus tremblantes que les mains de la jeune mère elle-même autour des langes du nouveau-né. Il le berce, il le calme avec une tendresse vraiment touchante; pour l'endormir, sa voix semble avoir désappris ces refrains bachiques dont elle faisait naguère tonner les échos de la barrière. Tous ces refrains maternels qu'il entendit jadis sont revenus dans sa mémoire, revêtus d'un charme, d'une poésie qu'ils n'eurent jamais pour lui; il les répète à demi-voix, il les interrompt pour regarder, pour baiser encore le front blanc et pur de l'ange que le ciel lui envoie. Auprès du lit de la jeune mère, près du berceau du petit enfant, le dur travailleur est devenu une femme tendre, attentive, empressée.

Après cela, le naturel reprend le dessus : on ne peut s'attendrir ni roucouler toujours, et l'on rirait de nous, si nous faisions d'un forgeron ou d'un charpentier de la rue de l'Oursine un langoureux pasteur du Lignon; mais ces moments où l'âme prend le dessus sur ces natures trop énergiques pour ne pas être un peu grossières sont plus communs qu'on ne pense dans le ménage de l'artisan, et c'est bien en parlant de sa femme que les Espagnols pourraient dire : « La lune de miel, pour elle, a plus de quatre quartiers. »

Cette influence que la compagne du travailleur acquiert sur lui de plus en plus, il ne cherche point à s'y soustraire; il s'en trouve trop bien : elle est comme la Providence, on s'y soumet en la bénissant. Le samedi, jour de paye, il lui apporte régulièrement le gain de la semaine... Heureuse la ménagère quand, sur cette petite somme qu'il jette en riant dans son tablier, elle lorgne du coin de l'œil la pièce qui ira grossir le sac destiné à la caisse d'épargnes!

On a vu des ouvriers moins sûrs d'eux-mêmes emmener leurs femmes avec eux ce jour-là, pour se soustraire aux tentations, et ne pas vouloir toucher à ce salaire qu'ils avaient si bien gagné. Ceux qui, cédant à une mauvaise habitude, se laissent entraîner au cabaret, ne résistent guère aux instances, et même aux chaudes algarades avec lesquelles leurs femmes, quelquefois, viennent les y relancer. On en a vu qui, un instant avant, déjà poussés par un petit coup, parlaient de tout démolir, les bancs, le cabaret, le cabaretier lui-même, et jusqu'au sergent de ville, se radoucir tout à coup à la voix de la hardie ménagère se hasardant à leur recherche, et filer, les mains dans les poches, comme s'ils fussent entrés là par le plus grand des hasards.

Par malheur cette sévérité, cette économie, cet ordre de la femme de l'ouvrier s'humanisent trop généralement en face des plaisirs du dimanche. Malgré tous les conseils du bon sens et de la raison, le dimanche est, pour le ménage de l'artisan de Paris, le jour où se dépense le superflu qu'il a pris sur le nécessaire du reste de la semaine. Leur prévoyance, quoi qu'on fasse, ne s'étend pas au delà de huit jours, et ils semblent ne connaître d'autre avenir que le dimanche.

Dans la belle saison, il faut bien suivre ces émigrations en masse des quartiers populeux dans la direction des barrières. On comprend à merveille le besoin qu'ont ces braves gens, retenus toute la semaine dans le méphitisme de leur grande cité, de respirer un air plus pur sur les coteaux de Belleville ou de Ménilmontant, et d'imprégner leurs poumons de ce bon vent frais qui suit le cours de la Seine, le

long des quais de Belleville, du Jardin des Plantes ou du Gros-Caillou. Ce vent, cet air, cet exercice, leur communiquent une force, une vivacité nouvelles, et augmentent leurs dispositions au travail ; mais ces excursions aboutissent presque toujours à la guinguette, et leur but immanquable est la table sous la tonnelle, la table où le civet de lapin, où le vin de Suresnes et de Brie, dont on l'arrose largement, coûtent plus cher que ne coûterait le dîner plus sain apprêté par la ménagère. Qu'y faire? telles sont leurs habitudes, tels sont leurs plaisirs, *sic nunc sunt mores;* et tout en blâmant cette occasion de dépenses revenant à jour fixe, et absorbant le plus clair du gain de l'ouvrier, il faut bien reconnaître que ces plaisirs pris en famille n'ont rien de choquant pour les bonnes mœurs. Lorsqu'au dessert le cornet à pistons et le flageolet qui fredonnent joyeusement sous la charmille viennent conseiller un galop conjugal ou une contredanse qui rappelle les amours, le garde municipal, cerbère dressé contre l'immorale cachucha, peut laisser dormir la surveillance que lui commande sa consigne pudibonde. L'ouvrier trouverait mauvais que le vice impudemment débanché vînt se poser devant sa compagne ou sa fille comme devant des prostituées.

Combien ces plaisirs de la guinguette de la banlieue, tout coûteux qu'ils soient, ne sont-ils pas préférables aux délassements fiévreux et malsains de la ville? Quelle différence de ces joyeuses distractions prises sous le tilleul ou le marronnier, avec ces longues séances au milieu de l'air chaud et malsain des théâtres, où le mélodrame, imposteur, braillard et convulsif, pour quelques rares leçons de morale applicables à la position de l'ouvrier, dépose dans son esprit et laisse dans sa mémoire l'expression barbare de mille sentiments exagérés, de mille sensations pénibles, de mille émotions dangereuses.

Vous riez, vous, homme de salon ou de journal, de tous ces fous stupides qui n'expriment la passion que le poignard ou le poison à la main ; vous haussez les épaules à cette situation forcée ; vous réduisez à leur juste valeur toutes ces exagérations, tous ces mensonges historiques, écrits et dialogués en mauvais français! Dans *Robert-Macaire,* vous n'avez vu que le talent et le caprice d'un acteur qui, las de faire trembler, a voulu faire rire ; vous ne voyez dans tout cela que des *mots d'auteur,* comme dit la portière de Henri Monnier ; mais, à côté de vous, on a pris le tout au sérieux ; on s'est fait une idée de la société, de l'histoire, des prêtres, des rois, des riches, des nobles, d'après les tableaux de cet indigne musée, et Dieu sait sous quels traits ils y figurent le plus souvent! Tandis que vous pouffez de rire aux extravagances de Frédérick Lemaître sous les haillons du bandit, ne vous arrêtant toujours qu'au côté artistique de ce tour de force dramatique, à côté de vous, l'on allait au fond de ces plaisanteries et de ces rires, et l'on en tirait des conséquences. On se demandait si le crime qui inspirait de si *bonnes farces,* et avait, à ce point, le talent d'égayer le bourgeois, était aussi répréhensible, aussi punissable qu'on voulait le faire croire, et si la société, après avoir battu des mains au meurtre des bons gendarmes précipités du cintre dans le trou du souffleur, n'était pas la plus grande folle du monde de payer si cher pour en entretenir sur les grandes routes, et faire arrêter des hommes aussi drôles que Bertrand et son compère!

Il y a dans l'histoire littéraire d'autrefois un inconcevable trait d'insouciance, de folie et d'oubli; c'est la cour faisant le succès de *Figaro,* et, le visage tout couvert des crachats du Majo imprudent, criant bravo à ses épigrammes. De notre temps, l'on a vu quelque chose de plus inconcevable encore, car il n'y a là ni l'esprit étincelant, ni la verve, ni la gaieté qui pouvaient excuser l'engouement des grands pour le héros de Beaumarchais, l'on a vu les salons et les comptoirs incessamment menacés par les Figaros du bagne, venir en foule, à la face du peuple, battre des mains aux gentillesses de leur type cynique, et lui dresser un piédestal entouré de gendarmes bafoués et souffletés!

C'est tout cela, ce sont ces écoles publiques du vice, ces parodies du crime, ces inconséquences du pouvoir, ces exemples du monde, c'est tout cela qui nous faisait crier tout à l'heure en voyant la société encore debout au milieu de tant de causes de destruction : elle n'est pas encore tombée parce que le christianisme lui a donné quelque chose de sa durée; elle ne tombe pas, parce qu'elle a été chrétienne, parce qu'elle l'est encore. Oui, le travailleur, plus que tout autre membre de cette société, doit être chrétien; car le travail a été réhabilité par le Christ; par lui, la grande parole de punition lancée contre l'homme aux premiers jours du monde est devenue un cri de grâce et de salut. Dieu avait dit : « Travaille pour vivre sur la terre! » Le Christ a dit : « Travaille pour vivre avec moi dans le ciel. »

Qui obéit plus à ces ordres que l'ouvrier?

Il n'y a pas un battement dans son cœur simple et droit, pas une affection dans son âme dévouée qui ne soit l'écho de ce commandement suprême!... Tu as une mère, travaille pour soutenir sa vieillesse; tu veux avoir une femme, travaille pour tes jeunes amours! voici des enfants, travaille pour qu'il y ait du bonheur autour de leur berceau! Ainsi, la famille est pour l'ouvrier un incessant encouragement à l'ordre de la Providence; ainsi, il se rapproche sans cesse, par la seule impulsion de son bon cœur et de son bon sens, des lois saintes et primitives que Dieu donna à l'homme pour lui faire traverser les peines de ce monde, et lui assurer les félicités de l'autre.

S'il en est ainsi, que les lois des hommes daignent aussi s'occuper un peu des moyens d'assurer et d'améliorer ces existences si utiles et pourtant si pénibles. Qu'elles les mettent à l'abri des mauvais conseils, des agitateurs, en réalisant ce que leurs rêves ont de possible et de raisonnable. En les protégeant contre la misère, elles les sauveront de bien des suggestions coupables, de bien des tentations acharnées contre leur repos et contre le nôtre!

Le gouvernement a détruit le droit d'association; il a cru bien faire, c'est possible, mais aime-t-il mieux, par hasard, les coalitions? Non, car les magistrats ont consacré bien des audiences à punir ceux qui les ont organisées! Mais, enfin, qui veillera, si ce n'est l'ouvrier, sur ses intérêts que vous semblez oublier, et que vous négligez à coup sûr. Où est cette organisation des professions industrielles, cette représentation libre de leurs besoins, de leurs souffrances? Cet isolement, ce fractionnement, ce mutisme où vous les maintenez, sont, ne le savez-vous pas? des éléments de désordre, d'inquiétude et d'immoralité. Fondez donc les vé-

ritables et généraux intérêts du commerce et de l'industrie sur l'union de tous les intérêts privés qui sont légitimes. Il faut que ces hommes puissent discuter légalement et régulièrement leurs intérêts divers, qu'ils puissent formuler leurs réclamations et leurs vœux, si vous craignez de les voir encore s'agiter dans nos rues et sur nos places! Si cette apparence d'émeute vous effraye, renvoyez-les à un mode de réunion et d'expression qui ne compromette pas l'ordre, et qui emploie à une autre et plus utile surveillance cette innombrable police qu'on laisse à votre disposition pour la sûreté de tous, du pauvre comme du riche, de l'artisan comme du bourgeois!

En finissant, nous émettons ce vœu du fond de notre cœur : Puissent les hommes qui en appellent à la justice, et ceux qui invoquent l'ordre, bien comprendre enfin que la force brutale compromet la justice et ne peut rien pour assurer définitivement l'ordre et la paix! Les brandons, les pavés de l'émeute, ne peuvent rien pour faire triompher une vérité dont le temps n'est pas venu, et les cannes, les sabres et les hallebardes ne peuvent empêcher le triomphe du droit quand son heure a sonné... Laissons donc marcher le temps, le temps qui fait grandir le droit et la vérité, et que toutes ces clameurs de menace et de colère se taisent devant ce grand cri de la conscience publique, qui devrait finir tous les débats et faire taire toutes les prétentions : appel au législateur, interprète, librement élu, de la volonté de tous... des lois et non du sang! **M. J. Brisset.**















